RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LE

COMITE DE L'AFRIQUE FRANÇAISE

ET LE COMITÉ DU MAROC

ANNÉE 1921

N° 1

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

OUAGADOUGOU

CHEF-LIEU DE LA HAUTE-VOLTA

Lorsque le capitaine Voulet, en 1896, après avoir dispersé les quelques milliers de cavaliers envoyés par le Morho-Naba pour lui barrer la route, arriva dans Ouagadougou, il dut certainement chercher la « ville ». Des villages épars dans la plaine, à peine plus nombreux que dans les autres parties du populeux pays mossi qu'il venait de parcourir, représentaient aux yeux du chef de l'expédition française la capitale tant vantée du Morho-Naba.

Alors, en effet, qu'en d'autres régions du Soudan, la crainte de leurs ennemis avait incité les indigènes à se grouper et à chercher une protection derrière des murailles, les Mossi, heureux bénéficiaires d'une paix séculaire, s'étaient dispersés dans les plaines, mus par le seul souci d'être sur leurs terrains de culture. Réunies en hameaux disséminés, ayant le plus souvent un ancêtre commun, les familles serraient leurs petites cases en terre sèche, au toit pointu, couvertes en chaume, autour de la case plus importante du chef de famille; des murettes courant de l'une à l'autre enfermaient toutes les habitations de la famille, et, dans la « soukala » ainsi constituée, s'entassaient, dans l'égalité la plus parfaite, maîtres, serviteurs, chevaux, bétail et tous les volatiles de la basse-cour. Les villages mossi sont formés de ces « soukala » séparées les unes des autres par des champs de culture ou par des emplacements à usage commun.

Ouagadougou était ainsi formé des villages habités par les nombreuses clientèles du Morho-Naba et de ses ministres. Le quartier commerçant était représenté par le village Haoussa où s'entassaient les marchands venus de tous pays pour vendre le sel et acheter des pagnes, du coton, du bétail. A côté, se tenait le marché où, à époques fixes, venaient s'approvisionner les marchands d'esclaves.

Au moment des moissons tout disparaissait dans les hautes tiges de mil et de maïs dont les champs s'étendaient jusqu'au pied des cases. D'étroits sentiers où les cavaliers disparaissaient serpentaient entre les « soukala ».

* * *

Les Morho-Naba ne furent pas, ainsi que le pourrait faire croire l'occupation facile de leur empire, de quelconques roitelets nègres : maîtres absolus et vénérés d'une population de plus de 2 millions d'habitants, ils avaient su acquérir un pouvoir respecté dans toute la boucle du Niger. Le peuple mossi vivait paisiblement au milieu de l'anarchie générale voisine, sous l'autorité de ses Nabas, chefs de villages, de cantons, de provinces, tous soumis étroitement au chef suprême.

Certes, les Nabas ne connaissaient pas de limites à leurs droits, et leur domination était souvent lourde, mais ils avaient intérêt à maintenir la paix et à défendre, contre les intrus, leurs vassaux, source de richesse. On a pu, à juste titre, comparer l'organisation politique et sociale du Mossi à notre moyen âge. La discipline très forte qui pliait chefs et peuple sous l'autorité d'un seul, empêchait les luttes intestines. Enfin les Morho-Naba passaient pour être en possession de fétiches particulièrement redoutables qui tenaient éloignés de leurs territoires les bandes souvent puissantes de pillards ou de conquérants.

Le Morho-Naba, chef politique et religieux, vivait au milieu d'une cour nombreuse de ministres, de pages, de griots et d'eunuques. Ses femmes, (il en avait plusieurs centaines) habitaient près de lui ou peuplaient des villages spéciaux disséminés dans les provinces. Une étiquette étroite, compliquée, puérile, réglait tous ses actes et le rendait trop souvent le jouet des plus rusés de ses griots.



LE GOUVERNEMENT A OUAGADOUGOU



Au début, notre occupation se réduisit à une sorte de Protectorat très large. Par la suite, notre politique tendit, tout en laissant leur commandement aux chefs, à donner au peuple une administration moins lourde que celle de ses Nabas.

La création de la colonie de la Haute-Volta et l'installation d'un gouverneur à Ouagadougou ont marqué le début d'une ère nouvelle. Les chefs comprennent que le temps de leur pouvoir absolu, de leurs privilèges de « seigneurs moyenageux », est appelé à s'effacer progressivement.

Certes, le maintien de leur autorité et de leur prestige est indispensable et l'administration locale s'attache fermement non seulement à les leur conserver, mais encore à les renforcer, en appuyant toutefois désormais cette autorité et ce prestige sur des principes et avec des moyens mieux appropriés au nouvel ordre de choses établi.

D'eux-mêmes, les grands chefs mossi, d'ailleurs, s'orientent dans une nouvelle voie. C'est parmi eux, en effet, que l'administration trouve les auxiliaires les plus dévoués et les adeptes les plus fervents pour ses tentatives de mise en valeur d'un pays dont l'importance économique avait été jusqu'ici négligée et qui se révélera bientôt considérable.



Dès le début de l'occupation, Ouagadougou devint le chef-lieu de la circonscription militaire, puis celui du cercle quand l'administration civile eut remplacé l'administration militaire.

Après avoir été tout d'abord enfermées dans un camp fortifié, les habitations européennes se groupèrent entre les villages du Morho-Naba et du Baloum-Naba et le village Haoussa. A quelque distance de là, la mission des Pères Blancs édifiait une église et une école qui devenaient le centre d'un village chrétien.

Lorsque Ouagadougou eut été désigné comme capitale de la nouvelle colonie, tous les Européens qui connaissaient le pays mossi pensèrent que créer un gouvernement était bien, mais que le loger serait peut-être délicat. L'autonomie complète de la nouvelle colonie était fixée au 1er janvier 1920. La population européenne de Ouagadougou allait passer en quelques mois du simple au quadruple. Pour édifier les immeubles indispensables il ne fallait compter que sur les matériaux du pays, autrement dit : briques de terre crue et bois. On ne pouvait recruter qu'une main-d'œuvre toujours malhabile, et, en ce qui concerne les spécialistes, maçons et menuisiers, insuffisante. Enfin il fallait faire vite sous peine de voir se détériorer les immeubles inachevés sous les premières pluies de mai et de juin.

Le gouverneur Hesling arriva le 9 novembre 1919 à Ouagadougou, Le lendemain il faisait la reconnaissance des terrains où devait s'édifier le nouveau centre, et le jour même l'organisation des chantiers commençait.

Le programme pour la saison sèche 1919-1920 comportait la construction d'un premier lot de onze grands bâtiments avec dépendances. Au 30 avril, date fixée pour son achèvement, il était complètement réalisé. Il avait nécessité la fabrication de 3.500.000 briques, représentant 25.500 mètres cubes de maçonnerie, l'emploi de près de 1.500 poutres de 6 mètres et de plus de 35.000 perches de 3 m. 50. Tous ces bois étaient nécessaires au plafonnage des bâtiments. Pendant près de six mois, 100 maçons et 2.000 manœuvres salariés avaient été employés sur les chantiers. Une scierie, une menuiserie, une forge, existant précédemment au cercle, avaient reçu un important développement pour la fabrication des outils nécessaires aux terrassiers et maçons et les meubles indispensables aux nouveaux arrivants. Sauf quelques articles spéciaux de quincaillerie, de la literie, ainsi que le mobilier de l'hôtel du gouverneur expédié de France, l'équipement des immeubles et l'ameublement furent fabriqués sur place.



LE MORHO-NABA ET SA SUITE

Les photographies ci-contre montrent ce que l'ingéniosité et une bonne organisation peuvent produire au Soudan avec les seuls matériaux du pays. Les immeubles sont au rez-de-chaussée surélevé. Ceux du type courant comprennent quatre pièces avec un hall central; les dimensions



MAISON D'HABITATION DU NOUVEAU CENTRE DE OUAGADOUGOU

des pièces sont de 5 mètres à 6 mètres avec une hauteur de plafond de 5 mètres, véranda circulaire de 3 m. 30. Aux ailes, deux petits bâtiments accolés contiennent les dépendances. La cuisine et les logements de la domesticité ont été placés à l'extérieur. Les toitures sont en terrasse. En l'absence de chaux ou de ciment elles ont été faites en argile damée, suivant la méthode mossi très remarquable, qui fournit une étanchéité presque absolue. Le sol des pièces est fait de la même matière sur laquelle a été répandue une décoction d'écorce de « néré ». On a obtenu ainsi un enduit qui, neuf, imite le ciment. La protection des murs en briques crues contre la pluie est obtenue par un enduit d'invention indigène. A l'intérieur les pièces sont blanchies au kaolin avec soubassement de couleur.

***

Malgré la rapidité avec laquelle il fallut décider de l'emplacement du nouveau centre, il semble bien, maintenant que les bâtiments achevés et le tracé des avenues donnent à l'ensemble son véritable caractère, que le choix de l'emplacement fut des plus heureux. Tout en voyant grand on n'est pas tombé dans le défaut commun à d'autres chefs-lieux : la division en ville administrative, militaire et commerciale. La ville de Ouagadougou mesure à peu près 3 kilomètres d'est en ouest, dont la moitié environ, — la nouvelle ville, — est sur un plateau de faible élévation; un kilomètre sépare le groupe des nouveaux immeubles de l'ancien Ouagadougou. Bientôt la construction d'un second lot de 15 bâtiments pour les services et les logements ainsi que les écoles des divers degrés, l'installation d'un nouveau marché, le lotissement des terrains en bordure de la large avenue qui, prolongeant l'avenue du Gouvernement, doit joindre les deux agglomérations, l'édification de comptoirs commerciaux, la création d'un jardin public avec terrains de sport à ses abords, donneront à Ouagadougou une physionomie que l'on chercherait vainement dans d'autres chefs-lieux.

Limitée au Nord, à environ 1 km. 1/2, par une dépression dans laquelle coule un marigot en hivernage, la ville aura vers le Sud, sur le plateau, des possibilités infinies de développement. Son alimentation en eau est assurée à la fois par des puits d'une profondeur de 10 à 20 mètres et par des barrages situés à une distance moyenne de 3 à 4 kilomètres qui forment autant de réservoirs pendant la saison des pluies, pour les besoins de la saison sèche.

Ouagadougou est appelé par sa situation à devenir le grand marché de la Haute-Volta. Marché déjà important avant notre occupation, il devient de plus en plus le centre du commerce indigène où se rencontrent tous les marchands venus du Sud avec leurs charges de pacotille européenne et de kolas, et ceux venus du Nord avec leur sel et leur bétail. Un réseau de routes praticables actuellement pour les automobiles pendant les deux tiers de l'année met le nouveau chef-lieu en communication avec Bamako et la Côte-d'Ivoire d'une part; avec le Togo et le Dahomey d'autre part. D'autres routes, aussi praticables, réunissent à Ouagadougou tous les chefs lieux de cercle de la colonie ainsi que les subdivisions du Mossi. Quelques ponts à refaire, et les camions légers ou demi-lourds pourront en cinq jours aller à Bouaké, le terminus provisoire du railway de la Côte-d'Ivoire, ou à Atakpamé, terminus du chemin de fer du Togo. Ouagadougou, centre de la colonie, apparaît donc par son importance économique, indépendamment de sa situation politique, comme l'aboutissement du futur chemin de fer du Mossi. Il est, chose à noter, en Afrique Occidentale Française, le seul chef-lieu de colonie vraiment central, dont aucun chef-lieu de cercle, malgré l'étendue de la colonie, n'est éloigné à plus de deux journées d'automobile.



UNE RUE A OUAGADOUGOU

Au point de vue du climat et de la température, la capitale de la Haute-Volta est favorisée. Une saison sèche de sept mois environ, allant du 15 octobre-1er novembre au 15 mai-1er juin, est marquée, pendant les trois ou quatre premiers mois, par une température très douce, même

fraîche à certains moments, dont la moyenne est de 23° à 24°. En mars, avril et mai, jusqu'aux premières pluies, souffle par intermittence le vent chaud mais sec du Nord-Ouest et les maxima atteignent 40°, mais les nuits sont toujours bonnes. Dès l'établissement de l'hivernage, les pluies rafraîchissent l'atmosphère en y introduisant un peu d'humidité; le thermomètre varie entre 21°, 22° et 30°.

Le séjour de Ouagadougou est favorable aux Européens même en famille, et les enfants eux-mêmes s'y portent très bien; ils y naissent et s'y élèvent dans de bonnes conditions.

La facilité de la vie matérielle y est, d'ailleurs, un élément de bonne santé et d'agrément. Les produits locaux sont variés et abondants : lait et beurre frais, œufs et volailles, viande de boucherie, légumes d'Europe et fruits que l'aménagement de nouveaux potagers et vergers va multiplier, gibier de diverses espèces, — tous ces produits frais qui, parfois, font si souvent défaut dans les zones tropicales, se trouvent avec facilité à Ouagadougou.

La population européenne de Ouagadougou, civile, militaire, missionnaires et religieuses compris, est actuellement de 75 personnes dont 17 femmes et enfants. Sa population indigène est de 8.000 habitants environ.

***

La création de la Haute-Volta a été diversement accueillie dans le monde colonial et les opinions qui lui étaient contraires, basées principalement sur des questions de pur intérêt, ne se sont pas fait faute de se manifester parfois avec beaucoup de parti pris et d'une façon tout à fait injustifiée. Après avoir énuméré complaisamment toutes les difficultés que la nouvelle colonie allait trouver dans son berceau, les sceptiques ou les intéressés — tous experts — prédisaient sa fin à brève échéance. Malgré la crise du personnel, la machine s'est cependant mise en marche au jour dit, et les premiers grincements des roulements tout neufs n'ont fait qu'exciter davantage la volonté de ses conducteurs.

L'activité est d'ailleurs contagieuse; à son exemple, d'autres activités et d'autres volontés ont surgi. Le commerce qui, jusqu'à ces derniers temps, arrêté qu'il était par certains obstacles, hésitait encore pour l'établissement de ses succursales, se prépare pour la campagne prochaine. Une des principales sociétés de l'Afrique occidentale annonce l'installation à Ouagadougou d'une usine pour le traitement du coton et la création d'une entreprise agricole correspondante importante. Des barrages, des réservoirs d'eau à la construction desquels le gouvernement veille particulièrement, permettront en maints endroits les cultures intensives, du coton notamment. Toute la Haute-Volta produit ou peut produire du coton, elle doit en exporter et en exportera des milliers de tonnes quand l'évacuation économique et facile en sera assurée. Le mil, le riz, le maïs, les arachides, le beurre de karité, le tabac, le bétail, les peaux, fourniront également des éléments de plus en plus importants pour l'exportation. Les indigènes, fortement poussés à varier et à étendre leurs cultures, ne connaîtront plus, espérons-le, ces disettes qui parfois ont sévi dans certaines parties du pays. Des spécialistes leur apprendront la culture et la préparation des plantes industrielles comme la canne à sucre et le tabac; d'autres, le traitement des peaux dont actuellement la plus grande partie est, par ignorance, perdue pour le commerce.

Ce pays aux produits si divers et à la population si dense, ce qui en assure la prospérité, peut économiquement acquérir un développement exceptionnel. Il s'y prépare en attendant l'arrivée du rail à sa capitale, Ouagadougou, qui, dans son excellente situation centrale, est appelée à devenir elle-même un des centres les plus importants de notre empire Ouest-Africain.

LE TIBESTI D'HIER ET DE DEMAIN

La lecture dans l'*Afrique française* du mois de mars 1920 (1), des déclarations de M. le sénateur Berthelot au sujet du Sahara, nous a engagé à exposer la question de l'occupation militaire du Tibesti, possession la plus orientale du Sahara français. Après avoir fait l'historique de l'occupation et de la période d'organisation qui a suivi, nous essayerons de dégager, grâce à l'expérience acquise et aux leçons du passé, les modifications essentielles à apporter à l'ancien système en vue d'assurer l'ordre et la mise en valeur de la région.

I. — La Colonne du Tibesti (1914-1915).

La fin de cette opération et les résultats qu'elle comportait sont passés inaperçus. La conclusion de l'accord franco-italien au sujet des rectifications de la Tripolitaine, les prétentions répétées du parti colonial italien ont permis de rappeler au Sénat que l'armée coloniale avait « conquis ces régions au prix de durs combats et que les noms de ses bordjs ensanglantés évoquent le souvenir de quelques-uns des plus héroïques exploits de cette armée. » Ces paroles de M. A. Berthelot constituent un éclatant hommage rendu à la mémoire des contingents du bataillon sénégalais n° 3 et du régiment du Tchad qui les ont effectués.

L'exposé des opérations de la colonne même a paru dans l'*Afrique française* sous la forme du Rapport d'opérations du commandant Löffler (2). Nous nous bornerons à rappeler que cette action militaire complétait celle entreprise par le co-

(1) L'*Afrique française*, 1920, p. 88.
(2) L'*Afrique française*, 1916, *Rens. Col.*, p. 173.


CARTE DU TIBESTI
dressée par A. Meunier
d'après les itinéraires parcourus par
la Colonne du Comt. Lofler
et les travaux antérieurs
Itinéraires de la Colonne Lofler. 1913-14
du Cap. Figaret. 1913-14
de Nachtigal. 1869-70.
d'autres voyageurs.
par renseignements.
Lieux habités
Lieux dits
Puits
Echelle: 3.000.000
Afrique Française.
Reproduction interdite.

lonel Largeau et le commandant Tilho contre le Borkou et l'Ennedi. Le but que l'on s'efforçait de réaliser était de rejeter vers le Nord nos ennemis les Senoussistes et de « protéger contre ces pirates du désert les agriculteurs et les éleveurs du Kanem et du Ouadaï ». « Pour réaliser la plus grande économie d'argent, d'effectifs et de vies humaines, il n'a pas suffi de monter la garde sur la lisière du Sahara, il a fallu occuper les bastions montagneux du désert : l'Adrar des Almoravides à l'Ouest, le Hoggar au centre, et le Tibesti à l'Est. »

II. — L'Organisation et la Pacification (1915-1916).

Le projet approuvé par le gouvernement général de l'Afrique occidentale comportait l'organisation de la région Kaouar-Tibesti sous la direction d'un commandant de cercle résidant à Bardaï, ayant à sa disposition la 5e compagnie du bataillon sénégalais n° 3. Le commandant de cette unité devant exercer lui-même les fonctions de commandant de secteur du Kaouar, les postes choisis étaient : Bilma (50 hommes), Djado (50 hommes), Bardaï (100 hommes), et Zouar (20 hommes). Deux sections meharistes, l'une vers Aney-Itchouma, l'autre vers Zouar, étaient chargées d'assurer la police de la zone désertique séparant les deux centres d'oasis.

La connaissance de l'état de guerre nécessita



CASES DU VILLAGE D'ARMA-CHIBÉ
(Val Bardaï).
(Phot Cap. Maffre).

des mutations de personnel et des diminutions d'effectifs : aussi le projet fut-il modifié. Le commandant de la région étant rapatrié, le capitaine de la 5e compagnie devint chef de la région avec résidence à Bilma, et l'officier commandant à Bardaï le détachement de tirailleurs fut désigné pour commander le nouveau secteur du Tibesti. Enfin, dans les débuts de 1915, l'effectif du poste de Bardaï fut ramené à 80, celui de Bilma porté à 80 par suite de la suppression du poste de Djado.

Comme il est facile de s'en rendre compte, la compagnie était morcelée en deux fractions séparées par environ 500 kilomètres; la fraction d'occupation du Tibesti répartie elle-même en deux détachements : l'un s'appuyant sur le poste de Zouar, grenier de la S. M. n° 2, l'autre à 150 kilomètres plus à l'est, en plein masssif montagneux avec le poste de Bardaï (1.000 mètres d'altitude.)

Les postes de Zouar et Bardaï (fin 1914). — Le poste de Zouar, établi dans la cuvette du même nom, était à proximité d'un puits de faible débit, insuffisant pour ravitailler la colonne. Quelques misérables campements qui l'avoisinaient, abandonnés à l'arrivée de nos troupes, n'ont jamais été réoccupés depuis. Les importantes agglomérations de Mossoï, Tegahan, Yoo sont situées à une longue journée de marche vers l'Est ou le Sud. Cette grande dépression sablonneuse, qui a environ 40 kilomètres de l'Est à l'Ouest et de 10 à 15 au Nord et au Sud, reçoit un grand nombre « d'Ennera », qui descendent du Tarso-Tousside et dont les plus importants, l'enneri Alle, l'enneri Aonne ouvrent des pistes de pénétration envers l'intérieur du massif. Le « Koye » de ce grand lac de sable dans le désert est un couloir étroit de 15 kilomètres de long environ, dominé par des falaises à pic, où quelques montagnards, bien armés et bien déterminés, pourraient arrêter pendant longtemps même un fort détachement.

Construit sur le plan habituel (rectangle avec deux tambours pour les flanquements), il ne devait contenir, outre sa faible garnison sans aucune action sur la région, que les magasins de la section montée (vivres, munitions pour un minimum de six mois.) Le sous-officier qui le commandait avait à assurer la régularité des courriers entre Bardaï et Bilma : ce qui n'était pas une sinécure.

Commencé par la colonne, pendant son long stationnement, il fut vite terminé (février 1915). Il avait ce grave défaut, d'avoir son puits à l'extérieur de son enceinte.

A Bardaï, il en était tout autrement : l'emplacement choisi par les Turcs pour y édifier leur fortin avait paru très séduisant, parce qu'il permettait d'occuper une construction dès notre arrivée. L'ancien logement de l'officier turc, pendant la construction du fort, fut lui aussi remis en état, et entre ces deux « bâtisses » la colonne s'installa sous ses tentes ou des huttes en roseaux. Après la saison des pluies, qui furent en 1914 exceptionnellement fortes, un mur d'enceinte fut élevé en pierres auquel on adossa, intérieurement, et sans aucun plan, des cases grossièrement bâties.

Il est juste d'ajouter que l'on s'attendait, à chaque instant, à l'évacuation de la région.

Le poste était donc situé dans la dépression occupée par les palmeraies de Bardaï où serpente par endroit un mince filet d'eau « natronée ». Le fortin turc, bâti sur une terrasse naturelle au bord du lit de l'enneri, domine le village de Touski, un des plus pauvres de la région. La muraille rocheuse, qui borde la rive gauche du « fleuve » entre la cuvette de Dougeye, au Nord, et celle de Doudeye, au Sud, se termine à

100 mètres à peine de la face ouest du poste ; dissimulée par un rideau de palmiers, elle commande le poste. Les falaises, qui délimitent la cuvette de Touski elle-même, très élevées dans les parties nord et sud est, s'abaissent vers l'Est, laissant communiquer facilement la région du val Bardaï proprement dite avec l'immense dépression sablonneuse de Zougra.

Le site est plus pittoresque qu'à Zouar : suivant les heures de la journée, les montagnes, aux formes déchiquetées, prennent des couleurs variées; la végétation des palmiers, qui abrite des jardins, ajoute sa note spéciale à cette symphonie chromatique. Il n'est pas jusqu'au murmure discret du petit ruisseau qui ne réjouisse l'Européen de la zone désertique, sevré de la joie d'entendre ce bruit.

La région est peuplée : nous y avons recensé plus de 600 âmes ; avant notre arrivée il y en avait le double ; pour s'en convaincre, il suffit de parcourir les villages de Kanoa, Arma-Chibé, Dougeye, Sobotogueye, Touski et Doudaye qui avoisinent le poste.

Construction du poste de Bardaï (1915-1916). — Un plan fut adopté, mais il fallait mener de front l'exécution de reconnaissances dans la montagne, et la construction du poste avec un effectif réduit et des moyens insuffisants. Aussi, au lieu de le reconstruire entièrement sur un autre emplacement, acceptant la forme irrégulière qui lui avait été donnée, nous nous bornâmes à répartir dans l'espace délimité par le mur d'enceinte le plus de « cases » possibles.

a) *Le fortin turc*. — Fortification à tracé triangulaire de 25 mètres de côté, flanquée à chaque angle par un petit bastion. Il n'avait guère résisté aux luttes violentes de 1914, et dans le courant de janvier 1915, le bastion nord-ouest s'était écroulé sous le poids de la sentinelle, appuyée contre le parapet. Sa maçonnerie comportait deux murs en pierres taillées de 0m,25, séparés par un intervalle de 0m,50 dans lequel on avait tassé du cailloutis sans aucun mortier. Les pièces qu'il renfermait, noires, sans ouvertures vers l'extérieur et prenant jour par leur porte sur la cour intérieure du fortin, étaient impropres au logement des Européens. Elles ne pouvaient convenir qu'à des magasins. Réparé, pourvu d'un mirador commandant tout le poste de la hauteur de ses murs (7 à 8 mètres), il était considéré comme le réduit de la défense et renfermait tous les vivres et toutes les munitions.

b) *Le logement du commandant*. — Case rectangulaire en pierres, construite au commencement de 1915. Elle fut transformée en bureaux du secteur.

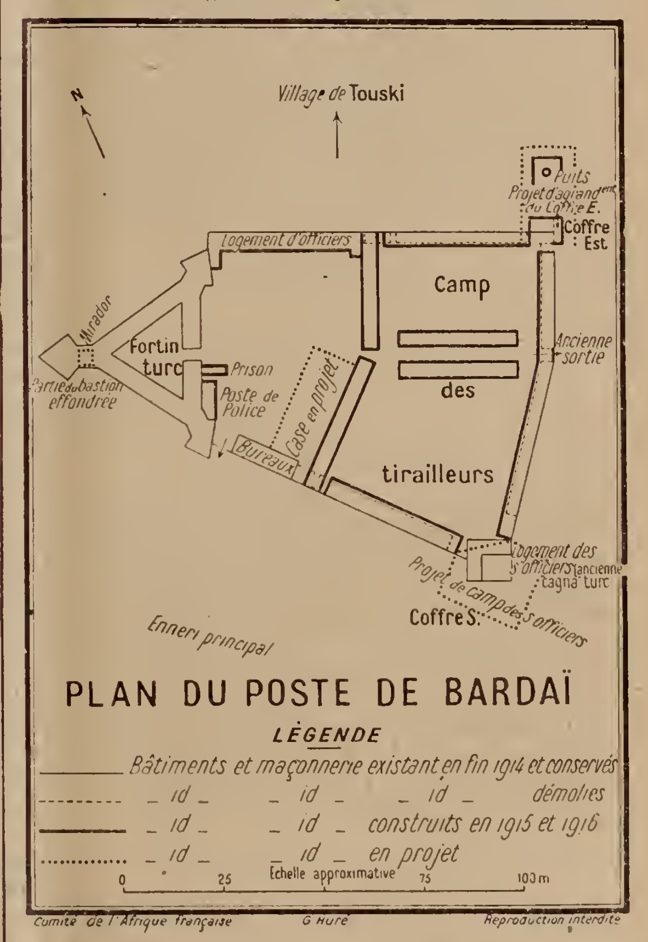
c) Une grande case pour le *logement de deux officiers* (lieutenant commandant le poste et le docteur) était terminée en avril 1915.

d) *Le camp des tirailleurs*, comprenant 7 bâtiments, fut installé dans la partie sud du poste et terminé en février 1916.

e) *Le coffre* Est fut agrandi de manière à comporter un emplacement de mitrailleuse et assurer la protection *du puits*. Ce dernier n'avait pu être creusé à l'intérieur du poste, la terrasse rocheuse n'ayant pu être perforée. Dans la cour du fortin turc, un mois d'efforts nous avait fait avancer de 0 m. 25 et casser toutes nos barres à mine; la couche à percer devait être d'environ 10 mètres. Il avait fallu rechercher un emplacement à l'extérieur, dans le terrain natroné, vers le village de Touski. Entouré d'une « zeriba » et d'un mur en briques, il pouvait être défendu ; pour plus de sûreté il avait été prévu qu'il serait englobé dans le coffre Est et protégé contre les inondations de la saison des pluies.

f) Enfin les améliorations suivantes devaient être réalisées avant la fin de 1916 :

1° *Un camp pour les sous-officiers européens*, en remplacement du coffre sud constitué par l'ancienne « cagna » retapée de l'officier turc.



2° *Une grande construction* pour laquelle un projet avait été fourni et des crédits accordés. Elle devait servir au logement du commandant et contenir en même temps tous les bureaux. Des approvisionnements en briques séchées avaient été constitués, et l'argent consacré à l'achat des bois nécessaires. Tous ces travaux pouvaient être terminés avant la fin de l'année 1916, les ordres donnés à cette époque interdisant toute sortie. De plus, l'abandon de la pierre comme matériaux à bâtir, et son remplacement par les briques en argile, bien connues de nos tirailleurs, avait permis de travailler très vite.

Aussi point n'était besoin, comme certains ont cru devoir le faire, d'épiloguer au sujet d'absence de casemates et d'abris de bombardement..... Le pays s'opposait de lui-même à tout transport de grosse artillerie et, à notre avis, le 65 m/m italien, le seul canon dont étaient armés les Senoussistes, ne pouvait causer de grands dommages dans les murs d'un poste, dont l'épaisseur était de plus d'un mètre de maçonnerie, pierres et briques. Le poste était très fort par lui-même, malgré sa mauvaise situation, et la constitution de trois groupes s'appuyant les uns les autres mutuellement (fortin turc, coffre Est avec le puits, coffre sud) en faisait un fort imprenable..... auquel personne ne songeait à s'attaquer.

Les moyens d'action. — a) *Le commandement.* La lenteur des communications entre Bilma et Bardaï (quinze jours par courrier ordinaire) rendait très difficile l'action du commandement. Le commandant du secteur ne pouvait recevoir que des directives et était, la plupart du temps, livré à son entière initiative. Plus lentes encore étaient les liaisons avec le territoire : les T. O. par la ligne télégraphique Zinder Nguigmi, puis par courrier à chameau jusqu'à Zouar viâ Bilma, enfin par piéton entre Zouar et Bardaï, mettaient plus d'un mois... Dans certains cas, estimés particulièrement urgents, le Tchad, par T. S. F. les faisait parvenir à Faya ; il fallait de ce point encore quinze jours pour un courrier passant par Zouar, aucune communication directe n'existant entre Faya et Bardaï par suite de la présence des dissidents à Modrua, Yibi. La nouvelle de la déclaration de guerre parvint par cette voie et ne fut connue que vers le 20 août.

Le commandement subordonné ne put s'établir que grâce à une entente entre les deux officiers de Bardaï et de Zouar, ce dernier, quoique dépendant du secteur de Tibesti, recevant des ordres directement du commandant de la région à Bilma. De ces divergences il est résulté fatalement la mise hors de cause de la S. M. n° 2, qui, avec ses chameaux fatigués, ses hommes harassés et atteints du « beriberi » ne pouvait plus ni s'occuper de coopérer à la pacification, ni assurer la sécurité de la route Bilma-Zouar. Les courriers devinrent la proie des dissidents qui les arrêtaient très régulièrement.

b) *Les effectifs — le moral des tirailleurs.* Nous avons vu précédemment la répartition des troupes : avec un tel effectif, il ne pouvait être question d'abord que de : 1° construire le plus rapidement possible les postes ; 2° établir entre eux des liaisons constantes par action concertée des deux détachements.

Voir venir les indigènes, manifester notre force et leur montrer que nous avions décidé de nous installer chez eux ; ensuite, les gros ouvrages terminés et nos postes à l'abri des coups de force, circuler continuellement dans la montagne et faire la chasse aux rebelles..... Tel était le plan à suivre pour obtenir des résultats.

Il y avait à tenir compte de la fatigue des tirailleurs dont beaucoup avaient enduré des privations pendant toute la colonne, et supporté avec des vêtements en loques les rigueurs d'un premier hiver en montagne. Les détachements de relève n'étaient guère plus enthousiastes. Le pays était sans ressources, sans kola, sans tabac, sans dioulas, avec des courriers très irréguliers. Ils n'étaient pas autorisés à vivre avec leur famille et ils appréciaient peu de manger du riz pendant toute l'année. Enfin chaque détachement comprenait un petit lot de mauvais sujets pour lesquels l'envoi au Tibesti était une punition.

c) *Les reconnaissances et opérations.* Nous les exposons par ordre chronologique :

Février 1915. — Zoumri.
Mars. — Les sources chaudes de Soboroum, le Tarso-Touri.
Avril. — Contre-rezzou à Abo-Turkou.
Mai. — Escorte de l'Azalay d'été.
Juin-Juillet. — Aozou.
Août. — Contre-rezzou Abo-Toudoufou.
Septembre. — Liaison avec Zouar.
Octobre. — Visite du commandant Tilho à Bardaï et liaison avec la section N° 2.
Novembre. — Rezzou vers Mecheur (Abo-Aozou).
Décembre. — Escorte de la caravane d'hiver.
Janvier 1916. — Enneri Arraye et Toudoufou.
Février. — Zoumri.
Mars. — Opérations autour de Bardaï contre le rezzou revenant de l'Ennedi.
Avril. — Escorte de la caravane d'été et opérations contre Abo.
Mai. — Zoumri.

d) *Les résultats.* — 1° En ce qui concernait la pacification, elle se faisait lentement ; et si l'on n'avait pas encore obtenu la soumission de tous les réfractaires, il était permis d'espérer à bref délai une situation satisfaisante, sauf pour la région d'Abo. Vers la mi-1916, Zouar était soumis, Zoumri était tranquille et venait d'être l'objet d'un pillage par un rezzou d'Abo, Yibi commençait à sentir l'action des troupes du Tchad ; enfin Aozou venait insensiblement à nous.

2° Nous n'avions pas pu empêcher la formation, ni le départ des rezzous teddas. Mais dans toutes les occasions, nous pouvions fournir, avec précision, des renseignements sur l'objectif, la route suivie, l'effectif du rezzou. Comme nous l'avons vu, le manque de communications rapides ne nous permettait pas de prévenir à temps les régions menacées. Nous seuls pouvions prévoir à coup sûr l'enlèvement de nos courriers et faire d'avance notre sacrifice..... Une seule fois, il fut possible de faire parvenir au commandant Tilho l'avis qu'un rezzou de 100 fusils, et sous la direction de Barkadji-Kosso, se dirigeait vers l'Ennedi, en suivant la bordure orientale du massif tibestien. Ces pillards furent reçus par des populations prévenues, armées ; il ne put réussir et, poursuivi par les troupes du Borkou jusqu'à Doumar, il fut obligé de se jeter dans la montagne et essaya de se venger sur le Zoumri. En plusieurs autres circonstances, il eût été possible d'opérer de même pour l'Aïr ou le Kaouar, si nous avions eu la T. S. F.

3° Un service de renseignements assez bien organisé, et largement muni de fonds nous per-

mettait de suivre assez attentivement, non seulement les événements locaux, mais encore ce qui se passait sur nos frontières, soit à Kouffra, soit au Fezzan. L'interprète du secteur Mahmadou Bellah, s'était vite familiarisé avec la langue du pays et, tout en nous aidant dans nos études, rendait de grands services dans la formation des agents. Il fut remplacé en 1916 par un jeune interprète qui ne parlait que le haoussa..... Quant au fidèle serviteur qu'était Mahmadou, il est tombé bravement victime de son courage, en décembre 1916, au cours d'un combat aux environs d'Agades, entre la méhalla de Khaossen et l'escorte de l'Azalay, rentrant de Bilma.

Il nous souvient, à ce sujet, d'avoir signalé, au début de 1916, certains renseignements relatifs à une expédition préparée par les Senoussistes contre Agadès et Zinder. Les paroles prêtées pour la circonstance par les différents agents ou caravaniers que nous avions pu interroger, soit à Sidi Mohammed Labid, soit à Khaossen, étaient : « Lorsqu'on veut faire tomber un arbre, ce n'est pas aux branches que l'on s'attaque, mais aux racines. » Pour conclure sur cette question, il est certain que si Bardaï n'avait pas été évacué précipitamment en juillet 1916, l'attaque d'Agadès, en décembre de la même année, aurait pu être prévenue; il n'y aurait pas eu surprise et des vies humaines précieuses et des dépenses inutiles auraient été épargnées.

III. — L'organisation future.

Nous avons eu l'intention dans cette deuxième partie de dégager de l'exposition des faits qui viennent de précéder, et qui constituent l'expérience acquise, les corrections à apporter à l'ancienne organisation dont nous venons de faire l'historique.

a) *Le commandement.* — Là est, comme partout ailleurs, la question primordiale. Il apparaît désirable d'adopter définitivement le projet que la guerre n'avait pas permis de réaliser : l'occupation du pays par une compagnie, dont le commandant remplirait outre son commandement militaire, des « fonctions politiques et administratives. »... Ce système, donne d'excellents résultats dans les territoires militaires, régions trop récemment conquises pour être remises à l'administration civile. Qu'il nous soit permis d'ajouter que ces régions sahariennes, marches orientales de notre empire colonial africain, continueront, pendant longtemps encore, à être un domaine militaire, où nombre de nos camarades pourront développer leurs qualités.

Il serait, en même temps, intéressant de situer le Tibesti, ayant acquis son autonomie, dans l'ensemble de ces territoires frontières. Ces pays sont habités par des populations exclusivement nomades : Maures à l'Ouest, Touareg au Centre, Teddas à l'Est, Arabes au Sud-Est. Actuellement, ils sont morcelés d'une façon très inégale entre deux groupes de colonies : A. O. F. et A. E. F. Le groupement de langue tedda doit comprendre, outre le Tibesti, des populations du cercle de Gouré (Dazzas de Bukundy, Tibbous de Gory et Akory), du cercle de Nguigmi (Tibbous de Mohamed Kosso), le Kaouar tout entier, et le Borkou. Afin de donner à cet ensemble un rôle dans l'organisation de nos frontières et une indépendance relative pour son ravitaillement, il faudrait lui adjoindre l'Ennedi que l'on ne peut dissocier du Borkou, et le Kanem, arrière-pays naturel de tout



LE VAL BARDAÏ
Vue vers Dougueyé.
(Phot. Cap. Maffre).

l'ensemble. Autrefois ces contrées appartenaient aux deux territoires militaires voisins du Tchad et de Zinder; ils entretenaient entre eux des relations de bon voisinage, mais ils ne pouvaient personnellement, échapper à l'action centralisatrice de Dakar et de Brazzaville. La « cloison étanche » existait en fait : les demandes, faites par le commandement militaire du Borkou, d'opérations concertées dans la région montagneuse du Tibesti sont toujours parvenues à Bardaï trop tard... les échelons intermédiaires ayant allongé la route, déjà trop longue pour les courriers. De sorte que l'on assistait à ce spectacle paradoxal des troupes du Borkou opérant au Tibesti, sans recevoir l'aide des troupes occupant ce dernier pays... Ce projet que nous venons d'exposer était celui du colonel Largeau, lorsqu'il poursuivait en 1914 la formation de l' « Afrique centrale » qui devait englober, outre le groupe tedda, que nous venons de définir, tous les autres territoires de la colonie du Tchad.

D'une façon plus générale encore, nous estimons qu'il y aurait lieu d'organiser sous un commandement unique tous les pays du Sahara français. Ce serait la mise au point définitive du commandement des oasis créé pendant la guerre pour des raisons militaires et confié à un brillant spécialiste de ces régions, le général Laperrine, qui vient d'y trouver une mort si tragique tout récemment.

Le but à atteindre dans cette large zone désertique qui s'étend depuis l'Océan atlantique jusqu'au désert de Lybie est de rendre ce pays au mouvement caravanier d'antan, et pour y parvenir d'assurer l'ordre parmi les populations qui

l'habitent. A moins de découvertes minières importantes, susceptibles d'une exploitation rémunératrice, ce pays est en effet improductif. Mais il importe pour la sécurité du commerce et de l'agriculture de mettre un terme au brigandage — pendant un moment encore le méhariste, gendarme du désert, sera nécessaire. Il est vrai que la science moderne a mis à sa disposition de puissants moyens qui arriveront dans un avenir prochain peut-être à le remplacer (automobiles, avions, armes automatiques, T. S. F.),

Pour en revenir au sujet qui nous intéresse, l'autonomie du Tibesti dans le cadre d'un groupement tedda, il faut pour liquider la question examiner les relations de ce pays avec ceux qui l'entourent. Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, il est distinct du Kaouar : ce dernier renferme parmi ses habitants des Teddas venus de l'Est et les pistes latérales que nous suivons pour ravitailler les postes de l'Est ne sont guère fréquentées que par nos caravanes militaires. Au point de vue commercial, elles sont peu intéressantes, parce que difficiles, reliant deux pays pauvres, et de même production. Au contraire, celles qui, partant de Bilma vont aboutir d'une part à Rhat ou au Fezzan et d'autre part vers le Bornou, le Haoussa, ont été autrefois l'objet d'un trafic assez intense; il en est de même pour celles qui, longeant les bordures orientale et occidentale du massif tibestien, mettent en relation le Kanem et Borkou avec la Tripolitaine. Le Tibesti est manifestement dans la sphère d'action de ces pays et ne peut en être séparé.

Nous nous souvenons d'avoir entendu dire en 1916 au commandant Grossard qui, de Mao, chef-lieu de la région du Kanem, encourageait les efforts du capitaine Ferrand, pour draîner vers le Kaouar et le Tibesti les produits de sa circonscription : « Le Kanem regorge de céréales et de bestiaux, mais manque d'argent. » Or l'argent ne manquait pas dans le Nord où les tirailleurs le gaspillaient; et, d'autre part, le territoire du Niger en dépensait chaque semestre beaucoup pour assurer un ravitaillement insuffisant. Pour fixer les idées sur la valeur de ce courant commercial à organiser il suffit d'indiquer : 1 kilogramme de mil rendu à Bardaï par convoi militaire revenait officiellement à 0 fr. 90 (en réalité il coûtait plus du double); le même, venu du Kanem par convoi libre ne revenait pas à 0 fr. 50 — et encore s'agit-il d'une seule expérience. On avait ainsi la possibilité de ravitailler ces contrées déshéritées en viandes fraîches et en céréales ; en cas d'excédent, il y aurait eu exportation vers le Fezzan ou création d'un marché dans la région. La présence des marchands ne pourrait qu'encourager les Teddas à mieux soigner leurs dattiers et leurs jardins. Devant cette perspective de gains, très intéressé, il viendra définitivement à nous et n'hésitera plus à se servir de ses chameaux pour un autre but que le brigandage.

Par sa situation et ses productions, le Kanem se trouve être le réservoir naturel du Borkou, qu'il ravitaille déjà, du Kaouar par la route d'Agadem, et du Tibesti par une route à ouvrir. La piste Fochim-Yoo par Orichi, Sobka que nous avait signalée notre service des renseignements, serait peut-être utilisable.

b) *Les effectifs et le matériel.* — L'effectif de la compagnie d'occupation serait nécessairement variable, au fur et à mesure de la pacification. Elle pourrait comprendre 1 peloton méhariste et 1 peloton à pied. Il importe pour obtenir rapidement la pacification, d'agir sur les nomades avec des éléments mobiles, et ne pas rester dans les postes en attendant des soumissions toujours problématiques. Il va sans dire que la garnison des points d'appui doit être réduite au strict minimum grâce à l'appoint du matériel approprié La guerre a mis au point un certain nombre d'engins qui nous donneraient une supériorité incontestable dans les rencontres avec les rezzous et les montagnards rebelles : la grenade à fusil, le mortier Stokes, et le fusil mitrailleur produiraient des effets matériels puissants, qui auraient une répercussion sur le moral de l'adversaire. Pour les défenses fixes on pourrait leur adjoindre les canons et les mitrailleuses, moins faciles à transporter.

c) *La politique à suivre.* — La configuration du pays impose la répartition des forces entre le versant occidental et le versant oriental. Le dosage dépend de la politique adoptée et du but que l'on se propose d'atteindre. A notre avis, il y aurait lieu de s'inspirer des faits suivants remontant à notre première occupation.

Au Nord de la ligne Tao-Bardaï-Aozou, un élément réfractaire ayant résisté à notre influence, c'est la région d'Abo, ravitaillée autrefois par le Fezzan et Kouffra où elle écoulait le produit de ses rapines. Composé de pillards incorrigibles, ce bloc réfractaire voit diminuer ses avantages par le rétablissement prochain de l'ordre dans le Fezzan soumis à l'influence italienne, de même que la région de Kouffra cédée à notre voisine latine par les Anglais. Complètement encerclés, ils se soumettront forcément, mais ils ont besoin d'être durement traités. Cette région est du reste très pauvre et renferme peu de palmeraies ou de cultures.

Au Sud de la ligne précitée, la population est répartie en plusieurs groupements d'inégale importance, dont les uns ont déjà donné des gages, les autres observé à la fin la neutralité, prélude d'une soumission prochaine. Il faut porter tous ses efforts sur cette partie et, partant des centres déjà gagnés, faire tache d'huile vers le Sud pour se relier au plus tôt au Borkou et à l'Ennedi (par Yibi, et Omi). Les premiers se porteront sur les anciennes régions soumises : le groupement de Guetty, qui pourra être rétabli dans son ancien commandement ou mieux remplacé par un de ses fils; de même les groupements de Bardaï et de Zoumri ; d'autres seront ensuite à visiter à nouveau : Aozou, Yibi; d'autres enfin à explorer : Omi, Omchi. La question se posera de rétablir l'ancien commandement du « Dardaï » Chaffami

ou d'organiser chaque groupement en le confiant à un chef désigné par les habitants, sous réserve de notre approbation. La deuxième solution nous paraît la plus sage et la meilleure, car elle nous évite de nous engager trop dès notre retour.

c) *Les postes et la répartition.* — Ces considérations amènent à envisager des modifications profondes dans le choix des postes.

Sur le versant occidental, Zouar est à abandonner : si les reconnaissances ont démontré que les pistes ne manquaient pas pour le relier à Bardaï, l'expérience a montré qu'elles étaient difficiles, qu'elles traversaient des régions désertes et trop rapprochées de la zone des pillards d'Abo, pour la sécurité de nos courriers. Il est en outre éloigné du campement du chef de la région qu'il doit avoir pour mission de surveiller. Enfin le versant occidental est plus rapproché du poste principal du Borkou; pour toutes ces raisons la résidence du commandant de la compagnie doit être à Yoo, région de campements du chef Guetty sur la route Borkou-Fezzan, au point d'aboutissement de la piste de Fochim-Kanem. Relié par la T. S. F. avec Faya, Mao, il peut recevoir rapidement les ordres, communiquer de même les renseignements qu'on ne peut manquer de connaître dans une région aussi peuplée et entretenant des relations suivies avec le Borkou, le Kaouar, le Fezzan. A titre purement documentaire, il y a lieu de signaler que Yoo était le deuxième poste turc du Tibesti et que la garnison l'ayant évacué pour battre en retraite sur la Tripolitaine, fut massacrée vers Tao par une bande de Teddas de Guetty qui l'accompagnait sous les ordres d'un de ses fils.

Le poste principal se trouverait donc auprès du chef de la région, bien dégagé pour ses communications vers le Sud et l'Ouest. Les pistes en montagne qui le relieraient avec le poste de l'autre versant, existent : Yoo-Zouy par le Tarso-Touri; Yoo-Zoumri par Soboroum et le Tarso-Wohou; Yoo-Zoumri par Goubone.

Un détachement méhariste vers le Nord, dans la région Tao-Zouar-Ke, Dourso, Defirou, surveillerait la région d'Abo, assurant la liaison avec les méharistes de Bilma vers Otoma et protégeant la route du Kanem : détachement toujours prêt à une poursuite, les animaux et le personnel devant se refaire dans la région du poste d'Yoo ou plus au Sud.

Pour les mêmes raisons, il y aurait lieu, sur le versant oriental, d'abandonner comme poste principal, Bardaï, trop au Nord, mal situé, et de reporter notre centre militaire plus au Sud, dans une position plus centrale par rapport aux groupes de palmeraies. Zoumri remplirait ces conditions à égale distance de Bardaï, d'Aozou, Yibi, se reliant à Yoo par Goubonne et une région de campements d'été (Tarso-Touri, Tarso-Wohou.)

Un détachement méhariste, en permanence dans la région d'Omi, surveillerait les pistes de la bordure orientale et les communications avec Kouffra ; au besoin, si les pâturages de la région sont insuffisants, sa limite de surveillance pourrait être reportée plus au Nord, dans la région d'Aozou et d'Arrayn.

L'importance de la récolte des dattes et les migrations qu'elle amène sur le versant oriental, obligeraient à occuper pendant cette époque un blockhaus dans les palmeraies de Bardaï. (Utilisation de l'ancien poste turc). Le commandant de la région, lui-même, imitant les coutumes indigènes de la région, se rendrait à cette date dans les palmeraies orientales, où il séjournerait de juin à septembre. Le poste de Zoumri, judicieusement placé, devrait communiquer par T. S. F. avec Zouar, d'une part, Ounyanga de l'autre, étant notre sentinelle avancée vers le Nord-Est.



LE VAL BARDAÏ
Vue vers Arma-Chibé.
(Phot. Cap. Maffre).

Utilisation possible de l'aviation pour le service postal. — L'aviation pourrait rendre le double service d'assurer des communications postales rapides et d'autre part, après quelques reconnaissances, de fournir une carte suffisamment précise du pays, élément essentiel qui nous a fait défaut. Le vent dominant en hiver est le vent du Nord-Nord-Est; il souffle assez fort, mais avec une vitesse constante. Dans le courant de l'année, il y a bien des tornades : tornades de mai et d'août-septembre, tempêtes de sable, de décembre-janvier; mais elles sont néanmoins assez rares et la T. S. F. permettrait d'en avertir les postes avant le départ des pilotes.

La région d'Yoo est un champ d'atterrissage naturel, et des endroits semblables ne sont pas rares dans un pays où l'on trouve des plaines de sable unies comme un billard : Bardaï, Zougra Zoumri-Aderkey, pour ne parler que des régions que nous connaissons bien. Il n'est pas jusqu'à certains Taro qui ne présentent des terrains favorables au « fameux atterrissage de campagne » que recherche le pilote surpris par la panne fâcheuse.

Enfin au point de vue militaire, quelques bombes, habilement placées sur la région d'Abo, amèneraient plus vite sa soumission et lui inspireraient une crainte salutaire.

Pour terminer cet ensemble de renseignements et d'idées sur le Tibesti, il nous a paru que la

meilleure conclusion à lui donner, était de citer les propres paroles d'un Français, le maréchal des logis Lapierre, retour du Fezzan et de Koufra et dont le rapport, auquel nous empruntons ces extraits, a paru dans l'*Afrique française :*

« Les Tibbous font à Koufra, — car la plupart ont eu des relations avec nos détachements de l'Afrique occidentale — une propagande toute française. Ils connaissent plus ou moins les Français, je pourrais dire qu'ils sont presque tous pour l'occupation française. »

Il suffit donc de peu pour les ramener à nous complètement, puisqu'ils n'ont pas gardé mauvais souvenir de notre premier séjour. Rappelons-nous toutefois cette sage maxime politique énoncée par le même auteur :

« Pas d'argent, pas de Tibbous. »

R. Blaizot.
Capitaine d'infanterie coloniale.

Pékin, novembre 1920.

L'Afrique Orientale Anglaise

ET SES NOUVELLES DÉNOMINATIONS

Le Gouvernement britannique vient de modifier les dénominations de ses deux principales possessions en Afrique orientale. L'ancien protectorat de l'Est africain est devenu la colonie du Kenya, rentrant ainsi parmi les possessions directement administrées par la Couronne. L'ancienne colonie allemande, dont la conquète a coûté tant d'efforts aux forces anglo-belges, a été placée sous le mandat britannique et prend le nom de Territoire du Tanganyka. L'Urundi et une partie du sultanat de Rouanda reviennent à la Belgique.

La chaîne des territoires britanniques se complète ainsi du Cap au Caire sans solution de continuité. Nul doute que la ténacité anglaise ne réalise prochainement le rêve de Cecil Rhodes, en achevant de souder aux abords des grands lacs africains la grande voie impériale si fortement amorcée aux deux extrémités du continent noir. Il est intéressant d'étudier la valeur politique et économique du vaste territoire, qui, du Mozambique à l'Abyssinie, est désormais ouvert à l'activité de nos alliés.

L'élimination de l'Allemagne supprime, en effet, la large bande de terre étrangère qui coupait en deux l'Afrique anglaise. Aussi le Colonial Office se préoccupe-t-il dès maintenant de donner à son Empire africain une structure politique nouvelle, appropriée à la situation créée par la guerre.

L'élaboration de ce régime se heurte cependant à certaines difficultés d'ordre politique. L'Egypte tend à se libérer de la tutelle britannique et revendique la possession de ses anciennes dépendances du Soudan. Tant qu'un statut définitif n'aura pas déterminé clairement le régime international dont la vieille terre des Pharaons, étendue jusque sur le bassin du Haut-Nil, entend bénéficier désormais, il est impossible aux hommes d'Etat britanniques d'englober, même économiquement, ces domaines contestés dans le nouvel ensemble de colonies et protectorats. D'autre part, les possessions situées au sud du Zambèze sont fatalement destinées, un jour ou l'autre, à rentrer dans l'unité politique de l'Union Sud-Africaine, réduite jusqu'à maintenant aux quatre vieilles provinces du Cap, du Natal, de l'Orange et du Transvaal. Déjà, le Traité de Paix et les décisions du Conseil suprême ont adjoint au jeune Etat sud-africain l'ancienne colonie allemande du Sud-Ouest. Il est évident que les confins, encore en voie d'organisation, Betchouanaland, Rhodésie Méridionale, peut-être même la Rhodésie du Nord et le Nyassaland, subiront de plus en plus fortement l'attraction économique et politique que ne peut manquer d'exercer sur eux ce Dominion presque indépendant, doté des institutions parlementaires chères à tout Anglais et d'un outillage perfectionné.

Entre les deux blocs sud-africain et égyptien, il existe actuellement six groupes de colonies, dont la superficie et la population sont estimées aux chiffres suivants :

	Milles carrés	Habitants
Rhodésie du Nord	290.000	1.000.000
Nyassaland	39.000	1.000.000
Tanganyka	350.000	6.000.000
Kenya	250.000	4.000.000
Ouganda	117.000	3.000.000
Zanzibar et Pemba	650	200.000
Total	1.046.650	15.200.000

L'ensemble de ces possessions constitue un véritable Empire, homogène et riche, avec une superficie égale à celles du Royaume-Uni, de la France, des Pays-Bas, de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal et de la Suisse réunies. La diversité de ses climats lui assure toute la gamme des productions possibles : au niveau de la mer, c'est le climat équatorial avec ses chaleurs humides et constantes, favorables aux cultures dites tropicales. Les plateaux et les pentes de l'immense chaîne de montagnes qui longe toute l'Afrique orientale offrent toutes les possibilités des pays tempérés. Enfin, les sommets du Kilimandjaro sont couronnés de neiges éternelles. Pour ce pays fondateur de peuples qu'est l'Angleterre, l'Est africain présente ainsi toutes les conditions nécessaires pour l'éclosion d'un Dominion nouveau, analogue à l'Australie et au Sud-Afrique.

Le Gouvernement anglais paraît envisager la création d'un gouvernement général, qui serait chargé d'administrer l'ensemble des territoires dont nous venons de parler, en exceptant momentanément la Rhodésie et le Nyassaland. Mais les organes coloniaux, tels que l' « African World », réclament une organisation plus vaste, dont l'opportunité leur paraît unique au moment où des limites nouvelles sont assignées un peu partout aux groupes géographiques ou politiques existants. Ils estiment que, quelle que soit leur cons-

titution intérieure ou leur situation internationale, la Rhodésie du Nord et le Nyassaland d'une part, Zanzibar et ses dépendances, le Soudan méridional arrosé par le Nil blanc, d'autre part, doivent faire partie de la grande Vice-Royauté de l'Afrique orientale anglaise.

Ils voient dans la constitution de ce gouvernement général toutes sortes d'avantages : défense mieux assurée, politique indigène plus cohérente, surtout en ce qui concerne la plus grave des questions qui se posent dans toutes les possessions anglaises baignées par l'Océan Indien, celle de l'immigration hindoue ; programme d'outillage économique mieux conçu, organisation sanitaire plus forte, en vue de combattre les maladies endémiques qui affectent les hommes et les bêtes dans les pays tropicaux ; enfin, et ceci nous console de nos propres récriminations, décentralisation plus grande, affranchissant les colonies des méthodes bureaucratiques, trop lentes et mal étudiées, en honneur à Downing Street.

Dans quelles conditions et sous quelle forme fonctionnerait ce gouvernement général ? Il semble que le Colonial Office veuille s'inspirer de l'exemple de l'Inde pour introduire dans l'Est africain un régime d'administration mixte, adapté à l'état social des populations. Celles-ci sont loin de présenter une densité et un niveau de civilisation comparables à ceux des masses humaines qui vivent dans la grande péninsule asiatique. Il n'en reste pas moins que certains territoires, tels que l'Ouganda, sont divisés en sultanats autonomes où les Anglais n'assument que le rôle de conseillers ou de résidents. De plus, certaines zones propices à l'établissement durable des Européens possèdent une administration locale qui continuerait à subsister. Il en existe déjà dans l'Usambara, au Nyassaland, sur les hauts plateaux du Kenya. La nouvelle organisation respectera ces institutions locales, ce qui lui permettra de réduire au minimum ses besoins de personnel européen.

Mais l'existence d'un gouvernement général suppose un ensemble de moyens de communication *intérieurs*, qui n'existe pas encore. L'isolement dans lequel ont vécu jusqu'ici les diverses entités politiques dont on prépare le groupement a conduit chacune d'entre elles à n'accomplir à ce point de vue qu'un effort limité, inspiré uniquement de besoins locaux. Le Nyassaland est orienté vers Beira, le grand port du Mozambique et son débouché naturel sur l'Océan Indien. La Rhodésie du Nord attend son outillage ferroviaire de l'Union Sud-Africaine, qui jusqu'ici a détourné d'elle son effort pour effectuer la soudure de ses chemins de fer avec le réseau ferré et fluvial du Congo belge. Le Kenya et le Tanganyka ont leurs chemins de fer de pénétration orientés parallèlement, de la côte vers les grands lacs intérieurs, sans aucun raccordement du Nord au Sud. Ici, les nécessités impériales exigent un renversement momentané des programmes exclusivement économiques amorcés avant la réalisation de l'unité.

Dans l'état actuel des prévisions, il est possible d'indiquer les premiers objectifs auxquels devra s'appliquer l'effort financier du nouvel Empire est-africain. C'est d'abord la voie ferrée de la Rhodésie du Nord, qui, partant de Broken-Hill sur le Grand-Trunk du Cap au Caire, aboutira à la pointe sud du lac Tanganyka. Il s'agit là d'une œuvre considérable, dont l'exécution exigera de nombreuses années. Il faudra ensuite prolonger jusqu'au lac Nyassa le chemin de fer de Blantyre à Chindia sur le Zambèze, dont la construction jusqu'à Beira est d'ores et déjà commencée. La partie nord de Blantyre au Nyassa par Zomba, va être entreprise incessamment, grâce à l'aide de la métropole.

La troisième voie de communication réalisera la jonction du lac Nyassa au lac Tanganyka, et la quatrième celle de Tabora à Nouansa sur le lac Victoria. Cette dernière avait déjà été amorcée par les Allemands, et les Anglais se proposent de l'exécuter en première urgence, dès qu'un programme définitif de travaux publics aura été adopté, pour le territoire dont ils ont reçu le mandat.

La combinaison des transports par voie ferrée et par vapeurs permettra d'assurer des communications rapides et de grand débit entre les provinces du Gouvernement général. Par ailleurs et parallèlement, on s'efforcera de créer un réseau de routes praticables aux automobiles, susceptibles de jouer le rôle de voies d'appoint aux chemins de fer et de voies de pénétration provisoires.

La capitale serait installée soit à Tabora, soit sur les hauts plateaux de l'Usambara, de façon à rendre l'administration centrale aussi facile que possible. Les Anglais ont toujours recherché, dans le choix de leurs résidences, le maximum du confort et les conditions climatériques les plus favorables à l'Européen. Cette considération essentielle, dont nous n'avons peut-être pas tenu suffisamment compte dans la désignation de nos chefs-lieux d'Afrique Occidentale et Equatoriale, a une importance considérable au point de vue du *rendement* du travail administratif. Les Anglais n'hésitent point à envisager, s'il le faut, l'édification d'une ville nouvelle, si les grandes agglomérations existantes ne leur offrent point les garanties nécessaires, en ce qui concerne la température et l'hygiène.

On s'est préoccupé de savoir si le sultanat de Zanzibar, qui doit faire partie du nouveau Gouvernement général, continuerait à subsister. Il paraît certain que ni la dénomination, ni le territoire du sultanat ne subiront aucune modification. La colonie du Kenya comprend seulement les possessions continentales, sur lesquelles le sultan ne peut revendiquer aucun droit de souveraineté. Quant à celles qui relèvent de son autorité, elles formeront le Protectorat du Kenya et continueront à lui être nominalement soumises, ce qui ne changera rien à leur statut actuel.

Le mouvement d'inquiète évolution qui agite le monde entier ne saurait, non plus, épargner les races africaines. Des revendications encore imprécises fermentent au cœur de ces populations

qu'une barbarie millénaire avait cependant assouplies à toutes les servitudes. Une sorte de bolchevisme noir né en Amérique semble vouloir se propager sur la terre classique des razzias et de l'esclavage. Déjà les sujets anglais de l'Afrique occidentale ont formulé, au cours d'un « Congrès national » tenu à Accra, les « cahiers de revendications » de la race noire. On y relève, parmi des prétentions exagérées, un vif désir de s'instruire et surtout de participer aux pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire qui les régissent. Nul doute qu'un Gouvernement général, fortement organisé et suffisamment autonome, ne soit mieux à même de pratiquer une saine politique indigène, que les bureaux métropolitains ou même qu'une demi douzaine de gouvernements locaux s'inspirant de principes différents et parfois contradictoires.

L'Afrique orientale est un trop riche réservoir de matières premières pour ne pas offrir à l'Europe un champ d'exploitation privilégié. Or, c'est le développement des richesses naturelles du pays qui consolide le mieux une domination. Quand les indigènes s'enrichissent, ils sont contents de leur sort et ne songent pas à se révolter. Il est facile de discerner, à l'origine des révolutions, le cri de la misère humaine. Mais il est aussi des besoins moraux, qui s'épanouissent dans l'aisance, et qui exigent satisfaction. Il faut donc que l'Européen suive attentivement l'évolution des esprits et desserre peu à peu l'étreinte de son pouvoir, au fur et à mesure que l'indigène prend conscience de ses droits et réclame sa part du Gouvernement.

Instruits par l'expérience de l'Inde et de l'Egypte, l'Angleterre paraît décidée à pratiquer dans l'Est africain une politique moins rigoureuse qu'ailleurs et à devancer les événements au lieu de les suivre. Un fait symptomatique vient de se produire, qui corrobore cette hypothèse. Dans la colonie du Kenya, vient de se constituer spontanément, avec l'assentiment de la Couronne, un véritable Parlement élu. Quoique formé par l'initiative d'associations locales, il comprend les membres élus du Conseil législatif de la colonie, siégeant à côté de ceux que ces mêmes associations ont délégués à cet effet. En octobre dernier, le Gouverneur ouvrait solennellement la session de ce Parlement officieux et lui soumettait un certain nombre de questions intéressant la colonie.

La politique économique, financière et militaire de l'Angleterre dans ses colonies, lui permet d'agir même dans les territoires sous mandat, comme si le mandat n'existait pas. Le libéralisme inscrit dans le Pacte fait partie de ses méthodes traditionnelles. Aussi les conventions internationales n'apportent-elles aucune gêne dans l'œuvre d'unification politique qu'elle poursuit sur les tronçons enfin réunis de son Empire est-africain.

Il n'est pas exagéré de dire que l'Angleterre est en train de fonder en Afrique un nouveau Dominion.

PIERRE TAP.

REMISE EN SERVICE DU CARGO « BASQUE »

Nous apprenons que le cargo *Basque*, de la Compagnie des Messageries Maritimes, complètement remis en état, va être réaffecté par cette société à sa ligne commerciale Londres-Mer Noire.

On se souvient peut-être que ce navire réquisitionné par le gouvernement français avait été torpillé en Méditerranée le 18 février 1918, remorqué et échoué à Malte, puis ramené à Marseille pour y être réparé.

Le *Basque* est actuellement dans ce dernier port d'où il relèvera sur Londres. Il y a tout lieu de penser qu'il pourra quitter ce dernier port le 25 janvier 1921 pour effectuer l'itinéraire prévu de la ligne, savoir : Le Havre-le Pirée-Salonique Constantinople, avec touchées facultatives à Smyrne et en mer Noire.

La longue immobilisation de ce vapeur jointe à celle du *Danube* qui, ayant heurté une mine, est encore actuellement en cours de réparation, avait considérablement entravé l'effort commercial de la Compagnie des Messageries Maritimes dans la direction de la mer Noire Il est permis d'espérer que grâce au prochain retour en ligne de ces deux navires (celui du *Danube* est prévu pour le mois d'avril) ce service reprendra d'ici peu sa régularité d'autrefois.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — SOC. Gle D'IMP. ET D'ÉDIT., 17, RUE CASSETTE.

N° 2

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

UNE MISSION EN TRIPOLITAINE

(SEPTEMBRE 1920)

AVANT-PROPOS

Ayant reçu de MM. les ministres des Affaires étrangères et des Colonies la mission de procéder à une étude de la situation économique de la Tripolitaine et de l'orientation de la politique italienne dans ce pays limitrophe de l'Afrique du Nord française, je me suis efforcé de réunir les éléments essentiels de cette enquête au cours d'un séjour à Tripoli et sur la côte, grâce à la haute recommandation qu'a bien voulu m'accorder à Rome S. Exc. Luigi Rossi, ministre des Colonies, auprès de S. Exc. Luigi Mercatelli, gouverneur de la Tripolitaine, dont le bienveillant accueil a dépassé toutes mes espérances. Je ne saurais oublier non plus l'aimable concours que m'a prêté en ces circonstances M. Arthur Guy, notre éminent consul, ni le cordial empressement que le distingué secrétaire général du gouvernement, l'avocat Guglielmo Ciamarra, a montré à me documenter, à m'introduire auprès des chefs des différents services et à faciliter mon voyage à Zuara, où le colonel Mezzetti m'a réservé une flatteuse réception ; de leur côté, nos honorables confrères de Tripoli, en particulier de la *Nuova Italia*, ont mis la plus parfaite complaisance à répondre à mes nombreuses questions. Des rapports officiels et articles de presse m'ont permis de compléter cette documentation que j'ai voulu tenir à jour — puisqu'il s'agit d'un problème d'une brûlante actualité — jusqu'au moment de la mise en pages du présent rapport.

Etant arrivé à Tripoli au début de septembre 1920, peu de jours après l'entrée en fonctions du nouveau gouvernement, je ne pouvais évidemment pas prétendre formuler immédiatement sur sa politique un jugement autorisé; il m'était d'autant plus difficile de me prononcer sur ce point que les diverses personnes interrogées émettaient des opinions d'une divergence bien faite pour dérouter un publiciste étranger. Mais ayant eu la bonne fortune de parcourir l'Italie, à l'aller et au retour, à un moment particulièrement décisif de l'importante évolution sociale traversée par la nation, j'ai pu éclaircir par d'autres échanges de vues et de nombreuses lectures ce qui, dans mes impressions de Tripolitaine, était demeuré obscur.

Désirant avant tout faire œuvre impartiale, j'ai cru devoir tenir compte, dans ce travail, des opinions autorisées que j'ai entendues ou lues, qu'elles fussent favorables ou contraires à la politique coloniale actuelle de l'Italie. Pour pouvoir, malgré ces contradictions, tirer de cet examen des conclusions personnelles, j'ai essayé, autant que possible, de ne pas me laisser influencer par nos conceptions coloniales françaises, afin de porter, sur des méthodes très différentes des nôtres, un jugement absolument libre d'idées préconçues.

La division du présent travail ressort tout naturellement de l'objet de la mission qui m'a été confiée. La première partie est consacrée à l'étude des ressources naturelles de la Tripolitaine et de son outillage économique, la seconde partie à l'examen de la politique indigène suivie par l'Italie dans sa colonie et de ses répercussions.

* * *

L'enquête dont on va lire les résultats a porté non pas sur l'ensemble de la Libye, mais sur la Tripolitaine seule, les circonstances ne m'ayant pas permis de me rendre en Cyrénaïque. A ce propos, il n'est pas inutile de rappeler que les deux pays composant la Libye italienne constituent, au point de vue administratif, deux gouvernements absolument distincts et sans rapports l'un avec l'autre. En fait, ils sont infiniment plus séparés par l'immense région désertique, inhabitée et infranchissable de la Syrte, que par la mer qui est leur seul moyen de communication ; mais même leurs relations maritimes directes sont si précaires et espacées, que la route la plus rapide pour se rendre de Tripoli à Bengasi passe... par Syracuse.

Cependant la Tripolitaine et la Cyrénaïque ont, au point de vue de la production agricole, à côté de quelques différences importantes, qui rendent la seconde plus propre que la première à la colonisation européenne, beaucoup de points communs, et si au point de vue démographique et politique la prépondérance du Senoussisme en Cyrénaïque crée dans cette colonie un état de choses plus stable qu'en Tripolitaine, il n'en est pas moins vrai qu'un grand nombre des observations faites dans la seconde partie de cette étude, à propos de l'orientation de la politique italienne en Tripolitaine s'appliquent aussi, dans une mesure différente il est vrai, à la Cyrénaïque, l'une et l'autre ayant été dotées d'un Statut comportant l'élection d'un Parlement au suffrage universel. Constatant que les réformes introduites dans l'une des deux colonies exerçaient immédiatement leur répercussion dans l'autre et y rendaient inévitable l'introduction de réformes analogues, certains spécialistes ont montré les inconvénients de cette méthode empirique et l'utilité d'avoir des directives communes aux deux colonies méditerranéennes, comme constituant un ensemble nettement distinct des colonies italiennes d'Afrique orientale.

Au point de vue français, une observation ne sera pas inutile. En raison de la difficulté des communications entre Tripoli et Bengasi, et surtout du fait que les questions qui se posent en Cyrénaïque ne sont pas absolument les mêmes qu'en Tripolitaine, en tenant compte notamment de l'intérêt que présente pour la France l'évolution de la question senoussiste et de nos relations avec les Senoussis, il serait très désirable qu'un poste consulaire français fût rétabli à Bengasi.

PREMIÈRE PARTIE

LA TRIPOLITAINE ÉCONOMIQUE

I. — Notes ethnographiques.

La Tripolitaine proprement dite, dans ses nouvelles frontières, occupe une superficie d'environ 500.000 kilomètres carrés et est peuplée d'environ 600.000 habitants : l'évaluation à laquelle il a été procédé en 1917 par les soins de l'Office politico-militaire de Tripoli (1) était arrivée, pour la population indigène, au chiffre de 569.093, différant peu de celui des évaluations ottomanes les plus récentes. Mais il est à remarquer que cette population est très inégalement répartie.

On ne compte en effet que de 55.000 à 60.000 habitants dans l'immense région occupée par les circonscriptions administratives du Fezzan, de Ouadi-ech-Chati, de Ghadamès et de Socna et représentant les trois quarts de la superficie totale. Plus des quatre cinquièmes de la population, soit près de 500.000 habitants, se trouvent groupés dans la région septentrionale située entre la côte occidentale et la région montagneuse du Djebel, en y comprenant celle-ci et la côte orientale, c'est-à-dire sur une étendue inférieure à la superficie de la Tunisie septentrionale et centrale; d'autre part la moitié environ de ces quatre cinquièmes (230.000 habitants) vit dans la zone du littoral de Zuara à Sirte, où l'on trouve par endroits une densité comparable à celle des régions du littoral de l'Afrique du Nord française; c'est ainsi que la population de la ville de Tripoli (environ 60.000 habitants y compris les Européens) et de l'oasis (y compris celle de Tadjoura) représente une agglomération de plus de 100.000 habitants. La densité de la population étant fonction de la productivité des différentes régions, les considérations qui précèdent présentent un grand intérêt pour l'appréciation de la valeur économique de la Tripolitaine et de l'importance relative des régions qui la composent. Il est à remarquer, en effet, que la différence de densité entre le nord et le sud du pays est encore plus marquée en Tripolitaine que dans les pays composant l'Afrique du Nord française.

Les Arabes (environ 203.000) constituent environ un tiers de la population totale. Les Berbères (environ 136.000) n'en représentent qu'un peu plus du quart; mais comme ils entrent en majorité dans la composition de l'importante masse arabo-berbère (environ 178.000) et dans celle des Coulouglis (environ 36.000) et pour partie dans celle des Israélites (16.000), on peut considérer que l'élément berbère détient la majorité absolue dans la composition ethnique des populations de la Tripolitaine.

Le tableau ci-contre indique le chiffre de la population indigène des circonscriptions administratives traditionnelles (maintenues par les autorités italiennes), avec la répartition de cette population par groupes ethniques.

II. — La production agricole.

Au début de l'occupation italienne, la Tripolitaine a été présentée par une presse enthousiaste comme un pays extrêmement fertile, la « terra promessa » ; par la suite, de nombreuses décep-

(1) *Le Popolazioni della Tripolitania. Notizie etniche e storiche raccolte da Enrico De Agostini, tenente colonnello adetto all'Ufficio Politico Militare.* Tripoli, septembre 1917, 1 volume (description et tableaux détaillés) et 31 cartes.


CARTE ADMINISTRATIVE DE LA TRIPOLITAINE
200 Kil.
Frontières internationales.
Limite entre la Tripolitaine et la Cyrénaïque
Limites des circonscriptions ad^{tives} de la Tripolitaine
Chemins de fer construits.
id. projetés.
Tripoli Capitale de colonie.
Garian Chef lieu de circonscription (en Tripolitaine)
CIRCONSCRIPTIONS DE LA TRIPOLITAINE SEPTENTRIONALE
1 Tripoli
2 Nouahi-el Arba
3 Djefara
4 Homs
5 Sahel-el-Ahamed
6 Zliten
7 Msellata
8 Tarhouna
9 Misurata
10 Garian
11 Ourcheffana
12 Zanzour
13 Zavia
14 Agelat
15 Zuara
16 El Djoch -
17 El Hod
18 Iefren
19 Chicla
20 El Asabaa
MER MÉDITERRANÉE
GOLFE DE SIRTE
CYRÉNAÏQUE
BARCA
TUNISIE
ALGÉRIE
LIBYE
TRIPOLITAINE
SIRTE
SOCNA
FEZZAN
OUADI ECH CHATI
GHAT - TOUAREG
GHADAMÈS
FASSATO
EZ ZINTAN
NALOUT
MIZDA
ORFELLA
TAOUORGA
Gabès
Djerba
Ben Gardane
Ras Adjir
Boucamez
Zuara
Zanzour
Tripoli
Tadjoura
Djefara
Ain Zara
Homs
Souk-el-Khemis
Zliten
Misurata
El Agelat
Zavia
Azizia
El Ghnem
Gusbat
Tarhouna
Taouorga
Dehibat
Ouazzan
El Djoch
Djado
Nalout
Chicla
Iefren
Ez Zintan
Garian
El Asabaa
Mizda
Beni Oulid
Djeneien
Sinaoun
Bir Pistor
Ghadamès
Derg
Gheria
Bungeim
Sirte
Bengasi
Tocra
Er Regema
Djemines
Zuetina
Djedabia
Mouctar
Socna
Mrada
Sella
Rhanet
Brach
El Djedid
Fort Polignac
Mourzouk
G Hyre
Comité de l'Afrique française
Reproduction interdite

TABLEAU DES POPULATIONS DE LA TRIPOLITAINE

	Territoires	Arabes	Tribus maraboutiques arabes ou prétendues chérifiennes	Chorfa	Berbères abadites	Berbères malékites	Arabo-berbères	Tribus maraboutiques berbères ou arabo-berbères	Couloughis	Israélites	Total	Sédentaires	Semi-nomades	Nomades
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	Tripoli..........	»	»	»	»	»	12.287	»	7.620	10.471	30.378	30.378	»	»
2	Nouahi-el-Arbaa .	10.915	2.092	2.465	»	1.650	14.414	5.380	2.132	874	39.922	22.912	17.010	»
3	El-Djefara.......	4.100	500	»	»	1.200	7.500	1.600	»	»	14.900	14.900	»	»
4	Msellata	590	880	2.220	»	7.840	2.700	280	540	450	15.500	12.030	3.470	»
5	Tarhouna	18.880	4.400	»	»	2.850	22.110	9.550	»	»	57.790	»	57.790	»
6	Homs...........	»	1.322	»	»	2.290	3.056	1.450	162	420	8.700	8.700	»	»
7	Sahel-el-Ahamed.	4.335	2.978	544	»	»	5.050	950	1.488	»	15.345	12.510	2.835	»
8	Zliten..........	4.840	16.480	»	»	»	7.830	400	2.700	750	33.000	32.550	450	»
9	Misurata	5.530	5.180	180	»	4.950	580	100	16.710	970	34.200	32.390	1.810	»
10	Tauorga	270	480	»	»	330	4.960	200	»	»	6.240	6.240	»	»
11	Orfella	100	1.600	»	»	26.500	»	1.800	»	»	30.000	»	»	30.000
12	Sirte............	7.700	1.020	»	»	750	200	7.250	»	280	17.200	2.000	9.800	5.400
13	Socna........ ..	6.400	»	800	»	1.575	»	125	»	»	8.900	5.150	»	3.750
14	Zanzour.........	»	345	»	»	2.875	1.440	2.350	140	80	7.230	6.830	400	»
15	Ourcheffana	850	»	»	»	750	15.330	1.250	»	»	18.180	»	18.180	»
16	Ez Zavia	11.608	7.571	»	»	984	988	2.606	4.028	517	28.302	27.672	630	»
17	El-Hod..........	5.000	150	»	»	»	1.500	2.450	»	»	9.100	»	9.100	»
18	El-Agelat	2.271	»	»	»	»	7.998	4.767	»	»	15.036	15.036	»	»
19	Zuara...........	3.690	436	»	4.566	»	1.468	1.185	»	»	11.345	7.655	3.690	»
20	El-Djoch	400	5.450	»	»	»	»	»	»	»	5.850	350	»	5.500
21	Garian..........	7.780	930	585	»	14.985	»	4.870	400	300	29.850	24.600	800	4.450
22	El-Asabaa.......	2.900	2.900	»	»	»	1.400	»	»	»	7.200	1.400	»	5.800
23	Chicla	2.300	»	»	»	5.800	»	»	»	»	8.100	7.100	»	1.000
24	Iefren	5.440	100	»	9.410	1.850	1.270	1.030	»	900	20.000	19.900	»	100
25	Mizda...........	1.410	200	»	»	2.340	200	1.300	»	»	5.450	1.100	»	4.350
26	Ez-Zintan	5.200	800	»	»	»	950	350	»	»	7.300	»	»	7.300
27	Fassato.........	6.520	670	»	10.150	800	»	200	»	»	18.340	13.540	450	4.350
28	Nalout..........	3.625	730	»	9.130	250	»	»	»	»	13.735	11.025	»	2.710
29	Ghadamès.......	2.450	450	»	»	2.400	1.300	100	»	»	6.700	6.700	»	»
30	Ouadi-ech-Chati .	7.630	320	40	»	1.000	2.530	2.180	»	»	13.700	6.400	1.680	5.620
31	Fezzan..........	4.660	420	550	»	18.770	4.430	2.770	»	»	31.600	27.400	»	4.200
		137.394	58.404	7.384	33.256	102.739	121.491	56.493	35.920	16.012	569.093	356.468	128.095	84.530

RÉSUMÉ

Arabes (col. 1, 2, 3)	203.182
Berbères (col. 4, 5)	135.995
Arabo-Berbères (col. 6, 7)	177.984
Coulouglis (col. 8)	35.920
Israélites (col. 9)	16.012
	569.093

tions provoquées par l'insuccès de tentatives de colonisation mal conçues lui ont valu la réputation d'une région inhospitalière, d'un immense désert, et actuellement le public italien est d'autant plus porté à s'en désintéresser au point de vue économique qu'il est mal influencé par la persistance des troubles politiques qui, depuis une dizaine d'années, ont été presque continuels dans ce malheureux pays. Les études expérimentales auxquelles il a été procédé permettent d'établir que la vérité est entre ces deux opinions extrêmes.

D'après le major Rossi (1), les terrains cultivés en Tripolitaine, quoique séparés les uns des autres, peuvent être groupés en quatre zones se succédant de la côte vers l'intérieur :

1° L'étroite zone du littoral, s'étendant avec des interruptions, de la frontière tunisienne à Misurata, est large de quelques kilomètres. La culture qui y domine est celle des palmiers; on y cultive aussi les olives, les agrumes, les fruits et légumes. L'oasis de Tripoli, appelée aussi Mencha, se réunit à l'Est, sauf la brève interruption de la saline de Mellaha, avec l'oasis de Tadjoura, ce qui constitue une surface très cultivée s'étendant sur une vingtaine de kilomètres de l'Ouest à l'Est et renfermant environ 1.200.000 palmiers.

A 9 kilomètres au Sud-Est de Tripoli est la petite oasis d'Aïn-Zara. Vers l'Ouest, entre Tripoli et la frontière tunisienne, soit sur une distance d'environ 180 kilomètres, se succèdent les oasis de Gargarech, Zanzour (100.000 palmiers), Zavia (130.000 palmiers), Agelat, Zuaga et Zuara.

Vers l'Est de Tripoli, il faut traverser, après Tadjoura, environ 60 kilomètres avant de rencontrer une oasis, celle de Silim, riche en vignobles. Au delà des derniers contreforts du haut-plateau de Tarhouna, se trouve une plaine où surgit la ville de Homs, entourée de jardins; en poursuivant vers l'Est on rencontre les palmeraies du Sahel. Dans les oasis de Silim et du Sahel, on compte environ 130.000 palmiers et 50.000 oliviers. Plus loin se trouve Zliten, dont l'oasis renferme 200.000 palmiers, tandis que la région est une des plus productives en orge. Environ 30 kilomètres de plaine déserte séparent Zliten de Misurata, renfermant 400.000 palmiers et riche en oliviers et jardins potagers. A environ 30 kilomètres au Sud de Misurata, le village de Tauorga, entouré de palmiers, est la dernière localité cultivée de cette première zone.

2° La deuxième zone agricole est formée par les hauts-plateaux du Djebel et de Tarhouna, les collines de Msellata, et des vallées qui mènent à la côte occidentale du golfe de Syrte. L'olivier y prédomine. Le Djebel (Nefousá, Iefren, Garian) est sillonné de vallées escarpées et renferme peu d'arbres, sauf, dans certaines parties, des oliviers, des figuiers, des palmiers et de la vigne; on y cultive le safran et les céréales. Le haut-plateau de Tarhouna est dépourvu d'arbres ; mais l'alfa y croît avec abondance. Au contraire, les territoires de Msellata et de Bondara sont très fertiles : les oliviers, les vignes, les arbres fruitiers y couvrent de vastes étendues.

Les vallées des ouidan qui de l'immense région désertique pierreuse de Hammada-el-Hamra descendent vers le littoral de la Grande-Syrte (Sofegin, Semsen, Bei) sont généralement cultivées en orge ; l'arbre prédominant est l'olivier, qui constitue une importante forêt près de l'ouadi Beni-Oulid (affluent du Sofegin); les palmiers sont clairsemés, sauf à Garia (haute vallée du Semsen). En procédant vers le Sud, on rencontre encore des oliviers ; mais à mesure que l'on se rapproche de l'ouadi Bei, la végétation se fait de plus en plus rare. La côte occidentale de la Grande-Syrte est bordée de marais.

Les deux zones qui viennent d'être sommairement décrites, représentant avec la région de steppes qui les séparent une étendue de 50.000 à 60.000 kilomètres carrés, c'est-à-dire un dixième de la superficie totale de la Tripolitaine, renferment pourtant, comme on l'a vu précédemment, les quatre cinquièmes de la population de ce pays et fournissent la presque totalité de la production agricole et de l'exportation. Cependant les terrains fertiles ou cultivés n'y constituent que de petites étendues comparativement aux vastes régions de steppes ou de sables qui les entourent, comme par exemple la Djefara, plaine qui s'étend entre le littoral occidental et le Djebel : cet espace, de plus de 20.000 kilomètres carrés, est prétendu fertilisable, parce que la composition de son sol serait la même que celle des régions irriguées. Dans les années où les pluies sont bien distribuées, elle donne d'abondantes récoltes d'orge et des pâturages pour de nombreux troupeaux.

3° La troisième zone agricole est constituée par des oasis disséminées à de grandes distances : Ghadamès, Derg, Sinaoun, Djofra, Sella ; sur la côte méridionale de la Grande-Syrte, et le long des vallées des ouidan (Harraua, Chegga, Gatarr) qui descendent du Djebel-es-Soda et du Harugi-es-Sod.

L'oasis de Ghadamès renferme 63.000 palmiers et beaucoup d'autres arbres fruitiers parmi lesquels domine l'amandier; l'oasis de Derg renferme 300.000 palmiers. L'oasis de Djofra, d'une

(1) Cité par le professeur A. Borzi dans son étude intitulée : *Zone agrarie della Libia (Monografie e Rapporti coloniali*, n° 8, mars 1912).

étendue de 2.000 kilomètres carrés, a pour centres principaux Socna, Hon et Ouadan; elle ne compte que 15.000 palmiers. Plus riche est l'oasis de Sella, qui en compte environ 100.000. Les oasis de Abou-Naim, Mrada et Gibbena, situées plus loin vers l'Est, aux confins de la Cyrénaïque, sont presque inhabitées. La région dénommée Sort (côte méridionale de la Grande-Syrte) est peu cultivée, à l'exception de quelques petites oasis côtières et des lits des ouidan dénommés ci-dessus, qui renferment des palmeraies.

4° La quatrième zone agricole comprend le Fezzan et Ghat. On évalue à plus d'un million les palmiers du Fezzan, dont les dattes constituent la principale nourriture des habitants; on y cultive aussi les figuiers, les amandiers, la vigne, les légumes. A Ghat, les palmiers sont rares (environ 3 000); mais la zone cultivable pourrait être étendue, en raison de la présence de l'eau à peu de profondeur.

* * *

D'après le rapport de l'ancien chef de l'Office économique, Romeo Nappi (1), les conditions agricoles du pays se présentent sous deux aspects absolument différents : l'un caractérisé par le type irrigué, celui des oasis, où la nappe d'eau se retrouve à une faible profondeur; l'autre par le type sec, où la culture ne peut profiter que des eaux de précipitation, et exceptionnellement de celles des torrents contenues et distribuées pendant la période des pluies.

Singulièremant plus optimiste est l'opinion de M. Alfredo Bacelli, député, ancien ministre, qu a fait un voyage en Tripolitaine et a pénétré jusqu'à 100 kilomètres dans l'intérieur, au-delà du Djebel : d'après lui, à l'exception de quelques parties couvertes de sables mouvants, dans toute la région septentrionale, on trouverait l'*humus* à portée de la main et il n'y aurait pas de différence, au point de vue de la qualité du terrain, entre l'oasis et la plaine inculte qui l'entoure; seulement, dans l'oasis est intervenue l'action de l'homme, qui a tiré l'eau du sous-sol, a planté et cultivé; l'eau, en effet se trouverait partout, à



Comité de l'Afrique Française. G. Huré. Reproduction interdite.

(1) *Agricoltura, Industria e commercio della Tripolitania*, par Romeo Nappi (Publication du Ministère des Colonies, Rome, 1914).

des profondeurs différentes, mais nulle part excessives (1).

Les oasis côtières sont divisées en une infinité de petites propriétés indigènes, certaines appartenant même à plusieurs co-propriétaires indivis. Chaque propriété est généralement constituée par une ou deux parcelles entourées de murs élevés ou de haies touffues de figuiers de Barbarie. La maison d'habitation, presque toujours d'un seul étage avec cour centrale, s'élève d'habitude à un angle du terrain, à côté du puits destiné à l'irrigation : l'eau, que l'on rencontre à une profondeur variant de 2 à 15 mètres, est soulevée à traction animale, au moyen d'une outre en peau ; elle va se déverser dans un réservoir adjacent, d'où, par un réseau de canaux et de rigoles, elle est distribuée dans les différents carrés entre lesquels le terrain est divisé. Dans les seules oasis de Tripoli, Tadjoura, Gourdji et Gargarech, la nappe d'eau alimente 8.000 puits. Dans les environs de Tripoli, beaucoup de propriétaires ont substitué l'électricité, comme force motrice, à la traction animale. Quatre puits artésiens ont été forés à Tripoli (Sidi-Messri), Zuara, Boucamez et Misurata ; on a trouvé des eaux jaillissantes très riches en sels, d'une température de 27° à 30°, ce qui les rend impropres à d'autres usages qu'à l'irrigation de certaines cultures (2). Dans ces derniers temps, les cultivateurs indigènes des oasis côtières occidentales, en particulier, ont montré beaucoup d'activité dans la mise en valeur de leurs jardins, qui, pendant plusieurs années, avaient été laissés à l'abandon.

La principale culture pratiquée dans les oasis est celle des légumes, principalement les piments, les aubergines, les fèves, les pois, les carottes, les épinards, les melons, les pommes de terre ; à signaler aussi les plantes fourragères. Parmi les cultures arborescentes, le premier rang appartient au palmier ; puis viennent l'olivier, les agrumes, le mûrier, le grenadier, l'abricotier, le prunier, et quelques autres arbres fruitiers.

La culture est faite avec des instruments primitifs ; une petite pioche et une petite charrue en bois tirée par une vache ou un chameau ; le soc de fer remue superficiellement la terre, à 25 centimètres seulement de profondeur.

Les terrains irrigués, où viennent en toute saison les produits les plus variés, exigent la présence continuelle du cultivateur. Les terres sèches, cultivées en orge dans la plupart des cas, sont labourées en été, ensemencées en automne, puis laissées à l'abandon jusqu'à l'époque de la récolte, vers la fin de l'hiver.

***

Les palmiers-dattiers sont la plante la plus répandue de toutes les oasis de la Tripolitaine, y trouvant le climat chaud et sec et l'abondance d'eaux souterraines qui leur sont indispensables, leur nombre est évalué à plus de 3 millions. Dans certaines oasis, c'est même l'unique culture, dont les indigènes tirent toutes leurs ressources. Les dattes constituent — avec l'orge — l'élément indispensable de leur nourriture ; elles se mangent vertes et servent essentiellement à la consommation locale ; leur qualité étant inférieure à celles du Djerid, elles ne se conservent pas et l'industrie des dattes fines de table est encore à naître en Tripolitaine. Toutefois, on en expédie à Bengasi ; d'autre part, on a exporté en 1920, presque uniquement en Tunisie, environ 2.500.000 kilogrammes (d'une valeur de plus d'un million et demi de lire) de dattes pressées en pains, propres à la nourriture du bétail et à la distillation. Dans l'été de 1920, la récolte se présentait assez bien, sans promettre d'être aussi abondante que celles des deux années précédentes, qui ont été exceptionnelles. De la partie supérieure du palmier les indigènes retirent le *lagbi*, boisson qui remplace pour eux le vin. Le tronc du palmier est utilisé comme bois de construction, combustible, etc. ; les feuilles servent à recouvrir les huttes, et avec leurs fibres on fabrique des corbeilles, des éventails, des chapeaux, des cordages, des tissus ; on en tire le crin végétal.

L'olivier est, après le palmier-dattier, l'arbre le plus répandu de la Tripolitaine : il prospère dans les terrains irrigués et vient assez bien dans les terrains secs ; les olivettes de Msellata et de Garian sont les plus renommées. Dans les années de bonne récolte, le produit suffit à peine à la consommation locale, la culture étant absolument négligée par les indigènes et les systèmes d'extraction de l'huile étant primitifs : dans les mauvaises années, l'huile est importée. La récolte des olives en 1918-1919 a été exceptionnellement brillante et ne sera pas égalée par celle de 1919-1920, qui se présente pourtant dans de bonnes conditions : les olives récoltées dans les oasis voisines de Tripoli ont donné 12.000 quintaux d'huile. Le climat et les terrains étant en général favorables à cette culture, elle pourrait, à condition d'être améliorée, prendre une place importante dans la production de la colonie (1). Dans le but de l'intensifier, le gouverneur Mercatelli a commandé en Tunisie 50.000 plants d'oliviers, pour être distribués aux agriculteurs à un prix modéré. Dans le même ordre d'idées, d'habiles ouvriers agricoles de la province de Bari ont été mis à la disposition des agriculteurs locaux pour leur enseigner la taille des oliviers.

Les agrumes sont cultivés en terres irriguées ; ils sont surtout répandus dans le voisinage de Tripoli. La dernière récolte a été abondante. Sont particulièrement renommées les oranges de Zavia ; autrefois elles étaient exportées sur les places de Marseille et de Hambourg où elles étaient recher-

(1) *Tribuna coloniale*, 15 janvier 1921.

(2) En forant le puits artésien de Sidi-Messri, on a trouvé à 500 mètres des traces d'hydrocarbures, ce qui a fait croire à la possibilité d'atteindre une couche de pétrole à une plus grande profondeur.

(1) Enregistrant récemment les nouvelles d'excellentes récoltes en Tunisie, permettant une importante exportation de dattes et d'huile d'olive, la *Nuova Italia* demandait dans combien de temps la Tripolitaine pourrait exporter sur les marchés italiens et étrangers l'excédent de sa production agricole. Actuellement la Tunisie fournit la plus grande partie des dattes importées en Italie.

chées autant que les sanguines. Les citrons, quoique petits, sont également appréciés. Les écorces d'orange amère étaient exportées en Angleterre pour la préparation des confitures.

Le grenadier produit des fruits très gros et extrêmement doux; l'écorce de grenade est utilisée pour tanner les peaux de chèvres. Le figuier est très commun dans les régions de Garian et de Iefren; l'amandier et l'abricotier sont répandus même dans les terrains secs. Etant donné que dans les oasis les fruits mûrissent en deux mois, on fait observer que le développement des cultures fruitières en vue de l'exportation offrirait le singulier intérêt de pouvoir présenter de beaux fruits sur les marchés européens un mois avant les primeurs d'autres provenances.

La vigne a été, jusqu'à présent, peu cultivée en Tripolitaine, sauf dans les régions de Tarhouna et de Msellata, bien que le sol lui soit très favorable. En 1920 des quantités de raisin plus considérables que les années précédentes sont arrivées à Tripoli : les meilleures qualités ont été vendues comme raisin de table et le reste est utilisé, comme précédemment, par les israélites, pour en faire du vin, du vinaigre, ou pour la distillation. On estime qu'il faudra encore quelques années avant d'obtenir un produit appréciable des vignes plantées par les colons italiens. Récemment des plants de vigne ont été acquis en Tunisie.

Le mûrier croît rapidement en Tripolitaine et l'élevage des vers à soie, n'y étant pas entravé par les maladies qui ailleurs produisent des dommages considérables, paraît avoir un brillant avenir.

Une autre plante très répandue dans les oasis de Tripoli et de Tadjoura est le henné, dont les feuilles séchées et broyées servent à la préparation d'une substance colorante très employée par les femmes arabes; ce produit est exporté dans tous les pays du bassin de la Méditerranée, surtout en Tunisie. En 1920, l'exportation a atteint près de 200.000 kilogrammes d'une valeur d'environ un million et demi de lire, résultat presque égal à celui, sans précédent, de 1919.

La céréale-type des steppes de la Tripolitaine est l'orge : les ensemencements ont lieu en novembre et la récolte en avril. La production moyenne est de 500.000 hectolitres par an. Lorsque la pluie est suffisante et bien distribuée, la récolte est abondante et comble les vœux des populations de l'intérieur; l'absence de récolte entraîne la misère absolue. Il résulte de renseignements concordants qu'en 1920 la récolte a été satisfaisante, et même très abondante dans le voisinage de Tripoli et d'Azizia et dans la vallée du Megenin, moins bonne dans les régions d'Agelat et de Zuara, déficitaire dans les territoires d'Orfella et de Misurata. Il paraît en tout cas certain que la récolte de 1920 suffira à la consommation locale, fait qu'on n'avait pas constaté depuis de nombreuses années. En septembre 1920, le gouvernement de la Tripolitaine avait dû acquérir pour les besoins locaux, des quantités considérables d'orge en Cyrénaïque. Autrefois l'orge de Tripolitaine était exporté en Angleterre et en Allemagne pour servir à la fabrication de la bière.

Le froment et le maïs sont actuellement peu répandus. Autrefois, le froment était cultivé sur une vaste étendue en Tripolitaine et était exporté en Europe; mais cette culture a diminué de plus en plus. On signale cependant qu'eu 1920, pour la première fois dans l'histoire de Tripoli, on y a fabriqué et vendu de la farine de froment du pays, de couleur un peu sombre, mais d'excellente qualité.

La pomme de terre est une des cultures les plus rénumératrices des terrains irrigués; on en fait trois récoltes dans l'année et une bonne partie est exportée.

La luzerne vient uniquement dans les terres irriguées; sa production est abondante (10 à 12 tailles par an). Dans chaque fonds il y a un champ de luzerne, nécessaire à l'alimentation des animaux destinés au tirage de l'eau et à la culture.

L'alfa croît spontanément dans toutes les zones de steppes de la Tripolitaine; en particulier dans la région de Garian, il existe d'immenses étendues, encore presque vierges, de cette utile graminacée. Presque sans interruption, l'alfa est apporté sur les marchés de Tripoli, Homs, Zliten, Misurata, de localités de l'intérieur distantes de deux ou trois jours de marche, à dos de chameau, chaque animal portant une charge d'environ 300 kilogrammes. C'est une grande ressource pour les populations de l'intérieur dans les années de mauvaise récolte. On l'utilise pour la nourriture des chameaux et la fabrication des cordages; mais surtout, la fibre, très résistante, après diverses opérations de choix et de compression, était exportée, avant la longue interruption de ces dernières années, a raison de 30.000 à 40.000 tonnes par an, en presque totalité en Angleterre, où elle sert à la fabrication de la pâte à papier. Les quantités exportées de Tripolitaine représentaient un quart environ de l'exportation totale d'alfa des ports de l'Afrique du Nord en Angleterre. Les prix



TRIPOLI
Sur la place du Pain.
Transport de l'alfa. (Phot. C. Fidel).

variaient suivant la demande des marchés anglais; mais en temps normal cette demande était si considérable qu'il était rare de voir à Tripoli de l'alfa rester invendu, quelle que fût la quantité disponible. S'il est possible de réaliser une plus grande efficacité et une sérieuse économie dans les transports terrestres, le trafic actuellement en reprise marquée est assuré d'un développement presque indéfini. On peut signaler à ce propos que le chemin de fer d'Azizia à Tripoli transporte déjà une quantité appréciable d'alfa.

Le *smarr* (jonc marin), qui croît près des étangs, constitue la matière première pour la florissante industrie des nattes, dont les centres sont Tadjoura et Tauorga.

Le *gedari*, écorce d'un arbre spontané très répandu dans la région d'Orfella, est utilisé pour la teinture et le tannage des peaux.

* * *

L'élevage a toujours eu une certaine importance en Tripolitaine; il donnait lieu, il y a quelques années, à un florissant commerce d'exportation. On évaluait le cheptel à environ 200.000 bovins, 1.100.000 ovins, 300.000 chameaux, 50.000 ânes, 5.000 chevaux. Pendant la période de guerre presque continue qui s'est écoulée de 1911 à 1919, ce cheptel a diminué graduellement non seulement par les effets de la guerre, mais aussi par suite des nombreuses maladies que les indigènes négligeaient complètement.

Mais actuellement il commence à se reconstituer, comme en témoigne le fait qu'à Tripoli la viande coûte moins cher que dans presque toutes les villes d'Italie et que l'on en trouve toujours.

La laine recommence à abonder sur le marché; jusqu'à présent elle a servi surtout à alimenter l'industrie locale des vêtements indigènes et des tapis; elle figure dans les plus récentes statistiques d'exportation pour une somme assez considérable.

Les chèvres fournissent un lait assez abondant.

Les chameaux rendent de très grands services, étant capables de faire les plus longues marches à travers les régions les plus désolées, pesamment chargés, se nourrissant d'un peu d'alfa et de quelques plantes spontanées de la steppe. Leur laine sert à fabriquer les couvertures et les tentes des Bédouins et est exportée en Europe pour la fabrication des tissus « loden ».

Les peaux, séchées et salées, sont exportées en presque totalité : les peaux de bœufs vont en France et en Sicile, les peaux de chameaux en Tunisie, les peaux de moutons en France et depuis quelque temps en Italie. Les peaux de chèvres sont exportées à Marseille; une certaine quantité sont tannées à Tripoli, où l'on en fait des chaussures, des objets de sellerie et d'ornement. D'une manière générale, le commerce d'exportation des peaux de production locale est actuellement en reprise sensible : tandis que pendant toute l'année 1919 il a été exporté 183 quintaux, la quantité exportée pendant le premier semestre de 1920 seulement a été de 1120 quintaux.

Les volailles abondent en Tripolitaine et l'on y faisait autrefois une exportation appréciable d'œufs; ces derniers alimentaient un commerce annuel de 300.000 lire.

III. — L'expérimentation agricole et la colonisation.

Sur le rapport d'une commission spéciale envoyée en Tripolitaine en 1913, on institua en 1914 l'*Ufficio Agrario* de Tripoli, qui fut dirigé pendant cinq ans par le professeur E. De Cillis, auquel succéda le Dr Leone, son directeur actuel. Le but de cette institution est double : d'une part, faire toutes études et prendre toutes mesures tendant à développer l'agriculture indigène (distribution de semences et de plantes et à encourager la colonisation par des agriculteurs italiens; d'autre part mettre à exécution un programme d'expérimentation agricole pratique. D'où la création de l'Institut expérimental agricole de Sidi Messri, dont l'œuvre à la fois technique et économique devait tendre à créer dans la colonie une agriculture plus intense et plus riche, en étudiant, pour les différentes plantes) cultivées dans ce pays, les espèces qui donnent le meilleur rendement, et à gagner à la production de nouvelles terres parmi les immenses étendues actuellement incultes.

Les travaux entrepris par l'Institut expérimental agricole peuvent être résumés de la manière suivante : 1° améliorations primordiales : *a*) défense du sol et des cultures par des haies et barrières de protection contre les vents, par la consolidation des terrains mouvants, *b*) irrigation; 2° choix et adaptation des cultures; 3° technique des travaux; 4° technique des engrais; 5° technique des soins à donner aux principales plantes cultivées; 6° parasites et maladies des plantes cultivées; 7° étude des races locales de bétail et introduction de nouvelles espèces (1).

En 1914 les locaux de l'Institut expérimental agricole (qui à la veille de l'occupation italienne devaient être affectés par le gouvernement turc à une école d'agriculture) étaient entourés d'une steppe absolument inculte et complètement dépourvue d'arbres. Actuellement ses jardins potagers, vergers et pépinières d'arbres et de plantes d'une variété infinie, traversés de longues allées ombragées, couvrent une superficie de 32 hectares; et outre les immeubles pour habitation et études, on y trouve une station zootechnique pour toute espèce d'élevage, avec des chevaux de selle, des chèvres et vaches laitières, des moutons, des porcs, des lapins, etc.)

Voici, d'après le professeur Nallo Mazzocchi-Alemanni, directeur de l'*Istituto Agricolo Coloniale Italiano* (2), les résultats obtenus après les trois premières années de fonctionnement par

(1) Prof. E. de Cillis. *Cinque anni di sperimentazione agraria in Tripolitania* (*L'Agricoltura Coloniale*, Florence, 31 janvier 1920).

(2) Dott. Nallo Mazzocchi-Alemanni. *L'Agricoltura nella politica coloniale* (*Istituto Agricolo Coloniale Italiano*. Florence, 1919. 2e édition).

l'Institut expérimental agricole de Tripoli : expériences couronnées de succès en vue de l'application des règles du *dry-farming* à la culture des céréales et des plantes fourragères ; résultats encourageants donnés par la sélection et l'acclimatation des semences propres à la culture en terre sèche ; succès des expériences de cultures arborescentes susceptibles d'opposer un obstacle à l'action destructrice du vent ; fixation et utilisation des dunes mobiles ; production de tabac à cigarettes ; constatation de la possibilité d'industries agricoles telles que la production de la soie qui prend déjà de l'importance ; démonstration de l'opportunité d'introduire et d'améliorer les espèces fruitières, etc.

Jusqu'à présent, c'est surtout dans les terrains domaniaux que s'est développée l'œuvre de colonisation : elle a porté sur 20.000 hectares répartis en 97 lots qui ont été concédés en attendant des distributions ultérieures. Il a été fait aux concessionnaires des avances en argent, en prêts de semences et de machines agricoles, en distribution de plantes, en fourniture de main-d'œuvre, d'animaux et de force motrice.

On peut ajouter qu'il a été institué dans le courant de 1920 des cours pratiques de motoculture et qu'une école d'agriculture, annexée à l'Institut expérimental, ouvrira en 1921. Le gouverneur Mercatelli, comprenant que l'avenir de la Tripolitaine dépend surtout de la valorisation de son sol, consacre tout particulièrement ses soins au problème agricole. Une banque agricole est à l'étude.

Le professeur Mazzocchi-Alemanni signale l'utilité qu'il y aurait à créer, à côté de l'institution qui vient d'être décrite, un Office de colonisation, qui aurait dans ses attributions le lotissement des terrains domaniaux, l'étude et l'application des formes les meilleures de colonisation et plus spécialement des plans de colonisation au moyen d'Italiens et d'indigènes, à l'effet de développer une activité agricole intense. Cet office devrait naturellement avoir les rapports les plus fréquents et les plus étroits avec un des services de l'Office foncier (1), celui qui s'occupe de la détermination et de la délimitation des terrains domaniaux.

***

Dans leur rapport sur « la colonisation du territoire libyen » (2), MM. A. Corsi et Piacentini, admettant qu'en Cyrénaïque les conditions sociales, climatériques et agricoles peuvent permettre, du moins en principe, un mouvement d'immigration de colons italiens, expriment une opinion contraire pour la Tripolitaine, où, si l'on excepte certaines oasis du littoral, la mise en valeur ne pourrait être tentée que par un système d'association entre Italiens et indigènes.

Le Dr Leone, directeur de l'*Ufficio Agrario* de Tripoli, croit aussi que la Tripolitaine est trop pauvre pour en faire un pays de peuplement ; d'après lui, il a été établi une centaine de colons italiens seulement, dans le voisinage de l'oasis de Tripoli (1). Le professeur Nallo Mazzochi-Allemanni essaie de mettre les choses au point (2) :

« ... Il serait erroné et exagéré d'affirmer qu'il n'y ait pas dans nos colonies un champ d'activité ouvert à certaines formes d'*énergies* colonisatrices de la nation, qu'il n'y ait pas de chances de succès pour une œuvre saine d'organisation en vue de leur mise en valeur, au moyen de nos nationaux, agriculteurs-industriels surtout, et aussi petits agriculteurs dans certaines régions, notamment en Libye... Il est nécessaire de donner la plus grande impulsion aux initiatives privées, en veillant à leur rigoureuse sélection ; de les aider le plus largement et le plus promptement possible de conseils et de concours techniques ; de développer une œuvre active de propagande ; de distribuer des semences sélectionnées, des reproducteurs de race, du matériel agricole, etc. ; de faire un prudent usage du crédit agricole ; de provoquer, d'encourager et de soutenir des initiatives nationales se proposant la collaboration avec l'élément indigène, la réalisation de programmes de colonisation associée. »

Le Dr C. Baseggio croit à l'efficacité de l'intervention de sociétés pourvues de gros capitaux pour effectuer les importants travaux d'aménagement devant précéder l'installation de petits agriculteurs (3).

Dans un rapport sur la valeur agricole de la Tripolitaine (4), le Dr Leone, a donné des indications sur les moyens propres à réaliser la mise en valeur de la Tripolitaine. D'après lui, ce pays ne serait pas absolument rebelle à toute œuvre de colonisation, car l'on qualifie improprement de désert des régions de steppes utilisables, en particulier les parties limitrophes des oasis, où l'on étend graduellement les cultures irriguées. Les étendues de sables, quelque considérables qu'elles soient, et celles des sebkhas ou terrains salés occupent dans l'ensemble une superficie assez faible comparativement à l'immensité des terrains utilisables. Ces terres ne sont pas assez riches en éléments fertilisants ; mais elles sont généralement profondes, conservent bien l'humidité et peuvent être facilement améliorées au moyen de fertilisants artificiels, auxquels elles montrent une extrême sensibilité. Cette opinion est basée sur des observations relatives à l'agriculture indigène et sur de nombreuses expé-

(1) L'*Ufficio Fondario*, de Tripoli, est chargé de l'établissement et de la conservation des titres de propriété immobilière. Ses services procèdent à l'inscription des biens immobiliers de toute catégorie sur des registres ayant des effets de droit, après examen des preuves tendant à établir les diverses possessions et mutations pendant une période suffisante pour la garantie de la propriété. Cette mesure a été accueillie avec faveur par la population européenne et indigène.

(2) *Relazione della VII Sezione della Commissione del dopoguerra (Quistioni Coloniali)*, p. 267.

(1) Il y a eu différentes tentatives de colonisation européenne dans l'oasis de Tripoli, notamment celle de la maison Bongiovanni, qui a créé dès 1912 un vaste établissement agricole à Suani el Bey. Cet exemple a été suivi par d'autres Italiens qui ont pris à bail des jardins de l'oasis.

(2) Etude précitée.

(3) *Tribuna Coloniale*, 6 novembre 1920.

(4) Dott. G. Leone. *Il valore agricolo della Tripolitania* (Extrait du *Bollettino d'Informazioni del Ministero delle Colonie*, octobre 1919, n° 1).

riences effectuées par l'*Ufficio Agrario* pour l'amélioration des cultures locales et l'introduction de cultures nouvelles.

En effet, même sans tenir compte des oasis, où l'irrigation rend possible la culture la plus intensive, on trouve dans le pays de nombreux exemples de cultures arborescentes en terre sèche : oliviers vigoureux, amandiers, figuiers, mûriers, vigne, etc.; d'autre part, l'emploi de modestes capitaux sous forme de travaux agricoles, usage d'engrais, soins aux plantes, plantation d'arbres destinés à arrêter les sables, etc., a montré la possibilité de mieux utiliser le sol qu'avec les méthodes employées par les indigènes.

Sur le nombre considérable d'espèces arborescentes jusqu'à présent cultivées en terrains irrigués et soumises par l'*Ufficio Agrario* aux essais de culture en terre sèche, les essences suivantes ont particulièrement réussi : eucalyptus, acacias, tamaris, pins, cyprès, etc. Avec les eucalyptus et les tamaris, notamment, on a constitué en deux ans de véritables murailles de protection pour le verger de l'établissement, surgi en pleine steppe. Le succès des cultures fruitières est, en effet, subordonné à cette condition essentielle, trop négligée par les indigènes et par les colons italiens, la défense contre les vents, plus redoutables dans ce pays que la sécheresse, surtout lorsqu'ils sont chargés de sable. Par conséquent, les premiers arbres à planter doivent être ceux qui pourront constituer les meilleures barrières de protection.

Si l'on satisfait à cette exigence, nombreux sont, le long de la côte et à quelques kilomètres vers l'intérieur, les terrains se prêtant à l'établissement de vergers analogues, produisant les agrumes, la pêche, l'abricot, la poire et la pomme. D'excellents résultats ont été obtenus aussi avec le caroubier, précieux pour l'alimentation du bétail.

On signale qu'une grande activité est déployée par les agriculteurs des circonscriptions de Tripoli et de Nouahi-el-Arbaa dans la plantation des arbres; l'Institut expérimental a distribué environ 40.000 plantes. D'autre part, l'administration des chemins de fer locaux, dans le but de pouvoir obtenir dans la suite du bois pour les traverses, a fait planter en eucalyptus de larges zones sur les terrains domaniaux.

En ce qui concerne les cultures herbacées en terre sèche, étant donné l'importance de la culture de l'orge et celle que pourrait prendre la culture du froment, l'*Ufficio Agrario* étudie une technique spéciale capable de donner à la culture des céréales une extension bien supérieure à celle obtenue jusqu'à présent, en la rendant moins dépendante des précipitations hydriques de l'année. Il s'agit d'appliquer à la colonie les méthodes du *dry farming*, tendant à mieux utiliser l'eau de pluie, à emmagasiner et conserver l'humidité du terrain pour la mettre à la disposition des plantes à cultiver. Les expériences déjà faites ont prouvé que les terrains de la Tripolitaine se prêtent fort bien à la mise en pratique du *dry farming*, à la condition d'adopter des instruments de culture perfectionnés. L'*Ufficio Agrario* s'occupe aussi de développer la culture de certaines plantes fourragères dans les régions de steppes; d'autre part, l'utilisation des eaux de Tauorga pourrait permettre d'étendre les champs de luzerne.

* * *

La question s'est posée aussi de l'introduction en Tripolitaine de cultures nouvelles, sans que ce fût au détriment des cultures existantes, qui doivent au contraire être étendues par des méthodes scientifiques et améliorées. Le professeur Borzi, directeur du Jardin colonial de Palerme, recommande la culture industrielle de plantes grasses particulièrement adaptées aux terres sèches, telles que l'agave sisalana, introduite déjà avec de bons résultats en Tripolitaine, le long des talus de chemin de fer, et dont on connaît l'importante utilisation comme produit textile et pour la fabrication de la cellulose (1). Il croit aussi à la possibilité d'introduire avec succès en Tripolitaine l'arachide qui réussit en Sicile, et le coton, qui est largement cultivé dans l'île, à condition d'adopter pour ce dernier des variétés hybrides résistant à la sécheresse, du genre de celles qui sont cultivées au Jardin colonial de Palerme (2). Toutefois, cette opinion n'est pas partagée par le D[r] Leone, d'après lequel, en raison des vents chauds et du manque d'humidité de la Tripolitaine, les plantes introduites de Sicile n'ont pas donné de bons résultats.

* * *

Quoi qu'il en soit, les études expérimentales faites jusqu'à ce jour ont mis en lumière l'importance primordiale du problème de l'irrigation en Tripolitaine. En novembre 1920, M. Pecoraro, sous-secrétaire d'Etat aux Colonies, a conféré à ce sujet avec M. Bertini, son collègue aux Travaux publics. L'entretien a porté sur un vaste et important projet qui remonte à l'époque du gouvernement du général Ragni et qui devait alors être mis à exécution par le génie militaire, d'accord avec le génie civil; mais le changement continuel des titulaires responsables des services publics, les graves répercussions de la guerre mondiale en Libye, et même après la guerre la persistance des troubles dans la colonie ont retardé la réalisation du programme. Le gouverneur Mercatelli, bien que depuis peu de temps en fonctions, a fait au gouvernement italien un rapport détaillé d'où il ressort que la Tripolitaine, convenablement irriguée, est capable de fournir des ressources non négligeables, même pour la subsistance alimentaire de la métropole. Il a été décidé d'envoyer à Tripoli un haut fonctionnaire du ministère des Travaux publics, M. Prezioso,

(1) A. Borzi, *Il problema dell'utilizzazione agraria e forestale della steppa in Tripolitania* (*Bolletino del Giardino coloniale di Palermo*, vol. V, 1919, fasc. I-II).

(2) A. Borzi, *Zone agrarie della Libia* (*Monografie e Rapporti coloniali*, n° 8, mars 1912.)

qui devra compléter et mettre au point les études faites antérieurement par le génie civil et le génie militaire (1).

IV. — Les chemins de fer de la Libye.

Le réseau actuellement construit des chemins de fer de la Libye se compose des lignes suivantes :

	Kilomètres
Tripoli-Zuara	120
El-Ghiran-Azizia	41
Azizia-Henchir-el-Abiad	32
Tripoli-Aïn-Zara et embranchement sur Tadjoura	22,5
Lignes de raccordement au port de Tripoli	8,5
Réseau tripolitain	224
En Cyrénaïque : Bengasi-Er-Regema	30
Longueur totale du réseau libyen	254

De décembre 1911 au 30 avril 1913 (2), les chemins de fer ont été construits par l'autorité militaire et exploités spécialement pour le service des troupes. Le 1er mai 1913, la gestion a été reprise par l'administration civile qui a ouvert les lignes au public. La voie adoptée est à l'écartement de 0m,95, celui des chemins de fer secondaires de la Sicile, ce qui permit d'avoir dès le début le matériel roulant nécessaire.

Le premier tronçon construit a été celui de Tripoli au camp retranché d'Aïn-Zara vers le sud-est; puis on procéda à la construction des tronçons Tripoli-Gargarech et Gargarech-Zanzour, vers l'ouest. On entreprit ensuite la construction du tronçon El Ghiran-Suani-Azizia, se détachant de la section Gargarech-Zanzour et se dirigeant vers le sud, dans la direction du Djebel Garian. A mentionner le tronçon Fornaci-Tadjoura, se détachant de la ligne Tripoli-Aïn-Zara. Ces lignes, d'une longueur totale de 93 kilomètres, ont été exécutées par l'autorité militaire, pour une dépense totale de 6.015.221 lire (y compris le matériel).

Par un décret du 9 mars 1913, la construction et l'exploitation des chemins de fer libyens fut confiée par le ministère des Colonies à l'Administration des chemins de fer de l'Etat italien.

La ligne de l'ouest, destinée à desservir les fertiles oasis côtières habitées par une population assez dense et sédentaire, s'adonnant à l'agriculture et à l'élevage, ainsi qu'à des industries primitives, fut d'abord prolongée de Zanzour à Zavia, puis jusqu'à Sorman, et à la date du 11 juillet 1915, lorsque l'autorité militaire donna l'ordre de suspendre les travaux, les terrassements étaient effectués jusqu'à 13 kilomètres de Zuara.

En même temps, pour franchir la zone inculte qui sépare Tripoli du Djebel, et en particulier pour faciliter le ravitaillement des garnisons établies sur le haut-plateau, on prolongeait le chemin de fer du sud, qui fut ouvert à l'exploitation le 21 janvier 1915 jusqu'à Henchir-el-Abiad, à 84 kilomètres de Tripoli, au pied des montagnes du Garian. Le tracé de la ligne était même effectué jusqu'à Casr Garian lorsque, en mars 1915, les équipes d'ouvriers durent être ramenées à la côte pour des raisons de sécurité.

En ce qui concerne la ligne de l'est, qui doit desservir aussi une région assez fertile et peuplée, on a étudié le tracé pour la partie comprise entre Aïn-Zara, Tarhouna, El Gusbat (région de Msellata) et Homs, la ligne devant être prolongée ultérieurement jusqu'à Misurata. La ligne entière Tripoli-Misurata aura une longueur de 252 kilomètres.

En dehors des constructions proprement dites, il a été nécessaire de procéder à la consolidation des premières lignes, qui avaient été construites hâtivement par l'autorité militaire pour aider à l'avance des troupes, et à l'exécution de nombreux travaux complémentaires, dont les plus importants ont été ceux de la gare centrale de Tripoli. L'ancienne gare, dite de triage (*Tripoli Smistamento*), établie au milieu de la ville nouvelle, près des appontements construits au début de l'occupation et trop loin des nouvelles installations du port, ne se prêtait pas à l'extension rendue nécessaire par le développement progressif du réseau ferré de la Tripolitaine; l'emplacement de la gare centrale fut choisi le long de la route qui mène de la « Piazza del Pane » à Gargarech. Cette gare, actuellement terminée (dont le coût, en comprenant toutes les dépendances, a été de 1.300.000 lire) dessert plus commodément que l'ancienne les lignes de l'ouest et du sud; elle a l'inconvénient d'être plus éloignée du centre de Tripoli, inconvénient qui disparaîtra lorsqu'aura été achevée la construction de la ville nouvelle, conformément au « plan régulateur ».

Il convient de mentionner aussi les travaux du service des eaux le long des lignes, d'une importance toute spéciale, parce que, dans des pays arides comme la Tripolitaine, la possibilité d'avoir de l'eau en quantité suffisante non seulement pour subvenir aux besoins de l'exploitation mais pour en distribuer à des particuliers, devait déterminer autour des stations la formation de petits groupements d'indigènes, circonstance particulièrement favorable à la mise en valeur de la région traversée et à la sécurité de la ligne et du personnel. La question put être résolue par la construction d'un certain nombre de puits à des profondeurs variant de 25 à plus de 100 mètres.

Enfin, si la construction des lignes, dans un pays plat et avec un petit nombre d'ouvrages d'art pour la traversée des ouidan, présenta peu de difficultés matérielles, les terrassements, composés en général de matières sablonneuses, risquaient d'être gravement endommagés par les vents impétueux très fréquents dans ce pays. Il

(1) *La Nuova Italia*, 26 novembre 1920.

(2) La plupart des renseignements qui suivent sont extraits de l'important rapport de M. Carlo Riveri, directeur général des chemins de fer, à M. Colosimo, ministre des Colonies, intitulé : *La costruzione e l'esercizio delle ferrovie in Tripolitania ed in Cirenaica dalla occupazione al 30 giugno 1915* (Rome, 1917).

était donc indispensable de les recouvrir d'une végétation vivace et dense, capable de croître et de prospérer dans les conditions climatériques et hydrologiques particulières de la région. Des expériences furent faites sur une vaste échelle, dans une pépinière spéciale organisée par le Jardin colonial de Palerme et l'*Ufficio Agrario* de Tripoli. Les plantations choisies, d'espèces très diverses, furent effectuées en décembre 1914 le long des lignes, sous la direction de M. A. Riccobono, jardinier en chef du Jardin colonial, et les résultats obtenus sont assez satisfaisants pour permettre d'espérer qu'il sera possible, non seulement de consolider les voies ferrées, mais même d'arrêter les dunes mobiles et de rendre à la culture des régions abandonnées et désertiques.

En Cyrénaïque, la seule ligne construite jusqu'à présent est celle — de 30 kilomètres — qui met en communication Bengasi avec Er-Regema, sur la lisière du haut plateau ; cette voie ferrée, dont on envisage le prolongement jusqu'à Merg, est l'amorce de la future ligne de Bengasi à Derna, à travers le plateau fertile de Barca.

*
* *

Les premières ressources dont l'administration civile disposa pour compléter les lignes qui lui étaient remises par l'administration militaire et pour construire de nouvelles lignes, furent prélevées sur le compte-courant de 50 millions de lire ouvert au ministère des Colonies par le Trésor de l'Etat, aux termes de la loi du 26 décembre 1912. Sur ce compte courant fut prélevé un premier crédit de 22.500.000 lire, et un décret du 27 juin 1915 autorisa un emprunt à la Cassa Depositi e Prestiti, jusqu'à concurrence de 10.800.000 lire. Sur la somme totale de 33.300.000 lire mise ainsi à la disposition de l'administration coloniale pour la construction de voies ferrées, les engagements contractés au 30 juin 1915 s'élevaient à 26.888.000 lire, ce qui laissait un solde disponible de 6.422.000 lire. A la même date, les paiements effectués s'élevaient à 16 819.000 lire et l'actif représenté par le réseau ferré était évalué à 22.834.000 lire.

Pour les exercices 1913-1914 et 1914-1915, en ce qui concerne la Tripolitaine, la recette kilométrique a été respectivement de 6.009 lire et 5.574 lire et la dépense kilométrique de 9.930 lire et de 8.621 lire, soit un déficit de 3.921 et de 3.047 lire, à la charge du budget du ministère des Colonies. Ces résultats défavorables s'expliquent pour une période de début particulièrement troublée au point de vue politique et économique. On remarquait cependant, dès cette époque, que le nouveau mode de locomotion jouissait auprès des indigènes d'une faveur de plus en plus marquée; d'autre, part le transport des produits agricoles, et en particulier des céréales, était en progression très sensible.

*
* *

Pendant plus de quatre années, la révolte générale qui contraignit les Italiens à abandonner presque toute l'étendue de leur colonie, imposa aussi l'interruption des travaux de chemins de fer et c'est seulement au début de 1920 que l'on put achever la construction de la ligne de 120 kilomètres reliant Tripoli à Zuara, qui fut inaugurée le 15 mars de cette même année. L'opinion est très favorable, en Tripolitaine, à la prolongation de cette ligne jusqu'à la frontière tunisienne, distante de 60 kilomètres, en vue de son raccordement ultérieur avec le réseau ferré de la Tunisie, bien que ce dernier soit à voie d'un mètre, tandis que les chemins de fer de la Libye ont l'écartement de 0 m. 95. D'ailleurs, le réseau tunisien n'aboutit actuellement qu'à Gabès qui est à plus de 160 kilomètres de la frontière, et en attendant, l'on préconise la jonction des réseaux routiers des deux



LE CHEMIN DE FER DE TRIPOLI A ZUARA
Halte de El Maia.
(Photo C. Fidel.)

pays, en vue de l'établissement d'un service public d'automobiles, déjà à l'étude, entre les deux terminus. On remédierait ainsi à l'insuffisance des communications maritimes qui ont lieu à des intervalles irréguliers et trop espacés. Les dispositions sont prises pour commencer prochainement la construction de la ligne de l'est, entre Aïn-Zara et Homs. On espère pouvoir ouvrir à l'exploitation, dans le courant de 1921, les 30 premiers kilomètres, qui permettront de mettre en valeur la fertile vallée du Megenin. De même on compte reprendre bientôt les travaux d'achèvement, jusqu'à Casr-Garian, de la ligne du sud, arrêtée à Henchir-el-Abiad, au pied du Djebel, et procéder à la construction du pont de arches sur l'Ouadi Homra. On peut se demander toutefois si la situation encore incertaine de ces régions permet de garantir la sécurité indispensable, en raison de l'évacuation militaire de l'intérieur du pays.

Les recettes des chemins de fer sont en progression sensible depuis l'achèvement de la ligne Tripoli-Zuara qui y contribue pour la plus grosse part. Tandis que pour tout l'exercice 1914-1915, avec une longueur exploitée très légèrement inférieure à la longueur actuelle, les recettes brutes ont été de 656.656 lire, vers le milieu de 1920 on enregistrait une recette *mensuelle* (voyageurs et marchandises) de 130.000 lire et le mois de septembre

se présentait en progrès de 16.000 lire par rapport au mois d'août. Il faut aussi tenir compte de ce fait que les trains ne fonctionnent qu'à raison d'un par jour dans un seul sens : le train parti de Tripoli pour Zuara ne revient à Tripoli que le lendemain. En raison du développement du trafic, un train quotidien dans chaque sens est vivement désiré.

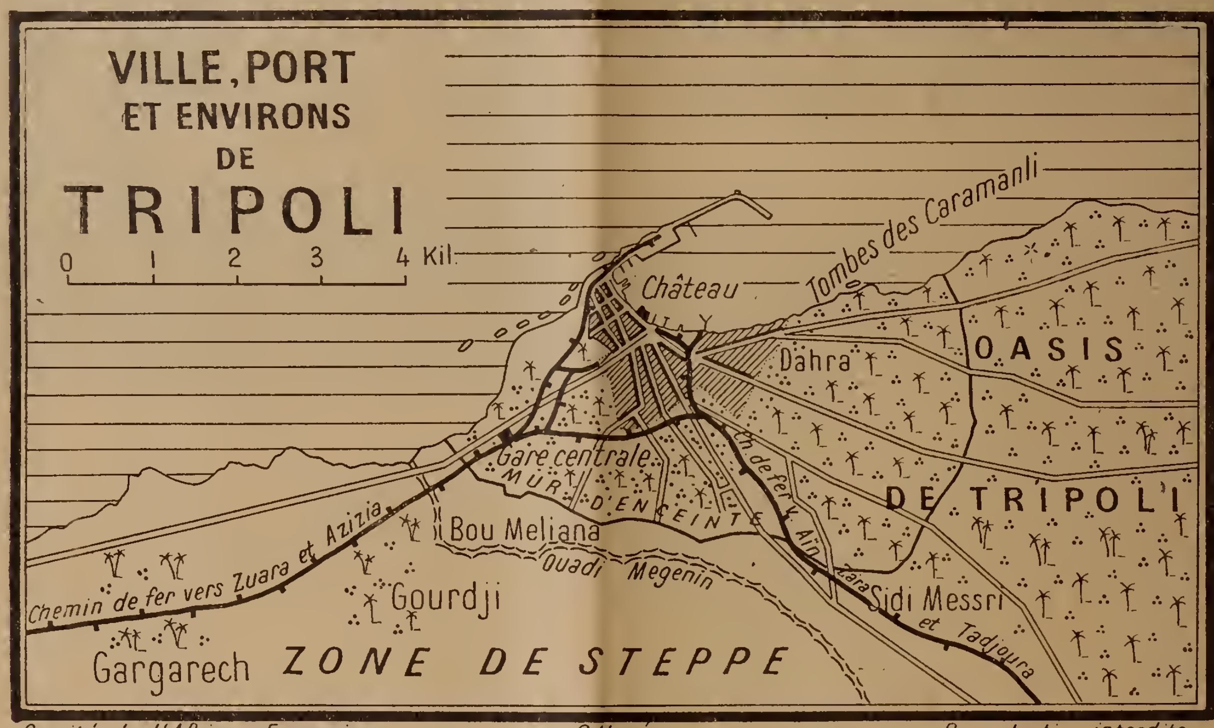
V. — Le port de Tripoli.

Une des œuvres les plus remarquables parmi celles que les Italiens ont accomplies en Tripolitaine est certainement le port de Tripoli, et il faut leur rendre cette justice qu'ils n'ont pas tardé à l'exécuter. A la veille de l'occupation italienne les seuls travaux existants consistaient en une jetée utilisant une ligne d'écueils qui prolonge au nord-ouest le promontoire sur lequel est bâtie jetée précitée, permettant l'atterrissage direct des paquebots-poste, c'est-à-dire l'embarquement et le débarquement à quai.

Il a été procédé en même temps à la construction des voies ferrées de raccordement des différentes parties du port avec le réseau des chemins de fer tripolitains, dont l'une a permis le transport à pied-d'œuvre des matériaux de construction extraits des carrières de Gargarech.

Les travaux déjà exécutés ont coûté une somme de 13 millions de lire, y compris les dépenses relatives à l'équipement du port (voies d'accès, magasins, hangars, grues, phare, feux et bouées lumineuses, travaux de dragage, etc.)

On prévoit une nouvelle dépense de 7 millions pour la construction de nouveaux terre-pleins et d'un môle se détachant de la côte à la hauteur des tombes des Caramanli et allant à la rencontre du



l'ancienne ville. Un certain nombre d'appontements furent d'abord construits dans la rade pour divers usages ; mais, en même temps, dès le mois de décembre 1911, les ingénieurs du génie civil commencèrent les études d'un plan complet du port de Tripoli. Les travaux actuellement achevés comportent essentiellement :

1° Un grand môle prolongeant l'ancienne jetée turque dans la même direction (sud-ouest-nord-est), parallèlement à la côte est de la rade, s'infléchissant vers l'est à son extrémité, jusqu'à l'entrée de la passe existant entre les bas-fonds, à peu près en face des tombes des Caramanli. Ce môle, dont les travaux ont été exécutés par la maison italienne Almagia, a une longueur de 1.300 mètres et procure une protection suffisante aux opérations maritimes.

2° Un vaste terre-plein construit à la base de la môle déjà construit, jusqu'à l'entrée de la passe.

On fait observer aussi que les fonds actuels de 7 m. 50 sont insuffisants pour permettre à Tripoli de faire face à l'important trafic d'un grand port moderne. La question ne présente pas, pour le moment, un caractère d'urgence absolue, car le mouvement de Tripoli est surtout alimenté par le va-et-vient des paquebots-poste ; on a même l'impression, devant ce vaste port souvent presque vide, d'une organisation dont l'importanee dépasse les besoins actuels. Quel contraste avec l'activité fébrile d'un autre grand port dont la construction a été entreprise à peu près à la même époque et n'est pas achevée, Casablanca !

Toutefois le développement présent du trafic commercial et en particulier des exportations est de nature à accroître sensiblement le mouvement du port de Tripoli, d'autant plus que le long des

2000 kilomètres de côtes qui s'étendent entre la frontière tunisienne et la baie de Solloum, il n'y a aucun autre port digne de ce nom. Pour cette raison, le Conseil de l'Industrie et du Commerce, à Rome, s'est occupé, au début de novembre 1920, de la question de l'organisation du port de Tripoli : il a approuvé la création d'un groupement disposant de l'autorité et des ressources indispensables pour en assurer l'exploitation et y créer les installations nécessaires au commerce.



TRIPOLI
Vue partielle du port (côté Est).
Oasis (Phot. C. Fidel

A Homs on a construit un appontement et un petit port pour les bateaux de faible tonnage : le tout représente une dépense d'environ un million de lire.

La baie de Macabez, à proximité de la frontière tunisienne, a été rendue utilisable comme station de petit cabotage et de refuge pour les garde-côtes, par des dragages et par la construction d'un canal d'accès de 800 mètres de longueur avec fonds moyens de 5 mètres ; le coût a été de 345.000 lires.

En ce qui concerne l'éclairage de la côte, des phares ont été installés à Tripoli et à Homs, des fanaux à Zuarâ et Misurata.

VI. — Autres travaux publics (1).

Parmi les travaux publics les plus importants exécutés tant par le génie militaire que par le génie civil, il y a lieu de signaler : environ 1.250 kilomètres de routes, 1.400 kilomètres de lignes télégraphiques, le réseau téléphonique, la station radiotélégraphique de Tripoli en communication avec l'intérieur, la création des services d'éclairage, l'exécution de travaux hydrauliques pour l'alimentation en eau potable, le forage de puits ordinaires et artésiens, etc.

D'importants travaux d'édilité publique ont été exécutés à Tripoli. Pour assurer la distribution de l'eau à la ville et aux bateaux, il a été procédé à la réfection de l'aqueduc de Boumeliana et à la construction de l'aqueduc Hamidié, dont le débit total est de 5.000 mètres cubes par jour; cette installation est complétée par le réservoir de la Dahra, d'une capacité de 2.000 mètres cubes : l'ensemble de ces travaux a coûté environ 700.000 lire.

On réalise graduellement le projet tendant à doter la ville d'un système complet d'égoûts avec deux grands collecteurs; la dépense prévue est de 3 millions de lire.

On a procédé à la réfection des rues de l'ancienne ville, dont le caractère pittoresque n'a été sauvegardé qu'en partie, et à la construction des grandes artères de la ville nouvelle, lesquelles rayonnent autour de la « Piazza del Pane », de même que les principales rues de Casablanca rayonnent autour de la Place de France : tant par l'emplacement de la nouvelle par rapport à l'ancienne ville, que par les travaux du port, il y a une certaine analogie entre Tripoli et notre grande ville marocaine. Ces rues, dont la construction a coûté plus d'un million de lire, sont prolongées par des routes reliant Tripoli à ses différents faubourgs et aux routes de caravanes de l'intérieur. D'autres travaux d'édilité très importants sont prévus par le nouveau « plan régulateur » de Tripoli, comportant la construction, au sud et à l'est de l'agglomération actuelle, d'une grande ville moderne. Ce plan, qui entraînera une dépense, à la charge de l'Etat, de 18 millions de lire, a déjà reçu un commencement d'exécution.

A Homs ont été effectués des travaux de distribution d'eau potable, pour 150.000 lire, et l'on projette aussi l'exécution d'un plan régulateur devant coûter 650.000 lire.

Un grand nombre d'édifices publics ont été construits, surtout à Tripoli : palais et bureaux des administrations (en 1914, il avait été dépensé 300.000 lire et l'on a prévu 450.000 lire pour le nouvel hôtel des postes et télégraphes), casernes, prisons, hôpitaux et dispensaires, écoles, station sanitaire maritime (coût, 350.000 lire), habitations ouvrières (outre une dépense antérieure de 220.000 lire, il va être procédé à la construction de quatre lots dont le coût atteindra 1.500.000 lires), abattoirs, marchés, cimetières (pour le nouveau cimetière européen, on prévoyait une dépense de 500.000 lire), travaux archéologiques (notamment, à Tripoli, les travaux de dégagement de l'arc de Marc-Aurèle), etc.

On a élaboré un projet de travaux de défense de Tripoli contre les incendies, comportant une dépense de 215.000 lire. Au sud de la ville, il a été procédé à l'endiguement de l'ouadi Megenin, torrent dont les crues avaient causé de graves inondations.

Les matériaux de construction nécessaires à ces différents travaux sont fournis par les carrières de Gargarech, El Ghiran, Fornaci, Azizia, où l'on trouve d'excellentes pierres calcaires, dures comme le marbre.

(1) La plupart de ces renseignements sont extraits des deux rapports suivants : Colonnello Marieni, *I Lavori del genio militare in Tripolitania;* Comm. Ing. R. Simonetti, *Le opere pubbliche della Tripolitania e della Cirenaica.* (*Rapporti e Monografie coloniali*, nos 3 et 4, Rome, avril 1914).

VII. — ENTREPRISES BANCAIRES, INDUSTRIELLES, COMMERCIALES ET MARITIMES.

Avant l'occupation italienne, les seuls établissements industriels européens existants à Tripoli étaient, à part la fabrique de savon Levi frères et l'huilerie Sammut et Mallia, les entreprises créées ou exploitées par le *Banco di Roma* : moulin, huilerie, savonnerie à vapeur, presse à alfa, fabrique de glace, établissement pour l'apprêt des plumes d'autruches, établissement pour la préparation des éponges. Cette banque avait, en outre, installé des huileries à Homs et à Msellata, des presses à alfa à Homs et à Zliten, et elle avait obtenu la concession à bail de vingt-sept carrières de pierre à Gargarech et à Zanzour.

On sait que le *Banco di Roma* était le principal instrument de l'activité italienne en Tripolitaine et en Cyrénaïque sous la domination turque; il a des filiales à Tripoli et à Bengasi et des agences dans les principales localités. Les trois banques d'émission italiennes : la *Banca d'Italia*, le *Banco di Napoli* et le *Banco di Sicilia* — sont, en outre, installées à Tripoli. Le *Banco di Napoli* a une section de mont-de-piété; le *Banco di Sicilia* effectue, avec le concours de la *Banca d'Italia*, des opérations de crédit agricole en Tripolitaine et a été chargé de la liquidation de l'ancienne *Banque Agricole Ottomane*.

Le moulin du *Banco di Roma* est un immeuble de cinq étages auquel sont adjoints des silos d'une capacité de 3.000 tonnes; les installations permettent de moudre 500 quintaux de blé par jour. Des machines permettent aussi de moudre l'orge et le maïs.

L'huilerie du *Banco di Roma*, qui porte le nom de *Oleifici Italiani ed Industrie estrattive in Tripolitania*, occupe une superficie d'environ 12.000 mètres carrés. Les locaux consacrés à la préparation de l'huile comestible, pourvus de tout un matériel moderne et de filtres, sont séparés de l'établissement destiné à l'extraction de l'huile au moyen du sulfure de carbone. La fabrique de savon a une capacité quotidienne de 50 quintaux.

Une importante société, le *Sindacato Coloniale Italiano*, au capital versé de 20 millions de lire, ayant son siège à Tripoli et des filiales à Rome, Milan, Bengasi, Derna, Tanger, Smyrne, etc., a repris ces industries et s'occupe de toutes entreprises commerciales, industrielles, de travaux et services publics, etc.

La maison Sammut et Mallia possède aussi un ancien moulin à vapeur et une huilerie pourvue de matériel moderne. La savonnerie Levi frères peut produire annuellement 7.000 quintaux de savon commun.

La *Societa Anonima Imprese Industriali Gandolfi e C.*, au capital versé de 1.200.000 lires, ayant son siège à Tripoli, exploite deux scieries, une usine mécanique, une fonderie (1), une aciérie, un atelier de fabrication et de réparation de voitures, une fabrique de meubles, de machines agricoles. A signaler aussi les scieries Belmondo frères, Francesco Santin et fils, Bruschi et Camiciottoli.

L'industrie de la tannerie commence aussi à prendre une certaine importance; le plus considérable des établissements de ce genre est celui des *Concerie della Libia*, à Hammangi, dont la production industrielle pourra atteindre 30.000kg. par mois.

La *Societa Elettrica Coloniale Italiana*, constituée en 1913 à Milan et dont le capital est de 1.400.000 lire et la *Societa Esercizi Elettrici della Libia* fournissent l'énergie électrique aux différentes industries locales et l'éclairage électrique aux particuliers.

La *Societa Igea Tripolitana*, constituée à Milan en 1912, exploite à Tripoli une vaste blanchisserie moderne et un très important établissement de bains.

La fabrique d'eaux synthétiques M. Gamna et C. peut fournir 1.000 litres d'eau de seltz et d'eau de table par jour.

Il y a à Tripoli plusieurs fabriques de glace : la *Societa delle Ghiacciaie e Frigoriferi della Libia*, constituée à Tripoli en 1917, au capital de 700.000 lire; les *Ghiacciaie Riunite dell' Eritrea*, la *Societa Frigorifera Palermitana*, l'Usine frigorifique et Fabrique de glace Ing. Ildebrando Ferrari, la Fabrique de glace Mangano Arena et C. L'eau leur est fournie par l'Etat, qui la fait venir des puits de Boumeliana.

Une autre industrie importante est celle des carrières et matériaux de construction, représentée notamment par les entreprises suivantes : Fabrique de briques silico-calcaires (capital, 500.000 lire); *Fornaci del Megenin*, établissement pour la fabrication de briques à Sidi Messri (capital, 500.000 lire); *Cave e Fornaci di Azizia* (capital, 160.000 lire); Fabrique de carreaux en ciment Sammut et Mallia; *Societa Anonima Materiali da Costruzione* (capital, 500.000 lire), etc. On peut signaler aussi une industrie naissante de poteries artistiques.

Le commerce de l'alfa a provoqué la création d'une industrie spéciale : le produit, après avoir été sélectionné, est soumis à la dessication, est comprimé, en vue de l'emballage, dans de puissantes presses hydrauliques fournies par la maison Nasmyth, Wilson et C., de Liverpool, et exploitées à Tripoli par le *Banco di Roma* et les maisons H. di P. Nahum, Peary Burry, M. di J. Hassan; ces maisons ont aussi des presses à Homs. Les quatre entreprises ont récemment fusionné en une société au capital de 1.250.000 lire, la *Societa Italiana per il commercio dello sparto*, qui a commencé ses opérations. En effet, l'exportation de l'alfa, qui a constitué pendant longtemps la principale ressource de la Tripolitaine et avait été complètement arrêtée pendant dix ans, vient de reprendre. A la fin de juillet 1920, la nouvelle Société avait déjà concentré à Tripoli et à Homs une quantité d'alfa prête à être embarquée, représentant une valeur de plus

(1) On y fabrique actuellement des pièces pour les chemins de fer de la Tunisie.

de 3 millions de lire, et elle a signé avec l'Angleterre des contrats pour la fourniture de 3.000 tonnes par mois. Toutefois ce trafic a été sérieusement atteint par la baisse du produit de £ 22 à £ 6 la tonne en Angleterre, à la suite d'expéditions considérables d'Espagne et d'Algérie. Dans *Il Coltivatore*, le Dr Angiolini Aristide a préconisé l'introduction en Tripolitaine de la papeterie d'alfa, dont le fonctionnement serait largement assuré par l'eau souterraine.

D'origine très récente est la fabrication du crin végétal à l'aide des feuilles du palmier-dattier : on a réussi à mettre sur le marché un produit qui a rencontré une grande faveur, réalisant 20 à 25 % de plus que l'article fabriqué jusqu'à présent en Algérie et en Tunisie avec les feuilles du palmier nain : environ 500 quintaux ont été expédiés en 1920, comme résultat de la première campagne.

Il existe à Tripoli une trentaine de machines (inventées par M. Sammut) à décortiquer les oranges, dont les écorces sont exportées en Angleterre pour la confection des marmelades.

A signaler encore l'industrie de la distillation de l'alcool (des dattes, figues, marc de raisin), de l'extraction de l'iode des algues marines, de l'extraction du brôme des marais longeant la côte vers la frontière tunisienne.

On peut ajouter à cette nomenclature un important établissement de typographie et d'édition, *Le Nuove Arti Grafiche*, au capital de 200.000 lire, qui imprime *La Nuova Italia*, journal quotidien de Tripoli.

Les établissements industriels énumérés ci-dessus occupent environ un millier d'ouvriers italiens, et de nombreux ouvriers indigènes.

***

A côté de ces différentes industries, il convient de signaler les deux monopoles d'Etat et les très importantes industries de la pêche.

Le tabac, dont la culture, pour le compte exclusif du monopole d'Etat italien, n'est autorisée que dans l'oasis de Tripoli afin d'en faciliter la surveillance, est travaillé dans la manufacture locale.

Les salines, dont toute la côte de Libye est très riche, sont l'objet d'une exploitation de plus en plus importante, en vue de la fourniture du sel au monopole d'Etat italien et aussi au commerce. Les deux salines situées à proximité de Tripoli et de Bengasi ont été transformées en établissements modernes, dont la production atteint 50.000 tonnes. Après de longues années d'inactivité, l'exportation est en reprise : en juillet 1920, on a expédié 6.000 tonnes à Constantinople et, en septembre, 20.000 tonnes ont été chargées pour la même destination et la Bulgarie.

L'industrie de la pêche des éponges sur la côte de Libye, après être tombée à presque rien au cours de ces dernières années, tend à prendre une valeur considérable. Avant la guerre, son produit dans les bonnes années était, pour la Tripolitaine et la Cyrénaïque réunies, d'environ 2 millions; or, en 1919, il aurait atteint 16 millions de lire, et pour 1920 il serait estimé à 35 millions de lire! (1) L'établissement récent d'un droit d'exportation de 15 %, portant à 25 % la charge imposée à cette industrie, est de nature à procurer au budget local des ressources appréciables, s'il ne provoque pas un exode des barques de pêche vers Sfax, comme conséquence de l'émotion provoquée parmi les intéressés par cette mesure fiscale. Les éponges de la Libye, particulièrement celles de Cyrénaïque, sont assez recherchées sur les marchés européens; l'éponge la plus appréciée, que l'on trouve tout le long du littoral, est la « equina ». La pêche, qui occupe plus de 500 personnes, est effectuée surtout au scaphandre, exclusivement par des Grecs, dont beaucoup sont originaires du Dodécanèse. La pêche hivernale, sur les côtes de Tripolitaine, dure de novembre à mars; en été, lorsqu'il est possible de se fixer, les pêcheurs préfèrent les côtes de Cyrénaïque, où l'on trouve des éponges de toute première qualité. En 1917 a été institué à Tripoli le *Sindicato per la pesca ed il commercio delle spugne*, au capital de 1 million de lire. Les éponges pêchées pendant la campagne estivale de 1913 ont été expédiées à raison de 40 % en Grèce, 18 % en Angleterre, 17 % en Italie, 17 % en Hollande, 8 % en Tunisie.

Une industrie connexe, de date toute récente, à laquelle un brillant avenir semble réservé, est celle de la pêche du thon. Pendant la campagne de 1920, les trois thonaires de Gargarech, de Zanzour et de Misurata ont capturé respectivement 4.100, 5.500 et 4.757 thons, soit au total plus de 14.000 thons qui ont été presque tous exportés en Italie, l'autorisation ayant été donnée d'en réserver une partie pour Malte. La valeur totale de cette pêche a atteint le chiffre très respectable de 4 millions de lire. Ces résultats sont bien supérieurs à ceux des thonaires des côtes de Sicile, où la pêche est contrariée par de forts courants; mais ce qui mérite le plus de retenir notre attention, c'est qu'ils dépasseraient, dès le début, les résultats actuels de la pêche sur les côtes de Tunisie, qui n'aurait produit, en 1920, qu'une dizaine de milliers de thons. On envisage d'ailleurs, pour 1921, l'ouverture de plusieurs autres thonaires sur la côte de Tripolitaine; il a été présenté 37 demandes de concessions. Récemment ont été constituées la *Societa Anonima Tonnara di Ras el Mel*, au capital de 1.200.000 lire, et la *Societa Anonima Tonnare Italo-Arabe*, au capital de 1 million de lire. Il a été établi un droit d'exportation sur les thons de 6 lire par quintal.

En raison de la richesse des côtes de Tripolitaine, on étudie l'industrialisation de la pêche et la création d'industrie frigorifiques et des salaisons.

(1) D'après un article du Dr D. D. Mazzolani, dans la *Nuova Italia* du 17 novembre 1920. Il convient de lui laisser l'entière responsabilité de ces chiffres.

***

Il serait fastidieux d'énumérer ici les nombreux commerçants, importateurs et exportateurs établis en Tripolitaine, parmi lesquels on pourrait citer cependant la Société A. Capra et C., au capital de 1 million de lire, Elie Nahum, Abraham di E. Raccah, etc.), les bazars et magasins de nouveautés tels que V. Scaletta et C., successeurs de Miccio et C., etc. Le grand commerce est surtout entre les mains de l'élément israélite. Les commerçants tripolitains, à quelque race qu'ils appartiennent, trouvent un sérieux appui dans le nouveau Conseil du Commerce, organe préparatoire de la Chambre de Commerce.

La *Societa Marittima Coloniale*, au capital de 5 millions de lires, dont le siège est à Tripoli, exploite une entreprise de navigation libre avec des vapeurs d'un déplacement total de 22 000 tonnes, effectue les embarquements et débarquements et a un chantier de réparations. Un de ses vapeurs fait un service irrégulier entre Tripoli et Tunis.

On peut aussi comprendre parmi les entreprises participant au mouvement commercial de la Tripolitaine la *Societa di Navigazione « Sicilia »*, au capital de 6 millions de lires, qui exploite les services de navigation postaux et commerciaux subventionnés de Syracuse à Tripoli, de Syracuse à Bengasi, de Tripoli à Zuara, de Tripoli à Misurata, de Palerme à Tunis (tous hebdomadaires); il y a lieu d'y ajouter son service effectué toutes les trois semaines entre Gênes, Naples, Syracuse, Tripoli, Misurata, Sirte, Bengasi, Derna, Alexandrie D'autre part, le service hebdomadaire Tripoli-Zuara est prolongé, en principe tous les quinze jours, jusqu'à Sfax, depuis le début de 1920 (1).

VIII. — Les industries indigènes (2).

L'industrie du tissage, exercée au moyen de métiers horizontaux à navette, a une grande importance en Tripolitaine et procure de l'ouvrage à plusieurs milliers d'ouvriers. Tripoli et Misurata en sont les centres principaux ; dans les autres localités, elle a plutôt le caractère d'une industrie domestique réservée aux femmes.

Les principaux produits sont les vêtements de coton (*erdè*) à l'usage des Bédouins : à Tripoli, on en fabrique 200.000 par an, pour une valeur de plus d'un million ; les trois quarts de la production sont absorbés dans le pays et le reste est exporté en Cyrénaïque et en Tunisie. Les filés de coton nécessaires sont importés presque exclusivement d'Italie ; à Tripoli, on procède à leur teinture, cette dernière industrie occupant plusieurs centaines d'ouvriers arabes et israélites ; les couleurs préférées sont le rouge, le jaune, le bleu et le noir. On importe aussi en Tripolitaine des filés de coton teints en rouge et en jaune : le filé jaune, provenant de Manchester, est particulièrement recherché par l'indigène ; l'industrie italienne s'efforce de l'imiter.

A Tripoli, on fabrique par an environ 20.000 vêtements de laine (*huali*) ; les filés de laine nécessaires sont importés de Bradford et aussi d'Italie. A Misurata, on fabrique une autre sorte de vêtements (*abè*) avec de la laine locale, pour une valeur annuelle de 500.000 lires. On confectionne aussi à Tripoli, avec de la laine du pays, des couvertures à couleurs vives (*batania*). Enfin une place importante revient, dans la fabrication des tissus de laine, aux tapis de Misurata, à dessins géométriques et à couleurs très vives, qui jouissent d'une certaine renommée dans toute l'Afrique septentrionale ; les métiers à tisser de l'oasis de Misurata sont au nombre d'environ 2.000 et l'on évalue la production annuelle à plus de 7.000 tapis, d'une valeur d'environ 350.000 lire (1). On vient d'exposer à Rome, au palais Chigi, de nombreux échantillons de tissus de laine, coton et laine, soie et laine, fabriqués à Misurata, Zliten, Migellata, Tripoli et Zuara : par leur beauté et leur résistance, ces tissus ont été reconnus bien supérieurs, pour la confection des vêtements d'hommes et de dames, aux tissus anglais, à des prix incomparablement inférieurs. Il se pourrait donc qu'un intéressant avenir fût réservé à cette industrie indigène.

Quant aux tissus de soie, ils sont confectionnés surtout avec de la soie de Chine importée par Marseille ; toutefois certaines sortes de filés italiens rencontrent peu à peu la faveur des tisserands tripolitains, lesquels réclament des articles gros, tenaces, purs et uniformes, qualités que présente spécialement la soie chinoise. L'industrie de la soie en Tripolitaine est surtout domestique : la population israélite s'y adonne de préférence. Un quartier de Tripoli (*Souk-el-Harir*) est occupé par des tisserands musulmans de voiles de soie, dont la production annuelle est évaluée à 400.000 lire.

A Tripoli, des ouvriers, spécialement israélites, se livrent à des travaux de broderie d'or, d'argent et de soie sur les vêtements de femme, sur les habits des riches musulmans de la ville, sur les manteaux portés par les chefs arabes de l'intérieur et du Soudan et sur d'autres objets d'ornementation. De nombreux ouvriers musulmans font de la broderie d'argent et de soie sur cuir.

L'argenterie et l'orfèvrerie sont aussi des industries importantes exercées presque exclusivement par des israélites de Tripoli et des environs, dont les produits sont très appréciés. La valeur annuelle moyenne de l'argent et de l'or travaillé

(1) Le service français d'avant-guerre Tunis-Tripoli de la *Compagnie de Navigation Mixte* n'a pas été repris. La Compagnie Olivier, de Tunis, dessert irrégulièrement les escales de Sousse, Mahdia, Monastir, Sfax, Gabès, Tripoli. On annonce aussi la création, par la Compagnie de navigation Tripcovich, de Trieste, d'un navire entre Trieste, Malte, Tripoli, Sfax et Tunis. Somme toute, les communications maritimes entre la Tunisie et la Tripolitaine s'améliorent, mais sont encore assez précaires.

(2) La plupart des renseignements qu'on va lire sont extraits de la brochure intitulée *Agricoltura, Industria e Commercio della Tripolitania*, par Romeo Nappi (Publication du Ministère des Colonies, Rome, 1914).

(1) Il s'agit de la valeur d'avant-guerre; bien entendu, tous les prix sont aujourd'hui extraordinairement majorés. Cette observation s'applique aussi à d'autres évaluations.

en Tripolitaine est d'environ 1 million de lire.

Une des principales industries de la Tripolitaine est celle des nattes fabriquées surtout à Misurata et à Tauorga, avec un jonc connu sous le nom de *smarr*, qui croît spontanément dans les étangs. Cet article est exporté en partie dans les pays musulmans voisins ; des facilités douanières ont été accordées en Italie pour en favoriser l'importation. La valeur annuelle de la production de Misurata, représentant les quatre cinquièmes de la production de la Tripolitaine, est évaluée, en temps normal, à 650.000 lire.

IX. — Les produits du Soudan.

Le commerce caravanier tripolitain, qui avait atteint sa plus grande prospérité pendant la décade 1872-1881, avec une valeur annuelle moyenne de 40.500.000 francs, était tombé graduellement à une moyenne de 37 millions de francs pendant la décade 1882-1891 et de 24.750.000 francs pendant la décade 1892-1901. La prise de possession par l'Angleterre et la France des ports de la côte occidentale d'Afrique, la création par elles de voies de communication rapides aboutissant à ces ports, le manque de sécurité des routes de caravanes en Tripolitaine, ont détourné de Tripoli le trafic du Soudan.

Une certaine reprise s'était manifestée en 1913 et en 1914, à la suite de l'occupation de Ghadamès par les troupes italiennes et à l'époque de la pénétration militaire dans le Fezzan : on a évalué à 450.000 lire la valeur du mouvement des caravanes de Ghadamès à Tripoli pendant le deuxième semestre de 1913. Mais la révolte générale de 1915 et l'évacuation totale qui s'ensuivit l'interrompirent de nouveau et la situation intérieure constamment troublée depuis cette époque n'a pas permis, jusqu'à présent, une nouvelle reprise, bien que les relations commerciales entre Tripoli et le Soudan n'aient jamais été totalement interrompues.

Deux routes de caravanes, de Tripoli au Centre Africain, étaient particulièrement fréquentées : l'une, passant par Sirte, Socna, Mourzouk, bifurque par Bilma vers le Bornou, par Ghat vers le Haoussa et par le Tibesti vers l'Ouadai ; l'autre, passant par Fassato, Sinaoun, Ghadamès, Ghat, se dirige vers l'Aïr, Agadès, le Damergou et Zinder, pour aboutir à Kano. Les principaux articles expédiés de Tripoli au Soudan étaient les cotonnades ordinaires, les étoffes de drap, les mouchoirs de soie, le corail, la verroterie, les miroirs, le thé, le café, le sucre, le papier et les produits tinctoriaux. Les articles apportés du Soudan par caravanes étaient : l'ivoire, les plumes d'autruche, les peaux (*filali*), les objets en cuir (coussins), les outres en peau pour conserver l'eau, les tissus soudanais, etc.

Quelque profonde que puisse être la décadence actuelle de ce trafic, il ne semble pas cependant que l'on puisse la considérer comme irrémédiable : les caravaniers arabes, conservateurs par nature, ont à Tripoli des établissements, des correspondants, des relations ; en outre, il y a dans cette ville des industries spécialisées dans la préparation des produits du Soudan.

Les peaux du Soudan (*filali*), provenant surtout de Kano, sont des peaux de chèvres ou de moutons et de bœufs ayant subi un premier tannage, colorées en jaune ou en rouge à l'aide de substances végétales. Elles sont vendues à des maisons israélites très connues de Tripoli, qui procèdent au choix et au classement et les expédient pour être tannées, les peaux de chèvres à Boston et les peaux de bœufs à Londres.

Une autre importante industrie de Tripoli est celle du choix et du lavage des plumes d'autruche. On distingue les plumes des autruches sauvages, importées de Kano, de Zinder et de Tombouctou par caravanes et les plumes des autruches domestiques du Cap de Bonne-Espérance arrivant exclusivement par la voie de Liverpool. Le choix et le classement une fois faits, on procède au lavage des plumes qui sont ensuite expédiées à Marseille, à Trieste et à Milan, où elles sont travaillées.

L'importation à Tripoli de l'ivoire du Soudan est en diminution considérable : on distingue le *bornavi*, provenant du Bornou, plus apprécié comme étant plus blanc et plus mou, par conséquent plus facile à travailler, et le *soudani*, exporté des autres pays du Soudan et du Haoussa. On fabrique à Tripoli des objets en ivoire assez artistiques.

X. — Le commerce extérieur.

Pendant la première décade du xxe siècle, le commerce du port de Tripoli a atteint une moyenne de 19 millions de francs, dont 10 millions aux importations et 9 millions aux exportations. Le premier rang appartenait à l'Angleterre et à Malte, le second rang à la France et à la Tunisie et le troisième seulement à l'Italie. Depuis l'occupation italienne, les importations ont enregistré une forte augmentation, avec une tendance à la progression pendant la période 1912-1917, dont on possède les statistiques complètes; l'Italie a conquis le premier rang sur le marché de sa colonie, avec une proportion croissante par rapport au chiffre total ; au second rang venaient, en 1912, la Tunisie et la France; au troisième rang, Malte et l'Angleterre. Au contraire, les exportations se présentent, pendant la même période, en régression notable par rapport aux chiffres de la période antérieure à l'occupation; mais là aussi l'Italie prend le premier rang, distançant de plus en plus la France, la Grande-Bretagne, l'Algérie-Tunisie, les Etats-Unis.

Comme on peut s'en rendre compte d'après le tableau ci-contre résumant les statistiques du commerce de la Tripolitaine pour la période 1912-1917 (1), les céréales, farines, etc., constituent le plus considérable des articles d'importation, ce qui montre l'insuffisance de la production

(1) *Ministero delle Colonie. Bolletino de Informazioni*, 1918, n° 1.

MOUVEMENT COMMERCIAL DE LA TRIPOLITAINE PENDANT LA PÉRIODE 1912-1917 (EN LIRE)

IMPORTATIONS

	1917		1916		1915		1914		1913		1912	
	Total	Part de l'Italie	Total	Part de l'Italie	Total	Part de l'Italie	Total	Part de l'Italie	Total	Part de l'Italie	Total	Part de l'Italie
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Céréales, farines, semences et fourrages	15.880.352	10.035.341	9.260.903	8.238.848	6.281.071	4.940.880	5.081.075	4.363.541	6 905.837	2.931.215	7.732.193	3.101.879
Spiritueux, boissons et huiles	5.414.059	4.592.083	4.425.499	3 541.361	3.132.445	2.857.211	3.538.439	3.059.319	3.525.356	1.547.752	3.976.058	2.329.748
Denrées coloniales, drogues.	3.399.655	1.274.191	2.747.714	1.970.826	2.801.850	2.099.324	2.064.104	1.319.167	2.946.063	23.270	1 834.453	130.373
Animaux, produits et dépouilles d'animaux	2.099.880	1.838.439	3.444.890	3.294.451	4.021.360	3.751.230	3.632.288	2.582.381	3.244.299	677.400	4.369.353	1.473.922
Tissus et filés de coton	2.068.097	1.129.731	1.370.775	1.055.840	2.579.353	1.930.146	2.240.447	1.456.635	1.920.530	221.235	204.925	170.120
Bois	962.000	112.501	1.272.313	1.121.368	969.125	422.655	561.284	448.435	755.341	231.730	1 838.318	1.099.753
Produits chimiques et médicinaux, résines, parfumerie	882.952	648.801	1.311.724	933.471	770.756	647.986	496.130	447.910	397.530	210 645	546.061	297 480
Pierres, minéraux non métalliques, vaisselle, verres	652.161	468.039	1.474.630	1.265 557	1.523.911	905.024	1.010 676	801.670	1.111.235	480.760	867.372	560 856
Papier et livres	494.979	450.457	525.091	500.864	284.889	221.860	271.654	177.101	347.555	88.730	294.617	173.187
Métaux et ouvrages en métaux	399.869	298.168	1.040.151	911.867	1.773.563	1.110.225	1.314.920	1.076.683	3.263.485	757.365	1.170.499	920.012
Tissus et filés de laine	304.429	220.799	465 206	326.791	612.395	420.220	563.333	272.578	515.030	48.080	398.538	81.241
Soieries et filés de soie	288.340	135.840	391.594	184.158	383.963	125.340	341.738	85.388	393.940	35.800	374.937	114.301
Cuirs	271.035	252.275	610.866	408.076	1.082.827	746.436	624.894	276.735	340.045	117.165	323.227	123.590
Couleurs et matières colorantes et tannantes	195.508	69.665	237.641	120.659	148.163	60.019	116.433	46.030	94.320	17.200	91.448	27.584
Chanvre, lin, jute et leurs produits	96.891	89.019	69.520	59.438	160.560	80.750	174.351	79.016	69.545	31.890	153.010	98.826
Articles divers	287.245	263.134	384.666	333.642	542 129	479.375	504.027	328.761	469.375	144.705	606 476	258.313
Total	32.997.652	21.878.483	29.033.183	24.267.297	27.068.360	20.808.681	22.535.833	16.821.350	26.299.486	7.554.942	24.781.485	10.961.185

EXPORTATIONS

	1917		1916		1915		1914		1913		1912	
	Total	Part de l'Italie	Total	Part de l'Italie	Total	Part de l'Italie	Total	Part de l'Italie	Total	Part de l'Italie	Total	Part de l'Italie
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Peaux de moutons et de chèvres	1 032.596	1.030.746	460.990	460.990	324.800	324.800	285.315	107.665	268.890	83.460	68.643	25.943
Laine brune en suint et lavée.	422.800	422.800	287.840	287.840	793.760	793.760	121.030	76.300	111.600	48.650	25.930	10.070
Henné	362.113	»	125.516	240	268.016	»	217.445	»	554.225	25.590	543.857	28.129
Peaux de bœufs	285.194	285.194	635.850	635.850	765.243	765.243	»	»	230.130	169.400	823.907	613.947
Peaux tannées du Soudan	174.890	»	»	»	233.185	29.890	191.663	»	376.020	»	692.498	7.900
Chiffons de laine et autres	162.305	162.305	32.325	32.325	114.615	114.615	28.785	12.150	27.270	16.250	32.000	»
Peaux de chameaux, de chevaux et autres animaux	157.840	44.240	84.575	12.700	»	»	528.520	456.698	34.240	280	216.526	5.800
Eponges	142.650	140.000	128.625	64.075	622.059	247.064	882.936	168.850	931.660	61 370	705.880	6.000
Tissus de coton, laine, soie	30.060	»	94.385	4 710	»	»	451.500	»	204.100	3.300	231.055	»
Crin brut	28.640	28.640	14.550	14.550	72.137	72.137	22.382	16.307	48.470	4.500	9.370	»
Dattes	18.750	18.750	1.650	1.650	34.730	1.730	54.655	400	7.105	1.005	»	»
Tapis	17.255	17.255	4.340	3.460	»	»	5.600	1.350	3.550	1.250	23.680	3.870
Corne brute et os	6.500	6.500	25.000	25.000	600	600	24.290	20.150	13.000	12.000	112.420	108.920
Alfa	»	»	82.227	82.227	»	»	88.350	»	349.550	1.050	1.215	615
Ferraille	»	»	41.250	41.250	117.350	117.350	110.920	16.300	54.025	13.400	61.670	48.400
Nattes	»	»	7.549	1.295	7.737	1.802	18.105	»	13.785	135	10.540	340
Pommes de terre	»	»	»	»	36.797	1.500	79.095	15.790	11.340	»	»	»
Beurre	650	50	»	»	29.314	11.614	76 180	»	130.640	»	6.840	»
Plumes lavées et classées	»	»	»	»	»	»	169.200	»	262.790	3.680	325.938	138.080
Articles divers	129.107	29.925	309 053	47.139	263.650	56.090	226.357	49 150	51.365	14.645	136.881	78.365
Total	2.971.350	2.196.405	2.335.735	1.715.291	3.696.993	2.537.195	3.582.328	940.510	3.683.755	459.965	4.028.520	1.056.370

agricole de la colonie, rendue plus sensible encore par l'accroissement de la population européenne. Les principaux articles importés par l'Italie en Tripolitaine sont les farines et pâtes, les céréales, les viandes, les tissus de coton, les vins.

Les seuls produits d'exportation appréciables ont été, pendant la même période, les peaux de moutons et de chèvres, de bœufs, de chameaux, les laines, les éponges, l'Italie tendant à absorber la presque totalité de ces articles. Les statistiques montrent que le commerce d'exportation est alimenté à peu près entièrement par la Tripolitaine septentrionale : en effet, les produits du Soudan ne figurent plus, dès 1917, que pour 174.890 lire de peaux tannées (contre 692.498 lire en 1912); les plumes d'autruche, qui étaient envoyées principalement en France, apparaissent pour la dernière fois dans les statistiques en 1914; l'ivoire a complètement disparu. Mais le développement du trafic local est de nature à compenser largement cette disparition et l'on peut s'attendre à ce que les exportations, tout en restant très inférieures aux importations, — en raison de l'insuffisance de la mise en valeur du sol et de la non-participation de la majeure partie de la population indigène à l'activité économique, — soient en progression très marquée aux prochaines statistiques.

On vient en effet de publier les résultats du commerce de l'Italie avec la Tripolitaine et la Cyrénaïque réunies, pour 1919, qu'il est intéressant de comparer avec les résultats de 1917.

En 1917, le commerce total de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque s'établit comme suit (en lire) :

	Importations	Exportations	Total
	—	—	—
Tripolitaine	32.997.652	2.971.350	35.969.002
Cyrénaïque	27.426.461	2.248.441	29.674.902
Total	60.424.113	5.219.791	65.643.904

Pour cette même année 1917, les chiffres du commerce de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque avec l'Italie sont les suivants :

	Importations	Exportations	Total
	—	—	—
Tripolitaine	21.878.483	2.196.405	24.074.888
Cyrénaïque	22.493.936	1.908.221	24.402.157
Total	44.372.419	4.104.626	48.477.045

Voici maintenant, pour 1918 et 1919, le commerce de l'Italie avec la Tripolitaine et la Cyrénaïque réunies :

	1919	1918
	—	—
Importations	95.170.641 lire	49.729.835 lire
Exportations	18.948.204 —	12.035.070 —
	114.118.845 lire	61.764.905 lire

Parmi les articles importés d'Italie en Tripolitaine et en Cyrénaïque, les suivants ont dépassé 5 millions de lire en 1919 :

Farines et pâtes	13.095.150 lire
Céréales	9.289.950 —
Viandes préparées	9.230.800 —
Cotonnades	7.667.600 —
Vins et vermouths	7.504.140 —

Les plus importants des articles exportés de Tripolitaine et de Cyrénaïque en Italie ont été les laines et les chiffons de laines (9.778.360 lire) et les peaux brutes (3.386.250 lire).

On voit que ces chiffres sont très supérieurs à ceux de la période 1912-1917 couverte par les tableaux ci-contre. Les résultats jusqu'à présent publiés du commerce de l'Italie avec ses colonies méditerranéennes en 1920 sont un peu inférieurs à ceux de la période correspondante de 1919 : pour les sept premiers mois de 1920, les importations d'Italie en Tripolitaine et en Cyrénaïque ont atteint 44.768.186 lire et les exportations de Tripolitaine et de Cyrénaïque en Italie 7.982.303 lire. Mais la première partie de 1920 a été, en Tripolitaine, une période troublée et la reprise commerciale ne s'est manifestée que dans les derniers mois de l'année : il est donc possible que les résultats de l'année entière 1920 ne soient pas inférieurs à ceux de 1919. En tout cas le développement considérable pris par la pêche des éponges, les résultats très appréciables donnés, dès la première année, par la pêche des thons récemment inaugurée, la reprise très marquée des expéditions d'alfa de Tripolitaine en Angleterre et des exportations de sel en Orient, les envois d'orge considérables de Cyrénaïque en Italie, etc., ne peuvent manquer de se traduire dans les statistiques commerciales.

XI. — Le « réveil économique ».

Si l'on résume l'ensemble des données qui précèdent, on constate que les sommes dépensées en Tripolitaine pour la construction des chemins de fer, ports et les autres travaux publics, en ajoutant aux chiffres reproduits ci-dessus les dépenses qui ont dû être effectuées au cours de ces dernières années, peuvent s'élever à une centaine de millions. Il convient d'y ajouter une cinquantaine de millions pour les capitaux de sociétés, sans compter, bien entendu, les capitaux privés. On arrive ainsi à un total d'environ 150 millions, représentant très approximativement la valeur de l'outillage économique de la colonie. C'est un chiffre modeste, mais qui paraîtra cependant assez appréciable, si l'on tient compte des circonstances extrêmement défavorables au milieu desquelles cet outillage a été créé.

Il se traduit par un mouvement commercial qui, après s'être maintenu à des chiffres très bas, prend actuellement un développement assez considérable et pourra atteindre bientôt environ 150 à 200 millions de lire pour la Libye, dont plus de la moitié pour la Tripolitaine seule. La part de l'Italie dans ce commerce est de plus en plus forte : elle dépasse les deux tiers et tend vers les trois quarts.

Ces résultats semblent justifier l'opinion récemment exprimée par le Dr E. O. Fenzi, de Tripoli, qui y voit la manifestation certaine d'un « réveil économique » (1). « A Tripoli, écrit-il, on travaille et on produit, Italiens et Tripolitains ensemble, et le résultat des efforts communs, dû presque entièrement à l'initiative privée, commence à se traduire par des chiffres atteignant des millions » Aussi déplore-t-il que la presse italienne ne parle de la Tripolitaine qu'au point de vue politique, avec de graves exagérations et une méconnaissance profonde du véritable état de choses. « La Tripolitaine travaille et gagne, dit-il en terminant : donc elle ne se porte pas mal. »

Il est toutefois permis de se demander si les espérances que pourrait faire naître un optimisme basé sur des résultats encourageants sont justifiées en présence d'une situation intérieure toujours précaire et d'une orientation politique qui ne peut manquer d'influer sur le développement économique de la colonie.

L'examen de cette question fait l'objet de la seconde partie de la présente étude.

CAMILLE FIDEL.

(*A suivre.*)

BIBLIOGRAPHIE

D'une guerre à l'autre, par CHRISTIAN SCHEFER. Un vol. in-8° de 372 pages. Prix : 12 francs. — Bibliothèque d'histoire contemporaine, Félix Alcan, 108, boulevard Saint-Germain.

On a souvent fait observer que d'une façon générale nous connaissions mal la trame historique des années qui ont suivi la guerre de 1871. Les programmes d'histoire ne comportent pas assez de développements sur notre histoire contemporaine. Dans bien des cas nous n'avons des événements récents qu'une vue fragmentaire dont les parcelles s'échafaudent les unes sur les autres sans liens apparents. L'avenir étudiera très particulièrement cette tranche de l'histoire mondiale que M. Christian Schefer vient heureusement de qualifier « D'une guerre à l'autre ». Ce récent ouvrage est une remarquable synthèse des événements de la politique générale des quarante-cinq dernières années qui ont précédé la Grande Guerre et plus spécialement des directives de la politique française. Nous constatons, grâce à la science historique de M. Christian Schefer, que, contrairement à ce que l'on croit en général, notre politique étrangère n'a pas été menée à bâtons rompus, au gré des changements ministériels, mais qu'une indéniable tradition française s'est maintenue depuis 1870, se reliant du reste à la grande chaîne de la politique française nationale.

L'auteur nous montre dans les premières pages de son ouvrage la précaire naissance du régime républicain, puis sa lente consolidation au cours des ans. En même temps que la République s'affirmait à l'intérieur, l'action française à l'étranger prenait corps, et grâce à l'habileté du duc Decazes, la France n'était plus seule vis-à-vis de l'Allemagne de Bismarck. La crise orientale de 1875, la question ottomane et la question égyptienne, fortifiant encore la politique étrangère française des antagonismes anglais et russes, permirent à notre diplomatie de siéger au Congrès de Berlin avec d'autant plus de liberté d'esprit et d'autorité qu'elle y allait « les mains nettes » ne cherchant « qu'à défendre les grands intérêts européens ». En fait, la France ne gagnait rien au Congrès de Berlin, mais avait pris rang de nouveau avec les Puissances.

M. Ch. Schefer examine dans une deuxième partie la période allant de 1879 à 1892, qu'il dénomme à juste titre le « Relèvement ». Tout d'abord, l'auteur passe en revue les événements de politique intérieure où s'amplifie la lutte entre monarchistes et républicains, ceux-ci dirigés par Gambetta et Jules Ferry, ceux-là par le maréchal Mac-Mahon et ses collaborateurs. La venue au pouvoir des républicains sous la présidence de Grévy entraîna, sous l'impulsion de Jules Ferry, en 1883, une politique coloniale, enfin active. « Jules Ferry, écrit M. Schefer, profita simplement de la tranquillité de l'Europe pour poursuivre ses plans dans les autres parties du monde. Son activité s'affirma sans délai sur tous les théâtres lointains où la France avait pris position ». En Tunisie, sur la côte ouest d'Afrique, dans l'arrière Sénégal, à Obock, à Madagascar, en Indochine l'expansion française se poursuit. Ces pages consacrées à notre histoire coloniale attireront tout spécialement les lecteurs du Bulletin, et plus particulièrement l'étude du rapprochement franco-allemand concernant le bassin congolais, et appelé à se développer considérablement. La France pouvait, dès lors, « poursuivre en toute assurance le développement de sa politique générale ». Amené à parler de l'injuste chute du cabinet Ferry, M. Christian Schefer rend hommage à l'œuvre coloniale du grand Lorrain et indique que, dorénavant, les entreprises d'expansion étaient devenues un élément essentiel de la politique extérieure française. « Mais voici qu'un pas de plus s'est trouvé fait. Jules Ferry a provoqué la réunion d'une conférence où, pour la première fois des ambassadeurs ont exclusivement discuté de questions ne touchant point à l'Europe. Ainsi s'ouvre une voie nouvelle dont les premières années du xxe siècle verront l'aboutissement. Les territoires asiatiques ou africains fourniront dorénavant les gages et les enjeux que l'on cherchait autrefois au bord du Rhin ou en Turquie et le temps n'est plus éloigné où la France, notamment, conclura sur le terrain strictement colonial, des ententes de principes qui rétabliront à son profit l'équilibre des forces mondiales ».

M. Schefer appelle le « Retour à l'Europe » la politique extérieure suivie de 1885 à 1892. Pendant cette période, la France républicaine consolidait l'avance coloniale et sa situation intérieure; au point de vue européen, elle préparait l'entente avec la Russie. C'est au cours de substantielles pages que M. Schefer signale en ces termes l'œuvre du Comité de l'Afrique française : « Cette activité (du pays) se manifestait de bien des façons. Il suffira d'en citer encore un seul exemple, très particulier d'ailleurs, mais qui se rattache directement à l'objet de notre étude. La politique d'expansion lointaine demeurait certainement suspecte à la masse des citoyens. Elle conservait cependant des adeptes et qui devenaient, chaque jour, à la fois plus nombreux et plus entreprenants. Un personnel de spécialistes coloniaux se formait, remuants, pleins d'initiative et qui commençaient à constituer des groupements tels que le Comité de l'Afrique française, destiné à exercer une influence jusque sur les pouvoirs publics ».

M. Schefer étudie, en même temps qu'il poursuit l'exposé des tractations aboutissant à l'alliance franco-russe, les accords anglo-français de 1890 en Afrique. Le relèvement français est réalisé vers cette date et l'on atteint une troisième période que l'auteur intitule : « L'équilibre 1892-1905. » C'est pendant cet équilibre que s'est constitué l'Entente cordiale opposée à tout rapprochement franco-allemand. C'est la lutte de ces deux tendances, celle de M. Hanotaux, et celle de M. Delcassé, ou plutôt les deux phases célèbres dont l'une se termina à Fachoda, l'autre en 1905 par la conclusion de l'Entente cordiale. Les coloniaux éprouveront le plus vif intérêt à la lecture de ces chapitres de notre histoire contemporaine qu'il faudrait citer en entier si la place le permettait. L'auteur d'une *Guerre à l'autre* montre par quel processus les accords anglo-français sur le terrain colonial ont amené l'entente complète. L'affaire marocaine permettait bientôt à la France de se rapprocher de l'Italie, celle-ci se désintéressait du Maroc, alors que nous laissions faire nos voisins en Tripolitaine ; et l'on voit se dessiner ce que nos ennemis ont appelé l'encerclement de l'Allemagne.

C'est dans une quatrième période que M. Christian Schafer expose « l'agression » allemande. Cette période va de 1905 à 1914. L'auteur dégage tout d'abord une première étape, celle de « affermissement de l'équilibre », marquée par la Conférence d'Algésiras et la consolidation des alliances (1905-1907). A Algésiras, l'Allemagne « n'avait pas réussi à rompre les ententes qui l'offusquaient ». L'antagonisme germain allait se déclarer par séries d'attaques alternées (1907-1911). M. Schefer rappelle avec de précieuses précisions ces attaques alternées : rapports avec Moulay Hafid, affaire des déserteurs de la Légion à Casablanca, menées en Orient. L'affaire congolaise devenait une affaire franco-allemande que la diplomatie d'outre-Rhin liait à ses visées maro-

(1) *Tribuna Coloniale*, 11 septembre 1920. Différents renseignements commerciaux de la présente étude sont extraits des intéressantes correspondances du Dr E. C. Fenzi.

caines, lutte âpre qui aboutissait au triste traité du 4 novembre 1911. Notre Congo mutilé, les concessions faites à l'Allemagne au Maroc blessaient l'amour-propre national. « L'agitation, ou pour parler plus exactement, la colère grondait dans le pays, et l'émotion suscitée tout d'abord, par les négociations avec l'Allemagne, puis par le traité lui même, amenait une évolution profonde dams l'opinion ». La veillée des armes commençait.

Pour tous les esprits « la Rupture » comme l'intitule M. Schefer, était réalisée dès 1911, seule l'heure de l'assaut final restait « l'inconnue ». De 1911 à 1914, toutes la politique française, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, est de préparer les conditions du combat pour s'assurer le maximum de forces et, dans la mesure du possible, arrêter le drame sanglant qui menaçait le monde. La guerre balkanique ne fut qu'un intermède qui permettait à l'Autriche d'affirmer ses visées sur la Serbie. M. Schefer termine son livre par quelques pages sévères où il indique le relâchement politique et social qui avait succédé, en 1913 et 1914, à l'alerte de 1911. « Mais la santé morale de la France paraissait terriblement compromise, et les efforts naguère entrepris n'ayant pas été soutenus comme il aurait fallu, voici que sa puissance matérielle elle-même apparaissait peut-être comme un leurre. Les symptômes réconfortants que nous notions quelques mois plus tôt s'étaient évanouis et, comme aux plus mauvais jours de la Troisième République, il semblait définitivement impossible de résister à une attaque brutale». Le meurtre de Sarajevo déchaînait, le 23 juin 1914, la Grande Guerre qui montrait au monde entier l'héroïsme, la vitalité et la valeur de la race française.

Les efforts de trente années de diplomatie nous ont assuré nos alliances, l'œuvre de nos soldats et explorateurs durant ce même laps de temps nous a permis de trouver dans nos Plus Grandes Frances, durant l'épreuve, des héros pour nous défendre, des produits et des matières premières pour continuer la lutte.

Atlas Universel de Géographie Vivien de Saint-Martin et Schrader, dressé sous la direction de F. Schrader, d'après les sources originales et les documents les plus récents; Hachette et Cie.

En créant l'Atlas Universel, les auteurs et les éditeurs se sont donné pour but d'affranchir la géographie française du tribut qu'elle payait à la cartographie étrangère. A cette intention correspond une œuvre scientifique originale, exclusivement fondée sur des documents de première main. Les cinquante années que l'humanité vient de vivre ont bouleversé notre connaissance du monde. Jamais l'homme n'avait fait de tels efforts vers une possession totale du globe. Jamais non plus il n'avait pu employer à cette œuvre des moyens aussi puissants. Les explorateurs ont pénétré jusqu'au cœur des continents africain et asiatique; le mystère des pôles a été percé. Derrière ces explorateurs, un travail méthodique de cartographie a révélé et inscrit l'image d'un monde nouveau. C'est l'image de ce monde nouveau que reproduit l'Atlas Universel.

La défaite des Empires centraux a entrainé un remaniement et un groupement complets des Etats. A ce monde transformé correspond une géographie politique nouvelle. C'est la représentation de cette géographie politique appuyée sur les documents les plus sûrs et rigoureusement conformes aux traités de paix de 1919 et 1920, que l'Atlas Universel apporte au public. Jamais la publication d'un Atlas, donnant les dernières découvertes du siècle et les derniers remaniements de la géographie politique, n'a été plus opportune et plus attendue. L'Atlas Universel, par sa perfection scientifique et par sa valeur saisissante d'actualité, rendra au public les plus grands et les plus réels services.

Pour donner une idée des recherches et du travail immense que représente l'Atlas Universel, il importe de marquer les principales étapes par lesquelles il fallut passer avant d'atteindre le but. Pour la documentation, il a fallu rechercher, dépouiller, classer confronter, critiquer d'innombrables documents : cartes nationales, relations de voyageurs, plans cadastraux et locaux, statistiques, etc. Là où la science géographie paraît la plus assurée, l'étendue et la difficulté du travail ont résulté justement de l'abondance même des sources originales; au contraire, là où la science géographique ne s'appuie que sur des relations récentes d'explorateurs, souvent contradictoires ou tendancieuses, le travail critique a exigé une prudence obstinée.

Pour la nomenclature, le travail de sélection fut double. Une première critique appliquée à des documents sans nombre, établis dans toutes les langues du monde, permit de déterminer leur authenticité et leur valeur propre. Mais, parmi les innombrables renseignements ainsi retenus, il fallut pour chaque carte, et selon l'objet de chaque carte, choisir souvent parmi plusieurs milliers de noms, ceux-là seulement qui aidaient le mieux à atteindre le but poursuivi. Dans bien des cas, les noms eux-mêmes, loin d'être simplement transcrits d'après un document étranger, ont exigé des recherches originales. Jusqu'alors en effet, on s'était contenté trop souvent d'adopter pour les noms slaves, espagnols, scandinaves, les nomenclatures germaniques. Outre qu'il y avait là une servitude humiliante, la valeur scientifique des atlas souffrait d'une transposition aussi illogique. Il en résultait en effet, une double déformation des nous transcrits et par l'altération de la prononciation et par le sacrifice du souci étymologique. Les auteurs de l'Atlas Universel se sont donc imposé d'établir en partant dû nom original recherché dans les documents locaux, la nomenclature la plus vraie. La représentation du relief par des hachures, qui est la plus claire, a été préférée à la figuration hypsométrique, par teintes plates, réservée aux cartes purement physiques. Le relief a été tiré à part dans une couleur bistre spéciale. Ce procédé donne aux cartes une lisibilité parfaite et assure, en même temps qu'une claire représentation politique, une figuration expressive du terrain. Mieux que tout autre, il facilitera l'étude, si nécessaire à l'heure actuelle, de la géographie. Une fois réunie ainsi la matière de la carte, comment l'ordonner, la présenter? Sur quel fond la mettre en valeur? C'est le problème de la projection. Ce problème s'est posé pour chaque carte et suivant l'objet même de la carte. Toujours c'est une solution motivée et souvent entièrement nouvelle qui a été adoptée. Certaines des projections choisies ont eu la valeur de découvertes véritables, assurant le maximum de déformation. De ce point de vue, un certain nombre de cartes de l'Atlas Universel, comme par exemple la carte physique d'Asie, ont, outre leur valeur propre, une haute portée scientifique.

On voit de quel travail gigantesque de documentation d'étude, de gravure et d'impression l'Atlas Universel est le résultat. Avec ses 80 cartes gravées sur cuivre et tirées sur pierre, avec son index alphabétique de plus de 300.000 noms, il constitue une œuvre française considérable, qui laisse loin derrière elle les grands Atlas qui, jusqu'à ce jour dominaient la cartographie mondiale. Une telle œuvre, par sa portée même et par l'intérêt national qui s'y rattache, ne pouvait pas laisser les pouvoirs publics indifférents. Aussi, les auteurs de l'Atlas Universel ont-ils eu l'honneur de voir leurs travaux approuvés et patronnés par le ministère de la Guerre et par le Service Géographique de l'armée, qui leur a communiqué les documents les plus utiles.

L'Atlas Universel de Géographie de MM. Vivien de Saint-Martin et F. Schrader, conforme aux traités de 1919, établi d'après des documents rigoureusement vérifiés et contrôlés, est bien l'Atlas du Monde renouvelé et paraît à son heure.

Avec ses 80 cartes en couleurs gravées sur cuivre et tirées en lithographie, avec son index alphabétique de 300.000 noms, il apporte à nos industriels, à nos savants, à nos commerçants, au grand public enfin, d'innombrables renseignements d'une exactitude scrupuleuse. C'est un Atlas de travail d'un maniement commode dont toutes les cartes montées sur onglets perforés viennent s'emboiter dans une luxueuse reliure perpétuelle.

L'Atlas Universel paraît actuellement en livraisons à 7 francs. On peut souscrire dès à présent à l'ouvrage complet et sa reliure, à 240 francs, prix de faveur qui sera prochainement augmenté (payable comptant avec escompte de 20 francs ou par versements mensuels de 16 francs). La reliure et les cartes parues sont adressées dès réception des ordres. On souscrit à la librairie Hachette (service des souscriptions, 79, boulevard Saint-Germain Paris).

Annuaire général de la France et de l'étranger, 1920-1921; 1 vol. in-16 de 1.154 pages; 40 francs, Larousse, 15, rue du Montparnasse.

Volume fort précieux et bien compris et qui fait une large place aux intérêts français aux colonies et à l'étranger.

Accords secrets entre la France et l'Italie concernant le Maroc et la Lybie, par E. Rouard de Card, professeur de Droit à l'Université de Toulouse. Un vol. in-8° de 52 pages, avec une carte. — Pedone, 13, rue Soufflot.

La publication récente des accords franco-italiens de 1900 et 1902 (*Afrique française*, 1920, p. 20), faisait à M. Rouard de Card une obligation d'ajouter une étude nouvelle à celles qu'il a faites sur les questions diplomatiques marocaines en une série

d'ouvrages utiles et commodes à consulter. On retrouvera ici les mêmes qualités de précision et de clarté que dans les précédentes études du même auteur. C'est l'exposé de la politique italienne en regard du développement de l'action française au Maroc.

La gomme arabique, le séné et quelques autres produits végétaux du Soudan égyptien, par Emile Perrot, professeur à la Faculté de pharmacie de Paris ; 1 vol. in-8 de 70 pages ; 15 francs. — Vigot, 93, rue de l'Ecole-de-Médecine.

Cette publication est le rapport fait par M. Perrot sur la mission confiée à lui-même et à M. Alland, par le ministre du Commerce, le gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française et l'Office national des matières premières. Elle est pleine d'enseignements précieux.

Ainsi, de 1.890 tonnes en 1899 l'exportation de la gomme arabique du Soudan égyptien est passée à près de 20 000 tonnes et pendant le même temps notre colonie du Sénégal et ses voisines n'ont fourni que 2.600 tonnes au plus. « Dans nos colonies du Sénégal, de Mauritanie et du Niger il paraît aisé de quadrupler pour le moins l'exportation actuelle. » MM. Perrot et Alland sont très soucieux de tirer de ce qu'ils ont vu là-bas des arguments contre notre inertie :

« Tandis que chez nous, écrivent-ils, nous sommes toujours à la période des « palabres » ressassant sans cesse les mêmes arguments dans une presse coloniale insuffisante et avec une grande presse quotidienne indifférente, les Anglais ne perdent pas un instant et bâtissent des plans à vision lointaine, étageant leurs efforts et leurs prévisions budgétaires jusqu'en 1955, époque à laquelle le débit utile du Nil devra se chiffrer par 56 milliards de mètres cubes, dont 6 milliards utilisés au Soudan.

« Voilà qui fait rêver aux vastes étendues que tout Français voudrait voir, à son tour, ne pas rester improductives dans notre Afrique : ce sont celles qui bordent le Sénégal et le Niger, plus difficiles à aménager peut-être, car ces fleuves n'ont pas de vastes réservoirs à leurs sources, mais susceptibles quand même de réalisations rapides, dans le domaine de la production et de l'élevage.

« Saura-t-on enfin vouloir ?

« Mais, hélas ! notre politique coloniale ne semble pas s'orienter encore dans la voie pratique. Trop de grands travaux s'offrent à la fois à réaliser dans ce puissant empire ; un choix judicieux s'impose subordonné aux nécessités plus pressantes. C'est par le rail et l'hydraulique agricole que seulement seront mises en valeur ces vastes étendues.

« Adoptons une méthode, établissons un plan et suivons-le vite et rigoureusement, car sans cela, nos colonies resteront non seulement inutiles à la métropole, mais encore une lourde charge pour le pays. »

Nous ne pouvons entrer dans le détail de l'exposé technique, mais pourtant accessible au grand public, que font les auteurs sur les gommes, le séné, le ricin, le doum, le henné, etc. Mais tout cela intéresse l'Afrique Occidentale Française et les colons de ces colonies auront profit à lire ce savant exposé que rehaussent des cartes, des planches et de fort belles photographies.

M. Perrot n'a pas manqué de signaler l'intérêt et la facilité des voyages d'aujourd'hui au Soudan égyptien : grâce au chemin de fer de Khartoum à El-Obeid, capitale du Kordofan, il est facile d'effectuer aujourd'hui en quelques semaines un voyage qui eût pris jadis caractère d'exploration. MM. Alland et Perrot n'en ont pas rapporté seulement des résultats scientifiques et économiques. Ils y ont accompagné et quelque peu entraîné M. Clemenceau « qui peut aujourd'hui, écrivent-ils, en connaissance de cause, non seulement mieux saisir les difficultés de la mise en valeur du sol africain, mais encore devenir un champion éclairé de la cause coloniale. » Quel succès si le spectacle de la richesse agricole de la vallée du Nil et des réjouissantes statistiques d'exportation de la gomme Verek et du séné de Khartoum amènent l'ancien président du Conseil à jeter vers nos Soudans et nos Congos des regards sympathiques et à crier avec sa vigueur toujours jeune sa foi nouvelle dans notre avenir colonial !

Almanach catholique d'Egypte 1921. Un vol. illustré de 104 pages. — Kahla et Cie, le Caire.

Exposé intéressant de la vie catholique et des œuvres scolaires et sociales catholiques en Egypte. Les divers rites sont successivement analysés. Sur les 12 millions et demi d'habitants de l'Egypte on compte plus de 107.000 catholiques, dont 36.000 au Caire et 34 000 à Alexandrie.

Chronique de l'Armée coloniale

Médaille coloniale. — Un décret du 11 janvier 1921 décide que le droit au port de la médaille coloniale sans agrafe est accordé aux militaires et marins, indigènes exceptés, présents sous les drapeaux à la date du 21 mars 1914 ou postérieurement à cette date, ayant dix ans au moins de services effectifs pour les hommes de troupe, et quinze ans au moins pour les officiers et qui, en outre, ont servi en activité et avec distinction pendant six ans au moins dans les territoires du sud de l'Algérie et de la Tunisie délimités par la loi du 24 décembre 1902 et la notification du 24 octobre 1899, régions sahariennes comprises, dans les colonies et pays de Protectorat autres que la Réunion, l'Inde française, Saint-Pierre et Miquelon, les possessions françaises du Pacifique et des Antilles.

Un second décret de même date constate qu'en Afrique Equatoriale Française, à la période des hostilités a succédé une période de pacification et d'organisation au cours de laquelle nos troupes ont dû réprimer quelques désordres locaux et fournir un effort intense sous un climat malsain. Au cours de l'année 1919, nos pertes, en dehors de celles dues au feu, se sont élevées par suite de maladies épidémiques ou endémiques à un total de 21 Européens et 516 indigènes, et les fonctionnaires civils ont contribué le plus largement au succès de l'œuvre entreprise sans ménager leurs forces ni leur santé. Aussi le décret décide que le droit à l'obtention de la médaille coloniale avec agrafe « Afrique Equatoriale Française » est acquis :

1° Au personnel militaire, européen et indigène, ayant participé, en 1919, aux opérations menées :

Au Tchad, par la 7e compagnie méhariste du Borkou-Ennedi ;

Dans les régions de l'Ouham et de Baibokoum et aux confins du Soudan égyptien, par les détachements du 2e bataillon de tirailleurs sénégalais de l'Oubangui-Chari ;

Dans le pays Papé, par les détachements du régiment de tirailleurs sénégalais du Cameroun ;

2° Au personnel européen, civil et militaire, ayant accompli un séjour consécutif minimum de six mois en Afrique Equatoriale Française ou au Cameroun, au cours de l'année 1919 ;

3° Au personnel civil et militaire, européen et indigène, qui, ne rentrant pas dans une des catégories précédentes, aura été blessé ou été l'objet d'une citation à l'ordre des troupes de l'Afrique Equatoriale Française pour faits de guerre au cours de la même année.

Enfin un troisième décret observe que le personnel militaire de l'Afrique Occidentale Française qui avait dû fournir un effort considérable pendant la guerre n'a pas vu diminuer, au lendemain de l'armistice, les fatigues qui lui étaient imposées. Les exigences de la démobilisation et les difficultés de la relève ont imposé à tous, officiers et hommes de troupe, un surcroît de travail, et une grave épidémie de peste, qui s'est étendue à presque tout le Sénégal, est venue compliquer encore la situation. C'est dans ces conditions que le corps d'occupation a commencé de nouvelles opérations de recrutement, portant sur un contingent de 23.000 hommes tout en accomplissant sa mission de surveillance et de protection et en apaisant certains mouvements de mécontentement dans le territoire du Niger, la région du Lobi et les environs de Tombouctou.

Aussi le décret décide que le droit à l'obtention de la médaille coloniale avec agrafe « Afrique Occidentale Française » est acquis :

1° Au personnel militaire européen ayant séjourné en Afrique Occidentale Française pendant six mois consécutifs au moins au cours de l'année 1919 ;

2° Au personnel militaire européen et indigène ayant pris une part effective aux opérations de défense antipesteuse au Sénégal 1919 (cordons sanitaires de Tiaroye, Rufisque, Diourbel, Tivaouane, Saint-Louis et tournées de vaccination) ;

3° Au personnel militaire européen et indigène ayant servi pendant trois mois consécutifs au moins dans les formations méharistes au cours de l'année 1919 ;

4° Au personnel civil et militaire, européen et indigène, qui ne rentrant pas dans une des catégories précédentes, aura été blessé ou été l'objet d'une citation à l'ordre des troupes de l'Afrique Occidentale Française pour faits de guerre au cours de la même année.

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — SOC. Gle D'IMP. ET D'ÉDIT., 17, RUE CASSETTE.

N° 3

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LE TIBESTI

OCTOBRE 1913 — JUIN 1914 (1)

En 1913, l'occupation du Tibesti était depuis longtemps reconnue nécessaire. Les Toubous ne venaient-ils pas constamment razzier en Aïr, au Kaouar, au Tchad, emmenant en captivité femmes et enfants, empêchant tout développement de vie?

Les difficultés des voyages dans le désert ne leur permettaient pas le luxe de gros effectifs et leur petit nombre les rendait encore plus insaisissables. Aussi leur audace s'accroissait-elle chaque année et il faut reconnaître qu'ils faisaient preuve d'un courage et d'une endurance dignes d'une meilleure cause.

En 1912, un Toubou venu piller en Aïr reprit après la mort de ses camarades, seul à pied la route du Tibesti distant de plus de 1.000 kilomètres. Il n'emportait pour tout moyen de subsistance que la viande crue d'une chèvre qu'il avait tuée et la provision d'eau que put contenir la peau de cette chèvre. Découvert à Fachi par les traces que laissèrent ses pas près du puits dans la palmeraie de l'oasis, il fut envoyé en prison à Bilma. Il s'y trouvait en 1913 et se portait à merveille malgré les fatigues d'un pareil voyage.

Le Tibesti se trouvait d'ailleurs sous l'influence immédiate du centre senoussiste de Koufra, et l'occuper était une mesure de sécurité de premier ordre.

C'est pour obtenir ce résultat qu'une expédition ordonnée par télégramme du Gouverneur général de l'Afrique Occidentale, en date du 10 juillet 1913, fut organisée par le colonel



VILLAGE DE BILMA

Hocquart, commissaire du Gouvernement général dans le territoire militaire du Niger.

Cette expédition devait coïncider avec la marche en avant des troupes du Tchad sur le Borkou.

Les détails de la préparation, la marche sur le Tibesti, les diverses reconnaissances, l'occupation et la pacification définitive du pays ont été racontés par le colonel Löfler dans son rapport publié par l'*Afrique Française* en juillet 1916 (1).

Nous n'avons donc nullement l'intention d'y revenir.

Qu'il nous soit permis seulement de donner ici, en marge de ce rapport, quelques notes et impressions recueillies au jour le jour pendant l'expédition.

(1) Voir la carte publiée dans l'*Afrique française*, 1920, *Rens. Col.*, p. 7.

(1) *Rens. Col.*, 1916, p. 173. Voir aussi le Tibesti d'hier et de demain, par le capitaine Blaizot, dans l'*Afrique française*, 1920, *Rens. Col.*, p. 6. Le colonel Löfler est mort au champ d'honneur.

Transport du matériel d'artillerie.

Le transport du matériel de 80 de montagne retenait tout particulièrement l'attention.

Les régions à parcourir étaient particulièrement pénibles. Le trajet Beurkot-Bilma (450 km.) à travers un désert de sable absolu, qui ne présente qu'un seul point d'eau (Fachi), passe pour un des plus difficiles du Sahara tout entier. Les étapes moyennes sont de 12 heures de marche pendant dix jours consécutifs sous la tempête de vent ou le soleil torride.

La route du Tibesti à partir d'Otoma était inconnue, et les quelques renseignements obtenus sur le pays lui-même le présentaient comme excessivement montagneux (altitude atteignant près de 3.000 m.) et de pénétration très difficile.

Un matériel de transport, pour être utilisé dans ces régions, devait donc être l'objet d'un soin extrême.

Le bât indigène en usage à Zinder convenait parfaitement au transport de charges pouvant s'équilibrer de chaque côté comme les caisses à munitions. Mais la pièce, l'affût, qui en raison de leur poids (100 kg.) ne pouvaient constituer qu'un seul chargement, nécessitaient un bât spécial, permettant de les placer sur le dos même du chameau.

La partie inférieure de ce bât, identique à celle du bât indigène, devait s'adapter exactement au corps du chameau. La partie supérieure, analogue à celle du bât réglementaire employé avec les mulets, devait pouvoir supporter le matériel. Le



SALINES DE BILMA

tout devait présenter une grande rigidité, et le centre de gravité du chargement être placé assez bas pour éviter autant que possible les oscillations. Les déplacements longitudinaux étaient d'ailleurs notablement diminués par la grande longueur du bât. Enfin, une consigne spéciale devait être rédigée à l'usage des servants pour le chargement, le déchargement et la mise en batterie.

L'expérience des essais antérieurs fut mise à profit, et en particulier des renseignements fort intéressants me furent communiqués avec beaucoup d'obligeance par le lieutenant Ardaillon, commandant la section d'artillerie du Tidikelt.

La construction et les essais commencèrent à Zinder à la fin de mai 1913. Les matériaux employés furent :

Le filali pour couvrir les panneaux;

La bourre du palmier pour le rembourrage;

Du bois indigène (acacia arabica) pour les arcades;

Du fer européen et indigène;

Du cuivre provenant d'anciens canons du Sultan de Zinder pour les coussinets. Ce cuivre,



CHAMEAU DE PIÈCE 80 DE MONTAGNE

fondu dans des moules, était ensuite ajusté à la lime.

Pour le brélage, le matériel utilisé avec les mulets, courroies-tendeurs, etc., fut conservé.

Le premier travail fut fait par les indigènes du Zengou et la mise au point définitive par d'habiles et dévoués Européens, le maréchal des logis Julien, le maître armurier et le caporal clairon du bataillon Sénégalais n° 3.

Sur le bât de roues, pour abaisser encore le centre de gravité, on plaça d'abord la limonière, puis les roues et la rallonge de flèche, contrairement à ce qui se fait avec les mulets et à ce qui s'était fait dans le Sud Algérien.

Quant au débouchoir, au lieu de le mettre dans une caisse (procédé du Sud Algérien), on le plaça sur le bât comme avec les mulets. Des évidements étaient préparés en conséquence.

Le 14 juillet 1913, la section d'artillerie défilait à chameau pour la revue, et le 1er septembre, elle partait pour Agadès.

Pendant toute la durée des opérations, le matériel de transport ne donna jamais le moindre ennui, et si les canons ne trouvèrent leur emploi qu'à Bardaï pour détruire la case de Maï-Chaffami, le problème de leur transport avait toutefois été résolu avec les moyens locaux et dans d'excellentes conditions.

Les canonniers d'ailleurs prirent part aux diverses reconnaissances comme les tirailleurs.

Le pays. Les habitants.

Le Tibesti avait été visité pour la première fois par Nachtigal en 1870, et depuis, aucun Européen ne s'était risqué dans ces régions.

Les Toubous étaient réputés pauvres, extrêmement sobres et résistants, mais d'une piraterie poussée à l'extrême, et c'est bien ainsi que nous les avons trouvés.

Est-ce la pauvreté et la misère de leur pays qui les a rendus voleurs, menteurs, pillards et bandits? Probablement.

Un massif de montagnes rocheuses, sauvage et propre aux embuscades, coupé de vallées sablonneuses de largeur variable, mais profondément encaissées entre des parois à pic, atteignant souvent plus de 200 mètres de hauteur. Ces vallées, parsemées de rochers, sans communication facile entre elles, et devenant soudain, au moment des pluies, de furieux torrents. Dans ces vallées, autour des campements et des points d'eau, quelques jardins et pâturages très espacés et peu abondants. Deux ou trois mares poissonneuses. Un climat très dur, avec des écarts de 30° chaque jour (température journalière extrême en 1913-1914, hiver — 5° + 25°, été + 20° + 55°).

Tout cela ne constitue pas un habitat très confortable. Aussi la population est rare : 3.000 habitants pour une surface de 60.000 kilomètres carrés environ. Les animaux domestiques se réduisent aux chameaux, aux ânes et aux chèvres, et la pénurie des pâturages (épineux, abesgui, madiougou) en limite encore le nombre. On y trouve quelques palmiers doums, des tamaris, du toumfafia (allotropis procera), et dans les jardins, du petit mil, du tabac, des tomates (Yô, Mossoï, Bardaï), parfois du blé et des dattiers (Bardaï).

Les Toubous doivent par conséquent aller souvent au loin chercher une nourriture, si misérable soit-elle. Pendant la marche, le 3 décembre 1913, à Défirou, la colonne en surprit trois allant à Rhât chercher des noix de doum. Nous en avons vus souvent occupés à piler pour les manger les os des animaux morts.

La nécessité de vivre explique bien des meurtres et bien des pillages.

Le commandant Turc d'Aïn-Galakka, rentrant à Tripoli, lors de la guerre avec l'Italie, fut trahi et assassiné par les Toubous lors de son passage, et les garnisons turques d'Yô et de Bardaï qui quittèrent alors le pays, furent décimées pendant leur voyage de retour.

Même pendant notre séjour, les Toubous allèrent razzier en Aïr, fin 1913, à Taouret, vers Iférouane et In-Azaoua, au Kaouar où ils pillèrent, en juin 1914, le village d'Achenouma et dans bien d'autres endroits.



ENNERI DE ZOUAR (VERSANT NORD)

Organisation sociale.

Dans ces rezzous, comme dans toute circonstance, chacun agit pour son compte. La société Toubou est en somme très divisée et dans notre œuvre de pacification, nous ne nous trouvions pas en présence d'un peuple, mais d'une multitude d'individus dont il fallait gagner séparément la soumission.

L'autorité de Maï Chaffami n'était guère que nominale, les autres chefs avaient peu d'influence. Il n'existait presque aucune solidarité entre les groupements, et les dissensions familiales, les vendetta n'étaient pas rares.



ENNERI DE ZOUAR (VERSANT NORD)

Barkadji, un de nos courriers, avait quitté l'enneri de Zouar, un an avant notre arrivée, et s'était réfugié au Kaouar à la suite d'un assassinat. Revenant avec nous, il se croyait à l'abri des représailles. Il fut toutefois attaqué sur la route de Bilma et grièvement blessé à la main.

Le vieil Adetermi, guide de la section de Bilma, et l'auxiliaire Kokoy, avaient eux aussi quelques comptes personnels à régler. Aussi, lorsque, le 19 décembre 1913, la mère de Kokoy revenue avec nous, envoie sa fille chercher trois cha-

meaux lui appartenant, un de ces chameaux lui est volé au sortir des montagnes.

Les Toubous venus au fur et à mesure de leurs soumissions chercher protection près du poste de Zouar, étaient constamment en relations avec les Toubous non soumis de la montagne, et le règlement de leurs affaires se continuait, non sans violence de part et d'autre. De là de fréquents



LE KSAR D'ACHENOUMA AU KAOUAR
(Le village qui est au pied s'appelle Achenouma-Guesar).

coups de fusil la nuit, et les alertes au camp étaient continuelles. Nous en étions énervés, au point que le 21 février, à trois heures du matin, une sentinelle cria « Aux armes » pour un bourriquot vagabond qui rôdait.

Lors de la surprise du 15 février, les Toubous soumis n'ignoraient certainement pas la présence à Lobogué des Toubous et Khoans venus de Bardaï. Sans être tout à fait d'accord avec eux, ils n'osèrent toutefois nous avertir de peur de représailles.

Cet état d'esprit toujours disposé à la vengeance personnelle n'est pas rare au Sahara. Nos auxiliaires étaient poussés en avant par le désir de régler leurs affaires privées. Les Touaregs, en particulier, avaient de terribles comptes avec ces habitants du Tibesti, venus si souvent razzier en Asbin, et leur acharnement était encore plus grand que celui des auxiliaires Toubous. A tous, l'occasion de tirer des coups de fusil ne manquait pas, et nos tirailleurs sénégalais, gardés parfois en réserve, en étaient jaloux.

Les Toubous étaient armés, en 1914, de fusils modernes venant de Tripolitaine, mais leurs armes anciennes étaient fort curieuses. On trouvait encore pendant notre séjour, des couteaux de jet, des sabres d'homme portés au poignet à l'aide d'une ceinture de cuir cousue au fourreau, et des sabres de femme suspendus à l'épaule par une corde sans aucune enveloppe.

Dans leurs expéditions, lorsqu'ils sont à bout et pressés par la soif, ils coupent la veine jugulaire du chameau pour en boire le sang. Ils prennent aussi l'eau contenue dans le corps même du chameau.

Ils savent faire du goudron avec des os, des noyaux de dattes et des noix de doum qu'ils chauffent dans des vases en terre placés dans des trous. Nachtigal raconte qu'ils se nourrissent de graines de coloquinte après les avoir lavées avec des cendres pour leur enlever l'amertume. Ce fait n'a pas été vérifié.

Les jardins sont cultivés par des captifs, les Toubous se réservant la guerre et la garde de leurs troupeaux. Les cases en pierre sont rares. Quelques piquets et des nattes suffisent généralement aux femmes pour une installation et l'aménagement n'est pas compliqué.

Le Mariage.

Les rites du mariage sont assez curieux.

Le 12 mars 1914, un de nos auxiliaires, Akouméli, prit femme au campement toubou de Zouar.

Une première cérémonie eut lieu chez le marabout où l'on discuta la dot. Naturellement, la fiancée n'y assistait pas. On tua un chameau dont la viande fut partagée par moitié entre les deux familles.

Par un beau clair de lune, la jeune fille fut prise de force dans sa tente par les amis du marié qui l'arrachèrent à son entourage, placée sur un chameau et emmenée à toute allure à la tente du marié où elle s'installa. Elle y resta pendant sept jours sans bouger du coin de cette tente qui lui était réservé. Elle ne devait parler à aucun homme, même pas à son mari, et ne recevait que des femmes. Les gens qui entraient pour rendre visite au mari, ne voyaient qu'un amas de vêtements sous lequel elle était cachée.

Un bâton fut enfoncé en terre pour porter bonheur aux jeunes filles qui venaient voir le



FEMMES TOUBOUES CONSTRUISANT UNE CASE

marié, puis on l'enterra le septième jour. Pendant ces sept jours, Akouméli dut entretenir constamment du feu chez lui sous peine d'amende.

Le septième jour, eut lieu la promenade rituelle du marié et de ses amis autour de la tente, promenade destinée à célébrer la consommation du mariage. L'épouse eut alors permission de sortir de la tente pour aller rendre visite à sa mère, après quoi elle revint au foyer mener la vie conjugale.

Nachtigal rapporte que les beaux-parents évitent le mari, ne lui parlent pas, et quand il est question de lui, le désignent toujours par une périphrase. De fait, Adetermi, qui se maria également quelques jours après Akouméli, dont je viens de parler, n'entrait pas dans sa tente lorsque sa belle-mère s'y trouvait.

Les Toubous pratiquent la polygamie, mais



FEMMES TOUBOUFS AU PUITS DU POSTE DE ZOUAR

sous forme de monogamie multiple. Leurs femmes ne sont pas réunies en communauté. Ils ont une femme dans chacune des deux ou trois résidences où ils font étape au cours de leur vie nomade.

Les enterrements donnent également lieu à une véritable cérémonie, présidée par le marabout.

Quand une femme devient veuve, elle reste chez elle, aucun homme ne doit la voir ni lui parler. Au bout de quatre mois, elle quitte ses vêtements de deuil et peut sortir.

Le Senoussisme au Tibesti.

Les Toubous sont d'assez bons musulmans, et le senoussisme, en particulier, s'est implanté chez eux il y a une trentaine d'années.

Le premier senoussiste qui pénétra au Tibesti fut Sidi Eglemi, venu probablement de Koufra. Il alla d'abord à Goûro, puis s'installa à *Bardaï* vers 1895, du temps déjà de Maï Chaffami.

Il y resta un an, avec sept compagnons tous armés de fusils. Il fit construire par les captifs des Toubous une mosquée, où il réunissait tous les Toubous pour la prière, et partit ensuite pour Aïn-Galakka y arborer le drapeau rouge des Senoussistes. Puis ayant réuni des Touareg du Hoggar et de l'Aïr, il prit part en 1900 à la bataille de Koussri contre les Français, où il fut tué.

Quand Sidi Eglemi quitta Bardaï, les salams n'eurent plus lieu dans la mosquée qu'il avait fait construire. Les Turcs utilisaient leur fortin et les Toubous faisaient leurs prières devant leurs cases.

Aucun Senoussiste n'était venu à Bardaï, depuis le départ de Sidi Eglemi et de ses sept compagnons, quand les Khoans arrivèrent, au début de 1914, fugitifs de Galakka et de Gouro. Mais après l'affaire de Lobogué, lorsque Maï Chaffami demanda un renfort à Koufra, on lui répondit : « Bien au contraire, tous les Khoans qui sont avec toi, doivent rentrer à Tézeuré », et tous quittèrent Bardaï.

A *Gouro*, la mosquée avait été construite, après le départ de Sidi Eglemi, par Sidi Mahdi, qui fut tué en 1902 au Kanem.

Beaucoup de gens y venaient en pèlerinage. Les riches, ceux de Koufra, du Ouadaï, apportaient du mil, du blé, des dattes, des effets, des armes. Les pauvres, ceux du Tibesti en particulier, étaient nourris. Le pèlerinage durait trois jours.

Le matin, deux ou trois fois par semaine, suivant l'importance de l'arrivée des pèlerins, on allait faire la prière sous des palmiers, à un endroit dénommé Kalkourga (là où il y a de l'ombre), puis en manière de réjouissance on tirait des coups de fusil.

L'après-midi, on se réunissait à la mosquée pour la prière. Le formulaire était assez compliqué et passait pour jouir d'une efficacité spéciale. On allait ensuite à l'audience du grand marabout (Sidi Seïni, ou Mohammed Seïni), qui n'ouvrait pas la bouche et se contentait de serrer la main de chacun. Puis tout le monde rapprochait les deux mains silencieusement et se les passait sur le visage trois fois avant de s'en aller.

A Gouro, les femmes ne sortaient jamais de leurs maisons, construites en pierre. Il y avait des captifs pour porter l'eau et le bois. La plupart de ces captifs mangeaient avec leurs maîtres et étaient bien traités. Aucune case spéciale n'était réservée aux pèlerins. Chacun dressait sa tente ou s'installait en plein air.

Bien que les deux villages, arabe et toubou, fussent séparés, c'était le cheik qui commandait à tous et le vol était sévèrement défendu aux Toubous, habitants et pèlerins.

Maï Chaffami venait tous les ans à Gouro. Il apporta une fois un chameau, mais son cadeau se composait d'ordinaire de quatre ou cinq pains de sucre. Aussi était-il regardé comme un pauvre, car le sultan du Ouadaï apportait couramment 400 chameaux de mil, 800 chèvres, des captifs, etc. Les chefs de l'Ennedi et du Darfour faisaient de même.

Maï Chaffami était nourri pendant trois jours comme les autres pèlerins, les marabouts faisaient disposer à cet effet, sur des nattes, le couscous, les dattes, la viande, etc., et chacun venait manger. Les plus pauvres seuls osaient venir à ce repas pendant plus de trois jours, d'ailleurs ils travaillaient pour les marabouts.

Adetermi, guide toubou de la section de Bilma, de qui je tiens ces détails, s'était rendu deux fois à Gouro. Il y resta une première fois 9 jours, une seconde fois 8 jours. C'était, m'expliquait-il, pour ne pas aller en enfer.

Yulour, chef de Zouar, qui fut aussi un pèlerin de Gouro, me confirma le récit d'Adetermi.

Les opérations militaires.

Comme on vient de le voir, la vie n'était pas bien confortable au Tibesti avant notre arrivée.

Elle devint vite extrêmement difficile pour les Toubous qui s'étaient enfuis dans leur montagne, comme à l'approche d'un rezzou passager, et se trouvaient par le fait que nous restions, privés des maigres ressources de leurs pâturages et de leurs jardins. Harcelés sans cesse par nos reconnaissances, ils furent vite réduits à offrir leur



OUARDAMI VENANT FAIRE SA SOUMISSION
Janvier 1914

soumission. Mais ce fut toujours individuellement, et tant qu'ils le purent, ils demeurèrent dans leur caillou, essayant de surprendre nos détachements et de voler nos chameaux au pâturage. Nos patrouilles, nos courriers étaient à la merci d'un de leurs coups de main. Fuyant devant nous, si nous étions en nombre, ils se cachaient dans leurs rochers et nous tiraient dans le dos, à la première occasion favorable.

Le 5 janvier 1914, le maréchal des logis Ledi-

après quelques coups de fusil, s'enfuirent abandonnant le chameau.

Les plus riches étaient partis à Bardaï, voyant que notre présence était définitive. Ils y trouvaient les fuyards de Galakka et de Gouro. C'était à Bardaï qu'il nous fallait aller dès que possible, car avoir occupé Zouar, sans occuper Bardaï, semblait bien être une opération illusoire, sans aucun résultat. De petites expéditions s'organisaient là-bas contre nous, sous la direction de Maï Chaffami, et la surprise de Lobogué nous coûta la vie du sergent Gouaillard, d'un caporal et de 5 tirailleurs.

Mais les Khoans et les Toubous ne purent s'entendre au sujet des quelques prises qu'ils nous avaient faites. La division se mit entre eux. Maï Chaffami s'était attribué la plus grosse part. Les Toubous mécontents partirent, déclarant ne plus vouloir le servir. Le chef d'Abo, furieux de n'avoir pas été invité à l'expédition, se sépara définitivement de lui, et les Khoans se retirèrent à Koufra, rappelés par leurs chefs.

Ces renseignements, rapportés par les trois fils de Yolour, que le commandant avait envoyés à Bardaï, nous redonnèrent de l'espoir, car nous étions au camp de Zaouar, plongés dans un bain de soleil, sans même avoir la tranquillité relative et l'insouciance du pâtre dont les animaux mangent bien. Les pâturages étaient peu abondants et nous étions toujours à la merci de quelque pillard.

La marche sur Bardaï était impatiemment attendue. Malgré ses menaces de résistance, Maï Chaffami se trouvait abandonné des siens, livré à lui-même et notre mouvement en avant se présentait dans de bonnes conditions. Il eut lieu en



ENNERI DE ZOUAR (VERSANT NORD)

gabel envoyé à Zouarké faire de la paille pour les chameaux, rentrait à Zouar, lorsqu'il fut attaqué à 11 heures du matin par quelques Toubous embusqués dans les rochers. Six canonniers gardaient les chameaux, les six autres ripostèrent immédiatement. L'arrivée à toute allure de la section méhariste de Bilma, mit en fuite les Toubous, et le maréchal des logis put heureusement continuer sa route sans incident.

Au même endroit, le 6 juin, 3 Toubous essayèrent de voler un chameau au pâturage, mais

juin, aussitôt les ordres reçus du commandant du territoire.

Bardaï fut pris le 19 juin 1914. Suivant leur habitude, les Toubous s'étaient enfuis à notre arrivée. Les sections coururent après eux dans la montagne, et ils revinrent peu à peu faire leur soumission. Maï Chaffami partit à Koufra, et ne put être rejoint.

Le Tibesti se trouvait donc tout entier occupé lorsque la guerre éclata. L'organisation du pays se poursuivit avec succès en 1915, et si malheu-

reusement, en juillet 1916, l'abandon total se produisit une nouvelle occupation se présentera dans de bien meilleures conditions, grâce aux connaissances acquises et au travail fait par ceux qui y vinrent pour la première fois arborer le drapeau de la France.

L. BALLIF,
Capitaine d'artillerie coloniale.
Paris, décembre 1920.

UNE MISSION EN TRIPOLITAINE

(SEPTEMBRE 1920)

DEUXIÈME PARTIE (1).

LA POLITIQUE MUSULMANE DE L'ITALIE

I. — LE STATUT TRIPOLITAIN.

Dans l'exposé des motifs du projet de loi présenté au Parlement italien relativement à la conversion en loi du décret royal du 1er juin 1919 approuvant les « règles fondamentales pour l'organisation de la Tripolitaine », M. Luigi Rossi, ministre des Colonies, rappelle les assurances solennelles faites aux indigènes par les proclamations d'octobre 1911, à l'époque du premier débarquement des Italiens à Tripoli : d'après ces proclamations, les indigènes devaient jouir des mêmes droits que les Italiens et être gouvernés par leurs chefs sous le haut patronage du roi d'Italie. La concession aux indigènes du nouveau Statut est ainsi présentée comme l'accomplissement de la promesse faite huit ans auparavant.

Or, pendant cette longue période de guerres et de révoltes presque continuelles, les Italiens, mal préparés à l'entreprise redoutable du gouvernement des turbulentes populations de la Libye, ont pratiqué, de leur propre aveu, une politique contradictoire, oscillant entre la manifestation de la force et le renoncement absolu. D'ailleurs il est bon de rappeler que moins d'un mois après les proclamations en question, un décret du 5 novembre 1911 plaçait la Tripolitaine et la Cyrénaïque sous la souveraineté pleine et entière du Royaume d'Italie, et qu'un décret du 6 avril 1913, assez oublieux desdites proclamations, considérait les Libyens simplement comme des *sujets* italiens. De fait, après le traité de Lausanne et pendant les années 1913 et 1914, l'Italie essaya en Tripolitaine une politique de domination qui rappelle absolument les méthodes coloniales des autres nations et celles qu'elle applique elle-même actuellement encore dans ses colonies d'Afrique orientale : le commandement italien procéda à l'occupation progressive des oasis ; on entreprit la construction du port de Tripoli et du réseau ferré, on fit des essais de colonisation; puis des raids heureux, mais sans lendemain, portèrent les armes italiennes jusqu'au Fezzan. En 1915 la révolte générale ramena les Italiens à la côte où leur domination effective se retrouve aujourd'hui confinée à la ville et à l'oasis de Tripoli et à quelques autres localités telles que Homs et Zuara.

De janvier 1913 à janvier 1914, c'est-à-dire pendant la seule période de calme relatif qui permit à l'Italie de pratiquer en Libye une politique coloniale « vieux style », on édicta, pour pourvoir aux besoins de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque, une législation dont on ne peut méconnaître qu'elle était assez bien adaptée au degré de civilisation de leurs habitants. Ceux-ci — on l'a vu — étaient considérés comme sujets italiens ne jouissant pas des droits des Italiens du Royaume dont ils étaient nettement distingués. Un décret royal du 15 janvier 1914, connu sous le nom de *Ordinamento Bertolini* (du nom de son auteur, le premier titulaire du ministère des Colonies), tout en laissant la totalité des pouvoirs entre les mains du gouverneur et des fonctionnaires italiens, admettait la collaboration de l'élément indigène à l'administration, mais à titre *consultatif*. Aux termes du traité de Lausanne, les indigènes devaient être appelés à coopérer à la préparation des lois et des règlements civils et administratifs : c'est pourquoi un décret du 11 mars 1917 institua dans chacune des deux colonies, Tripolitaine et Cyrénaïque, un *comité consultatif* et un comité central à Rome. Ces comités devaient donner leur avis sur les questions relatives aux musulmans, sur la répartition et l'emploi des impôts indigènes ; ils pouvaient formuler des vœux en matière économique ; le ministre des Colonies et le gouverneur pouvaient même leur confier toute l'élaboration des projets de mesures concernant les musulmans. « La collaboration indigène, écrit M. Luigi Ferraris dans une étude magistrale (2), était ainsi maintenue dans de justes limites, et tout en conservant la division nécessaire entre les deux races vivant côte à côte dans la colonie, la dominatrice et la dominée, on exerçait la souveraineté d'une manière libérale, mais sans lui porter aucune atteinte »

La guerre européenne étant terminée et la Tripolitaine se trouvant encore en état de révolte, on concentra à Tripoli plusieurs divisions représentant ensemble 80.000 hommes, avec l'intention apparente de procéder à la réoccupation du pays. Mais on ne se servit pas de cette force imposante, avec laquelle on ne réussit même pas à impressionner les indigènes, car l'on reprit la pratique si décevante des négociations avec les chefs locaux. La situation politique d'alors, tant intérieure qu'internationale, imposa le rapatriement graduel des troupes, à part d'insignifiants

(1) *Rens. Col.*, 1921, p. 17.

(2) LUIGI FERRARIS, *Politica coloniale italiana, a proposito dei casi di Tripolitania* (*Vita Italiana*, 15 août 1920).

étachements avec lesquels des officiers « réoccupèrent » certaines localités de l'intérieur de la Tripolitaine, et, changeant radicalement d'orientation politique et abandonnant — définitivement cette fois — la manière forte, on édicta, par le décret royal du 1er juin 1919, les « Règles fondamentales pour l'organisation de la Tripolitaine ». plus connues sous le nom de « Statut tripolitain » et désignées dans des textes législatifs postérieurs comme « Loi fondamentale pour la Tripolitaine ». Des sujets tripolitains on fit des *citoyens* ayant dans la colonie les mêmes droits politiques que les Italiens et l'on substitua au comité consultatif un *Parlement délibérant*. Par décret royal en date du 1er novembre 1919, la Cyrénaïque fut dotée d'un régime analogue.

Ainsi, c'est après avoir pris une série de mesures contradictoires et s'inspirant de conceptions opposées que l'on proclamait la nécessité de tenir les promesses solennelles faites aux indigènes en 1911 ; et l'institution des comités consultatifs, à laquelle on ne laissait pas le temps de faire ses preuves, était jugée insuffisante ; mais on ne s'arrêtait pas à cette considération que l'institution d'une assemblée délibérante pouvait porter atteinte à la souveraineté italienne sur la Libye, également proclamée en 1911. On a invoqué cette circonstance que, pendant la courte période qui s'est écoulée entre la révolution ottomane (1908) et l'occupation italienne de la Libye, les indigènes de ce pays ont envoyé des députés au Parlement ottoman. Or le professeur Nallino, autorité incontestée dans les questions musulmanes, écrit dans un rapport sur « le traitement des indigènes et leur participation à l'administration coloniale » (1) : « Quiconque connaît les conditions de la colonie et le manque de préparation des indigènes à la vie publique sait quelle comédie a été la prétendue élection des députés libyens au Parlement ottoman, lesquels ont été en réalité désignés par le gouverneur. »

Il convient d'étudier brièvement les principales dispositions du nouveau Statut et d'examiner ses conditions d'application et ses conséquences probables.

* * *

Sont électeurs et éligibles au Parlement les indigènes tripolitains qualifiés de « citoyens italiens » et les « citoyens italiens métropolitains » : mais ces derniers seulement à condition de justifier d'une résidence ininterrompue en Tripolitaine, de trois ans dans le premier cas et de cinq ans dans le second. Or, sur les quelque 600.000 habitants de la Tripolitaine, on ne compte comme non-musulmans, qu'environ 10.000 Européens, en grande majorité Italiens, et dont la plupart résident à Tripoli, et 16.000 Israélites (dont 13.000 à Tripoli); d'autre part, non seulement rien ne prouve que lors des élections les Israélites, qui ont de multiples liens d'intérêt avec les musulmans, feront bloc avec les Italiens, mais même il ne faut guère s'attendre à ce que les voix des Italiens se portent sur un candidat unique, puisqu'ils sont divisés eux-mêmes en « populaires », « socialistes », « combattants », etc., tout comme leurs compatriotes de la Péninsule. Le fait, fort intéressant en soi, que quelques Italiens pourront être élus par des musulmans (1) n'est pas susceptible d'atténuer sensiblement l'énorme infériorité où ce régime prétendu égalitaire place l'élément européen par rapport à l'élément indigène.



TRIPOLI
La ville nouvelle.
(Vue prise du château).
Au premier plan à gauche, le Parlement.
(Photo C. Fidel.)

Le Statut dispose que le Parlement tripolitain, désigné pour une période de quatre ans, se compose de membres de droit (les chefs des services du gouvernement) et de membres élus à raison d'un par 20.000 habitants. En fixant à quarante-huit le nombre des membres élus, le règlement électoral du 8 avril 1920 semble tabler sur une population bien supérieure à la réalité : on ne s'en explique pas la raison. Quant aux membres de droit, ils ne doivent pas dépasser un sixième des membres élus : cette circonstance et le fait qu'ils représenteront le gouvernement local et non pas les colons italiens ne sont nullement de nature à atténuer l'énorme déséquilibre existant au détriment de ces derniers.

Les élections auront lieu au suffrage universel et direct, au scrutin uninominal pour chaque collège électoral, suivant le tableau annexé au décret du 8 avril 1920. Une disposition particulièrement critiquée est celle d'après laquelle « l'électeur illettré ou incapable d'écrire pourra faire remplir son bulletin par une personne de sa confiance » : étant donné qu'il s'agit de populations en immense majorité illettrées, on peut se demander ce que devient, dans ces conditions, le secret, qui est une des garanties de la liberté

(1) *Relazione della VIIe Sezione della Commissione del Dopo-Guerra* (*Questioni coloniali*), Rome, 1919, p. 115.

(1) Le cas s'est produit en Cyrénaïque, lors des élections au Parlement : deux Italiens ont été élus, à Bengasi et à Merg, grâce surtout aux voix des Arabes.

du vote. L'office électoral sera constitué par un fonctionnaire président, le cadi et le maire du chef-lieu : comme dans la plupart des cas le président sera un fonctionnaire local indigène, il est permis d'émettre des doutes sur l'indépendance de l'office électoral.

Mais une des dispositions les plus graves du Statut, qui a soulevé les plus vives protestations en Italie, est celle d'après laquelle le président du Parlement local est élu par ce dernier dans son propre sein « parmi les membres de religion musulmane ». En particulier, la *Societa Antischiavista d'Italia*, dans son rapport préliminaire sur les constitutions libyennes, rédigé par MM. Aronne, Blessich, Cancani et Mangano, a formulé une vigoureuse protestation contre cette disposition qui fait, d'après elle, de l'islamisme « une religion non seulement dominante, mais absolument privilégiée ».

Dans ces conditions, il est bien difficile de soutenir que les auteurs des Statuts libyens se soient inspirés des récentes concessions accordées par la France aux musulmans d'Algérie : pour ces derniers en effet, la représentation, même accrue, n'est toujours qu'une fraction de la représentation française. Bien plus, tandis que dans les possessions françaises de l'Afrique du Nord la concession d'une plus ample liberté politique a toujours été subordonnée par les indigènes eux-mêmes à l'accroissement des charges militaires, les nouveaux citoyens libyens ne sont pas astreints, comme les Italiens, à l'impôt du sang. Ainsi, tandis que pour les indigènes algériens de nouveaux droits ne sont accordés que comme corollaire d'un accroissement des devoirs, en Libye les indigènes obtiennent des droits illimités qui les placent, par rapport aux citoyens de la métropole, dans une situation d'autant plus favorable qu'ils n'ont pas, comme eux, des devoirs correspondants.

***

Quelles sont les attributions de ce Parlement élu dans des conditions de nature à assurer une supériorité écrasante à l'élément musulman?

Chacune des deux colonies, Tripolitaine et Cyrénaïque, a à sa tête un gouvernement composé :

1° D'un gouverneur nommé par décret royal, réunissant tous les pouvoirs civils et militaires, dans la sphère de compétence que des dispositions spéciales lui attribuent;

2° D'un Parlement local élu par les populations;

3° D'organismes de direction, civils et militaires, dont les chefs sont nommés par décret royal, et de conseils élus fonctionnant auprès des autorités locales.

Aux termes du Statut, le Parlement de la Tripolitaine « approuve, avant qu'ils soient mis en vigueur, les règlements nécessaires pour l'application des principes » qui y sont contenus; il délibère en outre « sur l'établissement des impôts directs » et « sur les principes directeurs des services publics civils gérés à l'aide des fonds inscrits au budget ordinaire ». De plus, il « nomme les cadis », les membres non-musulmans n'étant pas admis à prendre part au vote; il coopère avec le gouverneur, par l'intermédiaire d'un Conseil de gouvernement choisi par ses membres, à la nomination des commissaires régionaux (*mutassarif*); des délégués de circonscriptions (*caïmacan*) et des agents de districts (*moudir*); enfin, il ratifie les mesures d'urgence que le gouverneur a la faculté de prendre pendant les vacances du Parlement lui-même.

Il ressort de cette rapide énumération que toutes les mesures législatives concernant la Tripolitaine sont de la compétence du Parlement tripolitain. En conséquence, une loi votée par le Parlement italien ne pourra être rendue exécutoire en Tripolitaine qu'après avoir été approuvée par le Parlement de la colonie et les mesures relatives à l'administration de la Tripolitaine doivent être approuvées par le Parlement local avant d'être sanctionnées par le Parlement métropolitain. D'ailleurs, ce dernier — c'est là une des plus justifiées parmi les critiques qui ont été adressées au nouveau régime — n'a pas été appelé à discuter une réforme d'une portée si considérable. Le Sénat et la Chambre des Députés ont bien été saisis du projet tendant à convertir en loi les décrets royaux approuvant les constitutions de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque : mais il ne s'agit que d'une ratification de pure forme de mesures déjà entrées en vigueur; cette impression ressort nettement des conclusions des rapporteurs du projet de loi devant le Sénat et la Chambre des Députés : tout en formulant d'assez importantes réserves de fond et de forme, ils n'ont pas osé proposer une modification quelconque au texte des décrets.

Particulièrement hardie est la disposition relative à la nomination, directe ou indirecte, par une assemblée politique, de fonctionnaires de l'ordre judiciaire (cadis) et de fonctionnaires administratifs, ce qui a toujours été partout ailleurs, une des prérogatives essentielles du pouvoir exécutif. Dans cet ordre d'idées, il a été même institué en Tripolitaine, en décembre 1920, un referendum populaire sur l'organisation de la justice.

Le gouverneur lui-même, nommé par le gouvernement métropolitain, agissant suivant les directives du ministre des Colonies dont il dépend, est contrôlé et peut être désapprouvé par un Parlement essentiellement indigène.

II. — Démilitarisation et aspirations arabes.

La raison la plus plausible et la plus généralement invoquée parmi celles qui ont pu décider l'Italie à accorder à la Libye une autonomie, frisant presque l'indépendance, est la nécessité de ne pas entreprendre une nouvelle guerre de conquête, en présence de l'insuccès de toutes les expéditions militaires précédentes, et de ne pas aggraver les conditions du budget de l'Etat pour

lequel la Libye est une lourde charge (1) : d'où la décision d'essayer d'obtenir la pacification en faisant aux indigènes les concessions les plus étendues qu'il soit possible d'imaginer : de cet état d'esprit est né le Statut tripolitain; son corollaire devait être la renonciation à toute expédition et même à toute occupation militaire dans l'intérieur.

Simplification de la machine administrative, démilitarisation, évacuation de l'intérieur du pays, neutralité absolue vis-à-vis des chefs indigènes, préparation des élections : telles semblent être les caractéristiques essentielles de la politique du nouveau gouverneur de la Tripolitaine, S. Exc. Luigi Mercatelli et du secrétaire général du gouvernement, l'avocat Guglielmo Ciamarra, conformément aux directives du ministère des Colonies.

Des conversations avec S. Exc. Luigi Rossi, ministre des Colonies et avec son chef de cabinet, le commandeur Baccari, me permettent de résumer ainsi ces directives. La Tripolitaine a pour l'Italie une importance plus politique qu'économique, comme élément de sa sécurité méditerranéenne : d'où la nécessité de tenir la côte, laquelle a aussi le plus de valeur au point de vue économique; dans l'intérieur, le pays étant trop pauvre pour y faire œuvre de colonisation européenne, on laissera les populations s'administrer elles-mêmes ; il convient de montrer le moins possible les militaires, d'agir par l'assistance, l'enseignement indigène, la pénétration économique : cette pénétration, ayant lieu dans l'intérêt des indigènes, s'effectuera sous leur sauvegarde.

Il est à peine nécessaire de faire observer que ces directives, comportant la renonciation absolue à toutes les conceptions de politique coloniale basées sur la domination par la force, et aboutissant à confier la gestion directe de la colonie à l'élément indigène, s'exercent dans le même sens que le Statut et tendent à le « renforcer », si ce terme n'apparaissait pas comme le plus paradoxal que l'on puisse employer en telle occurrence. Il est intéressant d'en observer, dans les actes du nouveau gouvernement, un commencement d'exécution.

* * *

On ne saurait le blâmer d'avoir fait des coupes sombres dans l'organisation administrative, civile et surtout militaire, s'il est exact qu'elle était aussi coûteuse que compliquée et peu efficace (2) et d'avoir ainsi réalisé à la fois de sensibles économies et une rapidité inconnue auparavant dans l'expédition des affaires. A vrai dire, les chiffres du budget de prévisions de la Tripolitaine pour 1921-1922 donnent au contraire l'impression d'une aggravation nouvelle des charges : en effet, l'équilibre de ce budget ne peut être obtenu que par une subvention de l'Etat italien de 49 millions de lire (sans compter les dépenses militaires extraordinaires) contre 34 millions pour l'exercice précédent; mais ce résultat provient exclusivement des augmentations de traitements et indemnités accordées aux fonctionnaires. En effet, la simplification administrative a été poussée au point de concentrer en la personne du très actif et compétent avocat Guglielmo Ciamarra les fonctions de chef de cabinet du gouverneur, de secrétaire général du gouvernement et les attributions des administrations supprimées (office politico-militaire et office des affaires générales et du personnel).

Plus discutée, a été la suppression de l'inspectorat de la gendarmerie arabe, dont les fonctions ont été confiées au commandant de la division des carabiniers royaux de Tripoli. Il n'est pas sans intérêt de signaler à ce propos, que pour le territoire de la Tripolitaine occidentale, y compris Ghadamès, il n'y a actuellement que 417 *zaptié* (gendarmes indigènes) dont 6 officiers.

Mais la mesure qui a soulevé les plus vives critiques a été la suppression des officiers de liaison. Après l'abolition des résidents, officiers généralement d'une valeur éprouvée, qui par leur influence personnelle exerçaient une autorité réelle sur les indigènes, on avait créé, avec des attributions plus restreintes, dans différents centres de la côte et de l'intérieur, des postes d'officiers de liaison qui constituaient le seul vestige de la souveraineté italienne, et si l'insuffisance des ressources dont ils disposaient ne leur permit pas de donner tous les résultats attendus, ils servaient du moins à maintenir le contrôle sur les indigènes. Or, des décrets en date des 31 août et 8 septembre 1920, ont supprimé les officiers de liaison de Tadjoura, Zanzour, Zavia, Agelat, Souk-el-Djouma, Tarhouna et Beni Oulid : cela à la veille des congrès d'Azizia et de Garian dont il est question plus loin, c'est-à-dire à un moment où il aurait été plus utile que jamais de maintenir le contact entre le gouvernement et les indigènes.

Actuellement, en dehors des garnisons de Zuara et de Homs, les seules forces militaires importantes sont celles qui sont rassemblées dans le camp retranché de Tripoli, comprenant des éléments européens, libyens et érythréens, indispensables pour la protection d'une nombreuse colonie européenne et d'intérêts commerciaux, industriels et agricoles dont on a pu constater l'importance. Et l'on ne peut se défendre d'une certaine impression de malaise lorsque, à trois ou quatre kilomètres du centre de cette ville européanisée et présentant l'apparence d'une tranquillité absolue, on rencontre le mur d'enceinte crénelé, et, après l'avoir franchi, des champs de fil de fer barbelé : système de défense dont les forts d'Aïn-Zara et de la pointe de Tadjoura constituent,

(1) D'après le budget de prévisions de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque réunies pour 1920-1921, en face de dépenses ordinaires pour l'administration civile s'élevant à 79.585.210 lire, les recettes ordinaires n'atteignent que 24.086.000 lire, soit un déficit de 55.499.210 lire, couvert par une subvention de l'Etat.

(2) L'auteur du present rapport n'a pas les éléments nécessaires pour se prononcer sur ce point. Mais en admettant que l'Office politico-militaire ait été un organisme trop dispendieux et non indispensable, il a du moins laissé des travaux remarquables, en particulier l'étude magistrale sur les populations de la Tripolitaine, signalée précédemment, dont les evaluations ont servi de base au règlement électoral.

à la lisière de l'oasis, des éléments avancés.

A quiconque juge excessive cette réduction à l'extrême de l'occupation militaire, on fait observer qu'en cas de nécessité il serait possible de diriger de Tripoli sur certains points des raids de répression dans lesquels les fidèles askaris érythréens joueraient un certain rôle... Mais ne serait-ce pas en contradiction avec la volonté affirmée de renoncer à toute expédition dans l'intérieur?

Un spécialiste autorisé, le major Antonio Palumbo, justifiait ainsi, dans une récente brochure (1), la nécessité d'une organisation militaire : « Dans des régions vastes et sans limites, pauvres en ressources et habitées par des populations nomades toujours rebelles et promptes à la



TADJOURA (Photo C. Fidel.)

trahison, inaccessibles dans leurs campements, il est nécessaire de maintenir une organisation de contrôle prête à tout moment à l'emploi de la force. A ces exigences ne peut répondre qu'un organisme militaire, basé toutefois sur une conception très large de collaboration avec les indigènes. Cette impérieuse nécessité à laquelle les Turcs eux-mêmes se sont conformés dans notre propre colonie s impose à nous, à moins que nous ne préférions adopter un système de politique coloniale qui, basé sur des idées abstraites et ne tenant pas assez compte des réalités, serait d'une application difficile et périlleuse ».

Que le gouvernement de Tripoli soit décidé à se reposer sur les seuls chefs indigènes du soin d'administrer et de tenir l'énorme arrière-pays, c'est ce que prouve surabondamment le décret du 6 décembre 1920, nommant Ahmed ben Aiat mutassarif du Fezzan, Aboubaker El Gai caïmacan du caza de Ghat, Mohamed ben Lamin El Bouseifi caïmacan du caza de Ech-Chati, et douze autres notabilités indigènes moudirs des circonscriptions comprises dans ces immenses régions. Le même décret attribue à chacun de ces fonctionnaires le personnel administratif et « les gendarmes nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité des routes de caravanes » et leur donne le « droit de hisser le drapeau italien en signe de souveraineté et de protection de l'Italie sur eux et sur le pays gouverné par eux ». Est-il rien de plus caractéristique que cette mission confiée à des chefs *arabes*, assistés de quelques gendarmes *indigènes*, de gouverner au nom de l'Italie et de faire respecter son drapeau?

Quelle ont été les conséquences, directes ou indirectes de la démilitarisation?

***

On se rappelle que la recrudescence de la rébellion, au début de 1920, sous l'impulsion de Ramadan Cheteui, le célèbre chef de Misurata, a imposé l'évacuation de cette localité et de Nalout et a entraîné la capture de plusieurs résidents militaires italiens, notamment celui de Garian, avec leurs petites garnisons. La mort de Ramadan, en août 1920, au cours d'un combat acharné avec ses ennemis les Orfella, a délivré les Italiens de leur adversaire le plus dangereux; mais le gouvernement tripolitain n'a pas profité de cette circonstance favorable pour rétablir son autorité compromise, et les négociations entamées avec Ahmed Cheteui, le frère de Ramadan, en vue de la libération des 150 militaires italiens de la garnison de Sirte, détenus à Misurata, traînèrent en longueur, parceque ce dernier émettait la prétention de se faire reconnaître comme mutassarif. D'ailleurs, tandis que la lutte s'apaisait à l'est, elle se rallumait à l'ouest, dans le Djebel Nefousa et jusque vers la région côtière, entre les partisans de Khalifa ben Asker et ceux de Fkeni. Un simple rapprochement permet ici de mesurer le terrain perdu par le gouvernement local, en raison de son attitude intentionnellement passive, dans l'opinion des indigènes.

Les excès de Ramadan avaient provoqué, en juillet 1920, un congrès tenu à Azizia par les chefs qui lui étaient hostiles; les décisions de ce congrès avaient été interprétées, à tort ou à raison, comme une manifestation de loyalisme envers l'Italie. Or, un nouveau congrès des chefs tripolitains, réuni le 30 septembre à Azizia, sous la présidence de Ahmed el Mouraiet, chef des Tarhouna, auquel prirent part les chefs des Orfella, de Misurata, Msellata, Garian, Zavia, Djefara, Sorman, Agelat, mais dont étaient absents les représentants des populations berbères de la Tripolitaine occidentale, prit une attitude beaucoup plus indépendante : il nomma trois commissions chargées d'étudier les moyens de résoudre les différends entre les tribus et une autre commission chargée de préparer un troisième congrès à tenir peu après à Garian, pour se prononcer sur la loi constitutionnelle et sur son application et pour prendre des décisions politiques à l'égard du gouvernement italien.

Depuis son arrivée au pouvoir, le nouveau gouvernement, abandonnant radicalement la politique d'intervention dans les affaires des chefs indigènes, qui avait d'ailleurs assez mal réussi à ses prédécesseurs, se tient absolument à l'écart

(1) Antonio Palumbo. *L'organizzazione dei territori sahariani.*

de toutes leurs dissensions et tractations. De temps à autre, il adresse aux populations et aux chefs des appels à la concorde empreints d'une haute élévation morale, mais dont les effets ne se sont pas encore fait sentir. A l'occasion du congrès de Garian, il a lancé une proclamation annonçant qu'il y demeurerait étranger, comme à celui d'Azizia, ajoutant seulement qu'il accepterait les décisions conformes au Statut et repousserait celles qui y seraient contraires.

Ce troisième congrès a eu lieu dans le courant d'octobre et de novembre 1920 et ses délibérations ont duré plusieurs semaines. Son importance ressort de cette appréciation de la *Nuova Italia*, de Tripoli : « Le congrès de Garian constitue un essai du futur Parlement tripolitain, puisque, à part l'absence des métropolitains destinés, même au Parlement, en raison de l'intime minorité où ils se trouveront, à n'avoir qu'un rôle de persuasion et de conseil — il représente la volonté de toutes les populations de la Tripolitaine. » Ce qui, toutefois, n'est pas absolument exact, les populations berbères de la Tripolitaine occidentale ne s'étant pas fait représenter au congrès de Garian. Une commission nommée par l'assemblée a été chargée de se rendre à Rome, pour avoir, *directement* avec le gouvernement italien, un échange de vues sur la situation et lui présenter les vœux du congrès.

Une des principales décisions du congrès de Garian a été de demander la nomination d'un chef religieux arabe portant le titre d'émir, investi de pleins pouvoirs à l'intérieur de la colonie. Il s'agirait d'introduire en Tripolitaine quelque chose d'analogue au régime établi en Cyrénaïque par le récent accord entre le gouvernement italien et le cheikh senoussi Sayed Idriss; les partisans de cette création invoquent la nécessité de valider par ce moyen les actes de la vie civile des musulmans. Mais par une proclamation, le gouverneur Mercatelli a fait connaître son opposition formelle à une extension de cette nature, et le ministre des Colonies, appelé à fournir devant la Commission parlementaire des Affaires extérieures et coloniales des explications sur la situation, a soutenu le même point de vue. En effet, tandis qu'en Cyrénaïque le gouvernement italien a seulement sanctionné un état de fait préexistant, l'autorité spéciale exercée par le chef de la secte religieuse des Senoussi, en Tripolitaine il n'y a aucun chef de secte religieuse disposant d'une autorité incontestée. Bien plus, pour la désignation de cet émir, qui concentrerait entre ses mains la souveraineté effective en Tripolitaine et sur lequel le gouverneur n'exercerait qu'une sorte de haute surveillance, les chefs tripolitains ne s'accorderaient pas entre eux et certains ne consentiraient jamais à obéir au personnage choisi (1).

(1) On prétend que le gouvernement italien ne serait pas opposé à la création d'un émir pour le Fezzan, mais sans lui attribuer les pouvoirs souverains réclamés par le congrès de Garian pour « l'émir de la Tripolitaine ». Ce n'est qu'une question de mots, la souveraineté italienne devant être, dans l'un comme dans l'autre cas, purement nominale.

D'ailleurs, tandis que l'on essaie de faire retomber sur le gouvernement la responsabilité des retards apportés à l'application du Statut, de faire croire qu'il s'agissait seulement de belles promesses qui ne seraient jamais tenues, il semble au contraire démontré que les efforts du gouvernement local en vue de hâter les élections du Parlement et d'obtenir à cet effet l'établissement des listes électorales se soient heurtés précisément à la résistance des chefs indigènes, qui, par crainte de voir diminuer leur autorité et leurs prérogatives personnelles, font obstacle au fonctionnement d'un organisme destiné à représenter les besoins et les intérêts des populations. Cette agitation est entretenue par des agents bolchevistes et des nationalistes égyptiens, tels que le fameux Azzam, et reçoit son mot d'ordre de la « Ligue des peuples orientaux opprimés » qui fonctionne à Rome même! Elle a pris en janvier 1921 la forme d'une démonstration hostile de forces arabes contre la localité d'Azizia, qui a été bloquée pendant quelques jours; des rassemblements armés étaient même signalés à une dizaine de kilomètres de Tripoli.

L'absence d'autorité militaire s'est fait vivement sentir jusque dans la région côtière. Ne pouvant obtenir ni par des négociations ni par de pressantes proclamations la mise en liberté des 150 prisonniers italiens détenus à Misurata, le gouvernement de Tripoli a décidé le blocus de la côte orientale de la Tripolitaine par la suppression du service postal hebdomadaire. On peut se demander si c'est à ce moyen de contrainte très relative ou aux longues et difficiles négociations du capitaine Peluso qu'est due la libération des prisonniers, enfin effectuée en janvier 1921... à l'exception de douze officiers retenus comme otages.

De tout ce qui précède il résulte que la situation politique, sans avoir l'extrême gravité que certains journaux lui ont attribuée, est néanmoins assez sérieuse : elle est, du moins, considérée comme telle, puisqu'elle a motivé le voyage à Rome du gouverneur Mercatelli.

« Il existe aujourd'hui en Tripolitaine, écrivait l'*Idea Nazionale* (1) à propos des décisions du congrès d'Azizia, un gouvernement de fait auquel l'Italie est parfaitement étrangère et avec lequel elle n'a aucun contact, gouvernement qui peut devenir rapidement maître de tout l'intérieur qui domine et approvisionne la côte. Même si ce nouveau régime n'a pas, pour le moment, des intentions militairement hostiles à notre égard, il est évident qu'il met notre occupation survivante dans un état péniblement précaire, que ce soit au point de vue économique ou au point de vue moral et politique. » Ahmed el Mouraiet, le personnage qui a présidé le congrès de Garian, est devenu le chef d'un « Comité national » à tendances révolutionnaires dont le pouvoir s'étendrait sur tout l'intérieur de la Tripolitaine, et la plus grande partie du pays reste dans une attitude expectante de « défiance armée », sans avoir tou-

(1) 9 octobre 1920.

tefois — ce serait une grave erreur de le croire — le désir de se libérer de la présence italienne.

M. Vincenzo Serio, de Tripoli, attirait récemment l'attention (1) sur le phénomène de groupement et de fusion des différents éléments démographiques qui se dessine à travers les congrès successifs et exprimait l'opinion qu'il appartiendrait à l'Italie de diriger ce mouvement pour éviter qu'il ne se tournât contre elle. En est-il temps encore?

III. — Le régime scolaire.

Si l'on voulait une preuve de plus du désir du gouvernement de favoriser la formation d'une nationalité arabe, on la trouverait dans sa nouvelle politique scolaire.

Les règlements scolaires pour la Libye, en date du 15 janvier 1914 et du 17 octobre 1915, prévoient les écoles gouvernementales suivantes pour les indigènes : *a*) des écoles italo-arabes destinées à servir de préparation aux écoles élémentaires; *b*) des écoles élémentaires entièrement italiennes par la langue d'enseignement, les programmes et les professeurs (sauf un cours facultatif d'arabe); *c*) des écoles secondaires, entièrement italiennes, avec un cours obligatoire d'arabe à l'usage des non-musulmans; *d*) des écoles italiennes d'arts et métiers, d'agriculture, etc.; *e*) une école supérieure de culture islamique, destinée à préparer les cadis et les muftis (2).

Le professeur Nallino, dans un rapport sur « l'instruction dans les colonies » (3), critique vivement ces règlements scolaires « basés sur le préjugé de l'opportunité et de la possibilité d'italianiser les musulmans ». Il se déclare nettement opposé à cette tendance « italianisatrice », comme étant mal vue par les indigènes, inutile et nuisible pour eux, parce qu'elle ne tient pas compte du milieu familial et social où ils vivent, où ils ne peuvent trouver des carrières correspondant à leurs études italiennes. D'autre part les besoins de culture intellectuelle sont bien moindres en Libye qu'en Egypte, en Syrie, en Tunisie et en Algérie, où il y a de grands centres urbains.

« Puisque tous reconnaissent, écrit-il, que la fusion de l'élément musulman et de l'élément européen est une utopie; la principale raison de substituer notre langue à l'arabe dans des pays très islamisés vient donc à manquer... L'école élémentaire doit employer la langue du pays, si l'on veut qu'elle soit réellement utile ». D'après lui, en instituant les écoles italo-arabes en Libye sur le modèle des écoles franco-arabes d'Algérie, le gouvernement italien n'a pas pensé à l'énorme différence qui existe entre l'Algérie, colonie de peuplement européen, et la Libye, où il n'y a rien de semblable. « Rien d'étonnant, déclare-t-il, que ces hybrides écoles italo-arabes n'aient pas donné de bons résultats en Tripolitaine », et il demande que l'on crée pour les indigènes des écoles élémentaires et secondaires avec l'enseignement dans leur langue et des programmes très différents de ceux destinés aux élèves italiens.

Les idées de l'illustre arabisant ont triomphé. En effet, le Statut tripolitain, dans son article 11, dispose : « Pour les musulmans, toutes les matières de l'enseignement primaire et les matières scientifiques de l'enseignement secondaire seront enseignées en langue arabe. Dans toutes les classes on devra enseigner la langue italienne, sauf dans les trois premières classes élémentaires où cet enseignement sera facultatif. »

Conformément à ce texte législatif, on a mis à l'étude, à Rome, un projet tendant à supprimer les écoles italo-arabes et à les remplacer par des écoles purement arabes où l'italien serait enseigné seulement dans les classes supérieures.

Il est à noter toutefois que cette perspective inquiète même les milieux arabophiles de Tripoli. Dans le premier numéro (juillet-août 1920) de la nouvelle revue illustrée *L'Italia in Oriente*, particulièrement enthousiaste de l'orientation nouvelle, le professeur Emilio Mirante écrit, dans un article consacré aux écoles de la Tripolitaine : « Il est évident que rendre facultatif l'enseignement de l'italien dans une école élémentaire tenue par des indigènes et fréquentée par des indigènes, incapables de comprendre la portée et les besoins de la culture, cela revient à le supprimer. *Or nous ne devons pas négliger d'aider les musulmans à se rapprocher de notre culture et de notre civilisation.* »

Ces derniers mots résument tout le débat.

Mais il est un autre aspect de la question dont il ne paraît pas avoir été tenu compte dans l'élaboration du Statut ni dans l'orientation de la politique scolaire. Comme on l'a vu au début de la présente étude, les travaux ethnographiques publiés en 1917 ont montré que « l'élément berbère détient la prépondérance absolue dans la constitution ethnique des populations de la Tripolitaine ».

Dans ces conditions, bien que la langue arabe ait sur les dialectes berbères l'avantage d'être une langue littéraire et écrite, on est bien obligé de reconnaître que décider l'enseignement en arabe revient à imposer cette langue aux populations berbères, en d'autres termes à tenter de les arabiser. Et si l'on considère la langue arabe

(1) *Il Tempo*, 4 janvier 1921.

(2) Voici la liste des écoles existant actuellement en Tripolitaine :

1° Ecoles royales de type italien : — Institut tecnico commercial; gymnase royal; école élémentaire complète de garçons « Roma » avec cours populaire; école élémentaire de garçons « Pietro Verri », jusqu'à la 4e classe, avec cours populaire; école élémentaire complète de filles « Regina Elena », avec cours professionnel; école élémentaire de filles « Margherita di Savoia », jusqu'à la 3e classe, avec asile; école élémentaire mixte « Trieste »; école élémentaire mixte « Niccolò Tommaseo »; asile « Principessa Iolanda »; asile « Principessa Mafalda »; — *Homs :* école élémentaire « Edmondo de Amicis ».

2° Ecoles pour indigènes : — *Tripoli :* école italo-arabe; école professionnelle de filles italo-arabe (avec cours de broderie et de fabrication des tapis); section italo-arabe de l'école d'arts et métiers; cours post-scolaire; — *Mencha* (oasis de Tripoli) : école italo-arabe; — *Tadjoura :* école italo-arabe; — *Zuara :* école italo-arabe; — *Homs* : école italo-arabe;

3° Ecoles privées : école de garçons de la mission franciscaine à Tripoli; écoles des sœurs franciscaines; écoles de l'Alliance Israélite Universelle, etc.

(3) *Relazione della VII Sezione della Commissione del Dopo-Guerra*, Rome, 1919, p. 125.

comme un « véhicule de civilisation », quelle supériorité incontestable possède sur elle, à ce point de vue, la langue de la puissance européenne dominante ou protectrice !

La question s'est posée, bien entendu, dans les possessions françaises de l'Afrique du Nord, où les deux éléments ethniques sont fortement représentés, et l'écueil de l'arabisation a pu y être évité par une large diffusion, avec la langue, de la culture française.

IV. — Politique coloniale et politique générale

On peut se demander si les conditions locales — particulièrement défavorables — de la Tripolitaine suffisent à expliquer l'accentuation récente, de la part du gouvernement italien, de cette politique de désintéressement dans laquelle des journaux d'opinions les plus diverses, depuis l'*Idea Nazionale* jusqu'à l'*Avanti*, ont voulu voir un abandon partiel ou total de souveraineté.

L'argument tiré de l'exemple des pays voisins n'est nullement probant. On a vu précédemment ce qu'il convient de penser de la comparaison entre les libertés politiques restreintes accordées par la France à ses musulmans d'Algérie et l'institution en Tripolitaine et en Cyrénaïque de Parlements essentiellement indigènes et de caractère nettement musulman. On a prétendu aussi que l'Italie avait voulu imiter en Libye la politique dite « des grands caïds » appliquée avec succès par la France dans le Sud-Marocain. Mais tandis que la France, dont la puissance militaire est directement et solidement établie sur tout le nord et le centre du Maroc, utilise provisoirement, pour sa pénétration dans le sud du pays, les forces des grands caïds, qui, entièrement dévoués à sa cause, étendent de plus en plus loin sa domination, au contraire en Tripolitaine, où l'occupation militaire italienne reste confinée à quelques points de la côte, les chefs indigènes maintiennent leur propre autorité et non pas celle du gouvernement métropolitain. Tout au plus peut-on admettre une certaine analogie entre les deux politiques dans le cas de la Cyrénaïque où le gouvernement italien, par un récent accord a conféré au chef des Senoussi Sayed Idriss l'administration autonome des oasis de l'intérieur : il s'agit toutefois d'une indépendance qui, pour être déléguée par le gouvernement italien, n'en est pas moins absolue en fait.

L'exemple de l'Egypte n'est pas plus convaincant. Outre qu'il y a une différence fondamentale entre le peuple égyptien, d'une haute culture et d'une civilisation ancienne, habitué depuis de longues années à se gouverner lui-même, et les indigènes de Libye, considérés comme les plus arriérés des peuples de l'Afrique du Nord et par conséquent n'ayant pas la maturité nécessaire pour comprendre la portée des droits politiques illimités qui leur sont conférés, et à plus forte raison pour en faire usage, il est certain que la Grande-Bretagne, même si elle se décide à reconnaître l'indépendance de l'Egypte, conservera dans ce pays des garanties essentielles à la sauvegarde de son Empire, qui font un contraste saisissant avec le désintéressement politique de l'Italie dans ses colonies méditerranéennes.

La supposition — émise autant par des Italiens que par des étrangers — qu'il était habile pour l'Italie, par une politique ultra-libérale, de créer des embarras à la France et à la Grande-Bretagne dans leurs possessions musulmanes, ne mérite guère de retenir l'attention : il s'agirait en effet d'une arme à double tranchant susceptible de se retourner contre celui qui l'emploierait, surtout lorsque sa situation est moins solide que celle de ses voisins. « Il ne semble pas, écrit M. Ferraris (1), que la Tunisie, l'Algérie, le Maroc soient en révolte et que les chefs indigènes de ces pays capturent les fonctionnaires français; il ne semble pas que l'Egypte ait intensifié son mouvement de rébellion depuis la proclamation des Statuts libyens; nous savons seulement que des agitateurs égyptiens, absolument semblables aux agents d'Abdul-Hamid et des Turco-Allemands, sont en Tripolitaine dans le but d'y accomplir le même travail ruineux et délétère pour nous qu'accomplissent en Italie les agitateurs russes. »

Il faut donc chercher autre chose pour expliquer d'une manière absolument satisfaisante, concurremment avec les raisons tirées de la situation locale, la nouvelle orientation de la politique de l'Italie en Libye. Certains spécialistes autorisés des questions islamiques la rattachent à la politique musulmane générale de cette puissance, laquelle semble pouvoir maintenant se résumer en cette formule : pas de domination militaire ou politique et simple pénétration économique en pays d'Islam ; appui donné au mouvement des peuples musulmans en vue de leur émancipation. Mais cette politique elle-même, en contraste frappant avec des revendications territoriales qui ne sont pas encore si lointaines, apparaît comme la conséquence directe de l'évolution extraordinairement rapide de l'opinion publique italienne dans les questions extérieures, dans le sens de la modération, sous l'influence des transformations économiques et sociales survenues dans la Péninsule pendant l'année 1920.

***

La désillusion provoquée en Italie par les obstacles qu'ont longtemps rencontrés ses aspirations dans l'Adriatique, les difficultés presque insurmontables qu'opposait à la reconstitution économique de ce pays si éprouvé par la guerre le manque des matières premières les plus indispensables, l'accroissement formidable du coût de la vie dû à la nécessité d'acquérir ces matières premières à un prix d'autant plus élevé que la monnaie nationale se dépréciait de plus en plus : ces différentes circonstances contribuèrent bien vite à faire tomber l'exaltation patriotique produite par la guerre et par la victoire. Le mécontentement

(1) Article précité.

populaire se manifesta aux élections de 1919 par l'envoi à la Chambre des députés de 156 socialistes sur 508 élus; et si l'on considère que parmi les éléments qui constituent ordinairement la majorité ministérielle figurent 101 membres du parti populaire, parti d'ordre certes, mais à tendances sociales également avancées, et que les éléments nationalistes, « combattants », etc., ont subi une défaite complète, on comprend qu'une telle situation parlementaire ne pouvait manquer d'exercer une influence profonde non seulement sur la politique intérieure, mais aussi sur la politique extérieure du pays.

L'aggravation de la situation économique créait en Italie un état social particulièrement favorable au succès de la propagande bolcheviste qui s'exerça avec une intensité particulière pendant l'été et l'automne de 1920 et réussit à provoquer en septembre de cette même année les troubles graves qui accompagnèrent l' « occupation » des usines par les ouvriers. Or, par concours de circonstances déplorable pour les intérêts italiens, les troubles sociaux de la Péninsule ont précisément coïncidé avec la recrudescence de l'agitation en Tripolitaine, la révolte des Albanais contre les troupes italiennes, et la solution de certaines questions de la Méditerranée orientale dans lesquelles l'Italie était directement intéressée.

Les désordres provoqués dans plusieurs ports italiens par l'opposition socialiste à l'envoi de renforts en Albanie ne furent sans doute pas sans influence sur la conclusion de l'accord de Tirana, lequel, outre l'indépendance de l'Albanie, consacre l'évacuation par l'Italie du territoire de Vallona, sauf quelques points stratégiques. Vers la même époque furent signés : 1° l'accord italogrec par lequel l'Italie abandonne à la Grèce — à l'exception de Rhodes — les îles du Dodécanèse qu'elle détenait depuis la guerre italo-turque; 2° l'accord franco-anglo-italien relatif aux sphères d'influence en Asie Mineure, par lequel l'Italie obtient en Anatolie une sphère d'influence économique, alors qu'elle avait longtemps espéré figurer parmi les héritiers directs de l' « Homme malade ». Quant aux soulèvements indigènes en Tripolitaine, ils fournissaient au parti socialiste le prétexte d'intensifier, notamment dans l'*Avanti*, la campagne en faveur de l'abandon de la Libye (*via dalla Libia!*) et de « la mise en jugement des auteurs responsables de l'engloutissement de 12 milliards dans cette entreprise désastreuse » !

Sans attacher à ces manifestations plus d'importance qu'elles n'en méritent, on doit néanmoins reconnaître que l'occupation des usines a eu pour conséquence la présentation d'un projet de loi comportant l'établissement du contrôle ouvrier dans l'industrie et que l'occupation par les paysans des terres incultes, notamment en Sicile, a été réglementée par décret. Le gouvernement a appuyé nettement les revendications des travailleurs et, si la majorité de l'opinion s'est ressaisie et a manifesté sa réprobation pour les actes de violence, elle s'est cependant montrée satisfaite de la conclusion d'arrangements entre patrons et ouvriers constituant en réalité une victoire incontestée pour ces derniers. Certains Italiens compétents soutiennent, non sans raison, que l'Italie est peut-être le pays le plus à l'abri d'une véritable révolution, parce que c'est là que l'évolution, dans le sens de l'association entre le capital et le travail, tend à se réaliser le plus complètement et le plus rapidement, et le souci de protéger les intérêts des travailleurs se retrouve dans les actes principaux du gouvernement -- d'accord en cela avec la majorité de la nation — et notamment dans sa politique d'émigration. Un tel état d'esprit, éminemment favorable à l'émancipation des masses prolétaires, ne pouvait s'accommoder, à l'extérieur, d'une politique d'annexions et de conquêtes violentes, et les idées libérales et généreuses dont il a imprégné la politique étrangère et coloniale de l'Italie sont venues, avec une singulière opportunité, modifier radicalement l'interprétation défavorable donnée à des incidents qui n'apparaissent plus dès lors comme des échecs politiques et militaires, en permettant de les présenter — non sans vraisemblance — comme les manifestations d'un plan d'action voulu et mûrement réfléchi.

Un an plus tôt, l'abandon de Vallona eût soulevé une tempête d'indignation patriotique dans toute l'Italie : il est d'autant plus intéressant de voir comment le brillant journaliste Giuseppe Piazza, rédacteur en chef de la *Tribuna*, naguère le porte-parole des revendications coloniales italiennes, interprète cet événement historique. Après avoir déclaré que l'amitié italo-albanaise rétablie par le protocole de Tirana et consolidée par d'importantes conventions économiques résoudra mieux que des fortifications d'une valeur discutable le problème des exigences stratégiques de l'Italie dans l'Adriatique, il ajoute (1) : « La répercussion du protocole de Tirana sera très grande et bienfaisante, non seulement en Albanie, mais dans tout le monde oriental et musulman, où l'Italie a, pour sa gloire et fortune, une si grande part dans la direction des consciences. L'Italie n'a pas attendu la présente et fervente résurrection de la conscience orientale qui caractérise le nouveau siècle pour courir à sa rencontre et abandonner complètement l'ancienne conception nationaliste expansionniste qui caractérisait la vieille Europe. Après les statuts libyens, voici le protocole de Tirana : l'Italie, par ces deux actes de son histoire, a jeté hardiment à la vieille ferraille tous les anciens systèmes de politique expansionniste à l'égard des nations voisines ou lointaines moins civilisées, avec lesquelles sa destinée l'a mise en contact ; et elle leur a immédiatement substitué courageusement, même dans ses colonies de domination, des formes claires de collaboration et de liberté, dans lesquelles son rôle hors de ses frontières se réduit désormais uniquement à ceci : aider activement

(1) *Tribuna Coloniale*, 7 août 1920.

les populations mineures à atteindre leur maturité et la maîtrise absolue d'elles-mêmes. Quant à la tâche coloniale proprement dite, même ainsi réduite, au bout d'un certain temps elle grandit et rayonne. Il n'y a pas d'œuvre plus grande et plus belle pour occuper nos prochaines générations; il n'y a pas de gloire plus digne de couronner nos fronts, coïncidant davantage avec notre intérêt. Malheur à la nation vieillie et décadente qui ne sera pas capable de ces adaptations grâce auxquelles l'Italie ne meurt pas... »

« L'Italie est parmi les nations victorieuses, écrit de son côté le professeur G. Sanarelli, député (1), la seule qui ait une sincère vocation arabophile, la seule qui puisse épouser la cause de la race arabe et des nations arabisées, au point de la fondre pour ainsi dire avec sa cause propre : c'est là le véritable fondement de sa primauté civile en Afrique ».

Ces théories aussi généreuses que préoccupantes pour les puissances musulmanes voisines sont parfaitement d'accord avec le programme socialiste en matière de politique indigène, avec cette différence que ce dernier veut étendre sa protection et sa tutelle à toute l'humanité, dont font partie les indigènes de toutes les régions. Or, par une coïncidence vraiment remarquable, un des plus brillants théoriciens du socialisme en matière coloniale se trouve être le haut fonctionnaire qui dirige actuellement la politique italienne en Tripolitaine, le bras droit du gouverneur Mercatelli, l'avocat Guglielmo Ciamarra.

V. — Tendances sociales et agitation socialiste. Rôle de l'élément italien.

Au Congrès colonial de Rome de janvier 1919 M. Ciamarra avait fait adopter un ordre du jour demandant : « l'extension du principe de l'auto-décision aux indigènes en vue de préparer leur autonomie administrative et politique ; une action politique concordante garantissant l'identité de traitement à toutes les populations de l'Afrique septentrionale ; et l'institution dans les régions de l'Afrique centrale d'un régime de contrôle international, qui, tout en respectant les souverainetés nationales, s'inspirerait d'un large libéralisme économique et d'une rigoureuse protection des indigènes, dont il assurerait l'élévation progressive à la civilisation et à l'indépendance ». Aussi n'y a-t-il rien d'étonnant à ce que, à ce même congrès, il ait protesté avec véhémence contre l'emploi des troupes de couleur sur les champs de bataille de l'Europe. Actuellement il blâme catégoriquement — d'accord en cela avec presque tous les coloniaux italiens — la confiscation des colonies allemandes.

Particulièrement caractéristique est le passage suivant d'un des rapports de M. Ciamarra (2), où l'éminent juriste n'hésite pas à se faire le porte-parole de l'Internationale, qui, jusqu'à présent, était purement et simplement anti-coloniale et à lui tracer une ligne de conduite active précisément en matière coloniale : « Le moment est venu où, à la politique coloniale capitaliste — politique de domination et de spoliation, capable de détruire et de désorganiser les sociétés primitives, mais incapable d'améliorer leur sort, — le parti socialiste ne pourra plus opposer seulement de stériles protestations, mais devra préparer, aussi sur ce terrain, un programme propre de politique indigène socialiste, politique d'émancipation et de défense des indigènes. En d'autres termes, le parti socialiste ne peut plus se tenir à l'écart du problème colonial ni le confondre dans le cadre général des problèmes politiques de caractère national ; mais il doit tendre, dans le système international dont la réalisation est si désirable, *à substituer aux rapports actuels de subordination entre colonies et métropoles des rapports simples et réguliers d'échanges entre peuples égaux en droit* ».

Ainsi se trouve exactement définie la politique démocratique de l'Italie en Libye par celui là même qui est chargé de l'appliquer. On peut ne pas approuver les idées de M. Ciamarra, mais on ne saurait lui dénier un grand courage : celui d'essayer de mettre en pratique ses théories dans le pays même qu'il est appelé à administrer.

Une des premières manifestations de cette politique à tendances socialistes, ou, plus exactement, sociales, a été — on l'a vu — une démilitarisation qui a eu de sérieuses conséquences. Mais une des mesures les plus significatives parmi celles qu'a prises le nouveau gouvernement est le décret du 31 août 1920 aux termes duquel les fonds inscrits au budget pour les officiers de liaison dont les postes sont supprimés seront transférés à un article spécial du budget de la colonie sous le titre : « crédits pour construction d'habitations et pour subventions à la construction de maisons ouvrières ».

Bien entendu, on ne saurait songer à reprocher au gouvernement d'avoir pris une mesure aussi légitime; c'est l'affectation primitive dont ces fonds sont distraits qui caractérise toute une politique.

La construction à Tripoli d'habitations à bon marché pour les familles d'ouvriers et de petits fonctionnaires répondait à un besoin urgent et devait en outre avoir l'heureux résultat de combattre le chômage pendant un certain temps. Caractéristique aussi est la disposition prise d'inviter les coopératives de travailleurs à prendre part aux adjudications de travaux publics; toutefois les cahiers des charges imposent l'obligation d'employer, pour un cinquième au moins, de la main-d'œuvre italienne.

La sollicitude du gouvernement pour la classe ouvrière a-t-elle contribué à favoriser certaines revendications sociales de nature à accroître les difficultés provenant d'une situation locale déjà tendue? Toujours est-il qu'une agitation en faveur d'une prétendue organisation ouvrière, et en réalité

(1) *Illustrazione Coloniale*, août 1919.

(2) Cité par M. Alberto Allegrini dans une très intéressante étude intitulée *L'evoluzione storica della politica economica coloniale*. (Extrait de la *Rivista Coloniale*, 1920).

de tendances bolchevistes, essayait de créer une confusion entre la politique indigène et les revendications ouvrières. Le gouvernement, comprenant l'imminence du danger, a fait procéder à l'arrestation et à l'expulsion de Tripoli du principal meneur, Leone Franciosi, secrétaire de la Confédération des travailleurs de la colonie. Une délégation du parti socialiste qui, à l'instigation de la « Ligue des peuples orientaux opprimés », devait se rendre en Tripolitaine pour y faire une enquête (?) s'est vu refuser les passeports par le gouverneur Mercatelli, qui a en outre suspendu la publication d'un journal arabe local, le *Raghib* (1). Aussi sa politique est-elle dénoncée avec indignation et en termes d'une violence inouïe par l'*Avanti*, comme réactionnaire et militariste !! Et en même temps, dépassant toutes les bornes de l'incohérence, les socialistes se font, en Italie, les porte-parole des revendications d'ordre nationaliste et féodal des chefs arabes de Tripolitaine (telles que la nomination de l'émir), qui précisément font obstacle au fonctionnement du régime ultra-démocratique basé sur le Statut!

Ce ne sont pas, il est vrai, les élections au Parlement tripolitain qui calmeront l'agitation; il est à craindre, au contraire, qu'elles ne l'accentuent en la transportant sur le terrain de la lutte des partis étendue à la population indigène. En Cyrénaïque, où les élections ont déjà eu lieu, des Arabes ont été élus avec des étiquettes de partis européens : parti démocrate libéral, parti socialiste, etc. La conséquence ne sera-t-elle pas de compliquer une question indigène déjà suffisamment redoutable en soi par des revendications sociales inconnues auparavant et dont le caractère artificiel saute aux yeux, puisque, dans ces régions à population si clairsemée, il n'y a pas, comme en Italie, le contact entre de nombreuses masses prolétaires et de puissantes concentrations de capitaux industriels? Aussi bien, les indigènes de la Libye possèdent-ils déjà la maturité nécessaire pour pouvoir bénéficier des conquêtes que le prolétariat a réalisées ou réalisera en Italie?

Des observations qui précèdent, il sera permis de déduire que l'Italie, renonçant à établir sa domination effective sur la Tripolitaine, réussira peut-être à s'attacher ses nouveaux citoyens par certains liens de reconnaissance et d'intérêt en favorisant chez eux le développement d'aspirations d'ordre politique et social qu'elle a elle-même fait naître. Peut-être une loyale entente sociale entre Italiens et Arabes aboutira-t-elle à l'apaisement tant désiré. Un symptôme particulièrement intéressant consiste dans *l'élection de deux Italiens par des Arabes* au Parlement de la Cyrénaïque. Ce fait qui, s'il n'était pas isolé, pourrait être considéré comme le témoignage le plus probant du succès d'une politique d'association, se reproduira-t-il en Tripolitaine, où la défiance ne paraît pas en voie de céder la place à la confiance?

* * *

Du moins, les Italiens en Tripolitaine pourraient-ils, malgré leur nombre restreint, constituer pour leur gouvernement un précieux élément d'influence, si le nouveau Statut ne les réduisait pas à un rôle secondaire et effacé. Il n'en est que plus intéressant d'observer parmi eux un vif désir d'être appelés à collaborer d'une manière effective à l'administration de la colonie. De ce légitime désir leur vaillant organe *La Nuova Italia* s'est fait l'interprète en ces termes : « Tous ou presque tous les innombrables fonctionnaires qui se sont succédé dans les bureaux de la Tripolitaine, ont montré un certain mépris pour les citoyens .. On n'a pas compris qu'en servant ses propres intérêts, chacun d'eux coopère ainsi à l'intérêt général, et l'on a commis une grave injustice, surtout à l'égard des Italiens domiciliés dans ce pays très longtemps avant l'occupation, dont on a plus particulièrement dédaigné la collaboration et les conseils. Et pourtant, leur connaissance de la langue arabe, leur longue expérience, les contacts continuels qu'ils ont eus pendant des années avec les indigènes les mettaient et les mettent en mesure de rendre au pays des services considérables. Les nombreuses preuves de patriotisme et d'abnégation données par beaucoup des Italiens de Tripolitaine avant notre occupation les rendaient plus dignes que tous autres d'être appelés par la confiance du gouvernement à exprimer, pour le moins, leur avis, dans les circonstances les plus critiques de notre politique coloniale. Avant peu les citoyens devraient participer d'une manière réelle et efficace à la direction des affaires publiques ».

Une première satisfaction pourrait être donnée à ce désir par la transformation, réclamée avec insistance, de la Commission extraordinaire municipale de Tripoli, organe administratif, bureaucratique et fermé, en un Conseil municipal régulièrement élu par les citoyens, à l'exemple de ce qui s'est fait récemment à Bengasi, où le Conseil municipal compte trois Italiens. Si l'on considère, d'une part, l'importance relative de la ville de Tripoli par rapport à l'ensemble de la colonie, tant par le nombre de ses habitants que par les gros intérêts industriels et commerciaux dont elle est le siège, d'autre part, le fait que les Italiens constituent, dans cette ville seulement, une importante minorité, on voit que l'élément métropolitain pourrait, par ses représentants élus au Conseil municipal de Tripoli, atténuer quelque peu l'énorme infériorité où le placeront les résultats des élections politiques.

* * *

Quoi qu'il en soit, la Tripolitaine semble destinée à devenir non pas un protectorat, puisque le contrôle n'existe plus, mais une sorte d'Etat musulman où l'Italie n'aura pas, comme en Cyrénaïque, la haute main sur une partie du terri-

(1) A Tripoli, où règne la liberté de la presse, il y a trois journaux italiens : *La Nuova Italia* (quotidien, avec partie arabe), *Il Rinnovamento*, *l'Unione*; quatre journaux arabes : *El-Ouakt*, *El-Raghib*, *El-Lioua-el-Tarabelsi*, *El-Adel*; un journal israélite : *Lo Stendardo di Sion*.

toire, sur lequel elle exercera cependant une certaine influence morale et économique, mais avec lequel ses liens politiques seront trop relâchés pour qu'elle puisse guider efficacement son évolution dans la voie du progrès. Trouvera-t-elle sur le terrain économique le moyen d'améliorer une situation rendue précaire par ses renoncements politiques et militaires? Réussira-t-elle plutôt à compenser ces abandons par un accroissement de son influence politique et économique dans l'ensemble du monde islamique? Il reste à examiner ces deux questions.

CAMILLE FIDEL.

(*A suivre.*)

BIBLIOGRAPHIE

Le Maroc, publié sous la direction de Marcel Monmarché dans la collection des « Guides bleus » et rédigé par M. PROSPER RICARD, inspecteur des Arts indigènes au Maroc; 1 vol. in-18 de 396 pages; 2e édition, 20 francs. — Hachette, 79, boulevard Saint-Germain.

Ce guide précieux est arrivé à sa seconde édition qui aura le succès de la première. Il est admirable de voir que Ouezzane y figure déjà avec la piste muletière qui y conduit et « qui ne peut être parcourue qu'avec une autorisation spéciale du commandement militaire. » La prochaine édition nous indiquera sans doute des hôtels chez les Beni Ouaraïn ou les centres de villégiature de l'Oued Draâ...

Historique du 1er régiment de chasseurs malgaches. Un 1 vol. in-16 de 124 pages, avec cartes et photographie. — Challamel, 17, rue Jacob.

Les régiments coloniaux commencent à publier leurs historiques définitifs. Voici celui des chasseurs malgaches dont l'*Afrique française* a déjà publié les hauts faits en rendant compte des opérations de la Division Marocaine (*Afrique française*, 1919, *Rens. Col.*, p. 99).

Un tableau d'honneur y est joint, liste des morts et des citations, et il est toujours émouvant pour nous de parcourir ces longues énumérations de noms indigènes, tous ces Razafy, Imaniso ou Ravelosona, qui sont tombés au Châtelet, à Terny-Sorny ou à Allemant. « Chasseur brave et discipliné », ce motif revient à chaque page, et encore « Grande bravoure au feu » et « dévouement à toute épreuve ». N'en citons qu'un, le caporal Javeloma, « gradé indigène, modèle de courage et d'énergie, exemple constant pour ses hommes, auxiliaire précieux pour ses chefs, toujours volontaire pour les missions les plus périlleuses qu'il remplit avec intelligence et rapidité ».

Le lieutenant-colonel Le Duc qui commande actuellement le régiment malgache sur le Rhin, a dédié cet historique au gouverneur général Garbit, qui a été l'un des auteurs du recrutement malgache. Espérons que ce volume, traduit en malgache, sera répandu dans la Grande Ile.

Les Mossi. — *Essai sur les us et coutumes du peuple Mossi au Soudan oriental*, par le P. EUGÈNE MANGIN, du P. P. B. B., missionnaire d'Afrique à Koupela (Mossi). — Vienne, 1916.

Un séjour de dix ans au pays « Mossi » a permis à l'espri averti qu'est le P. Eugène Mangin de publier la plus complète étude qui ait paru sur cette région du Continent Noir. C'est un précieux document de l'éthnographie africaine qui nous est donnée et à ce titre, le volume *Les Mossi* a sa place marquée dans toutes les bibliothèques africaines. L'ouvrage en question vient à son heure, car le pays Mossi érigé en une colonie, la Haute-Volta dont la capitale est Ouagadougou, vient d'entrer dans une nouvelle période de son existence; il est donc doublement intéressant de posséder cette précieuse monographie, car elle permettra, dans quelques années, d mieux mesurer le chemin parcouru.

Le P. Eugène Mangin fait dans les premières pages de son ouvrage connaître les ressources du Pays Mossi et nous y relevons que cette région est incontestablement une région d'élevage; nous y voyons également que nous avons à faire à une population intelligente, active et déjà évoluée. L'esclavage notamment y était fort doux.

L'ouvrage dont il s'agit examine de près, et c'est au point de vue administratif un des points les plus intéressants donnés par le P. Mangin, l'organisation administrative du « Pays Mossi ». Ici on se trouve en présence d'une organisation indigène très forte avec un pouvoir central, des ministres, un chef suprême, le Moro-Naba. Il s'agit d'un régime rappelant fort le moyen âge; les chefs de village sont nommés à l'élection, il en est de même des ministres; le Moro-Naba est élu par un collège restreint de 25 électeurs.

Le pouvoir était, avant notre venue, à peu près absolu tant pour le Moro-Naba que pour les chefs locaux; la justice était rendue sans contrôle, les impôts durement perçus. Signalons qu'en cas de meurtre le meurtrier était mis à mort ou, à défaut, c'était un membre de sa famille qui était tué à sa place.

Dans la deuxième partie de son livre le P. Mangin entre dans le détail de la vie sociale du peuple mossi. Il est aisé de retrouver dans les détails donnés les grandes lignes de la vie des populations soudanaises et l'influence de l'Islam plus ou môins bien adaptée au milieu. Notons que l'auteur insiste sur la très forte coustitution de la famille. Le P. Mangin nous fait passer en revue toute l'existence mossie, mariage, éducation, jeux, mœurs.

La troisième partie de l'ouvrage du P. Mangin est consacrée à « la vie active et iudustrielle ». Le Mossi est, d'après les renseignements qui nous sont présentés, essentiellement agriculteur et les saisons de l'année règlent les occupations de ces populations. La chasse et la pêche sont les distractions favorites des indigènes, ces « sports » se pratiquent en février, mars et avril. Après avoir rappelé que les marchés sont les grands centres de réunion pour les indigènes, qui y font assaut d'élégance, le P. Mangin nous fait connaître quelles denrées se vendent dans ces marchés et quelles sont les industries locales. La principale industrie est celle du tissage du coton. Les étoffes mossies sont très répandues dans la région soudanaise, c'est sur place qu'elles sont teintes. Le travail de la vannerie est également des plus suivis. Le cuir est fort bien travaillé par les cordonniers du pays. Ce sont des « spécialistes » qui se livrent aux industries de la poterie, du bois et du cuivre. Le Mossi est très commerçant et maintenant que règne dans ces contrées la paix française le commis-voyageur mossi ne craint pas d'aller très loin placer sa marchandise.

Au point de vue de l'hygiène toute l'éducation des Mossi est à faire, les sorciers sont les seuls médecins et la mortalité enfantine est très forte. Le P. Mangin donne des détails très circonstanciés sur les cérémonies funéraires qui sont l'objet de véritables fêtes.

Les Mossi ont une vie religieuse et l'on comprend que cette étude ait plus spécialement intéressée l'auteur. La croyance en un « Dieu » est certaine, mais quelle est la nature même de ce Dieu? Ici nous sommes dans le vague Les Mossi craignent les esprits ou diablotins, sorte de djim. Ils ont des fétiches par village, souvent c'est un animal, ils croient aux revenants.

Le Père Mangin donne, enfin, des renseignements sur les cérémonies cultuelles et les sacrifices rituels ainsi que sur les grandes fêtes. L'art de la magie est très développé et les sorciers jouent un rôle important en pays Mossi.

La conclusion du Père Mangin est qu'il y a beaucoup à faire avec les Mossi, on peut en attendre beaucoup. Naturellement, et c'est logique, c'est dans l'extension du christianisme dans ces régions que le P. Mangin espère voir un peu plus de bien-être moral et physique pénétrer chez les Mossi.

Histoire ancienne de l'Afrique du Nord. T. IV. *La civilisation carthaginoise*, par STEPHANE GSELL, professeur au Collège de France. Hachette, Paris, 1920. — 25 francs.

M. Stephane Gsell vient de faire paraître le quatrième volume de l'œuvre remarquable qu'il poursuit sur l'Histoire ancienne de l'Afrique du Nord, c'est un complément en tous points digne des trois premiers volumes que nous a donnés déjà l'auteur : la *Civilisation phénicienne et l'Empire de Carthage*, l'*Etat carthaginois* et *Histoire militaire des Carthaginois*.

La création, l'organisation, l'histoire en un mot de l'Empire de Carthage est spécialement intéressante pour la France, puissance nord-africaine et c'est certainement cette idée qui a guidé M Stéphane Gsell à nous retracer de mains de maître la fondation de cette grande et puissante colonie phénicienne, son organisation

administrative et militaire et les diverses péripéties de son histoire. Il manquait à ces renseignements documentaires des précisions sur le commerce, les mœurs, l'industrie et le culte des populations carthaginoises. Ces détails, établis à l'aide des meilleures sources de documents et suivant les renseignements obtenus par les fouilles les plus récentes, nous sont fournis dans le volume n° 4 de l'*Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*. Un fait semble se détacher de l'ensemble des renseignements donnés, c'est le caractère commercial de la civilisation carthaginoise; c'est, également, le fait que Carthage était devenu un véritable emporium où les marchandises phéniciennes, égyptiennes, grecques, latines se concentraient pour être sitôt après dispersées aux quatre coins du monde antique. L'art et les mœurs carthaginoises manquaient quelque peu d'originalité, c'était là le point faible de cette civilisation par ailleurs si belle et si développée.

L'Histoire ancienne de l'Afrique du Nord, de M. Stéphane Gsell, a sa place marquée dans la bibliothèque de tous ceux qui veulent « posséder leur Afrique du Nord ». Nous la voyons insérer entre l'ouvrage d'Ibn Kaldoun et de Strabon. La conclusion de l'auteur doit surtout attirer notre attention, elle permet d'expliquer le grand succès des invasions arabes et le pourquoi de l'extrême facilité avec laquelle s'islamisa l'Afrique Mineure. En effet, rappelant combien Carthage avait répandu l'usage de la langue phénicienne, c'est-à-dire du rameau sémitique, et combien cette langue punique était restée dans cette région d'Afrique, saint Augustin la parlait encore, M. Gsell écrit : « L'arabe apparenté à cette langue (sémitique) pouvait facilement la supplanter comme l'araméen, autre idiome sémitique, avait supplanté bien des siècles auparavant le phénicien en Phénicie. Il est donc permis de supposer que beaucoup de Berbères adoptèrent la langue de l'Islam parce qu'ils l'apprirent sans peine, sachant le punique. De très loin Carthage les avait préparés à recevoir le Coran, livre saint et code. »

La Kahena, par Jean Hilaire, **drame historique en 5 actes en vers, préface de Georges Dubosc. Un vol. in-8° de 104 pages. — Henri Defontaine, éditeur à Rouen.**

En des vers d'une belle tenue, l'auteur retrace le drame légendaire de la Kahena, cette reine berbère qui lutta si longtemps contre l'invasion arabe et qui périt dans la lutte de l'indépendance berbère. Le lieutenant Jean Hilaire avait écrit ce drame vibrant autrefois au cours de colonnes dans l'Aurès; c'est le général Jean Hilaire qui le publie aujourd'hui, « œuvre hardie, colorée, écrit M. Georges Dubosc, parée de force et de jeunesse, œuvre de vrai poète et de vrai soldat ».

Kolonialbahnen und Kleinbahnen, **2 brochures; Berlin et Leipzig, 1920, par le prof. F. Baltzer, conseiller au ministère des Colonies. — *Die Kolonialbahnen*; Préface de l'ancien ministre des Colonies, doct. Solf, 1 vol. 462 p., 149 gravures et 1 carte.**

« Ce n'est pas une raison, dit l'auteur, parce que les Allemands ont actuellement perdu leurs colonies, pour qu'ils se désintéressent de l'importante question des chemins de fer coloniaux. » Il ne désespère pas, d'ailleurs, de voir l'Allemagne recouvrer ses anciennes possessions d'outre-mer ; car il prend soin de mentionner l'article de la nouvelle Constitution, d'après lequel c'est le Parlement seul qui a le pouvoir de légiférer en matière coloniale.

L'Allemagne possédait en 1914, dans ses territoires africains, environ 4.400 kilomètres de chemins de fer exploités, soit : 330 kilomètres au Togo, 310 kilomètres au Cameroun, 2.100 kilomètres dans le Sud-Ouest, et 1.600 dans l'Afrique orientale. Pendant la guerre, dans le Sud-Ouest, les Anglais ont reconstruit à l'écartement de la voie du Cap (1m,067) la voie ferrée de Swakopmund à Usakos et Karibib, qui n'avait que 0m,60 de large. La section de Onguati à Otavi et aux mines de Tsumeb n'a pas été refaite ; celle de Karibib à Windhuk avait été transformée de la même manière par les Allemands en 1911. D'autre part, les Anglais ont construit deux lignes : 1° de la baie de Walfish à Swakopmund; 2° de Upington, sur le fleuve Orange, à Kalkfontein (terminus d'un embranchement qui se relie, à Seeheim, à la ligne de Luderitzbucht à Keetmanshoop). Le réseau de l'Afrique méridionale se trouve ainsi raccordé à celui du Sud-Ouest. Capetown a été mis en communication avec Windhuk.

La ligne ferrée de l'océan Indien au lac Tanganyka (Daressalam à Kigoma), ouverte à l'exploitation, dans sa totalité, au mois de mars 1914, est, par sa longueur (1.250 kil.) au second rang parmi les grandes voies ferrées africaines. Le premier rang appartient à la ligne de Capetown à Boukama, au Katanga (4.210 kil.), section méridionale du Cap-Caire. Au troisième rang se place la ligne de la Nigeria Lagos-Kano (1.146 kil.). Viennent ensuite la ligne de l'Ouganda (940 kil.), et la ligne du Soudan Ouadi-Halfa-Khartoum (917 kil.), pour citer les plus importantes.

Pour chacune des voies ferrées africaines, l'auteur étudie successivement le mode de l'entreprise, la préparation et l'exécution des travaux, le gabarit de la voie, les ouvrages d'art, le profil, l'exploitation et le trafic. Ces renseignements complètent ceux qu'avait fournis M. Salesses, dans ses études comparatives des voies de communications africaines (*Un périple africain. Afrique française*, 1905, p. 346).

Angola, par Hugo Marquardsen, **avec 13 photogravures, 5 croquis et 1 carte. Berlin, Dietrich Reimer, 1920.**

L'intérêt tout particulier pour l'Angola que témoignent les Allemands se conçoit facilement si l'on se rappelle que la majeure partie de cette colonie portugaise avait été attribuée à l'Allemagne par les Conventions secrètes anglo-allemandes de 1898 et de 1913, et que l'Angola était compris dans la *Mittel Afrika*, dans le vaste Empire central africain que les coloniaux d'outre-Rhin espéraient constituer. M. Hugo Marquardsen, géographe du ministère des Colonies, a dépouillé toute la littérature géographique, publiée sur le pays; il a utilisé, notamment, les notes de voyage inédites, prises en 1899-1900, par le Dr Gleim, alors consul d'Allemagne à Loanda. La carte d'ensemble au 1/2000.000e, jointe à l'ouvrage, a été extraite, avec l'autorisation du ministère des Colonies, de l'Atlas officiel de l'Afrique centrale, édité pendant la guerre.

L'Angola est aussi étendu que la France et l'Espagne réunies, quatorze fois égal en superficie à la métropole. Au delà d'une bande littorale, le sol s'élève, par gradins, jusqu'à une haute chaîne de montagnes, culminant à plus de 2.000 mètres, et formant le rebord de grands plateaux granitiques, élevés de 1.200 mètres en moyenne. Les pluies sont faibles sur le littoral (moins de 500 mm) mais elles augmentent à l'intérieur, où la majeure partie du territoire reçoit, par an, entre 1.000 et 1.500 mm. Ce dernier chiffre est dépassé en deux régions, l'une au Nord-Est de Loanda, l'autre à l'Est de Benguela. Par sa latitude, l'Angola est un pays tropical, mais, exception faite du district du Congo, la température dans la région côtière est rafraîchie par les brises marines et par le courant frais, dit courant de Benguela, venu du Sud. Ces influences modératrices ne se rencontrent dans aucun autre pays tropical. Loanda a un climat si tempéré que les Portugais peuvent y passer, en bonne santé, l'année entière. A Mossamédès, des familles européennes ont, depuis longtemps, et définitivement, élu domicile. La ville est même devenue une station sanitaire. Les conditions climatériques sont aussi favorables à Port-Alexandre et à la baie du Tigre. L'action bienfaisante, qui est, dans la zone littorale, l'effet des courants atmosphériques et marins, résulte dans l'intérieur, de l'attitude. Ici, encore, l'Angola est privilégiée. C'est la seule colonie tropicale africaine où l'on trouve, à une distance de la mer facilement franchissable, des régions propres à la colonisation européenne. A 100 kilomètres de Mossamédès, les hauts plataux de Humpata et de Huilla, qui atteignent jusqu'à 1 900 mètres, offrent aux Blancs la possibilité d'un établissement permanent. Les maladies tropicales y sont inconnues. Nulle part, en Allemagne, dit M. H. Marquardsen, on ne pourrait rencontrer de meilleures conditions sanitaires. Le plateau de Benguela, à 200 kilomètres de la côte, présente les mêmes avantages. Ces deux hautes régions forment un ensemble de 75.000 kilomètres carrés environ, où les Européens peuvent parfaitement s'acclimater. En comptant 3 habitants au kilomètre carré, ces contrées pourraient recevoir 225.000 colons. Ajoutons que ces régions élevées sont entourées d'un cercle de plateaux, hauts de 1.200 mètres environ, où les Européens peuvent, sinon se fixer à jamais, du moins faire de longs séjours.

On évalue à 4 millions, à peu près, le nombre des habitants de l'Angola. La densité moyenne, au kilomètre carré, est seulement de 3. La densité s'élève à 4,5, dans le district de Benguela, mais descend à 1 dans ceux de Moxico et de Cubango. La maladie du sommeil a fait, au Nord, de grands ravages. On compte 30.000 mulâtres. Les Portugais sont au nombre de 9.000, dont 2.000 fonctionnaires, officiers et déportés. Après les Portugais, l'élément européen est représenté par les Boers, qui sont environ un millier, venu du Transvaal, en 1874-1875. En 1880, une soixantaine de familles boers répondirent à l'invitation du gouvernement portugais. Etablis sur les plateaux du Benguela et de Mossamédès, ces Boers sont agriculteurs, éleveurs et voituriers. Il y a, dans l'Angola, quelques centaines d'Anglais.

Toutes les productions végétales de la zone tropicale abondent

dans l'Angola. Il y existe des gisements d'or, de cuivre, d'argent, de fer, de sel, de pétrole (Libongo) et de diamants; mais toutes ces richesses sont à peu près inexploitées. La main d'œuvre fait constamment défaut, malgré le régime du travail forcé. La loi militaire de 1884 ordonnait la levée de tous les hommes âgés de 18 à 35 ans; un petit nombre des recrues est astreint au service militaire, le reste est employé comme travailleurs et porteurs. M. Marquardsen prétend que les Portugais n'ont pas su gagner la confiance des indigènes; il en donne comme exemple ce fait que, chaque année, plusieurs milliers de travailleurs Ovambos émigraient dans le Sud-Ouest allemand plutôt que de servir leurs maîtres.

La politique commerciale portugaise est essentiellement protectionniste. Les marchandises portugaises bénéficient d'une réduction de taxes douanières, de 90 0/0, les marchandises étrangères transportées sur des navires portugais d'une diminution de 20 0/0. Les droits d'importation qui sont seulement de 3 0/0 de la valeur des marchandises pour la destination du Portugal, s'élèvent à 15 0/0, quand celles-ci sont dirigées vers des ports étrangers. La concurrence étrangère est donc impossible. Exception faite du district du Congo, les importations ont varié, de 1899 à 1914, entre 12.300.000 et 35.636.000 marks (1), les exportations entre 11.108.000 et 33.286.000. En 1916, les chiffres correspondants ont été 35.198.000 (importations) et 26.853.000 (exportations). Le district portugais du Congo est compris dans la zone du commerce libre du bassin conventionnel congolais. Ce district est, paraît-il, complètement négligé par les Portugais; ils craindraient que les améliorations économiques apportées ici ne profitassent qu'aux étrangers. Les principaux articles exportés sont : le caoutchouc (25 millions de marks, en 1910, 12.400.000, en 1911), le café (3.800.000, en 1910, 4 millions, en 1911) et la cire (1.690.000 et 1.700.000). Ces chiffres ne comprennent pas les exportations du district du Congo, lequel a exporté, en 1908, pour 1.180.000 marks de caoutchouc, et pour 740.090 marks d'amande et huile de palme. Avant 1914, 60 0/0 de l'importation provenaient du Portugal, 16 0/0 d'Angleterre (surtout du matériel de chemin de fer), et 14 0/0 d'Allemagne. Presque toute l'exportation (90 0/0) allait vers Lisbonne.

L'Angolo a trois bons ports : Loanda, Lobito et la baie du Tigre. Le port de Loanda est très négligé et aurait besoin d'être dragué. Lobito offre des conditions très favorables; les navires peuvent accoster directement à un appontement. La baie du Tigre est une véritable petite mer. Malheureusement, le pays est désert, et sans eau. La baie prendrait une grande importance si l'on exécutait le projet formé d'amener l'eau du Counenne. Benguela, Mossamédès et Port-Alexandre sont situés sur des baies ouvertes. Port-Alexandre est appelé à jouer un rôle dans l'avenir, comme porte d'entrée de l'Angola méridional.

Les chemins de fer sont au nombre de trois : 1° Loanda-Malanga (500 kilomètres) a la voie de 1 mètre. Cette ligne appartient au gouvernement portugais, qui doit toujours fournir une subvention élevée; 2° La ligne de Benguela partant de Lobito. Elle a été construite avec des capitaux anglais et par des ingénieurs anglais. La voie est celle du Cap. Commencée en 1903, et poussée activement, elle a une longueur exploitée de 526 kilomètres. Le point culminant de la ligne, à 30 kilomètres à l'Ouest de Huambo est à l'altitude de 1.850 mètres. Avant la guerre, des financiers allemands, dont la *Deutsche Bank*, avaient offert une somme de 75 millions de francs à la Compagnie anglaise du chemin de fer, en vue de reprendre, en partie, les droits de cette Société, et avoir la haute main sur toute cette entreprise, très importante, car cette ligne doit être prolongée jusqu'à la frontière du Congo belge et se raccorder au réseau ferré de Katanga. Elle est insuffisante à favoriser la colonisation des plateaux du Benguela, où l'on ne trouve pas une seule route, pas un pont sur les rivières, pas une station d'essai pour l'agriculture ou l'élevage, pas un hôpital. Il y a bien un agronome, mais il est dénué de ressources. 3° Le chemin de fer de Mossamédès, à la voie de 0m,60. Projeté jusqu'à Lubango (250 kilomètres), il s'arrête, provisoirement, à Villa-Ariaga (170 kilomètres) à 700 mètres d'altitude. Il n'atteint donc pas la région susceptible de colonisation européenne. Ici, comme sur les bonnes terres du Benguela, il est certain que l'agriculture demeurera, longtemps encore, dans l'état actuel.

Le tableau financier de la colonie est aussi « désolant » que les statistiques commerciales. Depuis 1900, les recettes ont augmenté faiblement et irrégulièrement, tandis que les dépenses s'accroissaient considérablement. Aussi le déficit est-il devenu chronique. De 3.400.000 marks, en 1911-1912, il s'éleva à 6.798.000 l'année suivante. Il se monta, en 1917-1918, à 12.933.000 marks. Il est à noter que le budget colonial est grevé de toutes les dépenses militaires et navales, dont le montant est égal à celui du déficit. L'amélioration de la situation financière ne pourrait être obtenue que par le moyen d'un grand emprunt que la métropole ne peut pas fournir, et pour lequel le Portugal ne voudrait pas faire appel à l'étranger, dans la crainte de voir porter atteinte à sa souveraineté.

(1) En comptant que l'escudo vaut 4 marks.

M. H. Marquardsen se demande, en terminant, quelles seront, pour l'avenir de la colonie, les conséquences de la participation du Portugal à la grande guerre. Les Portugais éprouvèrent une défaite à Naulila, au mois de novembre 1914. Les tribus Ovambos saisirent cette occasion pour se soulever. D'autres tribus suivirent leur exemple. L'insurrection se propagea et s'étendit à une grande partie du territoire. Ce fut seulement, par des expéditions sanglantes et coûteuses que les troupes portugaises purent, à peu près, rétablir l'ordre. Dans le seul hinterland de Novo-Redondo, il y eut plus de 100 factoreries ou plantations détruites, et plus de 140 personnes tuées. Au dire de M. Marquardsen, ce ne furent pas seulement les indigènes qui se seraient révoltés, les Européens, aussi, auraient pris part à un mouvement tendant à détacher l'Angola du Portugal. Sa conclusion est que la situation financière déjà très mauvaise avant la guerre, est devenue désespérée, par suite des événements postérieurs à 1914, et qu'on peut prévoir une ruine, déclarée ou cachée, de la domination portugaise dans l'Angola.

Les Mirages, par Geo Vallis ; 1 vol. in-16 de 230 pages, 4 fr. 50. — Figuière, 3, place de l'Odéon.

De très jolies pages sur Madagascar et le Maroc dans ce volume émouvant et d'une haute sensibilité qui s'affine encore dans un poste avancé du bled. On peut s'y rendre compte de ce qu'est la vie dans un de ces postes du Maroc, toujours en alerte, si près de Casablanca qui les ignore. « Français, sur cette terre d'Islam, dont le destin s'achève, nous sommes l'avant-garde détachée des temps nouveaux. Plus tard peut-être il apparaîtra que le combat le plus brillant, le plus fécond, le plus idéaliste de ces années bouillonnantes où les forces de l'Europe se tendent vers un ordre nouveau plus clair et plus stable, c'est celui que la France soutint jusqu'à la victoire sur ce sol antique où les pas des conquérants du Nord avaient toujours bronché. »

Annuaire général de Madagascar et dépendances 1920-1921. — Librairie officielle, Tananarive.

Le gouvernement général de Madagascar vient de faire éditer un annuaire en deux volumes qui est une véritable encyclopédie de la colonie. Faire un annuaire vivant, voici qui est peu administratif! La deuxième partie est une mine précieuse de documents économiques où des cartes et des statistiques jointes à de très nombreux renseignements donnent une vue d'ensemble sur l'essor de la grande Ile. L'initiative du gouvernement général de Madagascar est digne d'être louée et c'est là un effort de propagande coloniale dont on ne peut que demander aux autres colonies de suivre l'exemple.

Notes de Pathologie vétérinaire marocaine, d'après les travaux effectués de 1913 à 1918 au laboratoire de recherches du Service de l'Elevage, par le vétérinaire-major de 2e classe H. Velu. Un vol. in-8° de 230 pages.

Publication du service de l'élevage de la direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation. Cet ouvrage étudie successivement le milieu, les conditions générales de l'élevage et la pathologie marocaine. Il est fait d'observations pratiques recueillies au laboratoire de recherches dont l'auteur est le chef. Comme il le dit, « demain le mouton marocain, le porc marocain pourront jouer un grand rôle dans l'alimentation de la métropole; il est indispensable pour cela d'apporter dans toutes les questions d'élevage des améliorations nombreuses qui sont, soit du domaine de l'hygiène, soit du domaine de la pathologie ».

La direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation a été bien inspirée en publiant cette étude. On ne peut que l'encourager à publier et à publier encore et toujours, la documentation précise réunie par ses services.

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — SOC. Gle D'IMP. ET D'ÉDIT., 17, RUE CASSETTE.

N° 4

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LE RAPPORT

DE LA

MISSION MILNER

SUR LA QUESTION D'ÉGYPTE

Le gouvernement britannique vient de publier en un Livre Blanc (1) *le rapport de la mission Milner sur la question d'Egypte. En raison de l'importance exceptionnelle de ce document, nous avons cru devoir en publier une traduction intégrale. Nos lecteurs la trouveront ci après.*

En voici le sommaire d'après les divisions mêmes du texte anglais :

I. L'ŒUVRE DE LA MISSION EN EGYPTE.

II. CONCLUSIONS PROVISOIRES ARRÊTÉES D'EGYPTE.

A). Causes des récents désordres et de l'agitation.
1. Avant la guerre.
2. Pendant la guerre.
3. Après la guerre.
B). Le mouvement nationaliste et les aspirations égyptiennes.
C). La politique de l'avenir.

III. TRAVAUX DE LA MISSION APRÈS SON DÉPART EN EGYPTE.

A). Discussions avec les délégués égyptiens à Londres.
B). Le mémorandum du 18 août 1920.
C). La politique du mémorandum.
1. La représentation de l'Egypte à l'étranger.
2. La défense des communications impériales.
3. Les fonctionnaires anglais au service de l'Egypte.
4. Les réserves relatives à la protection des étrangers.
D). Le Soudan.
E). La visite des délégués égyptiens en Egypte.
F). Les derniers entretiens de Londres avec les délégués égyptiens.

IV. RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

Objet de la mission.

« Faire une enquête sur la cause des récents désordres en Egypte et un rapport sur la situation actuelle du pays ainsi que sur la forme de la constitution qui, sous le régime du Protectorat, serait le mieux à même d'assurer sa paix et sa prospérité, le développement progressif des institutions autonomes et la protection des intérêts étrangers. »

Composition de la mission.

Le Très Hon. vicomte Milner, G. C. B., G. C. M. G., principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies (Président).

Le Très Hon. Sir Rennel Rodd, G. C. B., G. C. M. G., G. C. V. O.

Le Très Hon général sir John Maxwell, G. C. B., K. C. M. F., C. V. O., D. S. O.

Le brigadier-général Sir Owen Thomas, M. P.

Sir Cecil I. B. Hurst, K. C. B., K. C., du Foreign Office.

M. J. A. Spender.

M. A. T. Lloyd, O. B. E. (Secrétaire).

M. E. M. B. Ingram, O. B. E. du Foreign

(1) Report of the special Mission to Egypt — *Egypt*. n° 1 1921) [cmd 1131]. Londres 1921, in-4°, 40 p. prix : 6 d.

Office (Secrétaire adjoint et Secrétaire privé du Président).

I

L'Œuvre de la Mission en Égypte

L'envoi d'une mission spéciale en Egypte avait été envisagé par le gouvernement de Sa Majesté dès avril 1919, alors que l'agitation qui régnait dans ce pays avait atteint son point culminant en violences et en désordres; en mai, il fut annoncé que cette mission placée sous la présidence de lord Milner allait s'y rendre en automne. L'intention ouvertement avouée par les Nationalistes égyptiens d'organiser le boycottage de la mission trouva un sérieux encouragement du fait de la protestation du premier ministre Mohamed Saïd Pacha contre son arrivée avant la signature du traité de paix avec la Turquie, et se fortifia après sa démission motivée par le rejet de cette protestation. Mohamed Saïd pacha fut remplacé comme premier ministre par Wahba pacha et le nouveau ministère demeura en fonctions durant tout notre séjour en Egypte.

Pour des raisons de santé, Wahba pacha a, depuis lors, démissionné et l'un de ses collègues Tewfick Nassim pacha, qui pendant tout notre séjour en Egypte, remplissait les fonctions de ministre de l'Intérieur, lui succéda. On ne saurait priser assez hautement le courage et le patriotisme dont ces deux premiers ministres et leurs collègues ont fait preuve en assumant ces fonctions à un moment où leur pays traversait une crise aussi grave et où leur vie même était journellement menacée. Le ministère Tewfick Nassim pacha actuellement encore en fonctions comprend, à une seule exception, les mêmes éléments que celui de Wahba pacha et participe du même caractère. C'est un ministère d'affaires composé d'administrateurs capables, loyal au sultan, travaillant en harmonie avec le haut commissaire britannique, mais n'arborant pas de couleur politique déterminée et peu enclin à prendre position en ce qui regarde la brûlante question de l'avenir de l'Egypte.

Le changement de ministère en Egypte et d'autres circonstances retardèrent le départ de la mission jusqu'à la fin de novembre. Nous arrivâmes à Port Saïd le dimanche matin 7 décembre et au Caire dans l'après-midi du même jour. Etant donnée l'attitude générale d'hostilité diligemment entretenue à l'encontre de la mission, toutes les précautions avaient été prises en vue de notre sécurité et nous atteignîmes sans incident l'hôtel où des appartements nous avaient été réservés. Le lendemain de l'arrivée nous fûmes présentés par lord Allenby à Sa Hautesse le sultan. Cette visite de cérémonie avait été précédée d'une courte audience d'un caractère intime qu'il avait accordée à lord Milner. Elle constitua le premier parmi les nombreux entretiens que notre président et les autres membres de la mission au cours de leur séjour, eurent avec Sa Hautesse le sultan, qui nous traita toujours avec la plus grande bienveillance. Dans ces conversations, il s'exprima librement au sujet de la situation politique, des événements des dernières années et des difficultés de sa position. Mais il s'abstint avec soin de fournir aucun avis en ce qui regardait l'objet de notre mission, à savoir : la Constitution future de l'Egypte.

En aucune façon, il ne chercha à guider ou à influencer nos délibérations; tout au plus se borna-t-il à nous mettre en garde contre des conclusions trop hâtives et contre les importuns et à nous indiquer certains personnages de marque qu'il nous serait utile de consulter, tels que Rouchdi pacha, Adly pacha, Mohamed Said pacha et Mazloum pacha, tous anciens ministres. Son attitude relativement à l'objet de la mission fut celle d'une réserve calculée.

Cette réserve se fit sentir d'une façon plus marquée encore chez les ministres Wahba pacha et ses collègues à qui nous fûmes présentés à une fête donnée par lord Allenby à la Résidence, le 11 décembre et avec lesquels nous avons entretenu les plus cordiales relations pendant tout notre séjour en Egypte. A tous moments, ils étaient disposés à nous aider dans nos enquêtes, à mettre à notre disposition des informations de toute nature, à nous mettre en rapport avec tous les fonctionnaires que nous désirions rencontrer. Leur empressement à nous fournir toutes facilités de nous assimiler le mécanisme du Gouvernement ou de démêler la situation réelle du pays, n'a jamais pu être mis en doute. Mais ils étaient particulièrement soucieux de nous laisser le soin de former nous-mêmes notre opinion. Bien que volontiers invités à le faire, ils n'étaient nullement enclins à émettre aucune suggestion personnelle sur les questions constitutionnelles autres que les questions purement administratives et ils ne manifestèrent jamais la moindre curiosité de connaître vers où tendaient les idées de la mission quant au Gouvernement futur de l'Egypte.

La tempête de protestations et de désapprobation par laquelle le public indigène et la presse indigène accueillirent la mission forma un violent contraste avec la prudence et la réserve manifestées par le monde officiel indigène. Nous n'étions que depuis peu de jours, ou même depuis peu d'heures au Caire que déjà nous avions la preuve formelle de l'existence d'un antagonisme actif et organisé. Des télégrammes affluèrent annonçant l'intention des envoyeurs de se mettre en grève pour protester contre notre présence. Nombre d'entre eux étaient expédiés par des écoliers et des étudiants, mais certains provenaient de corps constitués comme les Conseils provinciaux, quelques-uns de fonctionnaires du Gouvernement et d'une grande quantité de corporations ou communautés d'importance plus ou moins considérable. En tout, nous avons reçu 1.131 messages de ce genre, la plupart provenant de particuliers, qui connaissaient personnellement l'un ou l'autre membre de la mission; d'autre part, le nombre des télégrammes nous souhaitant la bienvenue ne dépassa

pas 29. Sauf rares exceptions, la presse locale épuisa le répertoire des reproches et des insinuations injurieuses, proclamant que le seul fait de reconnaître la mission devait être interprété comme l'acceptation du régime existant et que tout Egyptien entrant en relation avec la mission se rendait coupable de trahison envers son pays. La majorité des journalistes soutenaient fermement que Zaghloul pacha était, à Paris, le représentant attitré du peuple égyptien et invitaient la mission à s'adresser à lui. Une série de grèves de courte durée furent déclarées par les étudiants, les avocats, les employés des tramways, les cochers et les négociants et des cortèges de grévistes renforcés par de nombreux groupes d'écoliers et par la population parcoururent les rues, bannières en mains, conspuant la mission et en particulier lord Milner et acclamant Zaghloul pacha et l'indépendance complète de l'Egypte. Au reste, ces manifestations ne furent pas l'apanage exclusif de la population mâle. Les dames Cairotes profitèrent de l'occasion pour sortir de leur réclusion et se promener en voiture dans les rues en poussant les mêmes cris de guerre. Ce genre de cortège, si inaccoutumé qu'il fût, gardait cependant un certain ordre, mais, par contre, les écoliers et la populace s'avérèrent franchement séditieux et sans l'admirable maintien de l'ordre par la police soutenue à l'occasion par la troupe, on aurait eu à regretter de sérieux dommages occasionnés à la propriété et même des effusions de sang. Quoi qu'il en soit, à part la destruction de quelques voitures de tramways, il n'en résulta que peu de dommages pour les propriétés. Après une ou deux semaines, les troubles s'apaisèrent graduellement au Caire, bien que des aggressions occasionnelles contre des militaires anglais et trois tentatives d'assassinat contre des membres du Ministère pendant notre séjour, démontrèrent la persistance d'une activité criminelle surtout parmi la jeunesse des écoles.

Il paraît inutile de s'étendre davantage sur les nombreuses manifestations d'hostilité à l'encontre de la mission et de son objet: Il suffira d'en mentionner deux d'une importance toute particulière parce qu'elles marquent bien la force du courant populaire. La seconde semaine qui suivit notre arrivée, les chefs de l'Université d'El Azhar, le centre de l'enseignement religieux musulman, adressèrent au haut commissaire un manifeste mettant en avant les revendications de l'Egypte à une indépendance complète et réclamant le départ des Anglais. Il y a quelque raison de penser que les chefs religieux qui venaient de signer ce document n'étaient pas spécialement épris de la ligne politique dans laquelle ils se trouvaient ainsi engagés, mais qu'ils cédaient à la pression des professeurs et des étudiants travaillés depuis quelque temps par une propagande anti-anglaise toujours plus active. Ce manifeste fut, peu après, suivi d'une déclaration identique revêtue de la signature de six princes de la famille Mohammed Ali, proches parents du Sultan, annexée à une lettre adressée à Lord Milner et publiée avec elle par la presse. La démarche des princes peut avoir été inspirée par divers motifs, mais sans nul doute, sa raison dominante était leur désir d'acquérir de la popularité en s'affiliant à un mouvement qui, comme une marée submergeait à cette époque le pays.

Le but immédiat des promoteurs de ce mouvement était d'empêcher les membres de la mission d'entrer en contact amical avec des représentants égyptiens et de vérifier ainsi pour leur propre compte le degré de vitalité qu'il y avait dans leur demande « d'indépendance complète » et dans leur incessante dénonciation du « Protectorat ». A cette fin, les quartiers généraux de la mission furent perpétuellement surveillés par des groupes discrets d'émissaires. La visite de tout Egyptien de marque était immédiatement signalée à la presse et devenait le sujet de commentaires comminatoires. Bien plus, le coupable pouvait se trouver soumis à une visite domiciliaire dans son propre logis par un groupe d'étudiants réclamant l'explication de sa conduite, ce qui se terminait généralement par une copieuse profession de sa foi nationaliste et par son affirmation que, dans ses conversations avec la mission, il avait eu soin de ne s'en départir en aucune façon. C'est à peine si, dans deux ou trois cas, la personne ainsi visitée eut le courage de répondre à ces intrus de se mêler de ce qui les regardait. Dans l'entretemps, les membres de la mission ne pouvaient bouger sans être soigneusement suivis, spécialement lorsque l'un de nous se rendait dans des provinces. Des émissaires étaient immédiatement expédiés du Caire pour suivre notre piste, pour tâcher d'empêcher que nous puissions entrer en contact avec la population locale, particulièrement avec les fellahs et pour organiser des manifestations destinées à nous convaincre de la solidarité de l'opinion égyptienne. La visite à Tantah d'un membre de la mission donna lieu à de graves désordres qui continuèrent pendant bien des jours et ne purent être réprimés que par l'intervention de l'autorité militaire. Ces manifestations entravèrent jusqu'à un certain point notre tâche. Mais elles échouèrent assurément en ce qui regarde leur but primordial, car il était impossible de ne pas conclure que, si les Egyptiens étaient véritablement si unanimes, on nous aurait laissé le soin de le découvrir par nous-mêmes en parcourant le pays sans empêchements ni entraves.

On aurait tort de supposer que le boycottage de la mission qui était somme toute, mené principalement par les étudiants et les écoliers, fut approuvé par la généralité des Egyptiens cultivés ou même par ceux qui professaient des idées nationalistes avancées. La grossièreté à l'égard d'étrangers leur semble inconciliable avec la courtoisie et l'esprit d'hospitalité dont ils s'enorgueillissent. Au surplus, bien des gens avaient un réel désir de communiquer leurs vues à la mission et seule la crainte des ennuis personnels auxquels cela les aurait exposés, les en dissuadait. Aussi, de divers côtés, nous fut-il suggéré que, si nous pouvions mettre en lumière que le fait par une

personne de comparaître devant la mission ne compromettait pas nécessairement sa réputation de Nationaliste, l'obstacle à un libre échange de vues disparaîtrait. En conséquence, nous rédigeâmes la déclaration suivante qui fut publiée le 29 décembre dans le *Journal officiel* et dans la presse :

« Les membres de la Mission Britannique ont constaté que la croyance s'est répandue largement en Egypte, qu'ils seraient venus dans l'intention de priver l'Egypte de droits qu'elle possédait antérieurement. Cette impression ne s'appuie sur aucune base. Le Gouvernement de Sa Majesté britannique, avec l'approbation du Parlement, a accordé à la mission la tâche de concilier les aspirations du peuple égyptien avec les intérêts spéciaux de la Grande-Bretagne en Egypte, ainsi qu'avec les droits légitimes de tous les étrangers de ce pays.

« Nous sommes convaincus que moyennant de la bonne volonté de part et d'autre, l'objet envisagé pourra se réaliser. La Mission désire sincèrement que les relations entre la Grande-Bretagne et l'Egypte soient établies sur la base d'une entente amicale, qui mettra fin à tout désaccord, et qui permettra au peuple égyptien de consacrer toutes ses énergies au développement de son pays sous un régime autonome.

« Afin de remplir sa tâche, la mission désire prendre connaissance de tous les points de vues, soit de groupes ayant caractère représentatif, soit d'individus, qui ont à cœur le bien-être de leur pays. Toutes les opinions pourront être librement exprimées. La mission ne cherchera point à limiter le champ des discussions. Il n'y a pas lieu de craindre que les convictions de ceux qui se présenteront devant la mission ne soient compromises par une libre expression d'opinion. Ils ne s'engageront nullement en soumettant leur manière de voir, comme de son côté la mission ne s'engagera pas en les écoutant. A défaut d'un échange de vues entièrement franc, il sera difficile de mettre un terme aux malentendus et d'arriver à un accord. »

Cette déclaration eut assurément pour effet de tempérer l'hostilité, mais elle ne put venir à bout de la répugnance qu'éprouvaient la plupart des Egyptiens à entrer officiellement en relation avec la mission. Nous avons donc pensé que relativement au problème de l'opinion égyptienne nous devions, pour l'élucider, faire fond sur les occasions qui se présenteraient pour chacun de nous d'entrer en relations sociales avec des personnes appartenant à différentes classes. Comme pareilles occasions se sont fréquemment présentées et que les gens que nous avons rencontrés (parmi lesquels la plupart des leaders de l'opinion égyptienne) exprimèrent en conversations privées leurs vues avec la plus grande franchise et sans réticence, nous avons réussi durant les trois mois de notre séjour, à mesurer exactement les principaux courants d'idées et de sentiments du monde égyptien.

Tandis qu'un temps assez considérable était consacré à ces conversations, nous nous occupions également activement à étudier la situation sous un angle entièrement différent. En plus des volumes de documents officiels si soigneusement apprêtés et rédigés par le Foreign Office à l'intention de la mission, un grand nombre d'indications précieuses avaient été réunies antérieurement à notre arrivée par un Comité d'information institué par le Haut Commissaire et qui avait obtenu, sur nombre de sujets, les opinions des principaux fonctionnaires, de certains résidents et de corps constitués. L'étude et la collationnement des opinions qui avaient été habilement éditées par le Secrétaire du Comité, le capitaine B. A. Hooper, ont coûté quelque temps.

Tandis que la lecture de cette masse de documents nous était d'un grand secours, nous avons cherché à compléter les informations qu'elle nous donnait en entrant en relation avec tous les membres de la colonie anglaise, fonctionnaires ou non, que nous avons eu le temps de rencontrer, ainsi qu'avec les résidents étrangers les plus notables qui évidemment n'avaient aucune hésitation à se mettre en rapport ouvertement avec la mission. Dès le début, les hauts fonctionnaires anglais ont mis libéralement à notre disposition leur témoignage et leurs avis et nous leur sommes extrêmement obligés de l'aide efficace qu'ils nous ont prêtée. Grâce à leur assistance, il nous a été possible non seulement de nous former une appréciation suffisamment exacte des récents événements, mais encore de procéder à un examen complet de l'organisation et du personnel de chacun des départements du Gouvernement égyptien. Ce travail avait été réparti entre des sous-comités qui faisaient rapport à la mission. Celle-ci tint aussi des séances plénières pour entendre exposer leurs vues par les principaux fonctionnaires anglais aussi bien que par Sir William Brunyate, ancien conseiller financier par intérim du Gouvernement égyptien qui se trouvait au Caire durant la dernière partie de notre séjour. Dans l'intervalle, le membre légal de la mission (actuellement Sir Cecil) Mr Hurst, tout en coopérant dans la mesure du possible à ces travaux, consacra la plus grande partie de son temps à étudier le système judiciaire et les modifications qui seraient le mieux à même de le mettre en harmonie avec les exigences présentes. De même, Sir Owen Thomas, tout en collaborant avec l'un des sous-comités dont il vient d'être question, s'appliqua spécialement à l'étude des conditions de l'agriculture et visita un certain nombre de domaines publics ou privés, de façon à se familiariser avec les procédés de culture et avec la vie du peuple. La mission tout entière, à l'exception d'un membre engagé par ailleurs, alla passer une semaine à Alexandrie où nous eûmes l'occasion d'entrer en rapport avec les communautés étrangères les plus importantes du grand centre commercial de l'Egypte. Nous y recueillîmes les opinions de Français, d'Italiens et de Grecs ainsi que celles de la Chambre de commerce britannique. Certains membres de la mission visitèrent également plusieurs centres en Haute et

Basse-Egypte et communiquèrent leurs impressions à leurs collègues. C'est ainsi qu'en dépit des tentatives déjà décrites de nous empêcher d'entrer en contact avec la population locale, de précieuses indications ont été obtenues et enregistrées.

Deux d'entre nous, le général sir John Maxwell et sir Owen Thomas sont allés passer quelques semaines au Soudan et les impressions qu'ils en ont rapportées ont ajouté un utile appoint à ce que les résidents britanniques et indigènes de ce pays que nous avions eu l'occasion de rencontrer au Caire, nous avaient fournis.

Les mois de janvier et de février furent activement remplis par les multiples travaux dont nous venons de donner un résumé succinct. Vers la fin de ce dernier mois, comme la période de temps dont nous disposions pour notre enquête en Egypte touchait à sa fin, car plusieurs d'entre nous étaient astreints à retourner en Angleterre avant la fin de mars, nous nous sommes réunis à diverses reprises dans le but de collationner les informations reçues et de mettre en balance les opinions que nous nous étions séparément formées. Il devint aussitôt évident que vu l'immense masse de documents et le nombre de sujets qui exigeaient une discussion approfondie, il nous serait impossible de rédiger un rapport pendant le temps qu'il nous restait à passer en Egypte, d'autant plus qu'une bonne part en était encore consacrée à des interviews. Il était donc indispensable de remettre jusqu'après notre retour en Angleterre, la préparation de notre rapport. Ces discussions préliminaires révélaient déjà une curieuse unanimité entre nous sur plusieurs points fondamentaux, aussi, avant même de quitter le Caire, avons-nous rédigé, à titre d'ébauche et sous réserve des modifications que suggéreraient les discussions futures, une série de propositions sur lesquelles nous estimions être provisoirement d'accord.

Ces propositions englobaient le champ tout entier de notre enquête et elles forment la base du présent rapport. Il sied donc dès à présent, semble-t-il, de passer en revue les résultats de nos investigations en Egypte et les conclusions vers lesquelles elles nous ont guidés.

II

Conclusions provisoires arrêtées en Égypte

(A) Causes des récents désordres et du malaise actuel.

I. — AVANT LA GUERRE.

Les troubles qui éclatèrent en mars 1919 arrivèrent à leur apogée par suite d'événements précis se rattachant à la guerre, mais ils ne peuvent certes pas être uniquement attribués à un état de fait récent ou contemporain car ils avaient été lentement préparés au cours d'une longue période antérieure.

Tant dans les conversations courantes que dans les écrits, il semble qu'on ait trop souvent affiché la prétention dans ce pays (1) de parler de l'Egypte comme d'une partie de l'Empire britannique. Or, tel n'est point et n'a jamais été le cas.

La « situation spéciale » que la Grande-Bretagne occupe en Egypte date de son intervention en 1882 en vue de la restauration de l'ordre durant la rebellion d'Arabi — intervention à laquelle les autres puissances refusèrent de participer, bien qu'elles y eussent été invitées. Cela fit peser sur elle des responsabilités qu'elle ne pouvait décliner et qui ne pouvaient être assumées que par l'occupation du pays tout au moins jusqu'à ce qu'il devînt suffisamment certain que l'ordre serait maintenu et la vie et la propriété des résidents étrangers sauvegardées. Mais à cette époque l'intention déclarée du gouvernement britannique était d'évacuer le pays aussitôt que ces buts auraient été atteints, et en 1887 sir Henry Drummond Wolff fut délégué à Constantinople pour préparer les voies de l'évacuation. Il prépara un projet de Convention avec le sultan par laquelle la Grande-Bretagne consentait au retrait de ses troupes de l'Egypte dans un délai de trois ans à la condition qu'aucune menace nouvelle, ni extérieure ni intérieure, nécessitant leur maintien ne vienne à surgir et avec cette réserve que, dans le cas où un tel danger se présenterait, elle aurait le droit de réoccuper le pays. Ce ne fut qu'au tout dernier moment que, sous la pression d'une influence étrangère, le sultan refusa de signer et que les négociations échouèrent.

Néanmoins la Grande-Bretagne, durant les vingt-sept années suivantes, bien qu'elle se maintînt en Egypte, ne fit rien pour donner un caractère légal à sa position ni pour contredire la théorie que l'Egypte constitue une nation autonome sous la suzeraineté du sultan de Turquie. L'Egypte était théoriquement gouvernée par le khédive, le Conseil des ministres égyptiens, le Conseil et l'Assemblée législative égyptienne; le représentant britannique avait simplement le titre d'« agent et consul-général », et il était comme les représentants des autres puissances, l'interprète des intentions et des vœux de son gouvernement auprès du gouvernement égyptien. Bien que, par suite de la présence de l'armée d'occupation et des multiples devoirs et responsabilités que les circonstances lui imposèrent graduellement, il en vînt à être le véritable arbitre du pays, il se montra toujours scrupuleusement soucieux de respecter ce principe et ce fut précisément ce respect qui fut considéré par les Egyptiens comme une garantie tacite de ce que la puissance occupante n'avait aucun dessein de modifier le statut national de leur patrie.

Telle fut également la manière de voir des autres puissances, et lorsque fut conclu l'accord anglo-français de 1904 une déclaration fut signée à Londres aux fins suivantes :

« Le gouvernement de Sa Majesté britannique

(1) C'est-à-dire en Angleterre (*N. D. L. R.*).

déclare qu'il n'a pas l'intention de changer l'état politique de l'Egypte. De son côté le gouvernement de la République française déclare qu'il n'entravera pas l'action de l'Angleterre dans ce pays en demandant qu'un terme soit fixé à l'occupation britannique, ou de toute autre manière. »

Si la paix européenne avait subsisté, cet accord aurait pu réaliser tous les buts utiles. Mais du moment que la guerre éclatait et que la Turquie entrait en guerre aux côtés de l'ennemi, des questions extrêmement difficiles surgissaient. Les Egyptiens, étaient nominalement sujets du sultan de Turquie et c'est à lui et non à la Couronne britannique qu'ils devaient fidélité. Pareille situation était manifestement intolérable. D'autre part, abolir purement et simplement par un acte de guerre la suzeraineté de la Turquie, aurait abouti à dépouiller l'Egypte de tout statut politique déterminé et à la laisser dans la situation d'une ancienne dépendance de la Turquie aux mains de la Grande-Bretagne. A coup sûr, la difficulté aurait pu être instantanément écartée par l'annexion de l'Egypte à l'Empire britannique mais le gouvernement fit choix à dessein d'un moyen moins extrême qui devait assurer la sécurité à l'Egypte tout en maintenant inviolé le principe d'une entité nationale égyptienne. Ce fut de placer l'Egypte sous la protection de la Grande-Bretagne. En conséquence, une proclamation fut publiée dans le *Journal officiel* du 18 décembre 1914 :

« Le Principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté britannique pour les Affaires étrangères annonce que, vu l'état de guerre résultant de l'action de la Turquie, l'Egypte a été placée sous la protection de Sa Majesté et constituera dorénavant un Protectorat britannique.

La suzeraineté de la Turquie sur l'Egypte cesse ainsi d'exister, et le gouvernement de Sa Majesté prendra toutes les mesures nécessaires pour la défense de l'Egypte et pour la protection de ses habitants et de ses intérêts. » Le lendemain une seconde proclamation était publiée déposant le khédive Abbas Hilmi pour le motif qu'il avait fait cause commune avec les ennemis du Roi et annonçant que sa succession avait été offerte à Sa Hautesse le prince Hussein Kamel avec le titre de sultan d'Egypte et avait été acceptée par lui.

Les nationalistes égyptiens ont toujours affirmé qu'ils avaient considéré le Protectorat comme une simple mesure de guerre et la défense de l'Egypte promise par le second paragraphe de la proclamation comme devant se limiter à sa défense pendant la guerre. Les termes de la proclamation ne paraissent pas se prêter à une telle interprétation, mais il est certain qu'il fut donné à entendre aux Egyptiens que des efforts seraient faits à la fin de la guerre en vue de satisfaire leurs aspirations nationales et l'on prit la peine de leur garantir que le Protectorat n'aurait pas pour effet de modifier à leur désavantage leur statut national. A titre d'exemple voici dans quels termes s'exprima Sa Majesté le Roi dans le télégramme qu'il adressa au sultan Hussein, lors de son accession au Sultanat :

« Au moment où Votre Hautesse prend possession de ses hautes fonctions, je tiens à adresser à Votre Hautesse l'expression de ma plus sincère amitié et l'assurance de mon indéfectible appui en vue de la sauvegarde de l'intégrité de l'Egypte et de la réalisation de son bien-être et de sa prospérité future.

« Votre Hautesse a été appelée à assurer les responsabilités de ses hautes fonctions à un moment de crise grave pour la vie nationale de l'Egypte et j'ai la conviction que vous réussirez avec la coopération de vos ministres et le Protectorat de la Grande-Bretagne à surmonter les influences qui cherchent à détruire l'indépendance de l'Egypte et la fortune, la liberté et le bonheur de son peuple. »

Il y a lieu d'ajouter que les nationalistes égyptiens peuvent invoquer toute une série de déclarations d'hommes d'Etat britanniques désavouant l'idée d'annexion ou même d'une occupation permanente du pays et affirmant selon les paroles de sir Eldon Gorst que « l'idée fondamentale du gouvernement britannique a été de préparer les Egyptiens au self-government, tout en les aidant dans l'intervalle à jouir des avantages d'un bon gouvernement. » Les Anglais n'ignorent pas les circonstances qui jusqu'ici ont fait obstacle à la réalisation de ces assurances, mais naturellement les Egyptiens s'en prévalent et elles donnent trop facilement lieu à des accusations de mauvaise foi. Il est indispensable de s'en souvenir, si l'on veut se rendre compte de l'indignation des Egyptiens contre la présomption commune que l'Egypte est une possession britannique et que c'est le Protectorat qui l'a rendue telle.

L'Egypte est donc toujours restée dans une situation anormale depuis l'occupation britannique en 1882. Au début, des problèmes qui paraissaient insolubles ont été surmontés avec un remarquable succès grâce à un administrateur exceptionnellement habile et, comme le temps passait et que la machine semblait apparemment rouler à souhait, l'opinion publique en Angleterre cessa de se préoccuper de la nature imprécise de la situation. Pourtant, plus l'influence de notre présence en Egypte et l'introduction de méthodes occidentales se faisaient vivement sentir, plus urgente devenait, en vérité, de jour en jour la nécessité d'une solution. Une fois évanouie cette crainte de l'oppression qui, dans le passé, avait rendu les Egyptiens résignés et soumis, de nouvelles aspirations et de nouvelles ambitions devaient inévitablement s'éveiller. Les Egyptiens de 1920, qu'ils soient citadins ou paysans, diffèrent de ceux de 1910 et sont, à coup sûr, très différents des Egyptiens de 1890. Nous n'avons jamais franchement affronté le problème égyptien et notre abstention porte dans une certaine mesure la responsabilité de la situation actuelle.

Le régime instauré par feu lord Cromer en vue

de sauver une administration courant à la faillite n'a jamais pu être que d'un caractère provisoire, car, pendant des années, il n'y avait aucune raison de penser que l'occupation, à laquelle en 1887 nous avions décidé de mettre un terme, aurait pu ne pas être de brève durée. Mais des expédients provisoires et improvisés se muèrent graduellement en institutions établies et, dans un ensemble de forces administratives l'élément le plus fort tendit à être l'élément dominant, à acquérir des pouvoirs et à assumer des responsabilités qui n'avaient pas été prévues à l'origine, à reléguer enfin au second plan dans les services publics l'élément égyptien. Le système suivi dans les premiers temps de l'occupation, avait été d'engager un nombre restreint de fonctionnaires britanniques soigneusement sélectionnés pour donner conseil et assistance surtout dans les services des finances et des irrigations. Dans la suite on ajouta un conseiller judiciaire et un conseiller à l'Instruction publique puis un conseiller à l'Intérieur avec un corps d'inspecteurs pour les provinces Tant que leur nombre restait strictement limité et que, seules, des personnes de haute capacité et d'expérience étaient nommées, la coopération des fonctionnaires britanniques n'était pas seulement tolérée, mais eux-mêmes étaient considérés avec estime et affection.

Comme les ressources de l'Egypte s'accroissaient, les services publics prirent de plus grandes proportions et il devint par conséquent nécessaire d'augmenter le nombre des auxiliaires et des spécialistes étrangers. Ainsi, comme l'occupation se prolongeait, le nombre des fonctionnaires anglais en Egypte ne cessa de croître et le principe que le but de l'administration devrait être de former les Egyptiens et de les mettre à même de prendre en mains leurs propres affaires, passa à l'arrière-plan. En dépit du fait que les ministres ont ces dernières années pris une part plus grande et un intérêt plus direct dans leurs départements qu'au début de l'occupation où la plupart se contentaient de remplir un poste à peu de chose près purement honorifique, le travail des sous secrétaires d'Etat et des chefs de départements, pour la plupart non-égyptiens, devenait de plus en plus indépendant du Conseil des Ministres.

Longtemps avant la guerre, un mécontentement grandissant contre la multiplicité des postes monopolisés par des Anglais se faisait sentir. Des fonctionnaires égyptiens jouissant d'une longue expérience et d'une grande compétence sentaient qu'ils étaient à tout jamais exclus de l'accès aux situations les plus élevées par le fait du système consacré par prescription que tout poste qui avait une fois été détenu par un non-Egyptien devait être automatiquement rempli, en cas de vacance, par un non-Egyptien.

Au moment de l'arrivée de la mission, une augmentation récente du nombre d'Anglais recrutés pour les services publics souleva une irritation toute particulière. Si la rumeur publique mal informée l'avait grandement exagéré, cet accroissement était toutefois appréciable et affectait un certain nombre de postes de cadre inférieur qui jusque-là avaient été remplis par des indigènes. Il n'est pas inutile de signaler ici que le nombre des fonctionnaires britanniques qui, dans les premiers temps de l'occupation, se chiffrait à quelques centaines à peine, s'élève actuellement à plus de 1.600, avec des échelles de traitements différents de ceux dont jouissent les indigènes. Bien que ces traitements plus élevés puissent être amplement justifiés par des circonstances spéciales, ils étaient volontiers invoqués comme constituant un grief.

Un autre trait caractéristique de la vie en Egypte a, sans aucun doute, contribué au malaise. Au fur et à mesure que les fonctionnaires anglais devenaient plus nombreux ils se mirent à vivre de plus en plus à part de la société égyptienne, et leur lieu de résidence préféré, dans l'île de Ghezireh, a fini par former en quelque sorte une communauté autonome fournie de façon complète, comme un cantonnement des Indes, de tout le matériel approprié aux réunions mondaines, aux sports et aux exercices physiques. Cela n'a pas manqué d'agrémenter la vie des fonctionnaires, mais les a éloignés de la société des Egyptiens et a tendu à créer une enclave britannique dont les Egyptiens étaient exclus. Nous ne nous dissimulons pas les difficultés qui obstruent de part et d'autre la voie de relations libres et exemptes de gêne entre hommes et entre femmes de race et de coutume différentes, mais tout en en tenant compte comme il convient, nous pensons qu'il sied d'avouer que l'isolement toujours plus marqué de la colonie anglaise, trait caractéristique de ces dernières années, a été cause de l'éloignement qui se manifeste entre Anglais et Egyptiens et a rendu plus importun qu'il n'aurait dû l'être, le fait de l'occupation étrangère.

C'est avec plaisir que nous avons constaté les relations cordiales et amicales que beaucoup d'anciens résidents et plusieurs fonctionnaires haut placés et leurs femmes entretenaient avec leurs voisins égyptiens et nous avons pu nous convaincre de l'importance et de l'influence de ces rapports amicaux en ces moments de tension et de difficultés. Nous sommes persuadés que si plus d'efforts étaient tentés pour cultiver ces relations de voisinage, ce serait d'un grand secours. Les Anglais devraient étudier et suivre scrupuleusement les formes et usages en cours, qu'ils soient résidents ou de passage. Ils devraient se rendre compte, spécialement ces derniers, du tort tout à fait disproportionné que peut causer une infraction contre le bon goût qui, peu importante en elle-même, n'entraîne pas moins des commérages et du scandale. Les Anglais résidents ou de passage devraient viser plutôt à renverser les barrières existantes qu'à en créer de nouvelles, à pénétrer autant que possible dans la vie du peuple égyptien, à s'initier suffisamment à leur langue pour rendre les rapports sociaux possibles et agréables et à éviter les fautes de tact même minimes qui dans leur ensemble deviennent vexatoires.

**

Par contre, la critique assez fréquemment entendue que le niveau des fonctionnaires britanniques a baissé ne nous paraît pas fondée. Il existe en ce moment en Egypte bien des fonctionnaires de haute capacité de même que dans le temps il y avait des hommes d'une exceptionnelle valeur et d'autres d'un calibre plus modeste. Mais le progrès et le contact avec d'autres contrées a beaucoup aiguisé le sens critique des Egyptiens et ils sont devenus plus exigeants que les générations précédentes, quant au degré de capacité requis.

De plus, depuis le départ de lord Cromer en 1907, il n'y a pas eu moins de cinq agents britanniques ou hauts commissaires et l'Egypte a pu se considérer quelque peu comme un champ d'expériences successives. Le résultat de ces changements répétés, dus à des circonstances fortuites, a été de développer l'indépendance des fonctionnaires britanniques qui s occupaient davantage de la bonne marche des services administratifs que de questions de politique, tandis qu'ils donnaient aux observateurs égyptiens une impression d'irrésolution et d'instabilité.

Une autre cause qui contribua au mécontement général fut l'insuccès patent du système d éducation ayant pour résultat la création d'un nombre exagéré et toujours croissant de candidats aux postes officiels nantis de certificats d'examen, mais dépourvus de réelle culture. Au début il était indispensable de dresser un certain nombre de jeunes gens de façon à les rendre capables d'occuper certains emplois dans les services de l'Etat qui jusque-là avaient été remplis par des non-égyptiens et de préparer des élèves aux études des écoles supérieures de médecine, de droit et de polytechnique. Mais ici il semble encore que peu d'efforts aient été faits, jusque tout récemment, pour reviser un système institué sous l'influence de circonstances exceptionnelles, ou pour comprendre que des conditions nouvelles voulaient des méthodes nouvelles. L'instruction, bien qu elle soit réclamée à cor et à cris par le peuple, reste peu développée. La masse de la population n'est pas seulement illettrée, mais elle manque même de formation sociale ou morale. La seule éducation, dans le sens élevé du mot, qui puisse être obtenue dans le pays est due à des institutions religieuses ou charitables pour la plupart sous le contrôle des Français et des Américains ou par l'admirable « Victoria College » qui doit sa fondation aux résidents anglais d'Alexandrie. En dépit de ces critiques on se voit toutefois obligé de reconnaître que le niveau général de l'instruction s'est notablement élevé depuis le début de l'occupation et qu'aujourd'hui le nombre de ceux qui sont capables de s'intéresser consciemment aux affaires publiques s'est considérablement accru.

La propagande nationaliste s'exerce depuis de longues années en Egypte. L'évolution d'un esprit nationaliste sain et modéré aurait pu être vue avec sympathie et intérêt et sans doute feu lord Cromer avait il bon espoir qu'elle pourrait donner de bons résultats. Malheureusement les rivalités politiques entre les puissances occidentales l'ont poussée de prime abord à prendre un caractère anti-anglais. Tour à tour les nationalistes furent encouragés et combattus par l'ancien khédive, pour le compte de ses visées personnelles. Leurs rangs se grossirent des membres d'une administration très désenchantée qui regardaient la présence des Anglais comme la pierre d'achoppement à tout avancement et qui furent de plus découragés par un système de sélection qui permettait aux personnages influents d'obtenir la préférence en faveur de leurs amis ou de leurs subordonnés. Le nombre toujours croissant d'étudiants qui ne briguaient que l'accession aux emplois publics en récompense des réels sacrifices qu'ils s'étaient imposés pour avoir droit d'y prétendre et qui voyaient leurs projets d'obtenir un poste compromis par la compétition des étrangers, formait un instrument de propagande nationaliste dans les provinces.

Reste enfin cette impatiencé du musulman, latente mais qui survit, contre la soumission à la loi du chrétien. Qu'un musulman se voie forcé d'occuper une situation politique impliquant sa subordination à un chrétien, est contraire à l'esprit fondamental de l'Islam, et les sentiments que cet esprit a engendrés survivent longtemps après que les principes religieux se sont fortement émoussés ou se sont même complètement éteints. Sans aucun doute, leur existence a exercé une influence en faisant naître une prévention dont l élément religieux n'aura pas manqué de tirer parti contre le mot Protectorat interprété comme impliquant la soumission permanente d'un chef et d un Etat musulmans à un souverain chrétien. Il existe en Orient un patriotisme de religion qui constitue un sentiment plus essentiel encore que le patriotisme envers le pays et la tradition.

II. — Pendant la guerre.

Telles étaient les influences qui agissaient depuis longtemps lorsqu en 1914 la Turquie, siège du Califat, entra en guerre aux côtés de l'ennemi de la puissance occupante et les agents de l'Allemagne promirent généreusement de libérer l'Egypte du joug britannique aussitôt après la victoire qu'ils prédisaient avec confiance. En ces circonstances et étant donné l'esprit d'animosité à l'égard de la puissance occupante et qui depuis des années gagnait du terrain, il n'est pas douteux que le général commandant en chef en Egypte fut bien inspiré quand dans sa proclamation annonçant l'état de guerre avec la Turquie, il mit en évidence le fait que la Grande-Bretagne assumait à elle seule « tout le fardeau de la présente guerre sans faire appel au peuple égyptien pour l'y aider. » Toutefois, il n'est que juste de signaler que, quels qu'aient été les espoirs et les attentes inspirés par la guerre chez certains Egyptiens, les obligations et les ennuis qu'elle imposa au peuple furent supportés avec patience et bonne volonté, que les services rendus par l'Egyptian Labour Corps ont été d'une valeur ines-

timable et étaient indispensables à la campagne de Palestine; enfin que le gouvernement du sultan a apporté son appui aux autorités britanniques dans un esprit de collaboration des plus cordiale rendu entre autres plus évident par le fait de rayer du compte en suspens une avance de 3 millions de livres sterling que l'Egypte aurait été en droit de réclamer.

Jusqu'ici nous n'avons parlé que des causes d'agitation au Caire et dans les grands centres durant la période qui précéda les troubles de mars 1919. Il reste à examiner les raisons qui entraînèrent les fellahs et les rendirent sensibles à l'agitation et à la propagande nationaliste.

Le malaise parmi les classes instruites en Egypte s'était manifesté comme nous venons de l'indiquer, bien avant la crise de 1919. Mais qu'il ait gagné le fellah et qu'il ait abouti à des actes de sauvage violence chez une classe qui avait joui de tant d'avantages du fait de l'occupation, le fait vaut d'être expliqué

En premier lieu il est bon de poser en fait que l'agitation parmi les fellahs eut un caractère beaucoup plus partiel que l'on se plaît généralement à l'imaginer et que les désordres se confinèrent dans le voisinage des grands centres et dans les districts longeant les voies de communication Dans les villages éloignés, moins aisément accessibles aux propagandistes et aux agitateurs, les petits cultivateurs montrèrent peu d'empressement à prendre part à ce mouvement. Lorsque des troubles éclataient, c'étaient généralement les chemins de fer qui formaient l'objet de l'agression et il y a lieu de penser que les attaques dirigées contre eux étaient la réalisation d'un plan préexistant en vue d'une attaque germano-turque contre le canal, supportée par une levée simultanée de boucliers en Egypte. Ceci expliquerait les traces d'une action concertée qui furent relevées au cours des émeutes de mars 1919.

Il paraît être démontré que le mécontentement fut stimulé par la réglementation du prix du coton qui enlevait aux cultivateurs les avantages de la concurrence sur les marchés étrangers, tandis que les fermages de ses terres ne cessaient de hausser. Mais les facteurs principaux provenant de la guerre et qui contribuèrent à nous aliéner leur bonne volonté furent : *a*) le recrutement de l'Egyptian Labour and Camel Transport Corps; *b*) les réquisitions d'animaux domestiques; *c*) les réquisitions des céréales; *d*) les collectes au profit du fonds de la Croix-Rouge. Dans chaque cas ce furent moins les mesures elles-mêmes qui vexèrent que la façon dont on les exécuta.

En ce qui concerne *a*) le recrutement de l'Egyptian Labour and Camel Transports Corps il paraît certain, qu'une fois enrôlés les hommes étaient, en règle générale, satisfaits de leur sort et que les classes les plus pauvres de la population tirèrent grand bénéfice de la solde qui leur était payée. L'organisation des hôpitaux créés pour eux ne semble pas avoir été entièrement satisfaisante et il y eut certes parmi leurs officiers des gens qui ignoraient leur langue et manquaient d'expérience pour les commander. Mais la preuve que les griefs élevés contre le service ne sont pas sérieux, c'est leur empressement à se réengager encore et toujours et le fait que ceux qui étaient alors en service ne donnèrent lieu à aucun tracas, durant les événements de mars 1919. Tant que le Labour Corps fut recruté parmi les volontaires, tout marcha de façon satisfaisante. La prolongation du service au delà de la période convenue, lorsque le recrutement fut entrepris par un organisme militaire, causa bien quelque mécontentement. Mais les abus commencèrent quand le système de recrutement volontaire cessa de donner un nombre suffisant de recrues et quand on recourut à la pression administrative pour les obtenir. Conséquemment à la déclaration publiée lors de la déclaration de guerre à la Turquie que les Egyptiens ne seraient pas appelés à y prendre part, le système de l'engagement volontaire fut maintenu en nom, mais des moyens de contrainte furent employés par les omdehs, administrateurs non rétribués des districts ruraux, auxquels la tâche de recrutement fut confiée, sans qu'ils fussent contrôlés par les fonctionnaires anglais dont la plupart avait été appelés ailleurs par leurs fonctions. Il n'est pas douteux que des omdehs peu scrupuleux tirèrent profit de leur situation pour envoyer au service leurs ennemis tout en épargnant leurs amis et en acceptant des présents en échange d'exemptions ou de substitutions. Dans plusieurs cas, des mesures semblables à des levées coercitives furent adoptées et on leur donna comme excuse la pression anglaise. Il semble qu'il y ait quelques divergences d'opinion quant à l'étendue des abus. Mais ils furent néanmoins assez fréquents pour causer de l'irritation dans certaines régions et ils firent le jeu des agitateurs politiques.

En ce qui concerne *b*) les réquisitions d'animaux domestiques, bien que le fellah dût souvent se trouver dans un réel embarras par suite de la privation de ses moyens de transport, il semble que les prix payés lors de l'enlèvement des animaux étaient suffisamment larges pour l'époque. Par contre, le prix à payer pour leur rachat par les propriétaires après la guerre, a souvent été plus considérable. Bien que les fellahs ne fussent guère disposés à se séparer de leur bétail, il n'apparaît pas que ceci puisse constituer une cause bien sérieuse de grief, les réquisitions étant inévitables en temps de guerre. Mais elles n'eurent naturellement pas pour effet de stimuler le bon vouloir à l'égard de ceux qui en étaient responsables.

Une source plus abondante de mécontentement fut *c*) les réquisitions de céréales. Par suite des demandes pour l'armée, les prix s'élevèrent et les cours du marché devinrent considérablement plus hauts que les taux des réquisitions. Les districts furent taxés pour la fourniture de quantités déterminées et la réception fut abandonnée à des fonctionnaires locaux qui tirèrent de l'affaire de larges profits. Tandis que des omdehs recueil-

laient des quantités supérieures à celles qui devaient être livrées à la réquisition et revendaient le surplus au cours plus élevé du marché, les particuliers qui ne possédaient pas de blé étaient obligés d'acheter leur quote-part au prix du marché et de les fournir au taux inférieur de la réquisition. Les procédés de vérification et de paiement étaient lents et, d'après les témoignages reçus, les fonctionnaires provinciaux gardaient souvent entre leurs propres mains et pour de longues périodes les sommes reçues, sous prétexte de faire les paiements nécessaires et, de leur côté, les omdehs et les cheikhs à qui des masses d argent étaient confiées pour être distribuées en gardaient dans certains cas, une bonne part. Les fonctionnaires locaux sont principalement responsables des abus qui se sont produits mais ceux-ci furent mis au compte des Anglais qui, dans des conditions exceptionnelles se montrèrent incapables de les prévenir.

En ce qui concerne *d*) les collectes au profit de la Croix-Rouge, elles furent organisées par les mamours et omdehs égyptiens et, bien qu'elles eussent été prévues comme purement facultatives, elles devinrent dans bien des cas, pratiquement obligatoires par la volonté des fonctionnaires qui cherchaient à se faire valoir par le montant des sommes que leur district fournissait. Le bruit courait dans le pays qu'une part seulement du total récolté arrivait à destination. La question est discutable de savoir si, dans les circonstances spéciales où se trouve l'Egypte, où l'opposition entre la Croix et le Croissant devait fatalement servir d'argument, il a été prudent ou opportun de faire plus que d'annoncer l'ouverture d'une souscription au profit des blessés et à laquelle bien des Egyptiens fortunés et des résidents étrangers n'auraient pas manqué de participer. Confier la collecte aux fonctionnaires locaux, c'était ouvrir inévitablement la porte aux abus et donner l'occasion de pressurer plus encore les classes indigentes pour qui, à d'autres titres, la guerre était déjà impopulaire. Il y a lieu d'ajouter qu'après la guerre les Comités de la Croix-Rouge et de l'Ordre de Saint-Jean ont destiné une somme de plus de 100.000 livres sterling au profit des victimes de la guerre de l'Egyptian Labour Corps et de leurs familles.

En plus des griefs spéciaux sur lesquels l'attention vient d'être attirée, une hausse sans précédents et progressive dans les prix se manifestait en Egypte, affectant spécialement les choses de première nécessité, tels que le blé, l'habillement, le chauffage, ce qui atteignait lourdement les classes pauvres dont les revenus étaient insuffisants pour faire face au coût de la vie, alors qu'ils voyaient quelques-uns de leurs concitoyens et l'étranger antipathique amasser de grosses fortunes. Au début de 1919, une famille de quatre personnes, le mari, la femme et deux petits enfants, ne pouvait se procurer la nourriture suffisante, sauf à des prix qui dépassaient de loin le taux normal des salaires.

Tels sont les facteurs qui ont contribué, vers la fin de 1918, à créer un état de mécontentement et de malaise parmi les fellahs. Ces facteurs ont porté quelque atteinte à leur confiance dans les bienfaits de l'administration britannique. Un champ favorable était ainsi ouvert aux entreprises des meneurs. Le fellah n'avait plus vu de fonctionnaires anglais depuis longtemps et pas un d'entre eux n'était intervenu pour le protéger contre les exactions. Même avant la guerre, la silhouette jadis familière de l inspecteur anglais chevauchant à travers les campagnes et s'arrêtant pour prêter l'oreille aux réclamations et aux griefs des petits fermiers, était pour ainsi dire disparue, et des automobiles transportaient des fonctionnaires pressés d'un centre administratif à un autre. Leur disparition donna crédit à la légende qui courait du départ imminent des Anglais, après lequel la terre serait partagée entre les fellahs, l'eau distribuée sans restriction, et les impôts supprimés. Il existe des raisons de penser que, bien que rien ne permette de suspecter les leaders du parti national d'en avoir été les inspirateurs, des racontars, aussi fortement colorés qu'ils étaient purement imaginaires, furent mis en circulation par des meneurs sans scrupules, relativement à des soi-disant outrages commis par les soldats anglais sur les femmes indigènes et de meurtrières attaques contre des villages et qu'ainsi prit naissance l'esprit de vengeance et de ressentiment qui aboutit au meurtre brutal de militaires anglais à Deirout.

La mort du sultan Hussein, en 1917, faisait disparaître de la scène un chef d'Etat doué de caractère et de talent qui comprenait à merveille ses compatriotes. Il avait accepté la situation difficile de premier sultan d'Egypte comme un devoir peu enviable et avait coopéré loyalement et courageusement à la tâche périlleuse d'administrer un Etat musulman occupé par une puissance chrétienne en guerre avec le souverain qui représentait le califat de l'Islam. Il avait réussi à dompter en grande partie l'impopularité que le fait d'être substitué à son neveu avait tout d'abord fait surgir, et jouissait de l'estime générale de toutes les classes de la société. Son successeur qui avait fait son éducation en Italie, se trouva de prime abord dans une situation bien plus faible à l'égard de ses compatriotes sur lesquels il n'avait, jusque-là, que peu de prise. Avec la meilleure volonté du monde, il ne pouvait, dès lors, avoir qu'une minime influence pour s'opposer à la marée montante de sentiments anti-anglais qui allaient s'affermissant.

3. — Après la guerre.

Dans les pages qui précèdent, nous avons tenté de décrire la situation intérieure de l'Egypte jusqu'aux dernières phases de la guerre On comprendra aisément à présent pourquoi les principes émis par le président Wilson et approuvés par les Alliés ont produit un effet immédiat et décisif sur l'opinion égyptienne. L'acceptation de la théorie du libre choix paraissait fournir une

sanction internationale aux sentiments qui mûrissaient depuis longtemps au sein des classes cultivées.

Ceux qui en Egypte avaient escompté une victoire allemande et turque et qui, à un certain moment l'auraient accueillie avec joie, trouvèrent une excellente occasion de changer d'attitude. Ce parti n'hésita pas à proclamer que l'Egypte en contribuant moralement et matériellement à la victoire des Alliés avait été en quelque sorte elle-même l'instrument qui avait secoué les derniers vestiges du joug ottoman.

Au même moment, la voix de l'opinion modérée en Egypte commença de son côté à insister sur ce que le temps était venu de revendiquer l'autonomie conformément aux déclarations répétées des hommes d'Etat anglais relativement au caractère provisoire de notre intervention. L'impression sincère que l'attitude du pays dans son ensemble au cours de la guerre, ainsi que la coopération du sultan et de ses ministres de même que les sacrifices marqués que le peuple égyptien avait été appelé à faire, lui donnaient droit à un traitement particulièrement favorable de la Grande-Bretagne, se faisait vivement sentir. L'idée de régulariser définitivement les relations entre la Grande-Bretagne et l'Egypte avait d'ailleurs déjà été soulevée par le premier ministre Roudhy pacha, vers la fin de 1917.

Ce mouvement fut encouragé par la publication faite au début de novembre 1918 de la déclaration anglo-française touchant la Syrie et la Mésopotamie. Cette déclaration annonçait que la Grande-Bretagne et la France envisageaient l'affranchissement complet et définitif des peuples libérés de l'oppression turque et l'institution en leur faveur de gouvernements nationaux dont l'autorité serait basée sur l'initiative et le libre choix des peuples eux-mêmes. Le haut commissaire (sir R. Wingate) ne manqua pas de signaler que le système politique exposé dans cette déclaration aurait sa répercussion en Egypte. Au surplus, les Egyptiens avaient été récemment témoins de l'établissement d'un royaume indépendant en Arabie, contrée qu'ils avaient toujours considérée comme très en retard en civilisation et en développement comparativement à leur propre pays déjà à moitié européanisé.

Précisément au moment où ces idées étaient abondamment discutées, l'opinion publique fut vivement émue, par la découverte d'un Mémorandum confidentiel qui était interprété comme refusant à l'Egypte ces privilèges d'autonomie que l'on recommandait pour d'autres communautés moins avancées. Au début de 1918, on avait institué une commission spéciale en vue de l'examen des réformes constitutionnelles et sir William Brunyate, le conseiller financier par intérim, avait été chargé de rédiger une note destinée à servir de base à la discussion. On l'avait spécialement prié d'étudier quel serait le principe qui, accordant aux colonies étrangères une certaine part dans la législation du pays, rendrait pour les puissances plus acceptable l'abandon du droit de veto qui pratiquement était exercé par elles en vertu des Capitulations sur une très grande part de la législation. La note de sir William Brunyate déplut fortement au Premier Ministre à qui elle fut communiquée vers la mi-novembre 1918 et, bien qu'elle ne fut destinée qu'à servir de base à des discussions confidentielles, son contenu fut bientôt connu de tous. Une tempête de protestations s'éleva contre le projet qu'on interpréta comme n'accordant à une Assemblée législative égyptienne que des fonctions consultatives tandis que tout le pouvoir législatif était confié à un Sénat dont la majorité serait constituée par des membres désignés officiellement et par un groupe d'étrangers nommés par voie d'élection.

Simultanément avec la commission dont nous venons de parler, une autre commission se réunissait depuis plusieurs mois en vue d'étudier les réformes judiciaires qui seraient nécessaires dans le cas de l'abolition des Capitulations. Bien que cette commission n'eût pas publié de rapport, l'impression qui prévalut fut qu'elle envisageait le remplacement des Tribunaux mixtes par des Tribunaux nouveaux dans lesquels la langue anglaise et la procédure anglaise prédomineraient ; mesure qui aurait réduit le barreau indigène à l'impuissance et paralysé l'activité des avocats étrangers qui jusqu'alors faisaient usage de la langue française. Ces éventualités tendirent à confirmer l'hostilité des gens de loi à l'encontre de toute extension du contrôle britannique.

Le 13 novembre 1918, Zaghloul pacha et deux autres leaders du parti national avancé, allèrent visiter le haut commissaire et exprimèrent le désir de se rendre à Londres afin d'y présenter un programme de complète autonomie pour l'Egypte. En même temps, le Premier Ministre Rouchdy pacha fit la proposition que lui et Adli pacha Yeghen le ministre de l'Instruction publique iraient à Londres discuter les affaires d'Egypte et d'après lui ce plan était entièrement approuvé par le sultan. L'argument dont se servaient ces ministres était que le Congrès de la Paix allait officiellement consacrer le Protectorat et que sa nature ne pouvait par conséquent rester indéfinie. Sous le régime de la Suzeraineté ottomane l'Egypte jouissait de certains droits. Ils désiraient connaître quels seraient leurs droits vis-à-vis de la Grande-Bretagne sous le régime du Protectorat.

Sir R. Wingate transmit ces propositions au Foreign Office. Il lui fut répondu que « donner aux leaders nationalistes l'autorisation de venir à Londres n'aboutirait à aucun résultat utile » et que la visite des deux ministres ne serait pas « opportune » à ce moment. Le secrétaire aux Affaires étrangères expliquait que vu le fait que lui-même et les autres ministres seraient absents de Londres en raison des négociations relatives à la Paix ils ne seraient pas « en mesure de consacrer assez de temps et d'attention au problème des réformes intérieures de l'Egypte. Dans ces

conditions les ministres étaient invités à « retarder leur visite ». Rouchdy pacha laissa entendre au haut-commissaire qu'il considérait le refus du gouvernement de Sa Majesté de lui accorder une audience immédiate comme impliquant une interprétation de la nature du Protectorat qu'il ne pouvait accepter et il donna sa démission. Certes, à ce moment de haute tension politique, à l'instant où la Conférence de la Paix allait s'ouvrir, il était évidemment très difficile de discuter de telles questions avec les ministres égyptiens, mais il semble que malgré l'insistance qu'a mise le haut-commissaire à demander qu'ils fussent reçus, on ne s'est pas nettement rendu compte de l'urgence qu'il y avait, à ce moment critique, à s'occuper du problème égyptien.

Tous les efforts possibles furent faits pour décider Rouchdy pacha à retirer sa démission et l'on fixa une date approximative pour la visite éventuelle des ministres. Mais la situation des Nationalistes avait gagné tant de force en Egypte, que les ministres ne consentaient à partir que si Zaghloul pacha et ses amis y étaient également autorisés. Comme il ne parut pas opportun de permettre ceci, ils maintinrent leur démission et le haut commissaire fut lui-même rappelé en Angleterre pour faire rapport sur la situation.

Ces événements eurent pour résultat qu'un certain nombre de membres du parti modéré se joignirent aux Nationalistes avancés qui maintenant prêchaient une politique d'une portée plus vaste, pendant que leurs agents organisaient une violente campagne anti anglaise dans la campagne où un nombre restreint de fonctionnaires anglais étaient restés par suite de l'appel sous les drapeaux.

Au début de 1919, alors qu'on délibérait encore au sujet de la visite projetée des ministres égyptiens à Londres, un avis annonçant la constitution d'une « Délégation » composée de douze membres sous la présidence de Zaghloul pacha et qui se proposait d'aller exposer aux autres pays les légitimes aspirations de l'Egypte, fut adressé aux agents diplomatiques et aux résidents étrangers. La majorité de la Délégation comprenait à peu près les mêmes éléments que ceux qui composaient un comité nationaliste de quatorze membres déjà formé à la fin de l'année précédente.

Le 3 mars, la Délégation dont il vient d'être question présenta au Sultan une pétition qui fut assez généralement considérée comme une tentative d'intimider Sa Hautesse et de la dissuader de nommer un nouveau ministère. Un tel procédé apparut comme un défi que l'on ne pouvait laisser tomber et sir Milne Cheetham faisant fonctions de haut commissaire, décida avec l'assentiment du gouvernement britannique de déporter à Malte Zaghloul pacha et trois de ses auxiliaires les plus actifs. Cet acte donna naissance à une recrudescence d'agitation et de protestations qui débuta par des manifestations anti-anglaises de la part des étudiants du Caire et nécessita bientôt une intervention militaire. On ne tarda pas à apprendre que des émeutes similaires avaient éclaté dans les provinces. Le 12 mars à Tantah des troubles se produisirent et dûrent être, non sans effusion de sang, réprimés par la troupe. A la date du 14 et du 15 mars l'agitation avait gagné la plupart des provinces du Delta où des tentatives d'interruption des communications se généralisaient. De divers côtés des actes de mise à sac et de pillage, des attaques contre les troupes anglaises, le meurtre de plusieurs soldats anglais et de civils, furent signalés. Le 16 les voies ferrées et les communications télégraphiques entre le Caire et le Delta ainsi qu'avec la Haute Egypte furent détruites. Le 18 les provinces de Béhéra, Garbieh, Menonfleh et Dakahheh étaient en état de rebellion ouverte. La Haute-Egypte et les étrangers qui y résidaient étaient complètement isolés tandis que le fanatisme des insurgés atteignait son point culminant par le meurtre dans la même journée de deux officiers et de cinq militaires anglais à Deirout ainsi que d'un inspecteur anglais de l'administration des Prisons dans le train d'Assiout à Minieh Toutefois le 26 la situation se stabilisait tout au moins à un point de vue purement militaire. Les lignes principales des chemins de fer et des télégraphes étaient rétablies et leur protection avait été assurée par les ordres donnés à la troupe. Des patrouilles circulaient en tous sens pour surveiller les régions les plus troublées, arrêter et mettre à la disposition de la justice les individus responsables des excès commis, et rétablir l'autorité civile. Dans le sud, les centres d'agitation qui avaient été isolés étaient libérés. et la première et la plus dangereuse phase des désordres avait pris fin.

Dans l'espace d'une semaine depuis la déportation de Zaghloul pacha et de ses collaborateurs, un mouvement anti-anglais et même anti-européen avait ainsi pu prendre les plus graves proportions. C'était là un mouvement national soutenu par la sympathie de toutes les classes et de toutes les religions de la population égyptienne y compris les Coptes, et qui se manifesta de la part de ses adeptes les plus fanatiques, par la destruction systématique des propriétés et des voies de communication et par un mépris de la vie humaine toujours croissant. Sans doute la Délégation était responsable de l'organisation des démonstrations initiales qui furent la source du mouvement, mais ses membres les plus rangés, s'alarmèrent bientôt du développement d'un état de choses qui échappait subitement à leur contrôle pour tomber entre les mains d'extrémistes inconscients soutenus et encouragés par quelques étrangers « indésirables ».

Le Field Marshal Lord Allenby, commandant en chef en Egypte, était parti pour assister à la Conférence de la Paix à Paris, le 12 mars. Il était toutefois de retour au Caire le 25, ayant été dans l'intervalle nommé haut-commissaire spécial durant l'absence en Angleterre du haut-commissaire, sir R. Wingate. Ses instructions étaient

« de restaurer la loi et l'ordre » et « d'administrer en toutes matières ainsi que l'exigera la nécessité du maintien du Protectorat du Roi sur des bases solides et équitables ». La situation était redevenue calme en apparence grâce aux mesures militaires qu'on avait prises. Mais le sentiment anti-anglais ne s'était guère amoindri et il se manifestait à présent principalement contre l'élément militaire dont la conduite dans la répression des désordres avait été spécieusement dénaturée. Les avocats et les étudiants persistèrent à se mettre en grève et beaucoup de fonctionnaires s'abstinrent de se rendre à leurs bureaux.

L'attitude conciliatrice adoptée par le haut-commissaire spécial dans une allocution adressée à un groupe de notables invités chez lui, n'eut pas pour effet d'empêcher une grève générale qui éclata le 2 avril, mais était à peu près terminée dès le 6 de ce mois. Poursuivant sa politique de conciliation, Lord Allenby, avec l'assentiment du gouvernement de Sa Majesté, avait dans l'entretemps, révoqué entièrement la mesure d' « embargo » empêchant le départ des Egyptiens désireux de voyager. ce qui impliquait la libération de Malte de Zaghloul pacha et de ses trois collègues. De la sorte, en l'espace d un mois depuis leur déportation la politique jusque là suivie subissait un renversement et les leaders du mouvement redevenaient libres soit de rentrer en Egypte soit de se rendre ailleurs pour y renouveler leur campagne d'agitation.

Telle est, brièvement tracée, la suite des événements qui se déroulèrent pendant les quatre premiers mois de l'année 1919. Il est devenu évident, après coup, que lorsque les ministres égyptiens proposèrent de se rendre à Londres, on aurait dû les y encourager, et sir Reginald Wingate, dont l'opinion à cet égard a été pleinement justifiée par la suite, aurait, d'après nous, bien fait d'insister davantage encore pour faire accepter ses vues. Cette faute initiale une fois commise, la marche des événements fut plus rapide encore en Egypte que l'administration ne semble s en être rendu compte. L'opportunité de la déportation des leaders Nationalistes ne fut pas appréciée à sa juste valeur et la révocation de cette mesure, après que des troubles graves eussent éclaté, donna nécessairement l'impression que la politique britannique était indécise et sujette à de rapides changements sous la poussée de l'agitation. Ensuite, il fallut infliger des peines pour réprimer le meurtre des officiers anglais et les autres infractions commises au cours de la rébellion. Malgré que dans l'ensemble, leur application ait été modérée elles servirent fatalement à prolonger la période d'exaspération. L'administration tenta bien de se concilier les bonnes grâces des Egyptiens en déférant aux tribunaux ordinaires un assez grand nombre de causes après que les plus urgentes avaient été jugées en vertu de la loi martiale, mais à ce moment le sentiment nationaliste s'était affermi; aussi, le résultat presque invariable fut que les preuves cessaient d'exister et l'accusé était acquitté. Pendant ce temps, Zaghloul pacha et ses collègues libérés de leur détention à Malte, partaient pour Paris dans l'espoir de faire entendre par la Conférence de la Paix, les prétentions de l'Egypte à son indépendance. N'y ayant pas réussi, ils consacrèrent toutes leurs énergies à tâcher de rallier les suffrages de l'étranger à leur cause et un émissaire fut envoyé en Amérique en vue de solliciter l'opinion des Etats-Unis. En même temps, leurs collaborateurs en Egypte travaillaient sans relâche à compléter leur organisation, recuillant des sommes d'argent considérables et étendant leur propagande à tous les coins du pays. A cet effet, ils déployèrent spécialement leurs efforts à exploiter l'état de malaise industriel résultant d'une série de grèves plus ou moins importantes. Déjà on annonçait l'intention du gouvernement britannique d'envoyer une mission spéciale en Egypte, mais persuadés que son objet ne pourrait être que l'abolition de la nationalité égytienne, les meneurs concentrèrent leur attention à s'efforcer de limiter la sphère de son activité, par un boycottage organisé.

B. — Le mouvement nationaliste et les aspirations égyptiennes.

Nous en avons dit assez pour expliquer les rapides progrès du mouvement national. Il est plus malaisé de donner, sans sortir des bornes de la modération, une analyse à la fois correcte et claire de sa nature réelle et de son but.

On entend fréquemment dire que « tout Egyptien valant le pain qu'il mange est nationaliste de cœur. » Ceci n'est vrai que relativement aux classes cultivées ou semi-cultivées, qui ne représentent pas 10 0/0 des 14 millions d'habitants de l Egypte. Appliqué au 92 0/0 d'illettrés et spécialement aux fellahs qui forment les deux tiers de la population. cet adage n'a plus aucun sens. Il n'est pas difficile de surexciter les foules turbulentes des grandes villes par des clichés politiques qu'elles vocifèrent sans les comprendre Mais dans l'ensemble. les fellahs sont ordinairement tout à fait indifférents à la politique. C'est une race de paysans primitifs, vivant sur leur terre et de leur terre, à laquelle ils sont passionnément attachés et dont, en dépit de leurs instruments de culture rustiques et presque sans recourir à l'aide de la science agronomique, ils parviennent, par leur incomparable labeur et par leur complète connaissance du sol à tirer ces magnifiques récoltes qui sont le fondement de la prospérité de l'Egypte. Ce sont ces récoltes et les distributions régulières de l'eau du Nil sans lesquelles leurs champs resteraient stériles qui constituent tout leur intérêt dans l'existence Mais si limitées que soient leurs perspectives, leur esprit d'indépendance s'est développé et ils sont devenus beaucoup plus obstinément attachés à leurs droits que dans les temps anciens du despotisme.

Laissés à eux-mêmes les fellahs ne sont pas hostiles aux Anglais. Certes ils n'aiment pas l'étranger et, en fervents musulmans, ils nourrissent de prime abord une certaine antipathie contre les chrétiens. Mais en ce qui concerne les Anglais, leurs préventions initiales ont été en grande partie surmontées par l'expérience qu'ils ont faite de l'intégrité et de la bienveillance dont la généralité des fonctionnaires britanniques font preuve et par les progrès manifestes que leur présence a fait faire à l'Egypte agricole. A vrai dire, la génération nouvelle, qui n'a jamais connu les maux de l'ancien régime, nous est moins reconnaissante que ne l'étaient leurs pères qui avaient gardé de ces maux un souvenir vivace. Mais, s'ils sont moins misérables et moins opprimés que dans le passé, les fellahs ont toujours lieu de craindre la rapacité des grands propriétaires et les menaces et exactions d'un bon nombre de fonctionnaires indigènes. Contre ces dangers, ils comprennent que l'influence anglaise les protège dans une certaine mesure. Leur confiance dans notre justice et notre bon vouloir fut toutefois ébranlée pendant un temps par les regrettables événements de la période de guerre auxquels nous avons déjà fait allusion et qui furent les causes initiales de l'explosion sauvage du sentiment anti-anglais au printemps de 1919. Mais ces excès étaient anormaux et ne pouvaient durer. Sauf là où ils sont directement influencés par l'agitation des villes, les fellahs semblent de nouveau bien disposés à l'égard de ces Anglais qu'ils connaissent et qui savent comment les manier. Nous avons été vivement frappés par les témoignages de plusieurs de nos compatriotes fonctionnaires ou non, vivant en contact étroit avec la population rurale de l'Egypte et qui affirmaient que le ressentiment manifesté depuis un ou deux ans tendait à s'apaiser et que les Anglais qui se conduisent convenablement étaient les bienvenus comme par le passé dans les campagnes.

Par contre, il serait vain d'espérer que l'attitude somme toute satisfaisante de la population rurale puisse être longtemps maintenue, si nos rapports avec leurs compatriotes de la haute ou de la moyenne classe restent aussi tendus qu'à l'heure actuelle. En ce moment tout au moins, le nationalisme étend sa complète domination sur toute l'opinion qui sait faire entendre sa voix en Egypte. Depuis les princes de la famille sultanienne jusqu'aux enfants des écoles primaires, les propriétaires, les gens exerçant des professions libérales, les professeurs religieux, les littérateurs, les journalistes, les étudiants et les écoliers, ont tous été enveloppés, plus ou moins de leur gré dans le mouvement nationaliste. Ce qui est plus grave peut-être, il pénètre même le monde officiel et les sphères supérieures de l'armée. La discipline et le décorum officiel peuvent prévenir l'expression de leurs sympathies (l'attitude des fonctionnaires égyptiens à l'égard de la mission a toujours été courtoise et correcte), mais dans leur cœur, ils sont pour la plupart nationalistes ardents et l'influence qui émane d'eux se fait sentir dans ce sens. Il est inconcevable que les sentiments de leurs supérieurs sociaux de toutes les classes, de tous ceux qui forment l'opinion, ne finissent pas, en fin de compte, par affecter profondément la masse du peuple. Certes, le nationalisme en tant que principe politique n'a guère d'attrait pour ces millions d'illettrés, bien qu'il soit aisé de les amener à répéter ses clichés. Ce n'est d'ailleurs pas tant par des arguments politiques abstraits que les meneurs extrémistes tenteront de se concilier leur appui que par la diffamation de tout ce qui est anglais et en attribuant subtilement toute calamité locale ou tout grief personnel à la malignité ou à l'incompétence des fonctionnaires britanniques. Cette campagne de dénigrement systématique est exercée par de nombreux agents, par les prédicateurs dans les mosquées, par les étudiants rentrant en vacances dans leur village natal, par nombre d'organes de la presse arabe. A vrai dire, le fellah est incapable en général de lire lui-même, mais on peut lui faire la lecture et si tout ce qui est dit ou écrit pour l'influencer vise le même objet, le mensonge si savamment distillé ne peut manquer d'empoisonner en fin de compte son imagination.

Reconnaissons d'ailleurs qu'au moment de notre visite les clameurs anti-anglaises étaient sans doute stimulées par le parti extrême en vue de nous impressionner. Nulle personne ayant quelque expérience de ce genre de choses ne confondra les extravagances d'une excitation politique atteignant son plus haut degré, avec l'expression sincère de l'opinion du peuple. Mais ce qui est significatif, c'est que, si beaucoup d'Egyptiens désapprouvaient sans doute les excès de cette agitation, il en est bien peu, parmi ceux qui n'y étaient pas contraints par leur position officielle, qui firent le moindre effort pour les arrêter. Quelles que fussent leurs idées personnelles, des personnages influents craignaient trop de ne point paraître sympathiser avec les « aspirations » nationales pour tenter d'exercer une influence modératrice ou apaisante. Nul n'aurait osé dire qu'il était en faveur du « Protectorat » ou qu'il n'était pas favorable à l' « indépendance complète ». Selon toutes les apparences extérieures, l'opinion indépendante était nettement nationaliste. Et à notre avis elle le demeurera vraisemblablement.

Sans aucun doute la situation est grave et en face de ce groupement solide d'oppositions il pourrait sembler à première vue que nous n'ayons d'autre alternative que ou bien d'abandonner tout à fait la position que nous occupons en Egypte, ou bien de nous y maintenir par la force en dépit de l'hostilité générale et toujours croissante du peuple égyptien. Mais une étude plus approfondie du problème nous a conduit à des solutions plus encourageantes. A la suite de conversations nombreuses et intimes avec des personnalités considérées comme nationalistes du parti extrême, la conviction s'imposa pour nous,

qu'ils n'étaient pas intransigeants et certainement pas aussi anti-anglais que les diatribes forcenées de la presse auraient pu nous le faire supposer. On pouvait s'apercevoir que le large étendard du nationalisme abritait des opinions de teintes très diverses, et surtout des tempéraments et des buts notablement différents. Evidemment, il existe un certain nombre de nationalistes que leur haine fondamentale contre toute intervention étrangère et surtout anglaise a conduits à commettre ou tout au moins à approuver des actes antilégaux et criminels. Ils ne nourrissent pas seulement des visées incompatibles avec toute espèce d'entente entre Anglais et Egyptiens, mais ils sont décidés à poursuivre leur but par des moyens que rien ne pourrait justifier et que tout gouvernement ne pourrait que s'efforcer de réprimer. Délibérément ils encouragent un système de terrorisme qui a pour but de rendre impossible à l'avenir toute coopération entre Anglais et Egyptiens.

Les fâcheux événements de ces dernières années en Egypte et l'esprit agité et révolutionnaire qui traversait le monde entier et avait une vive répercussion dans ce pays, avaient sans aucun doute alimenté ce parti extrémiste et donné un caractère plus féroce au mouvement nationaliste. Comment s'étonner dès lors que le Nationalisme ait été considéré par beaucoup d'Anglais sur place et par de plus nombreux encore en Angleterre, comme synonyme d'une anglophobie violente et comme tendant au renversement complet du système de gouvernement existant en Egypte?

Cependant, avant même notre départ du Caire, nous étions convaincus que d'accepter une idée aussi absolue serait une profonde erreur. Ce serait une faute que de nous laisser impressionner par une période troublée telle que les douze mois écoulés, au point de nous aveugler sur ce qu'il y avait de raisonnable et de légitime dans les aspirations du nationalisme égyptien. Adopter une attitude aussi exempte de discernement ne pourrait avoir pour effet que de jeter de plus en plus les gens modérés dans le camp des extrémistes, et de transformer la déplorable friction entre Anglais et Egyptiens à laquelle des remèdes peuvent être apportés, en une hostilité acharnée et persistante. A coup sûr la violence et le désordre doivent être réprimés, et qu'il nous soit permis de dire à ce propos, que les mesures prises à cette fin durant notre séjour en Egypte furent aussi modérées qu'elles furent efficaces. La nécessité de maintenir le régime de la loi martiale est regrettable, mais avec Lord Allenby la loi martiale fut appliquée avec le minimum de sévérité ou de dérangement du cours normal de la justice et de la vie quotidienne du peuple. L'obligation de réprimer immédiatement les violences et les désordres ne doit toutefois pas nous amener à confondre tous ceux qui, à un degré quelconque, sont opposés au système actuel de gouvernement, avec les révolutionnaires de tous crins ou les véritables criminels qui portent la responsabilité des troubles du printemps de 1919 et des actes sporadiques de violence qui ont été perpétrés depuis lors. En causant avec nombre de personnes qui professaient des opinions nationalistes (il était au surplus difficile d'en trouver qui ne sympathisaient point avec elles) nous avons été mis en présence d'un esprit bien différent de celui qui trouvait son expression dans de si odieux excès. Ces personnes dénonçaient le recours à la violence ou la rébellion ouverte comme non seulement criminel mais même futile. L'opinion courante était que la Grande-Bretagne avait une puissance suffisante pour tenir l'Egypte dans un état de sujétion permanente si elle préférait avoir des sujets mécontents plutôt que des alliés sympathiques et reconnaissants. Ils admettaient tous d'ailleurs avec plus ou moins de chaleur et de spontanéité, les grands service rendus par l'Angleterre à l'Egypte, et la plupart reconnaissaient également que l'Egypte avait toujours besoin de l'assistance britannique, non seulement en vue de son organisation interne, mais encore pour la défendre contre les interventions étrangères et le danger de devenir une fois de plus, une arène de rivalités et d'intrigues internationales. Tous indistinctement admettaient que la Grande-Bretagne a un intérêt primordial en Egypte, celle-ci étant le trait d'union de ses communications avec son empire d'extrême Orient et les Dominions d'Australie, et qu'elle avait le droit absolu de préserver, ces communications de tout danger d'interruption. Mais pour réaliser ces buts était-il nécessaire de dépouiller l'Egypte de son indépendance, de tenter de la convertir en une partie intégrante de l'Empire britannique, et de fouler aux pieds l'indestructible désir des Egyptiens de prendre place, comme peuple distinct, parmi les nations du globe? Une Egypte tranquille et amicale, en étroite association avec la Grande-Bretagne, ne servirait-elle pas tout aussi bien sinon mieux les buts britanniques, alors que, du côté de l'Egypte tout ressentiment et tout esprit de revolte aurait disparu? Au surplus, pareille solution n'était-elle pas la seule compatible avec la politique déclarée de la Grande-Bretagne, avec ses affirmations tant de fois répétées qu'il ne rentrait pas dans ses intentions de s'approprier l'Egypte ou de l'incorporer dans l'Empire britannique, mais de la rendre capable de se gouverner elle-même? Longtemps, ils avaient cru à la sincérité de ses déclarations mais ils cessaient maintenant d'y croire. Après environ quarante années d'occupation anglaise, ils semblaient non pas s'être approchés mais plutôt s'être éloignés du but auquel l'Angleterre prétendait viser. Par notre insistance à maintenir le Protectorat, que tous considéraient comme impliquant la sujétion permanente de leur pays, la Grande-Bretagne s'était définitivement départie de sa politique primitive, et avait, en fait, manqué à sa parole. Lorsque le Protectorat fut tout d'abord déclaré, ils l'avaient accepté comme une nécessité du moment. Etant en guerre avec la Turquie, la Grande-Bretagne avait, non sans raison, tranché les derniers liens subsistant entre la Turquie et l'Egypte, et il fallait bien que quel-

***

que chose fût immédiatement substitué à l'ancienne suzeraineté ottomane. Ainsi le Protectorat se justifiait comme expédient temporaire, mais la guerre finie, ils s'étaient toujours attendu à ce que la Grande-Bretagne réglât ses relations avec l'Egypte d'une façon plus conforme à ses déclarations, à ses intérêts véritables et à son honneur. Au lieu de cela, ils ne voyaient plus maintenant que la perspective de la perte définitive de leur nationalité et de leur existence en tant que peuple. Ils allaient devenir une « colonie anglaise », ils allaient être sujets britanniques. C'est là contre qu'ils faisaient appel et persisteraient à faire appel au sens de justice des Anglais et, en dernier recours, à la sympathie du monde civilisé tout entier.

C. — Politique de l'avenir.

Nous pensons avoir exposé loyalement l'opinion moyenne des nationalistes égyptiens. La violence, la partialité et l'extravagance du groupe le plus extrême et le plus bruyant ont donné au mouvement tout entier une apparence d'intransigeance qui, dans notre opinion n'est pas essentielle ni fatalement durable. L'organisme remarquable connu sous le nom de Wafd (délégation) qui sous la présidence de Zaghloul pacha a pris, jusqu'à présent tout au moins, un si complet ascendant sur le public égyptien et se targue, non sans lettres de créance à l'appui, de parler au nom de « la nation » n'est pas uniquement composé d'extrémistes. Ses membres sortent pour la plupart des rangs de l'ancien Hisb el Umma qui, formant contraste avec le Hisb el Watani, le vrai parti révolutionnaire et anti-anglais, préconisait les progrès graduels et constitutionnels. Il est vrai qu'en présence d'une attitude de notre part qui leur paraissait être la négation pure et simple de toutes leurs espérances, Zaghloul pacha et ses compagnons ont constamment, jusqu'à une époque très récente, dérivé vers la gauche. Cependant, à notre sens, il suffirait de quelque effort pour saisir leur point de vue et pour écarter leurs suspicions sur les intentions de l'Angleterre, de manière à amener beaucoup de « zaghloulistes » à discuter la situation dans un esprit parfaitement modéré. Les mêmes constatations s'appliquent naturellement à ceux dont les idées sont plus modérées encore tels les anciens ministres Rouchdy, Adly et Saroit pacha, qui tout en sympathisant avec les idéals du nationalisme ne sont jamais joints effectivement au Wafd Au cours de ces discussions dès que nous avions abandonné les phrases et les formules pour empoigner les difficultés pratiques du problème, il devenait évident qu'il y avait bien des couleurs et des variétés d'opinions parmi les Egyptiens. La seule chose qui leur était commune à tous était leur désir de sauvegarder leur nationalité, leur caractère distinctif comme peuple.

De ce qui vient d'être dit, il résulte de toute évidence que tout effort de réconciliation entre Anglais et Egyptiens, que toute politique qui cherche sérieusement à ramener une fois de plus à nos côtés les éléments modérés et bienveillants du nationalisme égyptien, doit tenir compte de ce sentiment profondément enraciné. Ce résultat ne pourrait être atteint par l'octroi à l'Egypte d'une manière quelconque de « self government », dût elle même avoir l'étendue de ce qui est connu sous le nom de « Dominion Home Rule ». Il en est ainsi parce que les Egyptiens ne considèrent pas leur pays comme un dominion britannique ni eux-mêmes comme des sujets anglais. C'est ce qui différencie complètement le problème du développement constitutionnel de l'Egypte, du même problème appliqué à des régions qui depuis des années ont, sans conteste, fait partie de l'Empire britannique, comme par exemple les Indes anglaises. Nous avons l'habitude de parler de ces pays comme arrivant graduellement au rang de nations. Les Egyptiens soutiennent qu'ils possèdent déjà ce statut. Tout arrangement au sujet de l'avenir de l'Egypte qui ne reconnaîtrait pas cette prétention n'a guère de chance d'être accepté par le peuple égyptien. Il ne pourrait que lui être imposé.

Par contre, c'est un fait patent que l'Egypte, tout en ne formant pas une part de l'Empire britannique, est d une importance vitale pour notre régime impérial, et que ce pays sous la conduite de l'Angleterre a atteint un niveau de civilisation moderne qu'il serait désastreux de lui laisser perdre. Concilier la défense de ces intérêts (égyptiens aussi bien qu'anglais) avec la reconnaissance du statut national de l'Egypte, est un problème particulièrement délicat. A première vue, il se complique davantage encore (bien qu'un examen plus approfondi puisse le simplifier) par la situation exceptionnellement forte que les pays étrangers autres que la Grande-Bretagne occupent en Egypte. Il n'est pas en Orient d'autres régions qui abritent autant de résidents européens, jouissant de tels privilèges spéciaux ou remplissant des postes importants aussi nombreux dans le commerce, l'enseignement, les professions libérales, les sociétés et même les services du gouvernement. Les grandes villes et tout particulièrement Alexandrie sont européanisées, et en un certain sens, l'Egypte restera toujours une contrée internationale. Nulle solution du problème égyptien ne saurait être durable si elle ne pourvoit à la sécurité des vastes intérêts européens qui sont si solidement établis dans la vallée du Nil. Ainsi, le problème pourrait paraître insoluble de même qu'il est assurément unique. Mais tout en Egypte et à propos de l'Egypte a toujours été unique. Ayant affaire à des conditions si anormales, nous n'avions aucun précédent à suivre. Tout système de nature à s'appliquer à de telles situations sera fatalement nouveau, et l'on ne devrait pas le condamner comme défectueux pour la seule raison qu'il semble paradoxal.

En présence de toutes ces difficultés, nous sommes graduellement arrivés à la conclusion qu'aucun accommodement qui serait simplement imposé par la Grande-Bretagne à l'Egypte ne

pourrait être satisfaisant, mais qu'il serait plus sage de poursuivre une solution au moyen d'une convention bilatérale, d'un traité entre les deux pays. Il n'apparaît possible par aucun autre moyen de libérer l'Egypte de la tutelle contre laquelle les Egyptiens protestent si vivement, sans mettre en danger les intérêts vitaux qu'il nous incombe de sauvegarder. Les sauvegardes nécessaires pourraient, nous semble-t-il, être assurées par les termes d'un traité d'alliance par lequel, l'Egypte, en échange de l'engagement par la Grande-Bretagne de défendre son intégrité et son indépendance, accepterait d'être guidée par la Grande-Bretagne dans ses relations avec l'étranger, et conférerait en même temps à la Grande-Bretagne certains droits déterminés sur le territoire égyptien. Les droits envisagés étaient de deux espèces. En premier lieu, en vue de protéger son intérêt spécial en Egypte (la sécurité de ses communications impériales) la Grande-Bretagne devait posséder le droit de maintenir une force militaire sur le territoire égyptien; et en second lieu, pour la protection des intérêts légitimes des étrangers, elle devait jouir d'un certain degré de contrôle sur la législation et l'administration, pour autant qu'elles intéressaient les étrangers. L'Egypte ne pouvait honorablement faire moins que d'accorder le premier d'entre ces privilèges à un allié qui entreprenait de la défendre contre tout danger extérieur et dont la puissance et la sécurité étaient, par conséquent, d'une importance vitale pour l'Egypte elle-même. Quant au second privilège, il n'impliquerait pas un plus sensible accroc à l'indépendance égyptienne que celui auquel l'Egypte avait toujours été exposée en vertu des Capitulations (1).

En effet, le fait de substituer une puissance unique, la Grande-Bretagne, aux treize puissances étrangères qui jusqu'ici jouissaient de de droits capitulaires en Egypte, aurait pour effet plutôt d'élargir son indépendance que de la restreindre. Au surplus, réduire à de justes proportions les privilèges spéciaux dont jouissent les étrangers sous le régime des Capitulations et par là même rendre l'Egypte plus maîtresse qu'elle ne l'est dans son propre logis, a toujours fait partie de nos plans et a toujours constitué un trait saillant de la politique anglaise en Egypte. Mais ceci ne peut être réalisé que si l'Egypte est décidée à reconnaître la Grande-Bretagne comme la protectrice de ces privilèges des étrangers après qu'ils auraient été ramenés dans des limites raisonnables.

Ce dernier point réclame un mot d'explication. Les restrictions que les Capitulations imposent aux droits souverains de l'Egypte ont un bon côté comme elles en ont un mauvais. Elles sont avantageuses en tant qu'elles protègent la liberté et la propriété des étrangers en leur assurant la justice devant les tribunaux et l'immunité contre l'intervention arbitraire des autorités locales. Mais elles constituent d'autre part une grave et injustifiable entrave au progrès du pays, lorsqu'elles servent à exempter les étrangers du paiement des impôts et de la nécessité de se soumettre aux lois et aux règlements locaux conformes à l'équité. Telle est la raison pour laquelle la politique de la Grande Bretagne est et a toujours été de se débarrasser des Capitulations et de les remplacer par un système qui tout en assurant la protection des intérêts légitimes des étrangers, mettrait fin aux privilèges injustifiables dont ils jouissent actuellement. Depuis quelque temps, en vue de réaliser ce but des négociations ont été en cours entre la Grande-Bretagne et les autres Puissances titulaires de droits capitulaires en Egypte. Mais on ne peut s'attendre à ce que les puissances en question se dessaisissent de ce droit tant qu'elles n'auront pas l'assurance que leurs nationaux pourront compter à l'avenir sur la justice et sur un traitement équitable. Pour pouvoir leur donner cette assurance la Grande-Bretagne doit être placée dans une situation qui lui permette de la réaliser. Il y va donc de l'intérêt de l'Egypte elle-même que la Grande-Bretagne soit mise à même d'agir comme protectrice de ceux des privilèges dont les étrangers jouissent en Egypte qu'il serait juste et raisonnable de maintenir. Abstraction faite des détails qui seront expliqués plus loin, voilà, dans leurs grandes lignes, les points principaux de la solution qui nous a semblé pouvoir

---

(1) « Capitulations » est le nom donné par les Européens aux actes par lesquels les anciens sultans de Turquie ont concédé des droits d'extra-territorialité aux étrangers résidant dans leur Empire ; ce n'était que la continuation des privilèges similaires accordés aux étrangers par l'Empire byzantin. Ce sont des actes dont la durée n'est pas fixée mais qui peuvent être modifiés par des traités postérieurs. Si toutefois ces derniers ont une durée déterminée, les capitulations reviennent en vigueur à l'expiration desdits traités. A l'origine, les capitulations avaient pour but de faciliter aux chrétiens le moyen de faire du commerce et de résider dans le territoire de l'Empire ottoman en les mettant à l'abri de toutes formes d'injustices ou d'usages défectueux auxquels des étrangers de religion différente auraient pu autrement être exposés. Les capitulations accordées à la Grande-Bretagne par la Porte remontent à une époque très ancienne mais après diverses modifications, elles portent aujourd'hui la date de 1675 et elles ont été confirmées dans le traité de Paix conclu aux Dardanelles en 1809. Des capitulations ont été accordées à la France en 1581-1604 et 1673 et renouvelées en 1740. Les Hollandais ont obtenu des capitulations en 1612 qui ont été renouvelées en 1680 et sont encore en vigueur. La plupart des autres grandes puissances ont obtenu de la Porte des concessions similaires dans le cours des quatre derniers siècles.

C'est en vertu de ces traités unilatéraux avec la Porte que les capitulations existent en Egypte. Les puissances qui en bénéficient étaient, avant la guerre, au nombre de quinze ; à savoir : la Grande-Bretagne, les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, l'Espagne, la Hollande, la Belgique, la Norvège, la Suède le Danemark, la Grèce, le Portugal, la Russie, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Les privilèges des deux dernières puissances ont été abolis par les récents traités de Versailles et de Saint-Germain. En Egypte, les droits conférés aux étrangers par les capitulations comprennent en plus de certaines concessions d'ordre commercial, l'immunité des taxes personnelles établies sans l'assentiment de leur gouvernement; l'inviolabilité du domicile et la garantie contre toute arrestation arbitraire, enfin l'exemption de la juridiction des tribunaux locaux. Depuis la création des tribunaux mixtes en 1876, la conséquence pratique de ce dernier privilège a été qu'aucune législation appliquée aux étrangers ne peut être mise en vigueur sans le consentement des puissances capitulaires et que des procès civils entre Européens et indigènes ou entre Européens de nationalités différentes sont du ressort des tribunaux mixtes, tandis que les procès criminels intéressant les Européens et les procès civils entre Européens de même nationalité sont du ressort des tribunaux consulaires lesquels appliquent la loi de leur propre pays. Les seules taxes auxquelles les étrangers sont actuellement soumis sont l'impôt foncier et la taxe d'habitation.

dans l'avenir régler les relations entre la Grande-Bretagne et l'Egypte. Et lorsque nous avons commencé à les discuter avec les Egyptiens d'opinion nationaliste plus ou moins avancée, avec qui nous entretenions des rapports amicaux, nous avons eu la satisfaction de constater que nos suggestions rencontraient un large courant de sympathie. L'idée d'un traité, d'un arrangement intervenant, comme entre égaux, par voie d'accord et non dicté par un supérieur, satisfaisait leur sentiment d'être un peuple distinct ainsi que leur amour propre national. Car cette idée impliquait naturellement la reconnaissance, en principe, de l'indépendance de l'Egypte et était inconciliable avec la théorie en vertu de laquelle elle ne serait qu'une possession britannique. Dès qu'ils en arrivaient à l'examen des conditions auxquelles, dans notre proposition, cette reconnaissance était subordonnée, ils étaient prêts à admettre que ces conditions, si inacceptables qu'elles fussent pour les Nationalistes extrémistes, pourraient être justifiées par eux-mêmes auprès de leurs compatriotes comme compatibles avec leur existence comme nation. Ce statut national ne pouvait en fait être maintenu que par l'assistance de la Grande-Bretagne, et la Grande-Bretagne en échange de cette assistance indispensable avait droit à une compensation raisonnable. La faculté qu'elle réclamait d'exercer un contrôle sur la politique extérieure de l'Egypte et le droit de maintenir une force militaire sur le territoire égyptien pour le besoin de son Empire, constituaient précisément cette compensation. En ce qui concernait ses affaires intérieures l Egypte serait absolument autonome, sauf en ce qui concerne les privilèges des étrangers. D'ailleurs les restrictions au plein exercice de la souveraineté égyptienne qu'impliqueraient le maintien de certains de ces privilèges, n'étaient point plus étendues mais au contraire moindres et beaucoup moins encombrantes que les restrictions qui avaient toujours existé. En présence de ces considérations pratiques, il était indéniable que l'arrangement proposé était conçu non seulement dans l'intérêt de la Grande-Bretagne mais encore dans celui de l'Egypte, et pouvait se défendre comme la base juste et raisonnable d'une coopération future.

On ne peut évidemment exposer qu'en termes généraux le point de vue des Egyptiens dont nous parlons. Les discussions entre nous sur des points de détail abondèrent et manifestèrent de nombreuses divergences d'opinion parmi eux. On argumenta interminablement et fastidieusement sur le sens des mots « Protectorat », « Souveraineté », « Indépendance » et « Complète Indépendance ». Du reste cela n'empêchait pas qu'on ne prit effectivement en sérieuse considération les dispositions d'un traité éventuel et n'indiquait nullement qu'un accord à leur sujet soit impossible. Dans l'ensemble les conversations entamées en Egypte nous laissèrent l'impression que nous avions fait un grand pas vers une bonne entente et surtout que l'atmosphère changeait très favorablement. L'amertume et la suspicion que les nationalistes égyptiens entretenaient depuis quelque temps à l'égard de la Grande-Bretagne commençaient à disparaître ; l'espoir naissait d'arriver à gagner l'appui du parti le plus modéré en faveur d'une politique de réconciliation.

Toutefois, tant que nous étions en Egypte, nous ne pouvions atteindre des résultats définitifs Il ne nous appartenait pas de résoudre le problème égyptien. Nous ne pouvions que donner notre avis sur le meilleur moyen d'y parvenir. Au surplus, tous les Egyptiens avec lesquels nous nous entretenions déclaraient avec force qu'Ils ne faisaient qu'exprimer des opinions individuelles et qu'ils n'étaient pas en droit de parler au nom de l'ensemble de leurs compatriotes. Presque tous allaient plus loin et nous renvoyaient à Zaghloul pacha et à sa Délégation comme les seules personnes autorisées, par le vœu unanime, à représenter le peuple égyptien. Quant à nous il ne nous était assurément pas posssible d'admettre que Zaghloul pacha et ses collègues possédassent le degré complet d'autorité qu'on leur attribuait, mais par contre nous ne pouvions pas non plus oublier qu'à présent ils se trouvaient être les leaders les plus puissants de l'opinion égyptienne et que nul plan auquel ils seraient définitivement hostiles n'avait chance d'être favorablement envisagé et moins encore d'être adopté par la grande majorité. A notre avis, il était cependant indispensable ainsi que nous l'avons fait dès le commencement remarquer aux Egyptiens, que le Traité que nous préconisions, fût, s'il devait avoir une valeur quelconque, conclu de manière à lier l'Egypte non seulement théoriquement mais encore moralement. Au point de vue de la forme, ce devait être un Traité entre les Gouvernements anglais et égyptien. Mais un simple accord entre gouvernements serait insuffisant. On pourrait toujours alléguer dans la suite que le Gouvernement égyptien n'était pas libre, mais tenu d'accepter toutes les conditions que la Grande-Bretagne lui imposerait et qu'en tous cas c'était un gouvernement autocrate ne représentant pas en fait le peuple égyptien. C'est pourquoi, un des points fondamentaux de notre plan était que le Traité ne devrait être appliqué que s'il était sanctionné par une Assemblée égyptienne véritablement représentative. Ce rôle pourrait être joué soit par l'Assemblée législative existante, dont les séances ont été interrompues depuis la déclaration de guerre, soit de préférence par un nouvel organisme élu à cet effet. Il appartenait plutôt aux Egyptiens qu'à nous-mêmes de désigner le genre d'assemblée qui serait représentative dans le plus vrai sens du mot. En tout cas, il devrait constituer un organisme élu par le peuple, délibérant en pleine liberté et prenant ses décisions sans aucune influence officielle ou autre. De toutes parts, on nous affirmait que Zaghloul pacha et ses collègues auraient à leur disposition une solide sinon une écrasante majorité dans une telle Assemblée. Dans ces circonstances, il nous parut absurde de permettre qu'une pure question d'étiquette nous empêche d'entrer en rapport avec lui s'il

était disposé à discuter avec nous. N'avions-nous pas, dès le début, invité des Egyptiens représentatifs à exposer devant nous leurs idées, sans lier les mains d'un côté ni de l'autre? D'ailleurs, à un moment donné, il parut probable que Zaghloul pacha toujours à Paris, rentrerait en Egypte en vue de rencontrer la mission. Les Egyptiens qui avaient conféré avec nous et dont certains comptaient parmi ses plus fermes partisans ne ménagèrent pas leurs efforts pour l'y engager. Adly pacha aussi qui, bien qu'occupant lui-même une situation indépendante, entretenait d'amicales relations avec Zaghloul pacha et était fort désireux d'amener une rencontre entre lui et nous, seconda ces efforts de sa considérable influence. Mais Zaghloul pacha ne crut pas devoir répondre à ces invites et bien qu'il se tînt constamment en communication avec ses amis en Egypte durant la dernière partie de notre séjour, il resta pour l'instant à Paris.

Au moment de notre départ d'Egypte, la situation était donc la suivante : de source britannique et égyptienne nous avions réuni une masse considérable d'informations relativement à l'état actuel du pays, nous avions eu maintes occasions de nous familiariser avec le sentiment public ; et nous nous étions formé une opinion sur la politique la mieux à même de concilier les intérêts anglais et égyptiens. Toutefois nous n'étions pas encore à même de dire si le plan que nous avions élaboré, alors même qu'il serait agréé par l'opinion britannique, trouverait en Egypte un appui suffisant pour justifier une tentative d'arrangement *sur les bases* ci-dessus. Tout ce que nous pouvions faire, par conséquent, était de faire rapport sur la situation que nous avions trouvée, d'indiquer les conclusions auxquelles nos enquêtes nous avaient menés et d'exprimer l'espoir qu'une meilleure entente entre Anglais et Egyptiens, entente dont nous avions relevé quelques signes favorables, pourrait ultérieurement permettre de déterminer le statut futur de l'Egypte par voie d'accord mutuel.

III

Travaux de la Mission après son départ de l'Égypte

A. — Discussions avec les délégués Egyptiens à Londres.

Nous avons quitté l'Egypte à la fin de la première semaine de mars, et, ayant voyagé par des voies différentes nous nous sommes de nouveau réunis à Londres vers le milieu d'avril dans le but de rédiger notre rapport. Mais nous avions à peine commencé, qu'un développement tout nouveau mais non tout à fait inattendu de la situation nous fit interrompre notre travail dans l'espoir d'être bientôt à même d'obtenir des renseignements plus complets relativement au point capital sur lequel il nous restait quelque doute lors de notre départ d'Egypte. Ce point, comme il a déjà été dit, était l'attitude probable des principaux représentants de l'opinion nationaliste à l'égard de la politique dont nous étions disposés à conseiller l'adoption au Gouvernement britannique. La perspective pour la mission d'élucider ce point douteux en entrant directement en contact avec Zaghloul pacha, venait de se présenter.

A la fin du mois d'avril, Adly pacha, qui s'est acquis le respect universel de ses compatriotes, et dont les avis nous avaient été d'une valeur inestimable en Egypte, visita Paris, et se mit tout de suite en communication avec Zaghloul pacha dans le but de nous ménager une entrevue avec lui. Au début de mai, nous fûmes avisés que grâce surtout aux bons offices d'Adly pacha, Zaghloul pacha et la Délégation étaient disposés à abandonner leur attitude primitive et à entrer en relation directe avec la mission. En conséquence dans la troisième semaine de mai, Mr. (actuellement sir Cecil) Hurst, qui se trouvait à Paris leur transmit une invitation à rencontrer la mission à Londres. Zaghloul pacha, s'étant persuadé qu'en le faisant il ne compromettait nullement sa position comme défenseur de l'indépendance égyptienne, arriva à Londres le 7 juin. Il était accompagné de sept membres de la Délégation auxquels vinrent se joindre plus tard un ou deux de leurs collègues.

Il s'en suivit une série de conversations qui, avec d'assez fréquentes interruptions dues au fait que divers membres de la mission s'adonnaient à d'autres travaux se continuèrent jusqu'au milieu du mois d'août.

Ces discussions prolongées empruntèrent des formes variées. Il y eut un certain nombre de réunions dans lesquelles la mission en corps rencontra Zaghloul pacha et ses compagnons et auxquelles Adly pacha était également présent. De temps en temps certains points qui paraissaient difficiles à discuter dans une assemblée si nombreuse, étaient renvoyés à des comités comprenant quelques membres de chaque parti, et celles-ci déblayèrent le terrain jusqu'à un certain point. De plus dans l'intervalle entre les réunions officielles, il y eut un bon nombre de discussions privées très utiles entre les membres de la mission individuellement et un ou deux Egyptiens. Il n'y aurait aucun intérêt à tenter de donner un compte rendu des phases changeantes de ce long débat, mais il est nécessaire d'indiquer son caractère général.

En premier lieu nous enregistrons avec plaisir que des relations très amicales furent maintenues du commencement à la fin et que, alors même que les différences d'opinions étaient très aiguës, la controverse fut toujours conduite dans un esprit de cordialité. Nous n'avons jamais pu douter que nos visiteurs ne fussent sincèrement soucieux, comme nous l'étions nous-mêmes, de trouver une issue aux difficultés de la situation. Mais ils

étaient jusqu'à un certain point entravés (et ceci est spécialement vrai de Zaghloul pacha lui même) par la ligne de conduite inflexible qu'ils s'étaient tracée précédemment alors qu'ils imaginaient qu'il y avait un fossé infranchissable entre les aspirations égyptiennes et la politique de la Grande-Bretagne. Ils en étaient venus à présent sans aucun doute, à reconnaître qu'ils avaient mal interprété cette politique, mais il leur était malaisé de revenir sur leur système de façon à le faire cadrer avec la notion nouvelle qu'ils avaient des intentions britanniques. Très souvent ils déclarèrent qu'il leur était impossible d'accepter telle ou telle proposition faite par nous, dont ils ne contestaient pas directement la justesse, parce qu'elle était incompatible avec le « mandat » qu'ils avaient reçu du peuple égyptien. C'est en vain qu'on leur signalait que ce prétendu mandat était en réalité leur propre programme, que le public égyptien s'était borné à accepter de leurs mains, et que rien ne pouvait les empêcher de modifier une politique qui était leur œuvre propre. Ils répondaient invariablement qu'ils n'avaient pas l'autorité de se départir de revendications qui, si elles avaient été primitivement mises en avant par eux-mêmes, avaient été approuvées avec enthousiasme par la grande majorité de leurs compatriotes. Les cris de guerre des dix-huit mois écoulés constituaient assurément une pierre d'achoppement permanente et, si, au cours de nos discussions, nous étions souvent tout près d'être d'accord sur des points essentiels, il était toujours difficile d'habiller cet accord au moyen de termes qui ne fussent pas en contradiction avec les formules auxquelles les Egyptiens croyaient être liés.

L'idée d'un traité entre la Grande-Bretagne et l'Egypte était accueillie favorablement. Ce fut notre point de départ et sans lui nous n'aurions réalisé que peu de progrès. Mais, dès qu'on en vint à discuter les dispositions du Traité qui comprenaient les moyens de protection, peu nombreux mais essentiels, des intérêts anglais et étrangers, les Egyptiens manifestaient une très vive appréhension de se rallier à des points qui pourraient n'être pas conciliables avec leur idéal d'indépendance En fait, nos propositions n'avaient rien qui fût en opposition avec cet idéal, interprété raisonnablement, comme les Egyptiens eux-mêmes ou tout au moins plusieurs parmi eux étaient prêts à le reconnaître. Mais, dans leur esprit, la crainte subsistait que leurs compatriotes pourraient ne pas partager ce point de vue, et qu'ils puissent être considérés en Egypte comme ayant trahi la cause nationale.

En dépit de ces difficultés, les obstacles ont été l'un après l'autre graduellement surmontés et nous avons réussi, en fin de compte à tracer les grandes lignes d'un accord dont les deux parties se montrèrent plus ou moins satisfaites. Ce résultat ne put être atteint que par des concessions considérables du côté de la mission. Sur un point en particulier, point sur lequel nous nous étendrons davantage ci-dessous, nous avons accueilli une prétention de la part des Egyptiens à laquelle nous pensions d'abord nous opposer : nous l'avons fait parce que nous jugions que l'acceptation de cette demande donnerait, plus que toute autre chose, satisfaction au sentiment populaire en Egypte. Il nous a paru que ce n'était pas payer trop cher que d'accorder cette concession, si elle pouvait nous assurer l'acceptation cordiale du plan tout entier par le peuple égyptien. Reconnaissons d'ailleurs que, de leur côté, les délégués consentirent également à abandonner un bon nombre de leurs prétentions primitives dans leur vif désir d'arriver à une entente avec la mission.

A nos yeux, le compromis auquel nous étions ainsi parvenus, réunissait les qualités nécessaires mais à une condition essentielle. Cette condition c'est que Zaghloul pacha et ses compagnons useraient de toute leur influence pour obtenir du peuple égyptien son acceptation et plus tard d'en arriver à le faire sanctionner par un Traité approuvé par une Assemblée populaire égyptienne. Il n'y avait là, d'après nous, rien de plus que ce que nous avions le droit d'exiger d'eux. Assurément nous ne pouvions attendre d'eux la promesse que leurs efforts seraient couronnés de succès, pas plus que nous ne pouvions nous-mêmes promettre que notre avis recevrait l'approbation du gouvernement britannique et du peuple anglais. Tout ce que nous demandions, c'était qu'ils s'engageassent à appuyer vigoureusement le résultat de nos efforts communs. En effet, s'ils s'en abstenaient, il n'y avait guère d'espoir que l'arrangement fût sainement compris et, encore moins, accueilli avec faveur en Egypte. D'ailleurs, si nous ne pouvions caresser cet espoir, il était superflu de notre part de le recommander nous-mêmes comme constituant la solution du problème égyptien. Le peuple anglais serait, pensions-nous, tout à fait disposé à accorder des conditions très généreuses à l'Egypte, mais dans le cas seulement où il serait convaincu que ces conditions seraient acceptées avec gratitude et aboutiraient à des relations toujours meilleures et à une coopération sincère entre lui et les Egyptiens dans l'avenir.

Cependant Zaghloul pacha et ses amis n'étaient pas encore disposés à se lier à ce point. Ils gardaient évidemment quelque crainte d'être désavoués par un grand nombre de leurs partisans en Egypte. C'est pourquoi ils préconisèrent de nouvelles modifications, de pure forme pour la plupart, des dispositions sur lesquelles on était à peu près d'accord et cela en vue de rendre celles-ci plus acceptables par l'opinion égyptienne. Mais nous avions atteint dans la voie des concessions une limite qu'il nous paraissait sage de ne pas dépasser, car, comme nous n'avons pas manqué de le signaler, nous aussi nous avions à compter avec l'opinion publique et il était parfaitement inutile, dans le seul but de plaire aux Egyptiens, d'accepter quoi que ce fût qui pourrait aboutir, en Angleterre, au rejet du plan tout entier Il semblait dès lors qu'après tout nous fussions arrivés à une impasse.

B. — Le mémorandum du 18 août 1920.

A cette phase des négociations, il fut cependant suggéré du côté égyptien de suspendre temporairement la discussion pour donner le temps à quelques-uns des membres de la Délégation de se rendre en Egypte, et d'exposer au public de ce pays la nature de l'arrangement que la mission était disposée à recommander, ainsi que les grands avantages qu'il présenterait pour l'Egypte. Si, comme ils l'espéraient, ils recevaient un accueil favorable, cela constituerait un mandat du peuple qui permettrait à la Délégation d'appuyer sans conditions nos propositions, lors du retour des envoyés. Zaghloul pacha n'était pas disposé à entreprendre lui-même le voyage mais approuvait l'idée et trois ou quatre de ses compagnons consentaient à partir.

Au point de vue égyptien cette proposition présentait des avantages évidents. Elle permettait aux envoyés de préconiser l'acceptation de certaines conditions sans se trouver réellement engagés par elles et par conséquent sans courir le risque d'être isolés de leur parti au cas où ces conditions rencontreraient un accueil défavorable. Mais elle présentait aussi un intérêt pour nous en ce sens que la discussion générale et publique, qu'elle ne manquerait pas de susciter, nous mettrait à même de mesurer plus exactement qu'il n'avait encore été possible, l'opinion égyptienne et de juger de la force comparative des nationalistes modérés et des nationalistes extrémistes. En conséquence, un mémorandum (expression des derniers efforts faits en vue de résumer dans une forme définitive le résultat de nos discussions) fut rédigé. Il exposait en termes généraux les principaux traits saillants de l'arrangement que, sous la condition déjà énoncée, la mission serait disposée à recommander Le but du mémorandum était de permettre aux envoyés de faire surgir une expression de l'opinion publique égyptienne. Ce document, qui fut bientôt connu sous le nom d'« Accord Milner-Zaghloul » mais qui n'était évidemment pas un accord, mais simplement une esquisse des bases sur lesquelles un accord pourrait être ultérieurement établi, fut remis par lord Milner à Adly pacha qui, comme intermédiaire entre les deux parties, avait pris une large part à nos discussions, pour qu'il le transmît à Zaghloul pacha et à ses amis. Il était entendu qu'ils pourraient en faire librement usage dans des discussions publiques en Egypte. Il était daté du 18 août et était rédigé comme suit :

Le mémorandum ci-joint est le résultat des conversations échangées à Londres de juin à août 1920 entre lord Milner et les membres de la mission spéciale en Egypte, d'une part et Zaghloul pacha et les membres de la délégation égyptienne, d'autre part, conversations auxquelles Adly pacha prit part également. Il trace une ligne politique pour le règlement de la question égyptienne au mieux des intérêts tant de la Grande-Bretagne que de l'Egypte.

Les membres de la mission sont disposés à conseiller au gouvernement britannique l'adoption de la ligne politique indiquée dans le mémorandum s'ils peuvent être assurés que Zaghloul pacha et la délégation sont également disposés à la soutenir et useront de toute leur influence afin d'obtenir l'assentiment d'une assemblée nationale égyptienne à la conclusion d'un traité tel que celui qui est prévu aux articles 3 et 4

Il est clair qu'à moins que les deux parties ne soient cordialement unies pour la soutenir, la politique ici suggérée ne pourra pas être poursuivie avec chances de succès.

Signé : MILNER.

MÉMORANDUM

1. — En vue d'établir l'indépendance de l'Egypte sur une base sûre et définitive, il est nécessaire que les relations entre la Grande Bretagne et l'Egypte soient définies d'une manière précise et que les privilèges et immunités dont jouissent actuellement en Egypte les Puissances capitulaires, soient modifiés et rendus moins préjudiciables aux intérêts du pays.

2. — Ces buts ne peuvent être atteints sans de nouvelles négociations entre des représentants accrédités des gouvernements britannique et égyptien, respectivement, dans le premier cas, et entre le gouvernement britannique et les gouvernements des Puissances capitulaires dans l'autre cas Ces négociations seront conduites en vue d'arriver à un accord précis sur les bases suivantes :

3. — (1) Il est proposé qu'un traité soit conclu entre l'Egypte et la Grande-Bretagne en vertu duquel la Grande-Bretagne reconnaîtra l'indépendance de l'Egypte comme monarchie constitutionnelle avec des institutions représentatives et l'Egypte accordera à la Grande-Bretagne tels droits qui sont nécessaires pour sauvegarder ses intérêts spéciaux et pour lui permettre de fournir les garanties qui doivent être données aux Puissances étrangères pour obtenir d'elles l'abandon de leurs droits capitulaires,

(2) Par le même traité, une alliance sera conclue entre la Grande-Bretagne et l'Egypte, par laquelle la Grande-Bretagne s'engagera à soutenir l'Egypte en défendant l'intégrité de son territoire, et l'Egypte s'engagera en cas de guerre, même lorsque l'intégrité de l'Egypte ne sera pas affectée, à rendre à la Grande-Bretagne toute l'assistance en son pouvoir à l'intérieur de ses propres frontières, y compris l'usage de ses ports, aérodromes et moyens de communications pour des buts militaires.

4. — Le traité proposé contiendra des stipulations visant l'objectif ci-après :

(1) L'Egypte jouira du droit de représentation dans les pays étrangers. En l'absence de tout représentant égyptien dûment accrédité, le gouvernement égyptien confiera ses intérêts aux soins du représentant britannique. L'Egypte s'engagera à ne pas adopter dans les pays étrangers une attitude qui ne serait pas en harmonie avec l'Alliance ou qui créerait des difficultés à la Grande-Bretagne, et elle s'engagera aussi à ne conclure, avec un pays étranger, aucun arrangement qui serait préjudiciable aux intérêts britanniques.

(2) L'Egypte accordera à la Grande-Bretagne le droit de maintenir une force militaire sur le sol égyptien pour la protection de ses communications impériales Le traité fixera le lieu où ces forces seront stationnées et il règlera toutes questions subsidiaires qui nécessiteront un arrangement. La présence de ces forces ne devra constituer en aucune façon une occupation militaire du pays ni porter préjudice aux droits du gouvernement de l'Egypte.

(3) L'Egypte nommera, d'accord avec le gouvernement de Sa Majesté, un conseiller financier auquel seront dûment confiés les pouvoirs actuellement exercés par les commissaires de la Dette et qui sera à la disposition du gouvernement égyptien pour toutes autres questions sur lesquelles il pourrait désirer le consulter.

(4) L'Egypte nommera, d'accord avec le gouvernement de Sa Majesté un fonctionnaire au ministère de la Justice qui jouira du droit d'accès auprès du ministre Il devra être tenu au courant de toutes questions se rapportant à l'application des lois en tant qu'elles affectent les étrangers, et il sera aussi à la disposition du gouvernement égyptien pour être consulté sur toute matière ayant trait au maintien efficace de la loi et de l'ordre.

(5) En vue du transfert envisagé, au gouvernement de Sa Majesté, des droits jusqu'ici exercés sous le régime des Capitulations par les différents gouvernements étrangers, l'Egypte reconnaît le droit de la Grande-Bretagne d'intervenir par la voie de son représentant en Egypte afin d'empêcher l'application aux étrangers de toute loi égyptienne demandant actuellement le consentement étranger, et la Grande-Bretagne, de son côté, s'engagera à n'exercer ce droit que dans le cas de lois pouvant avoir pour les étrangers des conséquences iniques.

Variante de l'article (5) :

En vue du transfert envisagé, au gouvernement de Sa Majesté, des droits jusqu'ici exercés sous le régime des Capitulations par les différents gouvernements étrangers, l'Egypte reconnaît le droit de la Grande-Bretagne d'intervenir par la voie de son représentant en Egypte afin d'empêcher l'application aux étrangers de toute loi égyptienne demandant actuellement le consentement étranger; la Grande-Bretagne, de son côté, s'engage à n'exercer ce droit que dans le cas de lois faisant des distinctions inéquitables à l'égard des étrangers en matière d'impôts et taxes ou incompatibles avec les principes de législation communs à toutes les Puissances capitulaires.

(6) En raison des relations spéciales entre la Grande-Bretagne et l'Egypte créées par l'Alliance, il sera accordé au représentant britannique une position exceptionnelle en Egypte, et il aura droit à la préséance sur tous les autres représentants étrangers.

(7) Les engagements des fonctionnaires et employés administratifs soit britanniques, soit appartenant à d'autres nationalités étrangères qui sont entrés au service du gouvernement égyptien avant l'entrée en vigueur du traité pourront se terminer à la demande ou bien des fonctionnaires eux-mêmes ou bien du gouvernement égyptien, à tout moment pendant les deux années qui suivront l'entrée en vigueur du traité. Les pensions ou indemnités à accorder aux fonctionnaires se retirant en vertu de cette stipulation, en addition à celles prévues par la loi existante, seront déterminées par le traité. Dans le cas où il ne sera pas profité des avantages de cet arrangement, les conditions actuelles de service seront maintenues.

5. — Ce traité sera soumis à l'approbation d'une Assemblée constituante, mais il n'entrera en vigueur qu'après que les accords avec les gouvernements étrangers pour la suppression de leurs tribunaux consulaires ainsi que les décrets pour la réorganisation des Tribunaux mixtes seront entrés en vigueur.

6. — Cette Assemblée constituante sera aussi chargée de préparer un nouveau Statut organique en conformité duquel le gouvernement de l'Egypte fonctionnera. Ce Statut contiendra des stipulations rendant les ministres responsables devant le Corps législatif. Il pourvoira aussi à la tolérance religieuse à l'égard de toutes les personnes et à la protection due aux droits des étrangers.

7. — Les modifications à apporter au régime des capitulations seront assurées par des accords à conclure par la Grande-Bretagne avec les diverses puissances capitulaires. Ces accords pourvoiront à la suppression des tribunaux consulaires, de manière à rendre possible la réorganisation de l'extension de la juridiction des tribunaux mixtes, ainsi que l'application à tous les étrangers en Egypte de la législation (y compris la législation en matière fiscale) établie par le corps législatif égyptien.

8. — Ces accords prescriront le transfert au gouvernement de Sa Majesté des droits antérieurement exercés sous le régime des capitulations par les divers gouvernements étrangers. Ils contiendront en outre des stipulations dans le but ci-après :

a) Aucune tentative ne sera faite pour établir des distinctions au préjudice des nationaux d'une puissance qui consent à supprimer ses tribunaux consulaires, et ces nationaux devront jouir en Egypte du même traitement que les sujets britanniques.

b) La loi sur la nationalité égyptienne sera fondée sur le « Jus Sanguinis » de sorte que les enfants d'un étranger, nés en Egypte, jouiront de la nationalité de leur père et ne seront pas revendiqués comme sujets égyptiens.

c) Les fonctionnaires consulaires des puissances étrangères bénéficieront en Egypte du même statut qui est accordé aux consuls étrangers en Angleterre.

d) Les traités et conventions en vigueur auxquels l'Egypte a participé comme partie contractante, concernant le commerce et la navigation en y comprenant les conventions postales et télégraphiques resteront en vigueur. En attendant la conclusion des accords spéciaux qu'elle doit conclure, l'Egypte appliquera les traités en vigueur entre la Grande-Bretagne et les puissances étrangères intéressées pour ce qui concerne les questions soulevées par la suppression des tribunaux consulaires, telles que traités d'extradition, traités relatifs à la remise des marins déserteurs, etc., ainsi que les traités de nature politique, soit multilatéraux, soit bilatéraux, comme les conventions d'arbitrage et les diverses conventions relatives à la conduite des hostilités.

e) La liberté de maintenir des écoles et d'enseigner leur langue, sera garantie aux nations étrangères intéressées pourvu que ces écoles soient soumises, à tous égards, aux lois applicables en général aux écoles européennes en Egypte.

f) La liberté de maintenir ou d'organiser des établissements religieux ou charitables, tels qu'hôpitaux, etc., sera également garantie.

Les traités pourvoiront aussi aux changements nécessaires dans la Commission de la Dette et à l'élimination de l'élément international dans le Conseil sanitaire d'Alexandrie.

9. — La législation rendue nécessaire par les accords précités entre la Grande-Bretagne et les Puissances étrangères sera effectuée par décrets à promulguer par le gouvernement égyptien.

Un décret sera rendu en même temps à l'effet de valider toutes les mesures, législatives, administratives ou judiciaires prises sous la loi martiale.

10 — Les décrets pour la réorganisation des tribunaux mixtes contiendront des clauses conférant à ces tribunaux toute la juridiction jusqu'ici exercée par les tribunaux consulaires étrangers, tout en laissant intacte la juridiction des tribunaux mixtes.

11. — Après l'entrée en vigueur du traité visé dans l'article 3, la Grande-Bretagne en communiquera les termes aux puissances étrangères et appuiera toute demande faite par l'Egypte en vue de son admission comme membre de la Ligue des Nations.

C. La politique du Mémorandum.

1. — Représentation de l'Egypte dans les pays étrangers.

Dans son essence, la politique du document ci-dessus s'accorde avec les conclusions auxquelles, pour les raisons déjà exposées, nous étions arrivés lors de notre départ d'Egypte. Mais à la suite de nos discussions avec Zaghloul pacha et ses collègues, nous étions disposés à présent à aller un peu plus loin. Le point le plus important sur lequel nous avons été conduits par leurs arguments à modifier nos idées primitives est l'un de ceux auxquels le Mémorandum a donné une place prépondérante, soit : le droit de l'Egypte de nommer des représentants auprès des pays étrangers. A notre avis, il existe et il existera toujours un principe fondamental, c'est que les relations étrangères de l'Egypte devraient être soumises à la direction générale de la Grande-Bretagne. Tous les Egyptiens sensés, si nationalistes qu'ils soient reconnaissent l'immense valeur comme garantie de sécurité qu'une alliance avec la Grande-Bretagne leur procurerait. Mais il est évidemment impossible d'escompter que la Grande-Bretagne assumerait de défendre l'intégrité et l'indépendance de l'Egypte contre tout danger possible, si

ce pays était libre de poursuivre dans ses relations extérieures une politique personnelle, qui serait inconciliable avec la politique de la Grande-Bretagne, ou lui serait préjudiciable. Aucun des Egyptiens avec lesquels nous avons eu affaire n'a jamais tenté de contester cet axiome. Ils étaient tout à fait résolus, dans un traité d'alliance, à donner toutes les garanties nécessaires en vue d'exclure la possibilité d'une action quelconque de la part de l'Egypte qui pourrait causer des ennuis à sa grande alliée. Il n'existait certes aucune divergence d'opinion sur ce point au cours de notre discussion et les termes du Mémorandum qui s'y rapportent, nous semblent démontrer assez clairement l'entente parfaite qui existait à ce sujet. Car, à ce propos, comme à d'autres égards, il ne faut pas oublier qu'en rédigeant le Mémorandum nous n'avions nullement l'intention de rédiger un traité, mais simplement d'exprimer en langage courant les idées qu'un traité à négocier ultérieurement exposerait avec plus de détail et en termes plus précis.

La véritable question n'était pas de savoir si l'Egypte serait libre de suivre une politique étrangère indépendante de la Grande-Bretagne, (on ne contestait pas l'impossibilité où nous étions d'y consentir) mais, de savoir si le principe ci-dessus exposé impliquerait nécessairement que la conduite de toutes ses relations extérieures dût rester entre les mains de l'Angleterre.

Il est un point sur lequel nous étions arrivés à une conclusion définitive même avant toute discussion avec les Egyptiens. D'après nous, le contrôle britannique devait se borner aux relations politiques de l'Egypte. Les intérêts égyptiens commerciaux ou autres à l'étranger, sans caractère politique, devaient être laissés aux mains des Egyptiens. Ces intérêts sont multiples et sans cesse croissants. Le développement du commerce et des communications, le nombre de plus en plus élevé des Egyptiens qui voyagent ou résident actuellement à l'étranger, spécialement dans l'Europe occidentale, et les multiples relations qu'ils entretiennent là-bas, rendent nécessaire un certain degré de protection officielle. Si la tâche de veiller aux intérêts privés de tous les Egyptiens continue à retomber sur les agents diplomatiques et consulaires anglais, elle deviendra un fardeau trop lourd. Et le manquement fatal à s'acquitter de ce devoir à la satisfaction des Egyptiens sera une source continuelle de griefs. Pour ces motifs il nous a paru dès le début qu'il serait éminemment désirable que l'Egypte désigne dans les pays étrangers, ses propres représentants.

Mais nous avions tout d'abord envisagé que ces représentants égyptiens n'auraient qu'un rôle consulaire et non diplomatique. C'est sur ce point qu'au cours de nos discussions à Londres nous en sommes venus, non sans hésitation, à admettre un point de vue différent. Les Egyptiens étaient absolument unanimes à soutenir, que priver les représentants de l'Egypte de tout caractère diplomatique viciait l'idée d'une alliance et rendrait inacceptable pour leurs compatriotes l'arrangement que nous envisagions. Nous pensons que cette assertion était fondée. En effet, même en Egypte, nous nous étions déjà rendu compte que tous les Egyptiens, y compris le sultan et ses ministres, s'ils étaient divisés sur d'autres points, étaient unis dans le même désir d'avoir une représentation diplomatique de leur pays à l'étranger. Il leur avait été à tous pénible lorsque nous avons déclaré le Protectorat, que nous nous soyons passé d'un ministre égyptien des Affaires étrangères, et que nous ayons mis sous la main du haut commissaire, le département des Affaires étrangères dont on ne pouvait pas se passer. Chacun espérait que lorsque viendrait le moment de fixer définitivement les relations entre l'Angleterre et l'Egypte, nous laisserions le ministère des Affaires étrangères avoir de nouveau un titulaire égyptien, et que les représentants des pays étrangers pourraient être, comme par le passé, directement accrédités auprès du souverain de l'Egypte. On escomptait de même que, maintenant que la suzeraineté ottomane avait disparu, les représentants égyptiens dans les pays étrangers où il semblerait nécessaire d'en envoyer, jouiraient d'une situation identique à celle des représentants de l'étranger en Egypte.

Nous ne doutions donc pas qu'à ce sujet les délégués égyptiens parlassent au nom de tous leurs concitoyens. Ils déclaraient d'ailleurs très nettement que, si nous ne nous entendions pas sur ce point, il n'y avait aucune chance de régler, par un accord, les relations futures entre l'Angleterre et l'Egypte. D'autre part, la reconnaissance de ce statut de l'Egypte causerait, affirmaient-ils, une telle satisfaction à la fierté nationale qu'elle rendrait facile l'acception de toutes nos autres conditions. Qu'avions-nous à craindre, demandaient-ils? Nous reconnaissions que l'Egypte avait dans les pays étrangers des intérêts propres sur lesquels des Egyptiens étaient les mieux à même de veiller. Il n'y avait pour l'Angleterre aucun intérêt à refuser à ceux à qui la garde de ces intérêts serait confiée, le rang d'agents diplomatiques. Car ils ne pourraient agir en violation des intérêts anglais ou en opposition avec la politique anglaise, sans rompre le Traité, lequel devait être rédigé de façon à éviter la possibilité de tels agissements, comme il avait déjà été convenu entre nous. Au surplus, le nombre des agents diplomatiques égyptiens à l'étranger serait très réduit. L'Egypte n'avait ni le désir ni les moyens d'avoir de tels représentants que dans quelques pays. Le fait que partout ailleurs les intérêts égyptiens seraient confiés aux soins de la Grande-Bretagne indiquerait le caractère spécialement intime des relations entre les deux pays.

Nous étions obligés de reconnaître que ces considérations avaient un certain poids. D'autre part, il était évident, comme nous l'avons instamment fait valoir, que la présence de diplomates égyptiens, même dans un petit nombre de capitales européennes et d'agents diplomatiques étrangers

au Caire, pouvait entraîner des intrigues donnant lieu à bien des désagréments. Le même fait que ces diplomates n'auraient, au point de vue politique, rien à faire pourrait les tenter de justifier leur existence en dépassant les vraies bornes de leur mission. Mais les délégués ne voulaient pas admettre la possibilité d'un tel danger. Leur opinion était que, satisfaits de la situation acquise par l'Egypte en vertu du Traité, les Egyptiens seraient les derniers à favoriser les intrigues qui pourraient donner aux autres nations étrangères l'occasion d'intervenir dans leur pays, en commençant par les brouiller avec l'Angleterre. La meilleure sauvegarde que nous pensions avoir contre de telles machinations était le fait que les Egyptiens eux-mêmes seraient ardemment en faveur d'une alliance qui reconnaîtrait pleinement leur statut national et ménagerait leur dignité.

Tels sont les arguments qui nous ont poussés à revenir sur notre opinion sur cette question du privilège diplomatique. En le faisant, nous n'ignorions pas, et nous l'avons franchement déclaré aux délégués, que cette concession était de nature à alarmer l'opinion publique en Angleterre, et à mettre en péril l'acception de l'accord dans son ensemble par le peuple britannique. A en juger par les commentaires peu favorables que cette proposition a déjà fait surgir de divers côtés, il est évident que nous ne nous trompions pas en prévoyant qu'elle rencontrerait une sérieuse opposition. Néanmoins nous sommes restés d'avis que la balance des arguments était définitivement en sa faveur. Tant que dureront les sentiments d'amertume et les frictions entre l'Angleterre et l'Egypte, nous resterons exposés à l'hostilité des Egyptiens dans les pays étrangers. Des associations travaillent activement depuis un certain nombre d'années à organiser une propagande anti-anglaise en Suisse, en France, en Allemagne et en Italie. A cela il n'y a point de remède, sauf de restaurer les relations amicales et nous comptons sur la politique que nous proposons ici, pour y parvenir. Si ce résultat est atteint, il y aura en d'après nous, un réel avantage à accorder le privilège diplomatique aux représentants égyptiens à l'étranger. Car, si, comme on doit s'y attendre, il subsiste un certain nombre d'irréconciliables pour continuer la campagne contre la Grande-Bretagne, les représentants officiels de l'Egypte seront tenus de chercher à les en empêcher. Un ministre égyptien qui ne désapprouverait pas les agissements de ses compatriotes à l'encontre de l'alliée de l'Egypte, manquerait à ses devoirs et s'exposerait à être rappelé.

2. — La défense des communications de l'Empire.

L'extrême importance que les délégués attachaient à la question de leur statut national fut rendue fort évidente encore lorsque nous abordâmes le sujet des intérêts stratégiques de la Grande-Bretagne en Egypte — la défense des communications de son Empire. Ils estimaient que l'Egypte pouvait accorder sans compromettre sa dignité, à la Grande Bretagne son alliée, une base sur le territoire égyptien « une place forte », un point d'appui dans la chaîne de défense de son Empire, unissant l'Orient à l'Occident. Ils n'étaient pas hostiles à l'idée que l'Angleterre en cas de guerre pourrait avoir la disposition des ressources de l'Egypte et spécialement de ses voies de communication, chemins de fer, aérodromes, etc., pour la conduite de ses opérations militaires. Une telle stipulation était même favorablement accueillie parce qu'elle soulignait le caractère bilatéral de l'accord entre les deux pays en ce sens que l'Egypte aurait quelque chose à donner en échange de ce qu'ellle recevait. Puisque, par un Traité d'alliance, la Grande Bretagne assumait la défense de l'Egypte, il n'était que juste que l'Egypte fît quelque chose pour aider l'Empire Britannique, si la Grande Bretagne se trouvait engagée dans une guerre, fût-ce même une guerre dans laquelle l'Egypte ne serait pas directement intéressée.

Un point plus délicat, c'était le maintien d'une force militaire anglaise en Egypte en temps de paix. Mais ici encore ce n'était point tant l'importance numérique de la force en question que son caractère qui intéressait les Egyptiens. La présence de troupes britanniques en Egypte était justifiable à leurs yeux tant qu'elles ne constituaient pas une « armée d'occupation », une force destinée à « maintenir l'ordre » en Egypte (ce qui était somme toute synonyme de garder l'Egypte dans un état de sujétion), mais qu'elles étaient maintenues dans un but externe : la défense de l'Empire britannique. Quant à la question de l'importance numérique de cette force, elle ne fut jamais soulevée au cours des discussions. On admettait que ceci dépendait de la situation extérieure et, sans parler de ce qui pourrait être nécessaire si l'Egypte elle-même était en danger, elle pouvait varier selon les exigences diverses de la défense de l'Empire. Le grand point était qu'elle ne pût en aucun cas être considérée comme la garnison de l'Egypte. Le maintien de l'ordre intérieur devait concerner les Egyptiens eux-mêmes.

En vue de souligner cet aspect de la question, les délégués insistaient vivement pour que la force en question fût cantonnée sur les rives du Canal de Suez et de préférence sur la rive Est. Mais il ne nous était pas possible d'y consentir. En effet, en premier lieu, la présence de troupes britanniques dans la zone neutre du Canal ne pouvait que créer des embarras avec les autres puissances ayant un intérêt dans cette voie maritime internationale. La neutralité du Canal est garantie par des accords internationaux et l'occupation permanente de la zone du Canal par les troupes d'une seule puissance pourrait être relevée comme une violation de cette neutralité. De plus, les intérêts stratégiques de la Grande-Bretagne en Egypte ne sont pas limités à la garantie d'un

libre passage à travers le Canal de Suez. La « défense des communications de son Empire » implique bien plus que cela. Car de plus en plus l'Egypte devient le « point central » le nœud de cet ensemble complexe de communications par terre et par air aussi bien que par eau. En présence de ces considérations, l'idée de désigner Kantara ou quelque autre endroit de la zone du Canal comme cantonnement dut être abandonnée et, le principe du maintien d'une force militaire britannique en Egypte ayant été admis, la question de savoir où elle serait cantonnée fut laissée de côté pour être réglée en même temps que d'autres détails, par les négociations du Traité projeté.

3. — Les fonctionnaires anglais dans l'administration égyptienne.

La septième clause de l'article 4 du Mémorandum traite de la situation des fonctionnaires anglais dans l'administration égyptienne C'est une question qui intéresse au plus haut point la bonne administration de l'Egypte Tout le système d'administration intérieur qui existe à ce jour a été bâti essentiellement par le travail et l'exemple de fonctionnaires anglais dont beaucoup ont passé la meilleure partie de leur existence dans le pays. L'élimination subite de l élément anglais amènerait la ruine de tout l'édifice. Même une réduction trop hâtive de leur nombre menacerait sa stabilité et diminuerait le rendement de la direction des affaires publiques.

Certes, il n'est pas à craindre que la retraite des fonctionnaires anglais ramène le pays à l'état d'administration vicieuse d'où nous l'avons tiré ni au retour des anciens errements Le nombre des Egyptiens que leur éducation et leur caractère rendent aptes à participer à l'œuvre administrative sur la base des principes de la civilisation occidentale s'est fortement accru depuis l'occupation. Tous les Egyptiens jusqu'aux plus humbles, se sont si bien habitués au nouveau type d'administration régulière équitable et honnête, qu'un retour complet aux abus de jadis ne serait pas toléré. Toutefois si les hommes qui l'ont construit et en sont encore les soutiens devaient subitement disparaître, le nouveau système serait exposé à de sérieux accrocs.

Il est naturel dès lors que la proposition de laisser un gouvernement entièrement égyptien absolument libre de garder ou de renvoyer les fonctionnaires anglais ou étrangers de l'administration, cause, à première vue, une réelle inquiétude. Mais un calme examen des aspects pratiques de ce problème est de nature à apaiser ces craintes. L'idée qu'un gouvernement égyptien même libre d'agir ainsi, tenterait de se débarrasser de ses fonctionnaires étrangers est une chimère. Il suffit de se figurer la situation d'un gouvernement soudainement privé de ses conseillers responsables les plus expérimentés se trouvant en butte à l'impopularité générale qui résulterait d'un échec administratif pour être convaincu que nul individu sain d'esprit ne voudrait se plonger délibément dans cet océan de tracas. D'autant plus qu'il n'y aurait pas seulement à redouter la désapprobation des Egyptiens, mais aussi le mécontement et l'appréhension des résidents étrangers. La riche et nombreuse colonie étrangère dont dépend en grande partie la prospérité économique de l'Egypte se rebifferait. Car elle en est venue à considérer le noyau anglais de l'administration comme le gage de sécurité et de prospérité. On peut d'ailleurs prévoir que le haut commissaire ou le représentant de l'Angleterre (quel que soit son titre à l'avenir), aurait son mot à dire. Il n'aura pas, à coup sûr, le droit de dicter sa décision au Gouvernement épyptien. Mais comme représentant de l'alliée de l'Égypte, comme l'étranger le plus en vue de l'Egypte ; comme le gardien des intérêts étrangers, il conservera une forte influence et il sera toujours de l'intérêt des ministres égyptiens de rester en bons termes avec lui. Il y aura ainsi des raisons très solides qui s'opposeront à ce que ces ministres abusent du droit de se priver des services des fonctionnaires anglais. En même temps, la satisfaction qu'ils éprouveront à savoir qu'ils possèdent ce droit et que les fonctionnaires anglais sont là pour les aider et non pour les commander, les inclinera plutôt à compter sur l'aide britannique.

D'ailleurs aucun Egyptien sensé n'a vraiment le désir de se priver de l'aide étrangère dans le gouvernement de son pays, ou s'imagine qu'avant longtemps l'Egypte puisse s'en passer. Avec raison les Egyptiens estiment qu'il y a eu, spécialement ces dernières années, une importation exagérée de fonctionnaires anglais. Ils soutiennent fermement que nul Anglais ou étranger ne devrait être nommé à un poste qu'un homme de leur race, suffisamment compétent, pourrait remplir. Ils prévoient le moment où tous, ou presque tous, les services publics seront assurés par leurs compatriotes. Ils sentent que le progrès dans cette voie a été, à tort, trop lent et ils voudraient le voir s'accélérer. Mais ils ne désirent nullement se débarrasser des fonctionnaires anglais, d'ailleurs nombreux, qu'ils respectent vraiment, ou même s'interdire d'en engager à l'avenir d'autres aussi compétents pour le service de leur pays (1).

(1) Nous nous sommes donné beaucoup de mal pour découvri la verite quant au nombre de fonctionnaires étrangers au service du gouvernement egyptien. Le service de la statistique a préparé pour nous des relevés, montrant la répartition de tous les postes du budget de 1919-1920; en outre, il a été demandé à chaque ministère un état comparatif des fonctionnaires ayant droit à pension et des fonctionnaires recrutés par contrat pour les annees 1905, 1910, 1914 et 1920.

Dans les tableaux fournis par la statistique, les emplois sont divisés en emplois donnant droit à pension, emplois auxquels il est pourvu par contrat, emplois payés au mois et emplois payés à la journée. Dans les deux dernières catégories, 98 1/2 0/0 daus les postes sont occupés par des Egyptiens. On n'a pu donc prétendre que dans cette catégorie la concurrence étrangère soit excessive,

Un examen attentif des emplois donnant droit à pension et ceux auxquels il est pourvu par contrat, relève toutefois un état de choses différent. Si l'on met à part les sept postes ministériels, le personnel du cabinet du sultan, du conseil des ministres, des Ouafs dans lequel à une ou deux exceptions, les emplois sont occupés exclusivement par les Egyptiens, les Egyptiens occupent 86 0/0 des postes de l'administration et reçoivent 71 0/0 du total des traitements tandis que les Anglais occupent 6 0/0 des emplois

Le danger vient plutôt d'un autre côté. Il pourrait se produire un exode des fonctionnaires anglais ou étrangers effrayés par la perspective de se trouver à la merci d'un gouvernement purement égyptien. Ce serait là un véritable malheur, mais il nous paraît improbable qu'un tel exode prenne jamais une grande proportion. Tout d'abord il y a dans un certain nombre de branches des services publics telles que les ports, les chemins de fer, les douanes, les travaux publics, etc., une quantité considérable d'Anglais et d'autres Européens qui sont employés comme spécialistes à défaut d'Egyptiens possédant les aptitudes techniques nécessaires. Il est peu vraisemblable que ces personnes voient leur situation modifiée en quoi que ce soit par le changement du statut politique de l'Egypte. Les fonctionnaires qui pourraient redouter ce changement sont plutôt ceux qui occupent des postes essentiellement administratifs et exercent leur autorité sur des masses considérables d'Egyptiens. Ils pourraient se demander si les ministres égyptiens les soutiendront encore dans l'exercice de cette autorité. Sera-t-il encore possible de continuer avec chance de succès le perpétuel combat contre la corruption et le népotisme et en faveur de l'avancement basé sur le mérite et non sur les recommandations? Ces craintes sont assez naturelles et pourraient inciter un certain nombre d'entre eux à quitter le service. Mais il en est d'autres qui auront plus de confiance en eux-mêmes et dans la solidité essentielle de leur position future. Car ils ne se trouveront pas dans la même situation que cette poignée d'Européens qui avant l'occupation, eurent à entreprendre une lutte sévère en faveur d'une administration honnête dans une Egypte non encore réformée et qui, même dans d'aussi pénibles conditions, ne manquaient pas d'influence et n'étaient certes pas traités avec le moindre dédain. Les fonctionnaires anglais qui resteront en Egypte, se trouveront dans un pays qui a subi la pénétration des influences européennes, qui est maintenant accoutumé aux méthodes anglaises de gouvernement et qui, sur ses frontières, restera en étroit contact avec des exemples concrets de la puissance britannique. Au surplus, un des grands obstables à leur utilité actuelle sera écarté par la reconnaissance de l'indépendance égyptienne. La prévention toujours croissante contre les fonctionnaires venus de l'étranger qui menace, si on n'y porte remède, de mettre fin à toute coopération cordiale entre eux et les Egyptiens est due non aux personnes, mais au système. S'il est facile de susciter l'hostilité contre eux, c'est parce qu'ils sont imposés ou du moins peuvent être représentés comme étant imposés à l'Egypte contre son gré à titre d'agents et de symbole de la domination étrangère. Il n'y aura plus de fondement à une telle hostilité lorsqu'ils ne pourront plus être considérés comme les instruments d'un gouvernement étranger, et leurs efforts pour maintenir une bonne gestion n'en recevront que plus d'appui de la part des indigènes. En effet, en tant qu'individus, les administrateurs anglais et les officiers anglais de l'armée égyptienne ne sont nullement impopulaires. Les meilleurs d'entre eux se sont assuré non seulement le respect mais même l'affection d'un peuple prompt à reconnaître le mérite, surtout lorsqu'il se combine avec l'amabilité et le tact. Du moment qu'on leur donnera le temps de réfléchir (et il est certain que rien ne sera fait avec hâte) il est probable que ces considérations détermineront à rester en fonctions beaucoup d'Anglais de l'administration égyptienne. D'ailleurs, les Anglais ne pourraient remplir un rôle plus méritoire que celui qui consistera à établir une association d'amitié entre la Grande-Bretagne et l'Egypte et à aider les Egyptiens à mener à bien la tâche de gérer avec succès leurs institutions autonomes.

Toutefois, s'il n'y a pas lieu d'anticiper un départ rapide et général des fonctionnaires anglais ou étrangers il est néanmoins désirable d'assurer soigneusement le sort de ceux que le gouvernement égyptien pourrait vouloir licencier ou qui eux-mêmes désireraient se retirer. quand le nouveau régime interviendra. Il faudra les traiter non seulement d'une manière équitable mais avec générosité. En effet, rien ne pourrait avoir plus mauvaise influence sur les relations anglo-égyptiennes dans l'avenir, que le fait qu'un certain nombre de fonctionnaires puissent garder le

---

et reçoivent 19 0/0 des traitements; les agents d'autres nationalités (c'est-à-dire qui ne sont ni Egyptiens ni Anglais) occupent 8 0/0 des emplois et reçoivent 10 0/0 des salaires.

Dans quelques diagrammes statistiques qui avaient été préparés pour montrer la répartition de ces emplois et des traitements parmi les différents ministères, les emplois sont répartis en six catégories. Les trois premières catégories vont des salaires. le plus bas jusqu'aux traitements de 799 L. E. par an; c'est ce que l'on appelle les postes inférieurs; les trois autres classes constituent les emplois supérieurs avec des traitements variant entre 800 L. E. et 2.999 L. E.

En ce qui concerne les postes inférieurs, les Egyptiens occupent environ 2 tiers de ceux compris entre 240 L. E. et 499 L. E. mais ensuite, la part des Egyptiens diminue et descend à un peu plus d'un tiers des postes entre 500 et 799 L. E. Dans les postes elevés, cette disproportion est encore plus marquée et la part des Egyptiens n'atteint pas un quart. Il est vrai, que dans la catégorie des traitements de 1.200 L. E. à 1.499 L. E. la part des Egyptiens dépasse un tiers mais c'est le fait des ministères de l'Intérieur et de la Justice qui emploient des Moudirs (gouverneurs de province) et des juges égyptiens. Dans les emplois superieurs des ministères : des Finances, de l'Instruction publique, des Travaux publics, de l'Agriculture et des Communications, toutefois, on ne compte que 31 Egyptiens contre 168 Anglais et 32 fonctionnaires d'autres nationalités occupant des postes au-dessus de 800 L. E. Sans aucun doute, dans ces ministères, il y a de nombreux emplois supérieurs qui nécessitent des connaissances techniques spéciales et pour lesquels il est impossible en ce moment de trouver des Egyptiens compétents. Cependant, si les Egyptiens doivent prendre la responsabilité de l'administration intérieure du pays, il est indispensable que des dispositions soient prises pour les préparer à occuper ces emplois supérieurs;

Par suite de l'imperfection des relevés qui ont été effectués, les statistiques qui figurent dans l'état comparatif de la répartition des fonctionnaires ayant droit à pension et des fonctionnaires recrutés par contrat en 1905, 1910, 1914, et 1920 ne doivent être considérées que comme des statistiques approximatives. Elles suffisent toutefois à donner une impression générale de la répartition du personnel Dans l'ensemble des emplois. l'élément égyptien est passé de 45 1 0/0 en 1905 à 50.5 0/0 en 1920 Le nombre des Egyptiens occupant des emplois inférieurs, est passé de 48 4 0/0 en 1905, à 55 0/0 en 1920. Mais dans les emplois supérieurs, leur nombre est tombé de 27,7 0/0 en 1905, à 23,1 0/0 en 1920, tandis que dans la même catégorie, la proportion des emplois occupés par les Anglais, est passée de 42,2 0/0, à 59,3 0/0.

sentiment qu'ils ont subi un préjudice. Dans un traité entre la Grande Bretagne et l'Egypte, il faudra que leur situation soit absolument sauvegardée et que les conditions de leur retraite soient soigneusement élaborées à la suite d'une consultation avec les représentauts des intéressés. En vertu de la loi existante, les fonctionnaires egyptiens qui sont licenciés pour des raisons autres que l'inconduite reçoivent une pension assez généreuse proportionnelle à la durée de leurs services. Ces droits acquis ne peuvent être répudiés par aucun arrangement. Mais il est évidemment nécessaire de pourvoir d'une manière spéciale à la situation de ceux dont la carrière sera brisée prématurément. De plus, il est absolument essentiel que ceux qui sous l'empire du nouveau régime quitteraient le service de leur plein gré soient aussi favorablement traités que ceux que le gouvernement égyptien préférerait licencier. Ordinairement une personne qui donne sa démission de fonctions publiques, avant le temps normal, le fait au prix d'un certain sacrifice Mais ce principe ne peut s'appliquer quand les conditions du service sont essentiellement altérées. Dans pareil cas le fonctionnaire devrait avoir le choix de continuer, s'il le désire, de remplir ses fonctions dans les conditions nouvelles ou de se retirer, et s'il préfère prendre ce dernier parti il devrait pouvoir le faire en obtenant les mêmes avantages que si la retraite lui avait été imposée.

4. — Réserves en vue de la protection des étrangers.

Le Mémorandum dans son article 4, sections 3 et 4 établit deux exceptions au principe général qu'à l'avenir le gouvernement égyptien serait libre de désigner les postes devant être occupés par des non-Egyptiens. D'après ces clauses, le conseiller financier et un fonctionnaire du ministère de la Justice, dont la fonction spéciale serait de veiller à l'application des lois en ce qui concerne les étrangers, seraient encore nommés « avec l'assentiment du gouvernement de Sa Majesté ». Après ce qui vient d'être dit à ce sujet, on pourrait demander pourquoi il a été jugé indispensable d'établir ces exceptions. La réponse se trouve dans les responsabilités spéciales que, dans l'arrangement proposé, la Grande-Bretagne assumerait relativement à la protection des droits des étrangers.

Les deux points d'importance capitale pour les puissances étrangères, dont les ressortissants jouissent à présent des privilèges spéciaux accordés par les Capitulations, sont d'abord la solvabilité de l'Egypte, qui n'importe pas seulement aux détenteurs d'obligations, mais affecte indirectement tous les capitaux et toutes les entreprises étrangères dans le pays et en second lieu, la sécurité de la vie et de la propriété des étrangers. Les puissances ne manqueront certes pas d'insister sur le maintien d'un certain contrôle étranger en vue d'assurer ces buts. Elles en sont déjà venues à consentir à l'exercice de ce contrôle par la Grande-Bretagne. Mais si la Grande-Bretagne cessait d'exercer ce contrôle, elles exigeraient que quelqu'autre puissance ou un groupe de puissances la remplace.

Cependant un des principes fondamentaux de l'arrangement proposé est que tous les pouvoirs qui pourraient encore être nécessaires en vue de sauvegarder les intérêts étrangers en Egypte et de donner la garantie aux gouvernements étrangers que leurs droits de leurs nationaux seront respectés, seront confiés à la Grande-Bretagne. Telle est la raison de la stipulation en vertu de laquelle les deux hauts fonctionnaires susvisés devront continuer à être désignés avec l'assentiment britannique Le rôle du premier sera d'assurer la solvabilité, celui du second de veiller à l'application des lois en tant qu'elles affectent les étrangers. Les fonctions de ces fonctionnaires ne sont décrites dans le mémorandum qu'en termes généraux. Dans la rédaction du traité, il y aura lieu de définir avec beaucoup de soin les limites de leur compétence. Ici encore nous avons dû nous contenter d'un accord sur le principe laissant à des négociations ultérieures le soin de régler les détails.

La même remarque s'applique à la clause 4, section 5, accordant au représentant de l'Angleterre en Egypte le droit, dans certains cas, de s'opposer à l'application des lois égyptiennes aux étrangers. Cette proposition a fait l'objet de nombreuses discussions. Les délégués étaient extrêmement soucieux d'éviter que ce droit ne fût converti en un droit de veto général sur la législation égyptienne. Nous ne le désirions pas davantage de notre côté. Mais il était difficile de se mettre d'accord sur les limites exactes de ce droit. C'est pourquoi, dans le mémorandum, des solutions alternatives ont été suggérées. Assurément, la question est fort compliquée Mais dégagée des termes techniques, voici qu'elle est sa portée. Le gouvernement égyptien est à tout moment entravé par son incapacité de faire des lois applicables aux sujets des puissances étrangères, lesquels jouissent des droits capitulaires en Egypte, sans l'assentiment de ces puissances, bien que, dans certains cas, cet assentiment puisse être donné en leur lieu et place par l'assemblée générale de la Cour d'appel mixte. Comme nous l'avons déjà exposé, la politique anglaise a toujours visé à restreindre, dans une large mesure, les restrictions ainsi imposées à l'autorité législative du gouvernement égyptien, et ceci fait partie du système préconisé dans le mémorandum. Mais il serait impossible, pratiquement, et il n'est pas proposé, de supprimer entièrement ces restrictions. Du moment qu'elles sont maintenues quelqu'un doit avoir le droit de les exercer. Dans le système adopté dans le mémorandum, il est prévu que ce droit qui tend à la sauvegarde des intérêts légitimes de tous les étrangers devrait être conféré par l'Egypte à une puissance unique la Grande-Bretagne.

D. — Le Soudan.

Le projet contenu dans le mémorandum ne traite que de l'Egypte. Il ne s'applique en aucune façon au Soudan, pays entièrement distinct de l'Egypte par son caractère et sa constitution et dont le statut au lieu d'être comme celui de l'Egypte, encore indéterminé, a été clairement défini par la Convention anglo-égyptienne du 19 janvier 1919 (1).

Pour cette raison la question du Soudan a été délibérément exclue de nos discussions avec les délégués. Ceci a toujours été clairement compris par eux, mais en vue de prévenir tout malentendu en Egypte quant à la portée de nos discussions. Lord Milner lorsqu'il transmit le mémorandum à Adly pacha, lui a en même temps envoyer la lettre suivante :

Le 18 août 1920,

Son Excellence Adly Yeghen pacha.

« Mon cher Pacha,

« Comme suite à notre conversation d'hier, je tiens une fois de plus à répéter qu'aucune partie du mémorandum que je vous envoie n'est destinée à être appliquée au Soudan. Ceci est déjà rendu évident, je pense, par la physionomie du document mais pour éviter toute possibilité d'un malentendu dans l'avenir ; il semble désirable de mettre en lumière la pensée de la mission que la question du Soudan, qui n'a jamais fait l'objet de discussions entre nous et Zaghloul pacha et ses amis, reste tout à fait en dehors de l'accord proposé concernant l'Egypte. Les deux pays se trouvent dans des conditions très différentes et dans notre opinion ils doivent être traités sur un pied différent.

« Le Soudan a fait de grands progrès depuis son administration actuelle qui est basée sur les dispositions de la Convention de 1899 et aucun changement dans le statut politique de l'Egypte ne doit troubler le développement progressif du Soudan, suivant un système qui a produit de si heureux résultats.

D'autre part, nous comprenons parfaitement l'intérêt vital de l'Egypte dans l'utilisation de l'eau qui lui parvient par la voie du Soudan et nous avons l'intention de faire des propositions destinées à faire disparaître l'anxiété que pourrait éprouver l'Egypte quant à la suffisance de cette distribution tant pour ses besoins actuels que pour ses besoins à venir. »

Signé : MILNER.

Il semble utile qu'ici nous donnions brièvement les raisons qui, d'après nous, rendent tout à fait impossible d'envisager pour le Soudan un accord sur les mêmes bases que celles proposées pour l'Egypte et que nous indiquions en même temps temps la ligne générale de la politique paraissant la mieux appropriée aux exigences actuelles du premier de ces pays.

Tandis que la grande majorité de la population égyptienne est plutôt homogène. celle du Soudan se partage entre les Arabes et les Nègres et dans chacun de ces vastes groupes de races il existe une quantité de races et de tribus très différentes l'une de l'autre et souvent antagonistes. Les Arabes du Soudan parlent des dialectes de la même langue que celle du peuple égyptien, et leur sont unis par les liens de la religion. De plus, l'Islam étend son influence même parmi des races non-arabes du Soudan. Ces influences tempèrent plus ou moins mais elles n'ont pas surmonté l'opposition des deux pays rendue plus intense par les souvenirs cuisants de la mauvaise administration égyptienne dans le passé.

Les liens politiques qui unissaient jadis par intervalles l'Egypte et le Soudan ont toujours été très fragiles. A différentes reprises, les conquérants égyptiens ont envahi certaines parties ou la totalité du Soudan. Cependant il n'a jamais été réellement subjugué par l'Egypte et il ne s'est nullement fusionné avec elle. La conquête égyptienne du Soudan au siècle dernier a été particulièrement désastreuse pour les deux pays, et a finalement abouti à la déroute de l'autorité égyptienne par suite de la rébellion madhiste dans les années suivant immédiatement 1880. Durant plus de dix ans, aucun vestige de l'autorité égyptienne n'existait plus que dans un petit district des environs de Souakim. C'est à la suite de cette débâcle que l'Angleterre fut obligée d'entreprendre de coûteuses expéditions pour porter secours aux garnisons égyptiennes et pour défendre l'Egypte qui était menacée d'invasion par les hordes mahdistes.

Depuis la conquête du pays par les troupes anglaises et égyptiennes sous un commandement britannique de 1896 à 1898, le gouvernement du Soudan, qui prit la forme d'un Protectorat anglo-égyptien en vertu de la Convention de 1899 s'est virtuellement trouvé entre les mains de l'Angleterre. Bien que nommé par le sultan d'Egypte (et précédemment par le khédive) le gouverneur général est proposé par le gouvernement britannique et tous les gouverneurs de province ainsi que les principaux fonctionnaires sont anglais. Sous ce régime les progrès du Soudan à tous les points de vue, matériel ou moral, ont été remarquables. Malgré la simplicité apparente du problème qui consiste à introduire chez un peuple primitif les premiers principes d'un gouvernement régulier et civilisé, le grand succès

(1) Cette convention qui fut signée par le ministre égyptien des Affaires étrangères et par lord Cromer a proclamé que le gouvernement britannique etait « par droit de conquête » justifié « à participer au règlement des affaires du Soudan et à la mise en valeur du pays. » Ce principe ayant été admis a entrainé la répudiation de toute pretention de la Turquie à un droit de suzeraineté sur le Soudan, et ce pays a été définitivement exclu de la région soumise au régime des capitulations.

La même convention a, par suite, stipulé que la juridiction des tribunaux mixtes ne pourrait pas être étendue ou reconnue dans aucune partie du Soudan et qu'aucun consul étranger ne pourrait résider dans le pays sans le consentement du gouvernement britannique. Le pouvoir suprême militaire et civil devait être attribué à un gouverneur général qui serait nommé par un décret du khédive d'Egypte sur la recommandation du gouvernement britannique et dont les proclamations auraient force de loi.

remporté durant la longue administration du gouverneur général, sir R. Wingate, constitue l'une des plus belles pages de l'histoire de la domination anglaise sur les races arriérées. L'administration actuelle est populaire au Soudan et, à peu d'exceptions près, la paix et le progrès règnent dans la contrée

Cependant si l'Egypte et le Soudan sont des pays essentiellement distincts et qui doivent se développer par des moyens différents, l'Egypte aura toujours un intérêt capital dans le Soudan. Le Nil dont l'existence même de l'Egypte dépend, traverse le Soudan sur des centaines de milles, et il est d'une importance vitale pour l'Egypte d'empêcher que l'eau du Nil ne soit prélevée dans une mesure qui pourrait réduire l'étendue actuelle de ses cultures ou mettre à néant la possibilité de mettre en valeur la partie de son territoire (environ 2 millions d'acres) qui pourront devenir cultivables quand les réserves d'eau pour l'irrigation seront augmentées par le système de l'emmagasinage. Jusqu ici la quantité d eau empruntée au Nil au cours de son passage dans le Soudan a été négligeable, mais comme la population du Soudan s'accroît, ce pays pourrait avoir besoin d un supplément d'eau pour son propre usage, et il pourrait surgir entre l'Egypte et lui un conflit d'intérêts. En même temps, il y a toute raison d'espérer que, retenues et distribuées avec soin, les eaux du Nil suffiront pour répondre aux exigences de toutes les terres qui pourraient avoir besoin d'irrigation à l'avenir, aussi bien en Egypte qu'au Soudan. Le contrôle des eaux du Nil destinées aux irrigations est d'une si suprême importance et les problèmes techniques et autres qu'il implique sont si difficiles et si compliqués, qu'à notre avis il est indispensable d'instituer une commission permanente composée, d'une part, des spécialistes les plus éminents, d'autre part, de représentants de tous les pays que la chose concerne (l'Egypte, le Soudan et l'Uganda) en vue de résoudre toutes les questions relatives à la régulation du fleuve et à la garantie d'une équitable distribution de l'eau.

La contiguïté de l'Egypte et du Soudan et leur intérêt commun dans le Nil rendent désirable qu'un lien politique entre les deux pays soit toujours maintenu Mais que cette relation puisse prendre la forme d'une sujétion du Soudan vis-à-vis de l'Egypte est tout à fait hors de propos. Le premier est capable d'un développement indépendant en accord avec son caractère et ses exigences propres et il y a droit Il est encore trop tôt pour tenter de déterminer son statut politique définitif. Ce statut est suffisamment défini pour le moment par la Convention de 1899 entre la Grande-Bretagne et l'Egypte qui règle les relations politiques entre l'Egypte et le Soudan de façon à ne point entraver le développement indépendant de ce dernier pays.

Bien qu'il soit actuellement indispensable de maintenir une autorité suprême au Soudan tout entier, il n'est pas souhaitable que le gouvernement de ce pays soit fortement centralisé. Etant donné son immense étendue et la nature variée de ses habitants, l'administration de ses diverses régions devrait être abandonnée, autant que possible, aux mains des autorités indigènes, là où il en existe, sous la surveillance des Anglais. Une bureaucratie centralisée ne convient nullement au Soudan. La décentralisation et l'emploi, dans la mesure du possible, d'agents indigènes, pour les besoins purement administratifs du pays, réaliserait l'économie et l'efficacité dans le stade actuel de son développement. Les fonctionnaires venus d Egypte, dont l'emploi dans les services au Soudan est plutôt vu d un mauvais œil, dépassent encore de beaucoup en nombre les fonctionnaires d'origine locale. Cette difficulté sera surmontée au fur et à mesure que l éducation progressera, et qu'une plus grande quantité de Soudanais seront à même de remplir les postes officiels. En matière d'éducation, il sera bon cependant d'éviter l'erreur commise en Egypte en instituant un système qui prépare les élèves presque uniquement à remplir les fonctions de commis ou les postes administratifs inférieurs et qui crée ainsi un trop plein de candidats aux emplois gouvernementaux. Au Soudan il n'y a pas de place pour une horde de fonctionnaires subalternes, et l éducation devrait viser à donner aux Soudanais le goût et la capacité de se rendre utiles dans d'autres domaines comme l'agriculture, l'industrie, le commerce et la profession d ingénieur. Ce dont le pays a un besoin urgent, c'est son développement matériel et il peut l'obtenir sans le système d'un secours administratif compliqué.

Les forces militaires employées au Soudan sont encore considérables. Sans doute pour compléter la conquête et la pacification du pays il est besoin d'une grande armée. Mais, à notre avis, le moment est venu d'examiner à nouveau la question du nombre et de l'organisation de ces forces militaires, et de réduire le fardeau financier que le maintien de cette force militaire entraîne pour l'Egypte. Jusqu'à présent, la même personne a cumulé les fonctions de gouverneur général du Soudan et de commandant en chef de l'armée égyptienne. Il y avait à cela d'excellentes raisons dans le passé, mais comme mesure permanente, c'est indéfendable. Dès qu'une occasion favorable se présentera, il sera bon de désigner un gouverneur général civil.

D'une manière générale, la politique britannique devrait tendre à libérer l'Egypte de toute responsabilité financière à l'égard du Soudan et à organiser les relations futures entre les deux pays sur une base qui assure le développement indépendant du Soudan, tout en sauvegardant les intérêts vitaux de l'Egypte relativement aux eaux du Nil.

L'Egypte a le droit imprescriptible de compter sur une ample distribution d'eau pour ses terres actuellement en culture et de recevoir une juste part de tout accroissement de rendement obtenu par l'habileté des ingénieurs. L'inquiétude qui règne à ce sujet en Egypte serait sensiblement calmée par une déclaration officielle de la Grande-

Bretagne, par laquelle elle reconnaîtrait ce droit et se déclarerait résolue, en toutes circonstances, à le maintenir. Nous estimons qu'une telle déclaration pourrait être faite avec avantage en ce moment.

E. — Visite des délégués égyptiens en Egypte.

Après la clôture des discussions qui ont abouti au mémorandum du 18 août, Zaghloul pacha et les autres délégués ainsi que Adly pacha quittèrent Londres pour se rendre en France. Quatre membres de la Délégation (Mohammed pacha Mahmoud, Ahmed Loutfi bey el Saïd, Abdel Latif bey el Makabati et Ali bey Maher) partirent immédiatement pour l'Egypte conformément à l'accord visé ci dessus en vue d'obtenir l'appui de leurs compatriotes en faveur du plan esquissé dans le mémorandum. Le contenu du document avec quelques inexactitudes de détail avait, entre temps, été publié dans la presse, et il avait été reçu en Egypte par des commentaires approbatifs.

A peu près au même moment, on publia dans ce pays un long manifeste de Zaghloul pacha dans lequel il s'étendait sur le caractère représentatif de la Délégation et l'appui qu'elle avait reçu de la nation. Il relatait les efforts faits par la Délégation pour soumettre la question égyptienne à la Conférence de la Paix et au monde entier et proclamait qu'un ensemble imposant de sympathies était acquis dans les pays étrangers. Il poursuivait en parlant de l'institution de la Mission spéciale et des obstacles que l'insistance sur la question du Protectorat avaient apportés à l'entrée en contact direct avec ses membres. Il expliquait les circonstances qui avaient amené la visite des délégués à Londres et les discussions qui y avaient eu lieu. Ce document concluait en annonçant que les propositions sorties de ces discussions allaient être soumises à la nation par des envoyés désignés à cet effet et, que, si le projet était favorablement accueilli, des représentants seraient élus pour négocier un traité sur les bases suggérées.

Il semble que le caractère peu concluant de ce message ait contribué à refroidir dans une certaine mesure l'enthousiasme avec lequel le Comité local de la Délégation au Caire avait salué la nouvelle d'un arrangement. Toutefois les quatre délégués qui débarquèrent à Alexandrie le 7 septembre furent accueillis par de chaudes démonstrations de bienvenue et leur arrivée donna en quelque sorte un regain aux sentiments d'optimisme. Un télégramme adressé par le Comité local à Zaghloul pacha exprima la confiance que le pays tout entier accordait à la Délégation et l'enthousiasme régnant parmi la population. On pouvait discerner en même temps un relâchement marqué de cette sensation de contrainte et de tension qui depuis quelque temps régissait les relations entre Anglais et Egyptiens, et la conciliation était dans l'air.

A vrai dire, l'arrangement suggéré furent tout d'abord en butte à une attaque très résolue de la part du Hisb-el-Watani et d'autres extrémistes. Les critiques soutenaient que l'indépendance envisagée pour l'Egypte ne constituait pas une réalité et protestaient particulièrement contre le fait que le projet excluait le Soudan. Parmi les adversaires principaux se trouvaient les quatre princes de la famille khédiviale qui avaient signé le manifeste auquel nous avons fait allusion. Ceux-ci saisirent l'occasion qui se présentait pour publier dans les journaux arabes, le 11 septembre 1920, une déclaration proclamant que leurs idées ne s'étaient pas modifiées et qu'ils ne donneraient leur appui à aucun accord apportant des restrictions à l'indépendance de l'Egypte. Mais cette démonstration eut peu d'influence sur le public, et après le bon accueil qui fut en général réservé aux propositions, les princes ne tardèrent pas à la commenter de façon à lui enlever sa portée.

Bien que les quatre envoyés de la Délégation ne soient pas entrés en relations avec le monde officiel en Egypte, toutes les dispositions avaient été prises pour leur assurer toute liberté de mouvement et d'action. Le procédé qu'ils ont employé était de prier de petits groupes de personnalités représentatives égyptiennes de venir discuter avec eux l'arrangement projeté. Ceux-ci à leur tour communiquaient avec d'autres groupes dans les provinces, d'où les adhésions étaient envoyées aux quatre délégués. Si bien que, dans l'espace d'une quinzaine de jours, à compter de leur arrivée, il devint évident qu'une solide majorité des éléments représentatifs du pays était favorable aux bases de négociations qui leur avaient été soumises. Mais ce fut par une réunion des membres de l'Assemblée législative, convoqués à venir discuter le 16 septembre avec les délégués, que l'on obtint le témoignage, de beaucoup le plus important, de l'approbation générale. Des quarante-neuf membres présents à cette occasion, quarante-cinq émirent un vote favorable aux propositions. Deux membres s'abstinrent d'exprimer leur opinion et deux seulement votèrent contre. Deux autres membres, empêchés d'assister à la réunion, avaient écrit pour exprimer leur adhésion au projet. Celui-ci donc a reçu l'appui de quarante-sept sur cinquante et un membres restants.

Tandis qu'on enregistrait cette approbation générale, un supplément d'explications était cependant sollicité sur certains points particuliers et le vœu était émis que la Délégation lors de son retour à Londres, obtienne des assurances bien claires sur ces points. A cet égard la chose la plus importante était le désir universel d'obtenir l'indication bien nette que le Protectorat cesserait d'exister avec la conclusion du Traité d'alliance.

F. — Derniers entretiens avec les délégués égyptiens à Londres.

Les quatre envoyés revinrent d'Egypte à Paris dans les premiers jours d'octobre et y retrouvè-

rent Zaghloul pacha et ses autres collègues restés en Europe. A la fin du mois, le groupe tout entier accompagné d'Adly pacha retourna à Londres et se réunit encore deux fois avec la Mission à qui les quatre envoyés exposèrent les impressions recueillies en Egypte, et la situation qui en résultait fut discutée. De l'exposé fait par les envoyés, qui confirmaient ce que la presse avait déjà publié, il ressortait que les termes de l'arrangement proposé avaient été favorablement accueillis par le public égyptien et que la tentative faite tout d'abord de susciter l'opposition au projet avait abouti à un échec complet. Cependant, les envoyés ne manquèrent pas de nous faire observer que l'approbation générale de l'arrangement s'accompagnait de certaines réserves de la part des Egyptiens avec lesquels ils avaient conféré, et qu'on les avait chargés de tâcher d'obtenir qu'il fût modifié sur certains points. Ce qu'ils désiraient principalement, c'était la limitation des fonctions du conseiller financier et du fonctionnaire anglais du Ministère de la justice; l'abandon des dispositions de l'article 5 du Mémorandum faisant dépendre la mise en vigueur du Traité projeté entre la Grande-Bretagne et l'Egypte, de la conclusion préalable d'accords avec les puissances relativement aux modifications indispensables du régime des Capitulations; enfin, par dessus tout, l'abolition formelle du Protectorat. D'autres points de moindre importance furent également soulevés, et il devenait clair que si l'on devait de nouveau procéder à l'examen de toutes ces questions, il serait nécessaire de rouvrir entièrement toute la discussion qui nous avait occupés pendant la plus grande partie de l'été. Les membres de la Mission furent unanimement d'avis qu'il était parfaitement inutile de s'engager dans cette voie. Ainsi que nous l'avons signalé aux délégués, un accord entre eux et nous ne pouvait en aucune manière être définitif. Tout ce que nous pouvions faire c'était de préparer la voie aux négociations officielles qui devraient être ultérieurement engagées si l'idée d'un Traité sur les bases que nous avions discutées, se recommandait à l'opinion des Anglais et des Egyptiens. Les points qu'on mettait en avant actuellement pouvaient être soulevés au cours des négociations officielles, comme sans doute d'autres points le seraient de part et d'autre. Le fait par nous de chercher à anticiper la décision dans tous ses détails, non seulement retarderait certainement l'ouverture de ces négociations, mais pourrait être préjudiciable à leur bonne marche.

Le point de vue de la mission a été résumé par lord Milner dans une allocution qu'il prononça le 9 novembre au cours de la seconde réunion des délégués. En voici les termes :

Il a paru désirable de tenir cette réunion avant le départ des représentants égyptiens en vue d'éclaircir la situation et de laisser le champ libre à une coopération ultérieure entre eux et la mission.

Le rapport que les délégués qui viennent de revenir d'Egypte nous ont présenté semble indiquer qu'il existe un ensemble imposant d'opinions favorables à un arrangement sur les bases esquissées dans le Mémorandum du mois d'août.

D'autre part, ils signalent qu'il y a plusieurs points du Mémorandum qu'ils désireraient modifier et quelques conditions nouvelles qu'ils voudraient y ajouter avant de promettre inconditionnellement leur appui. Il n'est pas nécessaire que je m'étende aujourd'hui sur ces points, car la mission est unanimement d'avis qu'aucun résultat utile ne sera atteint par une nouvelle discussion de détail au point où nous en sommes.

Le Mémorandum n'a jamais ambitionné de faire plus que d'indiquer les lignes générales sur lesquelles un accord pouvait être réalisé. En tous cas, comme nous l'avions toujours prévu, l'accord lui-même, s'il est décidé d'y donner suite, devra être l'aboutissement de négociations officielles entre des délégués dûment accrédités par les gouvernements britannique et égyptien. Dans ces négociations, les points nouveaux que vous avez mis en avant comme résultat de la visite de quelques uns d'entre vous en Egypte, peuvent être soulevés et d'autres points peuvent être soulevés de part et d'autre. Il ne serait pas possible ni désirable d'exclure aucune proposition qui ne serait pas inconciliable avec l'esprit de l'arrangement esquissé dans le mémorandum. Celui-ci dans sa structure même demande à être élucidé et refondu avant de pouvoir être transformé en un traité officiel. Si nous anticipons ces discussions, cela ne serait pas de nature d'après nous à faciliter un arrangement. C'est pourquoi nous estimons plus sage de nous abstenir en ce moment de formuler une opinion sur les points nouveaux que vous venez de soulever, bien que nous pensions qu'une solution satisfaisante puisse être et sera trouvée lorsque des négociations régulières pourront être entreprises.

Ce qui est infiniment plus important en ce moment qu'une nouvelle discussion à propos de détails c'est d'influencer l'opinion aussi bien ici qu'en Egypte dans un sens favorable à un arrangement sur les bases que nous préconisons les uns comme les autres et surtout d'entretenir et de fortifier par tous moyens l'esprit d'amitié et de confiance mutuelle que nos conversations ont servi à faire naître, mais qui doit devenir général des deux côtés si nos efforts doivent conduire au résultat désiré. En ce qui concerne ce pays nous avons l'espoir que la présentation du rapport de la mission, que nous sommes désireux de terminer le plus tôt possible, nous mènera à ce but. Mais il est tout aussi important que, grâce à vos efforts, le même effet soit produit en Egypte. Nous apprécions avec reconnaissance tout ce que vous avez déjà fait pour cela. Cependant il est certain qu'il y a encore de l'opposition à surmonter. Il est évident que quantité de gens en Egypte ne sont pas pénétrés de l'esprit de l'accord, mais sont, pour l'une ou l'autre raison, hostiles à la bonne entente entre l'Angleterre et l'Egypte. Ils se méfient ou prétendent se méfier des intentions de notre pays. Ils ne veulent pas reconnaître l'esprit généreux dans lequel la Grande-Bretagne est disposée à satisfaire les aspirations du peuple égyptien En dissipant autant que vous le pourrez, ces soupçons et ces malentendus et en créant une meilleure atmosphère, vous ferez plus qu'il n'est possible par d'autres moyens, pour mener à bien l'arrangement que nous désirons si vivement voir intervenir.

A ces paroles, Zagmoul pacha répondit par un discours dont la substance était que, s'il était désireux autant que nous d'aider à créer une atmosphère favorable à un arrangement, ses efforts à cette fin seraient fortement affaiblis par le fait qu'il ne serait pas à même de faire aucune promesse aux Egyptiens à l'égard des grandes réserves proposées, et surtout qu'il ne serait pas en état de pouvoir dire que la Grande Bretagne avait finalement répudié le Protectorat. Il revint à diverses reprises sur ce dernier point et dans la suite il exposa à nouveau cette façon de voir dans une lettre adressée à lord Milner.

Ce fut le dernier de nos entretiens avec les

Egyptiens qui peu après quittèrent tous l'Angleterre. Il y a seulement lieu d'ajouter que le ton de nos discussions garda d'un bout à l'autre le caractère le plus amical et qu'en nous quittant, bien que nous ne fussions arrivés à aucun accord définitif et qu'on ne se fût engagé d'aucun côte, nous avons eu incontestablement l'impression que avec ou sans réserves, l'opinion publique en Egypte avait été favorablement impressionnée par les termes de l'arrangement suggéré, et que la plupart sinon l'unanimité des délégués espéraient qu'il serait finalement accepté dans son intégralité par leurs compatriotes et étaient désireux de provoquer cette acceptation.

IV

Résumé général

En raison du caractère complexe de notre sujet et de l'extension que notre rapport a dû prendre nécessairement (bien que nous nous soyons efforcés de laisser de côté tous les détails qui n'étaient pas essentiels), nous désirons récapituler les principaux traits caractéristiques de la politique que nous recommandons actuellement et les étapes par lesquelles nous sommes parvenus à nos conclusions.

Lorsque nous sommes arrivés en Egypte nous avons trouvé un état de malaise et de mécontentement général. La rébellion avait été réprimée, mais l'agitation ne diminuait pas et prenait même des formes dangereuses et violentes chez certains groupes extrémistes. De toutes parts on réclamait « l'indépendance complète » en commençant par la suppression du « Protectorat » qui était interprété comme impliquant l'extinction de la nationalité égyptienne Pour justifier cette déduction les nationalistes rappelaient le refus du gouvernement britannique d'autoriser les ministres égyptiens à se rendre à Londres après l'armistice; la déportation de Zaghloul pacha et de ses compagnons; l'accroissement du nombre des fonctionnaires anglais depuis la guerre et enfin le maintien du régime de la loi martiale. En même temps l'énonciation des quatorze points du président Wilson avait fait surgir à leurs yeux des perspectives de vaste envergure et leur mécontentement s'accroissait par la promesse faite à d'autres peuples orientaux qu'ils estimaient leur être inférieurs du droit de décider eux mêmes de leur sort. La défaite des Turcs et les doutes et les incertitudes quant à l'avenir du Califat surexcitaient également leurs sentiments religieux.

Du côté anglais la situation était pleine de difficultés. Depuis le début de la guerre un grand nombre de fonctionnaires expérimentés avaient quitté le service et leur place était occupée par des hommes nouveaux peu au courant du système traditionnel grâce auquel, au temps de lord Cromer, le contrôle britannique s'était maintenu sans froisser les susceptibilités des Egyptiens. Le travail de l'administration durant la guerre mérite un chaleureux tribut de reconnaissance. Il entraînait toutefois fatalement une certaine subordination des intérêts égyptiens aux intérêts anglais, et l'emploi de méthodes empr intes d'une certaine brusquerie, ce qu'un peuple dont les sympathies n'étaient guère de notre côté, pouvait prendre de mauvaise part. Quand la guerre prit fin, un grand nombre d'anciens points de repère disparurent et il se produisit en quelque sorte une rupture avec le passé. Le régime de la loi martiale était devenu indispensable non seulement pour maintenir l'ordre, mais pour poursuivre la gestion du gouvernement civil. L' « agent général » était devenu haut commissaire et était en même temps commandant en chef et bien que les ministres continuassent à remplir leurs fonctions, l Assemblée législative avait été suspendue. Dans de pareilles conditions, l'administration devait être exercée en dépit d'une opposition quasi universelle qui affectait même la classe de fonctionnaires sur laquelle le gouvernement était contraint de se reposer pour une grande partie du travail d'exécution.

Nous avons été vite convaincus que cette situation ne pouvait être dénouée par un retour au système d'avant-guerre ni par des réformes d'un caractère purement administratif. Les conditions nouvelles réclamaient un changement plus radical. Mais la difficulté de découvrir une ligne politique acceptable qui satisferait les Egyptiens tout en garantissant les intérêts anglais devenait toujours plus grande par suite de l agitation manifestée à l'encontre du Protectorat. Le terme « Protectorat » était devenu un symbole de servitude dans l'esprit des Egyptiens et ils s'obstinaient à prétendre que c'était bien là son vrai sens. Il était absolument inutile d arguer sur ce point et il devint ainsi évident qu'il ne serait pas possible d'arriver à un arrangement par voie d'accord, si nous ne trouvions pas à nous placer sur un nouveau terrain.

Fort heureusement, les conversations officieuses que nous avons échangées avec les personnages influents en Egypte nous ont communiqué l'espoir de la possibilité de cet arrangement en le fondant sur des basés nouvelles. D'un commun accord, il nous ont déclaré que s'ils s'opposaient à ce qu'un statut inférieur soit imposé à l'Egypte par le gouvernement britannique, ils agréeraient un traité d'alliance librement consenti de part et d'autre et qui, tout en établissant l'indépendance de l'Egypte, accorderait à la Grande-Bretagne toutes les sauvegardes et les garanties que le Protectorat, tel que nous le comprenions, devait nous assurer. Dès lors, l'examen de cette éventualité a formé la plus grande part de notre tâche et notre but n'a cessé d'être de trouver les bases d'un traité écartant toutes les querelles à propos de mots ou de phrases et constituant la définition unique et définitive des relations entre la Grande-Bretagne et l Egypte.

La reconnaissance de l'indépendance égyptienne par la Grande-Bretagne n'a rien de nou-

veau. Durant notre occupation, nous avons toujours scrupuleusement respecté le principe que l'Egypte constitue une entité nationale sous la suzeraineté du sultan de Turquie et lorsque nous avons supprimé la suzeraineté ottomane nous avons, de propos délibéré, choisi la proclamation du Protocole plutôt que d'annexer l'Egypte et de l'incorporer dans l'empire britannique. Nous avons maintes fois renouvelé notre promesse d'autonomie pour l'Egypte. Nous pensons que l'exécution de cette promesse ne peut être différée. On ne pourrait éteindre le sentiment nationaliste égyptien et bien qu'il soit toujours possible de réprimer ses manifestations les plus violentes, le gouvernement d'un pays, envers et contre un peuple hostile qui nous accuse de violer nos promesses, doit être une tâche difficile et désagréable tant pour ceux qui y prennent part que pour le peuple britannique qui en assume la responsabilité.

Cependant le transfert de tous les pouvoirs gouvernementaux entre les mains des Egyptiens se heurte à de formidables difficultés. Il y a des intérêts anglais essentiels à défendre, il est également indispensable d'assurer la sauvegarde et de protéger les droits d'une grande quantité de résidents étrangers dont la présence en Egypte rend la situation de celle ci très différente de celle des autres contrées orientales et complique considérablement le problème.

Les intérêts essentiels sont pour l'Angleterre que les grandes voies de communication de l'Empire qui traversent le territoire égyptien ne soient pas mises en danger soit par des troubles intérieurs soit par une agression étrangère; qu'elles soient à sa disposition en temps de guerre et à toutes fins utiles, en temps de paix, que les luttes entre les puissances rivales pour s'assurer la prépondérance en Egypte ne se renouvellent pas; et, enfin, que l'Egypte indépendante ne poursuive pas une politique étrangère, hostile ou préjudiciable à celle de la Grande Bretagne. Il est par conséquent de toute nécessité que tout Traité conclu entre nous et les Egyptiens assure au représentant britannique en Egypte une position spéciale, nous permette de maintenir une force militaire sur le territoire égyptien pour la protection de nos communications impériales et de prendre des garanties suffisantes que la politique égyptienne restera en harmonie avec celle de l'Empire britannique.

La protection des droits des étrangers fait surgir un problème plus complexe encore. Actuellement, ceux ci sont garantis par les Capitulations. Mais les Capitulations constituent la plus grande des imperfections dont souffre l'Egypte. La multiplicité des juridictions qu'elles ont créées, et les facilités qu'elles donnent à des personnes de nationalité incertaine d'échapper à la juridiction locale compliquent singulièrement le problème du maintien de la loi et de l'ordre; en même temps, l'exemption d'impositions directes (autres que l'impôt foncier et immobilier), dont profitent les étrangers, met le gouvernement hors d'état de se procurer des revenus, puisqu'il est pratiquement impossible d'imposer aux Egyptiens des taxations dont les étrangers sont exempts. Aussi, bien que la richesse du pays s'accroisse avec rapidité et que ses ressources soient actuellement suffisantes pour les besoins d'un bon gouvernement, l'administration s'est vue obligée depuis un certain temps de réduire certains services publics essentiels tels que l'instruction publique et l'hygiène publique. Pendant la guerre, on n'a pu se procurer les revenus nécessaires à l'entretien de la police auxiliaires (Ghaffirs) qu'au moyen d'une taxe spéciale imposée en vertu de la loi martiale.

Pour nous, il était évident que, sans la suppression de ces restrictions aucun gouvernement égyptien ne pourrait jouir d'un réelle indépendance. Laisser un gouvernement égyptien en lutte avec des circonstances qui menacèrent de mettre l'administration actuelle dans un impasse équivaudrait à la vouer infailliblement à l'insuccès. Nous prévoyions que si les Capitulations étaient maintenues, le Gouvernement égyptien sans l'appui de l'Angleterre serait, selon toutes probabilités exposé à la pression concurrente des influences étrangères, ce qui pourrait paralyser son action. Par conséquent, il était clairement de l'intérêt de l'Egypte que les Capitulations fussent abolies et les Tribunaux mixtes réorganisés de manière à leur permettre de s'attribuer la compétence des tribunaux consulaires et d'exercer leur pouvoir de juridiction dans les affaires tant civiles que criminelles concernant les étrangers Toutefois ceci ne pouvait être obtenu que par l'entremise de la Grande Bretagne De son côté la Grande-Bretagne ne pouvait avoir l'espoir de réussir à déterminer les Puissances à se dépouiller de leurs privilèges actuels que si elle était en état de leur garantir le maintien de la solvabilité du pays et la sécurité de la vie et de la propriété des étrangers. Nos efforts ont donc tendu à mettre la Grande-Bretagne dans une position qui lui permît de donner ces indispensables assurances. A cet effet, il est nécessaire qu'un Traité reconnaisse à la Grande-Bretagne le droit d'intervenir dans la législation concernant les étrangers, et d'exercer un certain degré de contrôle sur les branches de l'administration qui affectent le plus directement les intérêts étrangers.

Sous la condition de l'existence de ces moyens de sauvegarder les intérêts spéciaux de la Grande-Bretagne et de protéger les droits des étrangers, nous soutenons que le Gouvernement de l'Egypte devrait redevenir en fait ce que, durant notre occupation, il a toujours été en théorie, un gouvernement de l'Egypte par les Egyptiens. Nous avons suffisamment foi dans l'œuvre réformatrice des quarante dernières années pour penser qu'une telle solution peut maintenant être poursuivie avec de bonnes perspectives de succès. Mais elle doit être adoptée de tout cœur et dans un espri de confiance et de sympathie. Rien ne serait probablement plus susceptible de mener à un insuccès que de surcharger cette politique d'une excessive quantité de restrictions timorées qui obscur-

ciraient le principe de l'indépendance égyptienne, créerait un état de suspicion quant à nos intentions véritables et ferait échouer notre but principal : le rétablissement de la bonne volonté mutuelle et d'une cordiale coopération entre Anglais et Egyptiens.

Nous ne cherchons pas à dissimuler notre conviction que l'Egypte n'est pas encore en état de se priver de l'aide britannique dans son administration intérieure. Mais les Egyptiens ne l'ignorent pas et du moment que la responsabilité devient clairement la leur, il ne se hâteront nullement de se dispenser de toute aide de notre part qui serait essentielle à la prospérité et au bon gouvernement de leur pays. Et ils tarderont d'autant plus à le faire que sous ce régime il deviendra impossible d'attribuer aucun insuccès éventuel à l'injonction anglaise et que la bonne besogne des fonctionnaires anglais à l'avenir sera mise au crédit des ministres qui auront eu le bon esprit de les retenir Au surplus il se présentera, d après nous, un changement radical dans l'atmosphère lorsque les Egyptiens seront bien convaincus que l'intention de la politique britannique est de les aider à réaliser leur idéal et non de se mettre en travers de cette réalisation. Ce qui nous confirme beaucoup dans cette croyance c'est l'expérience personnelle que nous en avons faite dans nos rapports avec les délégués égyptiens avec lesquels nous sommes entrés en contact si intime. Dès qu'ils eurent été persuadés de la sincérité de nos intentions ils se montrèrent tout prêts à apprécier notre point de vue, à reconnaître les intérêts spéciaux que la Grande-Bretagne possède en Egypte, la dette de gratitude qui lui était due pour son œuvre passée dans ce pays et l'indispensabilité de son assistance future pour le maintien de son intégrité et de son indépendance. De plus nous ne sommes nullement découragés par le fait que jusqu'ici ils n'étaient pas tous disposés à s'engager sans réserves sur tous les points de l'arrangement auquel par nos entretiens ils avaient collaboré avec nous. Nous ne doutons pas qu'ils soient de tout cœur favorables aux principes essentiels de l'arrangement et qu'ils soient désireux d'obtenir son acceptation par leurs compatriotes. De plus autant que nous pouvons en juger, l'opinion publique en Egypte se meut résolument dans cette direction. Il y a une diminution sensible des sentiments d'amertume et de la violente propagande qui prévalaient récemment encore et le pays est désireux de tranquillité. Le moment est favorable pour fixer les relations entre la Grande Bretagne et l'Egypte sur les bases satisfaisantes et durables d'un Traité qui, tout à la fois établira l'indépendance de l'Egypte et garantira les intérêts essentiels de la Grande-Bretagne. Celle-ci aura un avantage incontestable à voir ces intérêts clairement définis et mis à l'abri de toute discussion dans un Traité accepté par les Egyptiens ; de même qu'il y aura un avantage évident pour l'Egypte d'avoir son intégrité et son indépendance garanties par la Grande-Bretagne. En conséquence, nous conseillons vivement au Gouvernement de Sa Majesté d'entrer, sans trop tarder, en négociations avec le Gouvernement égyptien en vue de la conclusion d'un Traité sur les bases que nous avons entrepris de recommander. A notre avis ce serait un grand tort que de laisser échapper l'occasion qui se présente actuellement.

Le 9 décembre 1920.

MILNER,
RENNELL ROOD,
OWEN THOMAS,
CECIL J. B. HURST,
J. A. SPENDER.

UNE MISSION EN TRIPOLITAINE

(SEPTEMBRE 1920)

DEUXIÈME PARTIE (1).

LA POLITIQUE MUSULMANE DE L'ITALIE

VI. — LA QUESTION DE LA PÉNÉTRATION ÉCONOMIQUE.

La nouvelle orientation politique permet-elle le développement des intérêts existant déjà en Tripolitaine, et la création de puissants liens économiques italo-arabes pourra-t-elle compenser le relâchement des liens politiques?

Pour la mise à exécution de la pénétration économique, qui paraît être le but pratique de la politique italienne en Tripolitaine et dont elle attend d'heureuses conséquences au point de vue de la pacification du pays, on peut faire état de la colonisation européenne, de l'association entre Européens et indigènes et de la colonisation indigène. Il y a lieu en même temps de résoudre la question des voies de communication et celle de l'irrigation.

S'il y a actuellement à Tripoli et dans d'autres localités côtières plusieurs milliers d'Italiens, ce sont surtout des commerçants, des artisans, des ouvriers, des fonctionnaires, des personnes exerçant des professions libérales et diverses; par contre le nombre des colons agricoles est infime (on en signale une centaine dans le voisinage de l'oasis de Tripoli). Cette situation s'explique par deux ordres de causes. Au point de vue économique, l'établissement actuel de colons italiens ne pourrait être envisagé que dans la zone irriguée : or la superficie des oasis de la région côtière est presque entièrement occupée par de petites propriétés indigènes extrêmement morcelées. Quant à l'établissement de colons italiens dans les zones de steppes limitrophes des oasis, on ne peut y songer avant d'avoir dépensé des sommes considérables en travaux hydrauliques, planta-

(1) *Rens. Col.*, 1921, p. 17 et 47.

tions d'arbres destinés à protéger les cultures contre les vents, etc. Mais d'autre part la colonisation par les Italiens de terres situées en dehors des oasis côtières — parfois même dans l'intérieur de ces dernières — pose la question de la sécurité. Il y a quelques années, une première expérience de colonisation par concessions en Tripolitaine, inaugurée sous d'excellents auspices, a dû être abandonnée au bout de plusieurs mois, à cause de la révolte des indigènes.

On peut faire une comparaison saisissante : au Maroc, la zone de sécurité — c'est-à-dire celle où la colonisation européenne peut être encouragée — a été reportée jusqu'à des distances variant, suivant les régions, entre 100 et 200 kilomètres de la côte; en Tripolitaine, la zone de sécurité cesse à une dizaine de kilomètres du littoral. Et l'absence de protection résultant de l'évacuation militaire de l'intérieur du pays est



OASIS DE TRIPOLI
Souk-el-Djouma.
(Photo C. Fidel.)

encore aggravée — comme on l'a vu précédemment — par l'infériorité où le nouveau Statut place l'élément européen par rapport à l'élément indigène. « Si les Italiens sont peu nombreux, écrit M. Lionello De Benedetti (1), il était d'autant plus nécessaire d'éviter qu'à leur infériorité démographique vînt s'ajouter, à leur détriment, l'insuffisance de protection de nos propres lois : cette circonstance, même en supposant le retour de conditions plus favorables au peuplement européen, s'opposera à la propagation démographique de l'élément italien et en même temps à notre pénétration civile. »

On semble compter, il est vrai, sur les bons résultats que peut donner, au point de vue économique comme au point de vue politique, l'association entre Européens et indigènes. C'est dans les concessions accordées pour la pêche du thon que l'on trouve actuellement la manifestation la plus nette de la collaboration économique italo-arabe. On cite aussi le cas d'une coopérative mixte d'agriculteurs indigènes et européens ayant pour but une importante application de l'énergie électrique au soulèvement de l'eau d'irrigation dans l'oasis de Tripoli. Les associations en participation entre Italiens et indigènes où les premiers apportent les capitaux, les machines, les semences, et les seconds la main-d'œuvre, sont vues avec faveur dans les milieux officiels, et l'on encourage les initiatives nationales se proposant la collaboration avec l'élément indigène pour l'exécution d'un programme de colonisation associée : de fait on voit actuellement en Tripolitaine des entreprises et des particuliers disposés à exécuter, en pleine association avec l'élément indigène, des travaux d'amélioration agricole. Mais en attendant que cet intéressant mouvement ait pris une plus grande extension, c'est sur le développement de l'agriculture indigène que l'on semble compter le plus, non seulement pour hâter la mise en valeur du pays, mais aussi pour y ramener le calme.

Dans la conclusion d'un rapport sur « l'intensification culturale du territoire tripolitain » adressé au ministre des Colonies en 1917, le gouverneur de la Tripolitaine écrivait : « La réalisation pratique d'un programme de protection et de développement des intérêts économiques de la population indigène — dont les agriculteurs représentent la partie de beaucoup la plus importante — est la condition de la conquête la plus sûre et la plus solide de notre colonie méditerranéenne ». De son côté, dans une intéressante brochure précitée (1), le Dr Nallo Mazzocchi Alemanni, directeur de l'*Istituto Agricolo Coloniale Italiano*, écrit : « Tout indigène que nous saurons fixer à la terre, tout nomade que nous pourrons transformer en agriculteur sera un élément gagné à la pacification du pays, à l'organisation civile de la colonie, en un mot, un rebelle vaincu ». Et dans le même ouvrage, l'éminent professeur précise ainsi sa pensée : « Le *fellah* qui a un propre champ à cultiver, qui tire de sa propre terre la subsistance de sa famille, surtout s'il a la garantie de pouvoir se livrer tranquillement à son travail, est un élément conservateur par excellence; et il est très facile, même avec une capacité administrative et politique élémentaire, de le préserver des folles tentations de révolte ».

Il résulte de ces opinions autorisées que c'est sur l'action essentiellement conservatrice des agriculteurs indigènes que l'on compte le plus pour pacifier la colonie : mais comme cette œuvre économique ne pourra se développer qu'à l'abri d'un régime tutélaire, qui — pour le moment du moins — fait défaut, on tourne dans un cercle vicieux, qui apparaît encore plus nettement si l'on passe à la question des travaux publics nécessaires pour la régénération agricole et commerciale du pays : les travaux d'irrigation et l'établissement des voies de communication,

(1) *Lo Statuto della Tripolitania e della Cirenaica* (*Rivista Politica e Parlamentare*, 10 juillet 1920).

(1) *L'Agricoltura nella politica coloniale* (*Istituto Agricolo Coloniale Italiano*, Florence, 1919, 2e édition).

lesquels comportent l'emploi de capitaux considérables et d'une nombreuse main-d'œuvre européenne.

***

Se demandant s'il y a lieu de construire des chemins de fer ou des routes pour automobiles, M. Spartaco Murgo écrit (1) : « Les chemins de fer, plus que les routes, déterminent un phénomène de la plus haute importance sociale pour l'avenir des terres qu'ils traversent : le ruban ferré favorise la colonisation en attirant à lui graduellement les nomades qui finissent par se fixer dans le voisinage des stations. Le chemin de fer donne une prodigieuse impulsion à la création de communautés permanentes, qui construisent sur son parcours des habitations, des villages, permettant ainsi la mise en valeur des terres traversées ». On peut même ajouter que ce phénomène bienfaisant, que l'on a pu vérifier partout et notamment en Afrique, fait déjà sentir ses effets le long du chemin de fer de Tripoli à Zuara, ouvert à l'exploitation sur tout son parcours au début de 1920 seulement.

Considérant toutefois que la construction de voies ferrées ne peut résoudre tout le problème des communications en Libye, le même auteur préconise, pour des raisons d'ordre technique, économique et financier, concurremment avec la construction des voies ferrées projetées, l'établissement d'un réseau de routes praticables aux camions automobiles pour le transport des voyageurs et des marchandises. « La création de tels services, écrit-il, serait le moyen le plus efficace d'accélérer la résurrection agricole, industrielle et commerciale de toute la Libye. Ce réseau de routes faciliterait notre graduelle et pacifique pénétration et prise de possession de l'*hinterland*, mettrait les tribus de l'intérieur sauvages et pillardes en contact rapide et quotidien avec la zone de civilisation côtière et les tribus et populations de celle ci, plus évoluées, laborieuses et pacifiques. Le contact avec un monde plus civilisé restreindrait graduellement et ferait disparaître le phénomène séculaire du nomadisme, pour le plus grand profit du développement agricole et de la sécurité de la colonie ».

(1) *Tribuna Coloniale*, 20 novembre 1920.

Mais la réalisation d'un programme à la fois si séduisant et si raisonnable suppose, sinon la pacification préalable de tout le pays, du moins la possibilité et la volonté d'en protéger l'exécution, condition qui ne semble pas actuellement réalisable. Il ne faut pas oublier que les travaux de construction de voies ferrées ont été interrompus pendant plus de quatre ans (1915-1919) par la révolte générale; aujourd'hui, sans être aussi critique, la situation est encore trouble. Or, pour la construction, devant être commencée prochainement, du premier tronçon du chemin de fer d'Aïn-Zara à Homs, on a abandonné le tracé traversant la bande côtière désertique et l'on a adopté celui qui emprunte à ses débuts la fertile vallée du Megenin, de direction d'abord Nord-Sud, et ensuite Ouest-Est, par conséquent pénétrant nettement dans l'intérieur. Si ce tracé se justifie pleinement au point de vue économique, la construction de la ligne ne présentera pas moins d'intérêt au point de vue politique, à la suite des troubles qui ont entravé l'exploitation du chemin de fer de Tripoli au Garian.

On met en avant — aussi dans cet ordre d'idées — la coopération italo-arabe. La *Nuova Italia* a signalé l'intérêt que présenterait, pour la pénétration pacifique en Tripolitaine, la constitution d'un syndicat italo-arabe pour l'exploitation des chemins de fer libyens, avec la participation d'Italiens et d'Arabes, qui seraient ainsi intéressés à la sécurité des lignes, à la rémunération des capitaux nécessaires pour les prolonger, à l'utilisation de la main-d'œuvre indigène pour tous les travaux, à l'intensification du trafic. Les travaux pourraient être dirigés par les entrepreneurs de Tripoli, où l'on trouve les établissements industriels et les matériaux nécessaires.

Ce serait évidemment la formule rêvée de la pénétration économique par l'association entre Italiens et indigènes. On a même tiré de cette « fraternité italo-arabe », basée sur l'identité des intérêts, des conséquences bien plus grandioses ; la thèse du professeur G. Sanarelli, député, mérite d'être signalée ici (1) : « ... Le véritable programme, écrit-il, qui donnera à la Libye toute sa valeur comme puissance musulmane, sera celui de la lutte contre le désert, qui restituera aux nationalités arabes d'Afrique leur puissance originaire... Aujourd'hui, l'Italie suscite chez les populations africaines dégradées et ruinées par l'avance du désert les plus vastes espérances et les plus grands idéals religieux, patriotiques, civils et humanitaires que l'on puisse concevoir en Afrique musulmane... L'orgueil de race des Anglais et des Français ne leur permettra jamais de concevoir quelque chose de semblable à la tutelle de la liberté arabe que nous avons promise en 1911 et

(1) *Illustrazione Coloniale*, août 1919.

qu'aujourd'hui, finalement, nous avons commencé à réaliser : le Parlement italo-arabe qui s'ouvrira à Tripoli en fournira la preuve. La Tripolitaine est la plus dégradée parmi les régions africaines envahies par le désert : aussi a t elle plus que tout autre pays le droit et le devoir de se placer à l avant-garde dans la lutte contre le désert... Ce qui devra unir les deux nations, italienne et arabe, ce sera le programme politique, vraiment islamique, de la lutte contre le désert (au moyen de grands travaux hydrauliques consistant à dériver vers le Nord, par un nouveau Nil, l'eau des lacs équatoriaux). Lorsque ce programme aura été consacré par le Parlement de Tripoli comme droit public des races africaines, il ne pourra être contrecarré ni par les Anglais, ni par les Français. Le caractère domanial arabe des lacs équatoriaux, affirmé par les citoyens de notre Libye dans l'intérêt général des races africaines, protégé par le Coran et la Sounna, valorisé par la science hydraulique, géologique et agricole italienne, sera approuvé avec enthousiasme par tout le monde musulman et favorisé par la nation égyptienne elle-même, qui doit sa vie au Nil fécondant. L'idée-force de la fraternité italo-arabe pour la rédemption hydrique de la Libye et, en général, des terres africaines mortes ou frappées d'anémie hydrique, dans l'intérêt réciproque des deux races et nations, est antérieure à notre occupation de Tripoli : elle fut la vraie cause déterminante de notre entreprise : en effet, la conquête de la Libye, déjà devenue depuis 2.000 ans, impropre à la colonisation par suite de l'avance du désert, ne pouvait être un but en soi pour un pays comme l'Italie qui a un besoin urgent et absolu de terres humides, c'est-à-dire aptes à la reproduction de l'agriculture italienne... »

En présence de visions d'une telle envergure, combien mesquins apparaîtront les efforts de l'excellent et bien intentionné *Ufficio Agrario* de Tripoli, se bornant à vouloir prolonger de deux ou trois kilomètres la zone des oasis ! Une opinion, italienne aussi, nous ramène à la froide et moins séduisante réalité : « Nous soutenons depuis longtemps cette thèse — et c'est notre conviction — qu'aucune pénétration pacifique n'est appelée à un succès certain dans les colonies si la puissance pénétrante ne prouve pas qu'elle dispose, en cas de besoin, d'une force suffisante et imposante pour accomplir ses devoirs civilisateurs et exécuter ses engagements envers les populations fidèles ». Ces lignes sont... de la *Tribuna;* mais elles étaient écrites le 7 janvier 1919, plusieurs mois avant la proclamation du Statut tripolitain. Aujourd'hui, le mot d'ordre n est plus le même. « On ne s'attache pas les indigènes des colonies, écrit l'illustre écrivain colonial Aldobrandino Malvezzi (1), par les mailles de fer de l'occupation militaire de leurs territoires, mais par celles bien plus ténues d'un réseau d intérêts matériels ». Et l'espoir est affirmé en haut lieu, avec un solide optimisme, que « la pénétration économique ayant lieu dans l'intérêt des indigènes s'effectuera sous leur sauvegarde ». Les vrais amis de l'Italie souhaiteront sincèrement que les résultats répondent à cette attente...

L'opinion est assez fréquemment exprimée chez nous que les indigènes de la Libye préféreraient peut-être moins de liberté et un peu plus de prospérité matérielle, leur fût-elle imposée. Voici ce que répond, à ce sujet M. Ernesto Vassallo, député, spécialiste autorisé des questions musulmanes et orientales (1) : « On pourra nous objecter que notre conception n'est pas réaliste, mais visionnaire, basée sur une connaissance inexacte de la mentalité, des intentions et des défauts des indigènes, auprès desquels ne comptent que la force et l obligation de réformes administratives et économiques nécessaires pour l'utilisation de leur activité et la mise en valeur de leur pays. Nous répliquons que chez les musulmans d'Afrique s'est produite et s'intensifie une transformation psychologique rapide et profonde qui leur fait condamner la méthode de l'obligation au profit prédominant ou exclusif des colons européens et qui promet plus de succès à ceux qui les aident à se transformer sans les contraindre et sans les exploiter ».

VII. — La compensation orientale.

Un point qui semble tenir à cœur à nos alliés, plus peut-être que la pacification de la Tripolitaine, est celui de savoir si les renoncements d'ordre militaire auxquels ils semblent résignés dans leurs colonies méditerranéennes et les abandons d'ordre politique consentis par eux dans d'autres pays musulmans, notamment en Albanie, ne seront pas amplement compensés pour eux par un accroissement de leur influence morale et économique dans l'ensemble des pays de l'Orient musulman, dont les populations seront sans doute favorablement influencées par leur attitude désintéressée et exempte de buts de domination.

Cette séduisante possibilité est âprement contestée par certains esprits réalistes, imbus des anciennes théories coloniales, auxquels la situation politique précaire de l'Italie en Tripolitaine inspire des phrases empreintes d'un amer désenchantement.

« Il était opportun, dit-on, de nous mettre à la tête des libertés arabes? écrit M. L. Ferraris (2). Laissons là les phrases et l'idéologie qui se retournent toujours contre nous. Les libertés arabes? Nous ne parvenons pas à comprendre ce qu'on veut entendre par là. S'agit-il de l application orientale des principes du prophète américain, ou des requêtes des Egyptiens ou des Jeunes-Tunisiens, ou du nouvel impérialisme de l'émir Faïçal, ou du nationalisme de Kemal pacha, ou de la Guerre Sainte du fanatisme musulman, ou de la barbarie de Ramadan Cheteni? A quel moment ont existé des libertés arabes? Tandis

(1) Aldobrandino Malvezzi : *L'Accordo Italo-Senussita. Nuova Antologia*, 16 décembre 1920.

(1) *Echi e Commenti*, Rome, 5 février 1921.
(2) Luigi Ferraris, *Politica Coloniale Italiana* (*La Vita Italiana*, 15 août 1920).

que, pendant le siècle écoulé, l'Europe, au prix de beaucoup de sang et de difficultés infinies, fondait un nouvel état de choses politique et social qui trouvait sa première et véritable raison d'être dans la préparation que possédaient ses populations, les pays musulmans et non arabes, comme on dit inexactement) étaient en proie à toute espèce de violences. Dans ces pays, et non pas dans tous, l'arbitraire et les violences ont cessé, par l'œuvre des puissances coloniales, depuis trop peu de temps pour qu'ils soient mûrs pour nos concessions. »

« Certains rêveurs, écrit de son côté M. Lionello De Benedetti (1), prétendent que les indigènes musulmans libyens, reconnaissants envers l'Italie des concessions accordées, la considèrent comme la haute protectrice des musulmans en face de la France et de l'Angleterre, ce qui constitue un grand avantage pour la position internationale de l'Italie. Mais comment les indigènes peuvent-ils croire que nous soyons les défenseurs



TRIPOLI
Arc de Marc-Aurèle.
Mosquée Gourdji.
(Photo C. Fidel.)

qualifiés des droits des musulmans dans le monde des nations, alors que nous n'arrivons pas seulement à nous faire respecter d'eux-mêmes dans notre propre colonie, dans un territoire soumis à la souveraineté italienne? Nous leur donnons, il est vrai, la qualité de citoyens italiens; en d'autres termes, nous les assimilons (d ailleurs dans la mesure qui leur convient à eux et non pas au delà) aux Italiens. Mais quel orgueil pourront-ils jamais éprouver de ces droits de citoyens, alors que les Italiens — qu'ils soient militaires, fonctionnaires ou simples particuliers — se voient fermer l'accès de l'intérieur de la Tripolitaine? » Et le même auteur ajoute que la politique consistant à aller au-devant des musulmans de l'Orient « avec la main tendue et désarmée » n'est pas sans danger si on veut l'appliquer à ceux de la Libye, particulièrement fanatiques.

Plus encourageante est l'impression produite par une récente interview de l'émir Sayed Idriss. Le grand cheikh Senoussi, à qui l'on demandait, lors de son séjour à Rome, son opinion au sujet de la Turquie, aurait fait la réponse suivante : « Constantinople est une ville sacrée pour l'âme arabe : aussi l'attitude du gouvernement italien à l'égard de la Turquie renforce encore le lien d'amitié entre l'Italie et la Libye, amitié qui nous permet d'espérer une tutelle efficace. De votre loyauté nous avons eu une preuve récente dans l'abandon de Vallona : vous en recueillerez certainement les fruits que vous méritez. »

Il semble résulter de ces déclarations que la confrérie senoussiste serait reconnaissante envers l'Italie de sa politique favorable à la Turquie, comportant le maintien du califat ottoman. L'émir Idriss se montre, par conséquent, contraire à la politique — d'inspiration essentiellement britannique — tendant à provoquer la scission entre Arabes et Turcs par la création d'un califat à la Mecque, politique qui a échoué, puisqu'elle a abouti à renforcer la solidarité arabo-turque. Sur ce point, Sayed Idriss serait d'accord avec son cousin Sidi Ahmed Cherif, ex-grand Senoussi, actuellement cheik-ul-islam dans le gouvernement de Kemal pacha. Renonçant, de son côté, à toute tentative de scission du monde islamique, l'Italie a préféré la politique des accords et ententes avec les Arabes et avec les Turcs.

« C'est une politique, écrit l'éminent spécialiste des questions orientales Enrico Insabato (1), qui peut comme toute autre présenter des avantages et des inconvénients notables, mais qui, plus que toute autre, exige pour réussir une grande largeur de vues, des moyens multiples, de la constance, de l'intelligence et l'uniformité d'application à toutes les populations musulmanes. *Mais il faut dire immediatement qu'elle implique la renonciation aux territoires islamiques à une échéance plus ou moins lointaine.* »

Les explications suivantes sont données à l'appui de cette grave affirmation . « L'abandon de Vallona a été loué par Sidi Idriss parce que, pour lui l'Albanie est terre islamique, de même que notre occupation de Rhodes a été approuvée par tous les musulmans parce qu'elle l'empêche de tomber entre les mains des Grecs; la création dans cette île d'un gouvernement autonome avec prépondérance musulmane a valu à l'Italie de profondes sympathies parmi les populations de la côte asiatique voisine. L'Italie est invoquée comme le sauveur des Turcs d'Asie et d'Europe, qui seraient même disposés à accepter sa tutelle passagère, à condition que ce soit un moyen pour eux de se relever, de se réorganiser, de redevenir indépendants et maîtres de leurs propres destinées, et de pouvoir ainsi reconstituer le califat dans son intégrité... Pour Sidi Idriss comme pour les musulmans nos amis, l'occupation de la Libye ne peut être que provisoire et

(1) LIONELLO DE BENEDETTI, *Lo Statuto della Tripolitania e della Cirenaica* (*Rivista Politica e Parlamentare*, 10 juillet 1920).

(1) *Corriere d'Italia*, 9 décembre 1920. Cf. *l'Islam et la politique des Alliés*, par le Dr Enrico Insabato (édit. Berger-Levrault), ouvrage capital, où l'auteur préconise « la régénération de l'Orient musulman au nom de l'Islam et par l'Islam. »

doit simplement constituer une collaboration avec l'élément local pour la réorganisation du pays et la mise en valeur de ses richesses. Toutefois, sur cette base, Sidi Idriss et le sultan pourraient trouver un compromis tendant à rendre durable ce provisoire, suivant l'habileté et le tact dont l'Italie fera preuve. Notre attitude favorable au relèvement du califat turc et à l'indépendance progressive des peuples musulmans peut donc nous réserver des surprises désagréables le jour où viendraient à nous manquer l'esprit de suite, la connaissance des faits, le contrôle permanent de nous-mêmes, nécessaires pour conduire une politique aussi complexe, vaste et à longue portée ; mais il est certain que, si nous parvenions à la réaliser, les fruits en seraient magnifiques et de nature à compenser avec usure certaines de nos renonciations apparentes. *La tranquillité absolue dans nos colonies où, à mesure que diminuerait notre suprématie politique ou plutôt militaire, augmenterait notre suprématie économique bien plus solide et profitable, serait un premier et non négligeable résulta ; mais le fruit le plus important et le plus précieux serait indubitablement l'ouverture de tout le monde islamique à notre activité économique, politique et civilisatrice.* »

Il serait impossible de définir plus exactement et plus complètement l'esprit et la tendance de la nouvelle politique islamique de l'Italie, laquelle, si elle a des adversaires acharnés, a aussi des défenseurs ardents et convaincus, pleins d'une confiance enthousiaste. « Un frémissement de protestation et de réaction, écrit par exemple M. Cafiero, ancien directeur de la *Nuova Italia* de Tripoli, s'empare de trois cents millions de musulmans et les unit pour leur défense et leur salut communs. Le peuple italien et ses représentants n'hésitent pas un instant à pousser leur gouvernement à appuyer le monde islamique, à s'en faire le champion dans le suprême Congrès des Nations. L'Italie devient alliée et sœur sympathique, appuyée à son tour dans toute terre musulmane. L'intérêt italien en Libye devient peu de chose en comparaison de notre position dans l'immense monde islamique oriental. »

L'avenir montrera si cette confiance est justifiée. On ne saurait toutefois, sans faire preuve de partialité, refuser d'admettre que la situation actuelle en Anatolie présente pour les développements de la politique italienne ainsi définie, en même temps que pour la défense d'importants intérêts économiques italiens, des conditions favorables. A propos des discussions de la Conférence de Londres relativement à la question orientale, le comte Sforza, ministre des Affaires étrangères, a fait la significative déclaration suivante : « La politique italienne dans l'Orient est animée du désir d'une pacification qui puisse lui permettre aussi l'accomplissement de ses aspirations économiques. Le manque de fer, de charbon, de pétrole en Italie lui fait soutenir la politique de la porte ouverte. Cette politique, appliquée au proche Orient, pourra entraîner la collaboration italienne par la main-d'œuvre, les techniciens et les capitaux : l'exploitation des ressources naturelles en Anatolie ne pourra qu'être considérablement augmentée. » Etant donné les bonnes relations qu'entretiennent les autorités italiennes avec les populations locales et l'accord conclu avec le gouvernement turc d'Angora, il ne semble pas que l'Italie, qui a déjà un important mouvement d'affaires avec l'Anatolie, doive éprouver de grosses difficultés, même en l'absence de toute occupation militaire, à entreprendre l'exploitation de la zone d'influence économique qui lui a été attribuée par l'accord tripartite, dont elle peut attendre de sérieux avantages matériels et moraux.

Cette impression ressort du moins d'une correspondance adressée de Damas à la *Tribuna Coloniale* (1), dont voici les principaux passages :

« Aucune puissance européenne n'a pu acquérir en Orient un prestige comparable à celui que l'Italie s'est acquis dans un court espace de temps. Son nom était détesté des Turcs et des Arabes pendant la guerre de Tripolitaine : aujourd'hui tous le répètent avec respect et vénération, grâce à l'esprit démocratique dont s'inspirent les dirigeants de la politique italienne dans toutes les questions orientales. C'est vers Rome que les regards des Orientaux sont toujours fixés ; c'est là que le ciel de la politique s'est maintenu calme lorsqu'il s'est agi de défendre la question musulmane, la question turque et la question arabe : alors une voix sereine s'éleva en faveur de cette triple question contre ceux qui voulaient violer tout principe de justice et d'équité, et cette voix fut la voix italienne.

« ... Ainsi l'Italie peut convaincre ses colonies musulmanes qu'elle est leur rigoureuse protectrice et avocate et que, si elle étend son influence en Orient, ce n'est pas pour subjuguer, opprimer et exploiter, mais uniquement et exclusivement pour acquérir un prestige moral par une œuvre de civilisation et de bienfaisance. S'inspirant de ce principe, l'Italie a, depuis un certain temps déjà, évacué Konia et Adalia en Anatolie, et elle travaille au relèvement des populations sur lesquelles la modeste zone à elle attribuée lui permet d'exercer son action bienfaisante sans éveiller la jalousie ou l'opposition d'autrui, tandis que d'autres puissances ne font qu'occuper à outrance, subjuguer et exploiter. Mais que les diplomates européens soient persuadés qu'ils construisent sur le sable et qu'au premier souffle du vent oriental tout s'écroulera sur le sol. On n'en est plus aux temps moyen-âgeux, où l'épée seule régnait en souveraine. Les peuples aujourd'hui évolués demandent un bien autre traitement.

« Conscients de leur dignité, ils rejettent toute forme d'asservissement, fût-elle palliée sous le beau titre de mandat, et prétendent se gouverner eux-mêmes, choisir le souverain qui leur plaît le mieux et se donner les lois qu'ils croient opportunes.

(1) *La politica italiana in Oriente. Tribuna Coloniale*, 1er janvier 1921.

«... La preuve que l'Italie a bien compris l'esprit nouveau qui anime les peuples modernes, surtout depuis la grande guerre, est fournie par la Constitution que le démocratique gouvernement italien a accordée à la Tripolitaine. Il était impossible de donner au monde musulman une plus belle preuve des intentions de l'Italie dans ses colonies, et le monde musulman a montré qu'il l'avait bien compris en tournant vers l'Italie toutes ses sympathies et en favorisant de toutes manières et partout où elles se trouvent les institutions italiennes. »

En faisant la part d'un lyrisme assez naturel chez un Italien enthousiaste de la nouvelle politique musulmane de son gouvernement, ces appréciations doivent d'autant plus retenir notre attention qu'elles viennent de Syrie, c'est-à-dire du pays dont la France, contrairement aux insinuations tendancieuses et injustes de cette correspondance, protège et dirige efficacement l'indépendance, conformément aux vœux des populations elles-mêmes et sans aucune arrière-pensée de domination.

VIII. — Les répercussions dans les autres pays de l'Afrique du Nord.

Après avoir examiné les conséquences que peut avoir, au point de vue italien, la nouvelle orientation politique en Libye et vis-à-vis de l'Islam, il reste à envisager ses répercussions possibles dans les pays musulmans soumis à d'autres dominations européennes, en particulier dans les possessions françaises de l'Afrique du Nord.

De telles possibilités n'ont pas échappé, en Italie, aux adversaires de la politique « démocratique ». « La Libye, écrit M. L. De Benedetti (1), confine d'un côté avec l'Egypte, de l'autre avec l'Algérie et la Tunisie; or, l'Angleterre et la France, les deux puissances coloniales nos voisines, ont intérêt à ce que nous ne lâchions pas trop la corde à ces indigènes dont la xénophobie est alimentée d'une manière incessante par l'idée religieuse musulmane... Ces deux puissances ne verront naturellement pas avec plaisir la formation en Libye d'un centre de diffusion de l'orgueil islamique et d'un foyer de révolte contre les Européens en général. »

Dans cet ordre d'idées, la commission nommée par le congrès de Garian pour présenter au gouvernement italien les vœux de ce dernier proposait la formation d'un gouvernement indépendant, sous un émir de son choix, ce qui permettrait « d'établir en Libye une base d'opérations contre les autres nations ayant des sujets musulmans, au nom de la Ligue des peuples orientaux opprimés; quant au fantôme de souveraineté italienne qui subsisterait, il servirait à mettre ces menées à l'abri du ressentiment des nations que l'on voudrait atteindre, savoir : la France et l'Angleterre » (2).

(1) Article précité.
(2) *Tribuna*, 5 mars 1921.

Mais dès le 29 septembre 1920, le *Corriere d'Italia*, signalant les vives critiques formulées dans les milieux parlementaires contre la politique du gouvernement en Libye, ajoutait ces lignes significatives, dont il convient de lui laisser la responsabilité : « Les Français et les Anglais nous ont clairement fait comprendre que si les gouvernements de Londres et de Paris respectent scrupuleusement les droits reconnus à l'Italie en Libye, ils ne peuvent pas respecter ceux des Arabes, et que par conséquent, si l'Italie a sacrifié en Libye des hommes et de l'argent pour se donner le luxe d'une belle affirmation d'un magnifique principe, c'est-à-dire pour donner le pays en présent aux Arabes indépendants, ils ne pourront reconnaître un pareil état de fait qui crée, aux frontières de leurs possessions, un dangereux foyer de contagion dont ils ont le devoir de se prémunir. »

Ces lignes faisaient allusion au bruit — heureusement erroné et officiellement démenti par la suite — d'après lequel le gouvernement tunisien aurait fait occuper Nalout, en Tripolitaine, pour garantir son territoire contre les incursions des tribus en lutte les unes contre les autres. Toutefois, la seule possibilité d'incidents de cette nature permet de se demander si la responsabilité du gouvernement italien serait engagée par des incidents de frontière provoqués par des indigènes relevant de son autorité nominale, mais en réalité échappant totalement à son contrôle. L'impossibilité où il se trouverait de faire procéder à l'occupation par ses troupes des localités de Ghadamès et de Ghat, conformément à l'accord de délimitation du 12 septembre 1919, pose la délicate question de la nature des rapports entre les postes militaires français du Sud tunisien et du Sahara algérien et les tribus de la Tripolitaine, indépendantes en fait, sinon en droit. Toutefois la nomination du colonel Pavoni comme commissaire de la frontière occidentale, c'est-à-dire de la mer à Ghadamès et à Ghat, sera — il faut l'espérer — de nature à faciliter ces rapports. De même, du côté de la Cyrénaïque, où par un récent accord l'Italie délègue au cheikh des Senoussis la souveraineté sur les oasis de l'intérieur, la question se pose — un peu différente, mais non moins délicate — des rapports entre les autorités françaises du Centre africain et la puissante confrérie.

***

Mais les questions de frontières ne sont qu'un aspect des répercussions que peut exercer la situation en Libye dans les pays limitrophes. Quel que puisse être le résultat du régime constitutionnel institué par l'Italie dans ses colonies méditerranéennes, le seul fait de l'octroi des statuts libyens ne pouvait manquer d'impressionner les populations des autres pays de l'Afrique du Nord.

« En Egypte, écrit la *Nuova Italia*, pendant les démonstrations pour l'indépendance, les indigènes arboraient le drapeau italien. » On peut

signaler à ce propos l'ouverture à Mansourah d'une école italo-arabe, fréquentée surtout par des indigènes musulmans, où l'arabe est enseigné dans la même mesure que l'italien. Le journal nationaliste égyptien *Al Nizam* a consacré à cette création des commentaires sympathiques et exprimé le désir de voir étendre cette expérience aux écoles royales italiennes d'Egypte comme moyen de « rendre plus étroits les liens de sympathie entre les deux peuples. » Et dans la colonie italienne, on exprime l'espoir que les écoles « puissent attirer les indigènes qui, mécontents de leurs propres écoles, sont contraints à chercher leur instruction dans des écoles qui sont des foyers d'impérialismes étrangers ou de propagande religieuse » (1).

En Tunisie, les vastes concessions accordées par l'Italie à ses « citoyens » libyens, étaient invoquées à l'appui des revendications « jeunes-tunisiennes » qui se sont traduites notamment par l'envoi en France de délégations chargées de réclamer, avec l'appui des partis extrémistes français, une constitution à l'instar des statuts libyens.

Bien entendu, il ne pouvait être question pour la France, en imitant l'exemple de l'Italie, de compromettre la domination effective qui lui a permis de réaliser son œuvre matérielle et morale en Afrique du Nord; il convenait du moins de réduire le plus possible l'attraction qu'exerçait inévitablement sur nos musulmans de Tunisie l'expérience démocratique tentée dans la colonie voisine. Cette considération n'a sans doute pas été étrangère à la nouvelle orientation de notre politique tunisienne dans un sens sagement libéral.

L'état de siège qui avait été institué en 1911 à la suite des incidents de Tunis et avait été maintenu jusqu'à ces derniers temps, ne se justifiait plus en présence du loyalisme de la population de la Régence, et a été levé par décret du 29 mars 1921. D'autre part, cette excellence mesure est présentée comme le prélude de réformes plus importantes devant être réalisées à brève échéance, comportant l'octroi aux indigènes tunisiens de certains droits politiques sous forme d'une représentation élue, non seulement dans les municipalités, mais encore à la Conférence consultative. Satisfaction raisonnable sera ainsi donnée aux désirs légitimes de la population indigène de Tunisie sans porter atteinte à la souveraineté de la France.

CONCLUSION

De la lecture de la présente étude ressort l'impression du contraste existant, en Tripolitaine, entre une œuvre économique qui, sans pouvoir supporter la comparaison avec celle beaucoup plus ancienne réalisée par la France en Algérie et en Tunisie, et tout en restant inférieure à celle de même date accomplie par la France au Maroc, est néanmoins fort honorable — et une action politique susceptible sinon d'en compromettre les résultats déjà acquis, du moins d'en entraver sérieusement le développement. Peu importe que les échecs persistants de cette action soient dus, comme le prétend M. Ernesto Vassallo, député, non pas aux nouvelles méthodes coloniales, mais à des procédés d'application défectueux, sur un terrain mal préparé et dans un milieu insuffisamment évolué.

Mais que ce soient les nécessités locales ou les nouvelles directives de politique générale et musulmane qui aient exercé l'influence la plus déterminante sur l'adoption en Libye d'une politique indigène d'un libéralisme jusqu'à présent sans exemple, cette orientation peut être considérée comme définitive. Par conséquent, il est maintenant sans objet de se demander, d'une part, si le but cherché n'aurait pas été atteint par le régime de liberté restreinte de 1917 avec beaucoup moins de dangers que par la charte constitutionnelle de 1919, et d'autre part si l'Italie n'aurait pas été mieux inspirée, dans son intérêt comme dans celui des puissances européennes dont les possessions musulmanes sont limitrophes des siennes, en s'entourant de leurs conseils et en profitant de leur expérience. Il vaut mieux attirer l'attention sur ce fait que la divergence incontestable des méthodes suivies par la France et par l'Italie dans leurs possessions nord-africaines s'explique par une profonde différence dans leur situation matérielle respective en Afrique du Nord.

En Algérie depuis près d'un siècle, en Tunisie depuis près de quarante ans, au Maroc depuis moins de dix ans, la France a réalisé, à travers de nombreuses vicissitudes, une œuvre politique, économique et sociale, par laquelle elle a marqué son empreinte d'une manière indélébile sur cette partie de l'Afrique devenue en quelque sorte le prolongement de la métropole. Sa domination, depuis longtemps incontestée en Algérie et en Tunisie et le long des routes de caravanes transsahariennes qui mènent à ses possessions de l'Afrique occidentale et centrale, s'étend graduellement au Maroc par une action militaire persévérante qui réduit peu à peu les zones encore insoumises. L'Algérie et la Tunisie ont été dotées d'un outillage économique (réseaux de routes et de chemins de fer, ports, etc.), dont la valeur représente de nombreux milliards et qui va être prochainement accru ; et au Maroc un milliard et demi vont être dépensés dans le même but, en plus des importants travaux déjà exécutés. Dans l'ensemble des trois pays, l'œuvre de colonisation a abouti à l'établissement de près d'un million d'Européens — Français et autres Latins — et à la création de nombreuses entreprises commerciales, agricoles, industrielles, minières, dont les capitaux représentent aussi plusieurs milliards, tout cela se traduisant par un commerce extérieur qui, en 1920, a atteint environ 6 milliards. La population indigène a largement bénéficié de ce puissant essor économique par l'accroissement

(1) *Tribuna Coloniale*, 12 mars 1921.

considérable de sa prospérité matérielle, tandis qu'un ensemble d'œuvres d'enseignement, d'assistance et de bienfaisance orientait de plus en plus vers la France son évolution intellectuelle et morale. Cette rapide esquisse suffit pour montrer que la France s'est acquis en Afrique du Nord un patrimoine d'une valeur inappréciable, qu'elle a le devoir de sauvegarder à tout prix par le maintien intégral de sa souveraineté, ce qui d'ailleurs n'exclut pas (dans l'intérêt même de la consolidation de sa puissance) une politique indigène de plus en plus libérale, tenant raisonnablement compte des aspirations légitimes de ses sujets et protégés. Mais il est indéniable que les nécessités de sa politique nord-africaine et coloniale fournissent à ses adversaires une arme dangereuse pour combattre l'influence que ses traditions et ses intérêts l'obligent à exercer dans l'Orient musulman.

La position de l'Italie, tant en Afrique du Nord qu'en Orient, est exactement l'inverse de celle de la France. Depuis le débarquement à Tripoli en septembre 1911, si l'on excepte un court répit en 1913-1914, l'Italie a été aux prises, en Tripolitaine, avec un état de rébellion dont elle n'a pu venir à bout, et en Cyrénaïque elle n'a obtenu une certaine tranquillité qu'en traitant sur un pied de parfaite égalité avec le cheikh des Senoussis. Aujourd'hui, moins que jamais, elle ne peut songer à rendre effective sa domination sur la Libye par les procédés de conquête ordinaires, parce que son opinion publique s'y opposerait formellement, et aussi — il faut bien le dire — parce que la pauvreté du pays ne justifierait pas les dépenses énormes qu'entraînerait une nouvelle expédition militaire. D'autre part, les conditions politiques, extrêmement défavorables, n'ont permis de créer que des intérêts d'une importance relative, limités à une partie de la côte et concentrés pour une très forte proportion dans la ville de Tripoli, ce qui permet de les protéger facilement; à part cela, n'ayant pu faire œuvre de colonisation proprement dite, l'Italie n'a pas réalisé en Libye une emprise comparable, même de très loin, à celle qui lie indissolublement la France à son Afrique du Nord. Par conséquent, en accordant à ses « citoyens » libyens, pour gagner leur sympathie, des concessions qui équivalent pratiquement à une indépendance complète, elle ne risque aucune perte matérielle appréciable ; et en faisant de sa colonie un champ d'expérience de politique indigène démocratique, en répandant par ses organes de propagande « qu'elle ne tient dans la sujétion aucun peuple musulman par la force des armes », elle court la chance de réaliser ailleurs un bénéfice autrement important. En effet, grâce à l'impression favorable que son libéralisme ne peut manquer de produire dans l'esprit de l'ensemble des musulmans, elle voit s'ouvrir devant elle la séduisante perspective de jouir dans tout l'Orient islamique d'une considération susceptible de lui valoir d'aussi fructueuses que peu coûteuses compensations, sous forme d'avantages économiques et politiques très supérieurs à ceux auxquels elle devra éventuellement renoncer en Libye.

L'avenir seul dira si cette combinaison, qui ne manque ni d'envergure ni de hardiesse, était bien conçue. En tout cas, dès à présent, la tournure prise par les événements d'Asie Mineure est, à ce point de vue, assez encourageante pour l'Italie. Pendant qu'en Cilicie des détachements français soutenaient une lutte difficile et sans issue contre les bandes de Mustapha Kemal, les Italiens qui avaient évacué Konia et Adalia, commençaient à procéder sans entraves à la mise en valeur de leur zone de priorité d'Anatolie.

***

Mais de la divergence des conceptions coloniales française et italienne, il ne s'ensuit nullement que des contacts fréquents — désirés du côté italien comme du côté français — ne soient pas de nature à faciliter les tâches respectives, en faisant disparaître les malentendus, ni que l'Italie et la France soient destinées à suivre des voies politiquement opposées : au contraire, d'impérieuses nécessités les engagent à rendre de plus en plus étroite leur communauté d'intérêts africaine et méditerranéenne.

Non seulement leur frontière européenne se trouve prolongée sur le continent africain par les confins de leurs vastes possessions et en Asie Mineure par les limites de leurs zones d'influence économique; il existe aussi des liens de compénétration démographique résultant de la présence en Afrique du Nord française d'environ 170.000 Italiens qui ont contribué et contribueront efficacement à sa mise en valeur, et des liens économiques dont une manifestation très importante est l'approvisionnement de l'agriculture italienne en phosphates tunisiens, en attendant que la richesse des gisements découverts en Cyrénaïque ait été démontrée. Dans l'Orient asiatique, la politique de la France et celle de l'Italie tendent, par des méthodes différentes, au même but : le progrès matériel et l'émancipation des populations, à l'exclusion de toute idée de domination.

Cette communauté de buts et d'intérêts apparaîtrait bien plus clairement si, du côté français comme du côté italien, on renonçait à certaines idées préconçues et erronées provenant d'une regrettable méconnaissance réciproque. Si la présente étude s'efforce de faire ressortir le caractère superficiel et injuste des opinions se bornant à attribuer à l'impuissance militaire l'orientation politique de l'Italie en Libye, puisque c'est précisément — et sans paradoxe — à sa situation précaire dans ses colonies méditerranéennes qu'elle devra cette liberté d'action lui permettant d'adopter des méthodes politiques adaptées à l'esprit nouveau du monde musulman, de même on peut à bon droit s'étonner de la persistance avec laquelle la presse italienne, ignorant les nombreuses manifestations de l'opinion française, accuse la France de se faire, pour la satisfaction

de prétendues visées impérialistes, l'instrument servile de la politique d'hégémonie anglo-hellénique en Asie. Ne désire-t-on pas en France, aussi vivement qu'en Italie, « une Turquie viable et indépendante », et la Syrie affranchie n'est-elle pas dirigée et assistée conformément à l'esprit du mandat conféré à notre pays ? Notre nation prouve ainsi qu'elle ne se laisse devancer par aucune autre dans l'exacte compréhension de l'évolution sociale des mahométans et des aspirations matérielles et morales des populations confiées à sa tutelle.

Les deux grandes nations latines ont, dans l'ensemble du bassin de la Méditerranée, une situation hors de pair et des intérêts supérieurs qu'elles s'efforcent de protéger par des méthodes originales correspondant à leur génie propre, mais dont le développement parallèle et concordant, favorisé par leur union de plus en plus intime, renforcera singulièrement leur puissance et leur prestige et facilitera leur mission civilisatrice. En faisant connaître en France la nouvelle politique coloniale démocratique de l'Italie, l'auteur du présent rapport s'est efforcé d'apporter une modeste contribution à une meilleure compréhension réciproque, condition préalable du resserrement de l'amitié franco-italienne.

CAMILLE FIDEL.

LE COMITÉ « FRANCE-TANGER »

Le Comité « France-Tanger ».

Nous avons dans notre dernier bulletin signalé la constitution du Comité *France-Tanger*. Dans l'assemblée générale tenue à son siège, il a été procédé à la nomination du bureau ainsi constitué :

BUREAU DU COMITÉ

Président : M. Hubert GIRAUD, député, président de la Chambre de commerce de Marseille.
Vice-présidents : M. BARETY, député, président du Groupe parlementaire du Maroc ; M. Louis MILL.
Secrétaire-général : M. ROBER-RAYNAUD.
Trésorier : M. HACKENBERGER.
Secrétaire : M. Camille FIDEL.

COMITÉ DE DIRECTION

M. ALLIER ; M. ATTHALIN, administrateur délégué de la Compagnie générale du Maroc ; M. CALARY DE LAMAZIÈRE, député ; M. DE CAQUERAY, président de la Section du Maroc de l'Union coloniale ; M. DAL PIAZ, président du Conseil d'administration de la Compagnie générale Transatlantique ; M. Lucien HUBERT, sénateur ; M. P. KELLER ; M. l'amiral LE BRIS ; M. Henri LORIN, député ; M. Maurice ORDINAIRE, sénateur ; M. Nicolas PAQUET, armateur à Marseille ; M. PHILIPPAR, vice-président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie ; M. E. REGNAULT, ancien ministre à Tanger, ambassadeur ; M. le général DE SALINS ; M. A. TERRIER, secrétaire-général du Comité de l'Afrique française.

Rappelons que les souscriptions des adhérents qui sont libres, peuvent être adressées au trésorier du Comité France-Tanger, 17, rue d'Anjou.

BIBLIOGRAPHIE

Pages d'Islam, par ISABELLE EBERHARD. Préface de M. Victor Barrucand, 1920. Prix : 6 francs. — Fasquelle, éditeur.

L'*Afrique française* signalait dans ses Echos, l'intéressant mouvement de décentralisation littéraire qui prend corps dans l'Afrique du Nord. Une anthologie de treize poètes algériens vient de voir le jour et deux Associations d'écrivains se sont créées, l'une à Tunis, l'autre à Alger. L'âme littéraire nord-africaine est-elle d'un pur génie latin, et n'y a-t-il pas lieu de faire état d'apports étrangers qui, attirés par le soleil de l'Islam, se sont fondus au creuset berbérique? Une réponse affirmative nous est donnée par l'œuvre écrite à l'ombre chaude de l'Islam, par Isabelle Eberhardt, errante fille du Nord, âme slave que berça la mélancolie brûlante des ergs sahariens et qu'emporta à Aïn Sefra dans sa colère brutale et soudaine d'Arabe irrascible l'oued Sefra, le 21 octobre 1904.

Les milieux littéraires d'Alger ont fait connaître l'œuvre si étrange et si prenante d'Isabelle Eberhardt et, dernièrement encore, M. Victor Barrucand vient de publier, chez Fasquelle, un nouveau recueil de nouvelles signées par Isabelle et intitulée *Pages d'Islam*. M. Victor Barrucand a, au cours de sa préface, indiqué combien le blanc fantôme invoqué par lui avait compris l'Islam et combien devait être précieux pour nous en ce moment même, cette connaissance de la mentalité musulmane. Au lendemain de la victoire et en présence du loyalisme indigène, de graves questions politiques et sociales se posent, en effet, en Afrique Mineure. Ces problèmes, Isabelle Eberhardt les avait abordés, et ce sont eux que Victor Barrucand passe en revue dans sa préface, mais alors qu'Isabelle n'avait fait que signaler le malaise social qui étreignait, vers 1900, ces masses indigènes, son préfacier montre les voies nouvelles qui s'entrouvent devant le Monde arabe régénéré par la Grande Guerre.

Mais laissons de côté ces diversions de sociologie et de politique indigène pour poursuivre une fois de plus, après beaucoup d'autres, la fuite toujours plus avant vers le Sud d'Isabelle Eberhardt, au cours de sa brève vie. Le temps impitoyable a levé le voile quelque peu mystérieux qui entourait de ses blancs haïcks l'existence de celle qui fut l'épouse du spahi Sliman Elmi. Isabelle est avant tout une « errante », elle sent peser sur ses épaules tout le poids des conventions européennes, et elle réalise toute l'étroitesse de cette vie d'Europe, de ces villes plus ou moins tentaculaires, de cette « légalité » si froide et si ennuyeuse. « Voyager, c'est ne pas penser, mais voir se succéder les choses, c'est avoir le sens de sa vie dans la mesure de l'espace... Demain, je m'en irai à d'autres paysages. » Ailleurs, ne déclare-t-elle pas : «..... Cette route fut longue et morne, mais nous marchions, c'était assez !... Combien je souffre de tous les livres que j'ai lus, de toutes les voix qui m'ont parlé, de tous les chemins que je n'ai pas suivis..... » Isabelle semble avoir eu la mentalité du légionnaire qui cherche l'oubli dans la mouvance de l'action, ou de celle du Tzigane toujours instable, c'est une Slave déracinée et désenchantée; la vie nomade du Sud Algérien pouvait seule encore lui procurer des joies et surtout cette ambiance d'indépendance pleine et entière qu'elle recherchait par-dessus tout, mais elle restait, malgré tout, l'inassouvie d'espace et de liberté. C'est ce perpétuel devenir qu'il faut aimer dans l'œuvre d'Isabelle Eberhardt, c'est moins l'Islam immuable qu'avait adopté la poétesse que le nomadisme arabe.

L'histoire de la vie d'Isabelle est l'illustration même de son état d'âme qu'elle définit, du reste, elle même en ces termes : « Ce qui me fait le plus de mal, c'est la prodigieuse mobilité de ma nature. » Née d'une mère aristocrate russe qui avait abandonné le château conjugal pour suivre un nihiliste, Isabelle vécut près d'un oncle, exilé lui aussi sur ces bords du lac de Genève où se sont assis tant de proscrits. Dans ce milieu révolutionnaire, les tendances instinctives de l'enfant s'exacerbèrent, le ciel d'Afrique ne fit que les accentuer encore. La mère d'Isabelle s'était retirée à Bône et Isabelle entrait peu à peu dans l'ombre chaude de l'Islam, et la mort lui arrachant à quelques mois de distance et sa mère et son oncle, elle abandonne Bône, s'enfonçant vers le Sud.

Quelles pistes a-t-elle suivies dans le Bled, où n'alla-t-elle point? Il est inutile de le chercher, il suffit de dire que c'est au nomadisme d'Isabelle Eberhardt que nous devons ces pages détachées que les journaux algériens ont publiées. On a rappelé dernièrement l'agression dont elle fut victime dans le cercle de Toug-

gourit peu de temps après son mariage avec le maréchal des logis Sliman Elmi, et qui lui valut un arrêt d'expulsion, et on a rappelé comment, devenue Française par la naturalisation, Isabelle Eberhardt revint dans le Sud Algérien trois ans après. C'est peu de mois après que la mort l'a surprise à Aïn-Sefra, le 21 octobre 1904.

L'œuvre d'Isabelle Eberhardt est-elle comme d'aucuns le pensent une de ces manifestations puissantes de notre littérature et de la littérature nord-africaine? Il est difficile de répondre par l'affirmative, l'exotisme, l'âme moscovite qui revit dans la musique russe comme dans la prose d'Isabelle, nous émeut; nous nous arrêtons sur le bord de la route bercés par la mélancolie douloureuse des phrases, par la cadence triste des mots, mais ce n'est pas la clarté lumineuse d'un génie latin. L'Islam, Isabelle l'a senti, l'a compris, elle s'est faite musulmane, mais c'est tout. elle n'a pas vu toute la grandeur de l'œuvre française en terre africaine, telle que l'ont montré Bertrand, les Frères Tharaud. Quoi qu'il en soit, il est doux de se laisser aller à l'étrange douceur, amère parfois, qui se dégage de la lecture des *Pages d'Islam*. La nostalgie du désert, la magie dorée des sables sahariens revivront dans le souvenir de ceux qui en connaissent la beauté. Les *Pages d'Islam* constituent une œuvre originale qui a sa place marquée dans cette littérature nord-africaine qui s'affirme si pleine de promesses et déjà si riche.

M. Besson.

Vingt années à l'administration centrale de l'Etat indépendant du Congo, par le major Ch. Liebrechts, conseiller d'Etat honoraire. Bruxelles, 1920.

Collaborateur et confident de Léopold II pour lequel il avait la plus grande admiration, l'auteur avait narré dans un premier livre paru en 1909, son séjour au Congo de 1883 à 1889. Dans ce second ouvrage consacré à l'histoire de l'Etat indépendant, de 1889 à 1908, c'est-à-dire jusqu'à la reprise par la Belgique, il défend contre ses adversaires l'œuvre royale : occupation des frontières, politique indigène, relèvement moral de la population, encouragement à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, développement des ressources financières. Au cours de son récit, M. Liebrechts nous fait connaître l'opinion de Léopold II sur l'Allemagne. « En ma présence, il s'est plaint de ce que l'on faisait trop bon accueil aux Allemands, qu'on ne se méfiait pas assez d'eux. » « J'ai beau le répéter, disait-il, on ne m'écoute pas. On tremble devant eux. » Mais il connaissait la puissance de leur organisation, et il lui arrivait de dire : « Il faut organiser cela proprement, et méthodiquement, à l'allemande. » Il se montrait partisan de l'organisation défensive puissante de la Belgique, dont il ne perdait de vue aucun des intérêts primordiaux, alors qu'il paraissait consacrer tout son temps au Congo.

Le Congo, la plus belle colonie du monde. Ce que nous devons faire, par un Colonial. Bruxelles, 1920.

C'est un exposé et un commentaire de l'ouvrage de M. A. Delcommune : *L'Avenir du Congo belge menacé*, qui a été analysé ici (*Afrique française*, novembre et décembre 1919, p. 358).

Moukanda. Le Congo belge et quelques régions voisines, par Gaston Denys Périer, chargé de cours à l'École coloniale de Bruxelles. Bruxelles, 1920.

Ce livre (tel est le sens du mot congolais *Moukanda*) est un recueil de pages choisies dans les ouvrages des explorateurs, missionnaires, savants, voyageurs et artistes, sur le Congo belge et pays limitrophes. On y relève les noms de plusieurs écrivains français : Anatole France, Leconte de Lisle, Ed. Foa, Fr. du Chaillu, J. Dybowski, etc.

Les Préliminaires de Verdun (août 1915-16 février 1916), par le lieutenant-colonel de Thomasson. Un vol. in-16 de 298 pages, avec 9 croquis et une carte. Prix : 12 francs, majoration de 50 0/0 en plus. — Berger-Levrault.

Rien de ce qui touche au grand drame de Verdun ne laisse les Français indifférents, et l'étude du lieutenant-colonel de Thomasson faite d'après des documents inédits, pose les podromes de l'épopée où tant d'Africains sont glorieusement tombés.

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — SOC. Gle D'IMP. ET D'ÉDIT., 17, RUE CASSETTE.

N° 5

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

ESQUISSE

GÉOGRAPHIQUE, POLITIQUE ET MILITAIRE

DES TERRITOIRES DU SUD DE L'ALGÉRIE

I

LE TERRAIN

Les régions désertiques et semi-désertiques de l'Algérie qui font l'objet de cette étude comprennent :

Les Hauts-Plateaux.
L'Atlas Saharien.
Le Sahara.

Hauts-Plateaux.

Les Hauts-Plateaux sont compris entre l'Atlas Tellien et l'Atlas Saharien. Leur altitude varie de 700 à 1.100 mètres; leur largeur, qui atteint 250 kilomètres à la frontière marocaine, va en diminuant vers l'Est.

C'est une vaste région de steppes, dont les eaux, sauf dans la partie centrale que traverse le Cheliff, viennent se rassembler dans des cuvettes fermées, dénommées chotts qui occupent toute une faible dépression orientée sensiblement S. S-O., E. N-E.

Les chotts sont des dépressions marécageuses, où l'eau apparaît rarement en surface; leur sécheresse diminue de l'Ouest vers l'Est; parfois couverts d'une végétation de pâturages, traversés de pistes, pourvus de points d'eau permanents (chotts Gharbi et Chergui); ils permettent aussi l'exploitation saline (Tahrez, Gharbi et Chergui). Le chott du Hodna, mal protégé des influences sahariennes par la faible altitude des monts du Zab, a un aspect plus désertique, surtout dans sa partie occidentale.

Les Hauts-Plateaux sont sillonnés de longues arêtes à relief peu élevé, où la végétation arborescente atteint parfois une certaine densité, mais qui ne suffisent pas à attirer les pluies.

La hauteur d'eau annuelle est très faible; elle varie de 150 à 300 millimètres; il est rare que les redirs (réservoirs d'eaux pluviales) y persistent longtemps, et la culture des céréales, pratiquée sur des espaces minimes, donne un rendement très faible et très aléatoire.

Le climat, nettement continental, est caractérisé par les écarts considérables de la température. Les nuits d'hiver sont très froides, il gèle souvent, et l'on constate parfois des écarts de 35° pendant la même journée. La neige tombe, surtout au printemps, et toujours en rafales violentes qui nivellent la plaine et rendent la marche excessivement difficile et dangereuse. L'été, les journées sont chaudes, mais en raison de la sècheresse de l'air et de la fraîcheur relative des nuits, le climat reste très sain, et très supportable pour des Européens.

Les Hauts-Plateaux sont les terrains de parcours de tribus pastorales, semi nomades, cantonnées chacune, cependant, dans des régions bien déterminées sur lesquelles elles ont des droits d'usage et dont elles ne s'éloignent qu'exceptionnellement en cas de sècheresse absolue. Elles vivent exclusivement de leurs troupeaux, moutons et chameaux, qui trouvent en toute saison dans les vastes plaines d'alfa et d'armoise une nourriture généralement maigre qui leur a donné une grande rusticité. Ces tribus, essentiellement

guerrières, fournissent des goums réputés; groupées par douars de centaines de tentes quelquefois, quand la saison chaude a raréfié les points d'eau, elles possèdent des silos de réserve de céréales; elles font leurs échanges commerciaux dans les marchés du Tell et du Sahara qui les avoisinent, et ont créé sur leur territoire des marchés régionaux qui ont donné naissance aux postes et aux villages français. Aucune colonisation n'y est possible; en dehors des goums, des convois de chameaux et des moutons, une colonne ne peut y trouver aucune ressource.

La question du ravitaillement en eau y est primordiale; les puits sont rares, rustiques, de débit souvent très faible en période sèche; ils acquièrent ainsi une importance tactique de premier ordre.

Les lignes ferrées de pénétration et les routes transversales parcourues par des autobus et des diligences constituent un damier à larges mailles que complètent les pistes arabes, et qui permettent à des colonnes de toutes armes d'opérer facilement dans toutes les régions; seuls les chotts constituent des obstacles qu'ils faut traverser prudemment.

La nature du terrain et la configuration générale des Hauts-Plateaux permettent d'ailleurs le tracé rapide de pistes automobiles, par simple décapage, et l'emploi des convois lourds des autos-mitrailleuses et même des chars d'assauts y est possible en toute saison.

En résumé, se prémunir contre les écarts de température, être en garde contre les tempêtes d'hiver et contre les mirages d'été, avoir un souci constant du ravitaillement en eau et en vivres de toute nature, tels sont les points essentiels qui résultent de cet aperçu d'ensemble de la région des Hauts-Plateaux.

Atlas Saharien.

L'Atlas Saharien limite au Sud les Hauts-Plateaux. C'est un soulèvement orienté S. O. N. E. et constitué de plis sensiblement parallèles, qui s'enchevêtrent parfois, et comprennent des massifs isolés de grande altitude.

Ce sont, de l'Ouest à l'Est, les monts des Ksour, le Djebel-Amour, les monts des Ouled-Naïl, les monts du Zab, l'Aurès.

Des caractéristiques générales leur sont communes et intéressantes au point de vue militaire : leurs pentes sont abruptes, leurs oueds souvent encaissés, ravinés, sujets à des crues violentes; les voies de communication sont rares et peu praticables en dehors des routes de pénétration; les vallées se prêtent à la culture des céréales, et les indigènes trouvent en toute saison des possibilités de paccage et des ressources forestières. Le climat est rude, participe de celui des Hauts-Plateaux dans la partie septentrionale, et subit sur le revers saharien les influences désertiques. La neige y tombe tous les ans, surtout au printemps, sauf dans les monts du Zab, de relief peu élevé.

Mais, tandis que dans la partie centrale, le Djebel-Amour, les monts des Ouled-Naïl et les monts du Zab sont surtout des zones de transhumance et de paccage d'été des tribus nomades avoisinantes, les extrémités de la chaîne, monts des Ksour et Aurès, sont habités par une population sédentaire qui y a bâti des villages et y possède des magasins et des postes défensifs, généralement situés sur des positions dominantes et d'accès difficile.

Les Chaouia de l'Aurès, en particulier, dont la population est dense, primitive et farouchement indépendante, sont susceptibles d'offrir une résistance prolongée. Leurs montagnes sont d'accès très difficile; la partie septentrionale y reçoit des pluies violentes, la neige persiste longtemps; et l'Aurès forme un bastion naturel que les voies de pénétration n'ont pas encore ouvert suffisamment à notre influence.

Des opérations militaires dans la région centrale de l'Atlas Saharien, sous réserve toujours du ravitaillement en eau et en vivres, n'offrent pas plus de difficultés aux colonnes légères que dans nos régions du massif central français.

Au contraire, dans les monts des Ksour et surtout dans l'Aurès, c'est une vraie guerre de montagne qu'il faut envisager, et les objectifs principaux doivent y être les villages, les marchés, les magasins-forteresses, les jardins, et les récoltes. Des conditions climatériques défavorables, des voies de communication très rares, l'impossibilité d'utiliser les convois lourds, l'artillerie montée et les chars d'assaut sont des facteurs qui nous ramèneraient, le cas échéant, aux époques de la conquête de la Kabylie.

Sahara.

Immédiatement au pied du revers méridional de l'Atlas, commence le Sahara proprement dit. C'est un ensemble de régions très variées d'aspect, de constitution, de ressources en eau, de densité de population et d'altitude. Mais partout les caractères désertiques dominent : ils sont bien connus; l'érosion due aux vents violents, à l'absence presque totale de pluies, aux températures excessives et à la sècheresse de l'atmosphère, érosion qui a modelé le terrain de façon absolument typique dans les régions de même constitution géologique; des ressources en eau très inégalement réparties; l'obligation de rechercher les nappes superficielles ou profondes pour assurer l'irrigation indispensable à toute culture; des puits espacés de débit variable, souvent très profonds, grossièrement construits, et que le vent ensable fréquemment; une eau généralement magnésienne, toujours très chargée en sels; des pâturages rares, convenant exclusivement aux chameaux et aux chèvres, sauf au pied même de l'Atlas où le mouton trouve encore quelques ressources; un climat pénible, très froid pendant les nuits d'hiver; une chaleur excessive l'été, un ciel toujours bleu d'où le soleil darde, dès son lever, ses accablants rayons; l'immensité et la monotonie des horizons, la prédominance des vents, sauf dans la région des chotts, les subites tem-


ESPAGNE
MER MÉDITERRANÉE
Sicile
Gibraltar
Tanger
Ceuta
Oran
ALGER
Bougie
Bône
Bizerte
TUNIS
Constantine
Sousse
Sfax
Gafsa
Gabès
Biskra
Tozeur
El Oued
Chott Djérid
FEZ
Meknès
MAROC
Oudjda
Berguent
Aïn Sefra
Figuig
Colomb-Béchar
GRAND ATLAS
HAUTS PLATEAUX
ALGÉRIE
Laghouat
Touggourt
TRE DE GHARDAÏA
Ghardaïa
Ouargla
TRE DE TOUGGOURT
TERRITOIRE D'AÏN SEFRA
GRAND ERG OCCIDAL
GRAND ERG ORIENTAL
El Goléa
Ft Mac Mahon
Ft Miribel
Igli
O. Saoura
Timmimoun
GOURARA
TOUAT
Adghar
IGUIDI
TADEMAÏT
TINGHERT
Ft Flatters
Ohanet
Ghadamès
Djado
Hassi el Misselan
TERRITOIRE DES OASIS
In Salah
TIDIKELT
MOUYDIR
TASSILI DES AZDJER
Ft Polignac
Aoussedjin
FEZZAN
Mourzouk
Ghat
Erg Edeyen
Djanet
Ouallen
EGH CHACHE
Idelès
HOGGAR
Silet
Tamanghasset
Ft Motylinski
O. Tamanghasset
Timissao
Taoudenni
Toummo
Timéïaouin
Tin Zaouaten
Bouressa
In Azaoua
In Guezzam
O. Zazir
O. Tafassasset
Araouan
Kidal
AFRIQUE OCCIDLE FRANCSE
AÏR
Agadès
Bilma
Tabankort
Tombouctou
Gao
NIGER
Tilemsi
Azaouak
TOUAREG
TERRITOIRES DU SUD DE L'ALGÉRIE
0 100 200 300 400 500 K
Afrique Française
Reproduction interdite.

pêtes de siroco qui chassent violemment les nuages de sable et de graviers obligeant les caravanes à s'immobiliser pendant des heures.

Ces caractéristiques sont communes à toutes les régions sahariennes; ce qui les différencie, c'est la nature du sol, la répartition des ressources en eau, et par suite le groupement, le caractère et les habitudes des populations qui se sont adaptées à chacune d'elles.

*
* *

Le terrain se présente au Sahara sous des formes types dont les noms indigènes sont passés dans notre vocabulaire géographique.

La Hammada. — Plateau rocheux aux grandes dalles polies par le vent, sillonné de dépressions sablonneuses à faible végétation d'arbustes et de touffes fourragères.

La Chebka. — Terrain mamelonné, tourmenté, analogue à la Hammada.

Le Reg. — Terrain plat, alluvionnaire, généralement recouvert de petit gravier et de sable, et d'où la végétation est absente.

L'Erg. — Massif de dunes de sable, reposant sur une ossature rocheuse qui en modèle les formes et les rend invariables dans leurs grandes lignes, malgré la violence des vents; réservoir d'eau peu profonde et de pâturages clairsemés.

Le Gassi. — Grand couloir de reg, qui coupe des massifs de dunes et où l'on peut voir le lit des anciens oueds quaternaires.

Le Nebka. — Terrain de petits monticules sablonneux, où l'eau superficielle a fixé une végétation relativement abondante.

Les Daïas. — Cuvettes au milieu des regs, où existent les grands bétoums (pistachiers-térébinthes).

Enfin, les *tanezroufts*, immenses étendues de plusieurs centaines de kilomètres plates et absolument stériles, dépourvues de puits, de touffes et de bois, et que les caravanes traversent à marches forcées sous la direction de guides éprouvés.

*
* *

Les diverses régions du Sahara se rapprochent plus ou moins de ces formes classiques ; au point de vue géographique, elles sont très dissemblables.

A l'Ouest, c'est le *bassin de la Saoura*, qui collecte les eaux descendant de l'Atlas Orano-Marocain. Très abondantes dans la principale branche, l'oued Guir, où elles permettent l'irrigation et l'inondation de vastes superficies de céréales (Bahariat), elles ne coulent qu'irrégulièrement en surface dans la vallée moyenne; mais, absorbées par le sable et remises à jour par des travaux hydrauliques, elles irriguent des palmeraies importantes; elles vont se perdre enfin au Sud dans des Sebkas où elles ont formé par évaporation des gisements salins abondants, que les indigènes exploitent.

A l'Ouest de la Saoura, c'est la Hammada marocaine, puis l'Erg-Iguidi, pays inhabité que traversent seulement des bandes de pillards marocains dans leurs razzias périodiques sur les troupeaux de l'Afrique Occidentale Française.

A l'Est de la vallée de la Saoura, s'étendent les *Hauts-plateaux sahariens*, qui prolongent les monts des Ksour, et que traversent les grands oueds issus de cette chaîne. Ces oueds, creusés à l'époque quaternaire, coulent encore irrégulièrement dans leur partie septentrionale et présentent dans la saison froide des redirs permanents. Mais le sable les envahit de plus en plus, ce sont surtout des vallées orientées sensiblement Nord-Sud où les troupeaux trouvent des pâturages d'hiver; jalonnés de quelques puits profonds et de débit irrégulier, ils servent d'axe de marche aux tribus du Sud-Oranais qui se rendent en caravane au Gourara. Ils se perdent bientôt dans le *Grand Erg Occidental*, une mer de sable aux hautes vagues solidifiées, de parcours difficile, et où la vie permanente n'a pu se fixer.

Leur zone d'épandage souterraine a permis la création des oasis du *Gourara*, que prolongent vers le Sud les oasis du *Touat*, tributaires du bassin de la Saoura, et plus loin encore vers le Sud-Est les oasis du *Tidikelt* alimentées par les nappes du plateau du Tadmaït et des massifs touareg. Cet archipel d'oasis est habité par une importante population sédentaire qui a su utiliser et mettre à jour par des travaux considérables de galeries souterraines les réserves d'eau de son sous-sol que nos sondages artésiens ont encore augmentées en atteignant les nappes profondes.

Des tribus nomades, ruinées par la sécheresse et par l'insécurité, s'y sont aussi fixées et ont encore quelques troupeaux de chameaux qui suffisent aux relations régionales. Mais l'importance de ces groupes d'oasis réside surtout dans les ressources qu'y peuvent trouver les grandes tribus limitrophes en cas d'insurrection; de tout temps les oasis du Sahara central ont commercé avec nos tribus du Sud-Oranais, avec les farouches Beraber du Tafilalet et du Sud-Marocain, avec les Touareg, riverains du Soudan. Refuge de dissidents, foyer de fanatisme et d'opposition à notre pénétration, leur rôle a été considérable dans l'histoire de notre expansion africaine; c'est de leur conquête qu'est née la question marocaine.

Dans sa partie centrale et sur la longitude d'Alger, Laghouat, El-Goléa, le Sahara algérien présente un seuil de faible altitude qui limite à l'Ouest le bassin des grands chotts septentrionaux qui s'étendent de Biskra au golfe de Gabès. Cette arête large et irrégulière, peu accentuée, forme la chebka du *M'Zab*, puis le plateau du Tademayt, et est prolongée au Sud par les massifs touareg. Tous les oueds qui descendent des plateaux et des massifs convergent vers la dépression des *chotts* dont l'altitude est parfois au-dessous du niveau de la mer. Les grands collecteurs en sont :

L'oued Djeddi orienté Ouest-Est, qui court parallèlement et à peu de distance de l'Atlas saharien dont il draîne les eaux, et qui marque

la limite de la colonisation romaine; sujet à des crues violentes et soudaines, il devient alors un obstacle absolu au passage des caravanes. Au Nord de l'oued Djeddi et au pied des contreforts de l'Atlas saharien sont les oasis des Zibans, dont *Biskra* est le centre;

L'oued Mia, qui collecte toutes les eaux du Mzab et du Tademayt, a une direction sud-ouest nord-est et contient à son confluent avec l'Igharghar, les riches oasis d'*Ouargla;*

Enfin, la vallée de l'Igharghar, encore visible sur presque tout son parcours, descend du grand massif du Ahaggar, se dirige vers le Nord et prend le nom d'oued Rhir dans sa partie basse que jalonnent sur plus de 100 kilomètres les belles oasis dont *Touggourt* est la capitale, et qui sont en développement croissant.

A l'Est de l'Igharghar et jusqu'au plateau du Tassili des Azdjer, s'étend sur des centaines de kilomètres carrés une nouvelle région de hautes dunes, le *Grand Erg oriental*, plus riche que l'occidental en points d'eau et en pâturages sahariens; elle sert de terrain de parcours aux tribus nomades des oasis, et des palmeraies ont même pu y être créées dans le sable, par un labeur acharné des populations de l'oued Souf.

* * *

Au Sahara, plus encore que dans les autres régions des territoires du Sud, la question de l'eau s'impose sans cesse à la vie agricole et pastorale, et règle tous les mouvements de nomadisation et de transhumance. Pour des colonnes militaires, le ravitaillement en eau doit être le premier souci du chef, faire l'objet d'une étude approfondie par renseignements et par reconnaissances recoupées; c'est la question d'eau qui permet de déterminer les itinéraires, qui limite l'effectif en hommes et animaux pouvant marcher groupés dans le même détachement. L'expérience de ceux qui connaissent le pays et l'ont parcouru avec des nomades est indispensable pour compléter les renseignements donnés par les tableaux des points d'eau de chaque territoire; les ressources varient d'ailleurs avec les saisons, et avec la sécheresse plus ou moins prolongée de chaque région.

Les pluies se répartissent très inégalement au Sahara. Entre l'Atlas et la latitude d'Ouargla, il en tombe quelques centimètres tous les ans, à peu près partout; mais plus au Sud, il n'est pas rare de voir des périodes de sept années consécutives d'une sécheresse absolue, qui tarit les puits, dessèche les arbres et les plantes fourragères, et oblige les troupeaux à des déplacements de 500 kilomètres pour trouver quelques ressources. Et d'autre part, un orage de deux heures survenu quelquefois très loin, y détermine des crues violentes d'oueds que toute une génération avait toujours connus à sec.

Les *puits* du Sahara sont généralement de faible diamètre, ils sont maçonnés en pierres sèches, ou coffrés en fascines, dans les terrains ébouleux. Normalement, ils comportent une petite margelle, près de laquelle les indigènes ont construit des auges en plâtre, à fleur du sol, pour l'abreuvoir de leurs troupeaux.

Dans les régions où les vents de sable soufflent violemment, le puits n'a pas de margelle, tout obstacle donnant lieu à la formation d'une dune; son orifice est alors recouvert de dalles mobiles qui empêchent l'ensablement.

Quand la nappe d'eau est à plus d'une trentaine de mètres, la margelle est complétée par des piliers grossièrement maçonnés sur lesquels les caravanes disposent les poulies en bois qui font toujours partie de leurs bagages, et qui permettent un puisage moins pénible, soit à bras, soit par traction animale (des puits de 80 à 100 mètres existent dans les hauts plateaux sahariens).

Les puits n'ont été creusés et ne sont entretenus que dans les points où l'on a constaté la présence d'une nappe d'eau de débit constant; leur débit est très variable, les indigènes savent l'évaluer en indiquant le nombre de chameaux que l'on peut y abreuver à l'étape. Parfois, on trouve des puits qui ont servi à abreuver des troupeaux après une année pluvieuse au milieu de riches pâturages, et dont le réservoir n'était qu'une poche d'eau retenue par des terrains imperméables; toute opération de curage et d'approfondissement y serait inutile.

En dehors des puits, on peut trouver en hiver, dans les oueds venant des monts de Ksours et du Tademayt, des réservoirs d'eau pluviale (redirs); il en existe même dans le Sahara central; mais une colonne militaire ne doit jamais les considérer comme une ressource certaine; ils s'assèchent vite et sont presque toujours souillés par les déjections des animaux qui s'y abreuvent.

Les *tilmas* sont des trous d'eau que l'on peut creuser à la main dans certaines régions sablonneuses où l'eau est presque en surface.

Dans les oasis on trouve aussi des puits ordinaires, dont l'eau peu profonde sert à l'irrigation: elle est généralement mauvaise.

Les vrais ressources, et elles sont considérables, sont :

Les séguias d'adduction de sources naturelles (région de Biskra).

Les puits ascendants indigènes, coffrés en troncs de palmiers, qui amènent à fleur du sol l'eau de la première nappe profonde (40 à 80 m., région de Touggourt et d'Ouargla).

Les puits artésiens, creusés par nous depuis 1856 (Touggourt, Ouargla, Tidikelt, Zibans).

Les foggaras, canaux souterrains déversant dans des dépressions irrigables l'eau captée à plusieurs kilomètres dans les couches perméables (Gourara-Touat-Tidikelt).

Les puits à bascule, dont l'eau affleure presque le sol, dans les régions de dunes (Oued Souf-Gourara septentrional.)

Les sources naturelles et les dérivations d'oueds (Aïn Sefra-Biskra-Saoura).

Toutes ces eaux sont potables, plus ou moins magnésiennes cependant; celles des nappes artésiennes de l'Oued-Rhir en particulier ont des pro-

priétés purgatives qui anémient très vite les Européens qui séjournent quelque temps dans cette région. Les ressources alimentaires sont très limitées; en dehors des oasis où l'on trouve toujours des dattes en abondance, comestibles et fourragères, des légumes et des fourrages verts, les tribus nomades ne peuvent être mises à contribution que pour les chameaux, quelques chèvres et moutons.

Le comestible fait habituellement défaut aux étapes; seules les caravanes arabes peuvent trouver à peu près partout quelques racines sèches, quelques crottins de chameaux qui leur suffisent à préparer leur maigre repas du soir. La fabrication du pain, possible aux oasis, pour de très faibles effectifs, en utilisant les troncs et les branches de palmiers et les racines des arbustes des sebkhas, est impossible ailleurs.

Il faut ajouter que la marche est très pénible pour des piétons à cause de la nature du sol; les chaussures en cuir se raccornissent et sont coupées par le sable; il est impossible à des fantassins même allégés de faire étape pendant les heures chaudes de l'été (avril à octobre); la direction doit être assurée toujours par des guides éprouvés; enfin, les troupes régulières sont très impressionnées par la solitude, l'aridité du pays, et l'immensité des horizons.

Ces conditions donnent à la guerre saharienne une physionomie toute spéciale. Le seul objectif doit y être la main-mise sur les centres habités, sur les marchés où se ravitaillent les insurgés, et, dans des circonstances exceptionnellement favorables, sur les troupeaux et les campements de nomades, qui ont pour eux la parfaite connaissance du pays et une mobilité extrême.

II

LES RACES

On a coutume de diviser les indigènes de l'intérieur de l'Algérie en deux catégories, les Arabes et les Berbères, et d'attribuer à chacune d'elles des caractéristiques très nettes, quel que soit le genre de vie des groupements qui les constituent.

Cette classification est tout arbitraire et ne répond pas à la réalité.

Longtemps avant les invasions arabes, les peuples pasteurs du Sahara et des Hauts-Plateaux menaient la vie nomade, seule possible dans ces régions; les tribus arabes venues de l'Arabie par l'Egypte et entraînant à leur suite des Berbères de Tripolitaine avaient un effectif bien inférieur à celui des populations de la Berbérie; elles ont été absorbées par les éléments autochtones qu'elles ont islamisés, refoulant ou plutôt obligeant à se cantonner dans les massifs montagneux des oasis et le Sahara central des groupements berbères qui s'y sont conservés purs de tout mélange malgré leur conversion ultérieure à l'islamisme.

Plus tard, les tribus berbères des Hauts-Plateaux oranais ont été à leur tour gagnées à la religion du prophète par les marabouts venus d'Espagne et du sud marocain; elles ont adopté le langage, les mœurs, les noms de leurs nouveaux suzerains, et se revendiquent aujourd'hui de leur généalogie et de leur origine. Enfin, des familles influentes de Cheurfa se sont fixées presque partout.

La fusion de tous ces éléments s'est faite dans les groupements nomades, que l'on appelle aujourd'hui les Arabes; mais dans les oasis sahariennes, ils se sont juxtaposés, conservant chacun leur langue, leurs coutumes, et acquérant cependant par les conditions de vie et par le voisinage, des mœurs et des caractères identiques.

Il est intéressant de remarquer que les tribus qui occupent les régions du sud constantinois, par où a débouché la grande invasion hilalienne, ont conservé un type physique se rapprochant beaucoup de l'arabe classique; et aujourd'hui encore, bien que leur pays puisse suffire en toute saison à assurer l'existence de leurs troupeaux, elles continuent à gagner en été les régions du Tell; elles s'y rendent au complet avec leurs tentes, leurs familles, leur cheptel, et par les itinéraires qu'ont empruntés leurs ancêtres du XIe siècle. Plus on avance vers l'Ouest et vers le Sud, plus le type arabe disparaît, et plus les tribus se cantonnent dans leurs propres terrains de parcours.

Ce qui a fait la caractéristique de chaque groupement, ce n'est pas son origine, mais bien la vie imposée depuis des siècles par les conditions géographiques et économiques, et il paraît préférable, au lieu de parler d'Arabes et de Berbères, d étudier successivement :

Les nomades des Hauts-Plateaux et du Sahara septentrional (Arabo-Berbères);

Les grands nomades sahariens (Berbères arabisés);

Les Chaouïa de l'Aurès (Berbères);

Les populations sédentaires des oasis (Arabes et Berbères).

Les Mozabites (Berbères);

Les Touareg (Berbères).

Nomades.

Dans les Hauts-Plateaux, la répartition des grands groupements est exactement la même qu'au début de la conquête de 1830. Non seulement ces groupes, mais aussi les tribus en lesquelles ils se subdivisent, possèdent des droits d'usage immuables sur des terrains de parcours collectifs bien délimités; elles creusent et entretiennent les puits, ont droit de priorité sur les terrains cultivables et sur les régions de pacage. C'est leur domaine propre; la tribu y vit en tout temps, plus ou moins groupées autour des points d'eau selon les saisons, et elle s'y mélange rarement aux tribus voisines. Leur nomadisation y est donc très relative, et en tout cas elle est toujours localisée, en ce qui concerne les campements.

Par contre, les troupeaux y sont très mobiles : sauf au printemps, époque à laquelle les chameaux et moutons suivent les douars, qui se

nourrissent de leur lait, ils sont sans cesse en déplacement sous la garde de quelques bergers, de quelques tentes de gardiens, en recherche de pâturages.

Les contestations entre tribus voisines, pour l'usage d'un puits ou la mise en valeur d'un terrain bien détrempé, sont toujours violentes.

Mais malgré ces habitndes qu'une longue sécurité et que notre administration ont imposées peu à peu, les tribus nomades conservent toujours une grande mobilité : le cas échéant, nous les retrouverions devant nous comme aux débuts de la conquête, comme elles étaient à l'époque biblique, dont elle reconstituent encore un tableau très impressionnant.

Ce sont toujours des groupes de tentes, dont les chefs possèdent l'autorité patriarcale indiscutée, reconnaissent l'aristocratie de naissance et ont besoin d'être commandés. Essentiellement cavalières, elles sont d'autant plus rudes et guerrières que l'on se rapproche de l'Ouest. Impulsifs, versatiles et imprévoyants, les nomades aiment la fantasia, la chasse et l'imprévu ; ils sont comme leurs chevaux, d'une sobriété et d'une endurance extrêmes; toujours prêts à agir, et à suivre avec fanatisme le chef social ou religieux qui a su s'imposer, leur mentalité ne s'est pas modifiée depuis des siècles.

Ce sont ces tribus qui nous ont permis par leurs rivalités, par leur besoin d'action et par leur amour du butin, de trouver pour la conquête des auxiliaires précieux que l'on a su opposer les uns aux autres. C'est en s'appuyant sur les tribus restées fidèles que nous nous sommes rendus maîtres des insurrections. Ce sont les nomades qui nous ont fourni pour la conquête du Maroc et des oasis sahariennes des goums et des convois sans lesquels nous aurions été impuissants.

Leur tactique est connue : c'est toujours la charge en horde, sans cesse renouvelée, impuissante contre des troupes disciplinées qui peuvent faire usage de leurs feux; une grande facilité de se dérober et de se soustraire à la poursuite, un moral qui ne résiste pas à la volonté tenace de l'adversaire. Redoutables seulement dans la guérilla, ils recherchent les convois, les isolés, les petits détachements, comblent les puits, etc... ; cruels et sans pitié, ils sont restés les disciples d'Abd-el-kader.

Les nomades ont des silos dans lesquels ils emmagasinent des réserves importantes de grains; ils sont susceptibles d'en charger sur leurs chameaux des approvisionnements de plusieurs mois; c'est ce qui fait leur force. Leur armement est très réduit, très primitif, les fusils de chasse et les armes sans culasse y dominent, mais ils sauraient, le cas échéant, remarquablement utiliser les armes à tir rapide dont ils arriveraient à être pourvus.

Ces traits sont communs à toutes les tribus qui vivent sur les Hauts-Plateaux et au pied de l'Atlas Saharien dans la région des chotts entre Laghouat et Touggourt. Toutes ont aussi le besoin héréditaire de nomadisation. Les tribus du Sahara Algérien oriental, qui trouvent à proximité de leurs terrains de parcours les riches palmeraies des Zibans et de l'oued Rhir, vont estiver dans le Tell, augmentent leur cheptel ovin, et reviennent à l'automne avec leurs approvisionnements de grains. Celles des Hauts-Plateaux oranais, au contraire, laissant toute l'année le gros des campements dans leur zone normale de parcours restreint, se ravitaillent par caravanes : en hiver plus de 20.000 chameaux descendent les grands oueds sahariens pour gagner le Gourara, le Touat, quelquefois le Tafilalet.

Les produits s'échangent et, à défaut d'esclaves dont le commerce est radicalement enrayé depuis quelques années, les grandes caravanes rapportent les charges de dattes dont les nomades font une consommation régulière. L'été, de nouvelles caravanes se rendent dans le Tell, s'y emploient aux transports et opèrent les achats de grains. C'est donc un mouvement incessant, qui résulte des nécessités alimentaires, qui limite d'autant les périodes pendant lesquelles les tribus nomades peuvent tenir la campagne, et qui doit donner les directives de la tactique à employer vis-à-vis d'elles.

Grands nomades sahariens.

Entre Touggourt, El Oued, Ouargla, Ghardaïa, El Goléa, vivent en tout temps les grands nomades du Sahara. Disséminés à l'extrême, d'humeur sauvage et indépendante, ils se sont groupés en tribus qui ont pour points d'attache ces oasis, où ils possèdent des palmeraies et où ils exercent une véritable souveraineté de fait. Ils ont construit en dehors des villages de sédentaires, des maisons ou des huttes, ils viennent y passer l'été jusqu'à la fin de la récolte des dattes. Et aussitôt après, ils regagnent par petits groupes les immensités sahariennes, toujours en quête de pâturages, chassant la gazelle, se livrant au commerce et à la contrebande avec les oasis centrales, le Sud tunisien et les villes tripolitaines de la frontière.

Leurs terrains de parcours sont délimités comme ceux des nomades du Nord, mais ils sont très étendus et ne conviennent qu'à l'élevage du chameau et de la chèvre.

Ce sont ces tribus, dont la plus connue, la plus saharienne peut-on dire, est celle des Chaamba, qui ont entravé si longtemps toutes les tentatives de pénétration, qui ont créé une insécurité redoutable par leurs dissidents et qui, aujourd'hui complètement soumis, fournissent le noyau de nos compagnies sahariennes. Leurs goums à méhari font tous les ans des incursions heureuses sur les territoires du Sud tripolitain, véritables raids de milliers de kilomètres, que nos troupes de cavalerie ne peuvent concevoir. Ils ont des régions désertiques et de l'emploi du chameau et du méhari une connaissance innée qui en fait des auxiliaires précieux, et qui remettrait en question la sécurité de l'Algérie le jour où ils feraient défection.

Très impressionnables, très impulsifs, remar-

quables tireurs, sachant utiliser le ferrain et manœuvrer, dressés depuis trente ans dans nos compagnies sahariennes, ils ont des qualités de dévouement et d'intelligence qui les font se donner aux chefs qui les comprennent, qui savent s'adapter à leur vie, qui les commandent en s'inspirant de leur mentalité. C'est dans ces tribus que les explorateurs Foureau, Lamy et tant d'autres ont trouvé leurs guides et leurs escortes; c'est avec leurs goums que le capitaine Pein a osé en 1899 lancer ses 180 carabines sur les 1.200 guerriers d'In Salah, et amorcer la conquête du Touat.

Les annales sahariennes, depuis vingt ans, sont remplies de leurs exploits, c'est grâce à eux que la question touareg a pu être résolue, et que notre police saharienne s'exerce aujourd'hui jusqu'aux confins du Soudan.

Pour se rendre compte de ce qu'ils seraient comme adversaires, il faut les suivre dans une de ces expéditions où ils donnent la chasse à un rezzou qui est venu de Fezzan ou de l'arrière pays touareg voler des chameaux dans leurs pâturages.

L'alarme se transmet vite, mais les campements sont très dispersés et le groupe de poursuite met souvent deux ou trois jours pour se rassembler. Les méharistes arrivent avec leur fusil de guerre et des provisions de route, orge grillée, dattes sèches, sucre et café (quelques centaines de grammes par jour, sous un volume réduit) et des outres goudronnées qui leur assurent une provision d'eau pour plus d'une semaine. Leurs méhara, eux, adaptés au désert et doués d'une résistance extraordinaire, vivront sur leur bosse, et se referont au retour. Et la poursuite commence sous la conduite d'un vieux routier expert en traces, qui ne lâchera plus la piste des voleurs. Elle se poursuit jour et nuit, sans interruption, au grand pas allongé des mehara; la nuit, en l'absence de lune, une lanterne les maintient sur les traces, des arrêts d'une heure permettent de préparer du café, de s'assoupir quelques instants, et l'on repart en délayant dans la main quelques pincées de farine ou d'orge grillée; on s'attache à la selle pour ne pas céder au sommeil, et cela dure des jours, jusqu'à ce que l'on tombe sur le rezzou qui se croit hors d'atteinte et se repose en sécurité.

Les Sahariens ont aussi des chevaux, dont la résistance et la rusticité ne sont pas moindres. En 1898-99 les goums méharistes d'Ouargla qui ravitaillaient la mission Foureau-Lamy et assuraient la sécurité de ses derrières s'étaient adjoint 16 cavaliers des Saïd-Otba.

Au retour, en avril, saison déjà chaude, après cinq mois de randonnées, le goum se trouve pris par la soif dans le Gassi-Touil. Il est à 90 kilomètres du premier puits, et l'on a distribué à chacun son dernier litre d'eau. Les cavaliers partent en avant dans la soirée pourvus d'outres; ils atteignent le puits, reviennent sur leurs pas pendant 30 kilomètres, et distribuent l'eau aux méharistes le lendemain avant midi.

En seize heures ils ont couvert 120 kilomètres, chargés chacun au retour de 60 litres d'eau : voilà ce que peuvent nos nomades sahariens.

Populations sédentaires des oasis.

Ces populations sont très variées dans chaque région; elles comprennent des tribus arabes fixées au sol, des groupes de Merabtine venus du Maroc, des Berbères plus ou moins mélangés de sang noir, des Harratine, véritables serfs, descendants des anciens esclaves.

Au Nord, l'élément arabe prédomine; dans la région de l'Oued Rhir, les Rouahra présentent tous les caractères d'une vieille race berbère, se rapprochant des Egyptiens par ses traits physiques et ses coutumes. Dans les oasis centrales, la proportion des divers éléments est variable : l'Arabe domine au Tidikelt, mis en valeur depuis peu de siècles, tandis que dans le Gourara et le Touat, où les traditions sont conservées, la construction des foggaras indique aussi l'existence très ancienne d'une civilisation de Zenètes, qui ont donné leur empreinte à tout le pays, et que l'on retrouve partout.

Les éléments ne sont pas mélangés : Arabes, Merabtine et Zenata habitent des villages distincts et ont conservé leur langue et leurs mœurs. Tous emploient les Harratine et les nègres à une mise en valeur intensive des palmeraies et à l'entretien des foggaras; ils possèdent quelques rares troupeaux de chameaux, de chèvres et de moutons touareg, et tirent toutes leurs ressources des palmeraies.

Leurs villages bâtis en argile, occupent généralement des positions défensives et comportent une kasbah qui sert de magasin et de réduit; une enceinte les entoure, et se prolonge dans les jardins contigus par un enchevêtrement de murailles, de fossés et de canaux, qui constituent des défenses accessoires sérieuses.

La vie sédentaire, imposée à ces populations par l'insécurité et par l'aridité des régions désertiques qui les entourent, a façonné leur caractère; une nourriture insuffisante, un climat très pénible, la promiscuité et l'entassement dans des villages mal bâtis, les fièvres dues à la stagnation des eaux d'irrigation, contribuent, d'autre part, à les amoindrir physiquement. Malgré le fanatisme intransigeant des Merabtine, toutes ces populations sont aveulies, sans ressort, impuissantes à tout effort commun prolongé. Les luttes intestines, l'esprit de parti y sont d'une violence extrême, et cela suffit à alimenter leur activité. De tout temps, les sédentaires des oasis ont été sous la suzeraineté des grands nomades, et ont payé leur protection.

Ils n'ont de force que par le ravitaillement et l'asile qu'ils peuvent donner à des bandes insurgées de vrais guerriers.

Mozabites.

Parmi les populations sédentaires des oasis, les Mozabites méritent d'être classés à part.

Ils occupent le chebka désertique et chaotique

du M'Zab où ils ont, vers le XIII[e] siècle, construit leurs sept villes et créé de beaux jardins par une irrigation artificielle. Leurs puits creusés dans la roche sont très profonds, et le puisage s'y fait par traction animale.

Hérétiques de l'Islam, ils venaient d'Ouargla, où les ruines de leur capitale, Sédrata, enfouie sous les dunes, attestent la durée de leur occupation. Farouches sectaires, ostensiblement rigoristes, animés à notre égard d'un esprit intransigeant et sourdement hostile, ils se sont répandus dans toutes les villes du Tell, où ils exercent d'importants commerces : riches, influents, très intrigants, ne ménageant pas leurs capitaux pour servir leur propagande et défendre leurs intérêts, ils sont susceptibles, le cas échéant, de diriger contre nous une campagne de dénigrement et de menées occultes. Mais si, vis-à-vis des grands chefs du Tell, ils ont une influence indiscutable, ils sont, dans leur pays, entourés de tribus arabes qu'ils ont appauvries par l'usure, et qui, bien orientées, nous serviraient complètement contre eux.

Leurs villes sont de vraies forteresses, il est vrai, mais elles sont à la merci de nos canons, et les Mozabites ne peuvent offrir de résistance que derrière leurs murailles.

Chaouïa de l'Aurès.

Ce sont aussi des Berbères, que les rudes montagnards qui occupent le massif de l'Aurès. Primitifs et indépendants, ils sont restés ce qu'ils étaient au moment où l'occupation romaine encerclait leur pays. Très robustes, habitués aux intempéries, musulmans peu fanatiques, mais rebelles à toute contrainte, ils ont beaucoup de traits communs avec les Kabyles. Comme eux, ils ont des villages défensifs, des forteresses escarpées, sont groupés en tribus qni reconnaissent l'autorité de la djemaâ, et qui ont des lois traditionnelles toujours en vigueur. Mais la nature des massifs, des ressources en eau et la différence de climat entre les deux versants les amènent à mener une vie moins sédentaire. Ils possèdent à la fois des terrains de labour dans les vallées septentrionales, des jardins à l'origine des sources et des barrages, des terrains de pacage disséminés partout, des forêts qu'ils exploitent. Leur massif convient à une guerre de chicane, qu'ils sont susceptibles de soutenir longtemps mais dont des opérations convergentes et un encerclement bien compris auront toujours raison.

Les Chaouïa ne sont pas irréductibles ; leur sauvagerie est faite d'ignorance et d'atavisme plus que d'hostilité. Le jour où leur pays sera ouvert à notre pénétration, où des travaux hydrauliques et l'exploitation rationnelle des forêts en augmenteront les richesses, ils deviendront comme les Kabyles des auxiliaires précieux de la colonisation.

Touareg.

Bien que le Sahara central ne rentre pas dans le cadre de cette étude, il n'est pas possible de ne pas mentionner les Touareg, dont nos oasis du Tidikelt et du Bas-Touat sont un des principaux centres du ravitaillement, et dont les faits et gestes sont liés à notre action politique et militaire sur la frontière tripolitaine.

Les Touareg sont des Berbères purs de tout mélange, très superficiellement islamisés, et qui ne parlent pas l'arabe.

Ils comprennent des tribus nobles d'importance minime, mais dont l'autorité s'étend jusqu'au Niger, véritables seigneurs féodaux aimant la parade, gais, primesautiers, coquets, volontiers poètes, et d'autre part, des tribus vassales de même origine, plus rudes et primitives.

Le grand massif granitique du Ahaggar, avec ses sommets de 3.000 mètres et le massif plus occidental de l'Ahnet, leur constituent en temps normal une réserve de pâturages, où ils entretiennent de beaux troupeaux de chameaux et de chèvres; des centres de culture principalement ensemencés en céréales, et mis en valeur par des Harratine du Tidikelt, existent dans les vallées où l'eau peut facilement être ramenée en surface.

Mais les périodes de sécheresse, souvent très longues, les obligent parfois à un exode général vers les steppes soudanaises qu'il faut considérer comme leurs vrais terrains de parcours, malgré la délimitation conventionnelle fixée par les arrêtés administratifs. Ces déplacements atteignent de 500 à 1.000 kilomètres. Les Touareg vivent par suite de l'existence la plus rudimentaire ; des tentes de peaux de buffle, quelques nattes tressées, les ustensiles essentiels constituent tous leurs bagages ; pendant six mois de l'année, ils vivent exclusivement de lait; leur sobriété dépasse celle de tous les autres nomades sahariens.

C'est au Niger et à l'Aïr qu'ils vont acheter le riz et le mil; ils viennent dans nos oasis faire provision de dattes; ils servent d'intermédiaires entre ces deux régions, et nous ravitaillent en moutons à poils ras, dont le Soudan contient une réserve insoupçonnée.

D'humeur aventureuse et très indépendante, ils ont vécu de la protection et du pillage des caravanes transahariennes jusqu'au jour où nous avons pris possession de leur pays; ils sont susceptibles d'évoluer et la campagne d'apprivoisement entreprise depuis quinze ans a donné d'excellents résultats.

Les Touareg sont de remarquables Sahariens, habiles tireurs, susceptibles de former des bandes de quelques centaines de méharistes; leur champ d'action s'étend à tout le Sahara Central.

Ils se divisent en Ahaggar et Taïtok, tribus soumises, et Azdjer, dont la majorité est irréductible et nomadise sur les confins de la Tripolitaine.

III

L'ORGANISATION

Les territoires du Sud, constitués en 1902 en unité administrative distincte de l'Algérie, relèvent directement du Gouverneur général qui exerce sur eux les pouvoirs les plus étendus.

Organisation du commandement des populations indigènes des territoires du Sud et des régions limitrophes.

Territoire	Cercle et annexe	Groupements principaux	Population totale indigène. Recensement 1911.	Ressources en chevaux. Chevaux de 4 ans et au-dessus. Recensement de 1920	Observations
Aïn-Sefra......	Annexe d'Aïn-Sefra	Amour et ksour	8.596	79	
—	Annexe de Geryville	Trafis Oulad Sidi-Cheikh Laghouat el-Ksel Alh-Ouïakel. Tribus et ksour indépendants	42.785	1.191	
—	Annexe de Mecheria	Hamyan-Chafaa. Hamyan-Djemba-Rezaïna	24.558	809	
—	Cercle de Colomb	Doui-Menia. Oulad Djerir. Ksour des Beni-Goumi	8.813	166	
—	Annexe Beni-Abbès (*a*)	Tribus diverses et villages	7.019	35	(*a*) Relève du cercle de Colomb
—	Poste de Beni-Ounif (*a*)	Tribus et ksours divers	1.580	»	(*a*) Relève du cercle de Colomb
—	Poste du Touat (*a*)	Ksour	18.072	»	(*a*) Relève du cercle de Colomb
—	Annexe du Gourara	Ksour	28.863	»	
		Total................	140.286	2.280	
Ghardaïa.......	Annexe de Laghouat	Ksour de l'Oued-M'Zï. Mekhalif-Lazreg. Mekhalif-Djorf. Confédération des Larbaa	25.142	410	
—	Annexe de Djelfa	Oulad-Si-M'Hammed et Sahary. Oulad-Nayl. Ksour divers	75.151	1.011	
—	Annexe de Ghardaïa	Mozabites. Arabes agrégés Chambaa-Berezga	38.609	28	
		Total................	138.902	1.449	
Oasis...........	Annexe d'Ouargla	Chambaa. Saïd-Otba, etc. Ksour divers	15.960	58	
—	Poste d'El-Goleà (*b*)	(Chambaa-Mouadhi)	3.314	»	(*b*) Relève de l'Annexe d'Ouargla
—	Annexe d'In-Salah	Touareg Hoggar. Fraction de Touareg Ajjer	17.920	»	
		Total................	37.194	58	
Touggourt......	Annexe de Biskra	Tribu des Ziban Zab Chergui. Oasis	42.570	207	
—	Poste d'Ouled-Djelal (*c*)	Oulad Zekri. Tribus et ksour divers	32.405	151	(*c*) Relève de l'annexe de Biskra
—	Cercle de Touggourt	Ksour divers. Arab-Gheraba	41.643	88	
—	Annexe d'El-Oued (*d*)	Achéché-Messaba. Ksour divers	47.955	11	(*d*) Relève du cercle de Touggourt
		Total................	164.573	457	
		Total général pour les territoires du Sud..	480.955 (*e*)	4.244	(*e*) dont 217.000 environ nomades
Division d'Oran.	Annexe d'El-Aricha	Angad. Oulad-Nehar	7.710	»	
—	Annexe d'Aflou	Oulad-Mimoun. Oulad Yacoub	21.322	»	
—	Annexe de Marnia	Tribus diverses	31.102	»	

L'idée de leur organisation a pris naissance après la conquête du Touat, dans laquelle les moyens employés par l'autorité militaire avaient dépassé, sous raison d'action de police et de sécurité, la portée qu'aurait peut-être voulu y donner le chef de la colonie, seul juge, seul responsable de l'expansion dans l'Hinterland Saharien; les dépenses de ravitaillement des grosses colonnes avaient été considérables, des troupes régulières à importants effectifs étaient maintenues dans les oasis, et leur entretien devenait impossible.

Les principes qui ont dicté cette réforme ont été appliqués progressivement de 1902 à 1905, et sont encore suivis aujourd'hui. Ce sont :

l'adoption d'un budget distinct de celui de l'Algérie ;

la création de compagnies sahariennes recrutées sur place, vivant sur le pays, au moyen d'une solde nette, et commandées par les officiers chargés de l'administration des indigènes;

la division en territoires dont les commandants militaires relèvent directement du Gouverneur général, chargé d'assurer la défense, de maintenir la sécurité, et d'orienter la politique d'expansion saharienne. Indépendamment des compagnies sahariennes et des goums militaires qui les complètent, les principaux postes reçoivent une petite garnison de sécurité immédiate, fournie par les troupes régulières les plus voisines ; les casernements disponibles peuvent être occupés aussi par des unités détachées du Tell ; enfin, les garnisons de la frontière occidentale qui sont appelées à lier leur action militaire à celle du Maroc et qui peuvent surtout être influencées par les événements des régions encore insoumises, sont renforcées par des colonnes mobiles de troupes régulières.

La répartition de ces troupes varie selon les circonstances. Des camps retranchés pouvant servir de bases de ravitaillement, des réduits, des blockhaus, des gares fortifiées font à l'ensemble des territoires du Sud une ossature défensive qui a poussé ses antennes jusqu'au cœur du Sahara, et faciliteront les opérations des colonnes mobiles.

Les relèves des troupes régulières détachées en région saharienne se font annuellement. Tous les envois de renforts nécessités par des circonstances imprévues peuvent être ordonnés par le Gouverneur général.

Les territoires du Sud englobent tout le Sahara et la plus grande partie des Hauts-Plateaux.

Chaque territoire comprend des cercles ou annexes, administrés par les officiers des affaires indigènes.

La population européenne y est réduite aux commerçants et aux exploiteurs locaux ; seules la région de Kenadsa, avec ses mines de charbon, et les oasis des Ziban et de l'oued Rihr, où d'importantes concessions existent déjà, offrent des débouchés aux industriels et aux colons. Tout le reste des territoires du Sud est impropre à la colonisation.

La région du Hodna et le massif de l'Aurès sont situés en territoire civil, et sont administrés, sous l'autorité des préfets, par des administrateurs de communes mixtes ; c'est une réforme datant de quelques années seulement, qui a été prématurée et que ne justifiaient pas les possibilités de colonisation, ni l'évolution des populations indigènes.

Méthodes de commandement.

Les territoires du Sud sont des territoires de commandement, dans lesquels les officiers des affaires indigènes centralisent tous les pouvoirs. Leurs méthodes de commandement sont celles qu'a tracées Bugeaud et que la longue expérience des bureaux arabes a consacrées. Ils s'appuient sur une tradition conforme à la mentalité des indigènes, et qui augmente leur prestige et leur autorité.

C'est sur ces officiers que repose toute une politique indigène faite de fermeté, de sollicitude constante pour leurs administrés, de justice rapide. Ils étudient les populations et le pays, contrôlent et dirigent les chefs indigènes, s'occupent des travaux d'aménagement des pistes, et des puits, instruisent les affaires judiciaires. Sans cesse en contact avec les tribus, ils exercent ce « commandement à cheval » qui seul donne des résultats en pays arabe ; ils se rendent compte sur place des besoins de toute nature de leur région (cultures, élevage, travaux hydrauliques, hygiène, prévoyance sociale, etc.) ; ils recherchent les moyens propres à en augmenter le rendement économique, à nous attacher davantage les populations. Ils parlent la langue arabe, exercent le commandement des goums temporaires, s'adaptent à la vie nomade et ont ainsi de puissants moyens d'action. Le nomade, aristocratique de race, de même que le sédentaire qu'ont assoupli des siècles de servitude, comprennent cette forme de commandement, la seule qui convienne aux régions semi-désertiques et à la mentalité de leurs habitants.

Le concours d'officiers des affaires indigènes rompus à la pratique des choses arabes est le pivot de la réussite des opérations militaires, dans les Hauts-Plateaux et le Sahara, et les commandants de colonnes en auront toujours à leur disposition.

Mais il est essentiel que les officiers des corps de troupe qui débutent dans le pays se mettent dans l'ambiance et s'inspirent des méthodes suivies. Le commandement de tribus féodales très dispersées, très mobiles, ne peut être exercé que par les chefs qui jouissent d'une influence héréditaire et que nous avons ralliés à notre cause. Il faut donc, puisque les grands chefs indigènes sont nécessaires, leur témoigner de la considération, les traiter en seigneurs, observer les formes de courtoise politesse qu'ils sentent très vivement.

Vis-à-vis de la masse des indigènes, s'abstenir de brutalité, de termes grossiers ou méprisants. L'Arabe, qui sous sa dignité d'attitude a un cerveau d'enfant, s'attache très vite à ceux qui le comprennent, et qui s'intéressent à lui ; mais il

est très susceptible en ce qui concerne les questions de religion et de femmes. Ce sont des sujets qu'il ne faut pas aborder. C'est par le concours de tous ceux qui contribuent à une œuvre commune que les fondations s'assoient solidement ; et, en pays indigène, les officiers et les sous-officiers des corps de troupe, qui sont en contact immédiat avec la masse des goumiers, des sokhars, des malades, des populations des marchés, peuvent apporter un concours des plus utiles.

Les Arabes sont les héritiers d'une civilisation très raffinée, très différente de la nôtre, mais qui ne manque pas de séduction ; il faut les faire évoluer dans leur milieu et dans leur mentalité et non pas vouloir nous les assimiler : c'est le grand principe directeur de toute bonne politique indigène.

Les troupes.

Les troupes indigènes recrutées en Algérie, et auxquelles les territoires du Sud fournissent un appoint appréciable, forment des régiments de tirailleurs et de spahis ; des indigènes sont aussi incorporés dans les unités du génie et du train des équipages.

Le recrutement par engagements volontaires est encore la règle aux spahis : pour les tirailleurs, c'est au contraire la conscription qui donne le gros du contingent.

Les appelés indigènes remplacent aujourd'hui les mercenaires qui ont eu de si glorieuses pages dans l'histoire de la conquête ; ils n'en ont pas toutes les qualités de dévouement, d'endurance, de solidité au feu, mais dans l'ensemble ils forment des troupes disciplinées, animées d'un excellent esprit, curieuses de s'instruire, fières d'être assimilées aux contingents français et dont le passage sous les drapeaux contribuera à une évolution plus rapide de la masse des indigènes.

A leur égard, les méthodes de commandement ne diffèrent pas de celles déjà indiquées pour les tribus. L'exemple du chef, sa ferme bienveillance, sa justice, son sang-froid et son égalité d'humeur sont, comme partout, les grands leviers du commandement. Mais les indigènes ont en outre besoin de se sentir soutenus contre les vexations des gradés subalternes, et parfois des éléments européens, fils de certains colons que l'esprit de parti et l'animosité de race animent encore trop souvent. Avec des primitifs, les questions d'alimentation, de tenue, d'installation matérielle, d'exactitude dans les paiements des primes, ont une importance capitale. Le chef qui s'intéresse aux indigènes, à leur pays, qui sait rester abordable sans morgue, qui aime ses hommes, sera aimé et aveuglément suivi ; s'il parle leur langue, son influence en sera décuplée.

La conscription, inaugurée en 1912 dans les territoires civils, n'a porté au début que sur une faible partie des inscrits ; le remplacement et les dispenses étaient admis dans une large mesure. La proportion des appelés a été progressivement augmentée, et en 1916, en pleine guerre européenne, et alors que notre situation sur le front occidental était encore précaire et que les menées turco-allemandes avaient réussi à fomenter des mouvements insurrectionnels locaux, la conscription a été totalement appliquée et le remplacement supprimé. Des écoles d'élèves-aspirants indigènes ouvertes aux fils de familles notables et aux indigènes instruits, des écoles d'élèves sous-officiers ont été créées ; l'armée indigène a ainsi complètement évolué, elle donne les plus belles espérances, et elle a fait ses preuves pendant les deux dernières années de guerre.

Les régions Nord des territoires du Sud ont participé, au cours de la guerre, au recrutement des troupes et des travailleurs.

Ce concours ne fut pas spontané, et dans l'ensemble il dut être imposé par les chefs indigènes qui avaient su comprendre l'intérêt général de leurs tribus et de la colonie. Il fut, en tout cas, loyalement accepté, et cette participation des populations indigènes nomades a ouvert les voies à une extension progressive de la conscription dans les territoires du Sud.

Il est probable que la proportion des appelés y sera moindre que dans les territoires civils, si l'on veut tenir compte des charges déjà imposées par les réquisitions de goums et de convois, et aussi par les conditions spéciales d'existence et d'insécurité dans les régions de grand parcours.

En tout cas, ce nouvel appoint permettra une sélection physique très rigoureuse des appelés, et l'on envisagera certainement un jour l'application de mesures nouvelles, propres à sauvegarder tous les intérêts et à hâter l'évolution des contingents indigènes.

Une des premières de ces mesures répondant surtout à un but humanitaire, et que l'on a déjà envisagée dans les centres de rééducation physique au cours de la guerre, serait d'incorporer tous les appelés non susceptibles de réforme, et de grouper les malingres dans des camps-sanatoria pour les développer, les alimenter, les éduquer.

L'origine des éléments français qui encadrent les régiments indigènes mérite aussi de retenir l'attention. Les Algériens y prédominent ; et si leur connaissance assez généralisée de la langue arabe est de nature à justifier cette mesure, ils ont souvent, par contre, des tendances à l'indiscipline, et à l'esprit critique, un mépris non déguisé pour l'indigène, une mentalité qui les oppose aux descendants des tribus conquises et dépossédées.

L'encadrement, l'éducation, la mise en confiance des appelés indigènes gagneraient certainement à être confiés à nos bonnes populations agricoles françaises du Sud-Ouest, du plateau central, des Alpes, et pour une faible proportion, à des jeunes gens des grandes villes que la propagande socialiste et antimilitariste n'a pas encore gangrenées. En tout cas, la sélection individuelle de ces éléments peut se faire dans les divisions d'Algérie. Dans les régiments indigènes, il ne doit pas y avoir de non-valeurs, tout Français est appelé à faire un gradé, un chef de groupe, un spécia-

liste; il doit s'imposer aux indigènes par ses qualités, son instruction et son bon esprit.

L'adoption de cette mesure permettrait d'autre part d'envoyer dans les corps de la métropole une grande partie des appelés français d'Algérie, et de leur faire connaître la France et la mentalité de ses habitants.

Les conséquences de cette méthode sautent aux yeux, et leur développement ne saurait rentrer dans cette étude.

Enfin, quand la conscription s'étendra aux territoires de commandement des Hauts-Plateaux, et que de nouvelles unités indigènes devront être créées, il serait intéressant de reconstituer les anciennes garnisons de l'intérieur sur les voies ferrées de pénétration, d'y créer de vastes camps qui faciliteront l'instruction et soustrairont les indigènes à l'atmosphère pernicieuse des grandes villes; ils y retrouveront un climat, des horizons familiers, une ambiance, qui leur feront mieux supporter la lourde charge du service militaire. Notre occupation est assise aujourd'hui sur des bases assez solides pour que cette mesure puisse être envisagée sans danger.

Les liaisons.

L'organisation politique et militaire des immensités sahariennes demande, pour donner des résultats pratiques et rapides, l'établissement d'un système de liaisons. Les populations indigènes se transmettent les nouvelles de toute nature, qu'elles amplifient et dénaturent d'ailleurs toujours, avec une rapidité qui nous déconcerte.

En dehors de la coordination des mouvements, de la facilité qu'elle apporte aux opérations et à l'administration, la télégraphie nous donne en pays arabe le moyen de lutter contre les campagnes de fausses nouvelles, de les prévenir, et d'orienter les esprits vers les idées que nous avons intérêt à propager.

Pendant longtemps, le Sahara n'a connu que les communications optiques. Des blockhaus plus ou moins espacés selon les régions, et occupés par le personnel militaire indispensable (1 sapeur télégraphiste, 1 boulanger, 2 soldats du train chargés du ravitaillement) jalonnaient les principales directions, et pourraient encore le cas échéant être réoccupés en partie.

Les lignes télégraphiques aériennes étaient cependant poussées simultanément partout et dans la période comprise entre 1890 et 1896, elles atteignaient les postes avancés de Djenien-Bou-Rezg, El Goléa, Ouargla; à partir de 1900 Timimoun devenait l'objectif, et le télégraphe l'atteignait bientôt par la Saoura et par El Goléa.

Depuis 1916, les postes de T. S. F. ont couvert les territoires du Sud, jusqu'au Sahara Central, d'un réseau complet qui permet aussi les communications avec le Soudan.

C'est un progrès considérable qui a impressionné vivement les populations sahariennes, et qui justifie les très fortes dépenses d'installation, de ravitaillement et d'entretien.

Il s'agit aujourd'hui de ne pas dépasser une juste mesure, et de ne pas multiplier les postes de T. S. F., dans les régions désertiques où le réseau est déjà trop compliqué.

Les courriers réguliers par autobus, diligences, cavaliers et méharistes complètent le système des liaisons jusqu'au Sahara Central. Enfin, en cas de nécessité, il resterait toujours l'emploi des courriers rapides, que des nomades audacieux arrivent, dans les périodes d'insécurité, à assurer partout. Le piéton est capable de fournir des étapes de 60 kilomètres par jour; il n'est pas de cavalier arabe qui ne soit susceptible de faire 100 kilomètres en une journée; enfin les méharistes sahariens, dans la course de fond d'In-Salah de 1906, ont couvert en 13 heures 1/4 une distance de 145 kilomètres sans changer de montures.

Des expériences d'entraînement de pigeons voyageurs ont été faites à maintes reprises au Sahara; elles ont toujours échoué, et c'est seulement dans les Hauts-Plateaux que l'on peut envisager ce mode de liaison.

Les voies de communication.

Une carte en cours d'exécution à la direction des territoires du Sud indiquera les routes praticables aux autos, et les grandes pistes qui sillonnent ces territoires. Leur étude détaillée ne rentre pas dans le cadre de cette étude, et le chapitre Ier a déjà donné à ce sujet les aperçus d'ensemble indispensables.

IV

LE MATÉRIEL

Armement.

Les troupes régulières stationnées dans les territoires du Sud sont pourvues de tout l'armement moderne adopté au cours de la guerre.

Le fusil et la mitrailleuse sont pour le fantassin les armes normales d'emploi courant; mais le F. M. employé pour le flanquement des faces d'un camp, la grenade V. B. tirée contre un ennemi qui se terre, les grenades O. F. utilisées dans les alertes de nuit, le canon de 37 avec sa précision et son transport facile, doivent être conservés.

Les troupes sahariennes elles-mêmes, dotées des mêmes engins, y trouvent un surcroît de puissance et de confiance, bien que la carabine à baïonnette et le poignard restent avec la mitrailleuse leurs armes principales.

Les auxiliaires indigènes sont exclusivement armés de carabines de petit ou gros calibre.

L'artillerie des postes est très réduite et comprend quelques canons de 95 et de 90 dans les places du Nord; seules, les compagnies sahariennes sont dotées de canons de 80 de montagne, dont le transport est possible à dos de chameau, et dont les effets sur les murailles en argile sont supérieurs à ceux du 65.

L'emploi d'artillerie montée est subordonné à la nature des régions où l'on doit opérer, il en est de même des auto-mitrailleuses et des chars d'assaut; mais en principe, les grandes plaines des

Hauts-Plateaux sont les seules où on puisse envisager la possibilité de les utiliser.

L'adoption de l'armement perfectionné ne saurait d'ailleurs, comme en France, autoriser des réductions importantes dans l'effectif des unités. Les colonnes sont surtout vulnérables la nuit, et il faut qu'elles aient le nombre d'hommes et de baïonnettes nécessaires pour entourer leur camp et le défendre.

Munitions, Artifices, etc...

L'éloignement des bases d'opérations, l'irrégularité et l'incertitude d'arrivée des convois de ravitaillement doivent amener à augmenter notablement les approvisionnements en munitions des troupes et des T. C.

D'autre part, les nécessités de défense des camps et les conditions spéciales dans lesquelles évoluent les colonnes dans les territoires du Sud rendent indispensable le transport d'artifices et de matériel divers, parmi lesquels il faut citer :

Les postes mobiles de T. S. F.

Les fusées-signaux pour les communications à longue distance, et les alertes des postes avancés;

Les réseaux Brun pour entourer rapidement les camps et les grand'gardes;

Les outils portatifs permettant de faire les travaux d'installation des bivouacs prolongés, et d'en organiser la défense;

Les fusées éclairantes et les phares à acétylène en vue des alertes de nuit;

Les sacs à sable de grand modèle pour organiser rapidement des retranchements dans les dunes;

Des sirènes portatives pour donner l'alarme à un pâturage;

Un matériel de puisatiers, pour le curage des puits;

Des abreuvoirs portatifs en tôle ou en toile imperméable;

Des tonnelets (de préférence métalliques entourés de matelassures) pour constituer la réserve d'eau;

Des appareils optiques, des sacoches de médicaments pour les détachements légers, etc...

Moyens de transport.

Les voies de communication de toute nature permettent de constituer partout des bases de ravitaillement qui limitent beaucoup l'importance des approvisionnements que les colonnes ont à transporter à leur suite.

Selon les régions et les circonstances, leurs T. C. et leurs convois seront constitués par arabas et mulets du train des équipages, par convois de mulets ou de chameaux réquisitionnés, et éventuellement pour les détachements de cavalerie isolés par des chevaux de main.

L'organisation et le fonctionnement de ces transports seront résumés au chapitre du ravitaillement.

Les automobiles.

Les Hauts-Plateaux et le Sahara septentrional se prêtent à l'emploi d'automobiles légères dans la plupart de leurs terrains. Un décapage sommaire permet de tracer rapidement des pistes provisoires, et les liaisons rapides, les tournées d'inspection sont ainsi facilitées.

Mais quand il s'agit de convois lourds, de camions chargés à plusieurs tonnes, il faut des routes ou tout au moins des travaux d'aménagement très sérieux dans les passages d'oueds, les terrains rocailleux et les dunes.

On a pu, pendant la guerre, et avec un budget de guerre, ravitailler des postes sahariens par camions automobiles après avoir constitué par convois de chameaux des dépôts d'essence et de matériel sur tout le trajet. Le rendement a été insignifiant, les efforts considérables, les dépenses et l'usure du matériel hors de proportion avec le but atteint.

Dans les régions désertiques, il faut admettre en principe que les automobiles doivent se suffire à elles-mêmes; leur champ d'action est ainsi limité au rayon qu'elles peuvent atteindre, en transportant un poids utile suffisant, et en restant susceptibles de revenir à leur base. Dans le Sahara septentrional, cette distance moyenne est de 200 à 300 kilomètres avec les camionnettes Fiat de 3 tonnes qui y ont été expérimentées.

L'aviation.

Il en est de même des avions; ils ne sauraient s'éloigner des régions déjà préparées à leur emploi, sillonnées d'axes de marche visibles ou de grands reliefs caractéristiques et dotées de terrains d'atterrissage et d'escales de ravitaillement. Ces conditions réalisées déjà en partie sur les Hauts-Plateaux et dans le Sahara septentrional dont les lignes télégraphiques, les voies ferrées et les oasis facilitent la direction, ne sauraient être atteintes au Sahara central.

Les vols transahariens sont, dans l'état actuel de la question, des coups d'audace qui demandent une préparation de plusieurs mois, qui ne peuvent avoir aucun effet utile, aucune répercussion d'ordre moral sur les populations. La pénétration saharienne par avions est une œuvre de longue haleine, qui doit se poursuivre progressivement et comprendre, en même temps que la construction d'un chemin de fer à voie étroite, le dressage de guides indigènes et de pilotes sahariens; les conditions atmosphériques spéciales au Sahara resteront encore à ce moment un facteur d'insuccès toujours possible.

V

LA SITUATION POLITIQUE

Avant d'étudier la conduite des opérations, il convient d'envisager les éventualités qui peuvent se présenter, tant dans l'intérieur du pays que sur les fronts extérieurs et de résumer par suite l'état actuel de la situation politique des territoires du Sud.

En 1914, la situation était excellente. Les nomades des Hauts-Plateaux entraient en contact

plus immédiat avec la colonisation qui avait pénétré chez eux par le Sersou; notre occupation du Touat, nos opérations au Maroc, nos accords tripolitains avec la Turquie d'abord, puis avec l'Italie, les succès de la politique touareg, tout contribuait à faire des territoires du Sud une enclave qu'aucune influence extérieure ne pouvait troubler, et où il n'y avait place que pour le développement du commerce ou les questions économiques.

L'état d'esprit des populations était excellent partout; elles continuaient à fournir aux goums du Maroc et de nos frontières des contingents choisis et bien commandés; les convois de l'extrême Sud, levés sans difficulté, procuraient aux tribus sahariennes de notables ressources; les compagnies sahariennes, où l'afflux des demandes d'engagement permettait une sélection sérieuse, assuraient la police jusqu'au cœur du Soudan; les lignes ferrées de Touggourt et de Laghouat se poursuivaient, l'Oued-Rihr et les Zibans voyaient augmenter notablement leurs ressources en eaux jaillissantes. C'était dans tous les territoires du Sud le retour à une nouvelle « paix romaine » réalisée avec le minimum de troupes et de dépenses.

La déclaration de guerre ne pouvait modifier brusquement cet état de choses, et les tribus cavalières donnèrent toute la mesure de leurs excellentes dispositions, et de leur confiance en notre force en fournissant ces escadrons de spahis auxiliaires que les chefs les plus influents tinrent à honneur de commander.

La levée de contingents de tirailleurs et de travailleurs obtenue par une ferme persuasion auprès des caïds, ne se heurta qu'à des intérêts privés et jamais à un refus de la masse. La proportion des contingents ainsi fournis a sensiblement dépassé celle des territoires civils où fonctionnaient à la fois la conscription totale et les engagements volontaires.

Des fils de familles influentes, cavaliers de race, vinrent s'engager à l'école des sous-officiers de tirailleurs de Miliana. Leurs pères les y amenaient en protestant de leurs sentiments de fidélité et de loyalisme.

Mais peu à peu, la propagande turco-allemande, servie d'abord par le senoussisme, réussit à s'infiltrer partout. Toutes les tribus furent travaillées : les fausses nouvelles si facilement déformées et amplifiées, la stabilisation des fronts, les récits des grands blessés de Charleroi, le retour des escadrons auxiliaires non capturés, influèrent sur les bonnes dispositions du début, et les années 1916-1917 marquèrent la période critique.

Des mouvements insurrectionnels auxquels la conscription servait de prétexte, mais qui, en réalité, résultaient de cette ambiance, et peut-être de fautes d'administration, avaient éclaté dans le Belesma et l'Aurès; la grande tribu nomade tunisienne des Ouderna avait fait défection; les Italiens, en évacuant brusquement les garnisons de l'intérieur de la Tripolitaine, y laissaient des armes et des munitions en abondance : les bandes tripolitaines qui avaient assiégé Agadès entreprenaient contre notre frontière orientale saharienne une guerre de coups de mains et nous obligeaient à évacuer des postes trop avancés qui ne répondaient d'ailleurs à aucune utilité tactique, et dont le ravitaillement était impossible.

D'autre part, la réquisition des gros convois nécessités par les opérations et par les expériences de transport automobile entreprises au Sahara avait indisposé les tribus de l'Extrême-Sud. Les Touareg firent bientôt défection, et la situation de nos confins sahariens devint critique.

Mais en Aurès comme en pays touareg, nos colonnes et notre méthode d'action politique surent triompher des difficultés. En même temps, les tribus enrichies par la hausse des moutons, de la laine et des dattes, comprirent que leurs intérêts matériels étaient liés à notre cause. Plus la guerre se prolongeait, plus elles avaient confiance en notre force de résistance : peu émues de notre campagne en Turquie, elles apprirent bientôt la politique d'entente réalisée par les Anglais et les Italiens avec les Senoussistes. Et l'armistice les trouva aussi fidèles qu'aux premiers jours de la mobilisation.

Quand des tribus aussi dispersées, aussi impressionnables que le sont nos nomades ont pu triompher d'une pareille crise, on doit avoir confiance en l'avenir et les considérer comme définitivement ralliées.

Mais ces quatre années ont plus fait pour leur évolution qu'un demi-siècle d'occupation, et de nouveaux problèmes se posent maintenant.

Les indigènes revenus des fronts d'outre-mer et des usines ont rapporté un esprit d'indépendance, de critique, presque d'indiscipline ; ils se sentent dépaysés dans le cadre ancien de leur tribu, quelques-uns ont acquis des habitudes de paresse et d'intempérance ; l'insécurité a pu ainsi se développer, aggravée par la cherté de la vie et par la disette qui sévit encore. C'est là une situation toute passagère, très atténuée déjà et qui ne modifie pas la mentalité de la masse.

Et en même temps, les grands chefs s'orientent vers les achats de propriétés dans les régions colonisées et dans les villes : ils deviennent prévoyants, ils participent au mouvement qui fait sortir les cerveaux musulmans de tant de siècles de fanatisme et de servitude.

Que résultera-t-il de cette évolution ? Et peut-on supposer que l'agitation panislamique et bolcheviste dirigée par le Comité Jeune-Turc de Berlin, que l'indépendance proclamée par les Anglais en Egypte, que la charte libérale donnée à la Tripolitaine par les Italiens, que le mouvement du parti jeune-tunisien vont éveiller chez nos nomades des territoires du Sud de nouvelles aspirations ?

Ce n'est pas probable : l'unité de l'Islam est un mythe ; les populations algériennes sont conscientes de notre situation dans le monde, de notre puissance militaire, de l'intérêt qu'elles ont à rester sous notre protection. La réalisation des intérêts matériels immédiats est le seul pro-

gramme possible chez des tribus que ne rapproche aucun lien d'origine, de traditions et de patriotisme, et dont les querelles intestines, les questions de parti sont toujours aussi vivaces.

Il n'y a donc pas à prévoir d'insurrection généralisée, à moins que dans un avenir lointain une coalition européenne ne débarque en Algérie une puissante armée. Mais c'est alors sur la côte et dans le Tell que se jouerait la partie ; et les territoires du Sud pourraient être abandonnés à eux-mêmes jusqu'à décision.

Un coup d'œil rapide jeté sur le front marocain, sur le front tripolitain et sur le front soudanais permettra de compléter cet aperçu, et de préciser les questions qui s'y posent et qui peuvent déterminer notre intervention.

Front marocain.

La frontière occidentale des territoires du Sud bénéficie de la situation créée par la conquête du Maroc et par les opérations qui s'y poursuivent sans interruption.

L'attention des tribus marocaines non soumises est exclusivement orientée vers la politique d'annexion dont elles sentent la menace, et vers les grands problèmes économiques qu'a posés l'organisation du Protectorat.

Il en résulte avec nos tribus frontières un état de sécurité presque absolue, que les gouvernements des deux possessions ont su créer et entretenir par leur communauté de vues et d'action.

Dans la partie nord, le voisinage de la région civile d'Oudjda qui draine sur les ports algériens les produits du Maroc oriental et, d'autre part, une certaine identité de races, de mœurs et de milieu, ont fait considérer longtemps les territoires situés à l'Est de la Moulouïa comme le prolongement naturel de l'Algérie. La voie ferrée qui réunit les deux capitales permettra toujours, en cas d'événements, de combiner une action commune, d'agir rapidement avec d'importants effectifs; l'organisation de notre cercle de Marnia, qui a supporté pendant un demi-siècle tout le poids de l'hostilité marocaine, est solidement assise, pour l'offensive comme pour la défensive.

Les hauts plateaux marocains, entre les latitudes de El-Aricha et d'Aïn-Sefra, sont les terrains de parcours de tribus nomades, qui s'appuient sur les grands marchés de Berguent et de Figuig, et dont la Moulouïa forme la limite occidentale.

La plus importante de ces tribus est celle des Beni-Guil qui a servi de pivot à notre politique de pénétration pacifique depuis 1903 jusqu'au débarquement de Casablanca. Elle est riche, guerrière, pourvue d'armes à tir rapide, et de chevaux renommés : mais nous lui opposons nos tribus des hauts plateaux oranais, et particulièrement les Hamyan qui, même sans notre concours, ont toujours eu le dessus à l'époque où les razzias, les coups de mains et les empiètements de frontière étaient la vie normale de ces deux ennemis séculaires.

A l'Ouest de la Moulouïa, c'est le bloc berbère de l'Atlas, Beni-Ouaraïn et Zaïan, fortement ébranlé, encerclé, soumis en partie, et dont l'action purement défensive restera toujours en dehors des limites de notre territoire.

Dans le Sahara marocain, où se prolongent très loin vers le Sud les contreforts du Grand-Atlas, la situation est moins nettement favorable. L'occupation militaire y est à peine ébauchée ; le Protectorat y a adopté cette politique des grands chefs indigènes qui permet de ménager les efforts, et de diviser les tribus, mais qui laisse le pays en proie à l'anarchie et aux intrigues des agitateurs.

Notre poste de Colomb-Béchar, dont la colonne mobile peut facilement être renforcée et ravitaillée, sert de tête d'étapes aux troupes marocaines de Bou-Denib, avec lesquelles il devrait logiquement ne faire qu'un seul groupement d'action militaire et politique. C'est le pivot de la défense de notre frontière saharienne, sur ces confins où l'horizon reste trouble.

Nos tribus nomades, les Doui-Menia et les Oulad-Djerir, y ont d'ailleurs une situation ambiguë; par les accords de 1901-1902, conclus avec le sultan du Maroc, ils ont été laissés libres d'opter entre les deux gouvernements. Possédant des palmeraies à la fois au Tafilalet et dans la Zousfana, ils se sont partagés, restent à cheval sur la frontière, et n'ont pas le sentiment que leur situation soit définitivement réglée. Il en résulte un état de malaise latent, qui se manifeste par une insécurité régulière et qui empêche la mise en valeur des riches terrains de culture où s'épandent l'oued Guir et ses affluents, à l'Ouest de la Zousfana.

Enfin, dans le grand Sahara, notre zone d'action n'a plus de limites marquées vers l'Ouest ; elle encercle entièrement les régions habitées du Sud marocain, au Sud de l'oued Draâ, et atteint l'Hinterland du Rio-de-Oro. Cette vaste région désertique est parcourue régulièrement par les bandes méharistes qui se rendent en Afrique occidentale pour y piller les grandes caravanes de sel de Taodeni ou razzier les troupeaux. Nos compagnies sahariennes y ont trouvé souvent des occasions de poursuite, de reprise de butin et de représailles, qui ne peuvent malheureusement enrayer le courant.

Il n'a, en tout cas, rien d'inquiétant pour nos oasis et nos tribus sahariennes, tant que les Beraber, qui fournissent à ces rezzous les principaux contingents, resteront fascinés par la question marocaine qui les menace. Ce sont de puissantes tribus, supérieurement douées pour le combat, farouches et cruelles, d'une résistance physique à toute épreuve ; elles ont fourni en 1901 la harka de 800 fusils qui a assiégé Timimoun, pendant que nos colonnes expéditionnaires d'Igli et du Touat poursuivaient leurs opérations.

En 1903, les Beraber ont pu rassembler une harka de 5.000 fusils qui a essayé d'enlever notre poste de Taghit. Il ne faut pas se dissimuler que le jour où les événements leur permettraient de s'orienter à nouveau vers nos régions sahariennes, nous trouverions en eux de redoutables adver-

saires. C'est le seul danger qui puisse menacer jamais notre front marocain.

Front tripolitain.

Le front tripolitain est exclusivement saharien : la Tunisie le protège au Nord, et les régions désertiques qui avoisinent la frontière ne se prêtent pas à des mouvements inquiétants pour notre sécurité. Il ne peut y avoir là que de la contrebande, des incursions de bandes de pillards, et une propagande venant des oasis du Fezzan.

Le mouvement commercial, si faible soit-il, est constant entre nos populations sahariennes et les Tripolitains : d'une part, par Gabès et Tripoli, où se ravitaillent en partie nos tribus du Souf et d'Ouargla ; d'autre part, par Ghadamès et Ghat, que fréquentent quelques-uns de nos grands nomades, et surtout les Touareg; enfin par l'Aïr et Kano, où se rencontrent des caravanes venues de Tripolitaine et d'In-Salah.

Contre les grands rezzous, nous sommes en mesure de lutter, d'exercer des représailles vigoureuses, par nos Compagnies de méharistes, par nos goums sahariens ; la limite de leur action est celle seulement que nous leur imposons, et la question serait résolue depuis longtemps sans les entraves que les conceptions diplomatiques y ont dû apporter. Notre frontière saharienne est solide, parce que nous disposons, en arrière, de populations ralliées et éminemment adaptées à leur rôle militaire. Il ne faudrait pas la juger d'après les postes qui la jalonnent.

Les postes fortifiés n'ont de raison d'être au Sahara que pour tenir un centre de ravitaillement, ou pour constituer une base d'approvisionnement. De même que la chasse aux corsaires ne peut être faite que par des escadres mobiles qui reviennent ensuite à leur point d'attache, de même au Sahara, plus encore qu'à l'époque où Bugeaud en posait le principe, la principale force réside dans la mobilité ; un poste fortifié n'y tient qu'un point; il constitue en outre un poids mort, par la garnison qu'il immobilise, les convois qu'il nécessite et les appâts qui s'offrent ainsi à des bandes de pillards.

Le seul danger à craindre de ce côté reste donc la propagande anti-française, et l'influence que peuvent avoir sur nos tribus les événements qui se déroulent en Tripolitaine.

Les Italiens viennent d'inaugurer une politique d'entente avec les anciens chefs de l'agitation qui a duré pendant toute la guerre, et qui les avait obligés en 1915 à se réfugier à la côte : ils leur donnent des titres, des subsides, des armes et des munitions ; ils proclament bien haut le libéralisme de la charte octroyée à la Tripolitaine et l'entente complète qui règle maintenant leurs rapports avec les grands chefs senoussistes.

Il est certain que nos sujets, si proches d'ailleurs d'une Tunisie qui évolue à grands pas, ne peuvent rester étrangers à ces questions nouvelles; et c'est par une bonne politique indigène que nous saurons limiter leurs aspirations.

Front soudanais.

La frontière méridionale des territoires du Sud ne constitue pas un front au sens propre du mot, puisqu'elle sépare l'Algérie d'autres possessions françaises, l'Afrique occidentale et l'Afrique équatoriale. Et d'autre part, nous n'y serons jamais entraînés dans des opérations importantes, nécessitant l'envoi de colonnes. Le péril Touareg n'a jamais existé pour l'Algérie, et nos Compagnies sahariennes suffisent aujourd'hui à assurer la police de tout l'Hinterland saharien. Leur zone d'action est immense, elle s'étend vers l'Aïr, vers l'Adrar des Iforas, englobe Taodeni et les confins de la Mauritanie.

Depuis quinze ans, nous sommes entrés, après des tâtonnements pénibles, dans la voie de la coopération étroite avec les possessions africaines françaises ; nous nous efforçons de coordonner notre action réciproque d'après les principes de politique saharienne tracés par le général Laperrine.

La T. S. F. a été dans ce sens un progrès considérable. Mais en dehors de la difficulté créée par les immensités désertiques, nous nous heurtons à une mentalité des troupes coloniales très différente de la nôtre, et qui résulte des conditions dans lesquelles s'est effectuée la conquête du Soudan.

Au Soudan, ce qui domine c'est la population noire sédentaire ; c'est elle qui occupe les bords du Niger, la grande voie de communication et de vie. C'est cette population qui fournit toutes les troupes, même celles appelées à opérer au Sahara ; les nomades y sont toujours l'ennemi traditionnel et les officiers soudanais, privés d'interprètes, entourés de noirs inaptes à la vie saharienne et incapables de les seconder pour la mise en confiance des Maures et des Touareg, subissent souvent l'ambiance et n'ont pu réussir à attirer les nomades et à les utiliser.

Dans notre Sahara algérien, c'est au contraire le nomade qui est le pivot de l'action politique et militaire ; les officiers sahariens qui ont hérité de la tradition des Bureaux arabes, agissent sur le nomade par le nomade ; ils ont pu ainsi réaliser une œuvre d'apprivoisement, de pénétration pacifique et de police saharienne, qui assure la sécurité complète du front soudanais.

Les Touareg qui sentent très vivement ces nuances, ont coutume de dire : « Les Algériens traitent le noble en noble, les Soudanais le traitent en esclave. »

Cette remarque n'était peut-être pas inutile pour donner un argument de plus en faveur de la construction d'un chemin de fer transsaharien, qui assurera la liaison complète des possessions françaises que sépare le Sahara, permettra de faire concourir à la pacification et à la mise en valeur des confins les éléments des deux colonies et serait, en cas de menace extérieure ou intérieure pour l'Algérie, le seul moyen d'y transporter rapidement une armée noire.

VI

LE COMBAT

L'expérience acquise par les généraux d'Afrique pendant la conquête et lors de la répression des insurrections a permis de fixer des principes immuables qui s'inspirent du pays, du climat, de la mentalité et de la manière de combattre des indigènes ; c'est l'application de ces principes et leur adaptation aux circonstances nouvelles (colonnes du Touat, conquête du Maroc, opérations sahariennes) qui ont formé les traditions de l'armée d'Afrique.

Il faut en rechercher l'origine à *Bugeaud*, *Yusuf*, et tant d'autres, dont les études et les prescriptions sont toujours d'actualité, et donnent une source inépuisable de directives et de conseils pratiques aux chefs de tous grades.

Des instructions récentes, toujours en vigueur dans l'Afrique du Nord, y ont acquis force de règlement et doivent être connues en détail, ce sont :

L'instruction du 5 juillet 1890 du général *Breart*, pour la conduite des colonnes en Algérie ;

L'instruction du 26 octobre 1900 du général *Grisot*, pour la conduite des colonnes pendant la campagne d'hiver du Sud Oranais et du Touat en 1900-1901 ;

L'instruction du 18 août 1904 du général *Servière*, sur l'organisation et la conduite des colonnes de manœuvre en pays indigène ;

L'Annexe à cette instruction du 20 mai 1905 ;

L'instruction du 25 mars 1910 du général *Bailloud*, sur les dispositions à prendre par les éléments de toutes armes appelés à faire colonne ;

La note de 1912 du général Bailloud, faisant suite aux instructions du général *Servière*, et qui résume les principes adoptés par le général *Lyautey* sur les confins Oranais et au Maroc ;

Le guide du 12 décembre 1916 du général *Moinier*, pour la conduite des colonnes en Afrique du Nord.

Toutes ces instructions présentent sous une forme déjà très condensée les principes qui s'appliquent à tous les cas.

Elles ne peuvent être ni résumées, ni fondues, car, elles acquièrent toute leur valeur de la personnalité et de la grande expérience des généraux qui les ont rédigées.

Mais il est possible de mettre en relief les directives essentielles qui s'en dégagent, et de les appuyer d'observations résultant d'un long séjour en pays arabe ainsi que de l'étude des opérations du Sud Constantinois dirigées par le général *de Bonneval* en 1916-1917.

A). Principes généraux.

1. Quelles que soient les opérations entreprises, les effectifs doivent toujours être calculés en tenant compte des *possibilités de ravitaillement* et, par suite, des ressources en animaux de convois ;

2. Les transports automobiles et le réseau routier des territoires du Sud permettent de créer partout des *bases de ravitaillement* qui diminuent notablement l'importance des approvisionnements que les colonnes doivent transporter à leur suite. Il faut toujours cependant tenir compte dans une très large mesure des aléas dus au climat, aux conditions atmosphériques et à la viabilité incertaine des pistes automobiles non empierrées ;

3. Dans la préparation et l'exécution de toute opération, *le service des renseignements* joue un rôle prépondérant. C'est lui qui permet, par sa connaissance du pays, des populations, des ressources, des dispositions des tribus, de fixer les grandes lignes de l'opération, de déterminer les effectifs à mettre en jeu, la proportion des différentes armes, l'importance des convois de ravitaillement ;

4. Cette coopération est indispensable à tous les Bureaux de l'Etat-Major. Le chef du Service des renseignements, travaillant en *liaison étroite* avec le chef d'E. M., disposera d'officiers des Affaires indigènes judicieusement choisis, de chefs indigènes de confiance, de guides, d'émissaires, de makhzen éprouvés. Son service et sa politique de dissociation des groupements rebelles doivent s'appuyer sur une caisse de fonds secrets largement dotée ;

5. — Les *cartes* de toute nature, même les plus récentes, ne peuvent jamais donner de renseignements précis sur les puits; elles ne sont à consulter qu'à titre d'indication générale.

6. — Devant un adversaire aussi mobile et insaisissable que le nomade, l'*objectif principal* ne saurait être le gros de ses forces en vue du combat. C'est par la menace sur ses campements, ses troupeaux, la mainmise sur ses récoltes, ses silos, sur les marchés où il se ravitaille, qu'on l'amènera à composition et que l'on pourra prendre contact avec lui.

7. — Toute opération directe doit en conséquence être appuyée d'*opérations secondaires* ayant pour but de couper les relations des insurgés avec les régions voisines, et de les encercler.

Une politique d'intimidation ou de promesses entreprise sur les tribus rivales, le concours qui pourra leur être demandé pour exécuter des razzias fructueuses, contribueront efficacement à hâter la soumission.

8. — Toutes les fois que ce sera possible, et en raison des *résultats ultérieurs* à obtenir dans la mise en valeur du pays et dans le ralliement des populations, la répression sera limitée aux exemples nécessaires. « Frapper les têtes », « manifester la force pour en éviter l'emploi », « éviter les dégâts », ce sont des axiomes en matière de politique coloniale.

9. — L'importance capitale du convoi, et la nécessité de le protéger en conservant une capacité offensive, amène le plus souvent dans chaque colonne à constituer un *échelon de manœuvre* distinct du convoi, lequel conserve toujours l'escorte suffisante pour le mettre à l'abri de toute surprise.

10. — L'emploi de *groupes légers* est indiqué

dans les poursuites, les opérations secondaires de faible envergure. Ils sont constitués d'éléments très mobiles de cavalerie indigène, pourvus de mitrailleuses si possible, et d'éléments d'appui formés par de l'infanterie montée ou des groupes francs allégés.

B) Marches.

11. — Aucune règle fixe ne peut être donnée pour les *formations de marche* de l'échelon de manœuvre et du convoi. Tout dépend du terrain, des circonstances, de la proximité et de la nature de l'ennemi. Les armes automatiques à tir rapide, mitrailleuses et F. M., qui permettent le flanquement des faces du convoi dispenseront, la plupart du temps, de disposer l'escorte en carré. La commodité de marche sera la règle, pourvu que l'escorte puisse à tout instant faire face avec des moyens suffisants à une attaque imprévue venant d'une direction quelconque. L'échelon de manœuvre et les colonnes importantes adopteront le plus souvent la marche en colonnes parallèles, largement articulées en se couvrant par les organes réguliers de sécurité, avant-garde, flanc-garde, arrière-garde.

12. — *L'artillerie* devra toujours être solidement encadrée : son intervention a rarement besoin d'être immédiate, et un ennemi audacieux sera toujours tenté de l'enlever ou de l'empêcher d'entrer en action.

13. — *L'exploration* est du ressort exclusif des goums, commandés par des officiers des Affaires indigènes ou des interprètes, et agissant d'après les instructions du chef du service des Renseignements.

14. — Le *Goum* à gros effectifs confié à des chefs indigènes est non seulement inefficace à assurer la sécurité éloignée, mais il a toujours été une cause d'indiscrétion, de paniques, de méprises et de razzias injustifiées. Une centaine de cavaliers bien remontés, désignés dans le plus grand nombre possible de tribus, constitués par des éléments des différents soffs locaux soustraits aux influences maraboutiques, suffira toujours à éclairer au loin.

Son rôle n'est pas de combattre, il serait d'ailleurs inutile de le lui demander, et il ne manquera jamais de profiter des circonstances où il est certain du succès.

Le goum opère en fournissant des patrouilles légères qui reçoivent chacune une mission bien nette ; reconnaître un puits, un col, un village ; visiter un campement, prendre des informations, etc. La détermination de ces missions et des heures de départ des patrouilles, permet au chef du service des Renseignements d'établir une sécurité presque absolue dans un rayon d'une demi-journée de marche autour de la colonne.

Le puits où l'on doit faire étape le soir devra en particulier être reconnu dans la matinée et dépassé par d'autres éléments.

Les cavaliers nomades ont une aptitude toute particulière pour remplir des missions de cette nature. Ils réussiront toujours à prévenir en cas de danger et à se tirer des plus mauvais pas. En aucun cas, il ne faut leur adjoindre des gradés français prélevés sur les troupes régulières.

15. — *La sûreté rapprochée* est du ressort de la cavalerie régulière qui fournit des flanc-gardes, des vedettes, des estafettes. Elle contribue en outre à la police de marche, et doit être réservée en principe pour le combat à pied ou la constitution de groupes-légers. Un élément d'appui fourni par l'infanterie lui est toujours nécessaire quand on opère chez les tribus nomades de cavaliers et de méharistes.

16. — En principe, *l'étape* doit se faire d'une seule traite, pour permettre l'abreuvoir et le pâturage à l'arrivée.

Même en été, au Sahara, il est contre-indiqué de faire régulièrement des *marches de nuit*, qui éreintent hommes et animaux. En partant une heure avant le jour, et en allégeant les fantassins on peut arriver à l'étape avant neuf heures.

Des groupes légers qui font une *marche forcée* calculeront toujours les heures de marche de manière à avoir au moins quatre heures de sommeil consécutives le matin. L'étape est faite alors en deux parties : de 18 heures à 23 heures, et de 4 heures à 9 ou 10 heures. L'arrêt de la nuit se fait sans dresser les tentes ; les hommes font la sieste pendant le jour, et l'on repart après le repas du soir.

C) Stationnement.

17. — Le choix du *terrain de bivouac* est subordonné avant tout aux circonstances tactiques et aux nécessités de la défense. C'est une règle absolue qui doit être sans cesse présente à l'esprit des chefs et être expliquée à la troupe. Les commodités d'installation passent au second plan.

18. — *Le camp* n'est pas nécessairement un carré. Il peut épouser les formes du terrain ; sa défense est organisée comme celle des centres de résistance de la dernière guerre ; elle comporte des éléments de tranchée en avant des faces, des défenses accessoires, des organes de flanquement judicieusement placés. L'armement automatique et l'adoption des fusées éclairantes augmentent beaucoup sa capacité de résistance ; il faut toujours cependant avoir sur chaque face un nombre suffisant d'hommes armés de baïonnettes et de poignards pour parer à toute surrise.

19. — Les points faibles des camps sont les *angles*. Il convient de les renforcer par des armes automatiques protégées par des épaulements, et de répartir les troupes de manière à confier à la même unité la défense d'un angle et des deux portions des faces qui le forment. Les angles deviennent ainsi des points d'appui, solidement tenus. On y trouve en outre l'avantage d'avoir sur les faces rectilignes des éléments de deux unités différentes et de pouvoir parer aux défaillances qui viendraient à se produire dans l'une d'elles. Cette méthode a surtout son importance dans les colonnes qui comportent des unités très dissemblables de tempérament et de

capacité défensive : zouaves, tirailleurs, légion, sénégalais.

20. — Quand le convoi est trop important pour que l'escorte puisse l'entourer, on peut le mettre dans une dépression dominée par le camp, ou le flanquer par deux ouvrages placés en diagonale, opposés par le sommet et dans lesquels l'escorte se répartit.

21. — Les réseaux *Brun* sont les seules *défenses accessoires* d'un transport relativement facile.

A défaut de projecteurs et de fusées éclairantes, on peut à la rigueur préparer en avant des faces des fagots de bois qui sont allumés au moment de l'alerte de nuit, et qui éclairent les abords du camp.

22. — Le *service de sûreté* dépend essentiellement du terrain. Des observateurs fixes placés sur les points dominants, des vedettes de cavalerie peuvent souvent y suffire pendant le jour.

Les avant-postes qui protègent un camp n'ont pour mission normale que de donner l'alerte, et non pas d'offrir une première résistance. Dans bien des cas, ils pourront donc être très rapprochés des faces, et réduits à un effectif minime. Un camp qui s'est organisé et qui assure son service de surveillance comme le faisaient les centres de résistance au contact des lignes boches peut souvent se passer d'avant-poste pendant la nuit.

Le jour, la sécurité lointaine est assurée par les patrouilles du goum.

23. — Comme aux tranchées, il est indispensable, de jour quelquefois et toujours la nuit, d'avoir une fraction de piquet sur chaque face et un *service de quart* pris par les officiers.

24. — *Les positions* qui dominent le camp à portée efficace de feu d'infanterie doivent être organisées en réduits, et défendues à outrance. Elles servent d'avant-postes pendant le jour, mais ne dispensent pas du service de quart et de piquet pendant la nuit sur toutes les faces du camp.

25. — Sauf dans des cas exceptionnels, il est nécessaire de constituer dans le camp une *réserve centrale*, à la disposition du commandant. Elle sert de protection immédiate à l'artillerie, à la réserve de munitions et peut se retrancher derrière des bagages et sacs de vivres; elle est disponible en partie pour renforcer un point menacé ou pour exécuter un mouvement tournant contre un ennemi qui s'est accroché à une face.

Les bagages et les animaux de convoi sont disposés de manière à permettre la circulation rapide entre la réserve et les angles du camp.

26. — Le puits qui sert à *l'alimentation en eau* doit être bien aménagé, nettoyé, pourvu d'abreuvoirs portatifs. Il est indispensable que les heures des corvées d'eau de chaque unité, que l'abreuvoir des chevaux, des animaux de convoi et du troupeau soient minutieusement fixés. La police du point d'eau est confiée à un poste spécial, vigoureusement commandé, et qui y fait observer les règles d'ordre, de rapidité et d'hygiène.

27. — Quand le convoi comporte des *chameaux*, la garde du pâturage est assurée par une fraction de cavalerie. Les animaux sont laissés libres dans un rayon assez étendu de la zone choisie par le chef de service des renseignements. Des patrouilles de cavalerie entourent le troupeau d'un vaste réseau, et ont pour mission, au signal d'alerte, de rabattre les chameaux à petite allure dans la direction du camp.

D) Le combat.

28. — Contre des tribus insurgées des Hauts-Plateaux et du Sahara, le *combat de rencontre* sera la règle. L'ennemi, habituellement insaisissable tant que ses campements et ses troupeaux sont hors d'atteinte, profitera des circonstances favorables pour attaquer de petits détachements, des convois, des arrière-gardes, des colonnes que les conditions atmosphériques, la fatigue, l'éloignement du point d'eau auront mis en état d'infériorité.

29. — La *défensive* sur place conduit rapidement à l'encerclement, et augmente considérablement les pertes.

30. — Il est indispensable que l'échelon de manœuvre prenne la direction du *combat offensif*, manœuvre l'ennemi, prononce une menace sur son convoi, ou sur le point d'eau, et que le convoi protégé par des échelons largement espacés poursuive sa marche le plus longtemps possible.

31. — Le combat se réduira le plus généralement à une *marche d'approche* sur l'objectif principal, dans laquelle les divers éléments se flanquent mutuellement, restent toujours en liaison, tandis que les éléments de tête, largement déployés, balaient le terrain dans l'axe de marche.

32. — L'*artillerie* ne peut avoir, sauf circonstances exceptionnelles, qu'un effet moral sur des groupes de cavaliers éloignés. Elle doit ménager ses coups, et les réserver pour tirer aux petites distances, quand l'ennemi s'accroche.

33. — Ce sont surtout *les mitrailleuses*, soutenues par l'infanterie, qui mènent le combat.

34. — Des *chars d'assaut* légers peuvent augmenter considérablement la capacité défensive de l'escorte d'un convoi.

35. — La *cavalerie* est incapable d'obtenir des résultats en s'engageant seule, en raison des effectifs réduits dont elle disposera le plus souvent, et de la supériorité individuelle des cavaliers ennemis. C'est comme infanterie montée chargée d'occuper rapidement des positions avancées qu'elle trouvera son emploi normal.

36. — Des *mouvements tournants* de grande envergure exécutés par un groupe léger solidement constitué en cavalerie et en infanterie allégée, pourvu d'autos-canons et surtout de mitrailleuses attelées, peuvent donner des résultats décisifs par leur seule menace.

37. — La *poursuite* doit toujours être organisée avec des éléments solides opérant en liaison

étroite ; elle sera le plus souvent limitée par la nécessité du ravitaillement, et par l'obligation de rentrer au camp avant la nuit, à moins que les effectifs dont on dispose ne permettent d'en faire une colonne indépendante.

38. — Au cours du combat, le rassemblement et le transport des *blessés* doit être méthodiquement organisé. En raison de la cruauté habituelle de l'ennemi, il peut être nécessaire de les achever plutôt que de les abandonner vivants sur le terrain. Cette pénible mission est facilitée par les procédés modernes d'anesthésie intensive. On doit en prévoir l'éventualité.

39. — Les *razzias* sont du ressort exclusif des goums et des tribus alliées. Mais il importe de ne pas leur en laisser l'initiative. L'amour du butin est tellement vivace chez les indigènes qu'il peut les entraîner à opérer à faux, et à nuire à la politique poursuivie. Il sera toujours sage, chaque fois que ce sera possible, de faire conduire le goum à pied d'œuvre par un groupe léger qui lui servira ensuite de point de ralliement, protégera les prises et en assurera un partage rationnel. Les razzias ne réussissent que si elles sont organisées dans le plus grand secret, et rapidement conduites.

40. — *L'attaque d'un Ksar* saharien s'opère d'après les principes posés par nos règlements. Il est précédé d'un investissement complet, qui aura pour but d'isoler les défenseurs de leurs relations avec les ksour voisins, et de les priver des ressources en eau qui proviennent souvent de canalisations extérieures.

Le tir de l'artillerie est d'un effet considérable, moral et matériel, sur un ennemi qui ne possède jamais de canon. Contre des murs en pisé, l'obus à mélinite est seul efficace, le canon de 80 doit être préféré au 65. Les avions de bombardement, quand l'emploi en sera possible, peuvent jouer un rôle important.

L'assaut sera donné de préférence au lever du jour, et précédé d'une attaque simulée qui aura attiré la masse des défenseurs sur un autre point. Les troupes d'assaut devront avoir leurs flancs bien protégés pendant leur progression dans les jardins qui entourent le village.

41. — *La guerre de montagne* est également conduite comme en France. C'est une guerre de position dans laquelle les objectifs seront habituellement des points importants du terrain, des villages, des jardins, des points d'eau.

Le résultat à atteindre est encore d'isoler l'ennemi, de l'atteindre dans ses ressources. La marche de colonnes convergentes, précédée de l'organisation de barrages sur les lignes de retraite, suffira souvent à déterminer la soumission.

En hiver, il peut être nécessaire de disposer de raquettes pour permettre la marche de groupes francs dans la haute montagne quand la neige ne porte pas.

E) Opérations de police.

42. — Leur conduite ne diffère pas de celle des opérations dont les principes viennent d'être résumés en ce qui concerne l'organisation des colonnes, la marche, la sécurité, le combat. Il faut toujours être prêt à parer à l'imprévu, avec le maximum de conditions favorables.

43. — Mais qu'il s'agisse de châtier un groupement rebelle dans une région soumise, ou de parer à un mouvement insurrectionnel en voie de préparation, la direction politique des opérations acquiert une importance capitale. Le doigté du chef du service des renseignements, sa connaissance de la région, son expérience des choses arabes sont les facteurs essentiels du succès.

44. — Le commandement, faisant abstraction de tout amour-propre militaire, doit faire pénétrer dans l'esprit des troupes et de leurs chefs cet axiome des guerres coloniales : que des succès faciles et des répressions abusives peuvent nuire pour longtemps à l'œuvre de pacification, au ralliement des populations, à la mise en valeur économique du pays.

F) Pacification

Toute soumission doit être matérialisée et rendue évidente à la masse, par la livraison d'otages de marque, la restitution des prises, le dépôt des armes, le paiement d'une amende collective, constituée de préférence en troupeaux. Tous les groupements sont mis en demeure de fournir leur quote-part, et d'envoyer leurs chefs faire acte ostensible de soumission.

46. — Les chefs sont conservés provisoirement, de manière que les tribus continuent à évoluer dans leur cadre traditionnel et que les responsabilités ne soient pas déplacées.

Si le remplacement en apparaît nécessaire, leurs successeurs devront être choisis parmi les notables jouissant d'une influence incontestée, due à leur origine, à leur valeur personnelle, à leurs sentiments, et échappant par des rivalités anciennes à l'influence occulte de leurs prédécesseurs.

47. — La campagne de pacification s'appuiera d'abord sur l'apprivoisement des tribus, sur le développement de leurs intérêts économiques, en même temps que la force restera prête à se manifester, et que le principe de la responsabilité collective sera nettement posé.

Le respect des coutumes, des biens et des personnes, la création de marchés, l'assistance médicale largement répandue, la location d'animaux, etc., détermineront un courant favorable qui se propagera vite dans la masse et que la discipline des troupes, l'organisation des colonnes mobiles, la crainte d'une répression ferme et juste contribueront à transformer en pacification définitive.

VII

L'OCCUPATION

Les territoires du Sud de l'Algérie jusqu'à la frontière soudanaise sont occupés et organisés depuis longtemps. L'administration et le commandement des tribus sont assis sur des bases défini-

tives, et on ne peut que se borner dans ce chapitre à jeter un coup d'œil rétrospectif sur la méthode suivie dans les étapes de la conquête.

L'occupation d'un pays nouvellement soumis comporte d'abord la création de *postes militaires*. Ils ne doivent pas être multipliés. Ils sont destinés avant tout à servir de point d'appui et de bases d'opérations aux colonnes mobiles, seules efficaces pour assurer la sécurité et tenir sous la menace les groupements douteux.

Le choix de ces postes doit s'inspirer des facilités de communication et de ravitaillement, et surtout des intérêts économiques et politiques de la région qu'ils sont appelés à organiser.

Des *centres de commandement* peuvent d'ailleurs être créés en avant des postes militaires, avec une garnison de quelques fusils, et confiés à des officiers parfaitement au courant des choses indigènes, quand un noyau de tribus compromises à nos côtés offre une garantie certaine de fidélité. L'influence personnelle des chefs appelés à les créer permet d'obtenir dans ce cas des résultats durables; c'est la politique de la tache d'huile, qui a fait ses preuves partout.

Dans *l'organisation du commandement des tribus*, il convient de respecter le cadre traditionnel, en évitant de créer des groupements nouveaux, pour satisfaire des ambitions personnelles ou récompenser des services intéressés. Les chefs une fois reconnus et investis, il faut augmenter leur prestige, soutenir leur autorité, les intéresser à l'œuvre entreprise, les guider avec bienveillance, et ne modifier que progressivement les abus établis par des errements séculaires.

Dresser l'*inventaire* du pays : populations, ressources, relations, commerce, possibilités de développement.

Etudier les *chefs*, les notables, les marabouts, les soffs locaux, les influences à mettre en jeu pour les rallier ou les opposer les uns aux autres.

Etablir un plan des *travaux* de première urgence, défensifs et économiques.

Organiser l'*assistance médicale*.

Créer un corps d'*auxiliaires indigènes*, recrutés de préférence dans les grandes familles de tous les partis.

Asseoir l'*impôt* et le répartir globalement par fraction de tribu.

Contrôler les *magistrats musulmans*, déterminer les biens habous.

Etudier les possibilités de *colonisation* et empêcher les abus, les accaparements de terres, les ventes illicites, les spéculations de toute nature.

Telles sont les tâches qui s'imposent à l'officier chargé d'administrer un pays nouvellement occupé; leur développement plus complet ne rentre pas dans le cadre de cette étude, et c'est toute l'histoire de la conquête du Maroc et de l'organisation du Protectorat pendant ces dernières années qu'il faudrait étudier en détail pour ne rien oublier des multiples questions qui se posent partout, aux chefs et aux administrateurs.

VIII

LE RAVITAILLEMENT

Bases de Ravitaillement.

Avant d'entreprendre des opérations dans les territoires du Sud, il faut d'abord créer des bases de ravitaillement, largement pourvues de tout ce qui sera nécessaire à la vie des troupes : vivres d'administration, vivres d'ordinaire, liquides, fourrages, ingrédients, munitions, matériel, armement, effets d'habillement, médicaments, bois de chauffage, prévoir la constitution d'un troupeau sur pied, etc.

C'est la méthode qui a été appliquée aux armées pendant la dernière guerre, en raison de la densité des troupes, et qui est indispensable, même pour de petits effectifs, dans les régions privées de toutes ressources.

Le choix des bases de ravitaillement est imposé par les postes défensifs, les voies de communication; il faut naturellement les pousser le plus loin possible en avant dans la région sûre.

Pour la constitution des approvisionnements, à défaut de lignes ferrées, les camions automobiles peuvent rendre aujourd'hui les plus grands services, tant pour la rapidité des transports que pour la conservation des denrées et la limitation des stocks à constituer.

Convois des colonnes.

L'instruction ministérielle du 25 avril 1902 sur l'organisation et la conduite des convois de chameaux et de mulets, a été rédigée après les colonnes du Touat, et donne sur cette question primordiale des renseignements détaillés que tous les officiers doivent connaître. Il n'y a rien à y ajouter.

Équipage d'eau.

Une réserve d'eau, variable selon les régions, est toujours nécessaire, pour les hommes et les animaux autres que les chameaux.

Elle est transportée en tonnelets, soit en bois soigneusement revus, soit en métal, avec matelassure protectrice. Le remplissage et le renouvellement de l'eau sont des opérations à surveiller de près.

Des groupes légers peuvent utiliser des peaux de bouc arabes pendues à la selle ou arrimées sur la croupe ou sous le ventre du cheval, et de préférence des outres espagnoles en double peau tannée.

La ration d'eau est en hiver de 5 litres par homme, et de 20 litres par cheval. En été, elle est doublée.

Troupeaux.

Il est constitué normalement en moutons; une ration d'orge et une réserve d'eau sont à prévoir.

L'abreuvoir du troupeau doit être réglé métho-

diquement aussi bien que celui des animaux de convoi.

Les groupes légers, appelés à des déplacements de quelque durée, et dont les éléments français ont besoin de rations de viande peuvent emmener des chameaux de boucherie. Le chameau en bonne condition donne une viande saine, rappelant celle du bœuf sauvage ; il est capable de suivre à toutes les allures une troupe de cavalerie en paquetage de campagne.

Ressources locales.

Les Hauts-Plateaux sont le pays d'élevage du mouton, et le troupeau pourra le plus souvent s'y renouveler facilement. Les chevaux trouvent de l'alfa, qui donne aussi aux hommes une paille de couchage précieuse. Quelques silos sont susceptibles de fournir des réserves de grains, souvent fermentés. Ce sont les seules ressources.

Au Sahara, il n'y a que dans les Oasis qu'une colonne peut compléter son alimentation, par les dattes et les légumes frais.

Il ne faut jamais escompter d'avance l'utilisation de ces faibles ressources pour réduire les approvisionnements.

Convois de ravitaillement.

En région sûre, il sera toujours avantageux de ravitailler les convois des colonnes par des convois libres, soit par adjudication, soit de préférence par entente avec les tribus. Le prix s'établit dans ce cas sur le quintal kilométrique, d'une part pour les denrées en sacs, d'autre part, pour les caisses et le matériel.

Dans les régions où règne l'insécurité, on ne peut utiliser que les convois de réquisition ; leur escorte est déterminée par les circonstances. L'instruction du 25 avril 1902 précitée en règle tous les détails d'organisation et de conduite.

Habillement.

Il n'y a pas longtemps que la tenue de campagne des troupes d'Afrique, même en hiver, comportait exclusivement les effets de treillis. C'était la conséquence de l'adoption d'uniformes copiés sur ceux des Maures et des Koulouglis des villes au début de la conquête et avec lesquels il était impossible de marcher longtemps.

Les modifications que la guerre a apportées à l'habillement des troupes permettent aujourd'hui de revenir sur ces errements.

En hiver, que ce soit dans les Hauts-Plateaux ou au Sahara, la tenue de drap s'impose. Elle doit être complétée par le collet à capuchon, la capote ou le burnous pour la nuit. La couverture de campement est insuffisante par les températures rigoureuses, même au Sahara où le rayonnement des nuits est pénible pour des hommes privés de paille de couchage. Les troupes de la conquête avaient déjà des peaux de mouton, que nous avons transformées en chapes pendant la guerre. Yusuf en donnait une par fantassin et deux par cavalier. Le transport et l'arrimage en sont faciles, et l'homme revêtu d'une chape conserve toute sa liberté de mouvements dans une surprise de nuit.

L'été, la tenue de toile kaki est nécessaire, pourvu que la ceinture de flanelle la complète, en permanence, et que l'on soit paré contre le refroidissement nocturne.

Le casque en liège est indispensable au Sahara pendant l'été pour les Européens. Les indigènes le remplacent en utilisant le chèche qui recouvre entièrement la chéchia.

Il faut ajouter que de tous les vêtements chauds le plus pratique est la djellaba marocaine à manches, en grosse laine, adoptée par les groupes francs de cavaliers et de fantassins.

IX

LA SANTÉ

Au point de vue de ses influences sur l'organisme, le climat des territoires du Sud peut se diviser en trois variétés qui correspondent aux Hauts-Plateaux, aux terrains de parcours du Sahara et aux oasis.

Dans les *Hauts-Plateaux*, le climat est nettement continental, avec exagération des extrêmes de température. L'air est sec et vivifiant, les eaux généralement bonnes, les chaleurs de l'été facilement supportables. L'Européen s'y porte toujours bien, que ce soit en station ou en colonne ; son régime alimentaire peut rester le même qu'en France : il n'a à lutter que contre les variations brusques de température, par le vêtement, par l'exercice, par les précautions habituelles. Les centres habités, privés généralement d'eaux courantes, largement construits, toujours peu denses, participent de ces excellentes conditions hygiéniques qui sont également celles de l'Atlas saharien.

Dans le *Sahara*, en dehors des oasis, les conditions restent bonnes et l'Européen comme l'indigène arrive à s'adapter.

L'air y est d'une sécheresse et d'une pureté presque absolues, le soleil y tue les microbes, et a sur l'organisme, physiquement et moralement, la plus heureuse influence.

Les plus grandes chaleurs d'été se supportent facilement pourvu que l'alimentation en eau soit largement assurée, et que la transpiration et l'évaporation abondantes puissent maintenir la température du corps à la normale. Le coup de chaleur n'est pas à redouter. Mais les eaux sont souvent magnésiennes, le régime alimentaire toujours défectueux ; il peut en résulter des troubles des organes digestifs ; et d'autre part le rayonnement nocturne, l'absence de précautions contre les variations de température, font du froid la principale cause des maladies du Sahara.

C'est dans les oasis que se présentent les conditions les plus défavorables. Les eaux d'irrigation sont abondantes, souvent mal drainées ; elles stagnent en toute saison, soit dans des Chotts,

soit dans les mares. La terre intensivement cultivée est chargée de matières organiques; le curage des canaux d'irrigation et de drainage ramène à la surface du sol des amas de vases corrompues. Les villages sont généralement très agglomérés, mal nettoyés; ils sont parfois soustraits à l'influence des vents par les palmeraies qui les entourent; leurs anciens fossés d'enceinte ne sont pas encore comblés partout.

La population vit misérablement dans une promiscuité et un entassement extrêmes; les mouches pullulent, les amas d'immondices répandus partout et que le soleil ne stérilise pas assez vite sont des foyers de propagation de microbes.

Dans les oasis, le paludisme, la dysenterie, la typhomalaria, les ophtalmies, les conjonctivites, la misère physiologique, la vermine, sans oublier la syphilis et tous les accidents vénériens, règnent à l'état endémique. Cette insalubrité varie avec la situation des oasis et leur altitudet avec les travaux d'assainissement déjà exécutés, avec le degré d'évolution des populations sédentaires. Mais elle existe partout.

Les troupes de garnison sont ainsi soumises à des influences très défavorables; elles ont d'autre part des tendances, par la vie sédentaire, par le climat amollissant à faire des excès de toute nature, à ne pas réagir, et c'est aux officiers plus qu'aux médecins qu'incombe le devoir de les protéger contre les conséquences du climat des oasis sahariennes.

Les postes militaires doivent être construits en dehors des palmeraies sur des plateaux balayés par le vent. Il faut y interdire les cultures, les plantations d'arbres, toute cause d'irrigation et d'humidité, et se rapprocher ainsi des conditions de vie dans le Sahara désertique.

La protection des ouvertures contre les moustiques, par des toiles grillagées, l'incinération des détritus, le pétrolage des mares, la chasse aux eaux stagnantes à ciel ouvert, fût-ce dans un simple baquet, sont à réaliser ou à poursuivre inlassablement.

Les latrines ne doivent être ni en vidange, ni en tinettes. Il faut utiliser le soleil et construire des feuillées à la turque à ciel ouvert : un sol imperméable, recouvert de sable que l'on renouvelle souvent, et qui fait un engrais de transport facile.

Le régime alimentaire joue une très grande importance; l'usage habituel des conserves est néfaste; l'alcool doit être proscrit, la ration de viande sera avantageusement diminuée l'été au profit des pâtes alimentaires et des légumes verts.

La purification de l'eau de boisson est très difficile à réaliser étant donné que chaque homme en consomme au moins 6 litres par jour en station et 8 à 10 litres en marche. La distillation, l'ozonisation etc... sont du ressort des médecins, et doivent être étendues le plus possible.

La quinisation préventive appliquée en Orient au cours de la dernière guerre est généralisée maintenant, et ne rencontre plus de détracteurs. Au Sahara elle ne s'impose que dans les oasis, et dans une mesure réduite. Il faut surtout lutter contre la tendance habituelle des officiers et des hommes à se soigner eux-mêmes, à rapporter toutes leurs affections au paludisme, et à se bourrer de quinine, alors qu'elle est souvent contre-indiquée.

L'emploi de la seringue *Pravaz* et des sérums antivenimeux doit être connu de tous les gradés, surtout aux oasis, où les scorpions abondent.

Enfin, la *diversion morale* est un facteur puissant d'acclimatement et de résistance. La lutte contre le cafard est obtenue par des promenades sans surmenage, des jeux de plein air modérés, de l'héliothérapie, l'organisation de séances récréatives avec cinéma, gramophone, la visite des curiosités du pays, etc... Les travaux d'aménagement du poste mettant en jeu les aptitudes de chacun et stimulant l'initiative, sont dans les traditions de toutes les troupes d'Afrique, et contribuent à donner la diversion indispensable.

L'Européen s'acclimate parfaitement au Sahara; des gradés des compagnies sahariennes ont pu y séjourner pendant plusieurs années consécutives sans aller en congé, d'autres ont pris leur retraite sur place pour faire du commerce et de l'agriculture; il suffit de savoir s'adapter, et d'y parvenir par une volonté tenace et réfléchie.

Alger, le 10 décembre 1920.

Colonel DINAUX,

Directeur du Cours préparatoire
au Service des Affaires indigènes.

BIBLIOGRAPHIE

A first grammar of the Adamawa dialect of the Fulani language (Fulfulde), by F. W. TAYLOR, M. A., Superintendent of Education, Northern Provinces, Nigeria. — Oxford, at the Clarendon Press, 1921, in-12, 136 pages.

Ce petit volume est appelé à rendre des services non seulement aux Anglais qui résident dans la province de Yola, mais aussi aux Français, officiers, fonctionnaires et colons, répandus dans les circonscriptions du Cameroun habitées ou fréquentées par les Peuls de l'Adamaoua — la circonscription de Ngaoundéré notamment — et même à nos compatriotes du Territoire Militaire du Niger et de la Colonie du Tchad. En effet, le dialecte peul de l'Adamaoua, qui en fait l'objet, se parle, avec des différences très peu sensibles, à l'ouest, au nord et à l'est de l'Adamaoua proprement dit aussi bien que dans ce dernier pays, et il se rapproche étroitement du dialecte peul du Sokoto. M. Taylor n'est pas un linguiste de profession, mais il a étudié le peul sur place pendant plus de quatre années, tant au Cameroun, où il a pris part aux opérations de l'expédition franco-britannique, qu'en Nigeria, où il occupe les fonctions de directeur de l'enseignement pour les provinces du Nord. De plus, c'est un pédagogue, et il sait faire une grammaire. La sienne, accompagnée d'exercices dont la traduction peut être consultée au besoin et d'un lexique peul-anglais et anglais-peul, est d'un maniement facile et d'une compréhension aisée, pour ceux qui savent l'anglais, bien entendu. Comme il n'existait jusqu'à ce jour sur le dialecte peul de l'Adamaoua que des publications allemandes, d'ailleurs médiocres, il nous faut savoir gré à M. Taylor de nous avoir mis à même d'acquérir une connaissance suffisante de cet intéressant et important idiome, en attendant qu'un Français nous ait donné l'ouvrage qui nous manque à cet égard.

M. DELAFOSSE.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — SOC. Gle D'IMP. ET D'ÉDIT., 17, RUE CASSETTE.

N° 6

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

VILLES D'AFRIQUE

KANKAN

MÉTROPOLE DE LA HAUTE-GUINÉE

I. — LE PAYS ET LA VILLE

Terminus du chemin de fer de la Guinée, ville principale du bassin du Haut-Niger et de ses divers bras, Kankan, avec ses 8.000 habitants noirs — 15.000 si l'on y ajoute ceux de sa banlieue — son passé religieux, l'activité commerciale de ses dioulas, l'intérêt politique et économique de sa position sur le Milo navigable et au carrefour des routes qui s'y rejoignent, est actuellement, après Conakry, la cité la plus importante de la Guinée française.

Ville véritable, née bien avant l'occupation française — ce en quoi elle diffère des localités que l'avance de la voie ferrée a fait surgir du sol — déjà chef-lieu de la circonscription territoriale la plus étendue de la colonie, elle a reçu, du fait de l'approche et de l'aboutissement du rail, un essor nouveau qui l'a constituée centre judiciaire, financier, économique d'une région mesurant plus du tiers de la superficie de la Guinée, et englobant les pays compris entre les marches du Fouta-Diallon à l'Est, la Côte d'Ivoire et Bougouni à l'Ouest, le Haut-Sénégal au Nord, les libériens au Sud.

Kankan est située sur le Milo, à 75 kilomètres au sud du point où cet important affluent s'unit au Niger.

Sur une carte d'ensemble, on remarque aisément que le Milo, qui a, au Nord-Ouest et à l'Ouest, le Tinkisso, le Diéliba ou Niger, le Mafou, le Niandan ; à l'Est, la Fié, le Diohon, le Kouraï, la Gouala — ces trois derniers formant le Sankarani — se trouve le plus central des cours d'eaux dont la réunion crée, un peu en amont de Bamako, le véritable Niger, le « Dyiba » (1), disent les Somonos.

D'autre part, c'est à la hauteur de Kankan que commencent, pour la plupart de ces rivières, les grands biefs navigables, longs de plus de 300 kilomètres, qui aboutissent aux rapides de Sotuba ; et si Kouroussa, sur le Diéliba, était bien placé pour être le débouché vers le Nord du Fouta-Diallon, Kankan, depuis longtemps, a été celui des pays malinkés du Sud-Est, du Sud et de l'Ouest : Sankaran et Kouranko, Kissi, Konian, Toron et Ouassoulou.

Le cercle administratif dont Kankan est le chef-lieu rassemble sur ses 28.400 kilomètres carrés les aspects de presque toute la Haute-Guinée.

Au Sud, dans les collines du Kouranko, apparaît, par îlots, la végétation dense de la grande forêt, avec ses palmiers à huile, ses palmiers raphia (ou « ban »), ses lianes, ses colatiers.

Au centre, les territoires du Sankaran et du Toron, moins accidentés, sont généralement couverts de bois clairs, aux arbres maigres et de petite taille, résistants aux feux de brousse; à proximité des villages, les défrichements ont nettoyé le terrain, tout en respectant les arbres utiles, et çà et là, les affleurements latéritiques ont ménagé des clairières revêtues de graviers ou de gazon filiforme et bosselées par les champignons de terre monstrueux des villages de termites.

Plus au Nord, après les derniers échelons des lignes de hauteur qui relient le Fouta-Diallon aux montagnes du pays Guerzé, les terrains boisés

(1) En malinké, « La grande eau ».

font place de plus en plus aux clairières et aux défrichements. Au Nord-Est, vers le Ouassoulou, les grandes graminées s'étendent en steppes dans des vallonnements progressivement plus amples, où les cours d'eau, au lieu de courir au fond de ravins abrupts, s'étalent, faute de pente, dans des marécages herbus. Sur les croupes du sol, une végétation buissonnante, parfois épineuse, a remplacé les bois, et c'est près des villages que l'on voit les plus beaux arbres, nérés et karités surtout, qui ombragent des cultures en sillons ou en buttes, aussi bien ordonnées que si elles avaient été tracées au cordeau (1).

Autour du chef-lieu, qui confine à la fois au Sankaran, au Toron et au Ouassoulou, la campagne est celle d'une vallée riche, fertilisée par le fleuve. Tandis que, pour l'ensemble du cercle, on ne compte que 3 hts 6 par kilomètre carré; la densité de population, pour le canton du Baté, qui s'allonge sur les deux rives du Milo, depuis Makono, à 12 kilomètres en amont de Kankan, jusqu'au Bali-Makhana, à 50 kilomètres en aval, atteint environ 18 hts au kilomètre carré. C'est pour l'Afrique un chiffre déjà respectable. Aussi ne retrouve-t-on guère la brousse herbeuse ou forestière qu'assez loin des agglomérations. Aux environs des villages, les terrains vierges sont rares; nulle part ne se manifeste mieux l'aspect de vergers que donnent aux terrains de cultures les nérés, les karités, les kapokiers, les tamariniers, les baobabs, les manguiers, les orangers, parfois les mimosas, épargnés par la houe ou plantés par le cultivateur (2).

Il est malaisé d'avoir de Kankan une vue d'ensemble. Il y a bien, sur la rive droite du Milo, quelques hauteurs aux pentes raides et boisées dominant la plaine du côté du Sud, et y donnant accès quand on vient des directions de Beyla ou d'Odienné. Mais la ville, qui en est distante de deux ou trois kilomètres, ne touche elle-même au fleuve que par la toute petite pointe d'un de ses quartiers. De plus, les frondaisons d'une centaine de fromagers ne laissent voir des cases ou des factoreries que quelques chaumes coniques ou quelques carrés de tôle grisâtre. Que l'on approche par tout autre chemin, il en est de même; aussi n'est-ce qu'en faisant maintes promenades ou en regardant un levé topographique que l'on peut se rendre compte du tracé général de la ville.

A la hauteur de celle-ci, la rive gauche du Milo est un peu plus élevée que la rive droite, dont la zone d'inondations s'étend jusqu'au pied du rideau de collines qui limite l'horizon vers le Sud-Est. L'aboutissement, sur le fleuve, des routes de Beyla et d'Odienné, est marqué par l'extrémité aval d'une petite île, en face de laquelle un débarcadère, taillé en demi-lune, interrompt d'une tache blanche la ligne de végétation de la berge.

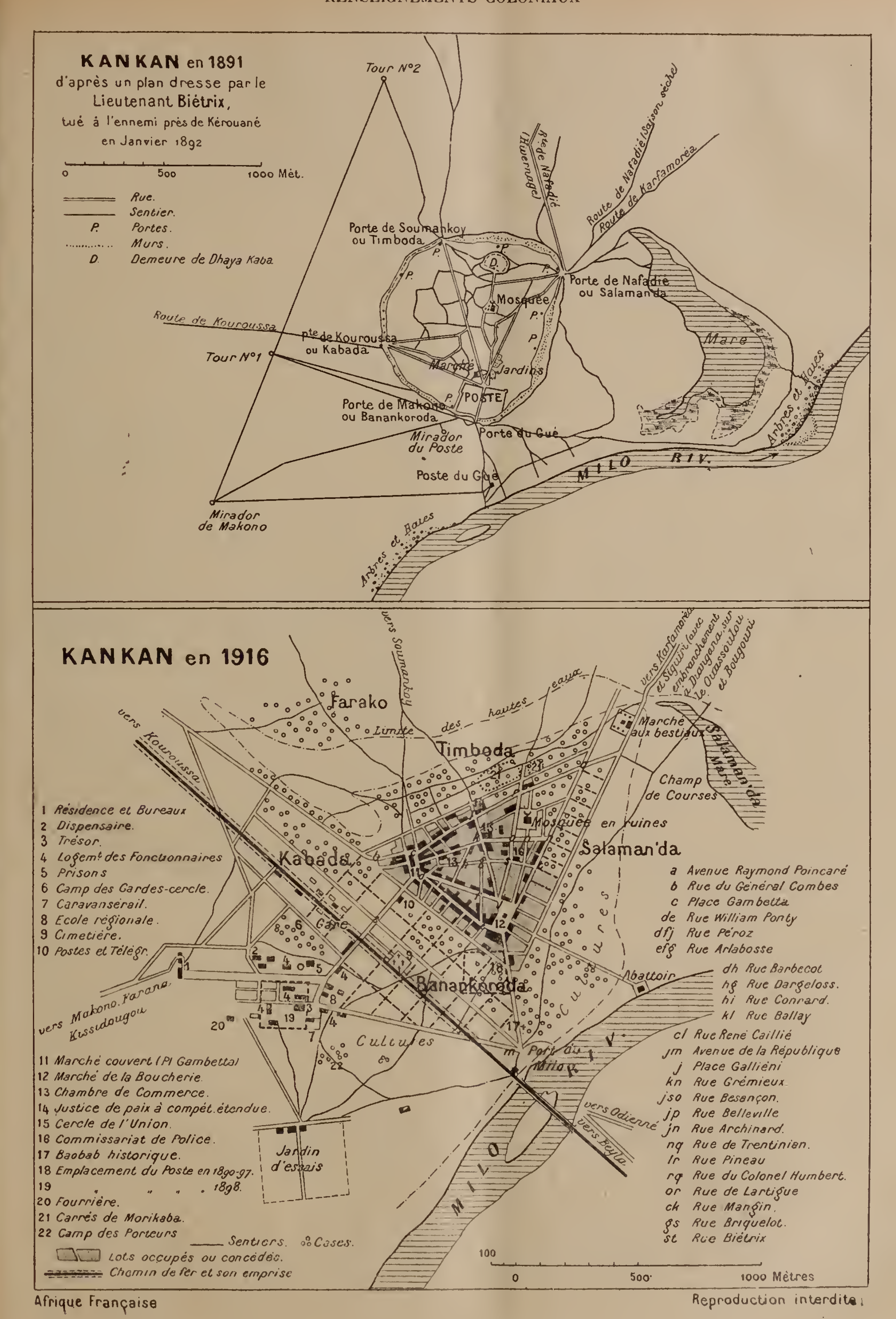
A partir de là, le fleuve s'incurve vers l'Est et fait place un peu plus loin à une mare, la Salaman'dala, autrefois permanente, mais rendue temporaire par des travaux de drainage. La limite des crues paraît avoir déterminé le plan de la ville. La zone des hautes eaux, prolongeant la mare en crochet, dessine un angle ayant comme sommet orienté vers le Nord-Est la pointe qu'avance la mare jusqu'à la route de Siguiri, et dont les côtés se dirigent, l'un vers le débarcadère, l'autre le long d'une dépression qui s'étend jusqu'au terre-plein du chemin de Kouroussa.

Dans le triangle ainsi délimité se sont construits les quartiers indigènes primitifs : *Salaman'da*, quartier de pêcheurs; *Timboda*, quartier de la mosquée et du réduit fortifié habité par les chefs du Baté; *Kabada*, quartier du grand marché; *Banan'koroda*, quartier du fleuve et du petit marché. Le premier poste militaire s'installa à Banankoroda, pour surveiller le passage du fleuve. On voit encore, auprès du gué, un baobab tronqué, sur lequel avait été hissé un canon-revolver, afin de pourchasser les sofas qui infestaient la rive droite. Postérieurement, le poste fut transféré un peu à l'écart de la ville, du côté de la route de Kissidougou, tandis que les commerçants s'installaient auprès des marchés, au milieu de Kabada et de Banan'koroda. Par la suite, la construction du chemin de fer, expropriant de leurs « carrés » un certain nombre de familles, provoqua au delà de la zone d'inondation, vers le Nord, la création et l'extension d'un nouveau quartier, *Farako*, resté rattaché à Kabada. Enfin, quand la ville de Kankan fut érigée en commune mixte, on lui rattacha le village de *Médinani*, situé au delà de la mare, à une petite distance à l'Est de la route de Siguiri.

Aujourd'hui, la ville comprend trois parties distinctes : au Sud-Est, le quartier administratif; au Nord-Est, les rues commerçantes et les villages in-

(1) Le cercle de Kankan comprend vingt et un cantons englobant chacun plusieurs villages (287 pour le cercle). Ces cantons sont répartis par les indigènes entre quelques grandes régions qui semblent avoir eu, dans le passé, une certaine unité politique ou, tout au moins, ethnique. Font partie du *Kouranko*, quatre cantons : Bokhoba, Kaoya, Moussadougou, Torodougou ; — du *Sankaran*, cinq cantons : Goeredougou, Kouroulamini, Bassando, Finamana, Ouroubé ; — du *Toron*, cinq cantons : Namousana, Dienné, Diéméren, Diamohosi, Konadougou ; — du *Ouassoulou*, deux cantons : le Sananfoula, le Diétoulou, auxquels il faut ajouter une partie du Konadougou. Quatre autres cantons : le Koura-Ni-Oulété, le Sabadougou, le Kouraï-Ni-Gouala, au sud-est, et le Bali-Makhana, au nord du cercle, ne sont pas considérés comme faisant partie d'une région plus vaste ; quant au Baté, dont Kankan est le chef-lieu, il s'est formé aux dépens du Sankaran et du Ouassoulou.

(2) « Je vis — raconte Caillié, pour décrire son « arrivée à Kankan, le 17 juin 1827, dans la campa- « gne, de beaux champs d'ignames cultivés avec « beaucoup de soins, de pistaches et de maïs ; le foi- « gné était déjà bien avancé. Nous passâmes ensuite « dans une belle plaine ; j'apercevais dans l'éloi- « gnement quelques petits monticules (je remarquai « que la pente inclinait un peu à l'E.-N.-E.)... Dans « quelques endroits, la terre est rouge, très produc- « tive, mêlée d'un peu de gravier ; la campagne est « couverte de cés et de nédés. Nous traversâmes un « petit ruisseau et nous arrivâmes à la ville chef- « lieu de Kankan. » (René Caillié, Journal d'un voyage à Temboctou et à Jenné, dans l'Afrique centrale. — Paris, Imp. Royale, 1834 ; p. 376.)



Afrique Française

digènes; au milieu, le quartier de la gare. Ces trois parties ont leur point de jonction au croisement de la route (avenue R.-Poincaré) qui relie la place du grand marché (place Gambetta) au poste, et de celle qui relie le débarcadère à la gare; mais leurs principales voies convergent vers le port du Milo, qui est comme la souche commune de toute la cité.

Le quartier administratif a été bâti au point le plus élevé de la localité, mais la différence de niveau entre ce point et les parties basses ne dépasse guère une dizaine de mètres. Le sol, généralement de nature argileuse et formé d'alluvions, laisse apparaître, par endroits, des affleurements latéritiques, superposés à une couche de roche blanche, qualifiée kaolin, que l'on emploie dans les constructions, comme enduit à crépir.

Du fait de la latitude et de l'orientation de la ville (Kankan se trouve approximativement par 10° 20' de latitude Nord et par 11° 20' de longitude Ouest), le climat y présente un caractère intermédiaire entre celui de la zone humide de Kissi et la sécheresse dominante du Soudan proprement dit. Il appartient nettement au climat dit « soudanien »; mais les variations thermiques paraissent influencées par divers facteurs : nature du terrain, qui est bas et frais; voisinage du fleuve, qui forme couloir pour les vents; densité de la végétation, assez épaisse dans la ville même et aux environs.

Il en résulte que l'on n'y ressent pas aussi vivement qu'au Soudan les amplitudes extrêmes de température qui caractérisent le climat tropical, et que la saison sèche y subit des atténuations au profit de la saison pluvieuse.

Le temps de pleine sécheresse ne va généralement que du 15 novembre au 15 mars, il tombe parfois quelques averses entre le 15 janvier et le 15 février, exceptionnellement en mars. Il peut arriver aussi, fin décembre, dans les moments les plus froids, que le ciel s'embrume et déverse un crachin, par une température ne dépassant pas de beaucoup 20 degrés au milieu du jour, et qui s'abaisse, à l'aube, à 10 ou 11 degrés. La plupart des arbres étant alors dépouillés, on a, durant une ou deux journées, l'impression de certains aspects des hivers de France. Mais cette fraîcheur est bien fugitive. Si, pendant les mois de décembre et de janvier, les matinées et les nuits restent relativement froides (de 15° à 20°), les après-midi sont constamment chaudes (de 33° à 35°); elles deviennent brûlantes en mars (38°). Et quand vient avril, le thermomètre se maintient, la nuit, aux environs de 30°; le jour, il dépasse 40° à l'ombre au dehors, 36° dans les habitations. Dès la mi-janvier, l'harmattan s'élève quotidiennement à partir de midi. C'est la période du feu : feu du ciel, feux de brousse, incendies de cases, dont la paille séchée s'enflamme au moindre tison oublié. La campagne, le sol, les huttes, la végétation sont voilés du même gris uniforme. Les fromagers et les baobabs aux branches dénudées et massives, tordues et hérissées, font figure de monstres griffus et d'hydres horrifiques. En février, les capsules de kapok éclatent et couvrent la terre de leur neige grise. En mars, les bourgeons qui s'épanouissent, les herbes qui paraissent, annoncent les premières tornades. Ce sont d'abord, au début d'avril, de grands coups de vent accompagnés de tonnerre, qui se résolvent en tourbillons de poussière; bientôt, les pluies surviennent, de plus en plus fréquentes au fur et à mesure que s'avance la saison, jusqu'à devenir quotidiennes à la fin de mai.

En saison sèche, le fleuve montre partout d'immenses bancs de sable. Nourri des pluies déjà bien établies dans le Kouranko et le Kissi, il s'élève en avril de quelques décimètres, suffisamment pour que la navigation, accessible aux seules pirogues à partir de fin janvier, soit rendue possible aux chalands.

De juin à septembre, les pluies se régularisent. La température s'abaisse, ne dépassant guère, dans ses maxima, 28°, et retombant chaque nuit aux environs de 22° ou 23°. Le fleuve atteint son plein en septembre. Des remorqueurs provenant de Bamako, de Kouroussa ou de Siguiri, peuvent alors le remonter. Il fait humide, il fait frais; le ciel est couvert. Malgré l'extrême porosité du terrain, l'eau inonde les chemins où se creusent des ornières. La pluie tombe, par averses, sans vent ni tonnerre. La campagne est toute verte. Les champs de fonio mûrs ou de riz encore tendre ondulent comme les emblavures au printemps de chez nous. Ne seraient les passants à peau noire et les cases pointues, on serait tenté de se croire bien loin de l'Afrique tropicale.

Les orages reprennent en octobre. Les pluies deviennent alors de moins en moins fréquentes. Des terres saturées d'humidité s'élèvent, le soir, des moustiques et une fade odeur de marais, et, dans les fonds, des brouillards. Il fait 25° la nuit, 28° le jour. Ce n'est peut-être pas l'époque la plus pénible; c'est, à coup sûr, la plus malsaine. Et l'on a hâte de retrouver, avec novembre, les matins légers, la brise à peine tiède et l'atmosphère sèche.

***

La nature et la disposition du sol, joints à l'influence du climat, font qu'au-dessous de la surface règne une nappe d'eau à peu près permanente qui a permis d'ouvrir partout des puits, et qui entretient l'humidité nécessaire au développement des arbres nombreux, ficus, fromagers, flamboyants, manguiers, qui donnent aux concessions leur agrément et font l'ornement des rues larges et planes. On peut ici — on le pouvait surtout avant 1918 (1) — se promener à l'abri du soleil et sans excès de pierrailles ni de déclivités, aussi bien en pousse-pousse, en voiture ou à bicyclette qu'à cheval ou en hamac à porteurs.

(1) Depuis qu'a été écrite la présente notice, il nous est revenu que la Commission municipale a cru devoir, en 1918, faire abattre de nombreux fromagers, rendus dangereux par leurs dimensions excessives, leurs branches dominant les habitations et leurs racines énormes sapant les murs.

Dans la gare, on retrouve les bâtiments du type adopté sur le chemin de fer de Guinée : grande construction à étage pour le logement du chef de gare et les installations de son service, coquets pavillons à rez-de-chaussée surélevé pour le logement du personnel, halls en briques pour la petite vitesse et le dépôt. Ces constructions, encore toutes neuves puisqu'elles furent terminées en août 1914, sont les seules, jusqu'à présent, qui soient entièrement bâties en matériaux durables, et leurs toitures de tuiles ne se retrouvent nulle part ailleurs dans la ville. Les pavillons des employés sont entourés de jardins aux corbeilles d'ixias, de rosiers, de balsamines, de zinias et de lauriers-roses, décelant l'heureuse émulation qui règne parmi les agents du chemin de fer pour la parure de leurs maisons.

A la sortie de la station, une esplanade carrée, fermée sur ses deux faces latérales, de haies de bougainvilliers, murs violets hauts de plus de deux mètres, est plantée en quinconces de jeunes manguiers et de flamboyants aux fleurs de feu et d'or.

L'avenue de la gare a été prolongée jusqu'au port fluvial par une percée large de 25 mètres. A 350 mètres environ de la sortie de la station, elle croise l'avenue Raymond-Poincaré, qui conduit, à gauche, à l'agglomération indigène et commerçante, à droite au poste administratif. De ce dernier côté, on voit d'abord, sur la droite, les cases des gardes de cercle, alignées comme les tentes d'un camp, et les murs élevés, coiffés de paille, de la prison; — puis, sur la gauche, le logement de l'instituteur et les bâtiments de l'école; — en face, à une certaine distance, le caravansérail, l'ancien trésor et l'ancienne résidence. Entre celle-ci et la prison, commence une très belle avenue, large d'une cinquantaine de mètres, longue d'un demi-kilomètre, bordée sur chacun de ses côtés d'une double allée de manguiers magnifiques, auxquels s'ajoute le décor de quelques beaux nérés. Cette avenue conduit à la résidence-mairie que l'on aperçoit dans le fond, fermant de toute sa longueur la perspective des allées.

Construit en briques crues blanchies au kaolin, le bâtiment de la mairie n'aurait pour tout ornement, sur ses quarante mètres de façade, que le damier des espacements laissés entre les briques dans les balustrades des vérandahs et le perron en forme de pignon par lequel on accède au salon de réception de l'administrateur-maire, si des flamboyants, des bougainvilliers grimpants, ne l'agrémentaient de vert, d'orange et de violet, et si, sur le devant, un grand terre-plein carré, bordé de sisals et d'agaves entremêlés de citronnelles et de zinias, ne lui faisait un cadre nuancé que complètent les frondaisons d'un ou deux manguiers et nérés isolés.

A la gauche de la résidence, des cases de moindre importance, rectangulaires ou oblongues, servent de bureaux, de tribunal indigène, de magasin et d'atelier.

Sur la droite de l'avenue, lorsque l'on reprend celle-ci pour revenir vers la ville, d'autres allées de manguiers et une ancienne pépinière forment, derrière le potager d'hivernage, des fonds ombreux donnant au paysage un aspect de parc. On laisse, à gauche, le dispensaire de l'Assistance médicale, puis, à droite encore, plus près de la place de l'ancienne résidence, les bâtiments de l'ancien poste. Ces immeubles, tracés sur des plans analogues : trois ou quatre pièces donnant sur une vérandah extérieure, dans laquelle sont ménagées resserres et dépendances — bâtis en matériaux identiques : briques crues, couverture de chaume, enduit de kaolin — sont cachés par la verdure de grands enclos fermés de branchages ou de pourghère, et leurs toits de paille fauve, aux arêtes bosselées comme des échines, les font ressembler, dans la saison humide, à des animaux antédiluviens accroupis dans des fourrés gigantesques.

Ce sont là les logis du personnel administratif, logis économiques, spacieux, relativement frais, mais sombres et poussiéreux, fréquentés par des hôtes incommodes : hirondelles pépiantes et fientantes, araignées énormes, scolopendres et, parfois, scorpions, rats, lézards et chauves-souris, tarets et mouches maçonnes, heureux encore qui n'y fait pas rencontre, occasionnellement, de quelque serpent noir, ou qui n'y a pas ses murs, son mobilier, attaqués par les termites ou envahis par les fourmis magnans.

On se plie vite, pourtant, à ces inconvénients, on s'accoutume à la charpente de bambous, à la rugosité des cloisons, à la terre battue du sol que l'on recouvre de nattes; et quand quelqu'une de ces coloniales courageuses qui vont jusqu'à Kankan et même au delà, a aménagé l'une de ces bâtisses et l'a transformée en intérieur coquet, — car elles y parviennent — on s'attache à ces foyers provisoires, plus peut-être qu'à des maisons plus luxueuses...

Une allée de flamboyants, rutilante en avril et mai, conduit du poste au port fluvial. En approchant du Milo, on aperçoit, vers l'amont, trois ou quatre baobabs énormes qui indiquent l'emplacement du premier village fondé dans la région par les « sauvages bambaras », disent les Malinkés Moris.

Le port est une anse creusée dans la berge du fleuve. A l'étiage, il permet d'atteindre par une pente assez douce la surface de l'eau, qui se trouve à trois ou quatre mètres en contre-bas du niveau du sol. Pendant les crues, au contraire, les eaux, sorties de leur lit naturel, s'étendent durant deux ou trois semaines jusqu'à l'amorce de la rue du poste. En toutes saisons, de nombreuses embarcations, canots primitifs creusés dans un tronc d'arbre, longues pirogues faites de deux parties attachées par des liens de fibres, chalands de bois ou d'acier de quatre à dix tonnes, abrités de bâches de nattes ou de paille tressée, sont rassemblées là. Les « Somonos », leurs femmes et leurs enfants, mènent sous ces berceaux le tran-tran de leur vie courante : repos, pêche, cuisine et jeux. Sur le fleuve, les laptots du poste font, sans

arrêt, passer d'une rive à l'autre une foule d'indigènes, dioulas et cultivateurs; des enfants barbotent et font « tam-tam » dans l'eau; des laveuses, courbées sur leurs calebasses, s'agitent au milieu des taches claires que font les boubous et les pagnes étendus au soleil, et il est certaines de ces Vénus bronzées dont la tenue, d'une simplicité toute primitive, sinon les académies, peut permettre de les comparer... de bien loin, à leur presque homonyme du musée du Louvre.

Une jolie route, nommée avenue de la République, relie le port à la place Galliéni, ancienne place de la Boucherie ou du Petit-marché. Sur trois de ses faces, le pourtour de cette place, toute ombragée de fromagers particulièrement élancés, est constitué par des factoreries européennes, grandes maisons à étage, couvertes en tôles, aux vérandahs supérieures peintes de couleurs diverses, aux vastes boutiques, aux concessions pourvues d'annexes importantes. Au centre, le pavillon à la viande, surélevé, cimenté, avec magasin central treillagé, abrite les étals des bouchers. Ceux-ci, il y a peu de temps, étaient installés sous des abris de paille, auprès desquels des fourneaux circulaires, pareils à des margelles de puits, étaient utilisés par des rôtisseurs en plein vent dont la cuisine ne manquait pas plus d'odeur que de pittoresque. Il ne subsiste plus que deux de ces fourneaux; on peut encore s'y procurer, moyennant un « pikini » (cinq sous), un succulent chapelet de graisse de bosse de zébu, grillé et copieusement enfumé.

C'est à la nuit tombée surtout qu'il faut voir ce coin de Kankan. Après le repas du soir, le grand marché couvert de la place Gambetta est abandonné. Les derniers vendeurs viennent étaler, à la Boucherie, leurs fonds de magasins; chacun s'éclaire d'un bout de chandelle ou d'un quinquet minuscule, et, tandis que les flammes des rôtisseries projettent dans l'obscurité mystérieuse des ramures de fromagers, que transpercent par instant les feux d'une étoile ou un rayon de lune, des lueurs et des ombres fantasmagoriques, tous ces lumignons rougeâtres scintillent au ras de terre, jusqu'à l'heure où le sifflet des agents de police et des collecteurs annonce le couvre-feu.

De même que la place Gambetta, le grand marché et la rue W.-Ponty qui y conduit rassemblent une grande partie de l'activité de la ville. Les maisons de commerce y sont presque toutes à rez-de-chaussée; certaines, cependant, sont de belle apparence. Autour, des boutiques, des revendeurs, des tailleurs ont leurs éventaires de babioles et leurs expositions de costumes confectionnés ou de tissus multicolores. Dans l'ombrage des grands arbres (des fromagers, toujours) qui font de la rue Ponty une allée grandiose, les rais de soleil jettent des plaques lumineuses, transformant les passants en êtres pies, et font ressortir, surtout lorsqu'une première pluie a purgé l'air des poussières et verni les feuillages, la teinte rouge du sol et la diaprure des vêtements et des étalages.

Sous l'une des deux halles du grand marché se pressent les femmes, vieilles et jeunes, accompagnées, qui sur le dos, qui par terre, de noirs marmousets, monde caquetant et glapissant où dominent, pour les yeux, les couleurs déteintes des vêtements, les épaules luisantes de graisse, les flasques mamelles, — et pour le nez, l'odeur de karité, de soumbara et de sueur. On vend là tous les éléments de la cuisine mandingue : riz, mil, fonio, maïs, manioc frais et sec, œufs, beurre frais et karité, épinards de l'espèce « boron », petites aubergines amères, dites « diaáro », tomates et gombos, poisson frais et sec, miel, lait doux, aigri ou caillé, patates, ignames et courges, arachides en coques, en parche, ou pilées en boules huileuses, condiments de toutes espèces, graines de nérés nouvelles ou fermentées, et des plats préparés : beignets et galettes appelés « wombi », bouillie au gingembre (le « gyin'gyin'-dyi »), et aussi de ces grumeaux de farine de riz cuits avec du miel, le « mouné », le mets délicat par excellence, un des attraits du jeûne du Ramadan, au point que les petits déclarent, avant l'âge orthodoxe, vouloir s'y soumettre, afin d'avoir le plaisir de partager, à l'heure de la rupture quotidienne de la diète, le « mouné » paternel.

Sur le second terre-plein règne un calme plus grand. Des hommes y alignent leurs petites tables garnies de bleu, de bougies, de verroterie, de boîtes d'allumettes. Le sol est, par places, couvert de sel — sel en morceaux, en poudre, en plaques principalement. Des tisserands exposent des rouleaux de cotonnades du pays, en bandes larges comme la main, blanches ou à rayures bleues longitudinales. Des brodeurs offrent des « tidiani », bonnets blancs à dessins noirs tracés à l'aiguille. Des marchands flegmatiques sont accroupis devant des petites provisions de tabac en paquets de feuilles ou en poudre, des bijoux d'aluminium ou d'argent. On y trouve aussi des « ouala », carcasses de bois courbé à l'aide desquelles les porteurs et les dioulas disposent leurs charges, des nattes, des cordes, du bois à brûler, des « gbouésé », morceaux de branches fraîches qui sont à la fois la brosse à dents et le dentifrice du pays noir, surtout des colas, colas en gros dans des paniers garnis de feuilles, colas au détail, par petits tas ou à la pièce.

Vers dix heures du matin, le marché et les rues adjacentes vivent du mouvement le plus intense. A ce moment, les porteurs, qui ont quitté les gîtes d'étapes à l'aube, arrivent avec leurs fardeaux de cuirs, de riz, de caoutchouc, de colas, de cire. On rencontre, au milieu des « dourki » amples et des bonnets blancs des Malinké-mori, tous les types de la Haute-Guinée : Sankaranké et Kouranko aux cheveux nattés, têtes nues ou portant la coiffure « bamba-da » (gueule de caïman), ainsi appelée à cause des deux longues pointes qui la prolongent sur chaque côté du visage; — Konaté ou Kourouma du Toron, ceux-ci reconnaissables à leur camisole sans manches en rude tissu jaunâtre, à leur couvre-chef assez semblable, avec son sommet replié sur le côté, au bonnet de police des soldats belges; — Tomas ou

Guerzés de la forêt, trapus, musclés, vêtus d'un simple « bila », d'un mouchoir en loques ou d'une tunique effrangée montrant plus de trous que de tissu, au crâne rasé par places à la manière de certaines caricatures de Robida ; — Konianké portant sur le dos leur charge que soutient une san-



LA MOSQUÉE D'ALFA MAMÔDOU A NAFADIÉ-BATÉ

gle passant en travers du front. Derrière les hommes, marchent les familles, jeunes garçons et jeunes filles, « bilakoro » et « sounkourou », et les femmes, les « mouso », qui maintiennent d'une main, sur leur coiffure en crête enserrée d'un vieux mouchoir de cotonnade noire ou d'indienne marron à dessins blancs, la charge de calebasses et d'ustensiles de ménage, et promènent sur leurs reins le dernier-né qui, assis dans un repli du pagne, ouvre sur la foule ses yeux noirs ébahis ou dort paisiblement en dodelinant de la tête.

Tout ce monde vient vendre des produits, faire des achats et, pour ce qui est de l'élément féminin, prendre les leçons de coquetterie que ne sont pas embarrassées de lui donner ces dames de la grande ville, dont les foulards de tête en soie voyante, les grandes capes de basin, soigneusement repassées et empesées, les « tafés » (1) teints à l'indigo ou composés de bandes minutieusement cousues et qu'elles portent suivant la vogue du jour, flous ou ajustés, longs ou courts, les bijoux d'argent ou d'or dont elles se chargent depuis le sommet des oreilles jusqu'à l'extrémité des orteils, — au point d'en avoir parfois plusieurs kilogrammes sur toute leur personne — jettent dans les rues une note de prospérité.

Près de la place Gambetta, sur l'avenue Poincaré, se trouve le bureau des postes et télégraphes — chaume et briques — qui aurait fait place à une construction neuve et définitive, ayant en face d'elle la justice de paix et ses annexes, si la déclaration de guerre n'avait suspendu tous les projets de travaux.

(1) Pièces de tissu tenant lieu de jupes. En malinké, le mot « fani », devenu en français « pagne », s'applique à toute espèce d'étoffe.

La place Gambetta est reliée à la route de Siguiri et au marché aux bestiaux récemment installé par la rue René-Caillié, une des plus caractéristiques de Kankan, comme la rue Ponty, mais d'aspect différent. Ici, les arbres de bordure sont des « doubalé », ficus aux troncs noueux, aux racines saillantes et enchevêtrées, dont les branches chevelues unissent en berceaux leurs larges feuilles au-dessus de la chaussée. Les boutiques plus modestes, les murs un peu décrépits des concessions délaissées, le calme relatif de la circulation, la rapprocheraient plutôt du faubourg d'une cité provinciale.

Le marché aux bestiaux, à la sortie de la ville, en face de la grande plaine qui sert de champ de courses aux jours de réjouissances, est un grand enclos carré dont l'enceinte est formée de céaras unis par des ronces artificielles et d'une double rangée de sisals. Il est doté d'un puits central recouvert d'une petite « koubba » maghrébine ; sur son pourtour, des cases ont été élevées pour les pasteurs maures qui amènent de Goumbou, de Nioro, de Sokolo, après des trajets de plusieurs centaines de kilomètres, des zébus efflanqués et de maigres moutons, grands comme des veaux et non moins dégingandés que leurs conducteurs, hirsutes, mal lavés et à peine vêtus d'innommables haillons de guinée déteinte.

Il serait excessif de vouloir décrire tous les coins typiques de Kankan. Dans leur ensemble, les rues centrales desservent les annexes des concessions : on y voit des murs, des jardins, des magasins, qui se mêlent aux îlots de cases indigènes respectés par les adjudications. Sauf chez un petit nombre d'innovateurs, plus généralement sénégalais ou sierra-léonais, mais qui trouvent de



KANKAN. PLACE DE LA MOSQUÉE. LE PRÊCHE APRÈS LA PRIÈRE

plus en plus d'imitateurs, faisant appel à l'art du maçon et du charpentier, ces cases sont de forme circulaire et à toit conique. Disséminées dans l'intérieur de la localité, elles sont, à la périphérie, pressées les unes contre les autres.

Parallèlement à la rue René-Caillié, une grande avenue de fromagers, droite, nette, inattendue, dans un coin de village noir, traverse, dans toute sa longueur, le quartier de Timboda. Aux alentours, les pâtés de cases, que séparent des murettes de pisé, protégées contre les pluies par des javelles de paille ou des chapeaux de termitières, et dominées de place en place par des sortes de grandes amphores de terre qui sont des greniers, forment un enchevêtrement de passages, où l'on retrouve, en certains coins, le calme et la nudité de vieux hameaux de l'Afrique du Nord. Elles sont, effectivement, comme une transition entre les venelles toutes de verdure des « marga » peuhles du Fouta-Diallon et des villages de Basse-Guinée, et les ruelles des cités à terrasses et à palmiers du Soudan nigérien. Cette impression n'est nulle part plus vive qu'aux alentours de la mosquée. Avant, surtout, qu'on ne l'eût rebâtie, quand on voyait sur un mamelon recouvert de sable les restes d'un vieux temple musulman, bâtiment carré, réduit à des lambeaux de murs et aux contreforts des piliers de soutènement de la terrasse disparue, encore imposant par sa masse auprès des petites cases qui lui cédaient la place ; quand, sur le fond de lumière du ciel, se dressaient les panaches dépaysés des quelques dattiers stériles du voisinage, ce sable, ces palmiers, ces ruines, cet espace nu restituaient à l'Islam atténué du tropique un peu de l'austérité et de l'aridité de son berceau arabique.



KANKAN. PLACE DE LA VIEILLE MOSQUÉE UN JOUR DE GRANDE PRIÈRE (1915)

Au cours des premiers mois de l'année 1917, la mosquée a été refaite. Elle a subi dans son architecture l'influence du climat et de l'évolution des temps : si la grande salle des prières a conservé un plan quadrangulaire, elle a été, en sus de sa terrasse, protégée par une immense rotonde de chaume.

Néanmoins, quand, à l'heure du Maghreb, devant l'horizon empourpré, les Fidèles, drapés dans leurs vêtements amples, se proternent en lignes au rythme du murmure sourd de l'imam et des répons plus clairs du « bilal » — le muezzin des Arabes — on reconnaît le reflet de cet air monastique, de cette dignité du corps, de cette opiniâtreté dans la religion du passé que Fromentin découvrait, chez les Musulmans nord-africains, et qui est si caractéristique de l'Islam, dans toutes les parties du monde.

Et puis, le salam fini, chacun reprend les occupations de son goût. Les vieux, inquiets de la vie future parce qu'ils en sont plus proches, murmurent, accroupis, des prières surérogatoires; les notables, en petits groupes pétris de componction, se dirigent vers le repas du soir; les jeunes hommes, plus expansifs, causent, rient avec éclat ou s'en vont piquer un galop insensé sur la grande route. Au bord des rues, des négrillons, nus comme la main, poursuivent le passant « toubabou » de *bon''zourrrou* retentissants; d'autres, assis en cercle, font virer sur des petits vans de grosses graines machinées en totons; parmi les cases, des « sonkourous » aux poitrines de marbre noir, et des matrones aux chairs tombantes, scandent, à coups réguliers, le bruit du pilon au moyen duquel elles décortiquent le riz du repas du soir. C'est aussi l'heure où les petits bœufs fauves du pays rentrent au bercail, conduits par de maigres bergers peuhls, pendant que quelques bourricots placides se laissent encenser avec conscience, sans doute pour se préserver des insectes nocturnes, par la fumée des ordures que l'on brûle et qui, au crépuscule, enveloppe toute la ville nègre d'un brouillard épais et suffocant. On est bien dans ce « beled es'Soudane » que décrivaient les anciens voyageurs arabes, pays trempé d'Islam, sans doute, mais pays des Noirs, pays des rives du vieux Niger.

II. — LA SOCIÉTÉ INDIGÈNE

Et ce sont effectivement des parents de ces Soudanais musulmans, fondateurs ou organisateurs des empires de Soso et de Mali, qui constituent le fond de la population de Kankan.

Si, dans les campagnes de la Haute-Guinée, l'Islam est de pénétration relativement récente et, à vrai dire, superficielle, la grande ville est le patrimoine de Musulmans venus du Nord, de « Malinké-mori » qui, entre eux, qualifient dédaigneusement de « Bambaranfing » ou de « Sonin'ka » ceux de leurs congénères que n'a pas tentés la doctrine du Coran; même, ils se prétendent d'origine supérieure aux « toubi » ou convertis, et à plus forte raison aux « tifi-dion » qui sont les novices commençant seulement à faire salam.

Venus du Sahel, du Diafonou et du Ouagadou, ces Malinké-mori, de clans primitivement marka ou soninké — comme les Bérété, les Daramé, les Kamara, les Gassama, les Kôma, les Touré, les Cissé — ou s'estimant d'origine arabe ou chérifienne — comme les Kaba et les Sérifou — semblent avoir commencé, il y a trois ou quatre siècles, à constituer des groupements importants parmi les peuplades animistes de toute la région.

Ils trouvèrent dans le pays les Kondé du Sankaran, les Mara ou Marén du Kouranko, les Konaté du Konadougou et du Toron, les Kourouma, les Kamara, les Kéita, disséminés en différents points. Plus anciennes encore étaient les familles de Taraoré, qui ont été vraisemblablement les premières à parler dans le pays un dialecte mandingue, et dont les aïeux, aux dires de leurs traditions, avaient trouvé dans la contrée, alors couverte de forêts, des noirs pareils aux Tomas ou aux Guerzé des confins libériens, anthropophages et sans industrie, et qui auraient été refoulés vers le Sud à l'arrivée des Konaté ou incorporés par les Kondé dans leur clan, quand leur aïeul Siakiriba réalisa la fédération du Sankaran ou « Mafou », en souvenir de quoi l'affluent du Niger qui traverse tout le Sankaran reçut son nom.

Toutes ces tribus se sont trouvées, du XIIIe au XVe siècle, dans la dépendance, à dire vrai plus ou moins lointaine, et plutôt comme alliés ou soutiens que comme sujets, de l'empire de Mali, fondé par Maghan Sôn'gyéra (1). Maghan Sôn'gyéra, ancêtre des Kéita Masaré, libéra, comme on le sait, le Manding de la domination de Soumahourou Kanté, roi de Soso (2). D'après certains récits de Kéita de Kankan, il n'aurait eu raison de Soumahourou que grâce à l'appui, d'une part des Kondé du Sankaran et de Fa koli, père des Kourouma, et d'autre part, des contingents fournis par des rameaux de sa famille, originaires comme lui du Manding et émigrés antérieurement : Souma des pays diallonké et Kéita de la région kissienne (1).

Les Soninké vinrent plus tard, en propagateurs de l'Islamisme, et surtout en commerçants, cherchant à se rapprocher des lieux de production de l'huile de palme et des colas. Leur propagande, tantôt pacifique et tantôt guerrière, leur sens des affaires, leurs alliances avec les autochtones, sans doute aussi leur supériorité intellectuelle, et l'augmentation de leur nombre par petites immigrations successives, accrurent peu à peu leur puissance. Groupés par la communauté de religion et par la solidarité de leurs intérêts, ils se trouvèrent, avec le temps, maîtres des centres les plus populeux (2). Mais ce ne fut qu'au prix de longues luttes, souvent indécises, que les Malinké-mori se rendirent maîtres de l'opposition des Konaté du Toron, et surtout de la résistance du Ouassoulou, dont la population, d'origine peulh et venue primitivement du Fouta-Diallon, avait constitué, par son métissage avec les autochtones, une race particulièrement robuste, guerrière, jalouse de son indépendance.

Les *Kaba*, appelés aussi *Diakité*, ont la prépondérance à Kankan et dans le Baté. Le chef de la province et de la ville et les chefs de quartiers sont désignés parmi eux, et leur influence religieuse est considérable. Mori Kaba, le vieux chef décédé en 1916, était mokaddem de la secte tidjania pour toute la région. Il était, à Kankan, imam honoraire et avait la réputation d'un lettré des plus instruits, d'où le titre de « Karamorho » fréquemment attaché à son nom.

Sa famille comprenait, à l'époque de son décès, soit de son chef, soit du chef de la succession de ses frères, 28 femmes, 40 garçons et 41 filles, et son autorité personnelle était fort étendue. Sa générosité était proverbiale. Chaque vendredi, il faisait servir par les siens une centaine de calebasses de nourriture aux indigents de la ville. Chaque vendredi aussi, il avait accoutumé, à moins que l'état de sa santé ne l'en empêchât, de faire au commandant de cercle une visite de courtoisie. Outre le savoir qu'il avait puisé dans les ouvrages arabes de sa bibliothèque, il était doué d'une grande finesse et d'une certaine éloquence, qui émaillait sa conversation de paraboles et de proverbes. Sur la fin de sa vie (il avait, à sa mort, 77 ou 78 ans), ce grand vieillard, sec, droit, ne s'occupait plus directement des affaires publiques. Un de ses derniers actes

(1) Prononciation locale, souvent élidée sous la forme Manson Diéra du nom de celui qui est aussi appelé Mandén Sondiata, ou Soundiata.

(2) Voir, pour l'histoire de la lutte entre les Empires de Sosso et du Manding ou Mandé, *Les Traditions historiques et légendaires du Soudan occidental*, publiées par M. Maurice Delafosse, dans le *Bulletin des Renseignements Coloniaux* (supplément à *L'Afrique Française* d'août 1913), pages 298 et suivantes.

(1) C'est là, d'après une tradition qui m'a été donnée à Kankan, l'origine du clan Souma des Soussous qui, par la suite, a été refoulé du Fouta-Diallon vers le littoral, et du clan Kéita des Kissiens. Ces premières émigrations de Mandén'ka, de gens du Mandé, vers le Sud, auraient été provoquées selon la même tradition, par la conquête du Mandé par Soumahourou.

(2) Voir en annexe : Origines et légendes de Kankan et du Baté.

importants avait été, en 1910, la libération volontaire, sur la demande de l'administrateur, des derniers serviteurs de case, des « oulouso », qui subsistaient, en état de demi-servage, dans les hameaux de culture des environs de Kankan. Son existence avait été extraordinairement mouvementée. Après son père, Alfa Mohammodou, qui fut un disciple d'el Hadj Omar et un grand guerrier, il avait été, dans son jeune temps, cet émir du Ouassoulou dont parle Peroz et auquel Samory succéda. D'abord allié du célèbre almami, il s'en sépara bientôt et fut assiégé par lui dans Kankan pendant dix mois (1879). La ville n'avait pas succombé quand il se trouva livré à son ennemi, grâce aux ruses et aux intrigues de ce dernier, qui l'entraîna pendant quinze ans à la suite de ses troupes. Remplacé, aux débuts de l'occupation française, par son frère Dhaves, qui avait été le guide de nos colonnes en 1890, Mori fut délivré en 1894 de sa captivité, et rétabli chef du Baté et de Kankan, en 1899. Avec lui a disparu un des derniers témoins des âges héroïques de la vieille Afrique noire (1). Il avait vécu assez pour connaître la conflagration déchaînée dans le monde par les Germains et voir partir les premiers contingents de sa race qui allaient prendre part, aux côtés des hommes de France, à la lutte pour la Civilisation.

Beaucoup de ses contemporains et de ceux de la génération suivante sont, eux aussi, d'excellents lettrés. Il en est qui parlent couramment l'arabe littéral, certains possèdent, ont lu et étudié plusieurs ouvrages de droit, de littérature, de théologie musulmane : tel Fa Hamadou Kamara, un de nos utiles auxiliaires au tribunal de subdivision et membre correspondant du Comité des Affaires musulmanes de Dakar; — tel Talibi Kaba, neveu de Mori, ancien membre de la Chambre de Commerce et membre de la Commission municipale; — tel Karamorho Serifou, mokaddem des Kadiri pour la Haute-Guinée. Un autre neveu de Mori Kaba, Mamadou Oulén, est allé en pèlerinage à La Mecque. Ces Musulmans ne sont ni mystiques, ni fanatiques, à quelques exceptions près, que les dirigeants d'entre eux sont les premiers à suspecter et à dénoncer dès qu'ils se rendent compte des tendances hostiles de leurs agissements. Ils sont les héritiers lointains de la culture introduite par les Almoravides dans les pays nigériens et les survivants de l'époque de recrudescence religieuse qui suivit l'introduction du Tidianisme par les disciples de Cheikh Omar, et, spécialement pour Kankan, par Alfa Mohammodou, il y a un peu plus d'un demi-siècle.

A côté des lettrés réellement instruits, la masse des Malinké-mori, Kaba et autres, est plus soucieuse d'intérêts matériels que d'aspirations transcendantales. Sans doute, aux jours de grandes fêtes religieuses — Rupture du Ramadan ou Tabaski — ils se rassemblent à la prière, au nombre de plusieurs milliers; sans doute, ils doivent à leur fierté, à leur habitude des voyages, à leur pratique de la vie en groupements populeux, une sorte d'urbanité qui leur donne moins d'exubérance dans les gestes et plus de distinction dans les discours (1); mais, au fond, leurs mœurs et leur caractère ne sont pas tellement différents de ceux de leurs voisins de la campagne. Quand les heures des rites et du travail sont passées, alors, chez eux comme dans la brousse, l'humeur naturelle du monde noir se donne libre cours.

Presque chaque soir, si l'autorité n'y met ordre, et surtout lorsque la lumière de la lune chasse la crainte des démons de la nuit, tous les dimanches et tous les jours de fête, on entend dans la cité, de tous les côtés, retentir les chants, les rires, les claquements de main. La jeunesse s'amuse, accompagnant de chansons anciennes ou improvisées, ou d'airs en vogue, comme le Yandaki venu de Ségou, au rythme des paumes énergiquement frappées, des pas de danses classiques ou imprévus. En temps ordinaire, ces réjouissances ont lieu en catimini, par tout petits groupes qui restent à l'intérieur des cours ou se dissimulent dans l'ombre propice d'un cul-de-sac écarté; si l'on approche, ou si l'on passe, les exécutants se dispersent en un clin d'œil, dans un bruit de tissu froissé et de rires étouffés. Aux jours de liesse, au contraire, on se rassemble de divers côtés; un joueur de tambourin prête son concours à la fête; les ébats chorégraphiques ont lieu devant tous, et la surexcitation est telle que les jeunes filles qui, en d'autres moments, font tant leurs effarouchées, ne réintègrent qu'à l'ultime minute le foyer paternel, après avoir, telles des théories de coryphées antiques, déambulé en dansant au travers de la ville.

Un autre grand plaisir est celui des causeries sans fin. Il est, croit-on, malséant ou néfaste de dire et d'entendre des fables pendant les heures de jour. Mais, après le coucher du soleil, on s'en donne à cœur joie. Lorsqu'est retardée l'heure du couvre-feu, tandis que, tard et loin dans la nuit, s'entendent les échos des tam-tams, on perçoit,

(1) Il est mort le 18 février 1916, aux yeux de ses concitoyens, dans des circonstances quelque peu merveilleuses : la veille, la lune brillait au ciel en conjonction avec Jupiter. Deux marabouts instruits décédèrent dans la même nuit, qui précédait un vendredi, jour saint des Musulmans. Quand la triste nouvelle se sut dans la ville, des lamentations s'élevèrent de partout. Le marché fut déserté. On ne voyait plus, dans les rues, que quelques femmes, la tête couverte d'un voile blanc. Les Européens eux-mêmes fermèrent, en signe de deuil, leurs boutiques, et un petit nombre d'étrangers, qui avaient omis de le faire, y furent invités, non sans insistance, par leur personnel. Aux funérailles, une foule considérable emplit les quartiers de la mosquée et de la maison du défunt ; et il y eut presque des batailles parmi les porteurs du corps, tant étaient nombreux ceux qui voulaient toucher une dernière fois le funèbre fardeau.

(1) Les notables malinké-mori pratiquent entre eux un langage particulier, considéré comme plus noble, ayant des termes très différents de ceux du malinké courant, particulièrement pour les idées se rapportant aux actions humaines. Il semble y avoir là un phénomène linguistique à rapprocher du langage aristocratique qui existe chez les Peuhls du Fouta-Diallon.

au voisinage des cases, des murmures indistincts, entremêlés, par endroits, d'une musique grêle. C'est quelquefois un croyant qui récite le *dzikr* de sa confrérie; mais presque toujours, ce sont des amateurs d'histoires ou de chansons. Par l'entrebâillement d'une porte qu'éclaire par instant un rougeoiement fugace, on aperçoit, accroupis ou couchés autour d'un foyer clignotant, des hommes et des femmes se racontant des souvenirs sans fin ou des contes innombrables : « tali » dans lesquels toutes les bêtes de la jungle africaine, « souloukou », l'hyène, « wara », le lion, « sônsani », le lièvre, « kouman », l'oiseau-trompette, et tant d'autres encore, tiennent un rôle; contes merveilleux du temps passé où des hommes, des héros et des djinns, accomplissent des exploits ou se jouent de mauvais tours; paraboles, édifiantes ou... immorales, entremêlées de refrains chantés; à moins qu'il n'y ait là un griot, un « dyéli », qui, s'accompagnant doucement de sa mandoline minuscule — son « koni » — module, avec des ports de voix et des roulades de gorge, à la manière orientale, mais sans accents criards, de longs récits, tantôt narrant les hauts faits des héros du passé, tels que les rapportent les légendes des siècles soudanaises, tantôt exaltant les vertus d'un ancêtre, les richesses d'un marchand, les prouesses d'un chasseur, tantôt relatant les aventures sentimentales de personnages de rêve. Tel le roman de l'hippopotame « Sadyo » de Bafoulabé et de la petite orpheline prise en affection par lui, et qu'il gratifiait de pagnes, d'argent et d'or...

« Hina mou dari léro
« Bafoulabé Manin Sadyo
« N'tounkalon n'dari fara to lé
« N'toun tén téri ké
« Bafoulabé mani dyo... »

(Grand'pitié de ceux qui se sont accoutumés l'un à l'autre, — Hippopotame Sadyo de Bafoulabé, — Si j'avais su que mon compagnon pérît, — Je n'aurais pas fait amitié, — En vérité, Hippopotame de Bafoulabé...)

dit le refrain de ce conte mélancolique, dont le récit est accompagné d'un air de complainte qui a quelque analogie avec celui du « Petit Navire ».

De fait, l'amitié de l'hippopotame et de l'orpheline se termine bien tristement, au point, dit-on, qu'aucune femme sensible de Kankan ne peut en entendre l'épilogue sans verser des larmes : l'animal-génie est tué par un chasseur étranger, après maintes péripéties au cours desquelles il a réussi à s'attirer la sympathie générale, y compris celle du Commandant de cercle. Car l'orpheline meurt, elle aussi :

« Dénin Ka taha fo Commandan gné
« Ko mali bara fa
« Dénin Kasira ka kasi ka kasi, ka kasi,
« Ka yélé yiri la san-ma
« Ka bi... K'a kan kadi... »

La petite fille s'en va trouver le Commandant
Et lui dit : L'hippopotame est mort...
La petite fille est en larmes ; elle pleure, elle pleure, [elle pleure ;
Tant qu'elle grimpe sur un arbre, tout en haut,
Se précipite... et se casse le cou...

Telle est la triste conclusion de cette histoire, qui s'achève dans un trémolo dramatique, et qui dénote, après tout, que l'art d'émouvoir n'est pas spécial aux littérateurs blancs.

Les griots, conservateurs de la littérature orale et de l'art musical mandingues, sont restés, dans la société noire de Haute-Guinée, les témoins et les intermédiaires traditionnels pour les mariages et — bien souvent aussi — pour les divorces.

Ils remplissent, dans les fêtes familiales telles que les baptêmes, les fonctions de maîtres des cérémonies.

Leur place dans la société est considérable, bien qu'ils soient l'objet d'un certain mépris et que les mœurs leur interdisent de s'unir avec les « tontigui », ou gens présumés de caste noble. Mieux considérés sont les lettrés d'arabe, les « marabouts » ou *mori-ké*, qui interviennent dans les pratiques du culte, l'enseignement privé et les funérailles. Ce sont eux qui dirigent les cérémonies de l'imposition du turban et des manteaux de ses prédécesseurs au chef nouvellement investi, en présence de tous les notables du Baté et des chefs des cantons du cercle, ainsi qu'il fut fait pour Soufiana, fils et successeur de Mori Kaba.

Ainsi, les coutumes musulmanes et les coutumes purement nègres s'enchevêtrent singulièrement dans la société indigène de Kankan. L'atavisme primitif, personnifié en quelque sorte par les griots, a résisté vigoureusement aux réformes qu'avait introduites le sémitisme islamique. Et il semble bien que, sous l'action de l'ambiance locale et du métissage des Malinké-mori avec des campagnards qui n'ont de musulman que la connaissance de la Fatiha et de quelques gestes du salam, l'esprit et les mœurs orientales soient, pour le moment, en régression.

Depuis vingt-cinq ans, un autre élément est intervenu : le blanc, qui introduit un certain bouleversement dans les mœurs et coutumes, directement, moins que par l'intermédiaire que la population classe dans la catégorie des « gens de service ».

Ces « gens de service », ce sont tous ceux qui, à un titre quelconque, travaillent pour l'Européen, à titre privé ou public : boys, cuisiniers, écrivains, commis, interprètes, gardes de police, tirailleurs, et même élèves de l'école française, aussi bien que les marmitons et tireurs de panka. Il règne parmi eux, en même temps qu'une sorte de hiérarchie, une solidarité reconnue, qui supplée à la communauté d'origine ou de clan dont sont dépourvus ces gens de toutes races, qui errent souvent dans la colonie, au gré des déplacements de leurs patrons ou des mutations officielles. Ils affectent de parler avec des expressions empruntées — peut-être pas toujours avec un égal bonheur — aux « toubabou » qu'ils ont connus de près, un français assez spécial et plutôt pittoresque. Certains recherchent, presque avec passion, les livres de lecture en notre langue, et ceux à qui leur âge n'a pas permis d'aller jeunes à l'école, assistent volontiers aux cours d'adultes,

et les meilleurs d'entre eux ne sont pas toujours ceux qui ont reçu l'éducation de nos établissements d'enseignement, et qui se considèrent comme émancipés, du fait de leur instruction, vis-à-vis de la morale familiale et traditionnelle.

Une place à part, parmi les « hommes de service », appartient aux anciens tirailleurs. La ville n'a participé sérieusement au recrutement que depuis la guerre, et d'ailleurs, les jeunes Malinké-mori perdent, devant le conseil de revision, le plus beau de leur prestance. Aussi, en dehors des gardes de cercle et de quelques employés de l'administration, vieux serviteurs du Soûdan, du Tchad, de Madagascar, l'on ne voit en nombre les « solda-si koro », les vieux soldats, que depuis la venue de réformés qui ont préféré se fixer dans la ville plutôt que de retourner dans leurs villages. On aurait pu penser que ceux-ci, à parcourir le monde, de l'Artois aux Dardanelles, *viâ* Verdun, Fréjus et Gafsa, eussent acquis quelque détachement de leurs coutumes. Peut-être un peu moins déférents vis-à-vis des anciens de leur race, ils ont rapporté de leur passage dans la fournaise une impression indélébile de la puissance matérielle dont disposent les Européens, et, s'ils ont une conscience assez précise de la dette contractée par la France à leur égard, les premiers revenus ont repris assez rapidement leur place dans le milieu natal. Plusieurs ont été des braves, et ont rapporté de la guerre des blessures glorieusement reçues, des citations, des médailles. Mais si la plupart des « anciens » ne se sont pas exagérément déracinés au cours de leur séjour en Europe, le retour en masse des nouvelles recrues n'est pas sans susciter certaines inquiétudes.

Il n'est pas douteux que, sous leur action, une certaine évolution se produise dans la société noire. Mais, au fond, la transformation affecte davantage la vie matérielle que la vie morale de la population, et il faut bien peu de chose pour faire craquer les vernis reçus de l'extérieur.

Que paraissent des joueurs de « bolon-bata », ces caisses sphériques surmontées de sortes de harpes, bien connues dans nos expositions coloniales, et le souvenir des combats d'antan surexcite les anciens guerriers, qui saisissent leurs armes et dansent le pas du sabre. Qu'au son de la « Cora » — autre instrument du même genre, pourvu de tout un arsenal de cordes — un vieux griot récite les traditions des passés lointains, et ceux dont il nomme les familles frémissent à l'évocation des gestes de leurs aïeux. Qu'un notable, chef, dioula enrichi, voire fonctionnaire ou boutiquier, se déplace, et il sera entouré d'un ou plusieurs joueurs de « koni » qui proclamera à tout venant, d'une voix de fausset, les louanges du patron, « fama » et « kagni » dont il sait qu'il tirera un cadeau.

Et quand des fêtes rassemblent, avec des foules venues de tous les coins du cercle, des troupes entières de musiciens, chanteurs et baladins que leurs femmes accompagnent du bruit épouvantable de crotales, de sistres, de cris perçants, de cloches de fer, lorsque les enfants, que certains griots dressent à ces exercices, évoluent en cadence, revêtus d'oripeaux voyants, avec d'étranges désarticulations du cou et des membres; lorsque des tambours et tambourins — « diémbé » et « doun'doun' » — de dix origines, unissent leur bourdonnement à l'aigreur des flûtes et au barrissement des trompes, il n'est plus de Malinké-mori ni d'homme de service qui tienne. A part quelques dignitaires et les vieillards aux membres rouillés, dans tous les groupes d'assistants, hommes et femmes, jeunes filles et gens d'âge mûr, anciens tirailleurs ou employés, c'est à qui s'élancera pour esquisser des mouvements rythmés, jusqu'aux marmots venant à peine de quitter le dos de leur mère qui se trémoussent en balançant en mesure leurs petits reins cambrés et leurs ventres ballonnés sur leurs jambettes torses et flageollantes.

On s'explique sans peine, dans ces circonstances, le nom de *fleuve des dyéli*, donné au Haut-Niger, mais on ne reconnaît plus ces gens qui, tout à l'heure si dignes et si recueillis, s'inclinaient lentement, devant la mosquée, pour la prière, non plus que ceux qui, à la promenade, soit en casque, tenue de drap et leggins, soit en complet veston, faux-col et chaussures jaunes, tenaient de graves conversations, avec des « vous », des « comment ça va? » et des « monsieur » à n'en plus finir...

L'Islam, malgré sa souplesse d'adaptation aux mœurs tropicales, n'a pu, en trois siècles, apporter de changements profonds dans la mentalité native. Les temps où l'esprit européen la transformera totalement ne paraissent pas très prochains.

Il n'y a pas là, au surplus, grand inconvénient, et cela n'empêche pas les Malinké de Kankan de se montrer, dans leurs rapports avec l'administration et le commerce, volontiers accessibles aux innovations, à celles surtout qu'ils sentent leur être réellement profitables.

P. Humblot.

(*A suivre.*)

CONDITIONS D'ADHÉSION AU COMITÉ

Tout Français souscripteur d'une somme annuelle d'au moins trente francs *devient membre adhérent et recevra pendant l'année le* Bulletin mensuel *publié par le Comité.*

Le chiffre minimum de la cotisation est réduit à vingt-cinq francs *pour les souscriptions personnelles des fonctionnaires coloniaux, diplomatiques et consulaires, de l'armée et des membres de l'enseignement.*

L'abonnement au Bulletin mensuel *est fixé à* trente-cinq francs *pour l'étranger, les libraires et commissionnaires et pour les cercles, bibliothèques, services, établissements et groupements divers, civils et militaires.*

LE FRONT MAROCAIN

UNE ALLOCUTION DU MARÉCHAL LYAUTEY

Avant le départ du maréchal Lyautey pour le Maroc, la Ligue maritime et coloniale a donné en son honneur a la Sorbonne une grande réception où le maréchal et son œuvre ont été acclamés. Il a fait entendre là avec sa vigueur accoutumée quelques vérités qu'il faut répandre. Nous publions donc en entier ce discours qui restera comme l'un des plus originaux du maréchal Lyautey et qui fut prononcé en présence de M. Etienne et du général Gouraud.

Laissez-moi d'abord vous dire toute ma surprise et mon émotion, car je ne m'attendais nullement à une telle manifestation. Je comprends certes qu'on en ait organisé de semblables pour nos grands chefs de guerre, pour ceux qui ont sauvé la France, la civilisation et le monde sur la Marne, sur la Somme, sur le Rhin. Mais quand on songe à ce que sont mes titres militaires à côté des leurs, sans aucune fausse modestie, je trouve tout à fait inattendu qu'après le peu que j'ai fait, je sois aujourd'hui à cette place devant une telle assemblée.

Monsieur le Président, si la Ligue maritime et coloniale a voulu organiser cette manifestation et si je ne m'y suis pas dérobé, c'est parce que je sais et je sens qu'elle ne s'adresse pas à moi personnellement, mais bien d'abord à un principe, je veux dire à l'unité et à la continuité de commandement.

Si j'ai fait quelque chose au Maroc, depuis neuf ans, c'est parce que c'est le même qui y est depuis neuf ans.

Il aurait pu y avoir là-bas des hommes d'infiniment plus de valeur et de mérite, mais qui en se succédant les uns aux autres, n'auraient pu obtenir les mêmes résultats. Quel que soit le cocher, il est toujours préférable de ne pas le changer quand l'attelage est en route.

Le gouvernement et la France m'ont gardé pendant neuf ans au Maroc. C'est uniquement à cette continuité de méthode et de commandement que sont dus les quelques avantages que l'on a pu en retirer. Il y a peut-être là un enseignement à retenir.

Mais ce qui m'a fait surtout accepter le témoignage que vous me donnez aujourd'hui, c'est que j'ai senti qu'il s'adressait aux troupes des fronts extérieurs, aux troupes coloniales.

M. Chaumet et M. Rondet-Saint viennent de vous dire que le but de la Ligue maritime et coloniale était de créer en France une opinion coloniale et qu'ils étaient résolus à y consacrer tous leurs efforts. Avant eux déjà, il y a un homme qui a consacré toute sa vie à l'œuvre coloniale, c'est celui qui est à côté de vous, Monsieur le Président (*M. le maréchal Lyautey désigne M. Etienne*).

Personne ne se doute à quel point sa tâche a été difficile et ingrate, mais personne ne sait mieux que nous quels services inappréciables il a rendus au pays en poursuivant pendant quarante ans avec ténacité, malgré l'ignorance ou l'indifférence du public, la constitution du domaine colonial français.

Le rôle des troupes coloniales.

Puisque vous m'avez donné aujourd'hui cette occasion de parler au nom des troupes coloniales, j'en profiterai pour dire ce qu'elles sont, ce qu'elles font, ce qu'on leur doit, ce qu'il faut que désormais on leur accorde, comme tribut d'admiration et de confiance.

On les a réellement trop ignorées. On vous l'a dit tout à l'heure. J'ai le droit de le répéter, car je ne suis entré que très tard parmi elles. Pendant vingt ans, moi aussi, alors que j'appartenais aux milieux militaires métropolitains, j'ignorais presque complètement l'effort quotidien, l'œuvre héroïque, patiente, tenace, qui s'accomplissait sur tous les points du monde, en vue de créer une plus grande France.

Permettez-moi de vous citer deux souvenirs, non pas certes pour dire quoi que ce soit qui ressemble à une récrimination, d'autant plus que ces souvenirs n'ont rien de personnel, mais uniquement pour servir à l'enseignement de demain.

J'étais à Madagascar en 1900, auprès du général Gallieni, au moment où se livrait la guerre de l'Angleterre contre les Boers. Le général Gallieni et moi recevions les journaux illustrés anglais, le *Graphic* et le *Black and White*. A cette époque, le général Gallieni achevait la conquête du Sud de Madagascar par les opérations les plus dures, sanglantes, méritoires et méthodiques. Tous les numéros du *Black and White* et du *Graphic* contenaient comme page centrale, cette même page que nous avons vue pendant ces cinq dernières années dans les journaux anglais et français, que nous appelions le tableau d'honneur et qu'en Angleterre on appelait le « Roll of honour ». Alors que cette page centrale était remplie des portraits et de la biographie des officiers et soldats anglais qui avaient été tués ou avaient reçu des blessures dans cette guerre du Transvaal, nous ne trouvions jamais dans un journal français une image ni un mémento en souvenir de tous les hommes qui là-bas tombaient à l'ennemi ou étaient blessés. On les ignorait.

Mais on ne les ignorait malheureusement pas tout à fait, car parfois il y avait des interpellations où l'on vitupérait contre ce que l'on appelait les aventures coloniales, on nous traitait de bandits... On en souriait parmi nos troupes, car on trouvait son plein de satisfaction dans cette œuvre que l'on sentait si féconde, dans cette joie de faire quelque chose et d'agir, dans le sentiment que l'on était, après tout, dans le monde, les seuls Français à se battre.

Bientôt je revenais en France, après neuf ans d'absence; j'étais reçu à bras ouverts par un

homme qui occupait dans notre haut état-major une des places les plus éminentes. Il m'avait témoigné beaucoup de bienveillance dans ma jeunesse. En me recevant il me dit : « Enfin, vous nous revenez; vous rentrez dans l'armée. — Mon général, je n'en suis jamais sorti. — Oh! depuis neuf ans, vous faites du tourisme. — Il y a neuf ans, il y avait déjà vingt ans que j'étais officier et je n'avais jamais entendu un coup de fusil, tandis que depuis neuf ans, je n'ai pas passé une année sans en entendre. — Oh! des coups de fusil de nègres! — Mais ils tuent tout de même, mon général; le général Gallieni vient de mener pour la conquête du Sud de Madagascar, une campagne dans laquelle il y eut dix officiers par terre, dans les cent hommes tués, et deux cents blessés. — Mais personne ne sait cela. — Cependant il y a eu des rapports envoyés, et je suis parfaitement sûr que le général Gallieni les a transmis, ils doivent être au ministère. — Je ne les ai pas vus. Et puis vraiment, ce n'est pas de la vraie guerre. Votre général Gallieni, qu'est-ce que c'est? — C'est un des plus grands chefs que j'aie approchés. — C'est un très grand préfet, il fait des routes, dirige des plantations, fait des chemins de fer. C'est très bien, mais ce n'est pas un militaire. — Ah! permettez, — Oh! je suis sûr qu'il serait incapable de rédiger un thème tactique ».

Je ne sais comment était rédigé le thème tactique du début de septembre 1914, mais quelle que fût sa rédaction, je crois qu'il ne fut pas étranger au salut de la France et de Paris.

Je rappelle tont cela sans aucune amertume, car il ne s'agissait pas de moi, mais de mes troupes et de mon chef. Et si je le dis, c'est parce qu'il faut que cela finisse et je ne suis pas tout à fait sûr que cela soit fini.

Les hommes qu'elles ont fournis.

Nos fronts extérieurs et nos troupes coloniales ont vu des choses trop dures pendant la guerre. Certes, je n'oublie pas un instant la différence qu'il y avait entre le fait de diriger, et à travers quels écueils, le grand navire qui portait la fortune de la France et du monde, et les petites chaloupes coloniales qu'il fallait gouverner; mais enfin celles-ci étaient montées aussi par des hommes qui se faisaient tuer tous les jours pour la France.

En août 1914, je renvoyai en France tous mes généraux sauf un, qu'il fallait bien garder pour le cas où il m'arriverait un accident. Et quels généraux : Franchet d'Espérey, Mangin, Degoutte, Brulard, Humbert, Pellé,... Gouraud,... mon Gouraud (*M. le maréchal Lyautey serre la main du général Gouraud aux acclamations de l'assemblée.*)

Il fallait bien en garder un, je gardai le plus jeune : par ordre d'ancienneté, ce fut Henrys, que je vois ici à côté de moi. Je lui dis : « Mon pauvre ami, il m'en faut un, vous êtes le plus jeune, c'est vous que je suis forcé de garder. » Je n'oublierai jamais avec quel sentiment d'abnégation désolée mais aussi avec quel regard de dévouement absolu et tendre il accueillit cet ordre qu'il ne discuta pas. C'est ainsi qu'il resta au Maroc de 1914 à 1916, jusqu'au moment où à son tour il fut remplacé et vint remplir son rôle, au front français d'abord, puis au front d'Orient, au front polonais où il rendit les services que l'on sait. Or, pendant trois ans au Maroc, il se battit tous les jours, allant de droite à gauche, pour empêcher de fléchir cette maison branlante, car nous nous demandions chaque jour par quel bout elle allait s'écrouler. Pendant ces cinq années, il n'est pas un seul jour où ses hommes ne se soient pas battus. Que l'on y ait très peu pensé, je ne songe pas à m'en étonner. Quand on était ici, à Paris ou dans le reste de la France, avec les Allemands à 60 kilomètres de Paris, avec le front de Verdun et de la Somme, il n'était pas possible en France de penser à autre chose. Mais aujourd'hui que c'est fini, que nous sommes rassurés momentanément pour nos frontières immédiates, je demande et je supplie que l'on récompense les troupes qui se sont battues, celles qui se battent aujourd'hui et qui vont se battre encore.

On se bat toujours au Maroc.

Ce que je redoute, c'est que justement par suite de ses promesses économiques, ce Maroc apparaisse trop sous forme de chemins de fer, de routes, d'exploitations minières. . C'est extrêmement intéressant, et Dieu sait si j'y applaudis; mais il ne faut pas que l'on oublie cependant que, si tout cela se fait, c'est parce que — je l'ai répété cent fois, hier encore — il existe une muraille vivante qui tous les jours oppose des poitrines aux dissidents, pour permettre au commerce, à l'industrie, aux hommes d'affaires de mettre ce pays en valeur, et que c'est grâce au sang versé quotidiennement que peuvent là-bas se gagner de l'argent, se réaliser des affaires, et se développer le domaine économique et industriel de la France.

Mais ce n'est pas fini. Plus que jamais nous avons besoin que ces troupes soient encouragées.

Au moment de l'armistice, la Croix de guerre se trouvait par suite d'une formule législative — une de ces choses que je ne comprends toujours que difficilement — automatiquement supprimée parce qu'il paraît que légalement elle n'avait été votée que pour le front français. Nous la recevions pourtant, on la donnait en Orient. Mais voici ce qui est résulté de la formule législative dont je parle. A ce moment nous étions engagés dans de très dures opérations, nous perdions du monde tous les jours. Ces opérations ont duré pendant tout le mois de novembre. Lorsque, à la fin du mois, on fit le bilan des récompenses, il se trouvait qu'un homme cité à l'ordre, amputé le 13 novembre, avait la Croix de guerre, tandis qu'un homme cité et amputé le 15 ne l'avait pas. J'en fus stupéfait et lorsque je demandai des explications on me répondit : « On ne se bat plus. — Comment? On ne se bat plus? — Non, on ne

se bat plus sur la Meuse. — Soit : mais ici, on se bat toujours. » Il m'a été extrêmement difficile de faire comprendre à ceux qui ont perdu des bras et des jambes entre le 11 et le 15 novembre, au cours de ces opérations, pourquoi la Croix de guerre ne pouvait pas être accrochée sur leurs poitrines, alors que ceux qui avaient perdu leurs membres entre le 5 et le 10 novembre avaient droit à cette récompense. A ce moment-là, j'ai fait tous mes efforts pour demander qu'on leur donne la croix qu'ils avaient si bien méritée. Je ne serai pas démenti par le général Gouraud...

M. LE GÉNÉRAL GOURAUD. — J'ai fait les mêmes efforts dans le même but.

M. LE MARÉCHAL LYAUTEY. — On m'a répondu, j'ai le télégramme : — « Avant 1914, les troupes coloniales n'avaient pas droit à la Croix de guerre. Il n'y a aucune raison puisque la guerre est finie pour qu'elles la reçoivent maintenant. » Tout d'abord il n'y avait pas de Croix de guerre avant 1914, on ne savait pas ce que c'était, mais comme il y en a une maintenant, ne devait-on pas continuer à l'accorder à ceux qui se battaient? (1) Je crois qu'une mesure récente du Parlement reconnaît ce principe. Je ne pense pas cependant que cette question soit complètement sortie des complications juridiques, mais je sais que le général Gouraud et moi faisons tous nos efforts pour que cette modeste récompense puisse continuer à être accordée comme un stimulant aux troupes qui se battent en Cilicie, en Syrie, au Maroc et partout ailleurs pour la plus grande France.

On suit en France avec un grand intérêt et une profonde sympathie ce qui se passe aux colonies. J'ai trouvé ici dans des milieux divers, les plus grands concours. Mais ce que je demande, ce que je désire ardemment, c'est que tout en parlant mines, chemins de fer, concessions, phosphates, on ne parle pas moins des soldats, des troupes, parce que rien ne se fait que par eux et grâce à eux.

Or, il reste au Maroc un très grand effort militaire à donner, plus considérable qu'aucun de ceux qui ont été donnés jusqu'ici. C'est ce que l'on ignore en France. Vous savez, vous, Monsieur Chaumet, et vous, Monsieur Etienne, que durant ces dernières années, nous avons tendu le dos, si l'on peut ainsi parler, parce que nous nous faisions un scrupule patriotique absolu de ne consacrer aucune force française à faire quoi que ce soit en dehors du strict nécessaire, alors que l'on avait besoin de tout le monde ici. Aussi aujourd'hui, je le répète, nous reste-t-il un plus gros effort à donner, non pas par passion de conquête, de domination ni d'impérialisme, mais parce que actuellement, la garde du Maroc économique telle qu'elle est constituée, est terriblement lourde et onéreuse.

Ce que nous demandons au pays.

Comme je le disais ces jours-ci devant une grande commission, on ne se rend pas compte que si une automobile, à l'heure actuelle, passe librement d'Alger à Fez, c'est parce qu'il y a à 20 kilomètres, au sud de Taza, un vrai front français, des blockkaus, des postes continus, réunis par des tranchées, des fils de fer barbelés, tenus par 16 bataillons coude à coude, qui se battent tous les jours. Si nos industries et nos ingénieurs peuvent exploiter des forêts, développer nos ressources hydrauliques, notre houille blanche, c'est grâce à l'existence d'une garde aussi lourde qu'onéreuse.

Ce que je demanderai au pays, c'est de comprendre quel intérêt il y a à donner pendant deux ou trois ans un effort militaire intense, en y appliquant toutes nos forces, en demandant à nos troupes le maximum de dévouement et de vaillance, afin d'en finir avec ces foyers de rébellion qui pèsent sur tout le reste du pays, afin de permettre à notre France de s'alléger complètement du poids lourd économique que représente pour elle le Maroc, de se libérer complètement d'une charge d'effectifs très lourds, afin de conserver son argent et de consacrer ses troupes à autre chose.

Ce que je demande à la France, ce que je vous demande à vous, à cette opinion coloniale, que vous représentez, c'est, au delà des visions économiques, des visions de promesse de richesses à travers lesquelles on voit le Maroc, au delà des caravanes touristiques, des hôtels, des manifestations artistiques, de voir surtout et toujours et avant tout ces hommes, ces enfants de France, ces soldats quelle que soit leur couleur, qui se battent pour défendre ce capital de la France.

Mais si je parle de ces soldats, dont j'ai la charge, je saisis l'occasion de parler aussi au nom de tous les fronts extérieurs, au nom de Gouraud, parce que je sais combien lourdes sont les charges qui pèsent sur ses épaules. Je sais quelle œuvre française il va accomplir en Orient. Il ne me contredira pas si je déclare qu'il demande tous les jours à ses hommes des prodiges d'énergie, d'endurance et de vaillance.

Voilà ce que nous demandons au pays de voir, aujourd'hui que les coups de fusil se sont, jusqu'à nouvel ordre, tus sur le Rhin. Je demande que l'on tourne les regards de notre côté, que l'on pense tous les jours à nos troupes, à nos soldats, à ceux qui continuent à se battre.

Je vous remercie de cette réunion si sympathique, si inattendue, si flatteuse pour moi, parce que j'y vois la glorification du soldat français, du soldat des fronts extérieurs. Je m'adresse à l'opinion pour qu'à partir d'aujourd'hui elle regarde là-bas et pour qu'elle exerce une pression en vue

---

(1) Relevé dans le *Journal officiel* du 18 juin les médailles militaires attribuées à :

LANDTSHEERE, caporal au 31e bataillon du génie. Titres exceptionnels : très bon gradé. Grievement blessé, le 15 février 1921, au Maroc, en accomplissant son devoir, Amputé de la jambe droite.

TOUMGO SANOU, sergent au 4e régiment mixte d'infanterie coloniale du Maroc. Titres exceptionnels : très bon sous-officier indigène, déjà cité au front de France pour sa belle conduite. Vient d'être grièvement blessé dans l'accomplissement de son devoir, le 2 mars 1921, au poste de Bel-Farah (Maroc).

de faire accorder à ces troupes, à ces humbles le stimulant et le réconfort de récompenses auxquelles ils ont si largement droit. Le pays ne saurait les oublier.

Le concours des Marocains : El Hadj Thami El Glaoui.

J'ajoute un mot, car je serais un ingrat si je ne le faisais pas.

Je vous ai parlé tout à l'heure de l'effort que nous allions avoir à faire. J'attends avec impatience que le gouvernement ait réglé les questions qu'il étudie avec moi, avec une extrême bienveillance, pour retourner là-bas afin d'y reprendre ma tâche. Cet effort, nous le réussirons grâce à vous tous, mais grâce aussi au concours sans réserve que nous donnent là-bas tous ces Marocains et tous ces chefs, à commencer par le plus élevé d'entre eux, le Sultan, qui nous ont accordé dès le premier jour l'aide la plus loyale et la plus complète. Je n'oublie pas que l'année dernière, alors que je ne savais plus où prendre des troupes, que j'avais un front sud à dégager, El Hadj Thami El Glaoui, ici présent, a levé lui-même 10.000 hommes et que je lui ai confié une batterie française commandée par nos officiers. Pendant quatre mois il a mené cette campagne en vrai chef, et m'a permis de ne pas avoir de préoccupation sur le front sud du Maroc.

C'est avant tout pour nos troupes que je vous demande votre concours pour demain et après-demain pour qu'en France elles obtiennent enfin la justice et les récompenses qu'elles méritent si largement.

L'INSTITUT AGRICOLE D'ALGÉRIE

Le concours d'admission à l'Institut agricole d'Algérie, créé, à la demande unanime des Assemblées financières algériennes, par transformation de l'ancienne Ecole d'Agriculture de Maison-Carrée-Alger, aura lieu les vendredi 8 et samedi 9 juillet 1921.

Il ne comporte que des épreuves écrites dont quatre obligatoires : français, mathématiques, physique et chimie, sciences naturelles, et une facultative : dessin (croquis coté simple) et peut être subi en France, en Algérie, en Tunisie, au Maroc, dans les autres protectorats ou colonies (principaux centres) et à l'étranger (consulats français).

Les jeunes gens justifiant d'une solide instruction générale bénéficient pour l'admission de facilités notables.

Par sa situation, par son installation et son organisation auxquelles il a été apporté des améliorations considérables, grâce à un personnel de savants et de techniciens réputés, cet Institut se range parmi les établissements d'enseignement professionnel de tout premier ordre.

Son enseignement présente la plus grande analogie avec celui des écoles nationales d'agriculture, mais il est adapté aux conditions spéciales en vue desquelles il est institué. Il est caractérisé également par une succession de périodes d'études (à Maison-Carrée) et de travaux essentiellement pratiques (sur les annexes que l'Institut possède à Berteaux et Rouiba et dans les caves coopératives) qui permet, sans surmener les élèves, de leur dispenser un ensemble de connaissances techniques et professionnelles particulièrement étendues et profitables en deux années de scolarité.

Des débouchés de plus en plus variés s'offrent aux élèves de l'Institut qui, selon leur note moyenne de fin d'études, peuvent obtenir soit le *Diplôme de l'Institut agricole d'Algérie*, soit celui d'*Ingénieur* délivré par cet établissement.

Le prix de la pension à l'Institut est maintenu à un taux très réduit et des bourses peuvent être accordées par le Gouvernement général, les départements, colonies ou protectorats.

Pour tous renseignements s'adresser soit au directeur de l'Institut, à Maison-Carrée (Alger) soit au directeur de l'Office de l'Algérie, 10, rue des Pyramides, à Paris.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — SOC. Gle D'IMP. ET D'ÉDIT., 17, RUE CASSETTE.

N° 6

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

SUR L'ORIENTATION NOUVELLE DE LA POLITIQUE INDIGÈNE

DANS L'AFRIQUE NOIRE

Le problème de la politique indigène — par cette expression, j'entends la politique pratiquée vis-à-vis des indigènes — est celui qui se pose avant tous les autres dans ces sortes de colonies que le regretté Dr Harmand a fort justement appelées des « dominations », c'est-à-dire dans lesquelles l'élément européen représente l'autorité qui dirige et non le nombre qui travaille et produit. Nos dépendances coloniales de l'Afrique Noire étant essentiellement des « dominations », et la force directement agissante de toute colonisation y étant constituée à peu près uniquement par les populations autochtones, elles sont précisément de celles où ce problème revêt une importance primordiale. Je ne crois pas m'avancer trop en disant que la solution de toutes les questions économiques et financières y est subordonnée à celle de la question politique ainsi entendue.

Aussi n'approfondira-t-on jamais assez les bases sur lesquelles il importe de faire reposer la ligne de conduite que nous entendons suivre vis-à-vis de nos sujets de l'Afrique Occidentale et de l'Afrique Equatoriale.

Or, nous sommes arrivés à une époque où la France, comme les autres nations de l'Europe d'ailleurs, sent le besoin de procéder à une sorte d'examen de conscience et de rechercher si elle a bien marché jusqu'ici dans la bonne voie, tant pour le règlement de ses affaires extérieures que pour celui de ses affaires intérieures. Les circonstances exceptionnelles que nous venons de traverser, la situation instable dans laquelle nous nous débattons, l'incertitude de l'avenir vers lequel nous allons, tout cela nous incite à nous demander si nous sommes dans le droit chemin et à ne pas hésiter, dans la négative, à adopter une route nouvelle, pourvu qu'elle soit plus sûre et conduise mieux et plus directement au but.

Des idées neuves se sont fait jour, sous le titre — dont on a peut-être abusé — de « principe des nationalités » et sont venues modifier de vieux concepts datant d'un autre âge, notamment en ce qui concerne les relations de souverains à sujets, de suzerains à vassaux, de protecteurs à protégés. Nous avons, semble-t-il, une notion plus claire et plus large de l'existence, à côté et en dehors de notre société, d'autres sociétés qui ont, comme la nôtre, chacune sa civilisation, ses aspirations propres, ses besoins spéciaux, et personne ne songe maintenant à dénier à ces sociétés, quelque différentes qu'elles soient de notre société française, le droit de conserver leurs civilisations, de réaliser leurs aspirations, de pourvoir à leurs besoins, selon la norme de leur génie et de leur tempérament.

Le temps n'est plus où la politique indigène évoluait sans issue entre deux programmes opposés, aussi simplistes et catégoriques l'un que l'autre, dont la simplicité et l'autoritarisme ne pouvaient satisfaire que les enfants que nous étions alors en matière de colonisation comme en beaucoup d'autres. La guerre et ses enseignements nous ont mûris et ces programmes, qui ont pu séduire autrefois certains d'entre nous, paraissent à tous aujourd'hui singulièrement désuets.

L'un pouvait se résumer comme suit : les sujets indigènes sont les serviteurs de la nation souveraine, c'est donc à celle-ci qu'il appartient de leur dicter ses volontés et de les contraindre à les exécuter, en ayant soin de maintenir très solide la barrière qui doit toujours séparer le maître du serviteur. Je n'oserais pas dire que les partisans de cette doctrine l'aient jamais formulée avec une aussi brutale franchise, mais, dans leur for intérieur, c'est bien ainsi qu'ils la concevaient.

L'autre programme, naturellement, était la contre-partie du précédent et, proclamant l'égalité de toutes les races humaines et la fraternité universelle, disait : il n'y a ni maîtres ni valets, ni Blancs ni Noirs, il n'y a que des hommes, que des Français, qui tous ont les mêmes droits et les mêmes devoirs et qui constituent ensemble une association dont tous les associés sont égaux devant une loi unique. Généreuse dans son principe, une telle conception se révélait irréalisable dans la pratique, l'égalité des races ne pouvant empêcher des divergences profondes de se manifester entre des groupements humains de civilisations différentes. Aussi, pour arriver au but qu'ils estimaient nécessaire, les amateurs de cette théorie, si humainement belle en apparence, finissaient par se montrer aussi tyranniques que leurs adversaires, choisissaient leur propre loi à eux pour en faire la loi unique de l'association rêvée et prétendaient assimiler de gré ou de force les sociétés indigènes à la condition sociale des habitants de la métropole.

D'un côté, c'était un caporalisme patent, de l'autre, un caporalisme déguisé et légèrement hypocrite. Partout, c'était le mépris de la liberté d'autrui, l'ignorance des faits, la subordination de l'objet au sujet, la négation du principe reconnaissant à toute société humaine le droit de disposer d'elle-même.

La Révolution de 89, peut-être parce qu'elle nous avait apporté trop de raisons de nous complaire dans l'orgueil de nous-mêmes, ne nous avait pas fait réaliser de sensibles proprès en matière de politique indigène. Nous en étions demeurés aux idées du temps de la monarchie, que nous avions seulement habillées d'un vêtement taillé au goût du jour. Il fallait les leçons de la douleur pour nous faire saisir la vérité : nous avons reçu ces leçons et, désormais, nous y voyons plus clair.

Nous commençons à comprendre le bien-fondé de ce que quelques isolés s'obstinaient depuis longtemps à prêcher dans le désert, traités de visionnaires ou de faux prophètes, qualifiés par les uns de négrophiles et par les autres de négrophobes, et vilipendés par tous. Nous nous apercevons qu'il n'y a pas au monde que la France et la civilisation française, ni même que l'Europe et les civilisations européennes, et que ces civilisations, pour excellentes qu'elles nous apparaissent, à nous qui les avons faites pour nous et à notre mesure, ne sont pas « la civilisation » et n'en constituent que quelques aspects à côté de centaines ou de milliers d'autres. Nous sentons que des sociétés humaines, quoique constituées en dehors de notre microcosme, sur des bases que nous ignorons et que souvent nous ne sommes pas capables de comprendre, ne peuvent pas être supprimées de la surface du globe par la seule volonté d'une autre société, quelle qu'elle soit, et qu'il ne nous appartient ni de les réduire en esclavage ni de leur imposer des lois et des coutumes qu'elles rejettent, qui n'ont point été faites à leur taille et dont l'adoption forcée pourrait les conduire à la mort. Nous percevons enfin que notre intérêt, comme notre devoir, nous commande de respecter ceux dont nous voulons qu'ils soient les artisans de notre prospérité.

* * *

Si nous condescendons à être francs vis-à-vis de nous-mêmes, nous sommes bien forcés d'avouer que ce n'est pas l'altruisme qui nous a conduits en Afrique, au moins en tant que nation. Que de pieux missionnaires, ayant voué leur vie au salut de l'âme de leurs semblables, soient allés là-bas dans le seul but d'être utiles à leurs frères noirs, en l'autre vie sinon en celle-ci, je l'admets volontiers, mais ce ne sont point de pareils motifs qui nous ont amenés à planter notre pavillon au Sénégal et sur les côtes de Guinée ni à batailler avec les indigènes pour leur faire accepter notre autorité.

Tantôt nous voulions assurer des débouchés à notre commerce ou des sources de matières premières à notre industrie, tantôt nous éprouvions l'obligation de protéger la sécurité de nos nationaux ou le besoin de ne pas nous laisser devancer par des rivaux étrangers, tantôt nous étions mûs par le désir obscur et inconscient de procurer un peu de gloire ou de grandeur à notre patrie, tantôt nous obéissions simplement aux caprices du hasard ou suivions la trace d'un explorateur parce que nous croyions ne pas pouvoir faire autrement. En aucun cas je ne découvre, comme mobile de notre expansion coloniale en Afrique, la volonté réelle et raisonnée de contribuer au bonheur des populations que nous sommes allés subjuguer. C'est là une excuse que nous donnons facilement après coup, ce ne fut jamais un dessein.

Nous ressentons en effet la nécessité d'excuser ou tout au moins de justifier des actes qui, à parler net, ont consisté de notre part à déposséder des peuples de leur indépendance au profit de notre pays. Parfois, il est vrai, nous nous sommes assigné le beau rôle, en défendant le faible contre le fort, l'opprimé contre l'oppresseur, les Bambara contre les Toucouleurs, Porto-Novo contre Abomey; mais il n'empêche que, notre geste libérateur une fois accompli, nous en avons amoindri la portée généreuse en substituant notre autorité — fort douce par comparaison, je le veux bien — à celle que nous étions venus détruire.

Loin de moi la pensée de jeter la pierre à ceux

qui ont poussé la France dans cette voie! S'ils n'étaient pas conduits par l'amour des Noirs, ils l'étaient par l'amour de la patrie et ils ont travaillé pour la grandeur et le salut de notre pays. Nous leur devons, nous Français, une reconnaissance vive et profonde. Mais la générosité de leurs intentions n'a pas dépassé les frontières de la patrie française et l'action nationale qu'ils ont mise en mouvement, pour admirable qu'elle ait été et qu'elle demeure du point de vue national, n'en fut pas moins égoïste du point de vue humain.

Le fait étant accompli, il nous incombe, à nous qui en avons profité et entendons en profiter encore, de démontrer que, s'il n'a pas été réclamé par les populations sur le territoire desquelles il s'est effectué, il ne leur a pas pour cela été funeste. Il conviendrait même que nous puissions prouver qu'il leur a été salutaire.

Nous avons annexé des contrées habitées par des peuples que nous considérons comme inférieurs à nous et qui, effectivement, se sont reconnus matériellement inférieurs, puisqu'ils se sont inclinés devant notre force. En le faisant, nous avons endossé une responsabilité redoutable dont nous ne pouvons plus nous décharger. Tant que ces peuples vivaient abandonnés à eux-mêmes, nous avions le droit de nous désintéresser de leur sort; nous ne l'avons plus depuis que nous nous sommes institués leurs tuteurs : nous leur devons compte de notre gestion de tutelle.

Nous avons trouvé des sociétés organisées autrement que la nôtre et, habitués que nous sommes à considérer que rien n existe qu'en nous et par nous, nous avons décrété que ces sociétés n'avaient pas d'organisation et qu'il fallait leur en donner une, la nôtre évidemment. Nous sommes allés jusqu'à dire qu'il s'agissait de groupements vagues, mais non de sociétés. Comme si des êtres pouvaient se grouper sans, par cela même, constituer une société, et comme si une société pouvait se concevoir sans une organisation sociale! Du jour où deux hommes se sont trouvés en présence et ont vécu ensemble, il y a eu une société et il y a eu des lois la régissant. Les animaux eux-mêmes sont constitués en sociétés, et il serait vraiment osé de nier chez des Nègres, qui sont à des milliers de stades de l humanité proprement primitive, l'existence de ce que nous ne faisons nulle difficulté de reconnaître chez des castors ou des fourmis.

Donc nous avons rencontré en Afrique des sociétés humaines dont, légalement ou illégalement, nous avons pris la charge. De ce jour-là, que nous l'ayons ou non proclamé, nous avons contracté l'obligation première de ne pas détruire ces sociétés et l'obligation seconde de les aider à se développer et à prospérer, matériellement et moralement. Il est absolument nécessaire que notre intervention soit pour elles une cause et un élément de progrès et de bonheur, sans quoi ce serait la condamnation de toute tentative colonisatrice.

C'en serait également la faillite. Notre intérêt est étroitement lié à notre devoir, en la circonstance. Si ce n'est pas l'amour de l'humanité qui nous a amenés sur le continent noir, il se trouve que le souci de nos intérêts nous commande d'y faire précisément ce que nous dicterait une amitié désintéressée, mais raisonnable et raisonnée, pour la race qui l'habite. Il est en effet de toute évidence que, les indigènes étant les ouvriers nécessaires et indispensables de notre œuvre coloniale en Afrique, celle-ci ne saurait réussir qu'autant que nous aurons soin de les maintenir dans un état sans cesse grandissant de vigueur et d'activité, et la vigueur et l'activité ne peuvent se concevoir chez les membres d'une société malade ou simplement affaiblie.

* * *

Il s'ensuit que, procédant à l'examen de conscience dont je parlais tout à l'heure, nous avons à nous demander si la politique que nous avons pratiquée jusqu'à ce jour vis-à-vis des indigènes est bien celle qui doit favoriser l'évolution rationnelle des sociétés noires vers le mieux-être ou si, au contraire, elle ne risque pas de désagréger ces sociétés et de les mener à la ruine.

Un fonctionnaire colonial belge de haute culture et de grande expérience, M. Georges Van der Kerken, s'est posé récemment cette question et, dans un livre qui a eu déjà du retentissement en France comme en Belgique (1), il y a répondu d'une manière qui est de nature à nous faire réfléchir.

C'est dans le Congo Belge, et principalement au Katanga, qu'il a étudié le problème. Les sociétés qu'il a observées appartiennent au groupe bantou. La politique indigène qu'il met en regard des faits et des nécessités est la politique coloniale belge. C'est entendu. Mais celui qui lira la partie de son ouvrage consacrée à l'origine et à l'organisation des sociétés bantoues du Congo Belge s'apercevra aisément que, quelques détails mis à part, la description faite par M. Van der Kerken pourrait aussi bien s'appliquer aux sociétés bantoues de notre Moyen-Congo, de notre Gabon et du Cameroun et à la plupart des sociétés soudanaises ou guinéennes de notre Oubangui, de notre Tchad, de notre Niger, de notre Haute-Volta, de notre Soudan, de notre Sénégal, de notre Guinée, de notre Côte-d'Ivoire, de notre Dahomey, bref, à toutes les sociétés noires de notre empire colonial africain. Celui qui lira la partie consacrée à l'étude des décrets et ordonnances dont découle la politique indigène suivie au Congo Belge verra que, dans l'ensemble, cette politique diffère peu de celle qui a cours dans les possessions françaises;

(1) Georges Van der Kerken, ancien magistrat du Congo Belge, commissaire de district. — *Les sociétés bantoues du Congo Belge et les problèmes de la politique indigène*, étude de la politique coloniale adoptée au Congo Belge et de ses problèmes dans l'ordre sociologique, politique et économique; préface de M. Félicien Cattier, professeur honoraire à l'Université libre de Bruxelles, membre du Conseil Colonial; ouvrage orné de deux cartes hors texte. — Bruxelles, Établissements Emile Bruylant, et Paris, Emile Larose, 1920, in-8, VIII-462 pages.

il constatera seulement que les principes qui guident la première sont plus nettement posés et réglementés et que, sans doute par réaction contre certains abus commis sous le régime de l'Etat Indépendant, on se montre au Congo Belge plus libéral et plus respectueux des coutumes indigènes que dans l'Afrique Occidentale et Equatoriale Française.

Pourtant, M. Van der Kerken ne se déclare pas satisfait et il formule des critiques, d'autant plus dignes d'attention qu'elles viennent à la suite d'un exposé minutieux et approfondi des faits. Je voudrais que tous les coloniaux français méditent ces critiques et en fassent leur profit, car, sauf quelques exceptions, elles s'appliquent à notre législation coloniale et aux usages suivis dans nos colonies africaines tout aussi bien qu'à la législation et aux usages du Congo Belge.

Dans nos possessions ouest-africaines, en effet, comme dans celle de nos voisins, la réglementation actuelle se trouve en antagonisme avec les institutions indigènes relatives au régime foncier comme à la constitution et au fonctionnement des organismes sociaux et politiques. Elle « considère comme terres vacantes — je cite ici M. Van der Kerken — des terres sur lesquelles les sociétés indigènes ont des droits absolus et exclusifs, nettement définis, rappelant, sans s'identifier avec lui cependant, notre droit de propriété ». Elle favorise le développement de la propriété individuelle et, d'une façon plus générale, de l'indépendance de l'individu vis-à-vis de la collectivité, alors que les sociétés noires sont toutes à tendances nettement collectivistes et basées sur la subordination des droits de l'individu aux intérêts de la collectivité. Elle autorise et facilite chez certains indigènes, et quelquefois leur impose, l'abandon de leur statut, de leurs droits et de leurs devoirs familiaux, de leurs coutumes traditionnelles, pour faire d'eux les citoyens d'une nation à laquelle rien ne les attache que des liens de sympathie mal définis et parfois même inexistants, et elle crée ainsi deux catégories d'indigènes dont l'une s'oppose nécessairement à l'autre, ce qui constitue un élément de discorde et une source possible de luttes de classe dans l'avenir. Elle refuse de reconnaître l'existence d'un servage domestique et agraire qui souvent est la base même des sociétés noires et de leur vie économique, et elle nuit ainsi aux intérêts réels de la collectivité et fréquemment à ceux des serfs eux-mêmes, qu'elle arrache à leurs tuteurs naturels et transforme en un troupeau d'individus destinés à vivre sans cohésion, sans liens sociaux ni familiaux.

Le paragraphe qui précède n'est qu'une sorte de commentaire des passages correspondants du livre de M. Van der Kerken. Le suivant en est une citation textuelle (1).

« Elle gouverne d'une manière identique toutes les sociétés indigènes..., quel que soit le degré de leur développement : simples communautés, peuples subdivisés en tribus et en clans, Etats indigènes. Elle ignore généralement les grandes sociétés indigènes, leur conscience nationale rudimentaire, leurs institutions collectivistes, leur caractère féodal, leur subdivision en grands fiefs, tribus, clans et familles. »

Je pourrais poursuivre longuement cette énumération des points de divergence entre notre politique à l'égard des populations noires et les institutions de ces dernières ou le caractère de leurs civilisations. Il y aurait beaucoup à dire, notamment, au sujet de l'impôt personnel, du recrutement de la main-d'œuvre, de l'enseignement, de la justice. Mais je ne veux pas m'étendre sur les détails d'un procès dont l'issue est connue d'avance, puisque chacun s'accorde à déclarer que nous avons bâti un édifice sur des fondations qui n'étaient point faites pour le supporter et dont nous n'avons même pas pris la peine de déterminer la nature.

Le problème se posait ainsi : étant donné l'existence dans nos colonies de l'Afrique Noire de sociétés indigènes et la façon dont elles sont constituées, que devons-nous faire pour asseoir sur la base de ces sociétés notre œuvre de colonisation? Or nous l'avons posé de la manière suivante : étant donné qu'il n'existe pas chez les indigènes de sociétés dignes de ce nom, qu'avons-nous à construire sur une table rase? Et nous avons construit, ou du moins nous avons essayé de construire; l'édifice est mauvais et ne tient pas : renversons-le et reprenons l'affaire à son début, en posant cette fois, et en connaissance de cause, le problème tel qu'il aurait dû être posé.

Dans de telles conditions, la conclusion qui s'impose ne saurait différer de celle à laquelle s'est arrêté M. Van der Kerken et que je reproduis ici : « La politique indigène suivie... jusqu'à présent semble... de nature à désagréger les sociétés indigènes, arrivées au stade de peuple divisé en tribus et en clans, à compromettre leur ascension vers le stade de l'Etat et à leur substituer, dans un avenir prochain, des petites communautés, indépendantes les unes des autres, ainsi que des villages, soumis à une loi écrite et à un régime politique contraires au génie traditionnel de leur race, façonné par des influences séculaires. Les conséquences de cette politique sont, d'abord, la lente mais inéluctable désagrégation des institutions politiques inférieures, qui ont leur support et leur raison d'être dans les institutions politiques supérieures; ensuite, avec la diminution de la force obligatoire de la coutume, subordonnant les intérêts individuels aux intérêts collectifs, le développement exagéré du sentiment individualiste et la désagrégation des institutions familiales... Cette population indigène, dans cinquante ou cent ans,... offrira alors le spectacle d'une masse d'individus sans organisation politique sérieuse, vouée au chaos et à l'anarchie... (1). Il apparaît donc nécessaire, dans l'intérêt de l'évolution progressive morale

(1) *Op. laud.*, p. 294.

(1) *Op. laud.*, pp. 297, 298.

et matérielle des sociétés indigènes, ainsi que dans l'intérêt du paisible et facile gouvernement de ces sociétés indigènes et du facile et paisible épanouissement économique de la colonie, d'enrayer la désagrégation actuelle des sociétés indigènes, de reconnaître les sociétés indigènes encore existantes, et de reconstituer, lorsque cela sera possible, les sociétés indigènes en voie de destruction. A cet égard, des modifications profondes doivent être apportées à la législation actuelle, obéissant généralement à des mobiles généreux, mais basée souvent sur une connaissance imparfaite des institutions politiques indigènes et trop inspirée souvent par des tendances assimilatrices (1). »

***

Voilà donc le point où nous en sommes : la politique indigène suivie jusqu'à ce jour dans nos dominations de l'Afrique Noire est nuisible aux indigènes et, par suite, à nous-mêmes. Elle est nuisible parce qu'elle méconnaît les sociétés noires, et qu'imaginée dans l'ignorance de ces sociétés et conçue selon l'esprit qui anime les nôtres, elle tend à désagréger celles-là et à leur substituer le néant.

D'où la nécessité d'une politique nouvelle qui aura comme point de départ la connaissance exacte et approfondie des sociétés indigènes et comme but la conservation et le renforcement de ces sociétés et de tout ce qui, dans leurs institutions, est de nature à contribuer au développement matériel, intellectuel et moral des sociétés noires, étant bien entendu que ce développement aura pour corollaire celui de notre civilisation.

Ce n'est pas seulement M. Van der Kerken qui, ayant poussé le cri d'alarme, signale l'opportunité d'un remède et l'urgence d'un changement d'orientation dont il cherche à fixer les principes directeurs et les détails d'exécution. Il y a deux ans déjà, M. Louis Vignon était arrivé, en France, par des routes quelque peu différentes, à des conclusions analogues (2). Avant lui, avant que la Grande Guerre n'eût dessillé bien des yeux, le Dr Jules Harmand avait proclamé avec énergie l'obligation de s'engager dans la même voie (3). Tout récemment, dans un rapport préparé pour la session de mai 1921 de l'Institut Colonial International, M. C. Van Vollenhoven, professeur de droit à l'Université de Leyde, écrivait (4) : « Toute politique coloniale par rapport aux us et coutumes doit se placer sur le point de vue des besoins, des intérêts, des sentiments indigènes. Il nous faut légiférer pour nos colonies tropicales, non pas comme un dominateur occidental poussant ses sujets orientaux vers son idéal à lui, mais comme si la législation émanait d'un Etat indépendant asiatique ou africain, aussi éclairé et impartial que nous croyons l'être, mais guidé par l'intérêt suprême de ses nationaux, rêvant ses rêves orientaux, poursuivant ses appétences orientales. »

(1) *Op. laud.*, pp. 303, 304.

(2) L. Vignon, *Un programme de politique coloniale*, Paris, 1919.

(3) J. Harmand, *Domination et colonisation*, Paris, 1910.

(4) C. Van Vollenhoven, *La politique coloniale par rapport aux us et coutumes indigènes*, Bruxelles, 1921, p. 44.

Dans un autre rapport préparé en vue de la même session, M. Henri Rolin, professeur à l'Université de Bruxelles, soutient la même thèse en ces termes (1) : « Il ne paraît pas douteux... que la suppression rapide des coutumes produit chez les Bantous une crise d'adaptation dont les effets matériels et surtout moraux sont désastreux. D'autre part, il est démontré, par l'exemple, notamment, des *Transkeian Territories* et du Basutoland, que le maintien des coutumes, après qu'on les a épurées, est compatible avec une prospérité croissante des populations noires, pourvu qu'elles soient placées dans des conditions telles qu'elles puissent travailler pour elles-mêmes, sans être exploitées par le Blanc... L'Etat forfait à sa mission et commet un déni de justice lorsqu'il sape l'organisation de la famille indigène. Quelque grossière qu'elle soit, cette organisation est l'œuvre des siècles; c'est un produit de la vie sociale, une acquisition précieuse en son genre, infiniment supérieure en tout cas à l'absence de toute règle et au néant moral et juridique où l'on précipite si aisément l'indigène, quand on ne comprend pas et ne respecte pas *sa* moralité et *son* droit. L'Etat commet également une erreur funeste quand il ne garantit pas sérieusement aux communautés bantoues des droits véritables sur le sol, en vue de permettre le développement d'une classe nombreuse de cultivateurs noirs indépendants. L'idéal capitaliste de faire des natifs un peuple de salariés, sous couleur de favoriser le « travail libre », ne suffit pas, pour dire le moins, à inspirer une politique indigène rationnelle. »

***

La stricte et impérieuse obligation d'un programme nouveau de politique indigène étant ainsi démontrée, et le principe de ce programme étant établi et défini, il n'entre pas dans mes intentions d'en formuler les articles. Aussi bien le texte d'une loi a-t-il, à mon avis, moins d'importance que l'esprit dans lequel elle a été conçue et surtout celui dans lequel on est décidé à l'appliquer.

Et puis il ne faudrait pas tomber d'une erreur dans une autre et, après avoir légiféré dans la méconnaissance des sociétés indigènes, risquer d'étendre à toutes celles-ci la coutume spéciale à l'une d'entre elles. La politique à suivre sur un aussi vaste territoire que celui de nos colonies de l'Ouest et du Centre africains, une fois posée la nécessité de l'adapter aux civilisations locales, doit revêtir les multiples aspects que présentent elles-mêmes ces civilisations les unes par rapport aux autres. Assurément les traits fondamentaux sont communs et les Songoï du Niger sont

(1) Henri Rolin, *Du respect des coutumes indigènes relatives aux biens et aux personnes dans l'Afrique australe et centrale*, Bruxelles, 1921, pp. 105, 108.

plus proches des Batéké du Congo que les uns ou les autres ne le sont de nous; mais que de variantes dans les détails et quel danger il y aurait à vouloir enfermer toutes les sociétés noires dans une même législation, celle-ci fût-elle empruntée à une société noire!

La reconnaissance des droits des collectivités indigènes sur le sol qu'elles occupent, l'octroi à ces collectivités de toutes les garanties nécessaires pour qu'elles puissent jouir de ces droits en toute liberté et sécurité et selon l'idée qu'elles s'en font, la consécration de tous leurs usages traditionnels familiaux, sociaux et politiques, le respect accordé à toutes leurs coutumes civiles et religieuses dans tout ce qu'elles n'ont pas de contraire, non point à *notre* idéal de civilisation, mais au mieux-être des sociétés noires elles-mêmes, une justice appliquant la loi indigène conformément à la tradition locale, une éducation adaptée aux besoins et aux aspirations indigènes, le tout accompagné des mesures nécessaires pour l'amélioration de l'état sanitaire des collectivités et des individus et leur développement économique, voilà ce qu'il importe de réaliser partout.

Quant aux moyens à employer et aux règlements à formuler, ils varieront avec les lieux et avec les circonstances, avec les époques aussi, car le temps marche et fait son œuvre, en dehors des hommes et souvent malgré eux. Peut-être une telle complexité dans la pratique répugne-t-elle à notre esprit dogmatique, à nos habitudes de généralisation, à notre routine centralisatrice; mais n'oublions pas qu'il s'agit, en l'espèce, non point de nous, mais de sociétés éminemment complexes, formées par le groupement d'êtres humains dont la mentalité n'a pas été modelée et ne peut se modeler sur la nôtre. Tâchons de faire abstraction de nous-mêmes et de légiférer, dans chaque cas, comme si c'était la société indigène envisagée qui légiférât, ainsi que le conseille si justement et si noblement M. G. Van Vollenhoven.

* * *

Je voudrais maintenant essayer de répondre par avance à une objection que certains ne manqueront pas de me faire.

« Vous voulez, me dira-t-on, conserver les coutumes indigènes. Vous vous opposez donc à l'abandon de ces coutumes pour d'autres qui, cependant, ne sont pas méprisables? Vous êtes donc hostile, notamment, à la conversion des Noirs au christianisme et, d'une façon générale, à l'action des missionnaires? »

Non, je ne suis pas hostile en principe à l'action des missionnaires, dont j'aime à reconnaître qu'elle a été souvent extrêmement bienfaisante. Je ne suis pas davantage hostile en principe à la conversion des adeptes d'une religion quelconque à une autre religion, ayant remarqué d'une part que ce n'est point l'observance de tel ou tel dogme religieux qui fait le bonheur ou le malheur des peuples, mais la façon dont ils l'observent et l'usage qu'ils en font, et ayant noté, d'autre part, qu'une nation peut très bien changer de croyances religieuses ou de culte sans pour cela renier le caractère propre et fondamental de sa civilisation. J'ai connu des Malinké animistes et des Malinké musulmans; les rites de la prière mis à part, je n'ai pas perçu entre eux de différences appréciables et j'ai constaté que les coutumes sociales des uns étaient les mêmes que celles des autres. J'ai connu aussi des Apolloniens chrétiens et des Apolloniens animistes, mais les uns et les autres étaient des Apolloniens et, si les premiers vénéraient la croix ou aimaient entendre la lecture de la Bible, ils n'avaient pour cela rien de latin, ni de français, ni d'anglais dans leurs mœurs.

Je tiens seulement à formuler quelques vœux à cet égard, dans l'intérêt des autochtones de nos colonies et dans l'intérêt de la France colonisatrice : d'abord que des sociétés, aussi foncièrement et essentiellement religieuses que le sont les sociétés noires, ne soient pas amenées à se tenir à l'écart de tout sentiment religieux, car ce serait le signal de leur ruine à bref délai; ensuite qu'elles ne soient pas contraintes, même moralement, à changer de religion si elles ne sont pas disposées à le faire d'elles-mêmes, car ce serait la cause de troubles profonds et d'une désorganisation désastreuse; enfin que l'adoption de croyances religieuses nouvelles ne soit pas considérée comme devant entraîner les nouveaux convertis à répudier les coutumes ancestrales qui règlent leur vie familiale et sociale, car ce serait retomber dans l'erreur qu'il s'agit de combattre et de ne pas rééditer.

Pour ce qui a trait à ce dernier point, il n'est que trop certain que, souvent, l'action de missionnaires trop zélés a eu une influence pernicieuse. Des missionnaires même s'en sont rendu compte et l'ont déploré, regrettant qu'un gouffre profond fût ainsi créé entre chrétiens et païens et que la vie tribale s'en trouvât affaiblie (1). C'est qu'il y a, chez les missionnaires comme chez les fonctionnaires et les hommes d'Etat, des gens qui ne savent pas se placer à un point de vue suffisamment objectif. Il en est qui rêvent, non le salut des âmes, mais la transformation d'usages qui ne sont point les leurs; il en est qui trouvent dans l'Evangile ce que le Christ n'y a jamais mis; il en est qui oublient que Jésus a dit que le royaume de Dieu n'était pas de ce monde et a recommandé de rendre à César ce qui lui appartient.

Beaucoup d'autres, reconnaissons-le, savent ne point mélanger la religion avec le droit civil ou politique et font des chrétiens sans faire des déracinés. Nous avons l'exemple de communautés noires chrétiennes, très prospères, qui n'ont pas abandonné la civilisation ni les coutumes de leurs aïeux, en particulier dans l'Ouganda, et rien ne s'oppose à ce qu'il s'en constitue d'analogues ailleurs, de même que bien des collectivités soudanaises ont embrassé la foi musulmane

(1) H. A. Junod, *The life of a South-African tribe*, Neuchatel, 1912, vol. I, p. 461.

sans cesser pour cela de rester fidèles à leurs traditions coutumières.

A la vérité, il paraît difficile de concilier la pratique de la polygamie avec les prescriptions du christianisme moderne, telles que nous les concevons par suite d'une influence beaucoup plus romaine que chrétienne. D'excellents chrétiens, comme le Dr Blyden, ont préconisé la tolérance à cet égard et demandé aux missionnaires d'autoriser leurs catéchistes et leurs fidèles à avoir plusieurs épouses. Sans même aller jusque-là, on peut ne pas s'effrayer d'une réforme qui en fait, ne toucherait pas aux fondements de la famille noire et n'affecterait après tout qu'un nombre relativement restreint d'individus. Il est bon, en effet, de se souvenir que, si la polygamie est admise partout dans l'Afrique noire, elle n'y est nullement obligatoire ; que l'islamisme en a déjà restreint l'usage, là où il a pénétré, en limitant à quatre le nombre des épouses permises, et sans soulever aucune révolution ; que les Noirs enfin sont, dans la pratique, en majorité monogames, les riches seuls pouvant se payer le luxe de plusieurs femmes. Il sied aussi de se rappeler que la famille n'est pas chez les Noirs ce qu'elle est chez nous et ne consiste pas en un groupe formé du père, de la mère ou des mères et de leurs enfants, mais en un groupe beaucoup plus étendu et autrement constitué, comprenant tous les descendants vivant ensemble d'un ancêtre commun et ne comprenant pas, en théorie tout au moins, les épouses et les époux de ces descendants, les unes et les autres appartenant chacun à sa famille respective comprise de même façon. En d'autres termes, la famille n'est pas le ménage, et réglementer le ménage n'entraine pas fatalement une modification dans la réglementation de la famille.

L'important est de ne pas imposer aux indigènes une religion entendue de telle sorte qu'elle les contraigne à modifier des usages auxquels ils sont attachés profondément. Mais si, par suite d'une évolution ou d'aspirations spontanées, ils viennent d'eux-mêmes au devant de la croix ou du croissant, je ne vois aucune raison, ni d'ailleurs aucune possibilité, de nous opposer à ce qu'ils transforment leur animisme ancestral en christianisme ou en islamisme. D'un côté comme de l'autre, c'est la contrainte qu'il faut éviter à tout prix, et la désorganisation sociale qui en serait la conséquence.

A de certains points de vue, il peut y avoir avantage, pour le progrès des civilisations locales, à ce que celles-ci s'abritent sous l'égide d'une religion de nature à les débarrasser des terreurs et des innombrables interdictions mystiques qu'entraine avec lui, dans la pratique, l'animisme africain. Celui ci est loin d'être méprisable, mais c'est une religion qui, comme beaucoup d'autres, a besoin d'être épurée. Si l'épuration se fait par le moyen d'un christianisme sans étroitesse d'esprit et réellement évangélique, il y aurait lieu de s'en féliciter plutôt que de le redouter.

Je prie qu'on ne voie point là une contradiction avec ce que j'ai dit précédemment de la nécessité de toucher le moins possible aux sociétés indigènes et à leurs institutions. Je persiste à penser qu'il y faut, en effet, toucher le moins possible, mais je me rends bien compte aussi que ces sociétés ne peuvent pas évoluer au contact de la colonisation européenne comme elles auraient évolué si l'Afrique était demeurée inviolée et je suis de ceux qui acceptent de vivre avec leur temps et avec les circonstances. Etant donné que nous sommes installés chez les Noirs et que nous ne songeons aucunement à nous en aller, il faut bien envisager les conséquences inéluctables de notre présence au milieu d'eux. Je voudrais que ces conséquences ne fussent point funestes aux indigènes, je désire ardemment qu'elles leur soient favorables. mais je suis bien obligé de constater que, bonnes ou mauvaises, elles existent et qu'elles continueront à se manifester de plus en plus. On ne saurait nier les faits ni les ignorer.

Cela étant, il m'apparait que, parmi les influences que le contact de la civilisation européenne ne peut manquer d'exercer sur les civilisations indigènes, la moins dangereuse et l'une des plus efficaces est l'influence religieuse. Peut-être, dans le fond de moi-même, en me plaçant à un point de vue uniquement humain et en faisant abstraction de toute partialité confessionnelle, eussé-je souhaité que les Noirs demeurassent, au moins pour longtemps encore, des animistes, et qu'ils pussent épurer d'eux-mêmes leur animisme, sans aucune intervention étrangère, de toutes les crédulités et de toutes les pratiques superstitieuses qui l'encombrent et en ternissent la beauté fondamentale. Mais, puisqu'une intervention étrangère est en jeu, et que nul ne saurait l'empêcher de se produire, je crois de beaucoup préférable pour les indigènes et pour nous qu'elle se traduise sous la forme chrétienne, plutôt que sous la forme musulmane et surtout sous une forme irréligieuse.

J'ignore si les Noirs seront aptes quelque jour à se ranger sous la bannière du positivisme, mais ce dont je suis bien certain, c'est qu'ils ne sont pas mûrs actuellement pour le faire. D'autre part, bien que professant pour l'islamisme un respect que mérite, je crois, cette religion, je ne puis concevoir qu'il réponde à l'idéal normal des sociétés noires, et je suis obligé de réfléchir aux difficultés qui pourraient résulter pour les puissances européennes de l'extension à l'ensemble de l'Afrique noire d'une religion qui, quoique dérivant des mêmes sources que la nôtre, en est trop éloignée historiquement pour ne pas être une rivale.

C'est pourquoi je ne me montrerais ni inquiet ni ennuyé d'une progression nouvelle de la foi chrétienne parmi nos protégés ouest-africains, à condition, je le répète, qu'elle ne se manifeste point par une révolution sociale et qu'elle ne fasse que traduire une simple évolution, aussi spontanée que possible.

Précisément, on nous signale en ce moment, des régions côtières du golfe de Guinée, un mou-

vement de conversion en masse au christianisme qui mérite d'être suivi de près avec la plus grande attention, pour les indications qu'il peut nous fournir. Les statistiques publiées récemment par les soins du Vicariat apostolique de la Côte d'Ivoire, en particulier, sont extrêmement intéressantes (1).

Elles nous apprennent que le total des églises et chapelles catholiques de la basse Côte d'Ivoire, qui ne se montait qu'à 12 en 1914, s'élevait l'an dernier à 63; que celui des baptêmes célébrés de juillet 1919 à juillet 1920 a été de 1.403, contre 110 seulement pendant la période correspondante de 1913-1914; que celui des catéchumènes et des adhérents réunis a passé de 1.426 en 1914 à 20.085 en 1920. Voilà des chiffres dont nous ne saurions nous désintéresser. Ils ne sont d'ailleurs point spéciaux à la Côte d'Ivoire et l'Annuaire Pontifical de 1920 signale une progression analogue à la Côte d'Or, au Dahomey, en Nigeria.

Ce qu'il y a de particulièrement digne de remarque, c'est que ce bond en avant du catholicisme paraît être en quelque sorte l'œuvre des indigènes eux-mêmes beaucoup plus que celle des missionnaires. Il s'accomplit généralement en dehors de ceux-ci et presque à leur insu, si j'en crois les rapports émanant de la Société des missions africaines de Lyon.

« La station de Lahou, écrit le P. Gorju, s'est, pour ainsi dire, créée toute seule. Cette localité... n'avait guère reçu que deux ou trois fois la rapide visite d'un missionnaire, lorsque, vers la fin de 1914, des gens de bonne volonté se réunirent autour d'un ancien séminariste sénégalais, habitant la région, et constituèrent d'eux-mêmes comme une petite chrétienté. Une vaste église fut élevée par leurs soins et l'instruction religieuse commença sous le contrôle de l'unique missionnaire alors chargé de la station de Jacqueville et qui faisait à Lahou quelques rares apparitions. »

A Bonoua, après des essais infructueux d'évangélisation suivis de vingt années d'hostilité ou tout au moins d'indifférence de la part des indigènes, les missionnaires avaient décidé de mettre leur immeubles en vente et d'abandonner une terre qui ne répondait aucunement à leurs espérances de moisson future, lorsque, « dans les premiers jours de 1915, une députation venait trouver Mgr le Vicaire apostolique résidant à Grand-Bassam. La population de Bonoua demandait l'autorisation de construire à ses frais, sur le terrain de la mission, une vaste église en torchis, avec toiture en tôles ondulées, et sollicitait avec instances l'envoi d'un catéchiste » (2).

« De toute part, écrit un autre missionnaire (3), des chefs de villages réclament des missionnaires, offrant des terrains, et la population elle-même construit à la mode du pays des chapelles et des églises provisoires. » J'ai reçu personnellement des renseignements qui confirment ces dires : chez les Apolloniens et les Agni notamment, tant du côté français que du côté anglais de la frontière, des indigènes se groupent spontanément à la voix d'un des leurs, se distribuent le baptême entre eux, se catéchisent mutuellement, et ce n'est qu'une fois chrétiens qu'ils vont trouver le missionnaire le plus proche, lequel, si je puis m'exprimer ainsi, n'a qu'à enregistrer des conversions qu'il n'a pas provoquées.

Il est difficile de déterminer ce qu'il y a de durable dans ce mouvement. L'on sait que les populations nègres en général, et celles de la Côte d'Ivoire en particulier, sont promptes à « s'emballer » pour un culte nouveau qu'elles abandonnent ensuite pour un autre. J'ai été témoin moi-même de l'introduction soudaine au Baoulé d'une divinité empruntée à une contrée voisine et M. Gaston Joseph a signalé l'étonnant succès obtenu en 1914, depuis Fresco jusqu'à la frontière franco-britannique, par les prédications néo-chrétiennes d'un « prophète » noir venu du Libéria (1). On pourrait rapprocher de ces faits les progrès rapides accomplis par l'islamisme en d'autres régions de l'Afrique occidentale, progrès souvent suivis d'un retour aussi rapide aux anciennes croyances.

Tout cela prouve tout au moins que les Noirs ne sont pas forcément hostiles à une évolution religieuse, d'où qu'elle procède, pourvu qu'elle ne soit pas dirigée à l'encontre des coutumes sociales auxquelles ils sont beaucoup plus solidement attachés qu'à la forme à donner à leurs relations avec la divinité.

Il n'est donc pas indifférent que nous sachions profiter de ces dispositions dans le sens qui est le plus favorable à l'intérêt général, et l'on m'accordera sans peine, je crois, que ce sens se rencontrera plutôt du côté de la christianisation que dans une autre direction.

Cette apparente digression peut contribuer à dégager l'une des faces du problème de l'orientation nouvelle à donner à notre politique indigène et, à ce titre, on ne la considérera pas, je pense, comme un hors d'œuvre inutile. Notre administration coloniale se targue à bon droit d'une neutralité religieuse qui est infiniment respectable, mais qui ne doit ni devenir une source d'erreurs ni fermer nos yeux au spectacle des faits.

M. Delafosse.

(1) Voir la brochure du P. Gorju, intitulée *Vingt-cinq années d'apostolat (1895-1920)*, Lyon, 1920.
(2) Père Gorju, *loc. cit.*, p. 9.
(3) Père Wellinger, *Appel aux vocations apostoliques*, supplément au numéro de mai-juin 1920 de l'*Echo des missions africaines de Lyon*, p. 12.

(1) *Une atteinte à l'animisme chez les populations de la Côte d'Ivoire*, par Gaston Joseph, in *Annuaire et mémoires du Comité d'études historiques et scientifiques de l'A. O. F.*, 1916, p. 344-348.

VILLES D'AFRIQUE

KANKAN

MÉTROPOLE DE LA HAUTE-GUINÉE

(Suite et fin.) (1)

III. — L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET LA VIE ECONOMIQUE

Lorsque le colonel Archinard entra dans Kankan, le 7 avril 1891, la ville était incendiée et abandonnée. C'était la troisième fois que des Français — après Caillié, le 17 juin 1827 ; après Péraz, Tournier et Plat, en avril 1887 — pénétraient dans le pays. Kankan, une fois atteint, la colonne volante du capitaine Hugueny marchait sur Bissandougou, occupée le 9 avril. Le 12, le colonel Archinard créait la résidence de Kankan, avec action politique sur Kouroussa, Siguiri, Niagassola. Toute la région est alors dévastée et tenue par des Sofas qui ne cessent de tirailler, depuis la rive gauche du Milo, sur le poste militaire (2). Des combats incessants sont nécessaires pour dégager les environs et assurer la liaison avec Siguiri (3) et Kouroussa.

En 1892, le 6 janvier, arrive la colonne du commandant supérieur, lieutenant-colonel Humbert, qui a comme chef de son secrétariat M. W. Ponty et comme chef d'état-major le commandant Klobb. Une partie des forces sous ses ordres atteint, le 18 janvier, Bissandougou (après avoir combattu le 9 à Mori Mousaya, le 11 au Sombiko, et enlevé d'assaut le passage du Diamanko (un officier, lieutenant Mazerand, tué), et le 26 à Kérouané (combats de Fabala, 23 janvier, de Bananko, 24 janvier, de Farandougou, 26 janvier, le lieutenant Belleville, des spahis, commandant un convoi, a été tué entre Kankan et Bissandougou, le 20 ; le lieutenant Biétrix, le 26 janvier).

De retour à Kankan, bien dégagé cette fois, le commandant supérieur ordonne l'installation de postes à Kérouané et à Bissandougou, puis repart pour Kayes.

Kankan est alors le chef-lieu de toute la région sud du Soudan, et garde ce titre jusqu'en 1894, pour le perdre ensuite au profit de Bissandougou (1894-1895), qui le perd à son tour au profit de Siguiri (1895-1899).

En 1898, Samory est pris ; la jonction est faite entre le Soudan, la Côte d'Ivoire et la colonie des rivières du Sud, qui vient de s'augmenter du protectorat du Fouta-Diallon et du cercle de Farana. Le 17 octobre 1899, un décret rattache à la Guinée française les cercles de Dinguiraye, Kouroussa, Siguiri, Beyla, Kissidougou et Kankan, qui passent à l'administration civile.

A cette époque, il fallait aux marchandises débarquées à Gorée ou à Saint-Louis, un mois et demi pour venir jusqu'à Kankan, dans la meilleure saison. Par voie de terre et à tête d'homme, il fallait vingt-quatre jours depuis Conakry. Cependant, le caoutchouc et l'ivoire incitent, en 1899, quelques maisons de commerce de Kayes à installer des filiales sur les bords du Milo.

Au point de vue administratif, le centre de Kankan, d'abord résidence dépendant de l'administrateur-chef de région à Kouroussa, devient chef-lieu de cercle indépendant au début de 1906 ; en même temps que la justice de paix, qui y a été créée en 1903, étend son ressort sur les cercles voisins.

En 1909, on prévoit que l'arrivée du rail à Kouroussa va entraîner des besoins nouveaux, auxquels il faut pourvoir. Un plan de lotissement de la ville est dressé, des parcelles de terrains domaniaux sont mises en adjudication ; cette même année et l'année suivante, plus de 80 lots sont acquis par vingt nouveaux concessionnaires, et portent à plus de 130 le nombre de ceux aliénés par la colonie. En 1910, la ville prend sa physionomie actuelle. Les principales maisons de Conakry construisent des factoreries importantes. La population européenne devient double de ce qu'elle était auparavant. L'importance des intérêts qu'elle présente provoque une série de mesures administratives qui font de Kankan une cité presque majeure et qui la dotent de tous les services publics institués en Afrique occidentale française. Une succursale du Trésor de Conakry y existant, depuis 1909, l'organisation des services financiers est complétée, à la date du 30 mai 1909, par la désignation de l'administrateur du cercle comme sous-ordonnateur du budget général et du budget local du cercle. Par arrêté du 21 juin 1911, le centre est constitué en commune mixte, ayant des ressources propres et un budget particulier, que gère l'administrateur, devenu administrateur-maire, avec l'assistance d'une Commission municipale, composée de notables, européens et indigènes, désignés par le chef de la colonie et remplaçant l'ancienne Commission consultative. A la même date est organisée une Chambre de Commerce y siégeant, représentant les intérêts économiques de la Haute-Guinée. En ce qui concerne le service judiciaire, un décret du 27 septembre 1911 y crée un poste de greffier-notaire et attribue les fonctions de juge de paix à compétence étendue, antérieurement dévolues à

(1) *Rens. Col.* 1921, p. 129.

(2) Le 26 avril, le lieutenant Crémieux est tué d'une balle dans le cou, à un kilomètre du poste, au retour d'une reconnaissance.

(3) Attaque par Karamoko Diaoulé du petit poste de Baté-Nafadié (à 35 kilomètres au nord de Kankan, défendu par le caporal Samba Rabbi et dix hommes (22-24 avril 1891), puis dégagé par le capitaine Arlabosse qui, à son retour, détruit, le 27, la redoute élevée par les Sofas à Dabadougou (5 kilomètres S.-E. de Kankan).

Combats de Ourimbaya, Fadougou et de la rivière Débékoro, capitaine Arlabosse et lieutenant Mangin (21 mai). Succès à Landikoro, à l'ouest de Kankan (8 août) et sur la rivière Kolinfi, près de Dabadougou (6 septembre), remportés par le capitaine Barbecot.

l'administrateur, à un magistrat de carrière, avec juridiction sur les cercles de Kankan, Kouroussa, Siguiri, Kissidougou, Beyla, et sur la région militaire. Un arrêté local du 6 octobre 1911 divisant la Guinée en quatre régions agricoles, donne à l'Inspecteur d'agriculture, qui réside à Kankan, le soin de s'occuper des questions agricoles dans les cercles de Kankan, Kouroussa, Siguiri et Beyla. L'école régionale est la plus importante de la Haute-Guinée. Le budget de 1914 prévoit l'installation d'une station zootechnique, dirigée par un vétérinaire, la seconde de la Guinée, filiale de celle de Mamou.

En 1914 également, le chemin de fer de Kouroussa à Kankan étant terminé, c'est là que vient s'installer le personnel des travaux neufs. On projette de construire des bâtiments administratifs définitifs : résidence, trésor, bureau de poste, tribunal, greffe, — quand survient la guerre européenne, qui suspend les travaux et ne laisse que les fonctionnaires et les commerçants strictement indispensables à la marche du service et des affaires.

Cependant, le 15 août 1914, la voie ferrée Kouroussa-Kankan est ouverte à l'exploitation. Et, malgré la simplification obligée des rouages administratif et judiciaire, l'œuvre officielle se poursuit.

Depuis l'institution de la Commune mixte, la voirie urbaine avait été mise en état, l'écoulement des eaux amélioré, un fossé de drainage approfondi pour assainir la mare Salaman'da; un abattoir, un marché à la viande bâtis; l'éclairage de la ville organisé au moyen, en attendant mieux, de réverbères à pétrole ; environ cinq kilomètres de voie Decauville posés; l'ancien cimetière aménagé et clôturé. Pendant la guerre, on installe le nouveau marché aux bestiaux ; de nouvelles plantations d'arbres et de plantes utiles, surtout des manguiers et des sisals, sont effectuées dans les allées et rues principales, et une ancienne pépinière, voisine du port, où se trouvaient des eucalyptus, des filaos, des ricins, est aménagée en promenade publique.

Les services scolaires fonctionnent normalement.

L'école régionale conserve sa section générale qui prépare au certificat élémentaire local et aux cours spéciaux de Conakry, — et sa section professionnelle, où les élèves font l'apprentissage des travaux de forge, de menuiserie, de charpente et d'ébénisterie.

Une mutuelle scolaire tire ses ressources des produits du jardin scolaire, où on enseigne aux écoliers la culture des légumes potagers d'Europe, — et des écoles à caoutchouc, où ils apprennent à pratiquer les meilleurs modes de récolte et de préparation du latex de la liane landolphia.

L'école réunit dans ses cinq classes jusqu'à deux cents élèves. Les cours d'adultes y sont suivis avec assiduité. Au point de vue administratif, le directeur est intermédiaire entre le chef du service de l'enseignement qui réside à Conakry, et les instituteurs des écoles fonctionnant en Haute-Guinée.

La population peut recevoir les soins médicaux d'un médecin du cadre de l'A.O.F., qui est assisté d'un aide-médecin et de deux infirmiers indigènes. Les malades indigènes viennent à la consultation journalière en nombre toujours croissant : il n'est pas rare d'en voir soixante, ou même davantage, chaque matin, au dispensaire. Des vaccinations sont effectuées périodiquement, tant dans l'intérieur du cercle que dans la ville. Les éléments européens font fréquemment appel au médecin, surtout en certaines saisons où les fièvres paludéennes, les embarras gastriques ou intestinaux, la dysenterie, parfois la bilieuse hémoglobinurique, sévissent particulièrement.

Le bureau de poste assure le transit des sacs de courriers sur Siguiri et Bamako d'une part, Kérouané, Beyla et les districts militaires de N'Zérékoré, N'Zébéla et Dyecké d'autre part. Il est ouvert à toutes les opérations postales et télégraphiques, et relié par le fil directement à Conakry, à Beyla, à Kita (*viâ* Siguiri et Niagassola), à Bamako, *viâ* Bougouni.

Les courriers pour Siguiri et Bamako d'une part, Beyla et la région militaire d'autre part, correspondent avec les arrivées et départs, deux fois par semaine, des trains de et pour Conakry.

Les 662 kilomètres de chemin de fer qui séparent Kankan du chef-lieu de la colonie se font en deux fois douze heures, avec arrêt d'une nuit à Mamou. On sait que le chemin de fer de Conakry à Kankan traverse dans une grande partie de son parcours, la région pittoresque et montagneuse du Fouta-Diallon. Au delà de son point culminant au col de Koumi (au kil. 310, alt. 711 m.), près de Mamou, il descend, véritable « scenic-railway), sur la plaine nigérienne, dessert en passant les centres de Dabola, Bissikrima, et atteint Kankan à l'altitude de 365 m., après avoir franchi sur de beaux ponts métalliques de plus de cent mètres, le Niger à Kouroussa (kil. 588) et le Niandan à Baro (kil. 610).

De Kankan, on peut communiquer avec Bamako par voie fluviale. En saison sèche, avec les déchargements et rechargements souvent nécessaires à cause du manque de tirant d'eau, les chalands peuvent mettre une vingtaine de jours pour descendre le Milo jusqu'au chef-lieu du Soudan. Quand le niveau des eaux est assez élevé, un équipage de cinq à six laptots accomplit le trajet, avec une cargaison de quatre à cinq tonnes sur chaland d'acier, en cinq à six jours à la descente, et neuf à onze jours à la montée. Depuis 1918, un service régulier de petits vapeurs venant de Bamako dessert Kouroussa et, éventuellement, Kankan.

Dans les directions qui ne sont desservies ni par la voie ferrée, ni par le fleuve, les transports se font par porteurs ou par ânes (1).

Les environs de Kankan sont bien cultivés.

(1) Par porteurs, il faut neuf jours pour aller de Kankan à Beyla (220 kil. environ), sept jours à Kissidougou (175 kil. environ), dix jours à O'Dienné, cinq jours à Sigueri, deux jours et demi à Kou-

Dans les hameaux de culture de la banlieue, on récolte des plantes potagères indigènes ou acclimatées, du maïs, des variétés de riz excellentes, un peu de mil et d'arachides, des patates, du fonio, du manioc.

Les efforts en vue de l'accroissement de la production ouvrière locale ont été développés depuis quelques années et, plus que jamais depuis que l'on se préoccupe du ravitaillement général de la France.

Entre autres mesures prises, il a été délivré à divers notables des charrues légères; avec l'aide des bœufs déjà dressés de la station agricole, des couples nouveaux ont été formés au joug, et dans le périmètre même de la ville, de vastes emplacements ont été labourés mécaniquement.

Dans une autre catégorie de production, des progrès des plus intéressants ont été réalisés. Plusieurs Malinké-mori des environs ou de Kankan même, se sont mis sérieusement au maraîchage; et, les profits ayant été appréciables, la production des légumes frais d'Europe, haricots, oignons, a pris quelque importance. Les pommes de terre viennent relativement bien; la récolte de 1916 a dû atteindre, sinon dépasser, une vingtaine de tonnes, et a approvisionné les centres voisins, Beyla, Kissidougou et la région militaire, où l'élément français de la population s'était accru notablement, du fait de la mobilisation.

Il n'existe pas d'établissement industriel européen autre que les ateliers du chemin de fer, et que la section professionnelle de l'École; mais les ouvriers en métaux, en bois ou en cuir, et les artisans, sont nombreux. Les forgerons du pays, qui tiraient autrefois leur fer des montagnes du Kouranko et du Sankaran, où le minerai abonde, ne fabriquent plus guère de houes ou de coupe-coupe, qui étaient l'essentiel de l'outillage local, depuis que les cultivateurs en trouvent à meilleur compte dans les factoreries. Mais on fait encore sur place tous les accessoires des divertissements locaux, et surtout des objets de parure. Les « noumouké », qui étaient à la fois taillandiers, couteliers, armuriers, menuisiers, fabricants de selles et de pirogues, en même temps que bijoutiers, trouvent aujourd'hui à employer leurs talents dans la confection, la réparation et la transformation des bracelets de jambes ou de bras, des épingles de coiffures, des anneaux de doigts ou d'oreilles, des amulettes et ornements de cou et de tête.

Depuis sept ou huit ans, l'aluminium, introduit par le commerce, a obtenu un succès extraordinaire et remplacé dans leurs usages le cuivre et l'argent. Quelques jeunes forgerons s'appliquent à produire des objets de pur apparat avec des préoccupations artistiques. A côté de bijoux en filigrane ou en métal battu, ils offrent des coupe-papier, des sabres en réduction, des garnitures pour bureau, dans lesquels le polissage, l'assemblage de différents métaux avec de la corne, de l'os, de l'ivoire, l'ornementation au matoir ou au burin, donnent assez souvent des résultats heureux. Récemment, un atelier de Bamboaras venus de la boucle du Niger, fabriquait des petits sujets de cuivre, à cire perdue, dont la naïveté et la rusticité n'excluaient nullement un fin esprit d'observation et une intelligence indéniable du mouvement.

Le travail du cuir, qui va de la fabrication des fils tressés et des étuis pour gris-gris, à celle des housses de selle et des harnachements, en passant par les sandales et les bottes, occupe, lui aussi, de nombreux artisans, qui produisent, à l'occasion, de jolis ouvrages, bien qu'ils soient, en général, moins habiles que leurs maîtres, les « Karanké » du Dinguiraye et du Sahel.

A ces industries toutes locales se sont ajoutées celles des maçons, menuisiers, charpentiers, scieurs de long, constructeurs de chalands, d'origine sierra-léonaise ou sénégalaise, qui ont accompagné la colonisation française. Peu à peu, ils répandent leur savoir par les apprentis qu'ils forment. On trouve sur place des éléments susceptibles d'adaptation. C'est ainsi que quelques leçons données à un forgeron du pays lui permirent rapidement d'être à même de réparer et de fabriquer, selon des modèles donnés, les jougs nécessaires aux bœufs de labour. Il faut ajouter qu'un mécanicien sierra-léonais arrange très habilement les montres, les serrures et les bicyclettes.

Quelques tisserands vivotent encore, malgré la concurrence des tissus d'importation. Leur industrie reprend même une certaine importance depuis que la hausse des tissus s'est accusée. Ils ont modernisé leur travail en employant, en même temps que le coton filé dans le pays, des fils blancs ou de couleur venus d'Europe. Mais certains commerçants se sont mis, avant la guerre, à vendre des bandes, conformes aux dimensions de celles en usage, et la qualité des étoffes locales leur permet de rivaliser avec les tissus importés.

Les industries du vêtement emploient, du reste, autant d'artisans qu'auparavant. On voit, à la devanture des boutiques, derrière leurs machines à coudre, nombre de tailleurs, employés par les commerçants ou travaillant à leur compte. Ils taillent, assemblent et cousent pantalons, bonnets, grands et petits « dour'ki ». Et, comme au foyer mandingue il n'entre pas dans les attributions de la ménagère de s'occuper de la mise en état des vêtements, c'est à eux que l'on s'adresse pour les moindres rapiéçages, comme aussi pour orner de quelques mètres de dentelle, de broderie mécanique, de plis ou de superbes rangées de trous en forme de losange, les camisoles-chemisettes qui font partie de la mise de tout-aller des citadines noires.

Divers métiers sont exercés par les femmes : celles des forgerons fabriquent des poteries; d'au-

roussa ; les courriers postaux sont sensiblement plus rapides : ils font de 40 à 50 kilomètres par jour, au lieu de la moyenne ordinaire, qui est de 25 à 30 kilomètres.

tres manipulent l'odieux mélange de feuilles d'indigo pourries et de potasse qui compose la teinture — ouvrage malodorant entre tous, auprès duquel même l'empoisonnement des cuirs verts est presque pur encens; — beaucoup brassent le savon du pays, à la potasse de cendre et à l'huile de kobi. Mais, le plus souvent, elles se consacrent à la cuisine, qui n'est pas une sinécure, avec le décorticage des grains au pilon ou à l'eau bouillante, et le pilonnage du manioc sec pour la préparation du « tô », cet empois gélatineux qui, assaisonné au mil, au maïs ou au fonio, forme, avec le riz à l'étuvée (« kini »), la base de l'alimentation mandingue.

La chasse, profession et passion de nombreux Sankaranké, Torouké ou Ouassoulounké, a relativement peu d'amateurs noirs dans la ville. On y rencontre cependant quelques vieux pisteurs d'éléphants et de panthères. Ils sont reconnaissables à leurs camisoles grossières, couleur de latérite, garnies de talismans, de cornes, de griffes, — et à leurs bonnets de cuir surchargés de fronts d'antilopes, de fragments de miroirs dont, disent-ils, ils fascinent le gibier, et, quand ils sont de clan Kourouma, de têtes de coqs de pagode, ou « Kourou-kourou », à l'instar de leur aïeul Fakoli qui, selon la légende, en portait 333 sur sa coiffure.

La pêche, moins fatigante que la chasse, est pratiquée, non seulement par les mariniers de profession, Somono ou Ghoso, qui pêchent au filet, au piège ou au harpon à deux dents, mais encore par les Malinké-mori, hommes ou adolescents, qui ne dédaignent pas d'aller, au coucher du soleil, tendre leurs longues lignes sur les rives du fleuve. Ils reviennent rarement bredouilles et, à défaut de capitaines (sa-lé en malinké) ou de tébé (sorte de large tanche), ils peuvent toujours rapporter un fouille-vase à trompe (kolon) ou un machoiron (manôô).

Au milieu de la saison sèche, lorsque les mares sont à demi épuisées, on prend jour dans la ville, pour aller en bandes s'emparer de leurs habitants aquatiques. Munis de filets, de calebasses, d'entonnoirs de brindilles, dont la destination normale est de servir à la préparation de la potasse, de cuvettes, de récipients quelconques, les femmes, les enfants, quelques hommes, vont entourer la mare désignée d'une foule pittoresque, aux pagnes et aux pantalons haut-troussés. Tout ce monde, au signal donné, se précipite dans l'eau, dans la vase, cherchant à emprisonner sous leurs ustensiles hétéroclites le plus possible de poissons. Les résultats sont toujours fructueux, mais parfois pleins d'imprévu: il n'est pas rare qu'un serpent, couleuvre ou python, ou un jeune caïman, dérangés dans leur quiétude, jette la panique dans un coin de la foule des pêcheurs.

Avant que la Salaman'da ne fût draînée, la pêche en commun dans la grande mare était une véritable fête, précédée d'une prière et d'un sacrifice propitiatoire au génie qui, dit-on, la hantait.

Mais, chasse, pêche, et même industrie, ne tiennent qu'une place très secondaire dans la vie économique de Kankan. La principale occupation, c'est le commerce.

Le Malinké-mori, que Caillié appelait le « saracollet », et que nous appelons « dioula », a le commerce dans le sang. Jeune, on l'envoie aux cultures; dès qu'il n'est plus « bila korho » (1), il part en voyage d'affaires, à la suite de son père ou de son aïeul. Le chef de convoi l'emmène dans le Sud, à Boola, par exemple, pour chercher des noix de colas. Il se charge, à Kankan, de tissus, de tabac, de marmites, de coupe-coupe, principalement de sel. Quelquefois, s'il est allé du côté de Tombouctou ou de Bamako, il y aura pris du cuir préparé (« filali ») ou du bétail. A d'autres moments, il parcourt des trajets moindres; il voyage entre le Sankaran, le Ouassoulou et le pays d'Odienné, et, emportant de la ville du sel, des objets manufacturés, de la pacotille, il y revient avec des cuirs verts, de la cire, du caoutchouc. Ses frais de route sont très réduits, l'hospitalité étant de tradition parmi les gens des campagnes. Il arrive même, à ce que l'on raconte, que le dioula citadin est reçu par un honnête cultivateur n'ayant jamais quitté son village, et qui escompte, à un prochain voyage à la ville, y trouver un accueil réciproque. Selon l'usage, notre Malinké-mori ne manque pas, après les remerciements et les bénédictions convenables, d'inviter celui qui vient de l'héberger à descendre chez lui, à la première occasion. — « Sans doute, répond le campagnard, mais Kankan est bien vaste, à ce qu'on m'a dit. Comment trouverai-je ta case ? — Tu auras bien facile, explique l'autre; je m'appelle Mamadi, et ma demeure se trouve tout auprès d'un arbre « doubalé » qu'il y a là! »

L'homme de la brousse, qui a vu tout au plus quatre ou cinq « doubalés » sur la place principale de son village, ou même du chef-lieu de son canton, promet à son hôte de lui rendre sa visite. Seulement, quand, rendu à Kankan, il cherche le fameux arbre, c'est par centaines qu'il en voit de cette espèce le long des rues; quant à trouver un Mamadi, il y en a plus encore que de « doubalé ».

A la vérité, cette mésaventure ne doit pas se reproduire bien fréquemment, car les hommes de la brousse complètement ignorants des choses du chef-lieu sont devenus rares, — elle est toutefois assez typique et fort vraisemblable. Avec l'animation constante des rues, c'est un gros problème pour l'étranger d'avoir, dans l'agglomération kankanoise, s'il n'y trouve pas de gens de connaissance, un abri et un guide. Et les anciens dioulas qui se sont créé des relations au cours de leurs voyages, ou plus simplement par leur longue présence dans une ville où circule tant de monde, ont trouvé une source de revenus dans le seul fait d'y avoir leur domicile.

---

(1) « Porteur du bila », sorte de ceinture que les jeunes garçons portent tant qu'ils n'ont pas été circoncis. Ils sont ensuite « Koursi-tigui » (possesseurs de pantalons).

Dans les centres nouveaux de la colonie, à Mamou, à Kindia, entre autres, c'est le commerçant européen ou syrien lui-même qui héberge les caravanes de porteurs de cuir ou de caoutchouc. A Kankan, où le commerce entre indigènes est antérieur de beaucoup à notre occupation (1), les chefs de cases ont presque tous une clientèle de producteurs et de colporteurs. Leur hôte ne se fait généralement pas rémunérer de son hospitalité, mais il se charge de les conduire dans les maisons de commerce et s'emploie, la plupart du temps, à vendre leurs produits. Au courant des poids, des monnaies, des cours, habile calculateur, beau parleur, il obtient des prix que le broussard ne saurait pas toujours trouver; en revanche, il prélève une commission plus ou moins élevée sur le produit de la vente. Il faut ajouter, du reste, que ces petits métiers ont tendance à se restreindre, les commerçants européens consciencieux se créant de plus en plus une clientèle personnelle qui se passe d'intermédiaires.

Aussi, beaucoup de citadins se remettent à l'agriculture, et ce sont eux qui donnent l'exemple pour les entreprises de jardins potagers et la culture des pommes de terre ou d'oignons de France, comme aussi c'est à ceux que l'on s'est adressé pour les essais officiels de labour à la charrue.

Le commerce européen est alimenté, non pas seulement par les besoins et les apports de la localité, qui constitue déjà un marché intéressant, mais encore par l'afflux des dioulas, dont les déplacements font de Kankan le débouché d'un territoire considérable : la Haute-Guinée à peu près tout entière.

Les factoreries de la place n'en sont pas encore au stade du commerce spécialisé. Elles vendent et achètent toutes les mêmes marchandises, avec seulement des différences dans la nature et l'importance de leurs opérations.

Il y avait, à la veille de la guerre, six maisons faisant l'importation et l'exportation directement avec l'Europe — deux maisons important, mais n'exportant pas directement, — 23 établissements achetant ou revendant à d'autres maisons sises dans la colonie, mais faisant des opérations de gros et demi-gros. Sur ces chiffres, qui donnent un total de 31 maisons ou boutiques, 21 établissements étaient français ou tenus par des Français, 2 étaient tenus par des Anglais, 8 par des Syriens. La mobilisation a bouleversé tout cela, mais les affaires ont repris depuis la paix.

Dans les deux années qui ont précédé 1914 — quoique, en l'absence de documents précis, il soit difficile de donner des évaluations absolument exactes — les affaires de gros pouvaient atteindre, pour la place, achats et ventes compris, un chiffre de quatre à cinq millions de francs par an. L'exportation sur Conakry était alimentée par le caoutchouc (environ 200 tonnes), les cuirs verts (de 70 à 80 tonnes), la cire (de 15 à 20 tonnes); à l'importation, Kankan absorbait pour un million de francs de tissus, sinon davantage, 300 tonnes de sel gemme en plaques de provenance espagnole ou roumaine, 800 tonnes de sel marin français, 100 tonnes de sel fin anglais; ensuite venaient : le sucre (50 tonnes), les bougies, les marmites de fonte, les allumettes, la quincaillerie, etc...

Depuis les hostilités, les quantités importées ou exportées de ces mêmes marchandises ont subi certaines diminutions, mais les cours s'étant élevés, les valeurs n'ont pas supporté une régression correspondante. L'intérêt du commerce s'est porté bien plus qu'auparavant sur des produits secondaires. Déjà, en 1914, on avait expédié sur d'autres points de la Guinée ou de l'Afrique occidentale française, une assez grande quantité de riz (3 à 400 tonnes) et de colas venus du Sud (il se vend, sur le marché indigène, de 12 à 15 millions de noix de colas tous les ans). Depuis, le commerce des denrées alimentaires récoltées dans le pays a pris une grande extension. En 1915-1916, un fort tonnage de manioc, riz, légumes et condiments a été dirigé, d'une part par voie ferrée sur Kouroussa où se trouvait une importante garnison, et sur le Fouta-Diallon et la Basse-Guinée, d'autre part, au moyen du fleuve, sur le Moyen-Niger. En 1916-1917, le riz et le mil, réquisitionnés, ont été, malgré une récolte nettement mauvaise, un appoint sérieux au contingent fourni par la colonie au ravitaillement métropolitain. En ce qui concerne les importations, le sel d'Europe a été remplacé en partie par du sel en barres amené de Mauritanie par la voie soudanaise, et par du sel marin venu du Sénégal. Mais, vers la fin des hostilités, de nombreux articles ont commencé à faire défaut, surtout le sucre, les bougies, le pétrole, les marmites. Le commerce du bétail a subi, lui aussi, de sérieuses entraves. En 1912 et 1913, des Maures conduisaient à Kankan, par grands troupeaux, des bœufs zébus et des moutons du Sahel. Les épizooties qui ont sévi au Soudan et en Guinée, en 1913 et 1914, avaient ralenti ces apports. Même, à un moment donné, l'approvisionnement, en bœufs du Fouta, de la ville — qui consomme journellement en temps ordinaire, de six à dix bœufs, et autant de moutons — était devenu difficile. Cette situation s'améliorait quand, en 1918, un nouveau fléau, la peste bovine, est venu frapper le cheptel du cercle à nouveau, et suspendre les transactions, qui sont maintenant en voie de reprise.

La question du caoutchouc est d'un intérêt toujours capital. Le commerce du latex de la liane landolphia, qui abonde dans le Sankaran et le Ouassoulou, a enrichi la région pendant près de vingt ans. Le caoutchouc de Kankan, bien préparé et exempt d'impuretés, faisait prime sur le marché européen, au même titre que celui du Fouta-

(1) Cf. René Caillié, *Journal d'un Voyage à Temboctou et à Jenné* (Paris, Imp. Royale, 1830), p. 370 et s., 378 et s. — Caillié raconte ses rapports avec un certain Lamfia qui, tout d'abord, se mit à sa disposition pour le guider et lui servir, à Kankan, d'hôte et de truchement — moyennant cadeaux — et que, finalement, il soupçonne de l'avoir volé.

Diallon. En 1908-1909, on le paya jusqu'à 18 et 20 francs le kilogramme. Ces cours élevés et la demande grandissante entraînèrent des négligences et des fraudes dans la préparation. Puis, survint la crise de 1911-1912. Le prix du kilogramme tomba à 4 francs et même 3 fr. 50. Depuis 1913, des mesures sérieuses ont été prises par le gouvernement local pour réprimer les falsifications, surveiller la circulation, assurer une bonne préparation. Aussi, les prix se sont-ils relevés aux environs de 5 à 6 francs, sinon davantage. Le caoutchouc n'en a pas moins perdu la place essentielle, presque unique, qu'il tenait naguère. A bien réfléchir, ce n'est peut-être pas un mal. Moins recherché, il sera extrait avec moins d'avidité des lianes dont les peuplements commencent à s'épuiser et ont besoin d'une période de repos. D'autre part, la valeur élevée du caoutchouc avait accoutumé la masse des indigènes à gagner beaucoup sans grand travail. La crise les a contraints de se remettre à la terre, vers laquelle les pousse la propagande administrative. Ils ont eu cet avantage, dans la région de Kankan, d'être dotés de la voie ferrée à la veille des temps les plus difficiles. Ainsi s'est ouverte pour eux la possibilité d'écouler les denrées de valeur spécifique médiocre — riz, mil, manioc — qu'ils peuvent produire sans autre limite que celle de leur nombre, de leurs moyens d'action et du climat, car les terres ne manquent pas. Bien mieux : les besoins de la vieille Europe, bouleversée se sont accrus. Elle s'inquiète de ce qu'elle peut recueillir dans ses colonies.

Malgré la faible densité de la population de ses campagnes, malgré l'absence d'outillage mécanique, malgré l'éloignement des centres secondaires de production, tous obstacles que l'on s'occupe de réduire, il n'est pas douteux que Kankan et son cercle, avec toute la Haute-Guinée, peuvent apporter une sérieuse contribution aux fournitures en matières premières demandées par la France. Le Malinké n'est pas foncièrement paresseux; il aime l'argent et l'estime à plus juste valeur depuis qu'il est moins facile à gagner; il ne ménage pas sa peine quand elle est rémunérée raisonnablement. Il est docile aux conseils des Français, car il a pleine conscience de leur devoir les bienfaits de la paix et d'avoir été délivré par eux de l'esclavage, du pillage, du massacre. Ce sont là des circonstances qui autorisent les meilleurs espoirs.

Mais il est indispensable que la nation protectrice réalise des efforts sérieux pour procurer aux producteurs locaux l'outillage qui leur manque, l'instruction technique nécessaire; et l'on peut regretter que l'on n'ait pas, dans la mesure du possible, profité de la présence en France d'un nombre appréciable d'entre eux pour leur enseigner des méthodes d'agriculture plus perfectionnées et l'emploi d'instruments, voire de machines pouvant suppléer à l'insuffisance numérique de la population.

IV. — LA VIE DES EUROPÉENS

La population européenne ou assimilée de Kankan s'est élevée jusqu'à 90 unités dans les premiers mois de 1914, avec 72 Français, dont 48 hommes (25 dans l'administration, 23 dans le commerce), 12 femmes et 12 enfants. A la suite du ralentissement des affaires et de la mobilisation, ces chiffres s'étaient abaissés, au cours des premiers trimestres de 1917, à 33 Français, dont 19 hommes (14 dans l'administration, 5 dans le commerce), 11 femmes et 3 enfants. En revanche, pour 18 étrangers en 1913 (1 Anglais, 2 Grecs, 1 Suisse, 13 Syriens, dont 3 femmes et 5 enfants), il y avait, en 1917, 28 étrangers (2 Suisses, 1 Hollandais, 5 Grecs, 20 Syriens, dont 5 femmes et 3 enfants). En 1918, la population administrative a diminué de 5 membres; mais la population syrienne s'est accrue de 5 unités.

Les Européens trouvent sur place, en temps normal, l'essentiel d'une bonne alimentation. Les articles importés, vin, farine, pétrole, conserves, savon, huile, etc..., sont à des prix élevés, en raison des frais de transport. Le pain ne s'est jamais payé moins de un franc le kilogramme, et il a augmenté depuis la guerre, et le vin, qui a été, dans les meilleurs moments, à 1 fr. 50 la bouteille, a subi une hausse proportionnelle à celle qui s'est fait sentir en France. On pouvait autrefois se procurer à des prix raisonnables de la viande de boucherie, du porc, des petits poulets, des œufs, du lait, du poisson. Les jardins donnent des légumes d'Europe pendant sept ou huit mois de l'année. A défaut de potagers particuliers, on peut assez souvent trouver auprès des maraîchers indigènes, des haricots, des choux, des salades, des carottes, des navets, des tomates, des pommes de terre. Comme fruits, l'on a très couramment, suivant la saison, des bananes, des oranges, des mangues, des petits ananas du pays, — plus rarement des goyaves, des corossols, des pommes-cannelles, des pommes-cajoux.

L'eau potable est fournie par le fleuve, toute l'année, et en hivernage, par des puits, qui tarissent, dans la ville haute et dans le poste pendant la saison sèche extrême. Il est prudent, même indispensable, surtout au moment des crues et des décrues, de la filtrer ou de la faire bouillir.

A condition d'éviter tous excès, les Européens peuvent généralement, avec une bonne hygiène et une alimentation raisonnée, résister à l'action anémiante du climat. Il y a quelques moustiques, et l'on doit se prémunir, par l'usage de la moustiquaire et de la quinine, contre le paludisme. Les affections tropicales, sans être excessivement fréquentes, viennent cependant parfois à bout

(1) En 1918, la pénurie de personnel est devenue telle, comme dans toute l'Afrique occidentale, qu'il n'y avait plus, à Kankan, que trois fonctionnaires pour assurer le service de l'administration urbaine et territoriale.

d'organismes même robustes. Les femmes et les enfants y sont plus sensibles et ne peuvent impunément prolonger leurs séjours.

Comme partout, le moral fait beaucoup pour la conservation de la santé. Les distractions sont celles de tous les postes coloniaux un peu importants : tennis, promenades, chasse, pêche. A peu de distance autour de la ville ou sur les rives du Milo, les chasseurs rencontrent facilement perdrix, pintades, léporides, des bécassines et des cailles. En s'éloignant un peu plus, ils peuvent débusquer des antilopes de différentes espèces : son, tankou, konkoron, antilope harnachée, des grandes outardes, des canepetières ou des canards sauvages. Enfin, pour les amateurs de grandes chasses, il y a, dans le cercle, des hippopotames, des hyènes, des panthères, jusqu'à des lions, des buffles et des éléphants.

Les routes qui partent de Kankan sont carrossables, ou tout au moins cyclables sur quelques kilomètres au delà du périmètre urbain, et permettent de varier les buts de déplacement. Le fleuve lui-même se prête à des excursions en pirogue ou en chaland, et à des pique-niques sur les bancs de sable, dans le courant d'air frais du lit des eaux. Point de transit comme Mamou, Kankan voit fréquemment des passages, et l'on y vient volontiers, en changement d'air, d'autres points de la colonie.

Une de ses particularités, c'est que plusieurs des Européens qui y habitent ont des installations stables et s'y retrouvent depuis maintes années. Quelques-uns d'entre eux ont entrepris des plantations dans des concessions agricoles situées aux environs.

L'existence de ce noyau a permis la constitution, en 1911, du Cercle de l'Union, groupement qui a réuni, à certains moments, une trentaine de membres, mais qui, lui aussi, se ressent des conséquences de la guerre.

Dans les locaux du Cercle, une salle de réunion, des jeux, une petite bibliothèque, un tennis, un jeu de boules, offrent des passe-temps pour les heures de repos. Avant 1914, il s'y donnait, de temps à autre, de petites soirées, où la cordialité tenait place de luxe. C'était à l'époque où les deux fêtes civiles de l'année, premier de l'an et fête nationale, « primil zanfié » et « la tatorzulé », comme disent les natifs, étaient de grandes kermesses attirant des assemblées pittoresques de spectateurs-acteurs, de deux cents kilomètres à la ronde. Des courses avaient un succès considérable, et il fut même question de fonder une société d'encouragement, à l'instar de Bamako.

Le recueillement qui a suivi l'anxiété des jours d'août 1914 n'a plus été interrompu, jusqu'au jour de la victoire, que par les journées de bienfaisance organisées au profit des victimes de la guerre, journées réussies, puisque, en souscriptions diverses recueillies à leur occasion et en autres contributions volontaires, Kankan, ville et cercle, ont versé plus de 50.000 francs aux différentes œuvres. Mais, sauf peut-être pendant ces époques d'animation passagère, le principal souci de tous a été, en dehors du service ou des affaires, l'attente des communiqués journaliers et des nouvelles qu'apportaient, à des intervalles toujours bien longs, les courriers de France.

La nouvelle de l'armistice du 11 novembre 1918, connue le même jour, donna lieu à un véritable délire de joie parmi les gens du pays : hommes, femmes et enfants se répandirent dans les rues pavoisées; au grand marché, des femmes se roulèrent sur le sol en signe d'allégresse. Le lendemain, des délégations nombreuses d'indigènes vinrent complimenter l'administrateur : chefs, notables, enfants des écoles coraniques, agents de l'administration, anciens militaires, affluèrent à la résidence; les élèves de l'école régionale, accompagnés de leurs maîtres, se présentèrent, portant des drapeaux et chantant la *Marseillaise;* les représentants des chefs des cantons envahirent le bureau du commandant du cercle en dansant et en poussant des vociférations d'allégresse; les commerçants malinké, ayant à leur tête leur représentant à la Commission municipale, Talibi-Kaba, exprimèrent leur joie de la victoire en des termes pleins de dignité : « Lorsque la mère est saine, l'enfant qu'elle élève est sain, dit Talibi Kaba; or, nous sommes les enfants de la France, qui nous élève depuis vingt ans dans des principes d'ordre et de justice... » (1).

La Fête de la Victoire, reportée au 24 novembre, dura trois jours. Pendant les deux journées précédentes, ce ne fut, à la résidence et en ville, qu'un long défilé de chefs, montés sur leurs chevaux et exécutant des fantasias d'honneur, accompagnés de leur suite et de leurs tam-tams. La fête elle-même comporta les réjouissances habituelles : revue des gardes et des anciens tirailleurs, musiques et danses pittoresques, jeux pour tous les âges, parades de griots de toute origine. Les Européens, eux, se réunirent le soir, en un banquet public, pour célébrer en commun la fin victorieuse de la guerre. Cette joie générale, Kankan l'avait bien gagnée.

La population du cercle a donné à la France, pendant la guerre, des preuves indiscutables d'attachement et de loyalisme.

Environ 3.800 indigènes ont été appelés sous les drapeaux pendant la guerre, à titre de réservistes, d'auxiliaires ou de recrues. Ce chiffre correspond à près de 5 pour cent de la population imposable de la circonscription, et il ne semble pas que cette proportion, considérable pour l'Afrique, ait été dépassée dans d'autres régions de l'A.O.F.

Malgré la réduction de l'effectif des Européens, tout a continué à fonctionner normalement dans la circonscription. L'importance économique de la ville, pourtant inquiétée par une série de traverses — baisse du caoutchouc, épizooties, difficultés des réapprovisionnements, mauvaises ré-

(1) Détails dus à l'obligeance de M. l'Administrateur en chef Lefebvre.

coltes, épidémie de grippe (qui a fait mourir 1 Européen et 178 indigènes dans la ville et plus de 2.000 habitants dans la province), départ pour le service militaire des éléments les plus jeunes et les plus actifs, — s'est maintenue sensiblement au niveau où l'avait portée la poussée colonisatrice de 1910.

Dans l'administration, les opérations du recrutement de porteurs pour le Cameroun et de tirailleurs, qui ont été effectuées avec succès et sans aucun incident, le transit, décuplé par la mobilisation, des troupes et du matériel à destination ou en provenance de la région militaire, la tenue de la comptabilité et le paiement des allocations aux familles des militaires indigènes (dont le total s'est élevé à près de 315.000 francs, en 1917), l'administration des réformés, l'application des mesures prises en vue de l'intensification de la production agricole, les achats et l'expédition des denrées destinées au ravitaillement métropolitain, se sont ajoutés à la besogne normale, au moment où le personnel subissait des réductions résultant de la pénurie générale d'agents administratifs dans la colonie, pénurie déterminée par la mobilisation, par la rentrée en France de fonctionnaires surmenés, par les décès causés par les maladies...

Telle a été la tâche de la guerre. Mais le temps est venu où tous les coloniaux sont rappelés à la reprise de leur tâche normale : civiliser et produire. Or, celle-ci est lourde encore, car elle se heurte aux difficultés économiques de l'heure.

*
* *

Au terme de cet aperçu sur les conditions d'existence d'un petit coin de l'empire africain français, il est permis de jeter un regard d'ensemble sur l'œuvre d'hier et sur celle de demain.

En 1896, la population de la ville de Kankan était évaluée à 2.000 habitants, celle du Baté à 6.000, celle du cercle à 25.000. Le pays, ravagé par Samory, était encore presque désert, les cultures abandonnées, le bétail disparu. Des anciens villages, il ne restait guère que des ruines.

En 1916, vingt ans après, les recensements accusaient 8.000 habitants au chef-lieu, près de 23.000 pour la province, plus de 95.000 pour le cercle.

Si l'on ajoute aux cinq quartiers urbains les villages de culture et les centres compris dans un rayon de cinq à six kilomètres alentour, l'agglomération de Kankan comprend 15.000 âmes.

En 1898, une statistique officielle estimait à 674.000 francs le montant des affaires réalisées pendant l'année pour toute la région sud du Soudan, c'est-à-dire pour tout le pays compris entre Bamako, le Kanadougou (Côte d'Ivoire), le Libéria, Sierra-Léone et le Fouta-Diallon (1).

(1) Importations : Produits d'Europe, 280.500 fr. ; produits indigènes, 124.500 fr. Total : 405.000 fr.

Exportations : Par la Guinée (caoutchouc), 137.000 fr. ; par Sierra Léone (caoutchouc), 27.000 fr. ; par le Libéria (bœufs et sel), 105.000 fr. Total : 269.000 fr.

Quinze ans après, le chiffre des transactions effectuées par les maisons de commerce de la seule place de Kankan approchait de 5.000.000 de francs, non compris le commerce de détail et le colportage indigène.

Les projets de grands travaux publics d'avant la guerre envisageaient le prolongement du chemin de fer Conakry-Kankan d'une part, et en premier lieu, sur Beyla, pays des colas, en second lieu sur Bougouni, un des centres de la province, riche mais malheureusement dépeuplée, du Ouassoulou. Si le terminus actuel devenait simple station de bifurcation, il perdrait sans doute une partie du trafic des territoires traversés par le futur rail, et il devrait chercher de nouveaux éléments de prospérité exclusivement dans une mise en valeur plus rationnelle et plus intensive des régions situées dans son rayon d'action immédiat.

Mais les programmes de grands travaux publics récemment arrêtés ont placé en seconde urgence les embranchements ferroviaires de Haute-Guinée partant de Kankan, qui conserve ainsi sa place de centre principal des pays mandingues du Haut-Niger.

Ceux-ci ont, indubitablement, pâti de la baisse du caoutchouc sauvage, qui constituait leur richesse essentielle. Les cuirs venaient en second rang; mais, malheureusement, les épizooties en ont, sinon tari, du moins réduit la source. De plus, la guerre a enlevé au pays le meilleur de sa main-d'œuvre, car les tirailleurs qui reviennent de l'armée n'ont plus guère d'inclination pour les travaux des champs ; et il serait préjudiciable que de nouveaux recrutements intensifs vinssent diminuer encore le matériel humain.

Les cultures vivrières sont devenues les éléments principaux de la vie économique du pays. Malgré les efforts réalisés et les résultats obtenus dans l'emploi des charrues et des bœufs, celui-ci est loin d'être généralisé; et c'est la houe, le *daba*, qui constitue toujours l'outillage ordinaire des paysans mandingues ; et ceux-ci, si laborieux soient-ils, ne peuvent produire beaucoup que s'ils sont nombreux. Or, la guerre, puis la grippe sont venues les décimer.

Cultivateurs ou commerçants, pleinement attachés à la cause française, car c'est l'intervention de nos colonnes qui les a sauvés de l'anéantissement, héritiers d'une civilisation propre véritable, ils ne demandent qu'à fournir au négoce européen les produits que celui-ci leur demandera — pourvu que ce soit dans des conditions raisonnablement rémunératrices — et à lui acheter des articles d'importation — pourvu qu'ils soient en mesure de les payer. Mais ils ont besoin d'être guidés, aidés, encouragés. Il faut, surtout, qu'ils constatent dans les résultats, les avantages qu'ils ont à cultiver telle ou telle denrée.

Quoi qu'il en soit, le commerce intérieur entre indigènes ou résultant de l'échange des différents produits locaux maintient dans le pays notre activité constante et Kankan aura toujours, comme ville, une place de premier ordre parmi les

grands centres de l'Afrique occidentale française, avec, dans la partie haute du bassin du Niger, à l'entrée du pays des colas et des forêts, un rôle similaire à celui que tiennent, dans la partie moyenne du fleuve, Bamako et Mopti, ou à celui qu'avait autrefois, aux confins du désert, Tombouctou la Mystérieuse.

P. HUMBLOT.

ANNEXE

ORIGINES ET LÉGENDES DE KANKAN ET DU BATÉ

(d'après les traditions locales)

Il y a longtemps, mais bien après le partage de l'empire mandingue, vivait au Diafonou (1), dans le pays Marka, un Sérifou du nom de Kaba-laye. Il était l'arrière-petit-fils d'un Arabe de La Mecque, appelé Mouça l'Arabou, qui était lui-même un descendant d'Hamidiatou, oncle de Mohammed le Prophète. (2)

Kaba-laye habitait au Diafonou, avec une famille de Doukouré, qui étaient des Marka (3) comme les autres gens du pays, et il eut huit enfants, sept garçons et une fille.

Son nom, qui est la prononciation à la manière des Noirs de Kaba el Hadj (Kaba le Pèlerin), lui venait de ce qu'il était allé, par trois fois, à La Mecque, accomplir le pèlerinage rituel.

Et l'on raconte qu'à chacun de ses voyages, au moment où il se présentait devant la Pierre Noire, au Temple de la Kaaba, on lui avait déclaré : « Tu as, dans ton pays, une fille, du nom de Mariama ; sache que la *baraka* (la bénédiction) qu'elle tient d'Allah est plus puissante que la tienne. »

De retour au Diafonou après son troisième pèlerinage, Kaba-laye, quelque peu dépité de ce que la grâce divine dévolue à sa fille primât la sienne aux yeux des puissances divines, dit à Mariama, qui était surnommée « gboué », c'est-à-dire la « Blanche », soit à cause de son teint clair, soit à cause de sa sagesse : « Je vois bien que tu es une « ouâli » (une sainte), puisque, sans avoir supporté les fatigues du voyage, tu as acquis tout le mérite des pèlerinages que j'ai effectués à grand'peine. Sois donc mon éducatrice dans la religion, je t'en prie, et transmets-moi la bénédiction dont tu as été gratifiée. »

Mais Mariama gboué lui répondit : « Ce n'est pas à toi, ô mon père, ni à ma mère, ni à n'importe quel de mes frères, que doit revenir ma baraka ; mais seulement à mon cadet de même mère, Abdourahmani. »

Alors, Kaba-laye lui dit : « Plusieurs des familles de Marka du Diafonou me sollicitent pour que tu agrées de devenir l'épouse d'un de leurs jeunes hommes. Puisque tu ne peux me transmettre ta bénédiction, veux-tu, ô Mariama, afin qu'elle demeure dans notre race, te marier avec l'enfant de mon fils aîné, Tisati, que l'on nomme Ibrahima ? »

Mariama y consentit, et, après leur union, elle eut d'Ibrahima un fils, qui fut appelé, comme son grand-père, Tisati.

Quand les frères de Douramani — ainsi appelait-on souvent Abdourahmani — connurent la prédilection qu'avait pour lui leur sœur, ils furent pris de jalousie et le détestèrent.

Douramani était alors parti à La Mecque, pour accomplir le Pèlerinage sacré. A son retour, ses frères se concertèrent pour le trahir. Et, un jour, ils l'invitèrent à aller chasser avec eux dans la campagne, dès l'aurore du lendemain.

Par la grâce d'Allah et de sa baraka, Mariama gboué eut un pressentiment du complot. Pendant la nuit, elle vint dans la case où dormait son frère, l'éveilla et lui dit : « Les fils de notre père ont formé le dessein de te perdre. Il ne faut pas aller avec eux hors du village ! » Et, pour que ses soupçons n'apparussent point, elle jeta sur le foyer de l'eau qu'elle recouvrit de sable, et instruisit Douramani sur ce qu'il avait à faire.

A l'aube, quand ses frères jaloux vinrent le chercher pour le départ, il leur déclara : « Hélas ! mes frères, j'ai été malade toute la nuit, je ne puis vous accompagner. Voyez, sur le foyer, mon vomissement recouvert de sable. Laissez-moi, et partez. »

Après qu'ils se furent éloignés, Mariama, restée seule avec lui, le prit par la main : « Pour échapper, ô Douramani, à la trahison de tes ennemis, dit-elle, il est nécessaire que tu quittes ce pays. Je sais une contrée lointaine, qui a nom Baté ; elle est habitée par des Infidèles ; mais toi et ta race devez y acquérir de grandes richesses et une puissance considérable. Tu t'y rendras et t'y arrêteras. Je ne puis te guider moi-même, car j'ai ici un époux et un fils que je ne saurais abandonner dès à présent, mais je puis te montrer le chemin. »

Elle l'emmena hors du village, portant sur son dos Tisati, son fils, qui tétait encore. Lorsqu'ils se trouvèrent à l'écart des habitations, elle se pressa le sein : du lait qui jaillit, elle frotta les yeux de son frère, et il aperçut, comme en songe, un baobab énorme, non loin d'un grand fleuve.

« Par la vertu de ma *baraka*, que je te transmets, dit Mariama gboué à Douramani, tu ne perdras pas de vue cet arbre, bien qu'il soit fort éloigné. Je vois, auprès de lui, un village, appelé *Kabala*, qui sera fondé par toi. Tu y vivras quarante années, pendant lesquelles ni toi, ni les

(1) Le Diafonou est un canton du cercle de Nioro, dans le Sahel, au nord du Sénégal.

(2) Selon les traditions islamiques, Mahomet ou Mohammed, fils d'Abdallah, fils d'Abd el Motalleb, fils de Hachem, de la tribu des Coreïschites, avait été élevé par son grand-père. Il avait neuf oncles paternels. L'un d'eux, Hamza (prononcé Hamidiatou par les noirs), aurait été un des premiers adeptes de la nouvelle foi prêchée par le Prophète.

(3) Désignation malinkée de ceux que l'on appelle aussi Sarakollé ou Soninké.

tiens n'aurez à subir aucune infortune, ni à craindre aucun ennemi. A une petite distance de là, se trouve un village de Musulmans; prends garde de n'y pas pénétrer avant de m'avoir revue. Le chef du Baté doit sortir de Kabala; il faut m'y attendre; dans sept ans, mon mari sera mort et j'irai te rejoindre. »

Et Douramani partit. Après avoir marché pendant bien des jours, guidé par l'image du baobab que ses yeux ne quittaient pas, il atteignit l'endroit que lui avait indiqué Mariama. On voit encore aujourd'hui les rejets de l'arbre miraculeux auprès duquel il éleva sa case, entre *Diangana* et *Guirilan*, pour fonder *Kabala*. Mais il n'y a plus de traces du village.

Sept années après, Mariama gboué, devenue veuve, vint le rejoindre, ainsi qu'elle le lui avait promis. Elle était accompagnée de son fils et d'une petite fille de la famille des Silla du Diafonou, dont elle voulait faire la première femme de Tisati. Et lorsque Douramani vit arriver sa sœur, il s'écria : « *I kàn'nàra!* » Ce qui signifie : « Votre parole est advenue! » Ce nom de *Kànnara* ou *Kandara* resta à Tisati et à ses descendants, et leur famille, dont on trouve des rameaux à Aliamonouba, à Karfamoréa, à Médinani, et en petit nombre à Kankan, passe pour donner les gens les plus obstinés dans leurs desseins parmi les Kaba.

Mariama demeura auprès de son frère, jusqu'à ce que Tisati fût devenu grand. Elle l'envoya alors à Aliamonouba et décida d'aller habiter elle-même au lieu appelé *Késona*. Mais, avant de partir, elle alla trouver *Fodé Ansoumani Kakoro*, chef du village musulman de *Diangana*, qui était la localité dont elle avait dit à son frère qu'il ne devait pas y pénétrer avant elle, et elle lui demanda son alliance contre les Bâmanas infidèles. Ensuite, elle se rendit à Késona. Elle y mourut. Fodé Ansoumana cacha son corps et ne voulut pas même montrer sa tombe à son fils et à son frère : « Peut-être, leur dit-il, s'est-elle envolée! ». Et, aujourd'hui encore, nul ne saurait dire l'endroit où Mariama gboué fut ensevelie, bien qu'on le cherche toujours, car ce serait un grand bonheur pour celui qui le découvrirait.

Telle est l'histoire de Mariama la sainte et des origines merveilleuses de la fortune du Baté.

En ce qui concerne la fondation de la ville de Kankan, on raconte que, dans le temps de la venue de Douramani Kaba, il y avait déjà, dans le Baté, cinq groupements de Musulmans d'origine Marka. C'étaient, à *Diangana*, les familles de *Fodé Ansoumani Kâkoro* et de *Mori Binè Kaô*; à *Siséla* (aujourd'hui Fadougou), celles de *Mamadou Cissé*; à *Binko*, dans le Gouérédougou, celle de *Séko Touré*, ancêtre de Samori et des Touré des pays sousous de la Mellacorée; près de Makono, celle de *Foulamoro Néïté*; à *Médinani*, celle de *Modi Mouça Dougounoho*, propriétaire de la Salaman'dala, la grande mare sacrée de Kankan.

Les habitants les plus nombreux, de beaucoup, étaient des Bâmanas infidèles.

Suivant les conseils de Mariama gboué, Douramani s'était acquis l'alliance de deux de leurs chefs parmi les plus puissants : *Hamadou Kéning bou Dia*, qui était à Fouçé, et *Férémori Kondé*, seigneur du Sankaran, dont il avait obtenu la fille comme seconde femme.

Les autres rois bambaras de la région, *Koumban Sôma*, *Sakoro Daramwéli*, *Gbouéléma Maréng* qui étaient dans le Kouroulamini (1), et dont le diamou était alors Taraoré — et *Kankan Konaté* (2) qui résidait dans le village indiqué par les baobabs que l'on voit un peu en amont du port de Kankan, sur la rive gauche du Milo, décidèrent d'entrer en guerre contre Douramani, quand ils virent que les Musulmans devenaient plus nombreux.

Mais, grâce au secours divin et avec l'aide de ses alliés, Douramani fut trois fois victorieux : il défit les bandes des Infidèles au voisinage de l'emplacement de Kankan, une première fois du côté où devait s'élever plus tard Karfamoréa (3), ensuite à Fourouban, ensuite au gué du Milo. Les Bambaras vaincus se retirèrent, les uns dans leur territoire du Kouroulamini, les autres sur la rive droite du fleuve.

Plus tard, Douramani eut à combattre contre *Firin'kiri Niaman*, de Niamana, dans le Gonérédougou; et ce fut sa dernière guerre.

A sa mort, il laissa quatre enfants mâles : *Fodémori ba*, à qui son père avait donné, en signe d'amitié, le nom de son allié, Fodé mori Kondé, *Diakaria*, *Modi Aliou* et *Fodé Daouda Kaba*, qui résidaient respectivement à *Kabala*, à *Soumankoy*, à *Nafadié*, à *Kolounkalani*. On raconte que Fodé-Daouda avait fait à Kolounkalani (près du Débékoro, sur la route de Makono), de très grandes cultures. Envieux de ses richesses, Fodé mori ba, son frère aîné, lui ordonna d'abandonner Kolounkalani et d'aller se fixer à *Bangalan*. Fodé Daouda, docile, s'inclina. Il cessa de cultiver la terre pour se livrer à la pêche. Bientôt, ses greniers furent remplis de poissons séchés. Fodé mori ba, voyant ses nouvelles richesses, s'irrita encore et, cette fois, il l'envoya près du

(1) Koumban, Sakoroda, Gbouéléma sont des villages du canton de Kouroulamini, situé dans le Sankaran, au sud-ouest de Kankan.

(2) Ce nom de *Kankan* Konaté fait présumer que son village s'appelait comme la future ville avant l'arrivée des Kaba. D'autre part, suivant les traditions du Guérédougou (canton du Sankaran, à l'ouest de Kankan), l'emplacement de la ville se serait nommé primitivement « Bourén'lo », du nom d'une plante qui y pullulait ; et quand l'aïeul des Kaba arriva dans le pays, qui aurait alors fait partie du Sankaran, le chef des Kondès, Siakiriba, en l'autorisant à s'installer, aurait placé près du gué du Milo un de ses propres parents, « *Bâma Kankan* » *comme une barrière sur le fleuve*, afin de protéger les Musulmans à l'encontre des incursions des idolâtres de la rive droite.

Ainsi qu'il est fréquent dans les traditions indigènes, les occupants successifs du même territoire ont adapté à leurs légendes particulières le récit d'un même fait, afin de s'attribuer le bénéfice et les titres qui leur paraissent devoir en résulter.

(3) A 4 kilomètres au nord-nord-est de Kankan, sur la rive gauche du Milo.

gné du Milo, « *Bâ ma kan kan* (1) », « *comme une barrière sur le fleuve* », pour qu'il garde le passage contre les incursions possibles des ennemis de la rive droite. Et le nom de « *Bâ ma kan kan* », simplifié en « *Kankan* », resta au village qu'il fonda en cet endroit.

Daouda eut un fils : Fodé Torhoma, dont les quatre garçons, *Diamô almami*, *Diamô dou*, *Soaré fédé* et *Tounkara Souleymani*, construisirent les premières cases des quatre quartiers de Kankan. Celles de *Diamô almami* et de *Diamôdou*, fils d'une même mère, constituèrent l'origine des groupes de Kabada, de Salaman'da, et de Timbôn'da ; celles de Tounkara, Souleymani et de Soaré fédé, l'origine du groupe de Banankoroda.

Diamô almami fut chef du Baté. Après lui se succédèrent, de père en fils ou d'oncle à neveu : *Kabadiangana Mamodou, N'Kô Mâdi, Kaba Mamôdou, Mamadi, Alfa Mohammodou, Diénabou Fadima Mori.*

Un des fils de Kaba Diangana Mamodou, Alfa Kâbiné, est demeuré célèbre par sa ferveur religieuse et le rôle qu'il joua quand les bandes du fameux Kondé Bourama firent incursion dans la région, détruisant Kankan et obligeant les Kaba à s'enfuir jusqu'au Fouta-Diallon (2). C'est à ce moment, dit-on, que disparurent les nombreux manuscrits arabes qui constituaient une des richesses des marabouts de la ville. Alfa Kâbinè fut le guide des fugitifs au travers du Fouta. Kondé Bourama poursuivit sa marche jusqu'à Karavel, dans le Hakoun'dé-Mayo (3) ; mais la ruse des Foulbé eut raison de sa force, et il trouva sa perte dans leur pays (4).

Alfa Kabinê ramena ensuite les siens dans le Baté, combattant sur sa route les infidèles du Sankaran, et il releva Kankan de ses ruines.

Cependant, il ne fut jamais chef ; il ne se maria pas et n'eut pas de descendance, ayant consacré sa vie à s'instruire et à prier.

N'Kô Madi, Kaba Mamôdou, Mamadi, ont laissé peu de souvenirs. C'est au temps de l'un d'eux qu'en juin 1827, Caillié passa, premier Européen, à Kankan, sous le costume d'un marabout maure. Il raconte, dans la relation de son voyage, que le chef de village de Kankan, qu'on appelait « dougoutigui », était un nommé Mamadi San'si, et que les gens du Baté étaient alors en guerre avec le Bouré (dans le cercle de Siguiri actuel).

Alfa Mohamôdou, successeur de Mamadi, résida presque constamment à Nafadié, dans le nord du canton, où l'on montre la grande mosquée construite selon ses plans.

Il est resté un des chefs pour lesquels on a conservé le plus de vénération. Il fut un grand guerrier, en même temps qu'un homme pieux, sage et instruit. On le considère comme un saint, car un arbre à feuillage épais, et inconnu auparavant dans la région, a poussé miraculeusement sur son tombeau. Et l'on va, aux heures graves, sacrifier là des moutons à tête noire et des bœufs sans tache, afin de se rendre propices Allah et les mânes du défunt.

Venu au commandement vers 1840, Alfa Mohamôdou — Kankan Mamôdou, comme l'appelaient les Malinkés — fit connaissance d'El Hadj Omar (Seïkhou Oumarou), alors que celui-ci passait près de Kankan, revenant de son pèlerinage à La Mecque. Il alla se fixer quelque temps auprès de lui, à *Diékonko*, où il reçut l'*ouird'* des Tidiania. Revenu dans le Baté, il fit des adeptes et le Tidianisme supplanta, chez presque tous les Malinké mori — les Serifou exceptés — le Kadirisme précédemment en vogue. Les membres des familles, généralement d'origine marka, qui, depuis le temps de Douramani, étaient venues se grouper autour des Kaba : Sitouron ou Touré, Kâo, Gassama, Diakha, Bérété, Safé, Fadiga, Bagayorko, Sawané, Silla, Daramé, Bérété, Kourouma, Koumara, Kôma, Néïté, imitèrent Kankan Mamôdou, reçurent l'ouird' du cheik Omar, récitèrent son dzikr et se coiffèrent, en place du fez, du bonnet blanc, dit « tidiani », qui fut comme leur signe de ralliement. De ses relations avec El Hadj Omar, Mohammodou Kaba conserva le titre d'Alfa (El fâkih, le savant), qui est répandu beaucoup plus chez les Peuhls ou les Torôdo que chez les Mandingues.

Il voulut, lui aussi, entreprendre la guerre sainte ; il s'attaqua au Ouassoulou et conquit un territoire important, sur la rive droite du Milo : mais, bientôt, il rencontra un adversaire sérieux, Dié di Dimési, ou Guimessi, qui vainquit ses troupes à une dizaine de kilomètres de Kankan, là où l'on voit encore actuellement, entre les villages de Sabadougou et d'Ouloudougou, un entassement de grosses pierres.

Ces pierres furent apportées, dit-on, par les guerriers de Diédi, quand ils se comptèrent avant la bataille. Une légende plus secrète veut qu'au-

(1) Mot à mot, Bâ-ma, sur le fleuve, Kankan, tout près et pour barrer le passage ; la particule Kan' kan indiquant une idée à la fois de contiguïté, d'obstacle et de défense.

(2) On rencontre de leurs descendants au village de Téliko, près de Mamou. Un des leurs, Maliki Kaba, fut un des alliés de la première heure de Karamoko Alfa, fondateur de l'Empire peuhl du Fouta Diallon, qui installa Maliki d'abord sur l'emplacement actuel du poste de Mamou, appelé alors Tôngol, puis, après divers changements, à Téliko, où fut élevée la mosquée.

(3) Dans le centre du Fouta-Diallon, entre Ditinn et Labé. Le Hakoundé-Mayo est le nom d'un des anciens « diwandé » (au singulier, dioual), du Fouta. Mot à mot : « entre les eaux », parce que le pays est situé entre deux cours d'eau ; le Téné et le Bafing.

(4) On lui avait prédit qu'il devait se défier des femmes peuhls au teint clair. Pourtant, il ne sut pas résister aux attraits d'une jeune fille, rouge de peau, que les Foulbé lui offrirent. Une nuit, cette femme se leva, répandit de l'eau sur les approvisionnements de poudre de Kondé Bourama, et avertit les hommes de sa race. Les Peuhls attaquèrent peu de temps après, les guerriers de Kondé Banama, qui ne purent se servir de leurs armes. Ils furent presque tous massacrés. Leur chef, poursuivi et traqué, périt à son tour quelque temps après, selon les uns près de Labé, selon d'autres dans le Kanea (cercle de Forécaria).

dessous des pierres, une jeune fille couverte de parures ait été enterrée vive. Les Musulmans vaincus furent poursuivis jusque dans l'intérieur de Kankan. Diédi ne fut arrêté que près de la mosquée, devant le réduit fortifié qu'habitait Mohammôdou.

Dans une sortie, les Malinké-mori réussirent à rejeter au delà du fleuve les guerriers de Diédi, qui fut tué. Le colonel Peroz conte, dans sa brochure, *L'Empire de l'Almami émir Samory ou empire du Ouassoulou*, que, d'après la légende (1), Diédi avait un tapis magique lui permettant de voyager dans les airs, et qu'au moment où il fit donner l'assaut par ses guerriers, comme il passait sur son tapis, au-dessus de la mosquée, Allah l'en précipita pour venger l'affront fait à son temple.

Alfa Mohammôdou reconquit une grande partie du Ouassoulou. Il guerroya contre les Kondé du Sankaran, les Konaté du Toron, les Mandingues des cantons situés sur les rives du Milo, au nord du Baté (2). Ses fils étaient les chefs de ses troupes. L'aîné, Laimini-ba, fut tué devant Kofoulani (3); Oumarou-ba, qui s'était emparé, dans le Sankaran, de la ville de Bagoué, clef du passage du Niandan, sur le chemin de Farana, y fut assiégé à son tour, fait prisonnier, et conduit de là à Morigouédougou (4), où on le décapita.

Son cinquième fils, Hamadou Habibou, périt au cours des guerres soutenues contre le Ouassoulou; le quatrième était mort au Fouta-Diallon. Quand Alfa Mohamôdou s'éteignit, il laissait cependant encore plusieurs fils, dont trois : Diénabou Fadima Mori, Dhayes et Sankariba Karamako, ont joué un rôle important dans les luttes de Kankan contre Samory et dans la conquête de la région sud du Soudan par Gallieni et ses lieutenants (5).

Diénabou Fadima Mori, ou tout simplement Mori Kaba, est mort en février 1916, ayant pour successeur son fils Soufiana. Avec lui disparaissait un survivant des épopées africaines du début du XIX[e] siècle, auxquelles la paix française est venue, en Haute-Guinée, mettre un terme définitif.

P. H.

---

(1) Cité par M. Arcin, dans son *Histoire de la Guinée française*.

(2) Kourouma du Bali Makana, — Kamara du Diôma.

(3) Village dans le nord du Baté.

(4) Dans le Bassando, sur la route de Kissidougou, à 35 kilomètres de Kankan, et près du Milo, rive gauche.

(5) Cette période de l'histoire du Soudan a fait l'objet de relations et d'ouvrages divers, tels que : *L'Empire de l'Almami émir Samory ou Empire du Ouassoulou*, par le capitaine Peroz (Besançon, 1888) ; — les articles *Ouassoulou ou Etats de Samory*, et *Kankan*, du Dictionnaire de Géographie universelle de Vivien de Saint-Martin ; et surtout : *Mes Campagnes au Soudan français* (1887-1888), par le général Gallieni, parues en 1890, dans *Le Tour du Monde*, et suivies d'un compte rendu pittoresque de la mission Peroz et Plat au Ouassoulou (1887), mission au cours de laquelle ils allèrent trouver Samory, alors dans toute sa splendeur, à Bissandougou. Voir aussi l'*Histoire de la Guinée française*, par M. Arcins.

BIBLIOGRAPHIE

La France d'aujourd'hui et ses colonies, par Henri Busson, Joseph Fevre et Henri Hauser, 1 vol. in-8 avec 79 gravures et 94 cartes dans le texte : 14 francs. Félix Alcan 108, boulevard Saint-Germain.

Fidèles à l'enseignement de Vidal de la Blache, les auteurs ont tenté de donner un tableau de la France, en ses diversités régionales, à la fois si nettement caractérisées et si harmonieusement fondues dans une unité supérieure.

Leur attention s'est portée surtout sur la vie économique de ces régions et sur celle du pays entier, vie si profondément troublée par la guerre. Ils ont essayé au milieu des phénomènes passagers de noter des changements durables.

Ils ont réintégré, à leur place et dans leur cadre, nos provinces de l'Est, heureusement recouvrées. Ils ont fait une place que les lecteurs ne trouveront pas trop large, à la France du dehors, à ce magnifique empire colonial où la métropole doit s'approvisionner de plus en plus de denrées et de matières premières.

Des croquis, des diagrammes, des figures documentaires rendent la lecture de ce livre attrayant.

On remarque que sur 686 pages, près de 190 sont consacrées aux colonies. C'est une bonne proportion. Dans cette partie les cartes et diagrammes sont particulièrement abondants et le livre se termine par des vues très judicieuses sur la plus grande France

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

La Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée vient d'ouvrir une agence de voyages au numéro 3 de la rue Dumont-d'Urville, à Alger.

Cette agence fournit tous renseignements touristiques (stations estivales, thermales, centres de séjour et de villégiature) sur les régions desservies par le réseau P.-L.-M. (lignes métropolitaines et algériennes), délivre les billets de toutes catégories émis par ce réseau, effectue la location, au départ de Marseille, de places de lits-salon, couchettes, 1[re] et 2[e] classes, enregistre les bagages pour toutes es gares du réseau P.-L.-M. algérien, etc.

Dans la même agence fonctionne un service de la Compagnie internationale des wagons-lits ; pour la location des places de wagons-lits et tous renseignements concernant es services de cette Compagnie.

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — SOC. G[le] D'IMP. ET D'ÉDIT., 17, RUE CASSETTE.

N° 7 8

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LE PAYS DE KHENIFRA

ET LE ZAÏAN MÉRIDIONAL

(MAROC CENTRAL)

La portion moyenne de la haute vallée de l'Oum-er-Rbia et les pays avoisinants constituent au Maroc central une pittoresque et fort intéressante région que j'ai eu l'occasion de visiter à de fort nombreuses reprises (1) et qu'il me paraît utile de ne pas laisser dans l'ombre.

Parcourue dans la plus grande partie de son étendue dès 1913, traversée jusqu'à Khenifra en 1914 par les colonnes françaises, cette région vient de voir en 1920 son occupation effective réalisée et la circulation, sans y être exempte d'insécurité, y est du moins devenue infiniment plus facile que jadis.

Je vais d'abord décrire la constitution et le facies du pays, puis je le ferai voir tel qu'il était à l'époque où je l'ai connu d'abord, et tel qu'il est devenu maintenant.

Le Zaïan méridional et le pays de Khenifra forment un ensemble montagneux et d'aspect chaotique qui s'étend en forme de losange sur une longueur de 60 kilomètres et une largeur de 40 kilomètres, le grand axe du pays se dirigeant d'Est-Nord-Est en Ouest-Sud-Ouest. Deux cours d'eau importants le traversent. Dans l'Est l'Oum-er-Rbia dirigé du Nord-Nord-Est au Sud-Sud-Ouest, et dans l'Ouest, le Grou, dirigé du Nord-Est au Sud-Ouest. Trois massifs montagneux entre lesquels coulent les deux fleuves se partagent la surface du pays. A l'Est, c'est la portion du Moyen-Atlas qu'habitent les Aït-Mechkiane, les Aït-Krat, les Aït-Lahsene. Au centre ce sont les montagnes des Aït-Bou-Haddou, des Aït-Abdi, des Aït-Hammou ; à l'Ouest c'est le pays des Aït-Haddou ou Hammou.

Tous ces éléments montagneux sont orientés suivant des axes dont la position est toujours voisine d'une droite Nord-Nord-Est Sud Sud-Ouest.

Le pays, formé surtout de calcaires et de schistes offre une végétation assez abondante d'essences forestières dans ses régions élevées et dans ses vallées étroites. Dans les portions étalées et les plaines qui se montrent de place en place, il est désertique.

Un seul groupement indigène intéressant et faisant figure de bourgade s'y rencontre, c'est Kenifra que l'on peut considérer comme la capitale du pays.

Les autres groupements construits que l'on peut signaler sont presque tous dans la portion orientale du pays dans le Moyen-Atlas ou dans la vallée de l'Oum-er-Rbia. Ce sont en allant du Nord au Sud, sur la rive gauche de l'Oum-er-Rbia : Kasba-Aït-Aziza, El-Bordj, Kasba-Oulad-Mohamed-ben-Taïbi, Kasba-Aït-Tibouch, Kasba-Aït-Khouia, Kasba-El-Hassane, Kasba-Aït-ben-Ichi, Arougou, Adersane, El-Herri, Talaiant, Tighessaline, Tintaghelline, Dechra-Maamar.

Dans la zone médiane, on ne peut citer que Ziar, et les villages ruinés de Dechra-Zamag, d'Irmariene, des Aït-Haffi, de Sidi-Amar.

Dans la zone occidentale il n'y aurait rien, si le poste de Sidi-Lamine n'avait provoqué la formation d'un village autour de lui.

En somme le pays n'offre aucun intérêt pour le géographe touchant les villages et les villes. D'autre part, la population très clairsemée ne cultive que pour ses besoins, n'a guère d'indus-

(1) En 1914, 1915 et 1920.

trie que celle des tapis qui ne se font d'ailleurs que pour l'usage local; le commerce est très restreint; en somme les éléments de géographie humaine qu'on y rencontre ne sont point assez intéressants pour motiver une étude détaillée, ils ne peuvent présenter quelques caractères dignes d'observation qu'unis à ceux touchant le reste du pays Zaïan. Nous n'insisterons donc pas sur eux dans ces pages.

Mais il en est tout autrement de la constitution et de la morphologie du pays.

1° Dispositions générales des grandes lignes orographiques.

Les trois éléments montagneux dont j'ai parlé plus haut et qui, grossièrement parallèles, se partagent la surface du pays, sont eux-mêmes formés de chaînons parallèles dirigés partie du Nord-Est au Sud-Ouest, partie du Nord-Nord-Est au Sud-Sud-Ouest. Chacun d'eux a des caractères propres et bien tranchés.



L'élément occidental est un puissant massif dirigé du Nord-Est au Sud-Ouest, mais formé en réalité de chaînons parallèles dirigés Nord-Nord-Est à Sud-Sud-Ouest et se raccordant entre eux à leurs extrémités par des relais obliques disposés de telle sorte que chaque chaînon est à la fois compris entre l'extrémité méridionale du chaînon voisin situé plus à l'Est, et l'extrémité septentrionale du chaînon voisin situé plus à l'Ouest.



Ce massif occidental, pays des Aït Haddou ou Hammou, est dans son ensemble incliné vers le Sud-Ouest. Au Nord, il débute par deux hautes montagnes, l'Oum Matoursguene (1633^{m}) et le Talet ou Riour (1380^{m}) séparées par la dépression nord-sud du Talet Aguelmons qu'elles gardent l'une à l'Ouest, l'autre à l'Est.

Celle de l'Est, le Talet ou Riour, est le culminant d'un petit massif de forme circulaire et d'un rayon moyen de 5 kilomètres, abrupt sur son flanc oriental où il constitue le Djebel Bou Yedder il s'aplanit vers l'Ouest et s'incline dans cette direction, formant le plateau d'Adourt.

L'examen des mouvements des diverses couches du sol montre que le Djebel Bou Yedder forme en réalité un chaînon se prolongeant dans les collines de Sidi Haoussine, au Nord.

Au contraire, l'Adourt se prolonge au Sud par l'Ighitene et le Baïer. Un troisième chaînon, nettement séparé, est celui dont l'Oum Matoursguene marque le culminant. Il s'étend au Sud jusqu'à l'Amalou Fas (1401^{m}) en passant par le Koudia Timghirt (1542^{m}) le Kodiua Moudmane (1599^{m}) et les crêtes d'Aizéou et de Guerdane.

Une autre masse encore située plus au Sud se rattache à ce chaînon, c'est le Bou Zaneur (1220^{m}) qui s'infléchit vers Sidi Lamine pour se relever dans le Djebel Ourhdad (995^{m}) et pour disparaître enfin au Sud sous le plateau crétacé du Tadla.

Nous voyons en résumé le massif des Aït Haddou ou Hammou formé de trois chaînons parallèles entre eux et un peu obliques sur l'axe général du massif, chaînons dont le plus oriental offre une longueur de 10 kilomètres environ, le médian de 17 kilomètres et l'occidental de 45 kilomètres environ.

Le flanc sud-est de ce massif est longé sur 40 kilomètres par l'oued Grou qui, au pied du Bou Zaneur, change brusquement de direction, prend un chemin sud-nord, coupant en une cluse profonde la montagne qu'il traverse dans de superbes gorges de 7 kilomètres. Puis il prend un cours est-ouest, et s'infléchit un peu vers le nord-ouest dans de nouvelles gorges moins profondes et longues de 4 kilomètres et enfin débouche dans le pays des Rouached, formant la frontière entre le Zaïan occidental et les populations du Plateau Central Marocain.

* * *

A l'Est et au Sud-Est du massif des Aït Haddou se développe la série des chaînons parallèles de la zone médiane.

Déjà visible dans le massif occidental, la structure appalachienne du pays se montre ici de façon très nette. C'est un ensemble de plis formés de schistes siluriens surmontés de calcaires dinantiens et se succédant en série régulière déversée très légèrement vers l'Est.

Quatre chaînons principaux s'y montrent alignés du Nord-Est au Sud-Ouest, et raccordés en chicane par des relais semblables à ceux signalés dans le massif occidental.

Ces chaînons sont en allant d'Ouest en Est, le Timerhdoudine se prolongeant au Sud par le Mohajibat et au Nord par les crêtes des Aït-Moussa, du Bou Rmira, et du Bouij.

De place en place se détachent, des relais se raccordant avec le deuxième chaînon (voir la carte).

Ce deuxième chaînon est celui du Tabainout se prolongeant au Nord par le djebel Seha, le Tourtourt ou Alla et le djebel Aouam,

Le troisième, plus oriental encore est formé par la Zrahina et les crêtes qui lui font suite au Nord dans le bled Selouitane, la région de l'Oued-Adjam et de l'Est de l'Aouam.

Enfin tout à l'Est, se développe un chaînon formé de trois éléments parallèles et souvent raccordés latéralement dont l'extrémité sud est distante de 10 kilomètres environ de l'extrémité de même orientation du troisième chaînon et qui d'abord orienté dans cette portion, du Sud au Nord, devient ensuite parallèle aux autres éléments.

L'intervalle compris entre les extrémités sud des troisième et quatrième chaînon est rempli par un massif plissé, le djebel Hadid qui représente un petit môle régional autour duquel se sont incurvés les plis.

Les éléments du quatrième chaînon sont le djebel Guergour, le djebel Bou Moussa, le djebel Aarar, le djebel Ayati, les montagnes de Mrirt.

Les altitudes des quatre chaînons sont de façon générale décroissantes du Nord au Sud avec léger relèvement dans la zone moyenne.

Ainsi on note 1.502 mètres au djebel Aouam, 1.532 mètres à la gara de Mrirt, puis 1.337 mètres au djebel Ayati et 1.290 mètres au Tabainout précédés tous deux au nord de la dépression de l'oued Adjam ou Renira. Puis le Timerdhoudine nous montre 1.307 mètres, le Bou Moussa 1.107 mètres, le djebel Hadid 1.206 mètres.

Dans cette zone moyenne les cours d'eau suivent à peu près les vallées tectoniques situées entre les chaînons, ou s'ils en quittent une, c'est pour passer à la voisine par des cluses souvent très pittoresques, comme le Foum Aguennour.

*
* *

La portion orientale du Zaïan sud est sans contredit la plus intéressante et la plus curieuse des trois.

Déjà préparée dans la portion médiane, s'y manifeste une incurvation des plis, telle que leur partie méridionale est orientée Sud-Nord alors que leur partie septentrionale s'incline du Sud-Ouest vers le Nord-Est, l'ensemble décrivant une concavité regardant vers l'Est.

Le premier élément qui frappe dans cette région, c'est qu'elle est nettement séparée de la zone centrale par une fracture longitudinale ayant donné naissance à des volcans et à des coulées de basaltes, et accompagnée de dénivellations importantes des terrains.

Cette fracture est à peu près jalonnée par le cours de l'Oum er Rbia puis par les affluents de l'oued Bou Skour et de l'oued Bou Chbouka.

A l'Est de cette ligne s'étend la plaine rouge de Khenifra, parsemée de sortes de gour rocheux, dominée au Nord par le djebel Tarat et tout entière formée ainsi que les gour et le Tarat par des grès plus ou moins durs d'âge permien et de couleur rutilante.

Ces grès viennent buter en discordance angulaire atteignant jusqu'à 90°, contre les schistes gris ou verts du substratum silurien; ils sont surmontés à l'Est par des calcaires blancs jurassiques qui se continuent avec ceux du Moyen Atlas proprement dit, et que l'on retrouve d'ailleurs en abondance au nord de la région qui nous occupe, vers Mrirt.

Nous n'avons plus ici les chaînons dont la description a été faite dans les deux premières zones, mais un ensemble à peu près tabulaire, incliné vers l'Est, passant par transitions douces au régime du Moyen Atlas.

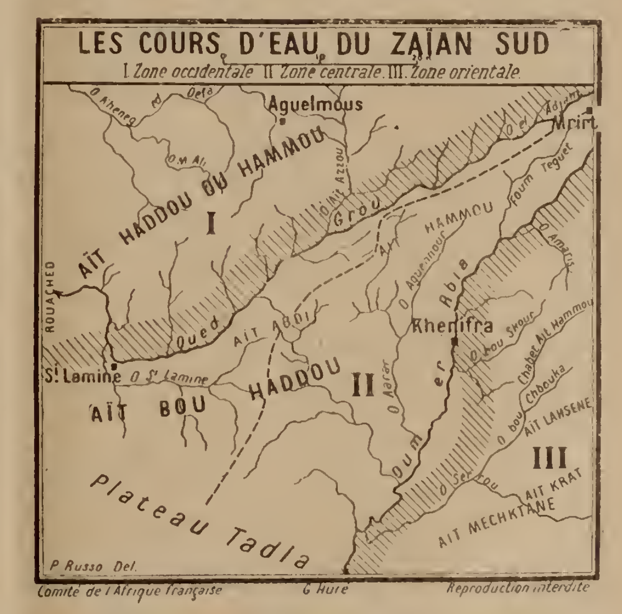
A l'extrémité septentrionale du pays, cet ensemble est coupé par une cluse profonde où chemine de l'Est-Sud-Est à l'Ouest-Nord-Ouest, l'Oum er Rbia qui, dès sa sortie de cette coupure fait un changement de direction de 90° et se dirige vers Sud-Sud-Est.

D'autres coupures, celles de l'oued Amaris, de l'oued Bou-Skour, du Chabet-Aït-Hammou, etc., découpent tout le pays, et c'est à elles qu'est due la formation des gours qui dressent à travers tout le pays leurs masses rouges ravinées par les eaux, et qui prennent au soleil couchant l'aspect d'énormes bêtes écorchées.

2° L'hydrographie.

Des données générales indiquées, touchant la morphologie et la constitution du pays, on peut déjà prévoir quelle sera la disposition du réseau hydrographique.

Un ensemble d'altitudes s'abaissant vers le Sud,



de grands fossés séparant les trois régions amèneront un écoulement des eaux vers le Midi et la présence de deux rivières principales.

Ces deux rivières principales sont le Grou à l'Ouest et l'Oum er Rbia à l'Est.

Entre les chaînons vont cheminer leurs affluents qui, comme les deux fleuves principaux, d'ailleurs, passeront d'une vallée tectonique à la voisine par des cluses semblables à celles du Jura.

Le Grou, nous l'avons vu, naît dans le pays

Zaïan et le quitte par une cluse; l'Oum er Rbia y pénètre par une cluse qui l'amène du pays des Beni-Mguild et elle le quitte entre deux chaînons, non loin de Khellada (voir la carte).

Mais au Sud, tout cet ensemble de pays incliné vers le Midi plonge sous un grand plateau crétacé qui marque le début du pays Tadla, et il en résulte que les pentes se font de ce plateau vers le pays Zaïan, et que les eaux venues de cette région se dirigent vers le Nord. Ce n'est que par des courbes de raccordement que les oueds venus du Sud finissent par s'insinuer entre les chaînons et, souvent avec des coudes brusques, prendre la direction Nord-Est Sud-Ouest.

Si l'on veut schématiser la disposition générale de l'écoulement des eaux dans le pays Zaïan méridional, on est amené à le considérer comme offrant deux thalwegs principaux très rapprochés à leur origine dans le Nord, s'écartant de plus en plus en descendant au Sud, et séparés par une crête, une ligne de partage représentant à peu près la bissectrice de l'angle qu'ils forment, ligne de partage de part et d'autre de laquelle s'écoulent leurs affluents, suivant des directions régies surtout par les formes tectoniques du sol. D'autre part, leurs affluents venus de la rive opposée à celle qui regarde la ligne de partage sont aussi régis par la tectonique à l'Ouest; ils sont au contraire surtout régis par la plus ou moins grande facilité d'érosion à l'Est.

Le parcours de l'Oum-er-Rbia et celui du Grou à travers le pays Zaïan appellent quelques remarques.

L'Oum-er-Rbia entre dans le Zaïan par une coupure du Moyen Atlas où le dominent le Fazazi, le Bou-Dear et la Gara Sghira Mrirt au Nord, le Bou Idii et l'Akidar au Sud.

Rocheuse et nue au Sud, cette gorge est boisée et verdoyante au Nord. Son axe est sensiblement Est-Sud-Est Ouest-Nord-Ouest. Peu après être passé au pied de la Dechra des Oulad-Mohamed, le fleuve, sorti des gorges s'infléchit au Sud-Est et se dirige vers Khenifra.

Il chemine dans une vallée assez large, bordée de hauts sommets, les uns verdâtres ou gris, formés de schistes siluriens (à l'Ouest) d'autres, jaunes ou blancs formés de calcaires dinantiens (à l'Ouest) ou jurassiques (sur les deux rives) ou, au contraire il sinue entre les mamelons rutilants de grès permiens qui parsèment la plaine, ou se précipite torrentueux entre les colonnades de basaltes que les volcans de la région de Mrirt et Khenifra ont déversés dans toute la vallée. Son cours est alors extrêmement sinueux, souvent coupé par des coulées basaltiques qu'il doit contourner.

A partir d'un point situé à 3 kilomètres au Sud de Khenifra, le cours du fleuve, quoique sinueux, ne l'est plus pour la même cause; il est obligé de se frayer un chemin oblique à travers le chaînon le plus oriental du pays zaïan. Il sinue alors entre les bancs de schistes, les éperons quarteux, les panneaux calcaires, entouré de forêts plus ou moins abondantes jusqu'à Khellada où s'ouvre devant lui la vaste plaine du Tadla.

Les seuls affluents importants dans ce pays sont des affluents de rive gauche : le Bou-Skour, et surtout l'oued Serrou grossi du Bou-Chbouka, et dont le débit est égal, à son confluent avec l'Oum-er-Rbia, au débit de ce dernier cours d'eau.

Parmi les affluents de rive droite, l'oued Aguennour seul mérite une mention. Présentant de l'eau, à peu près en toute saison, entouré de forêts et parcourant une vallée du plus charmant aspect, l'oued Aguennour est tout entier situé en pays zaïan. La longueur est de 25 kilomètres environ; il chemine du Nord-Nord-Est au Sud-Sud-Ouest sur la moitié de son trajet, au pied occidental du Djebel-Ayati, puis il devient Nord-Sud et prend le nom d'oued-Aarar dans la deuxième moitié de son cours qui se fait au pied occidental du Djebel-Aarar, aux pentes couvertes de thuyas.

Un autre affluent de droite qui mériterait par sa longueur d'être signalé, mais qui est tout à fait à sec en été est un oued de 20 kilomètres qui naît vers Sidi-Amar au pied du Tabaïnout et se dirige par le pied Nord-Est du Djebel-Hadid vers l'Oum-er-Rbia draînant une partie des eaux venues des pentes nord du plateau crétacé du Tadla.

L'oued Grou n'est pas pour le Zaïan un étranger comme l'Oum-er-Rbia qui ne fait que traverser le pays. Il y naît, il y grandit, et ce n'est que devenu pour ainsi dire adulte qu'il le quitte pour une existence autre que celle qu'il y menait.

Il naît sous le nom d'oued Adjam, tout près de Mrirt, au Nord de la kasba Tibouda.

Il chemine du Nord-Est au Sud-Ouest entre les éléments du chaînon médian du Zaïan, passant de l'un à l'autre par des cluses successives. Après un parcours de 35 kilomètres, il reçoit à 5 kilomètres au Nord du sommet du Tabaïnout, l'oued Aït-Azzou, formé de divers ravins draînant la région d'Aguelmous (v. carte).

A partir de ce moment il prend le nom de Grou et jusqu'à Sidi-Lamine, chemine entre le chaînon occidental et le chaînon médian du Zaïan, à peu près du Nord-Est au Sud-Ouest.

A Sidi-Lamine, il se redresse brusquement au Nord et s'introduit dans la cluse dont j'ai déjà parlé et qui le conduit hors du Zaïan.

A 5 kilomètres au Nord de Sidi-Lamine, il reçoit l'oued Sidi-Lamine, qui suit un chemin analogue au sien mais plus méridional et presque dirigé d'Est en Ouest.

Long de 20 kilomètres environ, cet oued reçoit une partie des eaux des pentes nord du plateau crétacé du Tadla, celles du Timerhdoudine, celles du Mohajibat et, séparé du Grou par le Kef-en-Nsour, se redresse au Nord comme le Grou et finit par le rejoindre dans la plaine de Sidi-Lamine.

Aucun des autres affluents du Grou ne présente le moindre intérêt. Ce sont tous des ravins drainant sur de courtes distances les eaux de la montagne.

3° Observations d'ensemble.

Ne retenant donc que les données de morphologie du pays zaïan, et laissant de côté ce qui peut être géographie biologique, soit humaine, soit zoologique, soit botanique, il demeure que le pays Zaïan se présente comme un ensemble montagneux, formé de chaînons parallèles de structure appalachienne, rattachés à cet ensemble que j'ai appelé le Pré-Atlas (1) et qui forme comme le second gradin de cet escalier colossal dont les quatre marches : plateau, Pré-Atlas, Moyen-Atlas, Grand-Atlas, gravissent la hauteur séparant la plaine littorale du Maroc des hauts sommets de la grande montagne qui forme comme la dorsale de l'Afrique Mineure.

Ces chaînons se groupent en trois séries, une occidentale, une orientale et une médiane, située entre les deux autres, et de beaucoup la mieux caractérisée.

Entre ces groupes et entre les chaînons s'écoulent les cours d'eau du pays.

Deux principaux, dirigés du Nord-Est au Sud-Ouest, l'Oum er Rbia et le Grou reçoivent par des affluents presque tous temporaires les eaux que déversent sur le pays les nuages qui, l'hiver, viennent se condenser sur la montagne.

De cette disposition résulte l'aspect du pays. A la fois rude et sévère sur les sommets et dans les portions découvertes, frais, ombreux et boisé dans les vallées profondes ou sur les montagnes formées de roches retenant l'eau, il est extrêmement pittoresque et agréable à parcourir.

Lorsque de Sidi-Lamine, on contemple l'énorme masse du Bou-Zaneur dont les quartzites roses se dorent au soleil couchant en prenant par place des tonalités de feu, ailleurs de carnation féminine, ailleurs encore d'ambre jaune, pendant qu'au pied, le Grou déroule son ruban qui tantôt s'illumine d'un éclair sanglant de soleil, tantôt reflète le ciel limpide et pâle du soir, on comprend et on admire le charme du Haut-Maroc.

Mais aussi lorsque l'été, après la longue route à travers le col de Mahajibat, on voit s'approcher en falaise puissante et toute blanche sous le grand soleil de midi, le Tabaïnout qui semble fermer le chemin; quand, franchie cette falaise, on se trouve près de la source fraîche de Sidi-Amar, sous l'olivier qui abrite la koubba du Saint, quelle douceur, quelle paix, quel repos. Et combien est douce à l'œil la contemplation des chaînons parallèles qui, là-bas, se succèdent toujours plus élevés à mesure qu'ils s'éloignent vers l'Est, tantôt nus et gris, formés de schistes, ou tout blancs de leurs calcaires, tantôt verdoyants et couverts de forêts comme le Bou-Aarar, pour aller tout là bas, vers les lointains bleus où se dresse à peine distincte la cime neigeuse de l'Ari-Ayachi, se perdre dans le Moyen-Atlas, puis dans le Grand-Atlas.

C'est dans ce pays si curieux de forme et d'aspects si variés que l'on peut le mieux, me semble-t-il, se faire une idée des caractères propres du Maroc. Dans tout le reste du Moghreb on trouve des données qui peuvent être aussi bien algériennes ou sahariennes que marocaines. La forme appalachienne du Pré-Atlas et les dispositions de paysage qui en résultent ne se trouvent nulle part ailleurs en Afrique Mineure. Le pays Zaïan se présente non seulement par sa position, mais par sa nature, comme le cœur du Maroc.

Lorsqu'en 1914 les troupes françaises pénétrèrent jusqu'à Khenifra, les routes n'existaient pas, Sidi-Lamine n'était qu'un poste mal aménagé et soumis aux incursions continuelles des pillards.

Depuis, le pays n'a pas changé d'aspect, mais successivement les tribus dissidentes se sont soumises, ça été d'abord les environs de Sidi-Lamine qui sont devenus plus sûrs, puis des pourparlers prolongés appuyés d'action militaire ont peu à peu amené la soumission des Aït-bou-Haddou et des anciens seigneurs de Khenifra, retirés sur l'Akellal.

Et maintenant une route praticable aux voitures mène de Sidi-Lamine à Khenifra, et bientôt sans doute le touriste pourra venir dans les frais vallons du Foum-Aguennour admirer les sites gracieux et presque inconnus encore du Pré-Atlas et du pays Zaïan.

Dr P. Russo.

(1) V. *Bull. Soc. Géogr. du Maroc.* Notes de 1917 à 1921. C. R. Acad. des Sciences, *Esquisse géologique du Maroc central*, 1917, rééditée 1920, carte au 1/500.000.

LE TAFILALET

L'oued Ziz traverse dans son cours inférieur à une latitude correspondante à peu près à celle de Colomb-Béchar, un peu plus au Sud cependant, une immense palmeraie formant bloc, d'une superficie de 150 à 170 kilomètres carrés.

C'est le Tafilalet.

Au Nord, avant d'y pénétrer, le Ziz traverse la palmeraie de Tizimi, que jusqu'à présent on avait englobée à tort dans le Tafilalet.

Au Sud, quand il en sort, c'est l'Erg, pays des sables, puis le Tabelbala où ses eaux ne se montrent guère en surface.

A l'Est, c'est presque immédiatement la Hammada, région de plateaux pierreux et stériles, où pour toute végétation, il n'y a quelques brins d'herbe que dans les dépressions en forme de cuvettes, si les eaux de pluie ont pu y séjourner pendant quelques heures.

A l'Ouest, c'est d'abord l'oued Ghéris, qui longe la palmeraie parallèlement au Ziz, puis une région désertique moyennement accidentée avant d'arriver à celle des oueds descendant du djebel Sagho (bled Aït-Atta).

Le Tafilalet, berceau de la dynastie régnante à Fez, a été longtemps le mirage des occupants de Béchar, puis de ceux de Bou-Denib. Que n'a-t-on pas dit et écrit sur ses possibilités d'avenir!

*

Avant l'occupation de décembre 1917, on n'en savait que ce que voulaient bien nous en dire ses habitants, et, Dieu sait si l'indigène s'entend à amplifier les ressources de son pays.

A voir passer les milliers de Filala qui, chaque année, s'en allaient en Algérie comme ouvriers agricoles, on aurait bien dû se douter pourtant que ce pays n'offrait pas assez de ressources pour sa population.

En réalité, le Tafilalet n'est pas une belle oasis dans le genre de celles de Biskra, de Tozeur, de la corbeille de Nefta, des beaux jardins de Gabès; ce n'est qu'une palmeraie de quelques millions de palmiers, où les autres arbres fruitiers (amandiers, grenadiers, abricotiers, figuiers, pêchers), d'ailleurs rares, ne se rencontrent que sous les murs de ses 130 ksours.

L'eau n'y coule pas en permanence dans les séguias. Le Ziz n'y a en surface, et encore par endroits seulement, qu'un débit assez restreint en temps ordinaire.

L'oued Gheris qui le borde dans sa partie occidentale, ne lui apporte qu'une eau salée inutilisable pour les cultures.

La nappe souterraine, canalisée ou non à l'aide de « foggara » (séguias en sous-sol) est évidemment suffisante pour alimenter les racines profondes de ses innombrables palmiers, mais les trois ou quatre crues annuelles du Ziz sont indispensables pour irriguer sous ces palmiers les cultures superficielles : céréales et légumes. Ces cultures s'étendent très peu en dehors de la palmeraie.

Les Filala ne peuvent même pas ensemencer si les crues d'automne ne se produisent pas.

Somme toute, il n'y a rien à attendre du Tafilalet que son cuir rouge ou jaune dit « filali » et ses dattes.

Le filali, cuir assez renommé, provient du tannage des peaux de chèvre, que l'on prépare au moyen du fruit d'un tamarin d'une espèce spéciale, « le takaout ». Il est employé pour la fabrication des tapis de selle, djebira, chekara, belra (1).

Les dattes sont très inférieures en qualité aux degla du Djerid et de Biskra, aux dattes du Souf. Les indigènes les exportent pour ramener chez eux les produits dont ils ont besoin pour vivre, sucre, thé, huile, cotonnades et même le blé et l'orge que leur pays ne produit pas en quantité suffisante.

Le monopole de ce commerce est presque en entier entre les mains des Chorfa et de quelques Fasi installés à Bou-Aàm.

Sur ce jeu de l'exportation des dattes et de l'importation des denrées de consommation et produits manufacturés, il ne faut pas s'exagérer les espérances. Le Tafilalet a une capacité économique qui n'est pas atteinte, il est vrai, mais qui le sera très rapidement dès que tout aura été mis en œuvre : sécurité et communications. Car, si l'importation n'a pas encore atteint son maximum, puisqu'il reste beaucoup à faire pour améliorer les conditions d'existence des indigènes, en revanche l'exportation annuelle n'est pas susceptible de s'augmenter.

Le Tafilalet constitue donc, il faut bien le dire,



Afrique Française. Reproduction interdite.

une contrée déshéritée dont on ne retirera jamais rien au point de vue agricole.

Cette région ne possédant d'eau que juste ce qu'il lui faut, est tellement surpeuplée que ses habitants sont obligés d'émigrer tous les ans, en dehors de la saison de récolte des dattes, vers le Gharb et vers le Cherg (1).

(1) Djebira, chekara : sortes de sacoches que les indigènes portent en bandoulière.
Belra : chaussures genre pantoufles.

(1) Gharb (Ouest) : régions de Meknès, Rabat, Chaouïa.
Cherg (Est) : Algérie.

Son occupation par nous ne se justifierait pas si elle n'était pas nécessaire militairement comme protection des régions plus fertiles de la Moulouya, du Moyen-Atlas et de la Côte, et si elle ne constituait pas un réservoir d'hommes devant nous fournir une main-d'œuvre abondante et travailleuse et plus tard, très certainement, un nombre important de tirailleurs.

***

Aussi loin que nous puissions remonter dans l'histoire, nous voyons le Tafilalet occupé par des berbères qui avaient adopté les doctrines des Kharidjites. La capitale en était Sidjilmassa, ville qui devint considérable et connut la prospérité. Elle était leur centre de résistance contre les conquérants arabes.

Le Tafilalet appartint successivement aux Midrarides (VIIIe siècle), aux Fatimites, puis aux Almoravides et voici dans quelles circonstances :

En 1036, des Berbères, les Guedala de la branche des Lemtouna, revenant de La Mecque après avoir visité l'Egypte et la Tunisie et passant par Sidjilmassa, y trouvèrent un homme, Abdallah ben Yasim, disposé à les guider dans la voie spirituelle.

Le groupement qu'ils formèrent se dispersa au bout de peu de temps, mais Abdallah réunit de nouveaux adeptes, les emmena au Sénégal et y éleva un couvent fortifié « ribat » où, tout en se livrant à des exercices pieux, ces « morabits » (Marabouts) — c'est là l'origine des almoravides — se préparaient aux combats.

En 1042, quand Abdallah eut un millier de guerriers, il s'empara de Sidjilmassa et de là ses adeptes et ses successeurs entreprirent la conquête du Maroc qu'ils réalisèrent aux abords de l'année 1062.

Peu de temps après, la suprématie au Tafilalet passa aux Almohades, qui la conservèrent jusqu'au milieu du XIIIe siècle.

Luttant d'influence avec les Abd-el-Ouadistes de Tlemcen (tribu de Zenata), les Mérinides de Fez finirent par s'emparer de Sidjilmassa sur les Almohades, une première fois en 1250 et une deuxième fois de façon définitive en 1274.

C'est vers cette époque qu'arriva au Tafilalet l'ancêtre des Chorfa Hassaniens qui règnent actuellement sur le Maroc. Ils descendent en effet d'El Hassan ben Qâsim, descendant lui-même d'Ali ben Abou Talib, cousin et gendre du prophète, mari de Fatimah.

El Hassan quitta Yambo-en-N'Khäl (Arabie) pour s'établir au Maroc en 1266.

Il avait été envoyé au Tafilalet dans le but d'exploiter sa « baraka » pour la remise en état de la palmeraie, alors en complet dépérissement.

Il s'y employa de si heureuse façon que la fertilité revint rapidement dans la région; aussi, ses descendants se virent-ils concéder d'importants domaines dans le Tafilalet par le sultan Moulay Ahmed el Mançour ben Abd el Melik (1578-1602).

Et vers 1640, les habitants de Sidjilmassa révoltés contre leur gouverneur, donnèrent le commandement à l'un de ces chorfa, Moulay Mohammed ben Ech Chérif qui devint sultan à Fez neuf ans plus tard, 1649.

La dynastie des chorfa hassaniens du Tafilalet, qui venait de s'emparer du pouvoir, devait le conserver. C'est ainsi que nous voyons se succéder sur le trône de Fez les sultans hassaniens :

[1] Mohammed ben Ech. Chérif. — (1649-1664).

↓

[2] Moulay Rechid (1664-1672). — [3] Moulay Ismaïl (1672-1727).

↓

[4] Moulay Ahmed ed Dehebbi (1727-1728). — [5] Moulay Abdallah (1728-1757).

↓

[6] Moulay Mohammed (1757-1789).

↓

Moulay Hicham. — [7] Moulay Yezid (1789-1792) — [8] Moulay Soleiman (1792-1816).

↓

[9] Moulay Abd er Rahman (1816-1859).

↓

[10] Moulay Mohammed ben Abd er Rahman (1859-1873).

↓

[11] Moulay Hassan (1873-1894).

↓

[12] Moulay Abd el Aziz (1894-1909). — [13] Moulay Abd el Hafid (1909-1912). — [14] Moulay Youssef (1912).

C'est en 1818 que Sidjilmassa, qui avait joué un si grand rôle au moyen-âge, fut détruite de fond en comble par les Aït-Atta. Son emplacement est connu des indigènes sous le nom de Medinet el Hamra.

Le Tafilalet fut en effet à chaque instant le théâtre de luttes sanglantes pour la prépondérance sur les marchés, entre les Aït-Atta, berbères venant de l'Ouest, et les Douï Menia, arabes venant de l'Est. Les uns et les autres s'y sont d'ailleurs implantés.

Ces deux tribus y possèdent actuellement terres et palmiers, après les avoir conquis, perdus, puis reconquis et cela à plusieurs reprises.

***

Le Tafilalet dans lequel on a englobé à tort jusqu'à présent le Tizimi et même le Djorf et le Fezna, occupés par les Arab-Sebbâh, comprend environ 130 ksour groupés en districts dont la formation est fonction des intérêts politiques et commerciaux, et surtout du régime des eaux, question vitale dans ces régions.

Ces districts sont : le Sifa; les Beni-M'Hammed; les Seffalat; le Tanidjiout; l'Oued-Ifli; le Ghorfa.

Les populations y sont très mélangées. Dans presque tous les ksour habitent des autochtones, les descendants des premiers occupants berbères et des nègres provenant des anciens esclaves venus du Soudan ou de la grande mehalla installée à Mechra-er-Remel par Moulay Ismaïl.

Les Aït-Atta y sont représentés par leur fraction la plus turbulente, celle que l'on voit se mettre à la tête de tous les mouvements dans cette région : les Aït-Khebbâch qui détiennent les ksour de Mezguida, Ouled Youssef, et le ksar d'Haroun au milieu d'un tout petit îlot de palmiers à l'Est du Tafilalet.

Les Seffalat sont leurs alliés presque forcés, en raison de leur situation en bordure ouest de la palmeraie.

Des Doui-Menia, dont les terrains de parcours sont le long du cours inférieur du Guir, possèdent des terres et des palmiers dans le district du Ghorfa. Quand ils y viennent au moment des récoltes, ils campent sous les palmiers, puis ensilotent dans quelques-uns des ksour de ce district. Ils fournissent des caravanes entre Colomb-Béchar et le Tafilalet.

Mais la plus grande partie de la population est constituée par les chorfa installés dans tous les ksour. Ce sont les gros propriétaires de terrains et de palmiers. Le commerce est également entre leurs mains, car grâce à leur caractère religieux, ils peuvent presque impunément circuler sur les grandes voies du Maroc, sans trop grands risques de pillage.

Les juifs occupent un grand mellah tout contre Bou-Aâm, et en outre forment quelques petits îlots dans certains ksour de chaque district.

Le total de cette population est d'environ 150.000 habitants...

Des souk (marchés) existent dans tous les districts, mais il y en a deux principaux : celui de Moulay-Ali Chérif, tout près de la kasbah makhzen de Tighmart, aujourd'hui démolie et rasée, et le souk de Bou-Aâm.

L'agglomération de Bou-Aâm, qui comprend les ksour de Riçani, Dar Zaiani, Haiaten, le Mellah, et le ksar de Bou-Aâm proprement dit, est le grand centre de transactions commerciales entre le Soudan et les oasis du sud Oranais d'une part, et Marrakech, Fez d'autre part. Dans le ksar de Bou-Aâm résident quelques gros commerçants originaires de Fez.

Chaque ksar s'administre lui-même au moyen de sa djemâa, et il y a dans chaque district une djemâa Kebira, réunion des principaux notables de chacune des djemâas des ksour.

Plus que partout ailleurs, il existe au Tafilalet des personnages ayant quelque valeur; aussi n'est-il pas rare de voir des groupements de fractions ou de ksour subir l'influence de ces notables et accepter leurs directives, tout au moins aux points de vue politique et religieux.

Le khalifa désigné par le sultan comme gouverneur du Tafilalet n'a jamais exercé le commandement de l'ensemble comme l'auraient désiré les dirigeants de Fez. Il n'était nullement écouté des djemâas qui se passaient presque toujours de ses conseils et faisaient tout pour se soustraire à son autorité.

A certaines époques, il n'arrivait même pas à prélever un centime d'impôts. Ne lui offraient la ziara que ceux qui le voulaient bien. Aussi, le sultan subvenait-il à ses besoins en lui faisant parvenir une mouna (traitement) par l'intermédiaire des autorités françaises de Bou-Denib.

Le dernier khalifa qui résida dans le ksar des Ouled-Abd-el-Halim : Moulay el Mehdi, parent éloigné du sultan, est mort à Rabat en août 1919. Il y avait été recueilli au début de l'année par ordre du résident général au cours du soulèvement du Tafilalet, provoqué, fin 1918, par l'Allemagne.

Le Tafilalet est actuellement pays siba. En 1918, un agitateur originaire de la tribu des Ida ou Semlal du Sahel Atlantique réussit à le soulever, provoquant le « djihad » (la guerre sainte).

Belkacem N'gadi, qu'Abdelmalek lui avait envoyé pour le seconder, l'assassina en novembre 1919. Il règne actuellement en maître dans la région.

Bien que ce foyer insurrectionnel, si voisin de nos postes du territoire de Bou-Denib, soit des plus gênants, il apparaît plus urgent de pacifier d'autres contrées dissidentes plus voisines de celles où, installés depuis longtemps, nous avons intérêt à développer et protéger notre colonisation. Ce sont les deux foyers de résistance constitués, l'un par le groupe Zaïan-Chleuh, l'autre par les Beni-Ouaraïn.

Notre front du Tafilalet peut donc n'être considéré, pour le moment, sans inconvénients graves, que comme un front passif, mais où il est toutefois utile d'agir par des arguments en quelque sorte diplomatiques. C'est affaire aux grands caïds

de Marrakech d'une part, au service des renseignements du territoire de Bou-Denib, d'autre part,

***

Le Tafilalet est en train de périr.

Ses terres manquent d'eau. Il ne leur en parvient que lorsque les grandes crues submergent ou renversent le barrage que nous avons établi en 1918-1919 pour déverser les eaux du Ziz dans l'oued Amerbouh (v. la carte).

Ses palmiers sont atteints d'une maladie qui les ronge et les tue, le « bayoud » attribuée à un ver rongeur, contre laquelle les indigènes ne luttent pas, parce qu'ils ne connaissent pas les moyens de réagir contre elle.

Enfin, soit par les effets d'un blocus, il est vrai peu rigoureux, soit plutôt parce que, ayant pris en 1918 nettement position contre nous, ils n'osent plus rentrer en relations, les Filala ne se lancent plus vers leurs anciens grands marchés.

Il ne faut pas que le Tafilalet meure. Nous n'avons aucun intérêt à ce que la misère le transforme pour des années en une région quasi-désertique.

Laissons passer les Filala à Colomb-Béchar, accueillons-les à Marrakech, facilitons leur exode vers Fez et le Nord du Maroc, en les escortant même à travers les zones que nous occupons, d'autant que nous avons un besoin impérieux de travailleurs en Algérie pour les travaux agricoles, dans le Gharb pour l'exploitation des phosphates et la mise en chantier des nouvelles voies ferrées.

Ouvrons-leur nos grands marchés de Béchar, Marrakech, Bou-Denib, les petits marchés de nos postes de l'avant : Erfoud et Ksar-es-Souk. Accueillons les largement, achetons leurs produits dont nous avons d'ailleurs besoin, mettons tout en œuvre pour leur fournir ce qui leur est nécessaire. Faisons publier cette façon d'agir dans leur pays même par nos émissaires que nous payerons largement; nous récupérerons cette avance plus tard.

Au début, il ne viendra chez nous que des msaken (pauvres); petit à petit, les anciens gros commerçants de Bou-Aâm reprendront leurs transactions, et se déplaceront eux-mêmes pour en assurer le bon fonctionnement; puis, finalement, nous entrerons en relations avec les grosses têtes, les personnages influents.

Ce sera un travail de longue haleine, qui exigera de la part de nos officiers de renseignements une attention soutenue, un rôle patient de persuasion, d'attraction. Il leur faudra noter au fur et à mesure les individualités, les fractions qui viendront à nous, les utiliser pour en attirer d'autres, favoriser et même protéger contre les irréductibles du début ceux qui viendront ainsi; aiguiller vers nos grandes manifestations publiques et commerciales du Nord les personnages de marque; ignorer systématiquement les participations aux harkas de 1918 de ces nouveaux ralliés, les mettre en confiance, quitte plus tard s'ils sont les gros responsables, les gros spoliateurs de nos protégés, à leur faire rendre gorge quand la situation sera assise.

Il n'y aurait pas d'inconvénients à laisser les Doui-Menia, à condition de les surveiller, rentrer en relations avec les gens du Ghorfa sur la base de restitution bénévole, sans représailles, de leurs biens immobiliers volés : terres et palmiers (à l'exclusion pour le moment des anciennes récoltes et des réserves qui, d'ailleurs, leur ont été ravies par le Semlali) et sur la base d'échanges commerciaux, soit sur les marchés de Béchar, soit par caravanes organisées par les Doui-Menia eux-mêmes. Il y a certainement quelque chose à tenter dans ce sens qui ferait peut-être faire un grand pas à la pacification.

Au bout d'un temps appréciable, si malgré ce travail pacifique sur ce front passif, un noyau permanent de harka existait encore, si l'on n'avait pas encore réussi à le dissocier par la rentrée progressive des principaux dissidents, si de cette harka partaient encore des rezzous et des djiouch sur nos postes et nos protégés, alors, après nous être débarrassés des deux grands foyers de dissidence du centre marocain, il faudrait se résoudre à procéder à une opération militaire.

En tout cas, il ne faut pas oublier que le Tafilalet est le berceau de la famille régnante à Fez. Il n'est pas permis de concevoir une autre façon d'y faire régner la paix quand le moment sera venu, qu'en nous y installant d'abord pour y placer ensuite un gouverneur de la famille du sultan, en conformité avec les traditions séculaires.

Commandant Pierre Vicard,
du 9e tirailleurs.

KSOUR DU TAFILALET

1° Tanidjiout.

Taougga. — Mezguida. — Kasbah-Moulay-Ahmed Dehebbi. — Sidi-Boubeker. — Ksar-Tougani. — Mansouria- — Chekarna. — El-Fida. — Ouled-Youcef-Syhira. — Kasbah Moulay-Dahar. — Chebili. — Ouled-Youcef-Kebira.

2° Oued-Ifli.

Dar-el-Beïda. — El-Fakh. — Dar-Moulay-Taleb. — Gohaïk. — El-Hadj-Haroun (2 ksours). — Ouled-M'Hammed. — Beni-Zekri. — Kasbah-Sidi-Mellouk. — Mellah. — Haïaten. — Dar-Zaïani. — Riçani. — Bou-Aam. — Moulay-Mostaïn. — Bou-Hamid (2 ks.). — Tiaremt. — Soussou. — Kasbah Moulay-Sliman (2 ks.). — Abbar (2 ks.). — Hammou-Daoud. — Ksar... ? — Tighmart. — Aghennous. — Ksirat-el-Hadeb (2 ks.) — Ksabi-Moulay-Chérif (2 ks.). — El-Mrani. — Manouga. — Djenan-ba-Cheikh. — Keddara. — Beni-Mimoun-Chorfa. — Ouled-Abdelhalim (2 ks.). — Djenan-el-Cadi. — Ouled-Haddou. — Ouled-M'Barek. — Ouled-Aïcha. — Ouled-Aïcha-Fezzana. — Abahar. — Zaouïa el-Cadi. — Hammouda. — Ouled-el-Moudden. — Bahahir. — Zaouïa-Sidi-Kacem. — Ouled-Raho. — Moulay-Abdelkrim. — Amara. — Beni-Mimoun-Harar.

Vers l'Est, un peu en dehors de la palmeraie. — Haroun (Aït-Khebbach).

3° Ghorfa.

Ksira-Djedida. — Serghin. — Djedid. — Ouled-Bidallah. — Taoughaght. — Kasbah-el-Hachemi. — Tiredouin. — Amcifi (2 ks.) — Ouled-Moussa. — Kasbah Amenni. — Ouled Abd el Kader. — Ouled-Abd-er-Rahman. — Lambri. — ? ?

4° Sifa.

Ksar-Sifa. — Kasbah-Foukania. — Beni-M'Hammed. — Ouled-Limam. — Mounkara. — Ouled-Yahira. — Kasbet-el-Caïd. — Meharza. — Zaouïa-Si-Abdallah-ould-Boubeker. — Tioundjdit. — Taricht.

5° Beni-M'Hammed.

Djebil. — Tahasmam. — Ouled-Caïd. — Beni-Ferha. — Ouzalcha. — El-Betorni (2 ks.). — Tameskant. — ?

6° Seffalat.

Ouled-Saïdan. — Takhandjaout. — Grinfoud. — Gouirlan. — Tabouacent. — Chorfa-ha Hadj. — Houara. — Ouled-Yahia. — Irara. — Ouled-Ouillan. — Tingheras. — Bouzmella. — Metahara. - Gaouz. — Mohamed-ben-Hassan. — Moulay-Hassan-Chérif. — Sidi-el-Ghazi (2 ks.). — Abadou. — Zaouïa-ben-Ali (2 ks.). — Graoua. — Taboubekert — Tazigzaout. — Zaouïa-menla-Ighaf. — Zaouïet-er-Remel. — Kasbah-Ouchen. — El-Djemia. — Moulay-Abdallah-Dequaq.

LA QUESTION DES MANDATS COLONIAUX

LE MANDAT POUR LE TANGANYIKA

On se rappelle que le traité de Versailles en confiant l'administration de certaines des anciennes colonies allemandes à des puissances alliées a spécifié que celles-ci agiraient en vertu du mandat conféré par la Ligue des Nations. Nous reproduisons ci-après, en en empruntant le texte aux journaux anglais, les articles principaux du projet de mandat pour l'Afrique orientale allemande tel qu'il a été soumis à l'approbation de la Ligue des Nations. Après avoir dans son article premier défini le territoire sur lequel sera exercé le mandat conféré à la Grande Bretagne — on sait que ce territoire ne coïncide pas avec la totalité de la colonie allemande dont certaines parties ont été cédées à la Belgique — le projet prévoit dans son article 2 les conditions dans lesquelles il sera procédé à la délimitation des frontières. Voici la traduction des autres articles :

ART. 3. — Le mandataire sera responsable de la paix, de l'ordre et de la bonne administration des territoires et s'efforcera d'assurer aux habitants le maximum de bien-être matériel et moral ainsi que le progrès social. Le mandataire aura pleins pouvoirs pour légiférer et administrer.

ART. 4. — Le mandataire ne devra établir aucune base militaire ou navale, ni élever des fortifications, ni organiser dans le territoire de force militaire indigène, sauf pour des buts de police locale et pour la défense du territoire.

ART. 5. — Le mandataire :

1° Devra pourvoir à l'émancipation éventuelle de tous les esclaves et à l'élimination aussi rapide que les conditions sociales le permettront de l'esclavage domestique ou autre ;

2° Supprimer toutes les formes de commerce des esclaves ;

3° Prohiber toutes formes de travail forcé ou contraint, sauf pour ce qui est des travaux et services publics essentiels et dans ce cas sous réserve d'une rémunération équitable ;

4° Protéger les indigènes contre tous abus et toutes tentatives de vol et de violence en surveillant attentivement les contrats de travail et le recrutement de la main-d'œuvre ;

5° Exercer un contrôle strict sur le trafic des armes et des munitions et sur la vente des boissons alcooliques.

ART. 6. — Le mandataire devra, en légiférant en matières de tenure ou de transfert des terres, avoir égard aux lois et coutumes indigènes, respecter les droits et assurer la sauvegarde des intérêts de la population indigène.

Aucune terre appartenant à des indigènes ne pourra être transférée, sauf entre indigènes, sans l'autorisation préalable des autorités administratives et aucun droit réel sur des terres indigènes ne pourra être établi au profit des non-indigènes que sous les mêmes conditions. Le mandataire promulguera des règlements stricts sur l'usure.

ART. 7. — Le mandataire devra assurer à tous les nationaux des Etats, membres de la Ligue des Nations, les mêmes droits que ceux dont jouissent sur le territoire ses propres nationaux, en ce qui concerne l'admission et le séjour sur le territoire, la protection accordée à leur personne et à leurs propriétés, l'acquisition de tous biens meubles et immeubles ainsi que pour l'exercice de leur profession ou de leur commerce, sous la seule réserve des nécessités de l'ordre public et de l'observation des lois locales.

En outre le mandataire devra assurer à tous les nationaux des Etats membres de la Ligue des Nations, sur le même pied qu'à ses propres nationaux, la liberté de transit et de navigation, ainsi que l'égalité complète en matière économique, commerciale et industrielle : il demeure entendu toutefois que le mandataire sera libre d'organiser les travaux publics et les services indispensables dans les conditions qu'il jugera équitables.

Les concessions ayant en vue le développement des ressources naturelles du pays devront être attribuées par le mandataire sans distinction de nationalité entre les nationaux des Etats membres de la Ligue des Nations, mais à des conditions qui maintiennent intacte l'autorité du gouvernement local. Les droits conférés par le présent article s'étendent également aux compagnies et aux associations organisées conformément aux lois de tout membre de la Ligue des Nations sous la seule réserve des exigences de l'ordre public et à la condition qu'elles se conforment aux lois locales.

ART. 8. — Le mandataire devra assurer la liberté absolue de conscience et le libre exercice de toutes formes de culte public compatibles avec l'ordre public et la morale. Les missionnaires de toutes religions devront être libres d'entrer sur le territoire, d'y voyager et d'y résider, d'y acquérir et d'y posséder des immeubles, d'y élever des édifices religieux et d'y ouvrir des écoles. Le mandataire conservera toutefois tous droits de contrôle dont l'exercice peut être nécessaire à la bonne administration et au maintien de l'ordre public, ainsi que le droit de prendre toutes mesures nécessaires pour ce contrôle.

ART. 9. — Le mandataire devra appliquer dans le territoire toutes les conventions internationales en vigueur ou toutes celles qui pourront être ultérieurement conclues avec l'approbation de la Ligue des Nations en ce qui concerne le commerce des esclaves, le trafic des armes et munitions, le commerce de l'alcool, des stupéfiants, ou relatives à l'égalité commerciale, à la liberté du transit et de navigation, à la navigation aérienne, aux chemins de fer, aux relations postales, télégraphiques (terrestres et sans fil) ainsi qu'à la propriété industrielle, littéraire et artistique.

Le mandataire devra coopérer à l'exécution de toutes mesures adoptées par la Ligue des nations en vue de prévenir et de combattre les maladies y compris les maladies des plantes et des animaux.

ART. 10. — Le mandataire aura la faculté de constituer une union de fédération douanière, fiscale ou administrative entre le territoire et les territoires adjacents déjà placés sous sa souveraineté ou sous son contrôle, demeurant toujours entendu que les mesures adoptées dans ce but ne seront pas en contradiction avec les stipulations du présent mandat.

ART. 11. — Le mandataire sera tenu de présenter chaque année au conseil de la Société des nations un rapport contenant des informations détaillées sur les mesures prises pour l'application des clauses du présent mandat. Un exemplaire de toutes les lois et de tous les règlements faits dans le cours de l'année et intéressant, la propriété, le commerce, la navigation, ou le bien-être moral et matériel des indigènes sera annexé à ce rapport.

ART. 12. — Le consentement du conseil de la Ligue des

nations est exigé pour toute modification des termes de ce mandat, demeurant entendu que pour toute modification proposée par le mandataire ce consentement devra être exprimé à la majorité.

Art. 13. — Tout différend quel qu'il soit qui pourrait survenir entre les membres de la Ligue des nations au sujet de l'interprétation ou de l'application du présent mandat et qui n'aurait pu être réglé par voie de négociation, devra être soumis à la Cour permanente de Justice internationale prévue par l'article 14 du statut de la Ligue des nations.

Les Etats membres de la Ligue des nations pourront de même porter devant la même Cour pour décision, toutes réclamations de leurs nationaux relatives à des infractions qu'auraient eu à subir les droits qui leur sont conférés par le présent mandat.

Le présent exemplaire sera déposé dans les archives de la Ligue des nations.

Des copies authentiques seront envoyées par le secrétaire général de la Ligue des nations à toutes les puissances signataires du Traité de Paix avec l'Allemagne.

Le texte ci-dessus qu'il est facile de comparer au mandat français sur le Toge et le Cameroun publie dans le dernier fascicule (*Afrique française*, 1921, p. 212) n'était, avons-nous dit qu'un projet. Après l'avoir examiné attentivement, la sous-commission des mandats du Comité exécutif de l'Union de la Ligue des nations, important groupement britannique, a émis l'avis que la rédaction de certains de ses articles ne garantissait pas suffisamment la mise en pratique de l'esprit qui a inspiré le pacte de la Société des nations. Sur la proposition de la sous-commission, le Comité a en conséquence proposé divers amendements au texte primitif.

A l'article 3, la sous-commission estime qu'il conviendrait d'ajouter une clause prévoyant « un système progressif d'éducation pour les indigènes et le développement du gouvernement de la tribu par elle-même ».

En ce qui concerne la suppression de l'esclavage, la sous-commission estime regrettable que le projet n'ait pas fixé un délai et, craignant que l'imprécision des termes que nous avons reproduits (art. 5) ne favorise les atermoiements, elle demande que cette suppression ait lieu dans le délai d'un an. Les personnes qui savent combien il est difficile de toucher à des institutions aussi anciennes et aussi essentielles à la vie même des sociétés primitives que l'esclavage, s'étonneront de cette hâte et nous croyons peu probable, pour notre part, que la Grande-Bretagne consente à se laisser lier par une clause aussi stricte.

Alors que le pacte de la Ligue des nations prohibait absolument le commerce des armes et de l'alcool, le projet de mandat pour le Tanganyika parle seulement de « contrôle strict » à exercer par le mandataire sur ce commerce. La sous-commission est d'avis qu'il conviendrait de laisser aux indigènes certaines facultés pour acquérir les armes dont ils peuvent avoir besoin soit pour se protéger contre les animaux sauvages soit pour se procurer de la nourriture. En ce qui concerne le commerce de l'alcool, l'Union propose la prohibition pure et simple des boissons contenant plus de 12 % d'alcool, chiffre auquel atteignent, paraît-il, les boissons fermentées préparées par les indigènes eux mêmes et dont il serait pour ainsi dire impossible de contrôler la fabrication.

L'article 6 relatif au régime des terres devrait être, de l'avis de la sous-commission, renforcé. Il ne dit rien en effet des terres vacantes et sans maître : la sous-commission estime qu'en ce qui concerne ces dernières, il y aurait lieu de déclarer « terres indigènes » toutes celles qui n'auraient pas fait l'objet d'une aliénation régulière au moment de l'entrée en vigueur de mandat, et de spécifier en même temps qu'aucune terre indigène ne pourra être aliénée.

Enfin, la sous-commission propose de supprimer purement et simplement la clause de l'article 10 qui prévoit la possibilité pour le mandataire de rattacher le territoire soumis au mandat aux territoires adjacents déjà placé sous son autorité.

LES HAUTES ÉTUDES MAROCAINES

Nous avons annoncé la création par arrêté viziriel du 11 février 1920 d'un Institut des Hautes-Etudes marocaines à Rabat. Il a tenu en juin 1920, un premier Congrès ouvert par M. Hardy, directeur de l'enseignement, et il a décidé de publier un bulletin dont le premier fascicule vient de paraître (1) et méritera une étude spéciale.

Le Congrès de 1921 a été ouvert le 26 mai, par le maréchal Lyautey, qui a prononcé le discours suivant :

— Mon Dieu, comme il m'est agréable d'être parmi vous ce soir !

J'avais craint un moment d'être privé de cette joie.

A la suite d'un surmenage vraiment un peu excessif, hier, aux obsèques de notre cher et si regretté camarade, le colonel Moreau, profondément ému par la perte d'un si précieux collaborateur, j'avais atteint un tel degré de fatigue que je redoutais d'en avoir dépassé la limite et d'être arrêté pour quelques jours. Une bonne nuit a passé et après les secousses de ces derniers jours c'est, en sentant plus encore le bienfait de ce que j'y allais trouver, que j'ai franchi le porche de vos « templa serena ».

Au-dessus de la pure recherche scientifique que vous faites dans l'Institut des Hautes Etudes marocaines, vous venez, mon cher Hardy, de le définir en termes auxquels il n'y a rien à ajouter : « Souplesse de fonctionnement — avez-vous dit — suppression de cloisons étanches, rassemblement des forces très diverses en vue d'une œuvre de science pure, recherches sans idées préconçues, libre poussée d'initiative », tels sont les caractères par lesquels vous définissez le plan d'action de votre Institut. Combien toutes ces formules sont sympathiques et me sont particulièrement sympathiques pour beaucoup de raisons que vous devinez !

Ce que je rêve, ce que beaucoup rêvent avec moi, c'est que parmi tant de désordres qui ébranlent le monde au point de se demander quand et comment il reprendra jamais son équilibre, il s'élabore au Maroc un édifice solide, ordonné et harmonieux, qu'il offre le spectacle d'un groupement d'humanité où des hommes si divers d'origine, d'habits, de professions et de races, poursuivent, sans rien abdiquer de leurs conceptions individuelles, la recherche

(1) Emile Larose, 11, rue Victor Cousin. Abonnement, 20 francs.

d'un idéal commun, d'une commune raison de vivre. Oui, je rêverais que le Maroc apparût comme dans un des plus solides bastion, de l'ordre contre les marées montantes d'anarchie.

Ah! le voilà bien, va t-on dire, toujours le même refrain, l'Ordre avec un grand O, contre le Désordre avec un grand D, nous les connaissons, ces vieux clichés de conservateur attardé et d'affreux réactionnaire. Non, n'est-ce pas? Pas ici, et du reste pourquoi renier ces étiquettes si, faisant abstraction de leur déformation politique et de leur sens péjoratif, nous nous en tenions aux infinitifs : conserver, réagir. Conserver qui, au sens littéral s'oppose à détruire, et réagir, à s'abandonner. Restituons aux mots leur véritable sens et je crois bien qu'ici nous sommes dès lors tous d'accord.

Oui, au Maroc, et c'est notre honneur, nous *conservons*, je dirais plus, nous sauvons. Nous voulons y conserver la beauté — et ce n'est pas une chose négligeable, la beauté — tout ce qu'il y a de respectable et de solide dans les institutions et les traditions de ce pays. De cette œuvre, votre Institut est et deviendra surtout l'un des artisans les plus efficaces. Toutes vos recherches conservent et sauvent, qu'il s'agisse d'antiquités, de Beaux-Arts, de folklore, d'histoire ici de linguistique. Nous avons trouvé ici les vestiges croulants d'une admirable civilisation d'un grand passé. Vous en restituez les assises, vous lui reconstituez son chartrier, et sur les bases que vous refaites en bon ciment nous aidez puissamment à édifier le merveilleux avenir vous que nous voulons faire ressurgir de ce passé.

Oui, au Maroc, nous réagissons. Ah! certes, personne ne nous contredira, ce n est pas le pays des inerties et ici ma pensée ne se limite nullement à ce qu'ont pu faire les pouvoirs publics, mais elle va à toutes ces activités, à toutes ces initiatives privées autrement méritoires parce que, elles, elles ont le risque, elles sont vraiment l'honneur du Maroc et font l'étonnement de ceux qui t'abordent. Et ici encore, vous êtes de beaux exemples d'initiatives et d'activités individuelles et c'est un régal de parcourir les sommaires de vos bulletins, d'y voir sur quel large champ s'exerçent vos travaux et c'est un régal plus grand encore d'assister à vos séances, d'y être témoin du choc des idées, d'y lire dans vos yeux, sur vos fronts, la vie, la belle vie intellectuelle, rayonnante et jeune.

Ah! comme je vous remercie d'avoir évoqué tout à l'heure la joie que je ne dissimule pas à m'y trouver familièrement au milieu de vous, à venir y cueillir la détente bienfaisante, si profane que je sois pour la plupart ces sujets que vous y traitez.

Ce que je veux retenir encore, mon cher Hardy, de votre discours si plein et si pratique sous l'élégance de sa forme, c'est votre affirmation loyale et sincère que « notre Institut n'a pas encore revêtu sa forme définitive, qu'il n'est encore qu'une machine à l'essai, un peu simple et fruste, qui exigera de progressives adaptations. »

Dans une tentative comme celle-ci l'écueil, en effet, qu'il faut le plus éviter au début, c'est, si vous me permettez ce mot d'argot, « l'autogobisme ». La modestie et la discrétion sont la meilleure condition du succès d'une œuvre sérieuse qui s'installe. J'évoque certaines académies, certaines sociétés de province, où l'on passe vraiment trop son temps à se gargariser : elles rappellent vite tel acte des « Précieuses » et sombrent dans le ridicule. Vos paroles et ce que j'ai vu sont garants que vous ne tomberez pas dans ce travers.

Enfin, vous avez voulu dès l'origine faire leur place aux collaborateurs indigènes.

Vous en avez déjà senti tout le bénéfice, vous le sentirez plus encore à mesure que la communauté de langage se développera, que les contacts se resserront. Ne l'oublions pas, nous sommes au pays d'Ibn Khaldoun qui arriva à Fez à l'âge de vingt ans, au pays d'Averroès et leurs descendants ne sont pas indignes d'eux. On ne sait pas encore assez ce que de vieilles demeures de Fez, de Rabat, de Marrakech, abritent d'hommes qui en ont fait des asiles de lectures, de pensées et de recherches.

A chaque étape j'en découvre de nouveaux, amoureux de leur bibliothèque, l'esprit ouvert à tout ce qui se passe dans le monde, ardemment désireux de voir leur pays participer au mouvement des idées. Il ne nous connaissent pas encore bien. Nous ne les effarouchons pas. Ils restent encore un peu repliés, mais ils sont si faciles à apprivoiser dès qu'on leur témoigne une sympathie intelligente, dès surtout qu'ils sentent qu'on apprécie leur valeur. Car là, le secret, c'est là main tendue, et non la main condescendante, mais la loyale poignée de mains d'homme à homme faits pour se comprendre. Selon la belle formule du colonel Berriau, « cette race » n'est pas inférieure, elle est différente. Sachons comprendre leurs différences comme ils comprendront de leur côté. Adaptons-nous les uns aux autres. Et il n'y a pas de lieu plus favorable à cette communion que votre Institut où du moins dans l'émulation, dans la recherche libre et souriante du Beau et du Vrai, les intérêts ne se heurteront jamais.

Et voici que la portée de votre œuvre s'agrandit singulièrement. Ce n'est plus seulement un groupement de recherches scientifiques. C'est un lieu de paix sociale, un chaud foyer d'union entre deux nobles nations dont l'étroite et cordiale association formera la base la plus solide du magnifique avenir que nous rêvons tous pour ce Maroc rajeuni.

BIBLIOGRAPHIE

Vocabulaire français berbère, par E. DESTAING, professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes ; 1 vol. in-8e de 300 pages. Ernest Leroux, 28, rue Bonaparte.

Le savant professeur de l'Ecole des Langues orientales donne dans ce volume la première partie d'une étude d'ensemble sur le tachelhit qui se parle dans le Sud-Ouest du Maroc. Les autres parties seront un vocabulaire berbère-français, des textes recueillis auprès de Chleuhs originaires de diverses tribus du Sous et une grammaire des parler du Sous.

Le vocabulaire publié est fait de mots appartenant aux tribus Ida ou Semlal au Nord-Est d'Ilir.

Almanacco italiano della Tunisia, 1921, Anno II ; 1 vol. cartonné de 616 pages : 10 francs. Libreria nazionale de Tunisie ; Bemporad, à Florence.

On a eu plusieurs fois l'occasion de parler ici même de cet ouvrage, à la fois almanach et annuaire, dont la documentation est très utile pour tous ceux qui étudient les efforts italiens en Tunisie. On y trouve notamment des renseignements détaillés sur les écoles et les œuvres italiennes en Tunisie.

Les plantes à l'huile, par Yves HENRY, ingénieur agronome, inspecteur général de l'Agriculture aux Colonies. Un vol. in-16, broché 5 francs, relié 6 francs. Librairie Armand Colin, 103, boulevard Saint-Michel, Paris.

Le livre de M. Yves Henri sera lu avec curiosité par tous ceux qu'intéresse l'avenir de notre Empire colonial el qui tiennent à connaître, sur un exemple concret, les moyens les plus propres à le mettre en valeur.

Ce livre est indispensable à tous les importateurs des produits de nos colonies et surtout aux colons qui désirent se renseigner d'une façon précise s r les méthodes à suivre pour tirer le meilleur parti possible des terrains dont ils disposent et des plantes qu'on y peut cultiver.

Le livre de M. Yves Henry fournit aussi de très précieux renseignements sur la valeur industrielle ou marchande des matières premières qu'ils utilisent aux savonniers, aux parfumeurs et, d'une façon générale à tous les industriels qui emploient des corps gras d'origine végétale.

Les belles photographies prises par M. Yves Henri lui-même dans les régions dont il parle, et de nombreuses figures illustrent et éclairent le texte.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — SOC. Gle D'IMP. ET D'ÉDIT., 17, RUE CASSETTE.

N° 9

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LES ŒUVRES DE L'ENFANCE au Maroc

RAPPORT

Présenté par Madame la Maréchale LYAUTEY

AU CONGRÈS INTERNATIONAL DES ŒUVRES DE L'ENFANCE

Bruxelles, 22-26 juillet 1921

HISTORIQUE

Si pendant cinq siècles, le monde arabe a tenu le sceptre de la civilisation, si pendant la seconde moitié du moyen âge, sa science a défrayé l'Occident, par contre, aucune œuvre sociale, concernant l'enfance, n'est mentionnée dans les manuscrits parvenus jusqu'à nous.

Parmi les médecins arabes (1), on trouve :

Ebn Abi Assaibiah qui commente Paul d'Egine (dit le Kitab el Hokama, connu sous le nom de l'Accoucheur) et qui ajoute à son traité des femmes enceintes un traité sur le régime et la thérapeutique des enfants ;

Ebn Eddjezzar qui laisse un livre sur « le Médecin des Pauvres ».

Léon l'Africain mentionne les hôpitaux, les hospices de Fez, leurs salles consacrées aux aliénés, mais nulle part ne se découvre la trace d'une institution officielle ou publique d'assistance maternelle ou infantile.

D'ailleurs, sauf sous les Almohades et les Mérinides (12e, 13e, 14e siècles), créateurs d'hôpitaux depuis disparus, les Sultans et leur Gouvernement restent étrangers aux œuvres d'assistance, et il est rare qu'ils se soient inquiétés du sort des déshérités de la vie, en dehors des cas où ceux-ci appartiennent, de près ou de loin, à la famille impériale.

On peut croire que les « Habous », considérés dans beaucoup de pays d'Islam comme de véritables institutions de bienfaisances, s'employaient à soulager les infortunes. Il n'en est rien. La coutume ne leur permet de donner une affectation charitable à leurs revenus, que si telle est la volonté formellement exprimée dans l'acte constitutif des Habous.

Les constitutions à but exclusivement *charitables*, « les habous des pauvres » sont infiniment rares ; mais par contre l'on voit des constituants pousser la sollicitude, jusqu'à « habouser » des immeubles dont le revenu est destiné aux soins des cigognes malades, à distribuer du grain aux pigeons, aux moineaux nichant dans les murailles des mosquées, à ramasser les chats abandonnés, à former un chœur de chanteurs pour distraire les malades (Fez). On citait également, à Fez, l'existence d'une maison habous, mise pour un certain nombre de jours à la disposition des nouveaux mariés indigents, leur assurant une abondance de repas telle, que la félicité de ces jours devait, durant toute leur vie, planer comme un souvenir de félicité infinie.

Le Cadi, tuteur naturel de tous les mineurs, n'a aucune mission d'assistance à remplir.

Mais si la charité officielle est à peu près incon-

(1) Histoire de la Médecine arabe du Docteur Lucien Leclerc.

nue, la doctrine de l'Islam fait de la charité privée une obligation impérieuse. « Aidez-vous les uns les autres » est inscrit dans le Code de morale de tous les peuples, et le Prophète a dit : « La Communauté musulmane est comparable à une maçonnerie compacte dont les pierres se soutiennent les unes aux autres ».

Aussi, recueillir un enfant trouvé est-il pour un musulman un devoir absolu. « La personne humaine est plus précieuse qu'un bien quelconque ; il faut éviter qu'un enfant devienne la proie des bêtes féroces ou ne meure faute de soins et de nourriture », dit le Coran. L'enfant trouvé est de condition libre et devient l'enfant adoptif de la communauté musulmane et non du particulier qui l'a recueilli.

Si une mère malade, indigente, se trouve hors d'état d'allaiter son enfant, elle l'offre de porte en porte aux familles aisées. Il est rare que son appel reste vain et que le nourrisson ne soit pas mis au sein d'une femme de la famille ou de l'entourage.

Les enfants naturels, moins favorisés, sont, en général, déposés dans la rue, à la porte des notables, dans les sanctuaires de marabouts ; ils rentrent dans la catégorie des enfants trouvés.

Tout ceci est à l'honneur des sentiments altruistes de nos protégés ; mais il ne suffit pas de recueillir le nouveau-né, il faut lui assurer les soins indispensables ; or, à cet égard, le Marocain n'a, par lui-même, aucun souci de l'hygiène infantile. Les pratiques défectueuses d'obstétrique auxquelles les femmes sont soumises, la saleté du nourrisson, sont la cause d'une mortalité excessive chez les mères et les nouveau-nés.

Donc, comme œuvres de l'Enfance, œuvres des mères, tout était à créer dès 1912, quand le Protectorat français est venu étendre la pacification, apporter ses bienfaits de civilisation, d'hygiène, entreprendre la lutte contre les maladies de l'enfance, maladies qui décimaient les indigènes, les familles européennes (fonctionnaires, militaires, colons, travailleurs), de plus en plus nombreuses chaque année.

Pour suivre les étapes de ces organisations qui nous ont demandé autant de ténacité que de patience, de combat contre les préjugés enracinés, aussi bien chez les indigènes que parmi les Européens, nous classerons nos œuvres selon leur date d'origine, leur installation ayant été faite d'après l'utilité qu'imposaient d'urgence les circonstances.

LE LAIT MAROCAIN

L'acclimatement des nourrissons, au Maroc, est surtout une question d'hygiène alimentaire ; il faut d'autant plus surveiller leur régime que, fatiguées par la chaleur, par la difficulté de la vie matérielle, les mères européennes peuvent rarement, sans aide artificielle, allaiter leur enfant jusqu'au sevrage. Les Gouttes de Lait sont leur sauvegarde : aussi, dans l'intérêt de la population, doivent-elles être multipliées.

La grande difficulté rencontrée au Maroc dans le fonctionnement d'une telle œuvre, provient de la rareté du laitage. La vache marocaine ne donne en réalité que trois à quatre litres ; avec des croisements, on commence à obtenir davantage, mais il ne faut pas tabler sur un rendement de plus de cinq litres par tête de bétail marocain. Or, nourrir 75 enfants de moyenne à Rabat, 282 à Casablanca, 150 à Fez implique un troupeau des plus nombreux.

Cette importante question du lait marocain a été foncièrement étudiée par le docteur Herber, médecin de notre centre de Puériculture à Rabat ; le docteur Bienvenu, médecin de la Goutte de Lait de Casablanca ; le docteur Lavialle de Nancy, et M. Leroy, ingénieur agronome à la Direction d'Agriculture du Maroc, et voici ce qui résulte de leurs recherches :

Le lait marocain est très riche en beurre, très riche en caséine, très pauvre en sucre.

Deux analyses comparatives de lait français et de lait marocain donnent :

	Lait français	Lait marocain
Densité	1033	1037
Matières grasses	35	53,8
Lactose	40 à 52	47,9
Caséine	35 à 40	44,5
Cendres	6	7,5
Extrait sec	130	153,7
Acidité en acide lactique	1 gr. 50	2 gr. 02

L'analyse du lait de très belles vaches françaises de la ferme municipale de Casablanca, importées au Maroc, démontre que l'acidité est de 2 gr. 07, dépassant celle de la vache marocaine. Cette hyperacidité n'est donc pas, comme on le croyait, une question de race, ni le résultat d'une alimentation spéciale, mais probablement due à une action climatérique. Il existe une hyperacidité naturelle qui se retrouve d'ailleurs dans toute l'Afrique du Nord.

Cette hyperacidité, d'après le docteur Herber, rend la stérilisation difficile ; au-dessus de 108° le lait se coagule. La coagulation est fonction de la température et de la chauffe ; pour l'éviter, il faut stériliser à une température moins élevée (105 à 108°) ou diminuer son acidité en additionnant d'eau. Ce mouillage est d'autant plus justifié que la composition du lait marocain donne une valeur calorique infiniment plus élevée que celle des laits d'Europe.

La lutte contre l'acidité comporte une autre mesure : l'éviction des vaches à lait hyperacide.

Aucun des docteurs Bienvenu et Herber n'a remarqué que ces laits acides aient occasionné des troubles digestifs aux nourrissons.

Le lait des vaches marocaines et françaises (d'après les analyses de Rabat et de Casablanca) subit, selon la saison et la nourriture, des variations très importantes, dues au changement de nourriture (nourriture verte, octobre à juin, nour-

riture sèche, de juin à octobre) qui occasionne une véritable concentration physiologique du lait. Aussi le lait doit-il être, en période sèche, coupé dans une plus forte proportion.



GOUTTE DE LAIT DE RABAT

La pullulation des germes pendant l'été est formidable. Trois heures après la traite, le docteur Hornus (laboratoire de Rabat), a constaté que le lait à une température de 17 à 18° contenait 480.000 germes, parmi lesquels deux espèces voisines du bacillus lactitus et, à Casablanca, le docteur Bienvenu a conclu à une pullulation rapide.

Tous ces problèmes rendent le fonctionnement des Gouttes de Lait marocaines très minutieux. Aussi doit-on une réelle reconnaissance aux docteurs, aux laboratoires qui s'attachent sans cesse à l'examen de cette question du lait. Grâce à eux,



LA STÉRILISATION DE LA GOUTTE DE LAIT DE RABAT

nous avons, par nos Gouttes de Lait, obtenu les résultats les plus encourageants.

GOUTTES DE LAIT

Goutte de Lait de Rabat

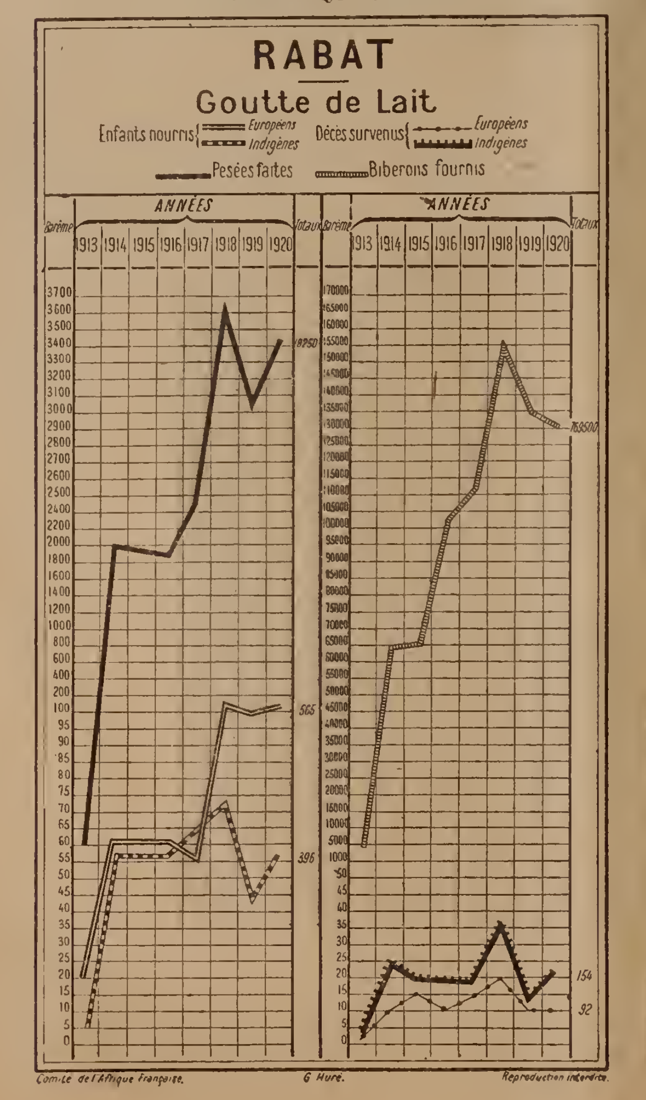
Au Maroc, les mois redoutables pour les nourrissons et même pour l'enfant nourri au sein sont mai, septembre et octobre jusqu'aux premières pluies. A quoi attribuer ces recrudescences saisonnières? Au printemps, le changement de temps, les chaleurs subites, le manque de précautions des mères favorisent la gastro-entérite ; en automne, le vent qui soulève des poussières nocives, la température changeante qui souvent s'abaisse brusquement, rendent les broncho-pneumonies fréquentes.

En octobre 1913, quelques mois après notre venue, toutes ces observations n'étant pas encore recueillies, une épidémie intestinale sévissait sur les enfants européens, due à la méconnaissance des régimes chez les parents, à la difficulté de l'alimentation pour les enfants, à la fatigue des mères nourrices subissant les mois d'été dans des logements primitifs de bois, sous des toitures de tôle ondulée.

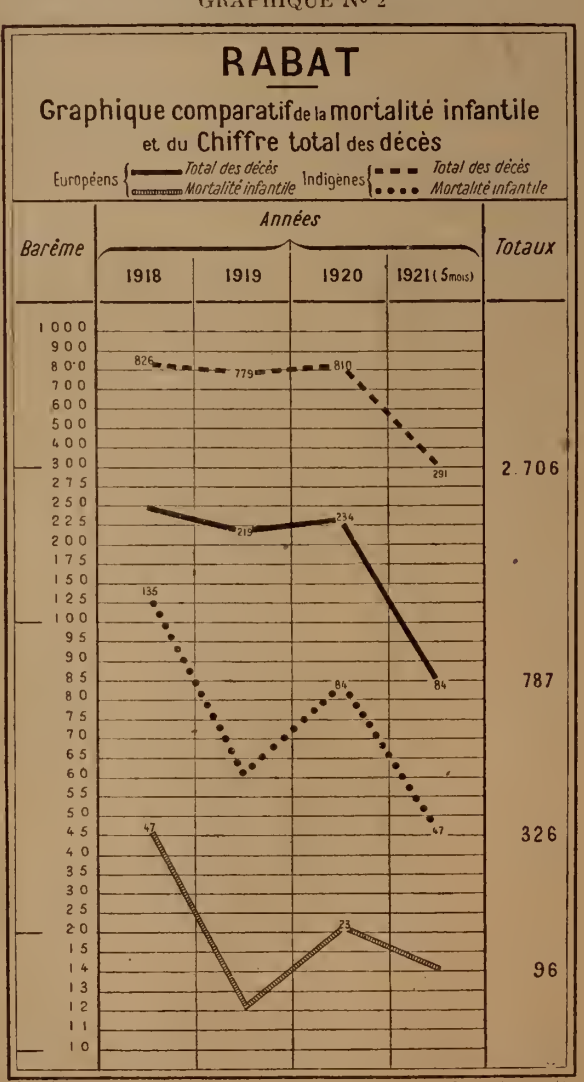
Alors l'idée nous est venue d'une Goutte de Lait. Dès novembre, les moyens ne permettant pas de faire mieux, nous l'installons de façon bien primitive : un terrain où l'on monte une grande tente, des bouteilles graduées glanées chez les pharmaciens, la stérilisation de ces pseudo-biberons faite dans une longue bassine d'eau portée à ébullition sur des poêles à pétrole. Le docteur Péan prend la direction de nos essais, des dames volontaires surveillent la stérilisation, font les biberons, les lavent, tiennent les fiches. La grande difficulté consiste à se procurer du lait, c'est donc avec du lait Mondia fourni par le Service de Santé que l'expérience est tentée. Elle réussit pleinement et depuis 1913 la Goutte de Lait de Rabat, munie d'appareils de stérilisation contenant 600 biberons est installée dans des locaux convenables appropriés à ce service.

De 12 petits clients en novembre 1913, le nom-

GRAPHIQUE N° 1



GRAPHIQUE N° 2



bre en est monté progressivement, ainsi que le prouvent nos statistiques, à 157 en 1920.

Il y a eu 18.250 pesées.

On a distribué 769.500 biberons.

Les courbes que nous vous soumettons donnent cette progression.

Fonctionnement. — La consultation est faite par un médecin assisté d'une sœur franciscaine et de deux dames bénévoles, toujours les mêmes. Des sœurs sont chargées du travail des biberons, de la stérilisation.

Dès notre installation, en 1913, quelques indigènes apportent leurs enfants. L'accueil qui leur est fait les enhardit. Reconnaissant les bienfaits d'une telle œuvre, ils comptent pour un tiers dans

haras de Kasbah Témara, à douze kilomètres de Rabat. Nous avons, par ailleurs, insisté sur les difficultés éprouvées avec l'emploi du lait marocain.

A Rabat, l'alimentation des enfants se poursuit jusqu'au sevrage avec bouillies, farines diverses. En cas d'entérite, on distribue les biberons d'eau, du Mellinsfood et même du bouillon de légume.

Mortalité. — La mortalité infantile a toujours été élevée à Rabat, surtout chez les indigènes. Donc la clientèle de la Goutte de Lait, composée de nourrissons particulièrement atteints, aurait pu payer un tribut au moins aussi élevé que celui de la population générale.

Il n'en est rien ; les nourrissons de la Goutte de Lait offrent une mortalité inférieure.



QUELQUES BÉBÉS PENSIONNAIRES DE LA GOUTTE DE LAIT DE CASABLANCA

notre clientèle. Dès la seconde année, deux jours de consultation sont nécessaires, le mardi pour les Européens, le jeudi pour les indigènes.

Pendant ces consultations européennes et indigènes, toute femme nourrissant elle-même peut venir peser son enfant et le montrer au médecin. D'ailleurs, les biberons ne sont livrés que quand celui-ci, par des pesées, avant et après les tétées, s'est assuré que le lait de la mère est tari ou diminué et que l'aide des biberons est nécessaire. Si, en ce qui concerne l'indigène, la régularité a été obtenue pour les consultations, il en est tout autrement pour le réglage des tétées ; il veut donner du lait à l'enfant chaque fois qu'il crie ; de là l'obligation de transiger avec les principes de la diététique infantile ou bien de colorer l'eau de la diète hydrique, assurant que c'est « médicament », car, si l'indigène aime le « toubib », il adore les remèdes.

En 1916, le lait Mondia a été remplacé par du lait frais provenant d'une vacherie installée au

De 13 0/0 en 1915, elle tombe, en 1920, à 9 0/0 chez les *Européens.*

De 28,1 0/0 en 1915, elle tombe, en 1920, à 18 0/0 chez les *Indigènes.*

La mortalité infantile générale de Rabat étant de 24,6 la mortalité infantile de la Goutte de Lait est donc de 6 0/0 inférieure à la mortalité générale.

Subsides. — La Goutte de Lait de Rabat reçoit une subvention du Protectorat et ses ressources proviennent de la Société de Bienfaisance, dont elle est une des sections.

Goutte de Lait de Casablanca

L'Œuvre de la Goutte de Lait de Casablanca a été fondée en 1915 par un groupe de particuliers, de médecins désireux d'apporter un remède à l'ef-

froyable mortalité infantile qui sévissait alors et qui, en 1913, approchait de 75 0/0. Le nombre d'enfants à nourrir, celui des mères-nourrices, à qui une aide artificielle était nécessaire, mit dans l'obligation d'installer d'urgence une Goutte de Lait. Or, le lait frais manquait ; la vache marocaine d'alors était mauvaise laitière ; une terrible épizootie avait, en 1912, décimé le bétail ; l'eau du pays, chargée en chlorures magnésiens et sodiques, était impropre à la consommation. Quoiqu'en pleine guerre, il fallut tout créer, et l'Œuvre put s'installer dans un local allemand sous séquestre, grand, clair, bien aménagé. La stérilisation se fit avec de grands appareils improvisés, genre Soxhlet, en 1916 seulement, arriva le grand autoclave de 600 biberons, qui, depuis, a dû être doublé d'un second.

Le lait « Mondia », à « l'Ours », complétèrent le lait de vache qui manquait et qu'on réservait aux plus jeunes enfants.

Jusqu'en 1920, cette difficulté de se procurer le nombre suffisant de litres a subsisté, elle est maintenant résolue par l'installation d'une laiterie municipale contrôlée par le Service de l'élevage ; de superbes vaches Montbéliard, tuberculinées, présentent le maximum de garanties. Le prix de ce lait est très élevé (deux francs le litre).

Organisation. — L'Œuvre est autonome, administrée par un comité de douze membres et dirigée par une présidente, un vice-président, un trésorier et un médecin.

Le personnel salarié se compose d'une gérante d'une Européenne et d'indigènes.

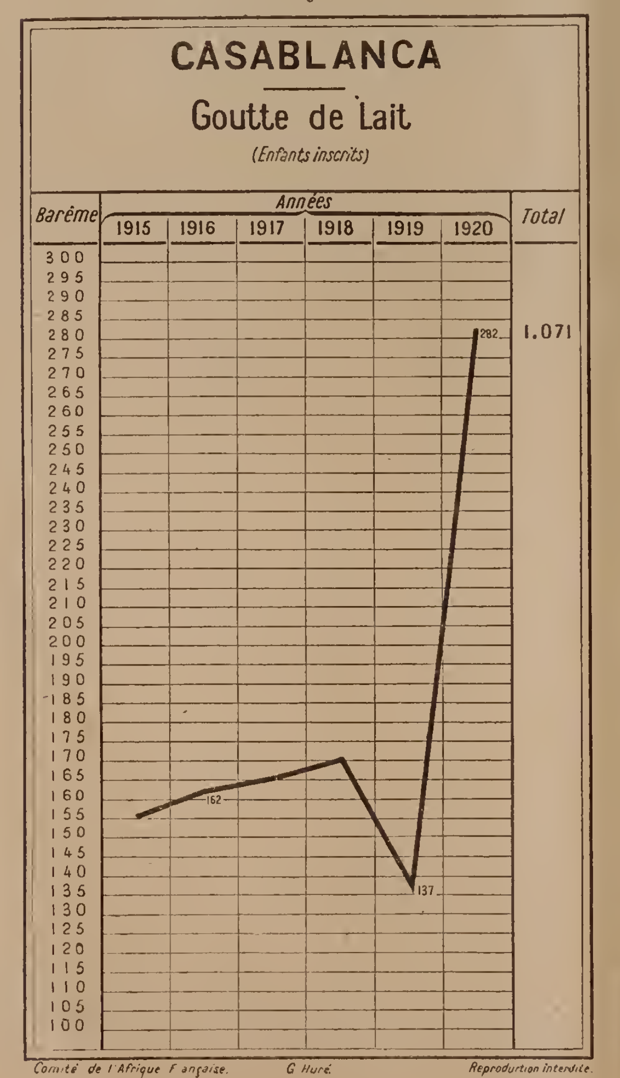
Fonctionnement. — Dès son arrivée, le lait est stérilisé et distribué. Il y a deux consultations par semaine, auxquelles tout enfant peut être présenté.

L'Œuvre est ouverte à toutes les nationalités Mais c'est en 1919 seulement que les ressources ont permis d'adjoindre une section indigène.

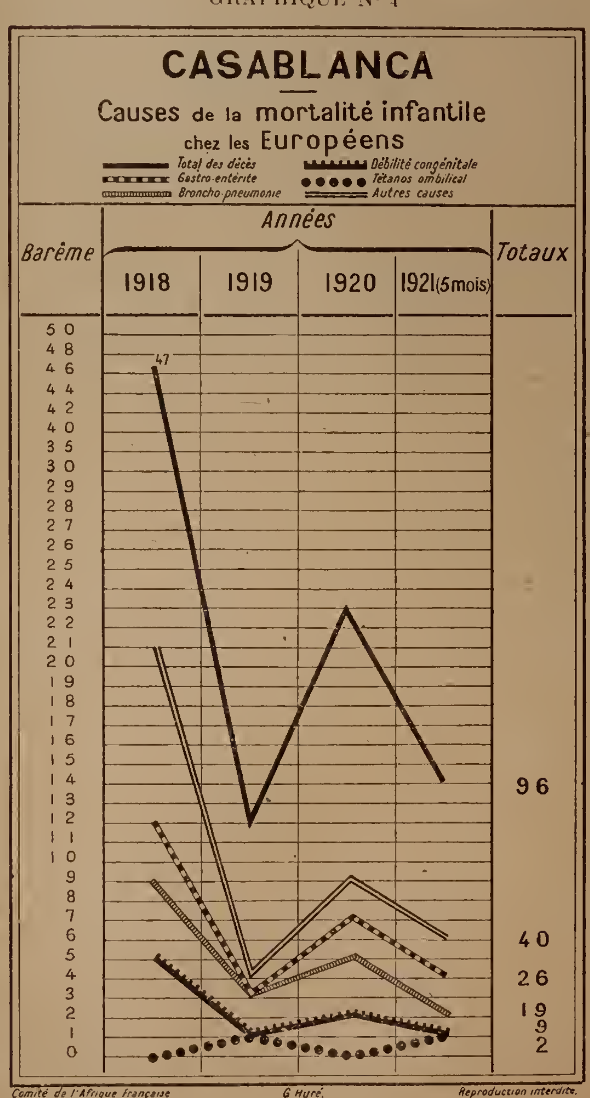
Au 1er janvier 1921, 1.071 enfants figurent sur les registres :

317 en 1915-1916 (18 mois)
165 en 1917
170 en 1918
137 en 1919
282 en 1920

GRAPHIQUE N° 3



GRAPHIQUE N° 4



La mortalité des nourrissons de la Goutte de Lait était

en 1916	16,4
en 1917	15,5
en 1918	15,5
en 1919	14,3
en 1920	13,4

L'action de l'Œuvre paraît évidente quand on compare ces chiffres à ceux de Casablanca, où, en 1920, la mortalité est encore de 29,37 %. Comme causes de mortalité, on compte au premier rang la gastro-entérite estivale, la syphilis congénitale, la dysenterie, les maladies nerveuses, la broncho-pneumonie.

Subsides. — L'Œuvre a une subvention du Protectorat et vit de dons, de cotisations, de fêtes et d'une ristourne de la Municipalité sur le lait.



GOUTTE DE LAIT DE FEZ

Goutte de Lait de Fez

FONDÉE LE 30 JANVIER 1921

Dans un milieu indigène aussi fermé, méfiant, difficilement assimilable que celui de Fez, la Goutte de Lait a un triple but d'humanité, d'attraction et de pénétration.

Certes, Fez contient des palais, de belles demeures de notables, des jardins embaumés d'orangers, pavés de mosaïque, mais combien nombreuses sont les maisons serrées, enchevêtrées qui dévalent de Fe-Djedid (1) jusqu'à l'Oued Fez, dans Fez-Bali (1), maisons hautes, bordant des ruelles étroites sans soleil. Chaque demeure a son eau, son ruisselet, pollué par tout ce qu'il ramasse dans sa course ; l'entérite, l'amibiase règnent ; mères et enfants s'étiolent ; les mères substituent du couscous, des galettes trempées d'huile à leur lait tari ; il est donc de toute nécessité d'aider l'enfance indigène par la distribution de lait frais, stérilisé et de détruire, par le succès de la régénération des tout petits, les préjugés, l'empirisme des remèdes des invocations.

Voilà le but humanitaire.

Pour pénétrer dans cette population qui, il y a dix ans, massacrait les Européens avec tous les raffinements de la cruauté, pour lui faire comprendre qu'on vient à elle avec le bien-être de la civilisation, qu'on lui apporte l'hygiène, les soins, l'ordre, quel meilleur moyen d'attirer sa confiance que de se mêler aux mères souffrantes et épuisées, de partager leurs inquiétudes, de sauver les tout petits en donnant le « halib » indispensable ; rôle pacificateur échu à la Croix-Rouge, Société de secours aux blessés militaires, qui a installé la Goutte de Lait à Fez.

Organisation. — En janvier 1921, une petite maison marocaine fut choisie, local très modeste, en plein centre, pour les indigènes facile à atteindre.

Ainsi que le prouve la statistique, la progression se fit rapide, de 19 enfants le 9 février, à 147 le 30 mai ; quand les « fasis » eurent l'habitude de venir régulièrement, on changea la maison primitive contre une plus grande, située dans un beau jardin, dans un quartier plus accessible. Les clients suivirent, pas un ne manqua à la consultation, à

(1) Fez supérieur, littéralement Fez nouveau.

(1) Le vieux Fez.

la distribution. Désormais, la Goutte de Lait était implantée à Fez, admise par tous, notables, indigents, comme œuvre de toute nécessité.

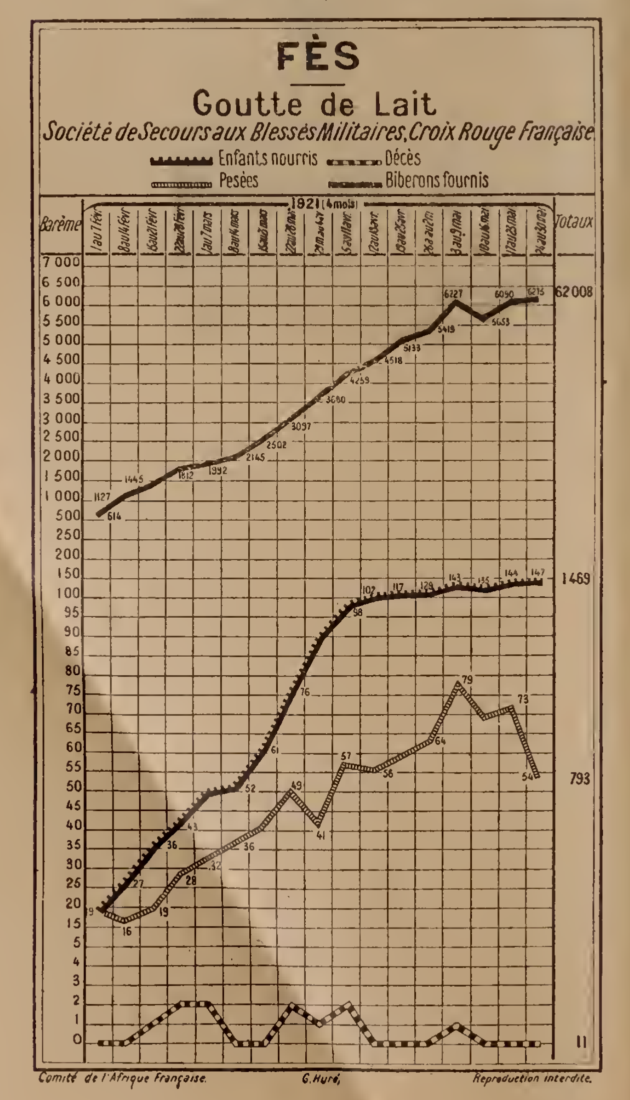
Fonctionnement. — Il comporte un médecin, trois sœurs et des dames bénévoles qui assurent le service des fiches et de la pesée ; il y a deux consultations par semaine et distribution chaque matin.

Le lait provient d'un troupeau de vaches données à l'Œuvre par la Municipalité.

Les subsides sont fournis par une subvention du Protectorat et par le Comité de Secours aux Blessés militaires (Croix-Rouge) de Fez qui gère la Goutte de Lait.

A Fez, les Européens habitent principalement la ville nouvelle, éloignée de l'ancienne ; en été surtout la distance empêche les Européens de venir régulièrement à la Goutte de Lait. Aussi, la Municipalité a-t-elle donné, dans ses services de la ville nouvelle, une pièce qui permet au docteur d'y organiser une consultation de nourrissons par semaine ; une automobile y porte chaque matin les biberons stérilisés qu'une dame bénévole distribue.

GRAPHIQUE N° 5



Assistance des Enfants faméliques du Maroc Occidental

Goutte de Lait caprine du bled

A la suite des récoltes nulles de 1920, en Algérie, et sur la frontière algéro-marocaine, la population, éprouvée par la misère, se répandit dans les centres où elle pouvait recevoir nourriture et secours.

A Oudjda, l'installation de soupes, de bons de pain soulagea ces affamés qui mouraient littéralement de faim sur les routes, dans les rues.

Les enfants, traînés, portés péniblement par les parents, avaient des corps squelettiques, la peau



GOUTTE DE LAIT CAPRINE DU BLED : ENFANTS FAMÉLIQUES

jaune et sèche, le ventre énorme, par suite d'ingestion d'herbes crues et d'aliments hétéroclites.

En novembre 1920, le consul, M. Feit, réunit trois cents de ces tristes enfants sous des tentes, à El Aïoun, près d'Oudjda. Le contrôleur et sa femme, M. et Mme Mispoulet, les alimentèrent d'abord avec des farines de maïs. Ceci amena dès les premiers jours une amélioration sensible, mais sans progression. C'est alors que la Consul eut l'idée d'organiser d'urgence une Goutte de Lait de chèvres. Certes, c'était une Goutte de Lait sans biberons, sans la perfection des stérilisations, des dosages. Pourtant, cette Goutte de Lait donna d'excellents résultats : les décès s'arrêtèrent.

L'Administration prit des mesures de protection immédiates.

Alors, encouragés par cette expérience, le Consul et le Contrôleur transportèrent leur centre en plein bled, au poste de Moulay Taïeb, à 25 kilomètres d'El Aïoun.

Grâce à un troupeau de 101 chèvres, 450 enfants y furent secourus depuis mars à juin. 50 enfants succombèrent. Malheureusement pour les enfants, dès le retour de la bonne saison, la population famélique, restaurée, mais encore anémiée et amaigrie, retourna dans ses montagnes, ses hauts plateaux, avec des provisions d'orge, de grains, octroyées par le Protectorat pour les semences.

Beaucoup de parents emmenèrent leurs enfants, dont, d'après les on-dit, un certain nombre qu'on ne peut vérifier, succomba, n'ayant plus d'assistance.

Orphelinat indigène de Moulay-Taïeb

Actuellement, on élève à Moulay-Taïeb 66 enfants, dont 36 orphelins. Ce centre devient un orphelinat marocain où l'on instruira les enfants pour en faire des ouvriers agricoles.

Goutte de lait d'Oudjda

Fondée le 13 janvier 1921, dirigée par une infirmière bénévole de la Société de Secours aux Blessés (Croix-Rouge française).

Elle nourrit journellement de 47 à 50 enfants, moitié européens, moitié indigènes. En quatre mois, 5.170 biberons ont été distribués. On emploie le lait stérilisé Mondia, auquel sera, sous peu, substitué le lait des vaches d'un troupeau en voie d'achat.

POUPONNIÈRES ET ORPHELINATS

Pouponnière de Casablanca

La pouponnière est une des sections de la Société de Bienfaisance de Casablanca.

Fondée en 1919, dirigée par les sœurs franciscaines, elle a hospitalisé la première année 58 enfants de toutes nationalités européennes, 41 pour la journée, 17, non sevrés, de jour et de nuit. Le prix de la journée de présence est de 1 fr. 90. On compte trois décès (enfants athrepsiques).

En 1920, le chiffre de 58 enfants est monté à 76, soit une augmentation de 31 %. Celui des internes, qui était de 17, s'est élevé à 27, soit une augmentation de 58 %, dont 18 nourrissons. Deux décès ont frappé deux petits (tuberculose). En raison de l'augmentation du prix de la vie, la journée revient à 2 fr. 46.

Pouponnière Saint-Maurice à Oudjda

Créée au mois de juin 1919, dirigée par les Sœurs Franciscaines, entretenue par la Société de Bienfaisance d'Oudjda.

L'Œuvre ne prend que des externes, au nombre de 40, qu'elle nourrit et garde. Depuis sa fondation, 240 enfants ont été reçus.

Le nombre de journées est de 2.800 pour les deux années écoulées. Le prix de la journée est de cinquante centimes.

Pas de décès.

Orphelinat de l'Anfa à Casablanca (1)

Comme la plupart de nos œuvres marocaines, l'Orphelinat de l'Anfa (1) est né des nécessités imposées par la guerre.

En août 1914, deux petits garçons de 6 et 7 ans avaient suivi leur père veuf, mobilisé au Maroc, qui se rendait de Casablanca à Rabat. Epuisés de fatigue, les enfants ne purent continuer leur route ; le père les confia à des personnes qui passaient ; amenés aux services municipaux de Casablanca, les petits furent de suite donnés au sœurs franciscaines, directrices, à l'Anfa, d'un pensionnat de jeunes filles. Le lendemain deux fillettes de 8 et 10 ans y furent reçues dans les mêmes conditions, puis d'autres encore. Les classes étant libres en août et septembre, on les transforma en dortoirs qui continrent 66 enfants.

L'Orphelinat était fondé.

Depuis il n'a fait que se développer. Il compte en 1921 cent enfants (dont 32 orphelins de guerre) des orphelins de père et de mère ou ayant perdu un de leurs parents.

A moins de cas exceptionnels, les garçons sont gardés jusqu'à 7 ans ; pour les filles l'âge est illimité ; elles passent le certificat d'études et sont initiées à la couture, aux travaux de ménage.

Depuis 1914, le nombre de journées de présence est de 166.643.

L'Orphelinat est alimenté par une allocation du Protectorat, la pension des Pupilles de la Société de bienfaisance, la part facultative des orphelins, le travail des sœurs et la charité des Casablancais.

La journée revient à 2 fr. 90.

Orphelinat Saint-Maurice à Oudjda

Fondé en juin 1919, dirigé par les sœurs Franciscaines, subventionné par la Société de Bienfaisance d'Oudjda, recueille les orphelines d'Oudjda et exceptionnellement les orphelins jusqu'à l'âge de cinq ans.

Depuis sa fondation quatre-vingts enfants y ont été élevés. Le prix de revient par mois est de 30 francs. Les orphelines sont initiées au travail de couture, cuisine, lessive.

Depuis février 1921, le médecin de l'Orphelinat donne une consultation gratuite aux enfants du quartier Saint-Maurice.

---

(1) Anfa: ancien nom de Casablanca, faubourg actuel de cette ville.

SOCIÉTÉS DE BIENFAISANCE

Visites à domicile

Les Sociétés de bienfaisance de Casablanca, Rabat et Fez secourent les mères chargées de famille et font des distributions de vêtements.

A Rabat, chaque demande de secours implique, après enquête, la visite à domicile d'une dame de la Société de Bienfaisance; elle donne des vêtements aux enfants, paie les cantines scolaires, fait entrer les enfants à la Garderie, vérifie leur état de santé et de propreté.

Ouvroirs

Les ouvroirs des Comités de Croix-Rouge des principales villes, celui de Mme la Maréchale Lyautey à la résidence de Rabat, travaillent à vêtir les enfants des régiments sénégalais, des goumiers marocains, à faire des layettes; chaque année, à Rabat, l'ouvroir confectionne pour la Noël des enfants nécessiteux des écoles, des tabliers noirs (450 environ) et donne trois cents paires de chaussures.

PUÉRICULTURE

Le centre de puériculture à Rabat

La Maternité, la Crèche et la Garderie de Rabat ont débuté dans une installation rudimentaire.

En 1914, au lendemain de la mobilisation, un Comité s'était formé en toute hâte, procurant aux femmes de mobilisés repas, secours, travail. L'hôpital militaire, très restreint, ne pouvait accueillir les femmes pour leurs couches; elles restaient sans soins dans leurs pauvres logis. Dès septembre 1914, on réquisitionna un grand local bordant un jardin, local qui, nettoyé, désinfecté, blanchi à la chaux, offrait un asile non luxueux, mais calme et propre, où les expectantes étaient hébergées puis accouchées.

Le docteur Péan, directeur du Dispensaire municipal, deux sages-femmes nous apportèrent gratuitement leurs services; les soins étaient donnés par des dames bénévoles; la stérilisation, le ménage faits par elles. Bientôt on dut recueillir les enfants que les accouchées ne pouvaient laisser seuls; puis quelques nourrissons orphelins ou des enfants dont les mères travaillaient. Ce fut l'origine de la Crèche et de la Garderie.

Maternité. — C'était donc toute une œuvre à mettre sur pied; les efforts, faits dans ce but, furent couronnés de succès; en 1915, les accouchements devenant de plus en plus nombreux, la Maternité se transporta au milieu d'un vaste terrain ombragé, dans le local d'un ancien dispensaire bien conditionné, la Crèche eut sa maison, la Garderie se développa dans une grande baraque aménagée à cet effet; réfectoire, salle de jeu eurent leurs petits pavillons; et même la Goutte de Lait trouva sa place dans ce grand enclos qui devint en date le premier centre de puériculture au Maroc.

Actuellement, l'augmentation de la population européenne, la renommée de la Maternité, les demandes d'admission à la Crèche, à la Garderie, sont telles qu'il a fallu bâtir des locaux appropriés.

Organisation. — La Maternité nouvelle a reçu



ENTRÉE DE LA MATERNITÉ DE RABAT

ses accouchées le 1er juin. Elle se compose de tous les services généraux, cuisine, réfectoire, buanderie, séchoir, lingerie, désinfection, four crématoire, bureau des entrées, salle d'attente, salle d'accouchement, salle de toilette des bébés, salle d'examen attenant au bureau du docteur, pharmacie, stérilisation; de quatre salles gratuites d'accouchées contenant de quatre à cinq lits séparés par des cloisons, de cinq chambres payantes, de salles de bains, cabinets de toilette à eau chaude et eau courante, chambres d'infirmières. Le chauffage central est prévu.

Une salle de huit lits est destinée aux expectantes qui ont leur salle de bains et leur cabinet de toilette. Beaucoup de femmes d'employés, de forestiers, de petits colons, habitant le bled, vien-



LE JARDIN DE LA MATERNITÉ DE RABAT



LA SALLE D'ATTENTE DE LA MATERNITÉ DE RABAT

nent un mois d'avance et sont gardées aussi longtemps que leur état l'exige avant de reprendre la route de leur demeure isolée ou lointaine.

Ces expectantes, traitées gratuitement, aident à la maison, soit au raccommodage, soit aux menus travaux.

Les filles-mères sont reçues dès que leur grossesse ne leur permet plus le travail.

Un pavillon des isolées contient trois chambres et une salle d'opération septique.

Des consultations de prénatalité sont données le lundi et le vendredi.

Fonctionnement. — Le fonctionnement est assuré par un médecin qui fait les accouchements, quatre agrégées franciscaines, dont deux peuvent accoucher les femmes en cas d'absence du docteur, et deux qui donnent les soins aux femmes et aux nouveau-nés. Une sœur surveillante stérilise et est à la pharmacie, une sœur fait la cuisine, deux femmes de ménage font les gros travaux ; la Supérieure franciscaine dirige toute cette Maternité, reçoit les inscriptions. Il y a consultation le lundi et le vendredi pour toutes les femmes enceintes qui se présentent.

Subsides. — La Maternité et le Centre de puériculture sont surveillés par une commission administrative présidée par la maréchale Lyautey. Les subsides sont fournis par la Municipalité et le Protectorat, les dons, etc...

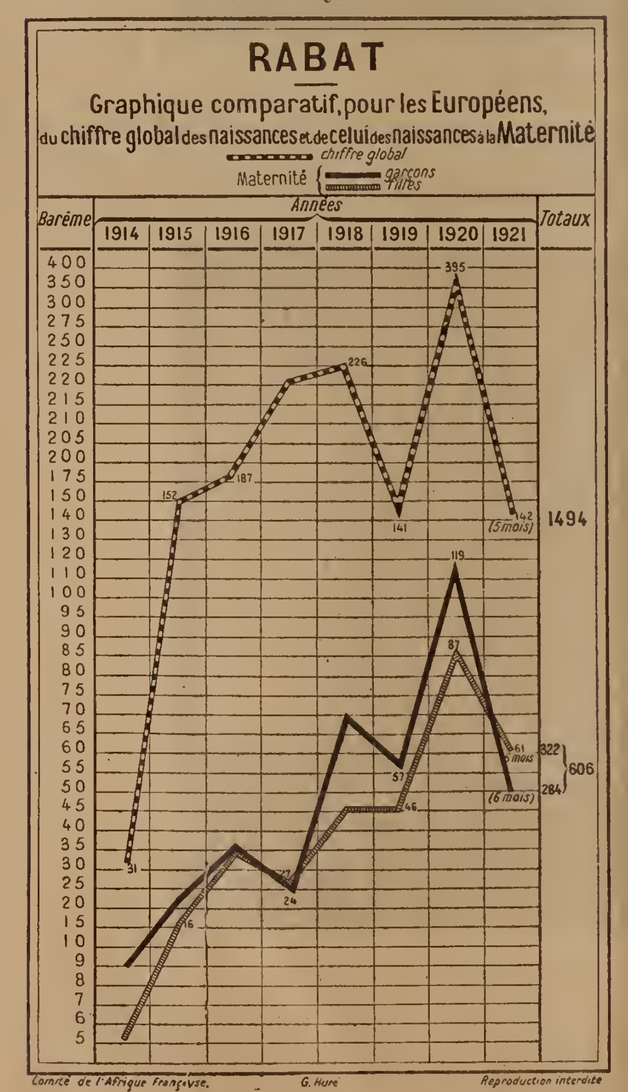
Filles-mères. — Elles sont admises gratuitement à la Maternité de Rabat un ou deux mois avant leur accouchement, et gardées aussi longtemps que leur état l'exige. On leur donne une layette.

Afin qu'elles allaitent l'enfant, la Société de Bienfaisance de Rabat leur octroie, pendant six mois, un secours, ou leur procure une place permettant de nourrir l'enfant recueilli à la Crèche pendant la journée.

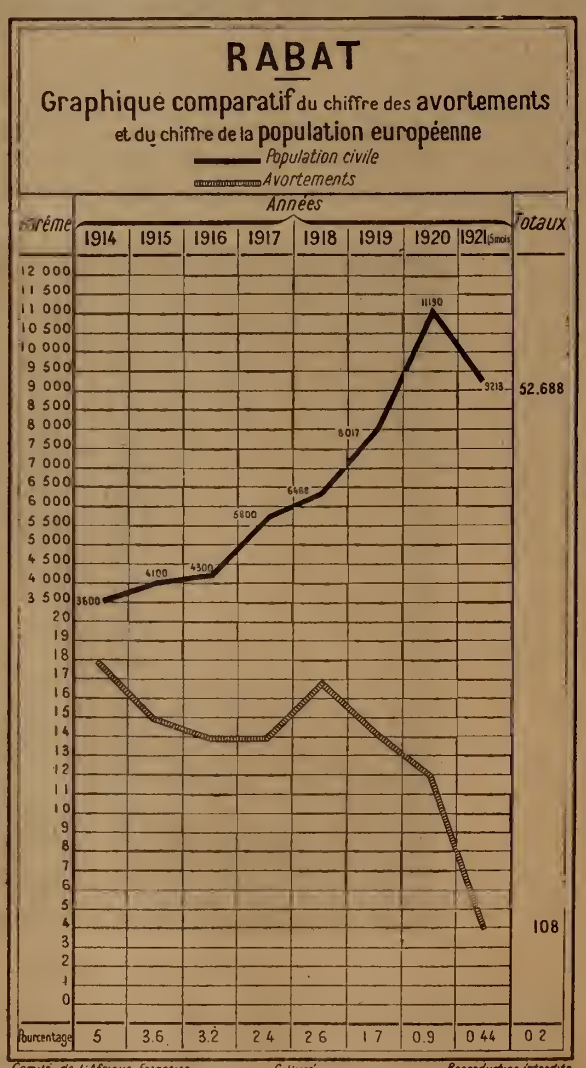
Depuis sa fondation, 53 filles-mères ont trouvé asile à la Maternité.

Grâce à la Maternité qui accueille les expectantes plusieurs semaines avant leur accouchement, grâce à la Société de Bienfaisance qui donne, après l'accouchement, des secours et des layettes, grâce aussi à la Crèche, qui recueille les nouveau-nés, le nombre des avortements a diminué, ainsi que le prouve la courbe ci-jointe.

GRAPHIQUE N° 6



GRAPHIQUE N° 7



Projet d'instruction technique des « gabla », Sages-femmes indigènes

Ce projet, en cours d'étude, recherche les moyens de rendre pratique la protection de la mère et de l'enfant en bas-âge, dans un pays où le gynécée est plus fermé que partout ailleurs. Ni les médecins, ni les doctoresses, ni les sages-femmes (quelquefois indigènes, mais étrangères au pays, algéro-tunisiennes), ne peuvent détrôner les matrones. Les indigènes préfèrent ces dernières accréditées par les préjugés, les habitudes ancestrales, la faveur des vieilles femmes, etc... Il n'y a donc qu'un moyen de remédier à la mortalité des mères et des enfants, c'est de choisir des femmes marocaines susceptibles d'être instruites.



SALON DES CHAMBRES PARTICULIÈRES A LA MATERNITÉ DE RABAT



UNE CHAMBRE PARTICULIÈRE A LA MATERNITÉ DE RABAT

Consultée par la Direction de l'Hygiène et de l'Assistance, la doctoresse Legey (de Marrakech) qui a pénétré depuis nombre d'années la mentalité musulmane, fait sur cette question des « gabla » un rapport dont nous extrayons ce passage :

« Pour le moment, l'enseignement des sages-femmes indigènes ne peut être qu'un enseignement purement clinique, car le niveau intellectuel de la femme marocaine équivaut à celui de la femme primitive. Dans mon projet de maternité indigène de Marrakech, j'ai compris une école de sâges-femmes. Le recrutement se ferait par les chefs de régions qui y intéresseraient leurs Caïds. Les élèves y vivraient de la vie indigène, seule condition permettant d'assurer le recrutement. Elles assisteraient aux accouchements, apprendraient les actes élé-



SALLE GRATUITE DE LA MATERNITÉ DE RABAT



SALLE D'ACCOUCHEMENTS DE LA MATERNITÉ DE RABAT

mentaires, se laver les mains, ne pas priser pendant l'accouchement, faire un toucher, se rendre compte d'une position et appeler à l'aide toutes les fois qu'il y a dystocie.

« Après un stage déterminé, on les autoriserait à exercer les accouchements dans leur tribu d'origine sous le contrôle des médecins d'infirmeries régionales à qui elles devraient déclarer les accouchements pour toucher une prime et qu'elles devraient appeler dans tous les cas difficiles.

« Ceci s'applique à la femme musulmane.

« La question de sages-femmes juives se pose de toute autre façon, car les jeunes juives commencent à être instruites.

« Un certain nombre d'entre elles passent au Maroc leur certificat d'études primaires. Il serait



SALLE DE BAINS DES NOURRISSONS A LA MATERNITÉ DE RABAT



LA STÉRILISATION DE LA MATERNITÉ DE RABAT

intéressant de recruter parmi elles des jeunes filles qui feraient, en France, sous le patronage de l'Alliance Israélite, de vraies études de sages-femmes. On paierait les frais de ces études, dont elles réserveraient le profit à leurs coreligionnaires. Elles n'auraient aucune place dans le milieu musulman ; la naissance d'un enfant y est entourée de rites magiques et religieux qu'une juive ne pourrait accomplir et, de longtemps, les superstitions marocaines ne seront pas détruites. »

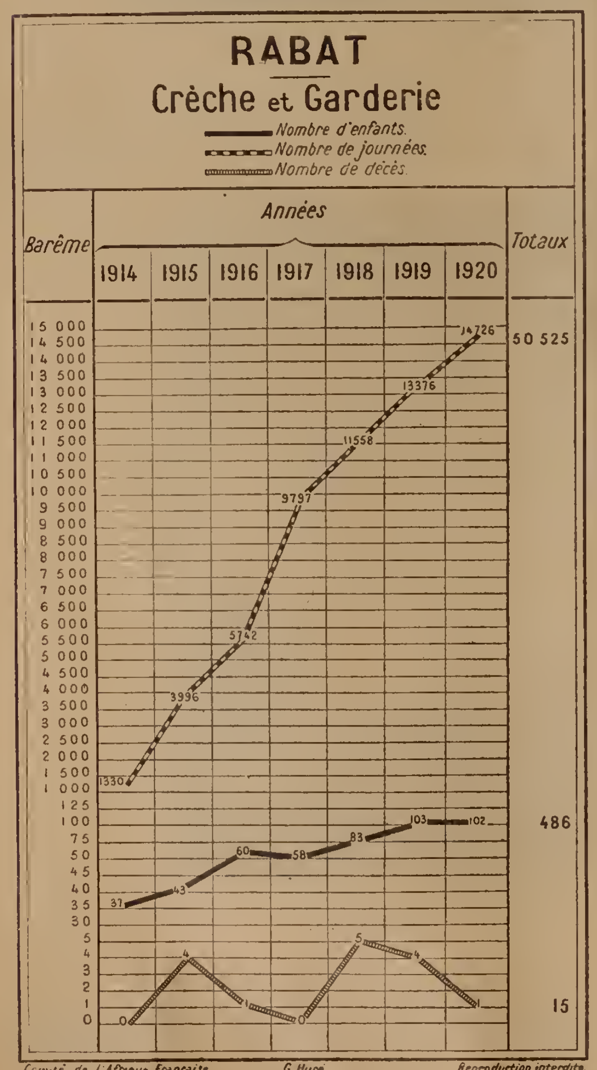
Crèche et Garderie de Rabat

Ces deux œuvres jumelées, nées en septembre 1914, des nécessités imposées par la mobilisation, vont se développant, ainsi que le montre la statistique :

STATISTIQUE

Années	Nombre d'enfants	Nombre de journées	Décès
—	—	—	—
1914.....	37	1.330	
1915.....	43	3.996	4
1916.....	60	5.742	1
1917.....	58	9.797	
1918.....	83	11.558	5
1919.....	103	13.376	4
1920.....	102	14.726	1

GRAPHIQUE N° 8



Organisation. — On reçoit les enfants orphelins, abandonnés, ou dont les mères, veuves de guerre, chargées de famille, soutiennent seules le poids du ménage ; les enfants dont les mères accouchent à la Maternité voisine, les enfants dont la mère est malade à l'hôpital, enfants de tout sexe, toute religion, de nationalité européenne ; cependant, par exception, on a admis deux indigènes abandonnés envoyés par la Municipalité.

Ces enfants sont, pour la plupart, internes.

A six ans, garçons et filles vont comme externes à l'école primaire.

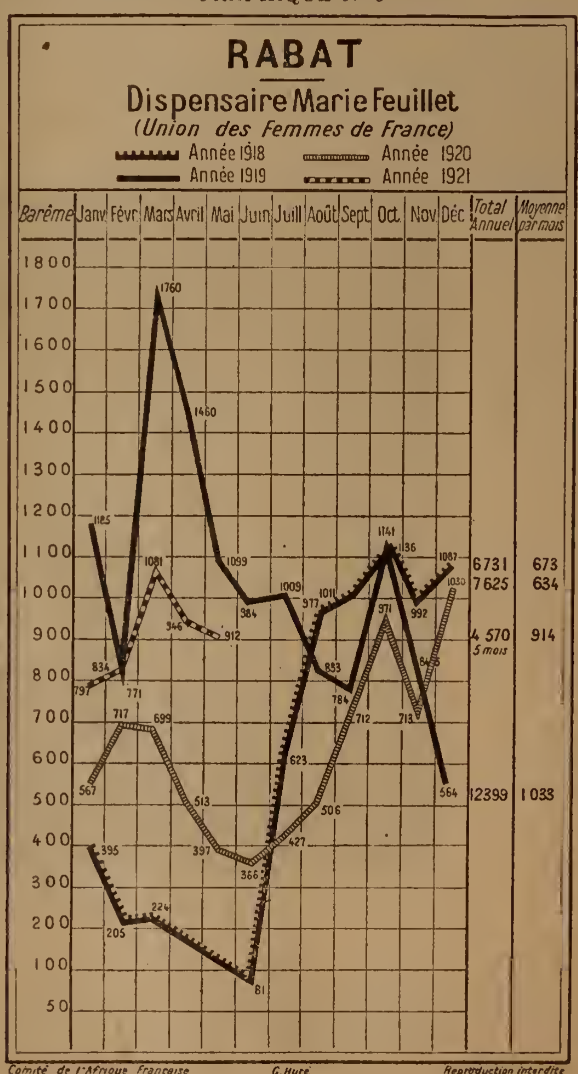
L'Œuvre est gratuite ; elle donne des vêtements si la mère ne peut y pourvoir.

Les demandes d'admission augmentant journellement, une grande Crèche de quatre-vingts berceaux, une Garderie de soixante lits, sont en construction.

Fonctionnement. — Des sœurs franciscaines soignent les enfants, aidées de jeunes filles qui, faisant ainsi leur apprentissage, seront placées dans les familles auprès des enfants.

Subsides. — De même que la Maternité, la Crèche et la Garderie sont administrées par une commission présidée par la maréchale Lyautey.

GRAPHIQUE N° 9



Les subsides se confondent avec ceux de la Maternité.

Le Dispensaire Marie Feuillet pour les enfants indigènes

La nécessité d'un dispensaire pour les femmes et les enfants indigènes était apparue de toute urgence à l'infirmière major de l'Union des Femms de France, Mme Marie Feuillet, envoyée en 1912 au Maroc. Après sa mort, survenue à l'hôpital de Meknès, en août de cette même année, l'Union voulut perpétuer sa mémoire en mettant à exécution ce qui avait été son désir, la fondation d'un dispensaire. La difficulté de trouver un local retarda son organisation. Enfin, en 1914, la partie spacieuse d'un palais arabe lui fut concédée, et le dispensaire entra en fonctionnement. Quand la guerre survint, l'Assistance réquisitionna ce local pour y installer la première Maternité, la première Garderie ; rendu à sa destination primitive à la fin de 1915, le dispensaire végéta, et c'est seulement en 1918 qu'il reprit une activité toujours croissante, ainsi que le prouve la statistique ci-jointe.

Organisation. — Les locaux du dispensaire se composent d'un préau d'attente, d'une salle de consultation, d'une salle de pansement, d'une pharmacie, d'un magasin de matériel, du logement de l'infirmière de l'U. F. F., tout cela disposé autour d'un jardin arabe, ombragé et fleuri.

Fonctionnement. — Le fonctionnement est assuré par un médecin, une infirmière de l'Union et deux infirmières indigènes.

Les consultations se donnent quotidiennement de 9 h. à 11 h. ; chaque malade comporte un pansement ou un médicament.

STATISTIQUE DU DISPENSAIRE

	1918	1919	1920	1921
	—	—	—	—
Janvier	395	1.185	567	797
Février	205	771	717	843
Mars	224	1.760	699	1.081
Avril		1.460	513	946
Mai		1.099	397	912
Juin	81	984	366	
Juillet	623	1.009	427	
Août	977	833	506	
Septembre	1.011	784	712	
Octobre	1.136	1.141	971	
Novembre	992	845	713	
Décembre	1.087	564	1.030	
Total des malades	6.731	12.399	7.625	4.570
Moyenne par mois	673	1.033	634	914



DISPENSAIRE MARIE-FEUILLET A RABAT

En 1918, le dispensaire, par suite de réparations n'a pas fonctionné pendant avril, mai et juin.

Jusqu'en juin 1919, le dispensaire recevait les enfants et les femmes ; les chiffres donnés des consultations comprennent donc les femmes et les enfants. A partir de juin, les femmes ayant été envoyées au dispensaire municipal, ceci explique la diminution des consultations qui, pour 1920 et pour le premier semestre de 1921, ne comptent que les enfants soignés.

En 1920, les soins donnés se répartissent en :

1° Maladies de la peau et du cuir chevelu	748
2° Plaies	572
3° Maladies des voies digestives	512
4° Maladies des yeux	749
5° Maladies des voies respiratoires	313
6° Maladies des oreilles	176
7° Maladies infectieuses	170
8° Affections diverses	80
Total	4.029

En outre, durant l'année 1920, il a été pratiqué 709 vaccinations.

A Rabat, chaque formation sanitaire constitue un centre spécialisé. Le dispensaire Marie Feuillet est tout désigné pour devenir le Centre des Maladies des Enfants. Répondant aux désirs de l'Hygiène publique et de la Santé, on y soigne les enfants de toutes races, bien que, dans l'esprit de ses fondateurs, le dispensaire ait été créé uniquement pour l'Enfance indigène.

Le dispensaire reçoit ses subsides de : l'Union des Femmes de France et du Service de l'Hygiène et de la Santé publique.

Mortalité. — L'état civil n'existant pas au Maroc, on n'a pu mener à bien l'enquête de la mortalité qu'à Rabat. En 1920, on relève 91 décès par tuberculose, sur une population de 37.625 indigènes et 9 décès sur 11.190 Européens, proportion de 3,29 pour 1.000 indigènes, et de 0,31 chez les Européens. Donc, pourcentage très élevé chez les indigènes.

Prenons Fez, descendons jusqu'au bas-fonds de la ville, par ces ruelles étroites qui se heurtent, s'entrecroisent et se terminent souvent sans issue. Entrons dans ces vieilles maisons mérinides de Fez Bali, datant du XIII[e] siècle. A la suite de longs couloirs sombres, voici le patio couvert, haut de deux étages, des balcons de cèdre ajouré, la vasque de mosaïque où bruit l'eau courante et trouble.



LE DISPENSAIRE MARIE-FEUILLET A RABAT

Dans cette pièce centrale, le patio, où le soleil n'a jamais pénétré, se succèdent, depuis des siècles, les générations de « fasis » ; des recoins sombres, sans autre jour que celui du patio, figurent les chambres de la famille. On y naît, on y vit, on y meurt ; les chats, les poules sont mélangés aux enfants pâles et bouffis ; les femmes y allaitent, font la cuisine, se penchent sur les métiers de broderie. Seule, l'aïeule sort parfois en ville. Comment s'étonner que la tuberculose règne dans ce milieu sans circulation d'air, sans lumière, humide et sans hygiène !

Une autre cause de la contagion dans le milieu marocain vient de l'élément nègre. La race noire est très sensible à la tuberculose. Depuis le Protectorat, l'esclavage a été supprimé, mais les esclaves sont restés chez leurs maîtres, qui les traitent avec bonté ; ils font partie de la famille, les négresses comptent dans les harems, elles servent de nourrices. Chez ces Noires sédentaires, la tuberculose a

TUBERCULOSE

Au Maroc, la morbidité par tuberculose, relativement aux autres maladies, est de :

2,37 % à Fez	1,41 % à Petitjean	0,90 % à Marrakech
2,32 % à Salé	0,70 % à Meknès	1.54 % à Safi.
0,52 % à Kénitra	1,02 % à Mazagan	
1,07 % à Arbaoua	0,24 % à Boujad	.... etc....

Les villes les moins européanisées, les plus musulmanes, sont les plus atteintes, et voici, dans les deux villes de Fez et de Salé, les rapports qui existent entre les diverses localisations de la tuberculose :

	Fez	Salé
	—	—
Pulmonaires	20,7 %	77,7 %
Ganglionnaires	52,4 %	18,50 %
Viscérales	2,6 %	»
Osseuses	24,3 %	3,70 %

pris un caractère plus chronique et n'en est que plus contagieuse.

Pour pratiquer l'isolement des tuberculeux, notre Protectorat n'a pas encore l'outillage nécessaire. A Azrou, région des cèdres, huit cents mètres d'altitude, un sanatorium est projeté ; la somme demandée pour le transport des matériaux, pour la construction se monte si haut qu'on y a momentanément renoncé.

Une autre raison rend l'hospitalisation des tuberculeux difficultueuse. C'est que l'indigène y est réfractaire, surtout si elle est durable.

Aussi, doit-on, au Maroc, songer d'abord à la prophylaxie, à la prospection de la tuberculose.

Les consultations se donnent chaque matin. Les premiers mois, la clientèle restait rare, mais peu à peu les indigènes, les israélites du mellah se font plus nombreux, ainsi qu'en témoigne la statistique de six mois. Les infirmières visiteuses, venues un an avant la fondation du dispensaire, parlent arabe ; ellees sont connues dans Fez et appelées dans les maisons, chez les femmes et les enfants. Ce personnel féminin a un rôle des plus délicats, devant agir avec discrétion, sans s'imposer, sans heurter d'emblée les préjugés. Déployant le plus grand tact, ces visiteuses amènent les malades au dispensaire en les persuadant qu'ils y viennent d'eux-mêmes.



DISPENSAIRE ANTITUBERCULEUX DE FEZ

C'est à Fez, dans ce milieu si contaminé, que la lutte a été amorcée avec un dispensaire antituberculeux fondé le 30 janvier 1921.

Dispensaire de Fez

Organisation. — En plein centre indigène, dans une très belle maison neuve, ce dispensaire antituberculeux (le premier au Maroc) a été ouvert le 30 janvier 1921.

La présence du Résident général, du Grand Vizir, de tout le corps médical, rendait solennelle cette inauguration et attirait la curiosité des indigènes.

Les salles de déshabillage, de pansements, de consultations, de stérilisation, la pharmacie, le laboratoire du docteur, encadrent le jardin ; l'installation radiographique très complète est au premier étage.

Fonctionnement. — Un médecin, deux infirmières visiteuses, brevetées, assurent le service.

Subsides. — Le dispensaire reçoit l'aide matérielle de la Direction de l'Hygiène et des subsides du Comité de la Société de Secours aux Blessés (Croix-Rouge française) de Fez, qui en a la gestion.

Dispensaire de Casablanca

A Casablanca, un dispensaire antituberculeux a été fondé le 25 juin 1921.

Organisation. — Ce dispensaire, ouvert le 25 juin, ne peut donc fournir aucune statistique.

Il est installé dans un grand local qui comprend un vestiaire, de vastes salles d'attente, de déshabillage, avec ses boxes séparés, la salle d'examen, la pharmacie, la radiographie, le laboratoire, le bureau du médecin ; il sera un dispensaire de grande envergure et l'utile pionnier de la lutte antituberculeuse dans ce centre de plus de 101.700 habitants qu'est Casablanca.

Fonctionnement. — Le service est assuré par

une doctoresse spécialisée en tuberculose, deux infirmière visiteuses.

Subsides. — Ce dispensaire reçoit l'aide matérielle de la Direction de l'Hygiène et de la Santé publiques et appartient au Comité de l'Union des Femmes de Casablanca, qui lui assure les subsides nécessaires.

Projet d'une œuvre de préservation antituberculeuse de l'enfance adaptée au Maroc

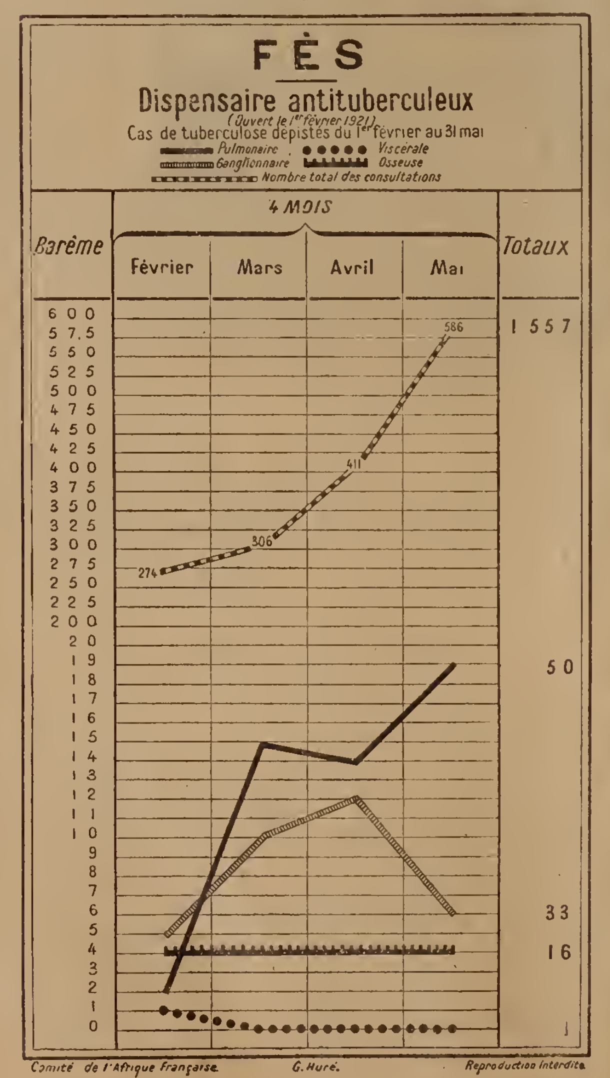
Une œuvre Granger n'étant pas possible, faute de milieu rural convenable, on peut songer à soustraire l'enfant du milieu infectant en le plaçant :

1° Séparément en apprentissage en milieu urbain de faible densité. Des artisans choisis prendraient les enfants en pension à la façon des pupilles de l'Assistance en France. L'indigène est assez porté à protéger l'enfance et il n'est pas douteux qu'une prime aidant, on ne trouve de braves gens susceptibles de garder un enfant ;

2° En milieu rural, par colonies placées soit dans les fermes-écoles, soit dans des constructions *ad hoc* où il leur serait donné une instruction agricole les entraînant à vivre plus tard à la campagne.

Ce projet est sur le point d'aboutir.

GRAPHIQUE N° 10



COLONIES DE VACANCES

A l'intérieur du Maroc, dans le bled, dans les villes, l'été est torride ; à certaines périodes, le sirocco désséchant soulève des flots de poussière ; les enfants délicats s'anémient ; les yeux se creusent, le teint devient terreux. Aussi, en 1918, l'expérience de Colonies de Vacances au bord de la mer a-t-elle semblé utile. Les plages de sable choisies à Mazagan, à Fédalah, à Salé offrent toute sécurité. la température estivale y est délicieuse, et c'est là que les escouades de nos enfants sont dirigées.

Organisation. — Les Colonies sont gratuites, destinées aux enfants du bled dont les parents ne peuvent payer un voyage onéreux. Les Municipalités désignent les enfants que les médecins visitent, choisissant les anémiés, impaludés. On admet les garçons de 4 à 12 ans, les filles de 4 à 13 ans.

Chaque enfant arrive avec sa fiche et ses vêtements ; si la famille est pauvre, si le ballot semble trop réduit, l'Œuvre le complète.

L'Enseignement assume la surveillance de la Colonie ; des maîtres et des maîtresses, venus de l'intérieur, accompagnent les enfants, profitant également de ce séjour à la mer. Les cuisinières, les femmes de service sont celles des écoles et lycées en vacances. Le transport se fait par chemin de fer ou par camions automobiles.

Les enfants, selon la région qui les envoie, sont partagés entre Fédalah et Mazagan.

Les années suivantes, leur nombre monte à plus de soixante dans chaque centre ; c'est donc 120 à 140 enfants (plus de deux cents enfants cette année) qui, chaque année, quittent le souffle brûlant du bled pour se régénérer au vent de l'Océan. Un médecin donne bénévolement ses soins, s'il y a lieu, et pèse ces enfants à l'arrivée et au départ ; le poids, noté sur une fiche, est apporté aux parents, dont la joie est grande en constatant ce poids gagné (généralement de 500 à 1.500 grammes) et ces mines de santé.

Tandis que les petits pataugent dans l'eau, les grands prennent, chaque jour, un bain de mer ; ils apprennent à nager, font de la gymnastique, et sont soumis à un léger travail intellectuel avant la sortie du soir.

Ce séjour à la mer dure six semaines environ.

Subsides. — L'argent des Colonies de Vacances provient uniquement de collectes, de dons, de fêtes de bienfaisance, de subventions fournis par les municipalités qui envoient des enfants. Les Caïds donnent généreusement moutons, œufs, couscous.

A Fédalah, la Direction du Port s'occupe généreusement de toute l'installation des dortoirs, réfectoire, cuisine ; elle fournit le charbon. A Mazagan, les enfants sont logés dans les écoles.

En 1918, le prix de revient de chaque enfant a été de 200 fr. pour six semaines : en 1919, de 114 fr. 05 pour un mois ; en 1920, de 208 fr. 50 pour six semaines.

Donc, pour 160 enfants, c'est une somme de

33.376 fr. qu'il faut obtenir de la générosité publique.

CONCLUSION

En revenant du Maroc, le docteur Bernard cite, dans la revue *Bruxelles Médical*, cette phrase du maréchal Lyautey : « Il n'y a pas de fait plus solidement établi que l'efficacité du rôle du médecin comme agent de pénétration, d'attirance et de pacification ».

Nous ajouterons cette conclusion, tirée d'un des livres du Maréchal : « En outre du devoir d'humanité qui nous incombe et de l'obligation de nous attacher nos nouveaux sujets, nous travaillons au développement de la race. C'est une véritable nécessité qui s'impose à nous ».

Le Maroc, pays splendide, dont l'atmosphère est sans cesse vivifiée par les vents salins de l'Atlantique, ou les brises de la haute montagne, le Maroc, terre hospitalière, le deviendra chaque année davantage avec la prophylaxie et l'hygiène rurale et urbaine.

Adoptant les Marocains, respectant leurs intérêts et leurs croyances, nous en faisons les enfants de la puissance protectrice, et c'est pourquoi nos premiers efforts se sont tendus vers la régénération de la race en la prenant à sa base.

Certes, sur notre route, il faut marcher prudemment, n'espérer que des réalisations successives ; mais les étapes déjà franchies nous laissent grand espoir de résoudre les données si complexes du problème auquel nous nous sommes attachés, les Œuvres sociales de l'Enfance européenne et indigène.



COLONIE DE VACANCES

Rabat, 25 juin 1921.

La Maréchale Lyautey.

BROCHURES EN VENTE AU COMITÉ

AFRIQUE ET SYRIE

LA MÉDITERRANÉE

tambour de résonance de la politique musulmane

Un ancien président du Conseil, M. Georges Leygues, parlant, à la Chambre des députés, le 23 décembre 1913, du problème algérien, proclamait une vérité profonde :

« Le bassin de la Méditerranée, disait-il, est devenu une sorte *d'immense boîte de résonance* qui recueille, grossit et répercute l'écho des incidents et des événements les plus légers, et l'apporte sur tous les points du monde où nous avons des musulmans pour clients ou pour sujets. »

Vérité historique et politique, dont la légende, dans les temps antiques, avait déjà allumé le flambeau.

Cadmos et Melqart!

Cadmos l'Errant et l'Oriental, apporte en Méditerranée son alphabet, introduit le culte de Dionysos et enseigne l'art d'exploiter les mines. Melqart-Héraclès subjugue, dans tout l'Occident, les peuples barbares, renverse les tyrans, répand les arts et la civilisation asiatiques, construit, en Afrique Hécatompyle (Tébessa) « la ville aux cent portes » et, pour immortaliser son expédition, érige deux colonnes sur les rivages opposés de l'Océan.

Ainsi, ces deux grands personnages de la légende, Melqart surtout, représentants symboliques des migrations maritimes des Phéniciens, tenaient dans leurs mains rudes et redoutables les premières grandes baguettes révolutionnaires qui, de Grèce et de Syrie, faisaient retentir le vaste tambour méditerranéen jusque sur les rivages de la Gaule, de l'Espagne et de l'Italie.

Et quel retentissement! Une civilisation nouvelle, expression synthétique de plusieurs millénaires d'efforts d'évolution humaine, le passage des vieilles civilisations de l'Orient à leur déclin, à celle des peuples de la Méditerranée. Mais que de heurts et que de cataclysmes pour le berceau de cette civilisation!

Les guerres puniques, la domination romaine en Afrique, l'invasion des Arabes poursuivie jusqu'en Espagne, la bataille de Poitiers, les Croisades, Frédéric Barberousse; la prise de Constantinople, l'établissement des Turcs en Afrique du Nord; l'expulsion d'Espagne des Africains (Arabes, Berbères, Juifs) à qui le comte Julien avait montré naguère la route d'Andalousie; les expéditions et l'établissement des Portugais notamment au Maroc; l'incursion des Français en Egypte; la conquête de l'Algérie; les guerres turco-grecques et russo-turques : Navarin, Sébastopol, Plewna; notre entrée en Tunisie puis au Maroc, sont, parmi tant d'autres, quelques-uns des grands faits qui ont marqué les mouvements de flux et de reflux millénaires de l'Orient vers l'Occident et réciproquement.

Toutes ces invasions de peuples divers, paraissant, disparaissant, fusionnant l'un dans l'autre sous l'influence de causes diverses, ethniques et religieuses, bouleversant tout, que de coups formidables frappés sur la caisse de résonance du bassin méditerranéen !

L'ouverture du canal de Suez, autre coup plus grand, plus fort que tous les autres à cause de ses répercussions mondiales, a fait de cette mer, notamment par Port-Saïd, comme une sorte de centre d'attraction, de transactions commerciales pour les Indes, l'Extrême-Orient et l'Occident. Le canal a ouvert ainsi une autre porte par où pénètrent en Méditerranée, non seulement des marchandises, mais des hommes et, avec eux, les faits historiques et politiques auxquels ils ont été plus ou moins mêlés.

Enfin, l'occupation de l'Egypte par les Anglais, nos expéditions et notre établissement en Indochine et à Madagascar, les randonnées politiques en Asie Mineure et plus tard, au Maroc, de Guillaume II; le coup d'Agadir, et, en dernier, la grande guerre, suivant de près l'occupation de la Tripolitaine par les Italiens, sont autant d'événements contemporains qui ont également remué et troublé directement ou par répercussion, les peuples de la Méditerranée.

Aujourd'hui, si le fond est un peu plus calme, de nombreuses lames de surface n'en attestent pas moins la persistance d'une agitation qui sera longue à calmer.

L'Egypte est en ébullition, le Maroc vit partiellement en « siba », la Tunisie à peine sortie de l'état de siège demeure quelque peu énervée par une poignée d'intellectuels, la Tripolitaine superficiellement pénétrée. Nous occupons la Syrie et la Cilicie pendant que nos alliés les Anglais occupent la Palestine et que la Grèce se trouve placée, en quelque sorte, comme la Turquie, sinon sous la dépendance, tout au moins sous le haut contrôle politique et militaire des alliés.

Autant dire qu'il n'est pas un coin de la Méditerranée qui échappe aujourd'hui à l'action directe ou indirecte des alliés.

Nous autres Français, nous n'avions en mains, jusqu'à présent, par l'Afrique du Nord, qu'une des grandes baguettes du tambour de résonance. Voici que par la Syrie nous avons pris l'autre baguette.

Comment allons-nous « rouler » ?

***

Un coup d'œil rétrospectif sur certains faits politiques marquants dans les vingt ou trente années qui ont précédé la guerre ne sera pas inutile pour apprécier la situation et essayer de répondre en ce qui concerne particulièrement les

deux pays en cause : la Syrie et l'Afrique du Nord.

Avant le cataclysme de 1914, nous avions exploré et reconnu, parfois un peu superficiellement, nos positions en Afrique du Nord. Nous connaissions les convoitises territoriales de nos ennemis sur cet incomparable domaine. Nous savions qu'en Egypte, un personnage d'outre-Rhin avait, depuis longtemps déjà, organisé un centre d'espionnage et de propagande dont les tenants et les aboutissants, en Orient et dans nos trois grands compartiments africains, étaient plus ou moins repérés. Nous savions aussi que des journaux de langue turque et de langue arabe, subventionnés et inspirés par l'Allemagne, poursuivaient en Orient, en Syrie surtout, une campagne violente contre notre colonisation et nos méthodes de gouvernement des indigènes. Bref, nous n'ignorions pas que l'Allemagne, dont l'épanouissement de la puissance maritime et coloniale était restée loin derrière la progression de ses intérêts économiques, voulait accaparer la Méditerranée. Entre les deux grandes écluses, le Bosphore et le Maroc, Guillaume II n'avait-il pas lancé une marine puissante de commerce dont les ports d'attache étaient Brême et Hambourg?

Les voyages du Kaiser en Palestine, à Constantinople et à Tanger n'avaient-ils pas été autant d'actes réfléchis, en vue de cet accaparement?

De son côté, la politique khalifale de Stamboul, influencée par le discours de Guillaume II à Damas, trouvait des moyens commodes, dans ses œuvres tournées vers la mer Rouge, d'inquiéter les rivaux des Allemands, possesseurs ou protecteurs de terres d Islam.

Il était notoire, enfin, que pendant les deux ou trois années qui ont précédé la guerre, nous avions donné accueil, en Algérie notamment, à de nombreuses missions prétendues scientifiques, allemandes et autrichiennes. Ces infiltrations d'hommes des empires centraux s'opéraient sous les formes les plus variées et on a connu, dans le Sud, non seulement des archéologues genre Frobenius, mais aussi des diplomates maquignons marchant en caravanes montées à chameau. D'autres missionnaires, par des discours et des insinuations perfides, par des comparaisons à l'avantage de la protection désintéressée de l'Allemagne à l'égard des musulmans, attaquaient au Nord, la Kabylie et la Tunisie. Quant au Maroc, on sait avec quelle adresse les Allemands y avaient préparé les maîtrises industrielles et commerciales qu'ils y convoitaient.

Ainsi la science, le tourisme, le commerce, et, parfois, une sorte de philanthropie concrétisée dans de petits établissements, ouvroirs ou cafés maures, visites aux familles, couvraient la marchandise politique ou la marchandise tout court.

Tout ce plan, qui vaudrait d'être examiné en détail, nous a d'ailleurs été très clairement révélé en gros par l'extrait de la note rendue publique sur le renforcement de l'armée allemande, note datée de Berlin, le 19 mars 1913 : « *Il faudra susciter des troubles dans le Nord de l'Afrique et en Russie... il est donc nécessaire que nous nous mettions en relations par des organes bien choisis, avec des gens influents en Egypte, à Tunis, à Alger..... Les soulèvements provoqués en temps de guerre, par des agents politiques demandent à être soigneusement préparés. Ils doivent éclater simultanément avec la destruction des moyens de communication; ils doivent avoir une tête dirigeante que l'on peut trouver dans des chefs influents religieux ou politiques. L'école égyptienne y est particulièrement apte; elle relie de plus en plus entre eux les intellectuels du monde musulman.* »

Il apparaît bien qu'à ce moment-là c'était l'Allemagne qui tapait le plus fort sur la caisse de résonance méditerranéenne.

Quel renom et quelle nouvelle puissance n'attendait-elle pas d'un succès? Dans l'imagination de ses savants s'ouvrait déjà, sans contrainte, ce grand réservoir historique des genèses et des forces sous la protection des dieux d'Athènes, de Rome, de la Syrie et de l'Egypte et, plus tard, sous celle des trois grands monothéismes qui marchent encore, chacun de son côté, à la conquête religieuse du monde. Pour ses ingénieurs et ses financiers, c'étaient, avec le chemin de fer de Baghdad, d'autres voies ferrées, d'autres grands travaux en perspective. Pour ses commerçants aux yeux de qui la concession du chemin de fer de Bagdad était une preuve nouvelle de la confiance que l'industrie et le commerce allemands inspiraient au Sultan, pour ses commerçants c'était un immense champ d'action en même temps qu'une machine énorme de concurrence pour leurs rivaux.

Vint la guerre. Nos ennemis jouent en Afrique cartes sur table, et c'est le *Goeben* et le *Breslau* qui ouvrent la partie à coups de canon sur Philippeville et sur Bône, le matin même de la déclaration des hostilités.

Heureusement, malgré toute leur savante préparation, les politiciens et les diplomates allemands, encore inhabiles à manier des Africains, s'étaient lourdement trompés sur la base capitale de leur espérance.

L'insurrection *générale* qu'ils avaient rêvée, conformément aux principes de la note de Berlin, n'éclata pas. C'est assez qu'il y ait eu, un peu plus tard, des troubles graves en Oranie et dans l'Aurès et le Bélezma, ensuite desquels, aux enquêtes, on a retrouvé la main des Allemands.

Passons sur les commentaires de la guerre sainte abondamment répandus partout à la suite de l'entrée en lice de la Turquie; sur les proclamations renfermant les listes des personnages qui devaient se soulever contre la Triple Entente, etc. N'insistons pas, non plus, sur les insinuations perfides de journaux allemands nous représentant, d'après de prétendues déclarations de prisonniers de guerre musulmans, comme ayant envoyé au front des indigènes incorporés de force, etc., etc., sur le mépris de la religion musulmane professé dans les rangs de l'armée française ,sur la malédiction proférée par Abd-el-Kader, à son lit de mort, contre la France.

C'est à ce moment, au moment où nos ennemis inaugurent à Zossen, à grandes sonneries de trompettes, la *mosquée* du camp des prisonniers musulmans, que paraît « L'Islam dans l'armée française », violent pamphlet contre le recrutement des indigènes, appel à l'insurrection formulé par un Algérien officier musulman déserteur.

Cette inauguration sensationnelle d'une mosquée coïncide encore avec la constitution, à Berlin, d'un comité musulman pour l'indépendance de l'Afrique du Nord.

On vit parader, dans ces deux cérémonies, aux côtés de nombreuses personnalités allemandes et ottomanes, quelques « Jeunes-Algériens » et « Jeunes-Tunisiens » notoires, intellectuels mécontents ou fanatiques. On y vit aussi un fils d'Abd-el-Kader, digne pendant et représentant de l'émir Abd-el-Malek son frère, l'insurgé du Maroc.

Plus tard, en 1916, c'est une réunion à Berlin du même comité, où de nouvelles et véhémentes imprécations se font entendre contre notre pays. Et c'est, à Constantinople, une recrudescence de panislamisme témoignée par la presse, cependant qu'en Espagne des intrigues se nouent autour de Mouley Hafid, toujours en vue d'une insurrection générale en Afrique du Nord, et que, de Tripolitaine on annonce l'arrivée du sénateur ottoman Slimane El Barouni, avec mission de gouverner le pays au nom du khalife et d'appeler à la révolte tous les musulmans de l'Ifriqïa

Et quelle arrivée poétique ! « Les génies nageurs nous ont porté (dit El Barouni, aux tribus du Sud) tantôt au-dessus des vagues, pareilles à des montagnes, tantôt à une profondeur de 50 coudées au-dessous du niveau de la mer. L'esprit des oiseaux s'envolait dans l'atmosphère lorsqu'ils entendaient leur voix de tonnerre ; ils frappaient les ennemis au ventre comme les anges frappent les démons. Leur voix s'écriait malheur !... malheur à celui qui contrevient aux ordres de Mohammed Rechad prince des croyants » !...

Le sous-marin lui-même était devenu un agent actif du panislamisme en Méditerranée !

Fin 1916 on rencontre encore l'ingérence allemande dans l'insurrection du Bélezma qui ne s'étendit pas parce que l'esprit de décision et de commandement, énergique et rapide, qui présida à sa répression, lui coupa les jarrets.

Même ingérence en Tunisie où quelques incidents localisés avaient été rapidement réprimés et au Maroc où le haut commandement, après avoir livré à la France son armée active, « s'installait » dans la guerre avec le « sourire » et tenait le coup.

Cependant, à force d'avoir répandu partout, par la parole et par l'écrit, la haine contre la France ; à force d'avoir fait proclamer les traitements inhumains que nous aurions employés pour lever des indigènes ; à force enfin d'avoir suggéré notre infériorité alors même que les plus puissants concours venaient à nous, et notre sauvagerie, nous étions accusés d'avoir mis en première ligne, comme protection de la vie de nos propres soldats, les poitrines de nos mercenaires indigènes, la mauvaise semence avait levé partiellement !

Les nombreux feux qui s'allumaient, à la tombée du jour, dans la vallée qui sépare l'Aurès du Bélezma, ces foyers d'où partaient par le télégraphe arabe des signaux et des mots d'ordre de nous inconnus, attestaient l'entente et l'union des âmes berbères soulevées contre notre domination.

Ah, certes, nos ennemis étaient renseignés sur les points faibles de nos recrutements indigènes. c'est-à-dire là où l'aversion du service militaire apparaissait plus menaçante que partout ailleurs. Un travail de mine auprès des zaouïas et de leurs chefs principaux révéla plus tard les complicités acquises à l'insurrection.

Des journaux et des tracts de langue arabe, que nous étions impuissants à laisser pénétrer par le Sud avaient surchauffé les esprits si faciles à enflammer, des chaouïas grossiers et superstitieux,

*
* *

Tous les faits anciens ou nouveaux que nous venons d'énumérer sans commentaires suffisants, ont eu naturellement leur répercussion en Orient, en Syrie surtout. Car la Syrie, — terre sainte au second degré, pourrions-nous dire, l'Arabie gardant, à cause du Prophète et des deux villes qu'il a illustrées, la Mecque et Médine, le premier rang, — la Syrie est, dans leur imagination, et même dans la réalité, un pays de prédilection pour un trop grand nombre de nos Africains.

Il est incontestable que ces Africains ont été, dans le passé, les commentateurs fielleux de nos actes, et qu'ils ont contribué, dans une très large mesure, à créer dans les milieux syriens, musulmans et autres, un état d'esprit des plus défavorables à nos intérêts.

Les Turcs les soutenaient et les excitaient dans leur besogne de dénigrement à cause de ces deux magnifiques cantons d'Islam, l'Algérie et la Tunisie, qu'ils n'ont jamais cessé de revendiquer comme territoires ottomans jusqu'au jour de l'armistice.

D'où provenaient donc ces Africains émigrés et pour quelles causes avaient-ils quitté leur pays d'origine ? C'est d'abord l'ancienne colonie juive, échappée à la persécution des musulmans d'Afrique et à celle des chrétiens d'Espagne. Une poussée d'Israélites algériens vint accroître cette colonie à la suite de notre conquête de 1830, mais depuis l'affermissement de notre domination, sauf le Maroc qui continue à envoyer des familles entières à Jérusalem, le mouvement d'émigration algéro-tunisien s'est considérablement ralenti. Chez ces Israélites, d'ailleurs, le sentiment de piété domine tout. Le « Sionisme » les a mis récemment et les mettra encore aux prises avec les musulmans de Palestine, mais il n'a guère d'échos en Afrique du Nord.

Ce sont ensuite des musulmans animés par le devoir strict que leur religion fait aux croyants

de quitter la terre gouvernée par des infidèles « Dar-el-Harb » pour retourner vers la terre musulmane « Dar-el-Islam ».

Voilà la cause principale de ces émigrations qui remontent à la conquête.

Quant aux causes accidentelles (sociales, économiques, politiques) elles sont aussi nombreuses que variées : dissentiments de famille, mécontentements administratifs, démêlés avec la justice, mauvaises récoltes, sécheresses, disettes, épizooties, aliénations de terre imprévoyantes, séquestres, expropriations imprudentes pour la colonisation appels constants à l'émigration, depuis de longues années, de la presse et des comités panislamiques, désertions de l'armée, insurrections, visites clandestines des Lieux Saints, et, en ces dernières années, crainte du service militaire, etc., etc.

La dernière émigration dite « de Tlemcen » en 1911, comprenait 526 chefs de famille, à peu près tous rentrés d'ailleurs, la colonisation officielle turque sur laquelle ils avaient fondé leurs espérances, ayant fait faillite depuis longtemps.

On compte environ de 20.000 à 30.000 Algériens, Tunisiens et Marocains en Egypte; de 10.000 à 15 000 en Arabie; de 5.000 à 6.000 en Palestine; au moins autant en Cilicie, autant en Anatolie et un peu plus en Syrie.

Tous ces groupements sont, en général, composés de mécontents et surtout de fanatiques. Voilà ce qu'il ne faut jamais oublier lorsque l'on est appelé à s'occuper d'eux ou de leurs intérêts collectifs ou personnels en Orient. Que nous n'ayons pas toujours compris suffisamment cette situation, et que nous n'ayons pas constamment travaillé à l'atténuer, laissant parfois nos rivaux et nos ennemis se substituer à nous, c'est un fait dont il nous est facile, aujourd'hui que nous sommes en Syrie, de mesurer la portée.

Tant y a que ces émigrés sont, pour la plupart, très aigris, soit qu'ils n'aient pu revenir en Afrique du Nord par crainte de punitions imaginaires, soit qu'ils n'aient pas trouvé en Orient — nous ne parlons que de nos protégés, bien entendu — les facilités nécessaires, plus simplement l'accès des bureaux de nos consulats. Beaucoup de ces Africains se plaignent, en effet, des rigueurs à leur endroit, de certains khodjas et chaouchs syriens, chrétiens ou musulmans, qui fermaient obstinément les portes des consulats aux pauvres diables impuissants à « graisser la courroie pour la faire aisément glisser » suivant le proverbe arabe.

La protection de ces gens est, d'ailleurs, pour de multiples raisons, il faut le reconnaître, une chose très difficile et très délicate dans ses rouages qui étaient jadis faussés sciemment par la Porte. Bref, nous avions toutes les peines du monde à maintenir à nos Africains leur nationalité algérienne, tunisienne et marocaine.

En Arabie, à Médine, tout un groupe important d'Africains — plusieurs milliers — furent chassés par le roi du Hedjaz, lorsque celui-ci prit possession de son trône. A l'instar de beaucoup de chefs de communautés musulmanes, ce gardien si vigilant de la loi de Mohammed qu'il invoquait jadis à tout bout de champ contre les Ottomans parjures, ce roi s'est, sans hésitation, emparé des ouakfs affectés aux moghrebins de Médine. Nous en avons rencontré errant un peu partout sous leurs loques en Egypte, en Syrie et surtout en Turquie, n'osant se plaindre, heureux peut-être de souffrir pour leur foi à laquelle ils avaient déjà tout sacrifié, et vivant de la mendicité publique.

La guerre a bien pu enrichir Hussein ben Ali et ses fils. Assurément, elle ne les a pas convaincus de l'opportunité de rompre avec les méthodes du gouvernement ottoman que le même Hussein condamnait jadis, avec tant de véhémence dans sa proclamation de Guerre Sainte...

Le malheur est qu'en cette matière et en bien d'autres encore, le fatalisme musulman permet au plus fort les pires choses, même de mettre la main sur ce qu'il y a de plus sacré, comme ces ouakfs dont les produits sont destinés à empêcher de mourir de faim la colonie moghrebine d'Orient.

La soumission à la loi du plus fort avec l'espoir de devenir soi-même un jour — Dieu peut tout — un tyran et de faire mieux et plus que les prédécesseurs pour gagner honneurs et profits, voilà bien une curieuse forme de fatalisme. Il n'y a que des puissants et des faibles en Islam, et la belle théorie de la fraternité prêchée par le prophète succombe devant les exigences de la vie communiste.

Cela est si vrai, que l'islamite d'Orient ne connaît pas l'économie. Mettre de l'argent de côté, quelle folie! C'est se priver pour son ennemi plus fort qui viendra le prendre un jour. La terre, mère de la richesse publique et privée, n'appartient-elle pas à Dieu et à son représentant ici-bas?

L'épargne n'a pas de sens sous des gouvernements où l'arbitraire domine la loi et menace à chaque instant l'individu, dans ses biens, sa famille, sa personne. Elle commence à peine à poindre en Afrique du Nord avec la propriété individuelle garantie et protégée par la loi française ; et c'est une révolution dont il faut souhaiter l'épanouissement rapide. Car elle doit aboutir à la formation d'une classe moyenne, équilibre indispensable à l'assiette et au progrès des sociétés...

Les colonies moghrebines en Orient sont donc minables.

A part quelques individualités instruites qui ont émergé dans des fonctions publiques ou dans des professions libérales, à part la famille d'Abd-el-Kader qui avait entraîné à sa suite environ 3.000 Algériens, nos Africains exercent en général des métiers divers — les petits métiers de l'Orient — sur le littoral. Dans l'intérieur, ils s'adonnent à l'agriculture et on en trouve un certain nombre dans les propriétés concédées par la Porte à des descendants de l'émir en récompense de leur option pour la nationalité ottomane.

Dans ce monde de mécontents, il en est certes, qui, une fois les mirages évanouis et les comparaisons faites entre la vie d'Afrique, sous le gouvernement des chrétiens, et la vie asiatique plus près de la divinité, mais où les « frères » sont des « loups », il en est qui font pencher secrètement la balance de notre côté. Mais ces « loups », il faut aussi hurler avec eux pour ne pas mourir de faim, et on les flatte en dénigrant sans cesse les chrétiens conquérants de l'Afrique du Nord.

Une immense vague de fanatisme couvre à demeure la Syrie, vague entretenue et excitée par la présence d'autres chrétiens qui, eux, font, au contraire, en majorité, profession d'aimer la France — d'aucuns, il est bon de le dire, avec l'espoir de voir passer un jour de leur côté l'oppression dont ils souffrent depuis si longtemps de la part des gouvernements musulmans.

Ces compétitions rongent une société divisée sur elle-même par ses nombreuses confessions chrétiennes et islamiques. La Syrie est, en effet, on le sait, une « Babel » de langues et de religions : Arabes, Turcomans, Kurdes, Arméniens, Tcherkess, Syriens, Grecs, Chaldéens, Iraniens, Israélites, Daghestans, Samaritains, Naouar (tribus bohémiennes), etc., et nous ne sommes pas certain de ne pas en oublier, telles sont les principales nationalités du pays.

Ajoutez à cela que, dans chaque groupement, il y a des partis favorables ou défavorables à un gouvernement européen ou musulman. Chez les Druses, par exemple, il y avait ces temps derniers encore, un parti français, un parti anglais, un parti ottoman et un parti chérifien. Ajoutez encore, d'un groupe à l'autre, et souvent dans le même groupe, des intérêts en opposition absolue, et vous aurez une faible idée des complexités de la tâche de tutelle du haut commissaire de la République, le général Gouraud.

Il n'en est pas de plus difficile dans le monde entier quand on la comprend autrement qu'à la manière turque qui avait tout de même quelque valeur.

Au-dessus de ces nationalités et de leurs compétitions, un lien commun permet de se comprendre et quelquefois de s'entendre : c'est la langue arabe à laquelle chrétiens et musulmans sont fortement attachés. Et c'est en cette langue qu'on a vu se dresser, depuis une vingtaine d'années, une presse largement subventionnée par nos ennemis.

Avant la guerre, la seule Syrie ne comptait pas moins de 50 journaux quotidiens, 15 feuilles hebdomadaires et 20 revues mensuelles ou trimestrielles, dont la moitié étaient dirigés par des musulmans. Actuellement, on compte encore une cinquantaine de feuilles publiées en langue arabe. On y connaît des organes *libéraux*, *nationalistes*, *progressistes*, *druses*, *pansyriens*, *panarabes*, *panottomans*, *antihedjaziens*, *antisémites*, *proanglais* et très peu d'ostensiblement *profrançais*.

Jusqu'à notre occupation du pays, il ne semble pas que nous ayons prêté à cette presse une attention suffisante. Elle menait cependant, contre l'Algérie, point de mire de notre politique musulmane, une campagne venimeuse. Depuis plus de vingt ans, les fonds turco-allemands servaient à alimenter des polémiques. On y représentait constamment le gouvernement de l'Algérie comme le plus grand persécuteur des musulmans : lois d'exception pour les indigènes astreints à une vie servile et misérable; juridictions spéciales les condamnant arbitrairement lorsqu'ils ont pour adversaires des Européens; internements pour la moindre suspicion; vexations de toutes sortes; entraves à l'exercice de la religion; incorporation des habous au domaine de l'Etat; interdiction du pèlerinage de La Mecque; naturalisation des Juifs; éviction des indigènes de l'administration du pays; destruction de la langue arabe et des coutumes islamiques; absence presque absolue des journaux arabes; impôts exclusivement perçus en faveur des Européens; recrutement militaire obligatoire, etc., etc., tels étaient les clichés constamment reproduits.

Telles étaient aussi les répercussions de nos actes politiques et administratifs, non seulement en Syrie, mais encore en Egypte, en Turquie où d'autres journaux de même acabit menaient le train contre nous.

On ne sait pas assez le mal que cette longue campagne de dénigrement a causé à notre influence en Orient, surtout après les pièces de théâtre à grand orchestre de Jérusalem et de Damas où le kaiser allemand se proclamait le seul protecteur sincère de l'Islam. Il suffit, pour s'en rendre compte, de prendre contact, en Egypte et en Syrie, avec des hommes éclairés, chrétiens ou musulmans.

Les grands et féconds souvenirs de l'expédition d'Egypte, notre expédition de Syrie en 1860, qui avaient porté si haut le nom de la France dans ces pays, nos efforts d'enseignement de notre langue eux-mêmes, ainsi que les apports de notre civilisation en ont souffert jusqu'à faire douter parfois, dans le monde chrétien lui-même, de notre œuvre de justice, de liberté et de relèvement à l'égard de l'Islam.

Si bien que, durant la guerre, les esprits étaient travaillés par la seule annonce d'une terreur redoutable : l'arrivée dans le pays de ceux que nombre de journaux arabes et, tout récemment encore, les Congrès syriens de Damas, appelaient, avec quel dédain, les *colonisateurs!*

Parmi les meneurs de ce mouvement, nous avons retrouvé un des membres les plus remuants de la famille d'Abd-el-Kader, lequel dirigeait, en sous-main, un journal de Damas. *Le Mohadjir*, rédigé par un de nos mozabites, fanatique bien connu.

Le coup de barre politique donné par nos alliés les Anglais du côté du Hedjaz, le rêve d'un royaume arabe à la réalisation duquel nous nous sommes associés, la proclamation de la Guerre Sainte du Malik du Hedjaz, l'occupation de la Syrie par les Anglais, l'arrivée de Fayçal à Damas, l'expulsion de l'émir Saïd, l'élévation de l'émir

Fayçal à la royauté d'une Syrie « intégrale », la chute énorme de cette royauté de carton, après la prise de Damas par nos troupes, toutes ces commotions ne paraissent pas avoir modifié beaucoup l'opinion nettement défavorable des musulmans à notre endroit.

Si d'aucuns tirent de notre tutelle honneurs et profits, la masse toujours excitée et redoutant la prédominance des chrétiens de Syrie, ne reviendra qu'avec le temps à une plus saine appréciation des choses. Ce n'est pas, en tout cas, le roi du Hedjaz, ni ses fils qui s'emploient à un revirement d'esprit favorable à nos intérêts nationaux comme aux leurs et encore plus, à la paix publique. Leur journal *La Kibla* est, à cet égard, significatif, et il faut malheureusement redouter que le jour où nous cesserons de favoriser l'Etat d'Arabie, ne soit suivi d'une volte-face vers les Turcs, déjà esquissée, assure-t-on, à Damas et sur les confins sud de la Palestine.

D'autres ombres consistantes seraient à ajouter au tableau. Le « Sionisme » préoccupe beaucoup les esprits dans tout le Levant et sur les rivages africains de la Méditerranée orientale. Le « bolchevisme » lui-même prépare la révolution mondiale avec une méthode rappelant les plans allemands d'avant-guerre pour les entreprises révolutionnaires à lancer dans nos colonies terres d'Islam. Lénine en personne, a complaisamment et publiquement énoncé, à cet égard, ses vues et ses espérances, et les gouvernements avertis n'ignorent rien des agissements de propagande des soviets en Asie et en Afrique du Nord, le tout en liaison avec les Comités panislamistes installés en Allemagne, en Suisse et, assure-t-on, en Italie.

On voit d'ici de quels espoirs sont gonflés tous ces mouvements dans le monde musulman et de quelle fébrilité est faite la vie des 50.000 Mogehrbins du Levant qui regardent toujours, malgré tout, vers l'Afrique du Nord.

* * *

Si de la Syrie où nous venons de montrer les organes de propagande par la parole et par l'écrit, dirigés contre l'Algérie, nous rentrons chez nous pour voir quel a été le choc en retour des événements de la guerre et surtout des décisions de la Conférence de la Paix, voici ce que nous croyons apercevoir.

En l'absence, à peu près complète, chez nous, jusqu'en ces dernières années, de journaux de langue arabe, la presse d'Orient attirait seule nos indigènes comme une sorte d'aimant dont le rayonnement est doublement puissant, puisqu'il part des capitales de l'Islam. Mirages ou réalités, les nouvelles qui arrivent de ces terres sacrées passent, dans la masse, au même titre que des dogmes. Et quand ces sortes de dogmes, anathèmes constamment dirigés contre notre domination, s'affirment, sans *contradiction suffisante*, depuis des années et des années, on peut facilement déduire la profondeur de leurs racines et les difficultés d'y porter une utile cognée.

On aura une idée de l'intensité de la propagande religieuse ou panislamiste, en relevant que la seule Université d'El-Azhar avait, en 1913, expédié dans Afrique du Nord pour le chiffre fantastique de 11 millions de livres ou brochures.

Quand, par surcroît, nous laissons non seulement lire — car chacun sait qu'on ne peut utilement interdire l'accès de la presse d'Orient en Afrique du Nord — mais encore reproduire, toujours sans *contradiction suffisante*, les prétendus méfaits de notre colonisation, les difficultés dont nous venons de parler redoublent

Voici, par exemple, amplifiée, comment, après la presse arabe d'Orient, un journal arabe, rédigé par des « Jeunes-Algériens » appréciait en 1912 cette colonisation. Il s'agissait d'un monument aux colons dont le projet avait été lancé par l'*Echo d'Alger* :

Laissant, dit le *Rachidi*, alors imprimé à Djidjelli, le ciment armé aux militaires, on réclame pour les colons la trilogie magnifique de la pierre, du marbre et du bronze Soit : mais cherchons à entrevoir par quel lien symbolique la composition de ce monument le rattachera à la réalité vivante. N'en doutons pas, nous verrons immortaliser le colon, type du genre, grand, gros, truculent, casqué, botté, matraque au poing, dressé dans son costume kaki. Debout, au milieu de quatre indigènes prosternés, il semble un Dieu redoutable qu'il faut apaiser par des offrandes. L'un de ses fidèles élève vers ses genoux le sac plein des douros de l'impôt. A ses côtés, deux serfs de la glèbe lui offrent les fruits de leur labeur, la grappe et la gerbe. Le dernier, faute de mieux, ne pouvant lui consacrer que sa vie, lui apporte le tribut du sang.

Le socle de ce groupe imposant ne sera pas moins instructif. Sur trois pans du bloc de pierre, des bas-reliefs évoquent les nobles délassements du colon fier du devoir accompli : l'un, les satisfactions cérébrales de l'absinthe ; l'autre les joies sportives de l'automobile ; le troisième enfin, celles d'ordre gymnastique, des réunions électorales. Cependant, sur la face principale, se lit, gravée en lettres d'or, l'inscription magnanime :

L'ALGÉRIE N'EST PAS UNE COLONIE
MAIS ELLE HONORE SES COLONS

(*Rachidi*, du 28 juin 1912.)

Ainsi étaient traités cette Algérie colonisatrice, ces pionniers d'une glèbe dont ils ont fait le joyau des colonies du monde et qui, à cette heure même, penchent leurs cœurs sur les fellahs indigènes atteints par la disette, ces fellahs à qui ils prêtent le concours de leurs bras et de leur matériel agricole pour les relever du désastre qui les menacerait sans leur intervention si humaine, si bienfaisante et disons-le mot, si française... cette Algérie qui vient de voter 20 millions pour secourir les meskines et les empêcher de mourir de faim !...

Ce n'est qu'un fait, nous pourrions en citer cent autres.

Dans le haut domaine politique, c'est encore plus navrant. La Conférence de la Paix a laissé, à la suite du président Wilson, tomber imprudemment des flammèches de liberté, d'affranchissement, d'autonomie, sur le monde du Levant aussi essentiellement inflammable qu'incapable pour longtemps d'exercer, dans leur intégrité, les fonctions si difficiles de la souveraineté : les Turcs en sont un vivant exemple.

Sans parler de l'agitation égyptienne, ni de l'agitation indienne, géographiquement hors du sujet, encore qu'elles y touchent de près, n'avons-nous pas connu l'érection de plusieurs Républiques asiatiques, et, plus près de nous, rappelons-le, l'élection d'un roi d'une Syrie intégrale. Ce mouvement n'est-il pas significatif?

Qu'on ne s'y méprenne pas, les idées vont vite dans le monde si impressionnable de l'Islam, et ce n'est pas seulement en Orient que l'on parle à présent de l'indépendance des pays musulmans. Au temps où l'émir Fayçal se faisait élever sur un trône, des Tunisiens nationalistes, demi-Levantins surexcités par la crise orientale, revendiquaient une Constitution « façon Stamboul ». « Rodd Balek » s'est attaché, dans ce Bulletin, à montrer, en des articles où la connaissance intime de l'âme arabo-berbère s'affiche à chaque ligne, comment a pu naître et se développer, au sein des bourgeois de Tunis, la campagne pour le *destour*, et comment aussi, par la contamination rapide des journaux arabes, elle s'est propagée dans le reste du pays.

Nous avons également connu en Algérie, dans le même temps, une explosion à peine masquée d'aspirations nationalistes, notamment en automne 1919, lors de la période électorale indigène dirigée, sous un couvert maraboutique, par un membre de la famille de l'émir Abd-el-Kader, dont les actes tendancieux furent récemment discutés à la Chambre des députés où son loyalisme fut soumis, entre parenthèses, à une rude épreuve.

La tutelle de la France sur la Syrie, les efforts d'émancipation des Libanais, le royaume éphémère de Fayçal, la lutte entre les chrétiens et les musulmans pour conquérir la suprématie et le pouvoir, voilà les aliments offerts par la correspondance privée des émigrés et la presse arabe du Levant à nos indigènes du Moghreb.

Il y a plus : sous la double poussée nationaliste beaucoup plus accentuée d'ailleurs en Tunisie qu'en Algérie, on a vu éclore une presse indigène, notamment à Alger, à Bône et à Constantine. On l'a vue s'attaquer ouvertement à notre autorité par comparaisons suggestives : libertés spéciales accordées aux Tripolitains par une Italie contrainte; parlement de Tripoli présidé par un musulman; agitation politique des « Jeunes-Tunisiens » et des « Jeunes-Egyptiens ».

Sous les mots, apparaissait déjà ce vaste réseau d'intrigues allemano-islamo-bolchevistes qui menace de s'étendre à toute l'Afrique du Nord, et dont les foyers principaux se trouvent aux deux extrémités Est et Ouest de l'Algérie.

Que des personnalités tunisiennes remuantes et turbulentes, énervées par la guerre et les principes wilsoniens, aient pu se bercer de l'illusion qu'un jour la France renoncerait à la Régence; que ce sentiment ait été suscité en elles, comme l'a observé si justement Rodd Balek, par le mécanisme même du Protectorat et par une théorie socialiste d'après laquelle le seul but de la colonisation serait l'assistance à prêter aux peuples retardataires pour les acheminer vers la civilisation moderne, soit. Mais que des Algériens, comblés d'honneurs et de profits par la France ; que des musulmans fils ou descendants d'anciens conquérants osent élever la voix pour amorcer des revendications sur un pays qui n'a jamais été à eux et dont leurs grands ancêtres avaient commencé à faire un désert, voilà bien qui serait pour surprendre des observateurs superficiels. D'autres savent, au contraire, que du fond de l'âme musulmane, remontent parfois à la surface des lames de prophétisme et de messianisme, quand ce n'est de pure intolérance fanatique : ces lames ont produit depuis vingt ans, en Algérie, l'insurrection de Margueritte, et, pendant la guerre, les troubles de Perrégaux et du Bélezma ; en Tunisie, Thala Kasserine, le Djellaz, le boycottage des tramways de Tunis et le mouvement actuel, conséquence directe ou indirecte de la publication *la « Tunisie martyre »*.

Et, sans doute, ceux-là qui savent, veillent, mais en face de la crise d'autorité dont souffre l'Algérie, d'une part, et de « l'incompréhension » métropolitaine, de l'autre, que faire?

Avant la guerre la soi-disant attitude de l'Algérie dans la question indigène faisait prédire par des prophètes métropolitains les pires catastrophes. E.-F. Gautier, dans son beau et bon livre, *l'Algérie et la métropole* rappelle qu'en 1913, une revue parisienne, organe militant des indigénophiles, écrivait : « Dès qu'une menace de guerre se manifestera en Europe, il nous faudra distraire 200.000 ou 300.000 hommes pour aller en Algérie prévenir les insurrections. »

La grande épreuve a passé. Nous avons même, au cœur de l'orage, introduit la conscription indigène dans les tribus, et les musulmans sont allés au feu sans cette rage au cœur qu'on leur prêtait contre leurs prétendus bourreaux. Il y a donc tout de même quelque lien solide entre cette colonisation si vilipendée et nos indigènes, puisque colons et musulmans ont combattu côte à côte dans les tranchées. Et ce résultat est magnifique !...

La Métropole qui a vu, aux portes de Paris, et sur tous les champs de bataille, ces Algériens, ces Tunisiens et qui plus est, ces Marocains à peine conquis, verser leur sang, a voulu leur en manifester sa grande reconnaissance, à commencer par des réformes applicables à la seule Algérie. Et c'est ici qu'apparaissent troublantes les répercussions de notre sollicitude.

En Syrie, quand on parle du « loyalisme » des Africains, les musulmans vous répondent : oui, mais nos coreligionnaires ont été contraints de marcher. On sent tout de suite que des pèlerins impénitents et des déserteurs de chez nous, ou encore des traîtres du bataillon sacré, levé par les turco-allemands au camp des prisonniers de Zossen, ont passé par là avec leur poison. Quant aux réformes, on les représente à la fois comme livrées à l'hostilité des colons et comme devant aboutir à « occidentaliser » les musulmans.

En Algérie, ceux-ci les trouvent insuffisantes

et, prenant texte de l'essai d'application à la Syrie des principes wilsoniens, des voix de « jeunes Algériens », nous l'avons vu, se sont élevées pour réclamer, sournoisement, la liberté pour les indigènes de se gouverner eux-mêmes.

Nous en sommes là. Et il faut bien reconnaître que toute cette agitation des *jeunes :* « Jeunes-Algériens », « Jeunes Tunisiens » mal émancipés et mécontents, sans parler des autres « jeunes » de l'Egypte, de la Turquie et des Indes anglaises, est quelque chose de déconcertant, quand on songe qu'ils ont ramassé sur les bancs de nos écoles les bâtons avec lesquels ils nous menacent aujourd'hui... Polichinelles essayant de frapper le Commissaire sous la bannière de nous ne savons quel communisme, de quels Soviets au nom desquels on est allé jusqu'à proclamer à Tours l'adhésion du prolétariat indigène à la IIIe Internationale!...

* * *

Sans disserter plus qu'il ne convient pour ne pas dépasser le cadre de cet article, pourtant une rapide mais froide appréciation des hommes et des choses s'impose ici. Ne prenons rien au tragique, ni les feux de pelotons sans cesse tirés sur l'Algérie par les journaux de langue arabe, ni les attaques réitérées du panislamisme, ni l'agitation des jeunes, pas même les desseins des soviets, fruits venimeux des Congrès de Moscou et de Bakou, mais prenons tout au sérieux.

East is east, and West is West : l'Orient c'est l'Orient, et l'Occident c'est l'Occident, a dit Kipling; par quoi il faut entendre que, depuis Hérodote et avant lui, les Orientaux font tout au rebours des Occidentaux. De là les difficultés de marier le soleil couchant avec le soleil levant.

C'est limpide!

Les lois de l'existence et la nature des choses n'en ont pas moins fait qu'il y a eu des rapprochements, des contacts, des pénétrations entre les deux extrêmes. La guerre nous l'a démontré surabondamment pour l'Algérie. Quand on voit en Syrie le soin que prennent depuis des siècles et des siècles, les chrétiens et les musulmans de vivre, malgré l'unité de leur langue, cloisonnés et toujours prêts à s'entre-détruire même quand les Français sont là, il est bien permis de rendre hommage à l'œuvre française en Algérie et de s'appuyer sur elle pour résister avec confiance aux attaques extérieures, d'où qu'elles viennent.

On peut critiquer cette œuvre tant qu'on voudra : on n'empêchera pas que près d'un million de Français et d'Européens vivent au milieu de 5 millions d'indigènes sans s'aimer toujours, c'est certain, mais non pas sans s'estimer souvent et sans s'atteler journellement à la même voiture économique, soit au meilleur instrument de progrès et de civilisation. Le temps fera le reste. Bugeaud, qui s'y connaissait, l'a dit : « C'est une œuvre de siècles et de géants! »

Instruisez les douars, nous crient les indigénophiles et vous irez beaucoup plus vite, vous devancerez l'échéance.

C'est vrai, mais Paris ne s'est pas construit en un jour et la France ne fera pas faillite à ses grands devoirs.

Par voie de réciprocité, nous demanderons qu'on instruise aussi nos villages français sur nos possessions extérieures, à commencer par l'Afrique du Nord. Il est navrant de constater sur ce point l'ignorance des classes primaires.

Après cette digression qui n'était pas inutile, rentrons dans notre sujet d'actualité.

Nous croyons avoir démontré que les répercussions des événements intéressant réciproquement l'Afrique du Nord et l'Asie, la Syrie en particulier, s'opèrent et s'amplifient suivant des canaux divers. D'Afrique en Syrie, ce sont les moghrebins émigrés et les pèlerins fanatiques qui sont les truchements des nouvelles, toujours traduites dans un sens défavorable à notre domination. La presse arabe s'en empare et les répand dans les masses qui, à force de les entendre répéter, sont aujourd'hui convaincues que nous martyrisons nos indigènes. De Syrie en Afrique, cette presse s'infiltre, malgré toutes nos interdictions, dans nos tribus où elle jette le trouble dans les esprits et la déconsidération sur nos actes. Des correspondances privées et des émissaires des Comités panislamistes et aujourd'hui bolchevistes ont accentué et vont essayer d'accentuer le mouvement dans un sens révolutionnaire.

Sous l'influence de ces menées, la tentative loyale de tutelle que nous expérimentons en Syrie se traduit chez nos « Jeunes-Algériens » et chez nos « Jeunes-Tunisiens » par une levée assez maladroite, de boucliers nationalistes.

Un mauvais tour à jouer aux Syriens qui trouvent qu'on ne leur concède pas assez vite leur indépendance, et aux clans tuniso-algériens qui la réclament, serait de la leur conférer à tous sans délai : dans quinze jours, après que l'incendie aurait été allumé dans les deux pays, ils pousseraient de grands cris pour supplier une nation européenne de venir l'éteindre. A moins qu'ils ne prient les Turcs, qui s'y entendent mieux que nous, de les ramener à une paix faite d'autoritarisme et d'arbitraire. Il ne serait pas facile, en tout cas, de compter les morts!

Des pays comme la Syrie et l'Algérie qui ont été conquis avec la collaboration guerrière d'une partie de leurs habitants combattant contre l'autre partie (musulmans contre musulmans) n'ont jamais eu le caractère d'une nation. Voilà la vérité sur laquelle aucun principe d'indépendance ne peut mordre!

Il n'est aucun Syrien chrétien ou musulman, ni aucun Africain intelligent et averti qui ne soit d'accord avec nous sur ce point.

N'étant point constructeurs de gouvernements autres que des gouvernements autocratiques, modèles turcs, très simples et faciles à manier, ils sont moins d'accord quand il s'agit d'envisager des mesures capables de guider progressivement leurs pays vers l'affranchissement qu'ils rêvent.

Quant à nous qui de Syrie et d'Afrique frap-

pons aujourd'hui sur la caisse de résonance méditerranéenne, quel son de politique musulmane faisons-nous vibrer?

Et d'abord avons-nous une politique musulmane? Je sais bien que M. Leygues en réclamait déjà une en 1913. Elle ne devait pas être une politique d'assimilation qui ne pourrait, au lieu de les unir pour la cause commune, que faire se dresser l'une contre l'autre les deux forces vives de l'Algérie, les colons et les indigènes.

La guerre est venue, et je crois bien que nous avons gardé, depuis, des politiques musulmanes distinctes pour chacun de nos compartiments algériens, tunisiens, marocains et ceux des Afriques occidentale et équatoriale qui n'ont guère entre eux tous de contacts consistants, quand ils ne s'ignorent pas complètement.

Alors il ne faut pas être surpris que les baguettes du tambour, passant d'une main dans l'autre, ne fassent pas toujours résonner, en Méditerranée et même ailleurs, l'instrument comme il conviendrait.

Il ne faut pas s'étonner lorsque, tombant à faux sur la caisse, les événements européens, les actes du Gouvernement central et ceux des Gouvernements locaux créent des retentissements que, dans notre organisation actuelle, il est difficile de prévoir et, par conséquent, d'atténuer quand on ne peut les éviter.

On pressent tout de suite la conclusion : établissons au-dessus des compartiments territoriaux africains et des divers bureaux de la Métropole qui les gèrent, une centralisation capable de *gouverner* l'ensemble de nos affaires musulmanes en leur imprimant l'action politique que les événements et les incidents, si mouvants de notre temps, commandent. Et l'on songe au bruit qui se fait autour des projets de formation d'un ministère ou d'un sous-secrétariat d'Etat de l'Afrique du Nord.

L'étiquette importe peu. Il est bien possible qu'un pareil organisme réunissait les tronçons de nos administrations centrales qui s'occupent de l'Afrique du Nord, soit d'une grande utilité au point de vue économique.

Au point de vue « politique musulmane » c'est autre chose : un grand magasin de Paris qui, au lieu de les servir sur place, enverrait ses clients d'un bout à l'autre de la Capitale où il aurait des succursales suivant la couleur ou les accessoires d'un type uniforme de chapeau ou de robe, voilà, révérence parler, l'image de la centralisation actuelle de notre politique musulmane.

Point ne serait besoin, croyons nous, pour rebâtir et diriger suivant les nécessités de l'après-guerre, l'édifice d'un instrument aussi lourd qu'un ministère. A cette heure où flamboient en grosses lettres sur les frontispices de nos monuments gouvernementaux le mot « économie » un ministère serait quelque chose de lourd, de coûteux, de très coûteux. Abstraction faite de cette considération, c'est, croyons-nous, à un organisme beaucoup plus léger et plus souple que devrait aller la politique musulmane qui est quelque chose de très particulier.

Cet organisme existe sans qu'on paraisse s'en douter : c'est la commission interministérielle des affaires musulmanes créée par décret, depuis 1911, avec la mission de rechercher : 1° les directions générales à donner à notre politique vis-à-vis des populations musulmanes; 2° la solution des affaires musulmanes communes aux différents départements ministériels intéressés.

Il semble bien que cette commission n'a pas trop mal travaillé pendant la guerre, et qu'en l'adaptant aux nécessités de l'heure elle pourrait parfaitement jouer le rôle de détermination, de centralisation, de documentation, et de haute direction générale que nous ambitionnons pour notre politique musulmane. Il suffirait, en dehors des textes qui la rénoveraient, de lui adjoindre un certain nombre de *routiers* des terres musulmanes à même de lui apporter quelques-unes de ces vérités résultant d'une documentation humaine qu'on ne peut acquérir dans les bureaux des ministères et qui sont la moelle de choses dont la diplomatie doit fabriquer l'enveloppe et assurer le fil conducteur.

C'est, en résumé, à un faisceau de compétences, celui-là ou un autre d'égale compétence, si l'on veut, qu'il conviendrait de soumettre la mise en œuvre des voies et moyens capables d'assurer et l'action politique et la liaison indispensable entre l'Asie et l'Afrique musulmanes.

On pourrait sans doute appliquer ainsi quelques remèdes efficaces à la situation assez troublée, au malaise que nous avons signalé. Il semble bien, par exemple, qu'il ne serait pas sans utilité d'étudier en ce moment la mise en train, de notre côté, d'une presse de langue arabe et aussi une meilleure organisation du pèlerinage de La Mecque.

Car le pèlerinage de La Mecque que le Levant accuse sans raison — nous le démontrerons quelque jour — l'Algérie de tracasser sinon d'empêcher radicalement, joue dans tout cela, un rôle au moins aussi important que celui de la presse.

Pourquoi ne remettrait-on pas à la commission des affaires musulmanes les baguettes du tambour de résonance?

TEBBAL.

Alger, février 1921.

CONDITIONS D'ADHÉSION AU COMITÉ

Tout Français souscripteur d'une somme annuelle d'au moins trente francs *devient membre adhérent et recevra pendant l'année le* Bulletin mensuel *publié par le Comité.*

Le chiffre minimum de la cotisation est réduit à vingt-cinq francs *pour les souscriptions personnelles des fonctionnaires coloniaux, diplomatiques et consulaires, de l'armée et des membres de l'enseignement.*

L'abonnement au Bulletin mensuel *est fixé à* trente-cinq francs *pour l'étranger, les libraires et commissionnaires et pour les cercles, bibliothèques, services, établissements et groupements divers, civils et militaires.*

LE COMMERCE DE LA TUNISIE

EN 1920

Dans le but d'arbitrer exactement la valeur des marchandises importées et exportées, un décret beylical du 15 mai 1920 a institué une Commission permanente des valeurs de douane, dont les évaluations concordent sensiblement avec les cours des produits similaires de l'Algérie.

Sous l'empire de ce nouveau mode de détermination des valeurs, le mouvement du commerce général de la Tunisie avec la France, l'Algérie et les puissances étrangères a atteint en 1920 (importations et exportations réunies) 972.620.000 fr., total supérieur de 484.830.147 fr., soit de près de 100 0/0, aux chiffres correspondants de l'année précédente.

Ce total se décompose ainsi :

Importations	635.562.572 francs
Exportations............	337.057.478 —

La différence existant entre les bases d'évaluation respectivement adoptées en 1919 et en 1920 ne laisse pas de compliquer l'examen comparatif du mouvement commercial des deux années. Les valeurs des importations de 1919, basées sur les déclarations des intéressés, sont, dans l'ensemble, assez proches de la réalité et, par suite, leurs taux ne sont pas très sensiblement inférieurs à ceux que la Commission des valeurs a adoptés en 1920. Au contraire, en ce qui concerne les exportations, les taux d'évaluation de l'année dernière sont trois fois plus élevés que ceux de 1919 qui sont, comme on le sait, les taux d'avant guerre. Il s'ensuit que, pour être mis valablement en parallèle avec celui de 1920, le montant des exportations de 1919 doit être triplé.

On constate, dans ces conditions, que les sorties de l'année dernière ont, par rapport à celles de l'année précédente, diminué de près de 50 0/0 ; 337 millions de francs contre 202.000 $\times$ 3 = 606.000 francs. Quant aux entrées, elles ont plus que doublé passant de 285.761.000 francs en 1919 à 635.562.000 francs en 1920.

Le fléchissement des exportations a été motivé en premier lieu par le déficit de la récolte de céréales en 1920, et aussi par la médiocrité de la campagne oléicole 1919-1920. La même pénurie, causée par la sécheresse, s'est également fait sentir dans d'autres productions, et notamment dans celle des fèves. Aussi la Tunisie, qui avait exporté en 1919 2.781.000 quintaux de céréales en grains et de fèves, n'en a exporté en 1920 que 416.000 quintaux et les importations de l'espèce, qui se réduisaient, il y a deux ans, à 5 000 quintaux, se sont élevées l'année dernière à 637.000. De même, les exportations d'huiles d'olive et de grignons tombaient de 234.000 quintaux en 1919 à 6.000 en 1920. Ce ne sont là, d'ailleurs, que les traits les plus saillants d'un état de choses qui a affecté, l'an passé, toute la production agricole de la Régence et qu'ont encore accentué des restrictions d'exportation justifiées par le souci du ravitaillement local.

La recrudescence des importations est, d'autre part, la conséquence de la reprise des affaires en France, de l'amélioration des transports et, par tant, de la possibilité donnée au commerce et à l'industrie de la Régence de renouveler leurs approvisionnements, de reconstituer et réparer leur outillage, toutes choses à peu près interrompues depuis la guerre et nécessitant des achats d'autant plus importants.

Le pourcentage français dans le commerce d'importation tunisien qui était en 1919 de 32,16 0/0, passe en 1920, à 46,66 0/0.

Exprimées en quintaux, les importations en provenance de la Métropole se sont chiffrées ainsi qu'il suit pendant les deux dernières années :

1919....	715.097
1920...............	1.317.319

soit une augmentation de 602.222 quintaux.

Il convient de noter que, tandis que l'importation des tissus de coton de provenance française a presque triplé, celle des cotonnades anglaises a, dans le même temps, diminué de plus de la moitié (25.116 quintaux en 1919, 10 836 en 1920).

Les principaux autres fournisseurs de la Tunisie ont contribué à ses importations en 1920 dans les proportions suivantes :

Etats Unis..........	13.61 %
Angleterre....	10,89 %
Italie....	8,28 %
Algérie...	5,06 %

L'importance de la part des Etats-Unis dans ce pourcentage tient aux achats de blés effectués en Amérique par le gouvernement tunisien et aussi à une plus considérable importation de machines.

***

Comme on l'a vu plus haut, les exportations tunisiennes de l'an dernier ont diminué, en valeur, de près de moitié par rapport à 1919, et cette régression a à peu près exclusivement intéressé les produits agricoles. Cette constatation est rendue particulièrement évidente par l'examen des exportations à destination de la France. A la vérité, leur tonnage est plus élevé en 1920 (8.978.691 quintaux) qu'en 1919 (7.995.217 quintaux), mais cela tient à une plus considérable sortie de phosphates qui, malgré son importance, est loin de compenser, au point de vue valeur, le déficit de produits beaucoup plus riches.

On constate, au contraire, une augmentation importante dans l'exportation, sur toute destination, de matières premières telles que le liège l'alfa, les minerais, le sel marin. Celle des phos-

phates (près de 15 millions de quintaux) a presque retrouvé son intensité d'avant-guerre.

La part de la France dans l'exportation globale de la Tunisie en 1920 est, en ce qui concerne les valeurs, de 52,44 0/0. Celle des autres pays se chiffre ainsi qu'il suit :

Italie	13,59 %
Angleterre	12,34 %
Algérie	7,54 %
Belgique	2,84 %
Egypte	2,05 %
Tripoli	1,91 %
Malte	1,91 %
Tous autres pays	5,64 %

BIBLIOGRAPHIE

La Mission de Pléville-le-Pelley à Tunis (1793-1794), par PIERRE GRANDCHAMP, chef de bureau à la Résidence générale de France à Tunis; 1 vol. de XII-136 pages. — Imprimerie Rapide, à Tunis.

Tous les lecteurs de la *Revue Tunisienne* apprécient les travaux de M. Pierre Grandchamp qui a retrouvé dans les archives de Tunis d'intéressants documents dont il a extrait plusieurs notes sur l'histoire du vieux Tunis. Ces documents inédits sont publiés sous les auspices de la Résidence générale de France à Tunis qu'on ne saurait trop encourager à de telles publications.

L'épisode que raconte le nouveau travail de M. Pierre Grandchamp se place à la fin du XVIII[e] siècle. En octobre 1793, le Comité de Salut public et ses representants à Marseille destituent le commandant Vence dénoncé comme suspect et bloqué devant Tunis par la flotte espagnole avec son escadre et un convoi de trente navires. Ils envoient pour le remplacer le commandant en retraite Pléville-le-Pelley qui après avoir debuté comme mousse et corsaire s'est distingué dans les guerres maritimes, et qui devait être plus tard amiral et ministre de la marine. Arrivé à Tunis, une enquête minutieuse lui ayant demontré la fausseté des accusations portées contre Vence, il refuse de lui enlever son commandement et, pour se justifier envers le Comité de Salut public, il écrit jour par jour et presque heure par heure ce qu'il voit et ce qu'il entend. C'est ce journal inédit et fort vivant dont M. Pierre Grandchamp fait la publication. Vence justifia la confiance de son camarade en sauvant sa division, et Pléville, après avoir assuré des envois de blés, put gagner la France et Paris et obtenir du Comite de Salut public approbation de son audacieuse transgression d'ordres formels.

Le journal de Pléville est plein de détails savoureux, notamment sur le rôle du célèbre consul général de France Devoize, très influent auprès du bey Hamouda, et sur l'etat d'esprit de la colonie française, la « Nation », comme on l'appelait alors même en Tunisie. A son arrivée Pléville est accueilli par un véritable plébiscite des Français en faveur de Vence qu'il vient destituer : et le plus singulier est que les officiers et les equipages de la division navale interviennent aussi par pétitions signées pour le maintien de leur chef : les marins du *Duquesne* terminent leur requête en suppliant Pléville « de rendre compte de ces particularités aux citoyens représentants du peuple et les assurer du republicanisme qui anime leur cœur, de leur soumission aux lois, de leur serment d'être fidèles au peuple français, et de la haine qu'ils ont vouée aux Rois. »

Pléville, qui avait été un homme brave — amputé de la jambe droite pour blessure de guerre depuis 1744 — et qui se révélait ici comme un brave homme, s'intéresse, dans son journal, à tous les faits politiques et économiques et il en rend compte fidèlement au Comité de Salut public dans des rapports que M. Pierre Grandchamp publie également. Voici un curieux exemple de sa sollicitude pour les Français de Tunis :

Tunis, le 11 novembre 1793.

« Citoyens Représentants.

« C'est à votre justice ordinaire que je m'adresse encore au sujet du consul de la République à Tunis (Devoize). Il est connu que l'estime méritée que lui porte le Bey et son Ministre de la Marine a été depuis longtemps fructueuse au commerce et aux négociants nationaux.

« Il est encore démontré que c'est par et pour luy que le Bey a manifesté sa protection à la flotte en ne mettant aucune entrave à ses besoins, accordant même des choses que nulle nation n'a obtenu jusques à ce moment.

« Compte vous en sera rendu sans doute par le Consul et par Vence. Ce Consul, bon républicain, jouit des bienfaits qu'il a procurés et procure. C'est tout pour son cœur. Mais je crois intimement que le séjour des bâtiments de l'État depuis la guerre et celui de la Division icy depuis six mois doivent luy coûter plus de vingt mille livres en sus de son traitement et cela d'après les changes et la localité.

« Ces appointements sont de 12.000 l. tournois par an, à ce que je crois, il est payé par quartiers et en piastres : cette piastre valait ordinairement 35 sols de France; elle a valu jusqu'à huit livres et depuis quelques jours seulement elle est à 5 l. 150. Le prix moyen de ces changes occasionne donc au Consul un déficit de 75 %, de sorte que les 12.000 l. sont fictives et ne sont réellement pour sa dépense que 3.000 l. tournois.

« Comparer l'échelle de Tunis à toutes les autres en localités seroit une absurdité : partout ailleurs qu'icy les capitaines, officiers, commissaires et autres employés à l'administration peuvent aller à terre tous les jours pour les affaires du vaisseau et les divisions et revenir dîner et coucher à leur bord, naviguer de nuit, les rades étant très près des villes de station.

« Icy il y a de Tunis à bord des vaisseaux cinq à six lieues. Chaque jour fournit de nouveaux besoins de venir à terre pour le capitaine, les officiers en son nom et les administrateurs. Ils n'arrivent à Tunis qu'à midy, ils ne peuvent repartir que le lendemain, parce que la chaîne entre la rade et le lac est fermée à cinq heures du soir.

« Leurs appointements ne suffiroient pas à leur dîner et souper; ils vont donc les prendre chés le Consul qui les accueille favorablement; il ne se passe pas de jour en effet que je ne voye à sa table quatre ou cinq capitaines, officiers ou administrateurs venus pour le service de la Nation. »

Aujourd'hui encore ne pourrait-on pas reprendre le témoignage du bon Pléville en faveur de tel ou tel poste diplomatique, consulaire ou administratif fréquemment visité par des missions venues de France? Le consul général Devoize a un peu partout des successeurs qui souffrent comme lui de l'insuffisance des frais de représentation !

Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe, par Paul MONCEAUX, membre de l'Institut, professeur au Collège de France; tome cinquième : Saint Optat et les premiers écrivains donatistes; 1 vol. in-8° de 346 pages. — Ernest Leroux, 28, rue Bonaparte.

On retrouve dans ce cinquième volume les éminentes qualités des travaux de M. Paul Monceaux. Il est consacré à la vie et à l'œuvre de Donat de Carthage et de son école, de Tyconius, de Parmenanius de Carthage et de saint Optat.

Etude sur le dialecte berbère des Ait Segrouchen (Moyen-Atlas marocain), par Edmond DESTAING, professeur à l'Ecole des Langues orientales; 1 vol. in-8° de 412 pages. — Ernest Leroux, 28, rue Bonaparte.

En dehors des questions de phonétique, de morphologie et de syntaxe qui intéresseront les berbérisants, ce volume comprend un certain nombre de textes utiles aux officiers et administrateurs en contact avec cette importante tribu et une notice détaillée sur la tribu elle-même.

Nous accepterions avec reconnaissance les listes de noms pour la propagande que MM. les Adhérents voudraient bien nous adresser.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — SOC. G[le] D'IMP. ET D'ÉDIT., 17, RUE CASSETTE.

N° 10

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

La Traversée du Sahara Occidental
D'ALGER A DAKAR

PAR LE CAPITAINE AUGIÉRAS

(1920 1921)

I. — HISTORIQUE DES EXPLORATIONS

Tandis que le Sahara Central attirait une foule d'explorateurs, le Sahara Occidental fut presque complètement délaissé. Les dunes y sont-elles plus mouvantes, les montagnes plus âpres, la nature plus hostile et les hommes plus inhospitaliers? Il est certain que le désert y est d'aspect peu engageant et qu'aucune tribu n'y est établie à demeure, comme les Touaregs au Hoggar. C'est à peine si certains groupements indigènes (Berabers, Ouled Delim, Reguibats) viennent y nomadiser quand une pluie accidentelle a permis à la végétation herbacée de se développer. Les explorations européennes y furent donc très rares et nous les aurons vite passées en revue (1).

Il semble que le premier Européen qui pénétra dans le désert occidental fut le matelot français Imbert, vers l'an 1630. Et c'était bien malgré lui. Le malheureux, après un naufrage, fut fait prisonnier par les tribus de la côte et emmené en esclavage à travers le Sahara. C'est ainsi qu'il visita Tombouctou. Il put donner de ses nouvelles en Europe, mais ne recouvra jamais la liberté.

Le premier explorateur véritable fut le Français René Caillié, qui, parti du Sénégal, atteignit Tombouctou et entreprit, en 1828, la traversée du désert avec une caravane marocaine. Il passa par Araouane, près de Taoudeni, puis suivit une ligne de points d'eau qu'il est actuellement impossible d'identifier, sauf un seul (Guédihate, dans l'Iguidi). Il atteignit ainsi le Dra, le Tafilalet et le Maroc. Ce fut donc un voyage très important. Malheureusement, les conditions d'existence furent telles que René Caillié ne put faire aucune observation géographique sérieuse. Il n'avait d'ailleurs pas la préparation nécessaire et son récit, qui nous tient au courant des plus menus incidents du voyage, n'a pas grande valeur. Son exploration est un bel acte d'énergie, rien de plus.

Après lui, vint l'Anglais Davidson (1836). Il partit du Sud marocain, franchit l'Oued Dra et pénétra dans les dunes de l'Iguidi. On n'entendit plus parler de lui. — Des renseignements recueillis ultérieurement au Maroc ont appris qu'il fut assassiné par un groupe d'Arib, à l'instigation des gens du Tafilalet, en un point situé dans le voisinage de l'Oued Sous (Sahara) et nommé Souékeya (?). — D'après la position indiquée et le nom du point d'eau, je crois que le lieu du drame peut être identifié avec Cheikria, où j'ai passé au cours de mon voyage. C'est un point d'eau, actuellement comblé, où l'on voit les ruines d'une case portant l'inscription arabe : Dar Mouley Cheirk.

En 1850, le mulâtre Léopold Panet entreprit la traversée du Sahara Occidental, de Saint-Louis à Alger. Les circonstances modifièrent singulièrement ce projet. Panet, qui se faisait passer pour chrétien converti à l'islamisme, gagna Chinnguêti, gros Ksar de l'Adrar, mais ne put trouver aucune occasion de continuer son voyage par le Hank et l'Iguidi. Il dut marcher vers le Maroc, passa à

(1) Dans ce qui suit, il ne s'agit que du Sahara Occidental proprement dit, limité au Nord par le Sud-Marocain, à l'Est par la vallée de la Saoura et le Tanezrouft, au Sud par la Meraïa et les lisières septentrionales du Tagant et de l'Adrar, à l'Ouest par l'Océan Atlantique.

Zemmour, où il fut assommé et laissé pour mort par ses compagnons de voyage, et eut les plus grandes difficultés à atteindre l'Oued Dra et Agadir. Sa carte (*Revue coloniale* de novembre 1850) est un schéma sans valeur.

En 1860, un officier français, Vincent, fit un voyage dans le nord de la Mauritanie, mais ne put pénétrer dans le Sahara proprement dit.

En 1864, l'Allemand Gerhard Rohlfs, parti de Tanger, suivit la vallée de la Saoura et gagna Tripoli. Il ne pénétra donc pas dans le Sahara Occidental.

En 1880, l'Autrichien Oskar Lenz fit un important voyage. Parti du Maroc, il visita l'oasis de Tindouf, puis arriva aux dunes de l'Iguidi. Il suivit alors, mais en sens inverse, la même piste de caravane que René Caillié, et atteignit Tombouctou. Le récit de son voyage, très détaillé, est fort intéressant. Malheureusement, la carte jointe au récit n'a aucune valeur.

En 1887, le Français Camille Douls, déguisé en musulman, se fit débarquer seul sur la côte occidentale d'Afrique, au cap Garnet. Il tomba entre les mains des Ouled Delim, qui le réduisirent d'abord en esclavage, puis consentirent à le reconnaître pour musulman. En compagnie de ces dangereux compagnons, il alla dans l'Est jusqu'aux dunes de l'Iguidi, puis au Zemmour, et regagna la côte qu'il suivit du cap Bojador au cap Juby. — Il se rendit ensuite, toujours avec les campements nomades, à l'oasis de Tindouf, et revint à la côte, où il réussit à quitter les Ouled Delim pour se réfugier au Maroc. — Il y fut emprisonné, puis rendu à la liberté. — En 1888-89, Douls entreprit un nouveau voyage au Sahara et, par la vallée de la Saoura, gagna le Tidikelt, où il fut étranglé par ses compagnons de route. — On ne peut qu'admirer le courage de ce jeune voyageur (il avait 25 ans) qui se trouva malheureusement dans des conditions trop précaires pour faire une carte. Par contre, il rapporta de très utiles renseignements sur les tribus nomades du Sahara Occidental (*Bulletin de la Société de Géographie*, 1888).

Les années suivantes, plusieurs autres voyageurs essayèrent de traverser le Sahara Occidental en partant du Sénégal. Ce sont Léon Fabert (1892), Gaston Donnet (1894) et surtout Paul Blanchet (1900), dont on voit encore la maison à Atar. — Aucun ne réussit à dépasser l'Adrar mauritanien.

En somme, malgré le courage déployé, le Sahara Occidental était à peu près complètement inconnu au début du XXe siècle.

L'occupation française de la région de Tombouctou (1894), des oasis de la Saoura et du Touat (1900) et de l'Adrar mauritanien (1909) permit enfin d'entreprendre, sous une protection militaire, des reconnaissances méthodiquement progressives et partant de trois régions différentes : Soudan, Algérie et Mauritanie. Quoique la partie géographique ait été souvent un peu négligée, les résultats furent importants.

Du côté algérien, les principales reconnaissances de méharistes furent les suivantes : Capitaine Flye Sainte-Marie, dans l'Iguidi (1904-1905), commandant Laperrine, de Taoudeni au Touat à travers l'Erg Chech (1906), capitaine Cancel, dans le nord de l'Iguidi (1909-1910), lieutenant Bretzner dans l'Ouahila (1911), capitaine Charlet dans l'Erg Chech (1912), capitaine Martin dans l'Iguidi et vers le Dra (1913 et 1914), capitaine Mougin dans l'Erg Chech et l'Iguidi (1913-1914), capitaine Vincent, à Chenachane (1913) et à Taoudeni (1917), capitaine Augiéras dans l'Erg Chech, les Eglab et l'Iguidi (1913-1917) et sur le plateau du Dra (1920).

Du côté mauritanien, les progrès furent beaucoup moins sensibles, de véritables formations méharistes n'existant pas dans la colonie, et les reconnaissances ne s'éloignèrent guère de l'Adrar. — Cependant, quelques-unes sont à signaler : capitaine Dupertuis à Tourine (1909), lieutenant Schmitt au nord de la Kœdia d'Idjil (1911), colonel Patey, à Tichite (1911), lieutenant Petit, dans la Makteir (1912), capitaine Aubert, dans l'Aouker (1912), commandant Mouret, qui atteint Smara dans la Seguiet el Hamra (1913), lieutenant Bernard, à Zreïgat, dans le nord-est de l'Adrar (1920).

Du côté soudanais, quelques reconnaissances sont parties de la région de Tombouctou en direction du Nord et du Nord-Ouest, et n'ont guère pénétré dans le Sahara Occidental proprement dit. — Ce sont : le capitaine Cauvin, à Taoudeni (1904), le capitaine Grosdemange, à Achourat (1909), le capitaine Gagin, d'Araouane à El Kseib Ounane (1910), le commandant Gadel, même voyage (1911), le colonel Roulet, à Oualata (1911), et, tout récemment, le capitaine Fevez, de Oualata à El Kseib Ounane (1921).

Si on joint les points extrêmes atteints par les Algériens, les Mauritaniens et les Soudanais, on voit quel vide énorme séparait encore les différentes colonies à la fin de 1920, surtout du côté de la Mauritanie.

Tel était l'état de la question, lorsque je proposais officiellement la jonction Algérie-Mauritanie (1).

II. — Récit du voyage (1920-1921) (2)

Après entente entre les Gouverneurs généraux de l'Algérie et de l'Afrique Occidentale, je reçus la mission suivante :

1° Opérer la liaison Algérie-Mauritanie. — A

(1) Peu de temps après l'armistice, sur présentation de la Société de Géographie, je fus reçus en audience, au Ministère des Colonies, par M. Merlin, gouverneur général de l'Afrique Occidentale, qui voulut bien m'écouter, me demander un rapport écrit et m'assura qu'il étudierait la question. — L'année suivante, il prit l'initiative des pourparlers avec le Gouverneur Général de l'Algérie et demanda qu'une mission me fût confiée. Je lui adresse ici l'expression de ma respectueuse gratitude.

(2) Je ne donne ici qu'un simple récit du voyage. — Toute la partie géographique (et notamment la carte) sera publiée par la Société de Géographie.

cet effet, je devais, avec un détachement algérien, chercher à atteindre, le 25 décembre 1920, un point d'eau du Hank signalé par des informateurs et nommé El Mzerreb. — Un détachement mauritanien, placé sous les ordres du commandant Lauzanne, recevait la même misssion en sens inverse.

2° En cas de succès de la jonction, effectuer la traversée complète du Sahara Occidental, en passant personnellement d'un détachement à l'autre, et dresser une carte générale des régions parcourues du Sud Algérien au Sénégal.



* * *

Le 29 octobre 1920, à huit heures, je quitte Alger en compagnie du capitaine de spahis Ressot, qui doit être mon second pendant le voyage. Le grand horizon marin disparaît bientôt derrière la haute silhouette des eucalyptus et je songe, avec quelque mélancolie, que je ne verrai sans doute plus les rivages de la mer, avant bien des mois, avant mon arrivée à la côte occidentale d'Afrique. Petite tristesse du départ, faite d'espoir et d'incertitude, vite dissipée quand la nature algérienne, pitto-

resque et variée, défile devant les vitres tremblottantes de mon compartiment. Voici la grande plaine de la Mitidja, les gorges sauvages de la Chiffa, les montagnes boisées de Miliana, la plaine brûlée du Chélif... La nuit vient. — Le lendemain, au petit jour, nous roulons dans les grandes steppes d'alfa du Kreider. Puis ce sont les montagnes dénudées de l'Atlas et les premiers Ksour de la région saharienne. — Trente-six heures après le départ d'Alger, nous avons parcouru mille kilomètres et débarquons à la gare de Colomb-Béchar, terminus du chemin de fer à la frontière algéro-marocaine. — La première étape de mon voyage transsaharien est terminée.

Ce n'était pas, il est vrai, la plus difficile.

***

Deux jours plus tard, nous partons pour le Sud, à cheval. Quelques officiers de la garnison de Colomb-Béchar, qui veulent faire aussi leur petit voyage au désert, nous accompagnent pendant les trois premiers jours, avec un matériel d'explorateurs des plus perfectionnés. C'est la note gaie. Ce bon docteur X..., en particulier, rappelle tout à fait Tartarin et, pour compléter l'illusion, il s'est affublé d'une chéchia. — Il ne lui manque qu'un poignard dans la ceinture...

Au bout de sept jours, nous arrivons à Beni-Abbès, siège de mon commandement au Sahara, où tous les approvisionnements nécessaires à l'expédition ont été rassemblés. L'organisation et la mise en route du convoi de ravitaillement sont assez longues et, le 22 novembre seulement, je donne le signal du départ et jette un dernier regard vers ma petite maison blanche, que j'aperçois là-haut, dominant la palmeraie.

Désormais, nous avons abandonné les chevaux et voyageons à méhara. Le premier peloton méhariste de la Compagnie saharienne de la Saoura (capitaine Ressot) et un lourd convoi de ravitaillement nous accompagnent. En six jours, nous franchissons, tantôt dans la montagne, tantôt dans les dunes de l'Erg Er Raoui, les 150 kilomètres qui nous séparent de Tabelbala, petit poste avancé où je suis rejoint par le deuxième peloton méhariste, commandé par le sous-lieutenant Bougrat, jeune officier qui m'a déjà accompagné dans une grande reconnaissance à travers l'Iguidi.

***

Le premier décembre au matin, Tabelbala, le dernier poste de l'Extrême-Sud algérien, disparaît à son tour vers le Nord-Est, et nous entreprenons la longue et pénible étape qui doit nous conduire, en dix jours, au point d'eau de Boubout, situé à la lisière sud de l'Iguidi. Je ne m'attarderai pas à décrire ce voyage, fait de pénibles escalades dans les dunes croulantes et de marches monotones dans de grandes dépressions salines, vestiges des anciens lacs iguidiens, où nous ramassons à chaque pas des pierres taillées, armes et outils des populations néolithiques, qui semblent attendre là, depuis des siècles, le passage du voyageur européen. Le 11 décembre, nous arrivons à Boubout et, quelques heures après, le peloton méhariste de la Compagnie saharienne du Touat-Gourara arrive, exact au rendez-vous, sous la direction du lieutenant Gierzynski, qui porte allègrement le poids de nombreuses années au Sahara.

La journée du lendemain est employée à organiser le départ définitif, car c'est à Boubout que j'ai décidé de couper définitivement les ponts derrière moi. Le convoi de ravitaillement n'ira pas plus loin. Nous marcherons désormais en colonne légère avec les trois pelotons méharistes (Ressot, Bougrat et Gierzynski), réduits chacun à cinquante hommes soigneusement triés. Outre les officiers, les Européens sont : les maréchaux des logis Péhau, Beauville et Duballe et le brigadier mitrailleur Barbanceys. — Tout le reste rétrogradera sur Tabelbala, sous les ordres de l'adjudant Corré, qui a le gros crève-cœur de ne pas participer à l'expédition.

***

Nous quittons Boubout le 13 décembre à midi. Les adieux sont vraiment émouvants. Tous ceux qui ne participent pas à l'expédition, dont le but est encore secret, ont les larmes aux yeux. Enfin, je donne le coup de sifflet du départ et les liens sont rompus.

Alors, nous passons les dernières dunes de l'Iguidi, le grand désert de sable que nous avons mis dix jours à traverser, et, devant nous, s'étend un grand désert grisâtre, semé de pierrailles. — C'est la hammada des Eglab, triste désert aussi, mais que nous préférons néanmoins, car, là, on peut avancer vite et sans fatigue exagérée.

A la nuit, nous trouvons le peu de bois sec nécessaire aux feux de bivouac, et nous campons. Je réunis alors les hommes, au clair de lune, et leur fais officiellement connaître le but de l'expédition : nous allons dans le Hank à la rencontre des Mauritaniens. C'est un enthousiasme général et de bon augure.

Le lendemain, nous sommes à Tilemsi el Fasi, où de petites montagnes noires encadrent joliment l'horizon vers le Sud. Il y a, dans ce petit coin de désert, une végétation de parc tout à fait exceptionnelle : hauts herbages piquetés d'acacias où les antilopes vivent en paix, loin des hommes. — Puis le désert reprend son caractère d'extrême aridité : nous sommes dans de grands regs, d'où émerge, en grosses boursoufflures, la poussière de dômes granitiques qui donnent aux Eglab leur caractère si étrange. Le 17 décembre, nous arrivons à Chenachane, abondantes sources que marque une unique touffe de palmiers dans un oued encaissé. Dans la falaise qui domine le point d'eau, l'érosion ancienne a creusé une grotte profonde dont les parois sont couvertes d'inscriptions

en langue arabe et touareg. La végétation, dans l'oued, est maigre, mais très verte et le site relativement agréable. Mais ce n'est pas sans quelque émotion qu'un souvenir me revient à l'esprit : en ce lieu, dans la nuit du 4 au 5 mai 1915, mon camp faillit être surpris par un rezzi qui nous suivait sans doute à la trace depuis quelques jours. Le rezzi paya cher son imprudence et fut détruit après une poursuite de 250 kilomètres.

Mon intention était d'abord de m'arrêter un jour à Chenachane. Mais la marche, jusqu'ici, fut moins rapide que les prévisions, et il ne nous est plus possible de perdre un seul jour, si nous voulons être exacts au rendez-vous.

Nous repartons donc dès le lendemain matin, pour entreprendre la longue étape Chenachane-El Kseib. La région est à peu près complètement inconnue, car si le point d'eau d'El Kseib a déjà été atteint par nos méharistes (du moins nous le supposions, car il y avait eu erreur de lieu), la région du Hank n'a jamais été atteinte en venant de Chenachane. Les difficultés de direction vont devenir plus sérieuses.

Nous prenons donc l'azimut supposé d'El Kseib et avançons par fortes journées : dix heures de marche chaque jour, du lever au coucher du soleil, car, en pays inconnu (outre les raisons de sécurité militaire), il est indispensable de marcher de jour si l'on veut étudier le pays et en dresser la carte.

La marche s'opère sans incident pendant les journées des 18, 19 et 20 décembre. Cependant, en traversant la vallée de l'oued Sous, les flanqueurs de gauche signalent une place où deux chameaux ont baraqué il y a peu de jours. Une patrouille rapporte, après enquête sur les lieux, des précisions : il s'agit d'un rezzi d'une cinquantaine de méharistes qui a passé par là il y a une quinzaine de jours, se dirigeant vers Taoudeni.

Le 20, nous passons au point d'eau, actuellement comblé, de Cheikria. Il y a là les ruines d'une case, simple cabane abandonnée depuis longtemps et sur laquelle on lit encore, en caractère arabe, l'inscription suivante : *dar Mouley Cheirk*. L'histoire ne saura sans doute jamais quel fut cet étrange anachorète et nous laissons la maisonnette à son destin ignoré dans la solitude du grand désert.

Le 21, je comptais atteindre El Kseib. Or, des difficultés imprévues surgissent.

Nous continuons vers le Sud-Ouest, dans la direction supposée de la falaise du Hank qui doit être à une quarantaine de kilomètres, et où nous trouverons de l'eau. Longtemps, nous avançons dans une grosse hammada ravinée où les blocs de pierres, culbutés les uns sur les autres, rendent la marche lente et pénible. Puis c'est un grand reg, où nous avançons plus vite. De tous côtés, apparaissent des groupes d'acacias rabougris qui rompent un peu la tristesse de ces vastes solitudes.

Voici midi. Nous devrions être à El Kseib, ou tout au moins arriver à la grande falaise. Et, jusqu'à l'extrême horizon, c'est le même désert, uniformément plat. Qu'est-ce à dire ? Il me semble que les guides marchent un peu trop vers le Sud, mais ils paraissent sûrs de leur direction et ce sont, tous les quatre, de fins limiers. Je ne veux pas les troubler par des observations et je les laisse filer. A un kilomètre en avant, je vois leur petit groupe qui marche, marche...

Les heures passent. La hammada est infinie. Rien n'indique la proximité du Hank et toujours les guides avancent de leur même pas tranquille et comme indifférent. C'est à n'y rien comprendre. Plusieurs méharistes sont déjà venus dans la région d'El Kseib. Je les interroge : ils déclarent tous ne pas se reconnaître.

Et, maintenant, le soleil se couche. Il y a onze heures que nous cheminons. Toujours rien. Il serait imprudent de continuer à suivre aveuglément les guides. Je commande la halte. Les méharistes forment le camp en silence, dans un silence pesant où je devine les inquiétudes qui ne se manifestent pas.

Les guides regagnent le camp. Je les interroge. Ils se regardent d'abord mutuellement, sans répondre, puis avouent qu'ils sont perdus. C'est le fait brutal et il est inutile de récriminer.

Songeons plutôt à nous tirer de ce mauvais pas et, avant tout, que nous reste-t-il comme eau ? Après s'en être informé, le capitaine Ressot me rend compte que nous en avons encore pour quarante-huit heures en nous rationnant.

Pendant que les chefs de peloton prennent des mesures pour que la consommation de l'eau soit surveillée, je réunis quelques vieux Chaambas, qui n'en sont pas à leur première aventure, et leur demande leur avis. Après discussion entre eux, il apparaît que le point d'eau doit se trouver vers le Nord-Ouest, alors que nous marchons au Sud-Ouest ! Un tel changement de direction demande confirmation et je profite du ciel clair pour faire une observation astronomique. Le résultat concorde avec l'avis des Chaambas et, malgré l'incertitude qui subsiste sur la position exacte d'El Kseib, il apparaît comme certain que nous sommes trop au Sud.

Je décide aussitôt que le maréchal des logis indigène Mohamed el Rhiouti, saharien remarquable, partira en patrouille dans la nuit, en direction Nord-Ouest, et que nous prendrons ses traces à l'aube.

Le restant de la nuit se passe sans incident et chacun dort avec la belle insouciance du lendemain qui est innée chez les hommes du désert.

A l'aube, nous sommes sur les traces d'El Rhiouti. Toujours quelques maigres acacias, mais la hammada devient pierreuse. Nous marchons toute la matinée sans qu'aucun indice vienne confirmer notre position. Enfin, un des hommes de la patrouille vient me prévenir qu'El Rhiouti se reconnaît, est arrivé au Hank et y a trouvé les traces fraîches d'un homme à pied.

Nous allongeons aussitôt l'allure pour serrer sur la patrouille et lui porter aide au besoin, car au

Sahara la présence de traces fraîches constitue toujours un événement. Nous arrivons ainsi au Hank et commençons à descendre dans des ravins escarpés. Vue grandiose. Et nous arrivons ainsi, aux traces suspectes : un homme, au pied nu, s'est promené par là il y a quelques heures à peine. Il a tourné, retourné, comme s'il cherchait lui-même des traces. Penchés sur ce faible indice, comme Robinson sur les traces de Vendredi, nos indigènes cherchent à lire sur le sol les desseins de l'inconnu. Et les hypothèses vont leur train.

Soudain, voici au loin des méharistes au grand trot, malgré le terrain difficile. Ils viennent à notre rencontre et tous les yeux sont fixés sur eux. Nous reconnaissons bientôt des méharistes envoyés par El Rhiouti et l'un d'eux brandit un papier ! J'ouvre : c'est une lettre du commandant Lauzanne ! Elle est datée de Rhallaouïa le 3 décembre et le commandant m'annonce qu'il suit les traces de la patrouille envoyée vers l'avant pour éclairer sa colonne et entrer, si possible, en contact avec nous. — Du même coup, le mystère des traces est éclairci : on nous cherchait, et la présence d'un seul homme dans la montagne n'avait pas échappé à la perspicacité de nos guides.

Nous descendons alors la grande falaise du Hank par des sentiers de chèvres et arrivons au point d'eau qu'El Rhiouti avait trouvé : une petite source et quelques palmiers au creux d'un rocher (1). Nous y trouvons la patrouille de Mauritanie : cinq hommes, dont un guide réputé de la tribu des Reguibat, qui connaît admirablement la région et ouvre la voie à la mission mauritanienne. Hommes étranges pour nous, Algériens. Ils sont habillés de bleu foncé et ont la tête nue, la chevelure ébouriffée.

Le camp est en fête. Cette rencontre inattendue nous donne la certitude d'arriver à El Mzerreb, mais les Mauritaniens y seront-ils?

Nous voici en région complètement inexplorée. Nous suivons maintenant le pied du Hank, énorme falaise gréseuse à plusieurs étages, dont la hauteur en cet endroit est d'environ 120 mètres. Au pied de la falaise, s'étend une grande sebkra boursouflée et l'ensemble donne assez bien l'impression d'une falaise marine et d'une mer desséchée. Mais cette hypothèse ne résiste pas à l'examen. La falaise du Hank est d'origine tectonique : c'est une immense faille, résultant d'une dislocation de l'écorce terrestre et le grand reg El Karête semble être une fosse d'effondrement (2).

Nous faisons, le 23 décembre, une petite étape afin de profiter du pâturage qui environne le point d'eau d'Aguelt el Kradra, où nous campons. Il y a là un véritable petit lac dans le lit d'un gros oued qui sort du Hank, spectacle trop rare au Sahara pour ne pas être noté. Il se confirme donc que l'eau affleure partout à la base du Hank, mais la végétation fait complètement défaut (sauf précisément à Aguelt el Kradra), sans doute en raison de l'extrême salure du sol. Le matin de ce jour, nous cheminions sur un sol d'une blancheur de neige et on se serait plutôt cru sur l'inlandsis groënlandais que dans un désert africain.

Le lendemain, 24 décembre, nous parcourons une longue étape. Vers le soir, nous campons, et le guide nous montre au loin le point où se trouve El Mzerreb. — Peut-être Lauzanne y est-il déjà? Et c'est aussi la nuit de Noël...

Pour cette double raison, nous lâchons des fusées et cela fait une impression étrange dans ce grand désert. Il y a peut-être quelqu'un pour voir nos signaux et nous nous sentons moins seuls quand la petite traînée lumineuse s'élève, en ondulant, dans le ciel pur.

Mais personne ne nous répond...

Le lendemain, c'est le jour de Noël, un Noël ensoleillé.

Nous continuons à suivre, à petite distance, la falaise du Hank. Devant nous, rien que la solitude. Et, soudain, à notre gauche, nous apercevons deux méharistes sur le sommet de la montagne. Ils descendent vers nous et nous reconnaissons bientôt les Maures, à leur chevelure flottante. Les voici. — L'un d'eux saute à terre, vient à moi, et m'annonce, dans un dialecte arabe que je comprends difficilement, la présence de Lauzanne à Mzerreb. Il nous attend.

Ce sera donc un grand jour.

Je forme aussitôt les méharistes en bataille et nous avançons lentement vers le but. Soudain, au tournant d'un promontoire, voici une petite palmeraie joliment accrochée au flanc du Hank. Dans la plaine, deux Européens à pied s'avancent vers nous, suivis de quelques Maures. Ce sont le commandant Lauzanne et le lieutenant Thoine.

Lauzanne me tend la main largement ouverte : la liaison est faite à travers l'Afrique !

Alors, je saute à terre et vais présenter au commandant mes officiers, qui sont restés droits et immobiles en tête de leurs pelotons. Tous les Européens, avec des différences de tempérament, laissent voir leur joie après tant de fatigues. Quant aux Indigènes, ils paraissent indifférents et je sais pourtant, depuis tant d'années que nous naviguons ensemble, qu'ils partagent la joie de leur chef.

Le contact pris, nous montons sur le Hank et allons former le camp à côté des Mauritaniens. A son tour, le commandant me présente son détachement : les tirailleurs, de belle tenue, qui ont mis leurs habits des grands jours spécialement emportés pour la circonstance, les « gardes » méharistes et les « partisans » maures.

La cérémonie qui, de part et d'autre, a conservé un caractère de simplicité militaire, n'a pas été sans grandeur.— Maintenant, c'est fini : rompez

(1) Ce point d'eau était précisément le vrai El Kseib, tandis que le point antérieurement visité par nos méharistes, et que l'absence de guides avait fait dénommer El Kseib, se trouve à une quinzaine de kilomètres plus au Nord et s'appelle Chegga (ou Ichig), ce qui indique une « coupure » dans la falaise du Hank.

(2) C'est du moins mon opinion à la suite d'un examen qui fut forcément sommaire. — Je n'ai vu le Hank qu'en quatre points : El Kseib, Aguelt el Kradra, El Mzerreb et Aguelt el Mahla.

les rangs! Et les deux troupes fraternisent en témoignant bruyamment leur joie.

Nous allons, sous la petite tente blanche dressée parmi les palmiers, boire le Champagne de la jonction Algérie-Mauritanie...

Dans l'après-midi de ce jour mémorable, j'ai une petite conférence avec le commandant Lauzanne. Il est décidé que les deux détachements, par des itinéraires différents, pousseront une pointe vers le point d'eau d'Aïoun Abd el Malek, dans le Sud de l'Iguidi. C'est là un point de rassemblement très fréquenté par les pillards et nous estimons opportun de profiter de la réunion des deux missions pour apparaître en force dans ces parages. — D'autre part, les guides reguibats connaissent Abd el Malek, et c'est une occasion unique d'en montrer le chemin à nos méharistes.

Les Mauritaniens partent dans la nuit et je lève le camp moi-même quelques heures après. — Et nous voilà dans une grande plaine blanche, le reg El Karête, où nous cheminons du matin au soir pendant deux jours. Le troisième, vers midi, nous arrivons à Abd el Malek et y retrouvons les Mauritaniens. Leur avant-garde a réussi à razzier une cinquantaine de chameaux et une patrouille de sept hommes a été lancée à la poursuite de quelques fuyards.

Le lendemain, nous nous reposons, repos bien gagné, après dix-sept jours ininterrompus de marche, car nous n'avons pas fait halte depuis le départ de Boubout. — Nous employons la journée à abreuver les chameaux et à remplir les guerbas d'eau.

Et maintenant, c'est la séparation. — Vers le soir, je réunis mes braves Algériens et leur annonce officiellement mon départ pour la Mauritanie. Je remets le commandement au capitaine Ressot. C'est le jour le plus triste de mon voyage.

*
* *

Le 30 décembre, à deux heures du matin, un tirailleur vient m'avertir que le réveil est sonné au camp des Mauritaniens. Alors, je plie rapidement ma tente et mes bagages et sors de mon camp, en pleine nuit, pour aller rejoindre le commandant Lauzanne. — La masse noire de mon camp, encore endormi, disparaît dans la nuit. Mon fidèle Mohamed me serre les mains et part. — Le dernier lien avec l'Algérie vient de se rompre.

Nous marchons la nuit, dans les dunes. Puis le jour vient et nous voici dans le grand reg El Karête, où nous campons après neuf heures de marche.

Je ne décrirai pas en détail la traversée de ce triste désert, complètement horizontal, presque sans une touffe de végétation, où l'on a la sensation de marcher sans avancer. — C'est, en somme, un tanezrouft, quoique sous une forme atténuée, les chameaux ayant trouvé chaque jour de quoi tromper leur faim. En cinq jours, nous franchissons 240 kilomètres et arrivons, au pied du Hank, au point d'eau d'Aguelt el Mahla. Nous retombons là sur l'itinéraire d'aller du commandant Lauzanne, mais l'eau, recueillie par le détachement à son passage, ne s'est pas encore renouvelée et il est impossible d'abreuver les animaux. C'est à peine si les hommes peuvent remplir leurs outres d'une eau boueuse.

Nous stationnons néanmoins toute une journée à Aguelt el Mahla, dans l'espoir de voir arriver la patrouille de sept hommes que le commandant Lauzanne a cru devoir détacher à Aïoun Abd el Malek sur les traces des Reguibat en fuite. Mais la patrouille ne rentre pas et nous ne pouvons, sans danger pour nous-mêmes, l'attendre plus longtemps. Nos chameaux n'ont pas bu ; cela domine toute la situation.

D'autre part, pour augmenter l'importance de nos découvertes géographiques, le commandant Lauzanne a décidé de marcher vers l'Ouest. Or, dans cette direction, le point d'eau *sûr* le plus rapproché est à une distance de quatre cents kilomètres : c'est Aouchiche. Les guides disent bien qu'il y a d'autres points d'eau sur la route, mais ils ne sont pas certains qu'il y ait de l'eau. On ne peut pas y compter.

Nous repartons donc le 5 janvier, en marchant la nuit, guidés par la Croix du Sud qui apparaît dans le ciel un peu au-dessus de l'horizon. — Nuit sans lune. — Nous marchons dans l'Ouest. Au jour, nous voyons le Hank disparaître dans les premières dunes de la Makteir. Peut-être même est-ce la fin de la grande falaise, en tous cas, elle s'abaisse singulièrement.

Le lendemain, nous marchons dans ces dunes où les autruches paraissent nombreuses, et nous campons sans le trouver, à côté du point d'eau d'Abd el Jebar. Le 7, nous manquons de même Lebouarine. Le 8 n'amène aucun changement. Le 9, contrairement à l'annonce des guides, on ne trouve pas Oum Mouchyate. Les guides partent à la découverte. A la nuit, ils ne sont pas rentrés et nous tirons en vain des fusées. — A 2 heures du matin, réveil. On selle les mehara et on attend les guides. Nouvelles fusées. Rien. Assis autour des feux de bivouac, nous attendons jusqu'au lever du jour. — Toujours rien. — En route à 6 h. 30, direction Ouest. Au bout d'une heure et demie de marche, on entend un coup de fusil sur notre gauche. Une patrouille part aussitôt dans la direction du coup de feu et nous attendons. Soudain, quatre méharistes apparaissent au loin vers le Sud-Ouest : ce sont nos guides.

Ils racontent qu'ils ont vainement cherché toute la journée d'hier et toute la nuit. Ils ont vu nos fusées et rentraient, lorsqu'au jour ils ont reconnu au loin la dune d'Oum Mouchyate. Ils assurent pouvoir y conduire et c'est en rentrant qu'ils ont tiré une autruche, le coup de feu entendu.

Nous repartons aussitôt vers le Sud-Ouest, et bientôt, on aperçoit, au loin, la dune annoncée. Le but est proche et chacun allonge l'allure. Nous y parvenons vers onze heures... mais les guides déclarent aussitôt ne pas se reconnaître. Ils se sont trompés! Il n'y a rien qui ressemble plus à une dune qu'une autre dune.

**

La situation, sans être encore inquiétante, devient sérieuse. Les chameaux n'ont pas bu depuis treize jours, pendant lesquels ils ont parcouru plus de 500 kilomètres et nous avons eu heureusement la chance de trouver partout dans la Makteir du pâturage vert, mais cela durera-t-il? — Quant aux hommes, ils n'ont plus que deux litres d'eau chacun pour la boisson et la cuisine, tout compris. Après cela, il nous reste la réserve réduite déjà à 390 litres, ce qui est peu pour cent hommes. Enfin, les vivres mêmes commencent à manquer et la ration de riz est réduite de moitié.

Pour toutes ces raisons, on tâchera demain d'atteindre un autre point d'eau nommé Meleizem, et nous reprenons sans arrêt la marche vers l'Ouest. — Vers le soir, nous avons encore une fausse joie : un Maure signale des traces d'humidité dans une dune. On creuse aussitôt pendant plus de deux heures et on tire une vingtaine de litres d'eau salée.

Le 11 janvier, quatorzième jour depuis l'abreuvoir, nous marchons pendant douze heures. Quelques tirailleurs donnent des signes évidents de fatigue, mais le détachement se comporte bien dans l'ensemble. Nous arrivons à Meleizem. C'est encore une désillusion : il n'y a même pas assez d'eau pour remplir un bidon par homme !

Le 12, nous trouvons encore un point d'eau à sec : Meddahia.

Le 13, à la pointe du jour, nous constatons la disparition de deux tirailleurs qui ont dû se perdre dans la nuit. — Des Maures partent à leur recherche et nous continuons à avancer. Vers midi, nous arrivons enfin au point d'eau d'Aouchiche. L'eau est très abondante, mais absolument imbuvable, tellement salée et ne peut servir qu'aux animaux. Les pauvres bêtes, qui en sont à leur seizième jour, et ont parcouru 650 kilomètres sans boire, peuvent enfin être abreuvées.

Le commandant Lauzanne eût désiré s'arrêter un jour à Aouchiche, dans l'espoir de voir enfin arriver la patrouille de sept hommes dont nous sommes sans nouvelles depuis Abd el Malek, et aussi pour attendre le résultat des recherches faites pour retrouver les deux disparus de la nuit dernière. Mais le manque d'eau potable interdit tout arrêt et nous repartons dans le grand calme des nuits d'Afrique que trouble seul le glapissement des chacals. Un tirailleur meurt pendant la marche. Nous l'enterrons le soir, au clair de lune.

Enfin, le lendemain, 15 janvier, nous arrivons à Bir Taleb, où nous trouvons des Maures en train d'abreuver de nombreux troupeaux. L'eau est inépuisable et nous pouvons, enfin, non seulement boire sans réglementation, mais nous laver. Enfin, les deux tirailleurs égarés ont été retrouvés sains et saufs. Il ne reste plus dehors que la patrouille de sept hommes, mais, de celle-là, nous ne devions jamais plus entendre parler.

Trois jours après, nous arrivons au Poste d'Atar, le premier lieu habité que je rencontre depuis Tabelbala, quitté il y a cinquante jours, pendant lesquels j'ai fait quarante-sept jours de marche.

*
* *

Après quelques jours de repos, utilisés pour une première mise au net de mes documents, je quitte le Poste d'Atar, où je laisse le commandant Lauzane. Je ne voyage plus maintenant qu'avec une escorte de quelques tirailleurs. Je passe au Poste de Chinngêti, puis prends la direction du Sud, dans les dunes d'Ouarane. J'ai en effet décidé de faire un grand détour dans l'Est pour visiter la région encore très imparfaitement connue qui s'étend entre l'Adrar et le Tagant.

Maintenant, ce n'est plus tout à fait le désert ; il y a déjà, dans les fonds, une brousse relativement épaisse. Les nuits sont pleines de bruits de bêtes, non seulement de grosses bêtes qui viennent rôder autour du camp, mais de petites bestioles comme le grillon, qui emplit la solitude de son cri, comme en France dans les belles nuits du mois d'août. Et, vraiment, c'est là ce qui me frappe le plus, après le grand silence des nuits au désert.

Enfin, la pluie fait son apparition, et je reçois, certaine nuit, une violente tornade qui emporte ma tente et me laisse dans une situation peu enviable jusqu'à l'aube.

Après une douzaine de jours de marche, sans autre incident, je parviens au Poste de Tijikja, au centre du Plateau du Tagant.

La brousse devient de plus en plus dense : gommiers, ricins, euphorbes, jujubiers forment déjà quelques fourrés et le gibier, gros et petit, devient plus abondant. — Dans les vallées, ce sont des pintades, perdreaux, lièvres. Sur les plateaux, des gazelles.

A Moujeria, petit poste qui, par contraste, est dans un site d'aspect saharien, je descends du Tagant et voilà les immenses plaines herbeuses du Brakna, que je traverse à petite allure, flânant quelque peu dans les campements des pasteurs nomades ou à la poursuite de quelque troupeau d'antilopes. — Pays assez triste en somme, où la monotonie de la brousse est seulement rompue, de loin en loin, par la haute silhouette d'un baobab.

Enfin, le 20 mars, j'arrive à Bogué, petit poste de la rive droite du Sénégal. Le voyage par voie de terre est terminé.

*
* *

Désormais, je ne suis plus qu'un touriste. Embarqué sur une grande pirogue de dix mètres, avec un équipage de cinq laptots, je descends le cours du Sénégal, observant les rives. De temps en temps, un caïman apparaît, se chauffant au soleil, allongé sur le sable, semblable à un tronc d'arbre, mais quelle détente quand une balle de carabine siffle à ses oreilles ! Souvent des bandes de singes nous regardent curieusement à travers les branches des arbres ou descendent sur la berge pour nous voir passer. Des phacochères, gros sangliers d'Afrique, viennent boire sur les rives du fleuve, après les heures chaudes, et disparaissent

dans la brousse. Le lion lui-même fait entendre sa voix le soir, à la chute du jour. De loin en loin, quelques arbres séculaires dominent la brousse de leur haute silhouette. Autour d'eux, les cases des Noirs se sont groupées, formant un village, et les grands arbres déploient leurs branches massives au-dessus des paillottes, comme pour les protéger contre les esprits malins qui rôdent, la nuit, disent les noirs, sur les solitudes du fleuve.

***

A Podor, je retrouve des moyens de transport plus civilisés : le vapeur fluvial qui ne peut remonter plus haut à l'époque des basses eaux. Le 3 avril, j'arrive à Saint-Louis, où j'ai le grand honneur de voir le Gouverneur de la Mauritanie monter à bord me souhaiter la bienvenue.

Enfin, le 5 avril, j'arrive à Dakar, où je suis reçu, le lendemain, par le Gouverneur général.

C'est le 159e jour de mon voyage, et j'ai parcouru exactement, depuis Alger, 4.503 kilomètres. — D'après les moyens de transport employés, cette distance se décompose ainsi :

en chemin de fer (Alger-Colomb Béchar et Saint-Louis-Dakar)	1.268	kilomètres
à cheval (Colomb Béchar-Beni-Abbès)	205	—
à chameau et à pied (Beni-Abbès à Bogué)	2.649	—
en pirogue (Bogué-Podor)	112	—
en vapeur fluvial (Podor-Saint-Louis)	269	—
Total	4.503	kilomètres

***

La jonction Algérie-Mauritanie et le voyage transsaharien, qui en fut la conséquence, marquent incontestablement un progrès sensible dans la connaissance de l'Ouest Saharien. — Il n'y a plus de solution de continuité. — Nous connaissons, en outre, une ligne de points d'eau qui pourront désormais servir de bases secondaires pour l'exploration des régions encore inconnues.

Au moment où ce résultat est acquis, ne devons-nous pas reporter notre pensée vers les premiers explorateurs qui, réduits à leur initiative individuelle, ont néanmoins jeté les bases sur lesquelles devaient s'appuyer leurs successeurs?

Capitaine AUGIÉRAS,
lauréat de l'Institut.

CONDITIONS D'ADHÉSION AU COMITÉ

Tout Français souscripteur d'une somme annuelle d'au moins trente francs *devient membre adhérent et recevra pendant l'année le* Bulletin mensuel *publié par le Comité.*

Le chiffre minimum de la cotisation est réduit à vingt-cinq francs *pour les souscriptions personnelles des fonctionnaires coloniaux, diplomatiques et consulaires, de l'armée et des membres de l'enseignement.*

COMITÉ DU NIGER

LES IRRIGATIONS DU NIGER ET LA CULTURE COTONNIÈRE AU SOUDAN

La question de la mise en valeur du Niger est à l'ordre du jour et le voyage du ministre des Colonies en Afrique occidentale lui donne encore plus d'actualité.

Le Comité du Niger (1) *qui s'est fondé pour faire connaître l'importance nationale de la question et qui va intensifier sa propagande à cet effet expose ci-après les données du problème. Nous le remercions de cette documentation précise et de la carte hors texte qui l'accompagne.*

Chargé par le Gouvernement de l'Afrique Occidentale française d'étudier la possibilité hydraulique que présente la vallée du Niger, M. l'ingénieur Bélime a fourni une magistrale étude (2) qui nous offre les données suffisantes pour établir un aménagement rationnel des plaines soudanaises.

Les canaux de Ségou, de Nyamina et de Sansanding, proposés par M. Bélime, nous permettraient, dans un court espace de temps, de créer dans la grande vallée nigérienne un immense champ cotonnier de plus de 1.300.000 hectares. Une rapide étude en fera nettement apparaître toute l'importance.

Le Soudan nigérien au point de vue des irrigations. — En ce qui concerne les irrigations, la vallée du Niger n'offre d'intérêt qu'au delà de l'isohyète de 1.000 m m, dans les régions où les pluies assez atténuées pour ne pas compromettre par leur violence les travaux agricoles, sont déjà trop irrégulières pour suffire aux cultures sans arrosages artificiels. La zone favorable aux travaux d'hydraulique agricole commencerait ainsi, sur le Niger, dans les parages de Bamako, sur le Bani, au confluent du Banifing, et s'étendrait jusqu'aux territoires de la boucle. Entre ces limites, les plaines du Soudan nigérien, alluvions anciennes ou récentes, sont enfermées dans une ceinture de montagnes et de sable.

Au nord, un contrefort détaché du Fouta-Djallon vient finir aux abords de Sansanding, il est séparé des coteaux de Sumpi par les dunes du Sahel qui, sur plus de 400 kilomètres, forment la frontière du Soudan et du Sahara. Un contrefort central entre le Niger et le Bani s'arrête près de Barouéli. Au sud, les collines, après s'être insinuées en chaînons secondaires entre les affluents du Bani, longent la rive droite de cette rivière et vont se souder au plateau central de

(1) A Paris, 4, avenue de l'Opéra. M. de Monzie, sénateur, président ; M. le général Hélo, secrétaire général.

(2) *Les Irrigations de la Vallée du Niger.* Mission Bélime. Brochure publiée par les soins du Gouvernement de l'A. O. F.

Bandiagara, dont les falaises s'opposent à la progression des sables du Sahel Oriental.

Hydrographie. — Le Soudan nigérien est traversé du sud-ouest au nord-est par le Niger et son grand affluent, le Bani. Dans leurs hauts-bassins, ces deux cours d'eau circulent dans des vallées d'abord étroites, puis s'épanouissent dans leurs cours moyen en terrasses plus ou moins déclives quand ces fleuves émergent des montagnes qui leur ont donné naissance. Niger et Bani forment dès avant leur jonction un véritable delta aux bras multiples réunissant les thalwegs principaux ou cheminant vers une immense région lacustre qui est leur exutoire commun et dont le lac Débo n'est que la cuvette principale. Cette région lacustre, inextricable lacis de marigots, d'étangs et de marécages, mesure en longueur 300 kilomètres, en largeur près de 200 kilomètres. Elle finit aux abords de Tombouctou. Au delà, le Niger entre dans une contrée désertique. Bordé de rochers et de dunes stériles il décrit une immense boucle, puis redescend vers le sud et va se jeter dans le golfe du Bénin, en Nigéria anglaise.

Crue du Niger. — Comme la plupart des fleuves tropicaux placés sous le régime des moussons, le Niger a, dans son cours supérieur et moyen, une grande crue annuelle qui commence quelques semaines après le début de l'hivernage. En amont du lac Débo, les eaux atteignent leur niveau maximum vers le 1er octobre. Dans la région lacustre, dont l'influence régulatrice et retardatrice sur cette grande onde périodique est considérable, le maximum a lieu en fin décembre. Sur son cours inférieur, où s'accusent des pluviosités croissantes à mesure que l'on s'approche de la mer, il se forme une nouvelle onde de crue à laquelle vient s'ajouter, sans se confondre, l'onde issue du bassin supérieur. Il en résulte un régime caractéristique du Niger qui, fleuve à crue unique dans les parties haute et moyenne de son cours, devient un fleuve à double crue annuelle dans sa partie inférieure.

Inondations. — Les crues du Niger provoquent dans les régions deltaïque et lacustre de son cours moyen, de vastes inondations. Aux abords du lac Débo, les eaux s'étalent sur près de 100 kilomètres. Elles remplissent, à l'aval de cette dépression, de nombreux lacs périphériques dont la plupart, à la décrue, se reversent au Niger. Toute cette région forme un vaste bassin infiniment plat qui se remplit tant que le Niger et le Bani lui apportent de l'eau et se vide ensuite graduellement, autant par évaporation et infiltration que par ses émissions dans le Niger inférieur.

Le Soudan nigérien, aussi favorisé par la nature que l'Egypte et la Mésopotamie, est resté, à l'inverse de ces contrées, sauvage, inorganisé. Jusqu'à aujourd'hui, l'homme n'y a nulle part tenté, par l'association de la terre et de l'eau, l'effort nécessaire à la production de cette richesse agricole qui, dans l'antiquité, avait rendu célèbres les rives du Nil et de l'Euphrate.

Possibilités d'irrigations.— Cependant, le champ d'application de l'hydraulique agricole est immense. Les alluvions des plaines en terrasse, au pied des contreforts foutaniens, peuvent être irriguées par le Niger, capté dans sa vallée, dont la pente est suffisante pour de tels travaux, selon les exemples nombreux que nous ont donnés les Anglais dans l'Inde, où ils ont détourné les eaux des affluents subhymalayens de l'Indus pour les conduire sur les Doabs du Pundjab étalés à la base des monts Sivalik.

Le delta nigérien est aussi propice à l'irrigation que le delta du Nil ou ceux d'Orissa et du Coromandel, dans l'Inde, du Fleuve Rouge au Tonkin. Il suffira d'y exécuter les endiguements nécessaires pour la protection des terres contre les inondations.

Enfin, on peut profiter des accidents heureux de la région lacustre et aménager par exemple la chaîne des lacs Télé-Faguibine et Daouna de la même manière que la province du Fayoum en Egypte, mais pour des cultures d'hiver seulement.

Les systèmes d'irrigation qu'il est possible d'établir sont à classer en deux programmes.

En premier lieu, les travaux que notre expérience actuelle du pays permettra d'entreprendre dès que les études préalables en seront faites. Le deuxième lot comporterait tous les projets dont les dispositions sont subordonnées à une connaissance plus approfondie des conditions locales ou aux répercussions sur le régime des fleuves des premiers aménagements réalisés.

Cultures irriguées. — Les terrains alluvionnaires susceptibles d'être irrigués ont une superficie considérable probablement supérieure à 2 millions d'hectares. Or, dans la vallée du Niger, l'activité agricole est limitée aux cultures sèches ou en terrain d'inondation pour lesquelles on n'utilise qu'une portion infime du sol disponible. L'utilité de grands travaux d'hydraulique agricole ne devient manifeste que s'il est possible de produire des matières premières en exportation, celles notamment que nous demandons aujourd'hui à l'étranger. Il en est ainsi du coton, du jute, du tabac, du riz, etc.

Culture du cotonnier. — Le cotonnier est cultivé dans tout le Soudan nigérien, mais, végétant avec le seul secours des pluies locales irrégulières et de courte durée, il donne des produits de qualité inférieure dont notre industrie textile ne peut se satisfaire. Pour permettre la culture des variétés égyptiennes et américaines, il faudrait que les pluies fussent régularisées et prolongées au moyen de l'irrigation.

Il importe donc, si l'on veut introduire et développer dans le pays la culture de ces variétés de coton à fibres moyennes et longues, que l'on puisse prélever aux fleuves, pendant toute la période d'irrigation de cette récolte (juin-janvier), l'eau nécessaire aux arrosages, notamment après le mois d'octobre, lorsque les pluies auront cessé.

Par une circonstance heureuse, il se trouve que la crue du Niger concorde avec la période de cul-

ture cotonnière. Pendant 200 jours en moyenne (juin-janvier), le Niger débite plus de 400 mètres cubes à la seconde. Si l'on se rapporte, en ce qui concerne l'intensité des arrosages, aux chiffres constatés en Haute-Egypte, dont le climat est comparable à celui du Soudan, il résulte que le Niger est susceptible de fournir l'irrigation à un champ cotonnier d'une superficie de 400.000 à 500.000 hectares. Avec un assolement triennal c'est 1.200.000 à 1.300.000 hectares que l'on pourrait aménager, c'est-à-dire très sensiblement l'étendue des terres commandées par le premier programme de travaux dont il a été question ci-dessus, programme qui comprendrait :

Programme des travaux. — 1° L'irrigation des terrains d'alluvions anciennes, à droite et à gauche du Niger, entre Bamako et la zone inondée du Delta.

2° L'irrigation de la rive gauche du Niger, dans le delta, après endiguement du fleuve

De là trois systèmes d'irrigation :

1° Le canal de Ségou, destiné à l'irrigation du Guénie-Kalari, du Kéléné et du Kaminiandougou, sur la rive droite du fleuve ; surface irrigable évaluée à 750.000 hectares.

2° Le canal de Nyamina, sur la rive gauche, irriguant 250.000 hectares.

3° Le canal de Sansanding, qui arroserait le Macina, 300.000 hectares dans le delta nigérien.

Canal de Ségou. — Le canal de Ségou a seul fait l'objet d'une première étude qui a conduit à l'établissement d'un avant-projet dont voici la description sommaire :

Le canal de Ségou a pour but d'assurer à l'aide de l'eau du Niger, l'irrigation des terres comprises entre ce fleuve et le Bani, à partir des environs de Bamako jusqu'aux confins des régions périodiquement inondées. Ce système d'irrigation est appelé à développer dans ces régions la culture des variétés de coton de qualité équivalente aux produits importés d'Amérique ou d'Egypte pour nos filatures. Les surfaces aménageables sont évaluées à 750.000 hectares. Le débit maximum du canal atteindra 250 mètres cubes par seconde.

La prise d'eau sera placée en tête des rapides de Sotuba, à 7 kilomètres à l'aval de Bamako. En ce point, sur le barrage rocheux qui traverse le Niger, sera édifié un ouvrage régulateur composé d'un mur surmonté de vannes levantes dont la fonction est de permettre l'évacuation des grandes crues.

Les eaux relevées de 5 mètres au-dessus de leur étiage ordinaire, sont introduites dans le canal par des pertuis latéraux disposés de manière à interdire l'entrée des sables dans la dérivation.

Le canal de Ségou, dès l'aval des rapides de Sotuba commencera à irriguer les premières terres. C'est la chute brusque de la vallée en cet endroit qui rend possible cette immédiate utilisation. Après avoir longé les hauteurs qui bordent la rive droite, le canal, près du village de N'gagnalé, se rapprochera du Niger à moins de 2 kilomètres.

Usine hydroélectrique de N'gagnalé. — Aux abords de ce village situé au delà des grands rapides du Kénié, la dénivellation entre le canal et le fleuve atteindra, suivant les saisons, 16 à 18 mètres. On a prévu à cet emplacement la création d'une usine hydroélectrique qui sous cette chute et un débit de 50 à 60 mètres cubes par seconde, pourra fournir de 9.000 à 10.000 chevaux-vapeur. Cette installation a été évaluée à 17.500.000 fr.

A la traversée de la vallée de la Faya, sera édifié un réservoir compensateur destiné au renforcement de l'alimentation hydraulique de cette usine pendant la période d'étiage du Niger. En aval de cet ouvrage, le canal suit la vallée à flanc de coteau, à une distance du fleuve de 2 à 8 kilomètres.

Près du village de Tierkala, il commence à s'en écarter peu à peu et gagne aux environs de Soïa, sur la route de Baronéli à Ségou, la ligne de partage des eaux entre Niger et Bani. Il se divise alors en un certain nombre de branches circulant sur une immense plaine longue de 200 kilomètres, large de 40 à 80 kilomètres.

La surface totale commandée est de 1.400.000 hectares sur lesquels 750.000 hectares pourraient être irrigués.

Ce système d'irrigation comporte un ensemble d'ouvrages : aqueducs, syphons, déversoirs, régulateurs, ponts, passerelles, etc..., dans le détail duquel il est inutile d'entrer. Il a été prévu, en outre, tout un système de canaux de drainage, de bâtiments pour le personnel, des magasins, des ateliers, enfin un réseau télégraphique reliant entre eux les principaux régulateurs qui assurent la répartition des contingents d'arrosage entre les artères de la distribution.

Les frais d'études et de construction du canal de Ségou ont été évalués à 262.000.000 de francs, qui seraient dépensés en quinze années de travaux environ, période nécessaire pour le complet achèvement de l'entreprise.

Conclusion. — Le très remarquable projet établi par M. l'ingénieur Bélime montre que nous pouvons en peu d'années, au prix d'un effort sérieux mais sûrement productif, créer, chez nous, au centre de nos possessions africaines la solution de l'angoissante question de notre approvisionnement en fibre de coton.

D'autre part, les nombreuses expériences faites au Soudan, par ordre du Gouvernement ou suivant les initiatives de la Société cotonnière coloniale, ont très nettement établi que :

1° Les plants de coton indigènes, malgré les nombreuses tentatives d'amélioration sont incapables de fournir autre chose qu'un coton grossier, court, inutilisable par la grande industrie, ne pouvant trouver acheteur sur aucun marché européen.

2° Toutes les tentatives faites pour la recherche d'une production lucrative sont restées sans résultats satisfaisants tant qu'on a voulu se contenter des cultures sèches utilisant seulement les pluies de l'hivernage et ainsi privées des copieux arrosages indispensables dans la dernière période culturale.

3° Tous les essais d'acclimatation des espèces américaines ou égyptiennes sont restés infructueux en culture dite sèche. Les champs de coton

les mieux préparés, les plus soignés ont eu leurs récoltes mises à néant ou rendues nulles par le fatal retour, au mois d'octobre, d'une saison brûlante et sans eau.

4° Il est sûrement possible d'obtenir dans la vallée du Niger, en cultures méthodiquement irriguées, des cotons comparables aux plus belles variétés connues, Sakallaridis ou autres, et d'obtenir des récoltes largement rémunératrices à la condition expresse de ne les demander qu'à la culture intensive irriguée.

Aujourd'hui il est admis sans conteste que le Cambodge, l'Algérie, le Sénégal et nos autres colonies peuvent nous fournir un tonnage intéressant de coton brut ; mais le Soudan seul peut nous donner des récoltes de l'ordre de grandeur de nos impérieux besoins.

Les productions de l'Indochine, susceptibles de devenir importantes, seront toujours totalement absorbées par le Japon, l'Inde ou la Chine et ne prendront jamais la route de nos ports métropolitains. Les productions de nos autres colonies n'atteindront jamais qu'un chiffre infime au regard des nécessités de notre industrie cotonnière.

Seules les immenses plaines de la vallée du Niger peuvent nous fournir la fibre indispensable aux 9 millions de broches de nos filatures nationales.

Il est grand temps que l'opinion publique, le Parlement et le Gouvernement apportent à cette très grave question toute l'attention qu'elle mérite.

Général Hélo,
Secrétaire général du Comité du Niger.

Où en est le Problème?

I. — Revue de la critique

Sur les instructions du Ministre des Colonies et du Gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française, nous avions rédigé, au début de cette année, un mémoire succinct résumant nos études et projets d'irrigation dans la vallée du Niger.

Voilà six mois déjà que ce travail a été publié (1) ; une opinion s'est faite, des avis ont été formulés ; il semble que le moment soit venu de les réunir, de les commenter et, si possible, de réfuter les objections et les critiques que nos conceptions ont fait naître dans les milieux scientifiques coloniaux et industriels intéressés au développement de notre grande possession africaine.

La plupart de ces objections sont d'ordre technique. Nous essayerons en les passant en revue, de montrer avec toute la précision indispensable en pareille matière, leur force ou leur faiblesse, de manière que chacun puisse se former un jugement. Nous éprouverons plus de difficultés dans les controverses où le sentiment tient lieu de raison. Enfin, nous ne prendrons aucune part aux querelles de principe, nous bornant à constater qu'elles existent.

Même en négligeant le point de vue trop aberrant de cet Oriental qui prend pour des rumeurs de chaos tous les échos que lui apporte le vent d'Ouest, il y a le Français qui ne croit pas aux colonies et, dans une sous-classification, celui qui n'a aucune confiance dans les destinées de notre Ouest-Africain. « Pas un sol, déclarait récemment ce dernier, pour des déserts sans avenir. » Ni les éclatants services de nos bataillons noirs pendant la guerre, ni l'essor commercial de l'Afrique Occidentale, ni la simple constatation qu'une contrée qui fait vivre quinze millions d'habitants ne peut pas être absolument stérile, ne l'ont convaincu de son erreur. On sent qu'il est irréductible et qu'on le désobligerait en insistant. Nous nous garderons bien de l'irriter et nous passerons tout de suite aux choses sérieuses.

II. — Culture sèche ou culture irriguée?

Dans notre rapport sur les possibilités d'irrigation dans la vallée du Niger, nous définissions comme suit le but de ces travaux :

L'Egypte offre l'exemple le plus décisif qui soit d'un pays dont la vie dépend de l'existence et de l'efficacité d'un système d'irrigation. Douze millions d'habitants (1) se pressent sur moins de trente mille kilomètres carrés de plaines arides que fécondent les eaux équatoriales amenées à travers un des plus vastes déserts du monde par un grand fleuve solitaire.

Aux Indes, des variations excessives du régime des pluies provoquent la famine. Pour lutter contre le fléau, bien avant la venue des Européens, les eaux ont été dérivées des rivières, emmagasinées dans les réservoirs ou tirées des nappes souterraines. L'effort anglais, malgré sa puissance, paraît mesquin lorsqu'on le compare aux travaux indigènes.

Dans ces deux pays, de même qu'à Java, à Ceylan, où des rizières s'accrochent au flanc des montagnes, en Indochine, l'irrigation tropicale répondit d'abord aux besoins alimentaires des populations.

Au Soudan, on n'aperçoit aucun ouvrage, aucune trace d'ouvrages d'hydraulique agricole (2). La nécessité, sinon l'utilité de ces travaux, ne s'est manifestée nulle part, et, à vrai dire, le but dans lequel ils furent ailleurs édifiés, n'a, dans notre colonie, aucune espèce de signification.

Une population relativement clairsemée vit dans ce vaste pays que la nature a favorisé de pluies suffisantes ou d'inondations périodiques et qui offre à l'agriculture des surfaces de beaucoup supérieures à tout ce que l'activité indigène est capable d'exploiter. Qu'il s'agisse des régions de Ségou ou de Koutiala où les friches occupent la presque totalité d'un sol excellent et bien arrosé, ou encore de l'Issa-Ber, où les cultures en terrain inondé pourraient être décuplées en l'état actuel des choses, la question vivrière ne se pose pas et, de ce point de vue, les irrigations sont superflues.

La raison d'être, le seul gage de prospérité de la culture irriguée au Soudan, c'est la culture intensive donnant des produits agricoles susceptibles d'exportation.

Au premier rang de ces produits, nous avons placé le coton dont la culture dans nos colonies

(1) Mission Bélime : *Les irrigations du Niger*. Etudes et projets.

(1) Les statistiques égyptiennes les plus récentes accusent près de 14 millions d'habitants.

(2) Quelques vestiges de travaux dans la région de Gao confirment par leur insignifiance cette constatation d'ordre général.

est devenue une nécessité nationale. Nous avons en outre cité le « Dà » excellent succédané du jute, que les services locaux d'agriculture recommandent aux grandes exploitations en raison de sa simplicité de culture, de sa résistance aux maladies et aux parasites, de la possibilité d'effectuer mécaniquement les travaux agricoles, enfin de son rendement pécuniaire égal à celui d'une bonne culture de « Junel » (1).

M. Auguste Chevalier, dans une étude bibliographique des projets d'irrigation en Afrique Occidentale, ajoute le tabac (2).

Le fait est que les vallées nigériennes peuvent fournir en grande quantité du tabac et du dà et quelques certains types de cotonniers à moyenne et longue soie ont donné en divers essais de culture irriguée des fibres de belle qualité et des rendements satisfaisants. C'est évidemment ce dernier produit qui intéresse le plus notre industrie métropolitaine.

Il est admis aujourd'hui, écrit M. E. Tisserand (3), que c'est en Afrique tropicale que la France trouvera à développer pleinement la culture du cotonnier, et, d'autre part, une expérience de quinze années a montré que seule la culture irriguée peut donner des rendements suffisants tant en culture indigène qu'européenne.

Il n'y a donc qu'une solution au problème : si la France veut du coton, elle devra organiser la culture irriguée.

Cette nécessité d'organiser en grand la culture irriguée du cotonnier est affirmée avec autant de fermeté et de précision par M. Henri Lecomte, de l'Institut, président de la Section du Coton au Congrès d'agriculture coloniale de 1918.

Si l'on veut, dit ce savant, abandonner l'ère des timides essais pratiqués jusqu'à ce jour pour arriver à une culture intensive et réellement productive, il faut rejeter l'idée de faire cultiver uniquement le cotonnier par les indigènes sur leurs minuscules propriétés respectives, car ce serait faire un saut en arrière et compromettre le succès et en même temps, ce serait le moyen le plus sûr d'assurer aux terres un minimum de rendement et au produit récolté l'hétérogénéité qui est l'un des principaux défauts de la culture cotonnière. Il convient au contraire d'adopter dès le premier jour les méthodes les plus perfectionnées actuellement suivies aux États-Unis et en Égypte.

Pour assurer la puissante organisation nécessaire, il faut le concours de l'État qui peut seul, autoriser les grands travaux hydrauliques indispensables dans certaines colonies pour assurer les irrigations.

Ces conclusions, d'une incontestable logique, n'ont cependant pas encore obtenu une adhésion unanime et la culture sèche du cotonnier au Soudan, malgré les déboires qui ont marqué tous les essais entrepris au cours de ces vingt dernières années, compte encore de sérieux partisans.

Cependant, à l'examen, on s'aperçoit très vite que ces divergences d'opinions proviennent d'une simple méprise.

Il y a, au Soudan, deux questions cotonnières. D'une part, la culture irriguée peut y donner des produits de moyenne et haute qualité qui ont d'ores et déjà un acheteur : la France, qui importe chaque année à l'étranger 300.000 tonnes de ces fibres. D'autre part, la culture sèche du cotonnier fournit une matière première de médiocre valeur que délaissent nos manufactures, parce que ce textile ne répond pas aux besoins de leur clientèle.

Il est possible de développer la production soudanaise de ce coton indigène dans la zone de pluviosité suffisante qui comprend la haute Côte d'Ivoire, les parties méridionales des cercles de Sikasso, Bobo-Dioulasso et Bougouni, peut-être le Haut-Niger et une partie du bassin de la Volta. Mais où exporter cette récolte de qualité trop inférieure pour satisfaire notre industrie textile?

Si nous ne voulons pas que l'Angleterre, organisée pour l'utilisation des variétés indiennes, soit l'acheteur tout désigné de ces produits, il faut leur créer chez nous un débouché aujourd'hui inexistant. Cela n'est pas impossible.

Les guinées et des tissus à bon marché fabriqués avec des cotons inférieurs dans l'Inde, en Hollande, en Angleterre, habillent toutes nos populations de l'Afrique Occidentale. Donnons-nous comme objectif de remplacer ces importations étrangères par des étoffes manufacturées en France, avec la production indigène en terre sèche du Soudan, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey. Intéressons à cette entreprise nos industriels et nos commerçants en favorisant d'une manière efficace les produits nationaux. Nous en avons les moyens. N'est-ce pas par des avantages de même ordre que nous parvenons à conserver à nos filatures de l'Inde française une réelle prospérité? Le jour où les cotons soudanais feront en quelque sorte prime sur le marché des produits similaires, au lieu d'être dépréciés comme aujourd'hui, la culture sèche du cotonnier dans les régions favorables aura des chances de se développer. Mais, il faut le constater tout de suite, le problème du ravitaillement de notre industrie cotonnière, tel que le posent à la fois la transformation sur place de la récolte américaine et l'accaparement des cotons de l'Empire britannique par les usines anglaises, attendra toujours une solution.

Cette solution, M. Yves Henry, inspecteur général de l'Agriculture en Afrique Occidentale, l'a formulée comme suit :

Si la France veut produire dans ses propres territoires le million de balles de coton dont elle a besoin, il lui faudra organiser la culture intensive par l'irrigation dans les deux belles vallées du Sénégal et du Niger.

III. — Sénégal ou Niger?

Les possibilités d'établissement d'un système d'irrigation utilisant le débit d'un cours d'eau résultent d'un ensemble de circonstances propices dans la topographie et l'hydrographie de la contrée.

D'abord, la pente de la vallée doit être suffisante pour que les eaux captées dans le thalweg atteignent les terres à irriguer après un trajet pas-

(1) Y. Henry et Lemmet. *Irrigations et cultures irriguées en Afrique tropicale* (page 273).
(2) *Revue de botanique appliquée et d'agriculture coloniale* 1er juillet 1921 (page 113).
(3) Y. Henry et Lemmet. *Irrigations et cultures irriguées en Afrique tropicale.* Préface de M. Tisserand membre de l'Institut et de l'Académie d'agriculture.

sif aussi court que possible. Puis, la déclivité générale de ces terres doit permettre aux eaux d'arrosage de circuler aisément dans les canaux.

En Egypte, pays plat, on a creusé des canaux dont la pente est aussi faible que 1/30.000. C'est une limite au-dessous de laquelle on ne saurait descendre sans compromettre le fonctionnement des ouvrages par colmatage et en élever d'une manière prohibitive les prix de revient et d'entretien. En Afrique Occidentale, où l'hydraulique agricole est encore ignorée, nous ne pouvons nous lancer dans des innovations téméraires et il sera sage de nous fixer comme minimum cette pente de 1/30.000 pour les canaux à établir dans les vallées du Sénégal et du Niger.

Par ailleurs, les eaux de ces dérivations, avant d'atteindre le niveau des berges, devront effectuer un certain parcours qui dépendra à la fois des pentes respectives du fleuve et du canal et de la hauteur de berge à rattraper.

Pour la simplicité de la discussion, nous admettrons que, sur le Sénégal comme sur le Niger, des barrages annuleront cette hauteur et que, dans les profils en travers des deux vallées, les terres à irriguer sont horizontales.

Ces conditions, placées à l'extrême limite des possibilités techniques, offrent le précieux avantage de permettre, au seul examen des profils en long du Sénégal et du Niger, une élimination immédiate des biefs de ces deux fleuves où l'établissement d'une prise d'eau et d'une dérivation est pratiquement irréalisable. Il suffira de voir si la pente de ces biefs est égale ou inférieure à 1/30.000.

Les tableaux ci-dessous donnent les pentes du Sénégal de Kayes à la mer et du Niger, de Bamako à Korioumé, port de Tombouctou :

Sénégal.

	Altitudes	Distances	Pentes
Kayes	34 m. 65		
Bakel	14 m. 05	130 kil.	1/6.300
Saldé	3 m. 35	320 —	1/30.000
Dagana	1 m. 00	304 —	1/130.000
Saint-Louis	0 m. 00	170 —	1/170.000

Niger.

	Altitudes	Distances	Pentes
Bamako	332 m. 50		
Koulikoro	308 m. 80	68 kil.	Rapides
Ségou	299 m. 50	174 —	1/18.700
Diafarabé	275 m. 00	188 —	1/7.700
Kouenza	266 m. 25	192 —	1/22.000
Korioumé	263 m. 45	320 —	1/114.000

Sur le Sénégal, le manque de pente en aval de Bakel ne permet pas d'aligner un canal d'irrigation selon les règles admises dans les travaux modernes. Si l'on ajoute que de ce point à la zone de divagation du fleuve, la vallée est nettement concave, que les berges dans ce bief sont extrêmement hautes (10 à 12 mètres) ; si l'on remarque encore que dans la zone de divagation, les difficultés s'accumulent du fait de l'inondation périodique dont il faut protéger les terres et des nécessités du drainage, on est amené à conclure qu'aucun système d'hydraulique agricole reposant sur le captage et la distribution de l'eau par gravitation ne peut être pratiquement établi sur le Sénégal en aval du confluent de la rivière Falémé.

Le bief de Kayes fait exception. Il est de plus dominé par les rapides du Félou qui, le cas échéant, offriraient un emplacement favorable à une prise d'eau. Malgré l'allure tourmentée de la vallée dans les parages de Médine, il semble qu'une dérivation établie au Félou pourrait atteindre les plaines étalées de Kayes à Ambidédi, au pied des collines du Bambouk. Une rapide étude sur le terrain montrerait si cette idée qui résume toutes les possibilités d'utilisation de la vallée sénégalaise, est susceptible d'une suite pratique.

L'hydraulique agricole, fort heureusement, rencontre le long du Niger des conditions plus favorables. La vallée, d'abord fortement concave dans la partie amont du bief Koulikoro-Ségou, s'élargit plus bas vers le sud en une plaine toujours exondée qui va jusqu'au Bani, puis à l'aval de Sansanding revêt tous les caractères d'un delta que submerge la grande crue annuelle ; mais elle conserve partout une déclivité suffisante pour que l'on puisse concevoir en toute sécurité son aménagement. Exception cependant doit être faite pour la région lacustre, vaste cuvette à fond horizontal qui règne du lac Debo à Tombouctou et dont les superficies utilisables, à quelques exceptions près, ne peuvent être irriguées que par pompage.

Les emplacements des prises d'eau sur le Niger-Moyen sont localisés en deux points : en tête du bief de Koulikoro-Ségou, où l'escalier des rapides de Sotuba et Kénié marque l'origine des systèmes d'irrigation desservant les hautes plaines ; à l'aval de Ségou, dans la partie du fleuve dont la forte déclivité réduira au minimum la longueur passive des canaux du delta.

Dans l'ensemble, il y a entre Bamako et le lac Débo près de deux millions d'hectares de plaines susceptibles, d'une manière ou de l'autre, d'être irriguées.

La comparaison des régimes du Niger et du Sénégal n'est pas moins instructive. Les tableaux ci-après donnent les débits de ces fleuves pendant la crue moyenne de 1919-1920. Ceux du Sénégal sont rapportés à l'échelle de Galongo en amont de Kayes, ceux du Niger à l'échelle de Koulikoro.

Crue du Sénégal (1919-1920)

Hauteurs d'eau	Périodes	Débits
1 m. 20	6 mois	180 mètres cubes
0 m. 90	7 —	120 — —
0 m. 70	8 —	89 — —
0 m. 52	9 —	50 — —

Crue du Niger (1919-1920)

Hauteurs d'eau	Périodes	Débits
2 m. 00	6 mois	800 à 1.000 mètres cubes
1 m. 35	7 —	550 — —
0 m. 85	8 —	260 — —
0 m. 50	9 —	150 — —

La période de sept mois doit retenir l'attention, car, nous le verrons plus loin, il faut compter 200 jours d'irrigation pour le coton du type égyptien.

En 1919-1920, année normale, cette période commence le 5 juin et finit le 5 janvier à Galongo. Elle va du 8 juin au 8 janvier à Koulikoro. La concordance est parfaite, mais le débit minimum du Niger en ce laps de temps (550 m ^{3}) est près de cinq fois supérieur à celui du Sénégal (120 m ^{3}). On pouvait s'en douter à la seule inspection d'une carte des bassins supérieurs de ces fleuves, mais ce qui est plus grave et condamne, pour l'instant du moins, le Sénégal, c'est son caractère nettement torrentiel. A Galongo, la courbe enveloppe des plus faibles débits à la décrue, tombe à l'étiage avant la fin de l'année. On a pu faire les constatations suivantes :

Hauteurs d'eau	Débits	Dates
1 m. 20	180 m. ^{3}	5 Novembre
0 m. 90	120 —	12 —
0 m. 70	89 —	15 —
0 m. 52	50 —	20 —
0 m. 36	32 —	10 Décembre

A Koulikoro sur le Niger, la même courbe a une tout autre allure :

Hauteurs d'eau	Débits	Dates
2 m. 00	800 à 1.000 m. ^{3}	28 Novembre
1 m. 35	550 —	24 Décembre
0 m. 85	260 —	23 Janvier
0 m. 50	150 —	31 Janvier

Or, la saison des pluies dans les hauts bassins finit en octobre-novembre. Même en années de sécheresse, la régulation naturelle de l'étage supérieur allonge de quatre mois la crue nigérienne. Pour le Sénégal, il arrive que le régime d'étiage s'établisse un mois au plus après les dernières pluies et le débit de basses eaux s'abaisse pendant de longs mois jusqu'à 5 mètres cubes à la seconde alors que, de 1907 à 1920, le Niger, et pour quelques semaines seulement, a accusé moins de 35 m^3 De même, on peut remarquer que le maximum de la crue du Sénégal à Kayes coïncide à quinze jours près avec le maximum des pluies, tandis que le décalage sur le Niger à Koulikoro est de cinquante jours en moyenne.

Il résulte de ces faits que tout système d'irrigation un peu important, ayant pour but la culture cotonnière, doit comporter sur le Sénégal une régulation artificielle et par conséquent la construction sur le haut fleuve de puissants réservoirs. Pour le Niger, et jusqu'à concurrence de plusieurs centaines de mètres cubes à la seconde, la régulation est naturelle et les réservoirs sont inutiles. Voilà pourquoi, entre autres raisons, il est préférable de commencer par le Niger.

IV. — La crue du Niger et la culture cotonnière

La culture irriguée du cotonnier égyptien a fait l'objet depuis 1903 d'un certain nombre d'essais dans les vallées du Sénégal et du Niger. Une variété, le Mitafifi, a donné partout des résultats très satisfaisants. Son cycle de culture est de sept mois environ. L'époque des semis, dans ces essais, a varié de juin (El-Oualadji) à août (Richard Toll). Dans cette dernière localité, un champ ensemencé le 15 août donna une première récolte le 15 décembre. A El-Oualadji, pour un ensemencement du 15 juin, la récolte alla de novembre à fin janvier.

On peut donc admettre que la période de végétation du Mitafifi, variété tardive, est au Soudan de 130 jours environ, la fructification se prolongeant pendant 80 à 100 jours.

Dans les régions de Ségou et de Kayes, où la pluviosité est encore très forte en septembre et parfois aussi en octobre (100 m/m en 1914 à Koulikoro), la récolte, si l'on veut éviter que la pluie ne la détériore ou la détruise partiellement, ne devra pas commencer avant novembre. La végétation cotonnière n'a rien à craindre de l'hiver soudanais plus chaud que l'automne égyptien comme le montre le tableau ci-dessous :

Localités	Températures pendant la fructification								
	Septembre			Octobre			Novembre		
	Max.	Min.	Moy.	Max.	Min.	Moy.	Max	Min.	Moy.
Le Caire.......	33.3	19.8	25.8	33.6	20.0	23.1	26.3	13.9	18.5
	Novembre			Décembre			Janvier		
	Max.	Min.	Moy.	Max.	Min.	Moy.	Max.	Min.	Moy.
Ségou.........	36.9	20.4	28.3	34.4	15.7	25.0	33.0	15.4	24.2
Kayes.........	37.2	20.8	29.0	33.5	16.9	25.2	33.2	16.8	25.0

Dans ces conditions, l'époque la plus favorable aux semis tomberait vers la deuxième quinzaine de juin, au moment où la saison des pluies est toujours bien établie dans la vallée moyenne du Niger. Reste à voir si la pluviosité, parfois très haute en juillet (368 m/m. en 1910 à Koulikoro), n'est pas de nature à gêner le développement des jeunes cotonniers.

C'est une question qui a été longuement étudiée au moment des essais entrepris de 1903 à 1910 au Soudan en vue de l'introduction des variétés américaines cultivées en terre sèche.

Les premières expériences furent faites en 1903. A Ségou, des semis tardifs (fin juillet) obligèrent à un réensemencement partiel en août qui, malgré les fortes pluies du mois, réussit bien.

L'année 1904 fut particulièrement sèche. L'hivernage se termina brusquement en septembre et les premières capsules ne purent arriver à maturité. Aussi, pour parer à cet accident climatérique, les services locaux de l'Agriculture décident-ils de faire des semis très hâtifs, dès le mois de juin, afin d'avancer le plus possible la végétation.

En 1905, les champs ensemencés en juillet dans les cercles de Ségou et San, malgré une très haute pluviosité, donnent une bonne germination. Dans le cercle de Djenné, les semis de la première quinzaine d'août, favorisés par des pluies abondantes, donnent des résultats satisfaisants.

Le plan de campagne cotonnière de 1906 est accompagné d'une circulaire du Gouverneur de la colonie où nous trouvons cet alinéa :

Il est utile que les champs soient délimités soigneusement avant le commencement de l'hivernage; aux premières pluies, ils recevront une façon préparatoire; on leur en donnera une seconde au moment même du semis qui se fera pendant la première quinzaine de juillet.

Une nouvelle circulaire du 28 mars 1907 précise les instructions de la campagne précédente :

Les graines sélectionnées de la récolte 1906-1907 seront expédiées suffisamment tôt pour pouvoir être distribuées à l'indigène de façon que les ensemencements puissent être effectués partout du 15 juin au 15 juillet, époque qui, de l'avis presque unanime, paraît la plus propice.

Il n'y a qu'une manière d'interpréter ces faits et les instructions qui en découlent, c'est que les précipitations atmosphériques de juillet, époque choisie pour les ensemencements, ne constituent pas une gêne lorsque le sol est convenablement préparé pour l'élimination des eaux en excès.

M. Level, représentant de l'Association cotonnière au Soudan, avait constaté que « la saison 1906-1907 a été marquée par des précipitations d'eau très abondantes... Les rapports concordent partout. Tant qu'ont duré les pluies, les cotonniers américains se sont remarquablement développés en feuilles et en branches. Dès le commencement de la sécheresse, ils ont dépéri, sont morts ou n'ont donné que peu de gousses (1). »

Cependant, les semis de 1906 avaient été très tardifs et cette année est la plus pluvieuse de ce début de siècle. Nous pourrions encore citer de nombreux textes aboutissant tous à cette conclusion que, dans leurs malheureuses tentatives, les services d'Agriculture étaient au moins arrivés à un résultat : la fixation du 15 juin au 15 juillet de l'époque propice à l'ensemencement du cotonnier. C'est du reste ce que font les indigènes qui, depuis des siècles, sèment indistinctement au cours de ces deux mois (2).

Or, la crue du Niger débute en mai-juin et finit en janvier-février. Le tableau suivant donne, pour treize années, les périodes durant lesquelles la cote 1 m. 00 fut atteinte à Koulikoro :

Année	Début	Fin	Durée
—	—	—	—
1908-09.	15 Juin	6 Février	236 jours
1909-10.	23 Mai	12 Février	266 —
1910-11.	11 Juin	19 Janvier	222 —
1911-12.	6 Juin	6 Février	245 —
1912-13.	28 Juin	5 Février	222 —
1913-14	10 Juin	14 Janvier	223 —
1914-15.	12 Juin	13 Janvier	215 —
1915-16.	27 Mai	5 Février	254 —
1916-17.	27 Juin	24 Janvier	211 —
1917-18.	12 Juin	18 Février	251 —
1918-19.	4 Juin	8 Février	249 —
1919-20.	5 Juin	25 Janvier	235 —

A cette cote d'un mètre, le fleuve débite de 325 à 350 mètres cubes à la seconde. Ne convient-il pas ici de remarquer que, pendant le dernier siècle, le Nil accusa plusieurs fois, en mai et juin, des étiages inférieurs à ce chiffre? Cependant, avant la construction du mur d'Assouan, l'Egypte cultivait le cotonnier sur plus de 500.000 hectares et d'autres récoltes irriguées sur un million d'hectares. Même en 1900, année de basses eaux tout à fait exceptionnelles, les cotonneraies donnèrent de bons rendements.

Nous n'aurons pas la prétention de demander au Niger plus que ce que le Nil non régularisé assurait à l'Egypte.

Tout ce que nous savons de ce fleuve et de la culture irriguée du cotonnier dans sa vallée prouve la complète adaptation de la crue nigérienne et des facteurs climatériques aux besoins de cette culture, suggère dans l'espace des possibilités de l'ordre de grandeur du delta égyptien.

Des personnes bien intentionnées proposent que l'on construise tout de suite un puissant réservoir régulateur qui permettrait d'avancer le Cycle de culture du cotonnier et de le faire suivre de récoltes d'hiver, voire de printemps. Ce serait vraiment trop beau ! Mais l'on sait que le mieux est l'ennemi du bien et la construction immédiate d'un grand barrage renouvelé d'Assouan, c'est l'enterrement pur et simple des projets d'irrigation du Niger.

V. — La terre et les cultures d'assolement.

D'un rapport des Services de l'Agriculture du Soudan français sur les principaux facteurs du développement économique du pays de Ségou et des régions voisines, nous extrayons les lignes suivantes :

Au nord de la zone montueuse correspondant à l'est du Niger à la région naturelle que les géographes désignent sous le nom de plateau mandingue jusqu'aux abords de la grande dépression argileuse plus ou moins inondée chaque année par les débordements périodiques du Niger et du Bani et constituant en quelque sorte « le delta central » du fleuve, s'étendent des plaines fertiles coupées seulement par de rares arêtes de grès siliceux qui, le jour où elles seront reliées directement à la côte par une voie ferrée facile à établir à peu de frais et où des ouvrages hydrauliques les feront bénéficier de la crue féconde du fleuve, prendront, de toute évidence, un essor économique puissant et seront rapidement en mesure de fournir à la France une part importante des produits qu'elle réclame à ses colonies. On trouve dans certaines localités des terres sableuses ou, au contraire, franchement argileuses, mais les sols les plus communs de cette Mésopotamie

(1) Rapport au Président de l'Association cotonnière coloniale (15 mars 1907).

(2) Yves Henry. *Le Coton en Afrique Occidentale* (pages 137 et 138).

nigérienne sont formés d'argile et de sable unis dans de bonnes proportions et se rapportant au type argilo-siliceux désigné sous le nom de sol d'alluvions par certains agronomes.

....

Il ne semble pas douteux que sous l'influence des irrigations, la plupart de ces terres ne puissent donner à l'hectare 1.200 à 1.500 kilogs de coton d'excellente qualité, les autres pouvant être avantageusement converties en rizières, en champ de dà ou porter des cultures fourragères.

Au sujet de la nécessité d'arroser les cotonniers en saison sèche, nous tirons du même rapport ces précisions :

Les irrigations n'ont pas seulement pour effet de mettre à la disposition des végétaux l'eau qui leur est nécessaire pour remplacer celle exhalée par transpiration, mais aussi de favoriser la nitrification et de solubiliser les matières fertilisantes du sol telles que le silicate de potasse et les phosphates que la plante ne pourrait utiliser sans cela. Dans un pays tel que le Soudan, où le cours normal des saisons fait succéder presque sans transition une sécheresse excessive à une période d'extrême humidité à la faveur de laquelle la végétation herbacée a pu prendre un développement luxuriant, les phénomènes de nitrification s'arrêtent précisément au moment où l'abondance des débris végétaux leur permettent de jouer le rôle le plus utile. Les matières organiques restées ainsi inutilisées sont, en grande partie, détruites par les termites et les incendies de brousse avant que le retour de la saison humide ne permette aux ferments du sol de reprendre leur activité. Des irrigations données régulièrement en *octobre*, *novembre*, *décembre*, en permettant à la nitrobactérie de se multiplier jusqu'aux froids, accroissent dans une large mesure la richesse du sol en azote assimilable et permettent à des terres primitivement pauvres de porter de très belles récoltes.

Ces vues optimistes ne doivent pas cependant nous faire perdre de vue les difficultés d'aménagement agricole d'un sol dont la constitution physique a une diversité aussi accusée qu'en Egypte. La qualité fondamentale des terrains cultivés en coton, c'est la perméabilité. M. Audebeau Bey, qui fut pendant de longues années ingénieur en chef des Domaines de l'Etat égyptien, nous écrit à ce sujet :

Rien n'est plus ingrat que les questions de perméabilité et aussi difficiles à connaître à l'examen forcément limité auquel on peut se livrer pendant des études. Dans la haute, la moyenne Egypte, le sud et le centre du delta, les terres paraissent les mêmes. Cependant, les différences de perméabilité y sont considérables, quelquefois en des points très voisins (1). C'est la culture qui permet de s'en rendre compte et bien des gens ne le soupçonnent même pas.

Nombreux sont en Egypte les terrains à sous-sol imperméable, impropres à la culture immédiate du coton. Sous l'influence des récoltes répétées de bersim, cette imperméabilité disparaît et le cotonnier peut alors croître normalement et donner de belles récoltes.

On rencontrera sans aucun doute au Soudan des terrains semblables qu'il faudra d'abord améliorer. Des échecs récents de récoltes cotonnières en terre sèche, entreprises sur les bords du Niger par des Sociétés européennes doivent être attribués à cette cause plus encore qu'à une insuffisance évidente des façons culturales.

Par ailleurs, les terres des vallées nigériennes, de même que la plupart des sols tropicaux, sont relativement pauvres en fertilisants. Mais, comme le remarque M. Y. Henry (1), « la fertilité des terres malgré leur faible teneur en acide phosphorique et en chaux, est très suffisante pour fournir par un système de culture approprié, des rendements aussi élevés qu'en Egypte, ce qui s'explique par le peu d'exigence du cotonnier en ces deux éléments ».

Du reste, la plupart des alluvions nilotiques récentes, fortement sableuses, sont aussi pauvres en acide phosphorique que les terres du Soudan. Elles n'en portent pas moins de belles récoltes cotonnières et sont tout à fait insensibles à l'emploi des phosphates minéraux.

La richesse agricole de l'Egypte (que trop de gens attribuent entièrement à la nature) provient pour une large part du travail de l'homme et du choix judicieux des cultures d'assolement.

Il en sera de même au Soudan, encore que ce choix y revête, s'il est possible, une importance encore plus considérable.

En effet, les soles du cotonnier ne pouvant être le dà ni le tabac, à récolter sur d'autres terrains, toutes les autres cultures possibles, M. Chevalier l'a fort justement rappelé, sont des cultures pauvres. Cependant, il faudra nourrir les agriculteurs ainsi que le bétail, producteur d'engrais. Il faudra maintenir la fertilité des terres. Par conséquent, de toute nécessité, on devra cultiver des céréales, des fourrages et des légumineuses. Ce sont des maux nécessaires qu'un assolement bien compris réduira à l'indispensable. Car l'eau d'irrigations, qu'elle vienne d'un canal ou qu'elle soit relevée mécaniquement, coûte cher et il serait puéril de la soustraire aux récoltes rémunératrices pour avoir le plaisir d'entreprendre en hiver des cultures inutiles ou donnant des produits invendables.

Le climat soudanais possède précisément l'incomparable avantage d'une saison pluvieuse qui suffit à de nombreuses céréales, légumineuses ou plantes fourragères. Que l'on corrige les incertitudes climatériques de l'hivernage par des irrigations éventuelles, rien de mieux, puisque, pendant cette saison, les canaux présenteront des disponibilités hydrauliques considérables. Mais que l'on nous propose dans un pays où la main-d'œuvre est rare, d'employer des bras à des travaux agricoles à la fois onéreux et superflus, que l'on nous demande de régulariser le régime du Niger pour aboutir au développement de la culture de la pomme de terre, voilà qui passe l'entendement. Il y a le bersim, il est vrai ; mais si cette culture est impossible pendant l'hivernage, les Sartes de l'Asie centrale ne régénèrent-ils pas leurs terres à coton à l'aide

---

(1) Cette diversité avait été signalée par MM. Pellet et Rocher dans leurs intéressantes recherches sur les sols égyptiens. Ils l'avaient constatée non seulement dans la même localité, mais souvent dans le même champ.

(1) *Irrigations et cultures irriguées en Afrique tropicale* (p. 218).

d'une léguminense estivale qui jusqu'à ce jour leur a fort bien réussi?

Nous n'ajouterons qu'un mot! Dans l'organisation de la future agriculture nigérienne, il y a tout un côté économique et social qui domine le problème purement scientifique. On bien nous accepterons d'en tenir compte et nous nous acheminerons vers des solutions rationnelles et des réalisations prochaines, ou bien, persistant dans nos errements, nous négligerons de l'apercevoir; et alors, nous aurons de belles stations expérimentales pourvues d'un personnel dispendieux, qui nous submergeront de gros rapports gonflés de vent, et dans vingt années, la culture cotonnière au Soudan n'aura pas avancé d'un pas.

VI. — Les travaux agricoles et la main-d'œuvre

Résumant les dispositions générales et le devis estimatif du canal de Ségou dérivé du Niger, dont nous avons fait un premier avant-projet, M. Auguste Chevalier écrit (1) : « Le devis ne paraît se préoccuper que des travaux d'ensemble et il semble négliger complètement les terrassements considérables qu'il est indispensable de faire pour aménager le terrain vierge en terrain irrigable. » C'est tout à fait exact!

Il ne saurait être question en Afrique Occidentale de faire intervenir la colonie qui aura la charge des travaux généraux d'irrigation dans l'aménagement agricole de la terre. Cela ne s'est jamais fait en Egypte, ni dans l'Inde, ni en Amérique, ni ailleurs. Aux Indes, le Gouvernement construit les grands canaux, leurs branches et les distributeurs. Les petits canaux de village étaient jusqu'à ces dernières années creusés par les indigènes. C'est tout récemment que ces ouvrages ont été incorporés aux projets d'ensemble, cela en vue d'activer la colonisation et de réduire les pertes d'eau souvent considérables dans ces petites artères.

Mais les travaux de nivellement du sol sont restés toujours et partout à la charge de l'exploitant. M. Auguste Chevalier souligne ainsi l'importance :

> La culture de toutes les plantes irriguées exige que le terrain pendant toute la période de croissance de la plante, soit couvert ou baigné d'une certaine épaisseur d'eau stagnante ou lentement renouvelée. Il faut donc, au moins pour le riz, que le terrain à irriguer soit divisé en bassins horizontaux dans lesquels l'eau est maintenue par de petites levées de terres. Pour les autres cultures, l'eau doit pouvoir circuler entre les planches sur lesquelles vivent les plantes à irriguer (coton, canne à sucre, etc...) et on doit pouvoir à volonté amener l'eau directement et l'évacuer des carrés de rizières. Cet aménagement suppose un bouleversement complet des terres et comme le sol est loin d'être plat partout, il restera çà et là des surfaces étendues qui ne pourront jamais être soumises à l'irrigation au moins par gravitation. Pour les autres, il faudrait faire, sous la surveillance des Européens, outre le défrichement, des constructions de diguettes et de rigoles innombrables, celles-ci reliées à des canaux secondaires branchés sur chaque canal principal. Il s'agit de tout un bouleversement du sol auquel le « Noir » n'est pas habitué, pour lequel il ne pourra employer d'animaux de trait sans une éducation préalable assez longue. Ces travaux d'aménagement du sol nécessiteraient, à notre avis, une dépense également considérable et un travail qui ne peut être fait que progressivement et au cours d'une très longue période d'années.

On ne saurait mieux poser la question, encore qu'il existe des systèmes d'arrosage variés et que la méthode adoptée pour le coton en Egypte diffère de celle qui est pratiquée au Turkestan ou sur la côte occidentale de l'Amérique du Sud. Par ailleurs, nous avions signalé dans nos rapports combien les terrains des vallées nigériennes sont topographiquement, divers. A des plaines de dimensions variables, aux pentes régulières et suffisantes, bien draînées et facilement aménageables, succèdent souvent des séries de valonnements peu propices, des soulèvement isolés qu'il faudra contourner des dépressions, etc... Il faut donc éliminer les terrains trop élevés on stériles, les lignes de drainage, les régions inondées ou marécageuses, celles où la nappe souterraine est trop près du sol. l'espace occupé par les ouvrages hydrauliques, les routes et les villages. Cela, nous l'avons fait et la superficie aménageable a été réduite à près de la moitié du territoire desservi.

Sur cette moitié utilisable, les travaux préparatoires du sol comprendront le défrichement, la distribution de l'eau et le nivellement.

Le défrichement coûtera très cher (jusqu'à 350 francs par hectare) si l'on s'obstine à imiter les Bambaras, ou bien n'exigera que de faibles dépenses si l'on travaille à la machine.

Les rigoles d'arrosage sont des ouvrages simples et peu dispendieux. Aux Indes, ils coûtent généralement moins de 15 fr. par hectare irrigué; leur prix de revient, plus élevé au Soudan, peut être estimé de 25 fr. à 50 fr. par hectare, ce qui n'est pas exorbitant.

Reste le nivellement des terres. Il faut faire un départ dans les terrains irrigables entre les parties qui n'exigeront pas de nivellements importants et celles où les terrassements seront plus ou moins considérables. Pour celles-ci, il est évident que la dépense sera forte, que le travail devra être progressif et demandera du temps. Mais nous ne commencerons pas par là. Il y a, en effet, dans la vallée du Niger, des centaines de milliers d'hectares en terrains plats. Lorsque ces terrains seront mis en valeur et qu'il existera au Soudan une organisation et des méthodes, le mouvement sera venu d'aborder les parties les plus difficiles. Ainsi a-t-on procédé dans tous les pays où l'on pratique la culture irriguée. Il y a, dans le Fayoum, en bordure du lac Garun, plus de 50.000 hectares de terres coupées de ravins et versant à plus d'un demi-centimètre par mètre. Ces terres, en général de colonisation récente, sont aujourd'hui en pleine valeur. Les cultures s'étendent jusqu'aux rives du lac et la valeur du sol atteint en maints endroits plus de 200 livres égyptiennes à l'hectare (1913).

Quant à la nécessité en Afrique Occidentale de placer la préparation agricole du sol sous la sur-

(1) *Revue de Botanique appliquée et d'Agriculture Coloniale*, 1er juillet 1921 page 114).

veillance européenne, nous sommes pleinement d'accord avec M. Chevalier, qui apporte l'appui de son autorité à une idée qui nous est chère. Il n'est pas possible de faire de la culture irriguée petite ou grande, en Afrique occidentale, sans l'intervention de l'Européen. Au Turkestan russe, où l'irrigation par submersion était pratiquée depuis des siècles, on a dû commencer ainsi lorsqu'on a voulu généraliser la culture du cotonnier américain. Il a fallu d'abord enseigner à l'indigène, non seulement les façons à donner à cette plante, mais encore une méthode beaucoup plus compliquée de préparation du terrain. La grande manufacture de Yaroslawl, entre autres, acheta des terres dans le Ferghana et s'y livra à la culture rationnelle de ce type de coton qui se répandit ensuite en culture indigène avec une rapidité d'autant plus grande que les paysans Sartes étaient déjà formés à ces travaux.

Comment serait-il possible, en Afrique, où le Noir a tout à apprendre, de supprimer cette indispensable école? L'agriculture soudanaise, on ne doit pas se lasser de l'affirmer, passera par ce premier stade d'évolution ou bien elle continuera à croupir dans sa torpeur actuelle.

On doit donc condamner comme utopique tout projet de culture irriguée qui reposerait sur l'exploitation directe du sol par l'indigène et dans un ordre d'idée mitoyen, tout projet qui imposerait à l'indigène des travaux auxquels il n'est pas accoutumé, en particulier (car on a fait maintes fois cette proposition) la pénible et fastidieuse tâche du relèvement manuel des eaux d'irrigation.

En l'état actuel de notre connaissance de l'Afrique et des Africains, il ne devrait pas être nécessaire de discuter pour que chacun admît comme un axiome que la capacité de travail du Noir ne peut se développer que lentement et, par conséquent, que le travail manuel dans les colonisations nouvellese doit être réduit au minimum. La formule : grande colonisation, direction blanche, motoculture, main-d'œuvre noire, est pour l'instant la seule qui soit susceptible d'application immédiate.

Il n'en reste pas moins qu'il nous faudra trouver cette main-œuvre, qu'il nous faudra la trouver assez abondante, car la culture cotonnière exige beaucoup de soins. On nous dit qu'en Egypte une récolte de coton demande 180 journées d'ouvriers par hectare, dont 28 à 30 pour les labeurs et la préparation du terrain. Nous ne pouvons tirer de ces chiffres pour les irrigations nigériennes qu'un enseignement très limité.

La terre d'Egypte est entre les mains du Fellah qui la cultive avec ses animaux de trait. Au Soudan, en agriculture indigène, les travaux sont faits à la main et si l'on se reporte aux essais cotonniers de Ségou (1903), on remarque que les labours seuls ont demandé 40 journées à l'hectare, la préparation du terrain 47, et les binages 80, au total 167 journées d'ouvriers sur les 222 exigées pour l'ensemble de la culture.

Affirmer, par conséquent, que l'emploi de la machine dans le labourage et la préparation du terrain au Soudan, où la traction animale est à peu près inconnue, ne fera pas faire une économie bien sérieuse de main-d'œuvre, c'est tout simplement tourner le dos à la vérité. Faut-il citer un exemple concret? En 1911, la station cotonnière de Patkale-Koul, au Turkestan, procéda à des expériences comparatives entre la culture du coton à la houe (car le Sarte cultive son champ à la main comme le Bambara) et la culture mécanique, selon les méthodes américaines. Les prix de revient furent respectivement de 336 et 180 francs par hectare.

L'usage de la machine, déjà indispensable, nous l'avons montré, aux travaux préparatoires du sol, s'impose donc encore d'une manière absolue, dans les façons agricoles. Cette nécessité nous conduira à choisir, ou, le cas échéant, à créer un matériel adapté à nos besoins. A vrai dire, cette question de matériel est avant tout une question de combustible. En Afrique Occidentale, comme en Egypte, les combustibles minéraux sont hors de prix. Nous aurons du bois en abondance pendant quelques années, mais nous disposerons toujours des déchets de culture. Ce sont ces déchets qui doivent nous fournir la force agricole et non les produits commerciaux comme les huiles végétales qui trouveront toujours un large débouché et des cotes rémunératrcies.

Si nous arrivons à exécuter mécaniquement le plus gros travail de la terre — et on ne voit pas pourquoi nous n'y parviendrions pas — le problème de la main-d'œuvre sera conditionné par la récolte cotonnière, étant admis bien entendu que nous aurons évité dans nos assolements, toutes les cultures d'hiver dont on ne nous aura pas démontré l'absolue nécessité. Où trouverons-nous cette main-d'œuvre? Le Soudan compte sept millions d'habitants. Les bras ne manquent pas. Ce qui fait défaut, pour l'instant, ce sont les travailleurs.

Comment amener les indigènes au travail, telle est la question que M. le sénateur Lucien Cornet a posée récemment sous cette forme saisissante (1) : « Il ne s'agit pas du tout au Soudan d'une population d'arriérés ou d'irrémédiables imbéciles comme les Tesmaniens ou les Fuegiens. La race est éduquable ; nous savons avec quelle maestria elle a su accomplir les actes compliqués et comportant conscience que nécessite une guerre en Europe. Elle est éprise d'art et de beauté. Il y a donc quelque chose à faire, il y a un côté par où les prendre. Qu'est-ce qui les amènera à secouer leur nonchalance? Qu'est-ce qui les décidera à se donner de la peine? Personne ne le sait parce que personne n'a jamais été chargé de s'en enquérir

« Jusqu'ici, nous n'avons eu envers les Noirs, nous autres Européens, que deux attitudes : la menace ou la confiance inerte. Si nous ne voulons pas — et nous ne le voulons pas — reprendre le bâton ou la chicotte pour faire travailler le nègre, il nous faut bien convenir aussi que la mansuétude ne donne aucun résultat. Il faut autre chose, quoi? »

(1) *Annales Coloniales*, 10 août 1921.

Nouveau venu en Afrique Occidentale, nous n'aurons pas l'outrecuidance d'entreprendre ici l'étude de l'âme nègre. Mais il y a au Soudan des gens intelligents, pleins d'expérience et bons observateurs. L'un d'eux, M. J. Raffin, président de la Chambre de Commerce de Kayes, dans une étude sur l'agriculture en Afrique Occidentale (1) remarque :

Si, dans le bas Sénégal, la culture de l'arachide s'est développée, les cultures de mil ont par contre diminué, car il ne faut pas perdre de vue que tout le riz d'Indochine importé au Sénégal est consommé dans les régions productrices d'arachides et nulle part ailleurs.

Cela prouve de façon irréfutable que l'effort de travail fourni par l'indigène sénégalais est resté presque stationnaire. Si le tonnage annuel a augmenté, c'est parce que cent mille indigènes soudanais vont depuis quelques années cultiver les terres du Bas-Sénégal où ils trouvent bien plus facilement à vendre leurs récoltes un bon prix que dans leurs pays; de cette façon, ils peuvent envoyer à leurs familles restées au Soudan, l'argent nécessaire pour payer l'impôt.

Il y a dans ces quelques lignes plus de substance que dans nombre de livres. Nous apprenons d'abord que le Soudanais se déplace ; qu'il se déplace depuis peu de temps du Soudan au Sénégal où il fait des séjours relativement longs ; enfin que ses déplacements sont motivés par l'obligation de l'impôt.

Que cette astreinte arrive à provoquer la migration annuelle de cent mille individus à plusieurs centaines de kilomètres de leurs résidences, voilà qui montre clairement la docilité de ces populations et aussi la force de la coutume. L'indigène a toujours payé l'impôt ; aujourd'hui à l'administrateur européen comme hier au chef noir, il le verse sans murmurer.

M. Raffin attire encore notre attention sur cette vérité déjà énoncée qu'il ne faut pas songer à augmenter brusquement la puissance de travail de l'indigène d'ailleurs variable selon les races. Cette amélioration sera l'œuvre du temps et de la civilisation. Mais en modifiant les buts de son activité, en tirant parti de ses habitudes, on peut élever considérablement sa production, comme le prouve la transformation agricole du Sénégal.

La réussite de la culture de l'arachide dans cette colonie est un fait ; le mécanisme de cette réussite est connu. Pourquoi ne l'adapterions-nous pas à d'autres cultures comme le dâ et le coton?

Le dâ, selon M. Y. Henry, peut remplacer le jute, de provenance étrangère, dans toutes ses applications. Ce qui a favorisé l'arachide du Sénégal, mais manque actuellement à ce produit, c'est un marché largement ouvert. Développons donc d'abord les usages du dâ dans la Métropole. Inscrivons dans les marchés de corderies et de ficelleries de nos grandes administrations, la clause habituelle avantageant les produits d'origine française et dans un avenir prochain, nous embarquerons à Dakar et à Konakry, des quantités de plus en plus importantes de ce textile, qui viendront diminuer le tribut de cent cinquante millions payé chaque année par notre industrie métropolitaine aux producteurs du Bengale.

Pour le coton, les acheteurs au moins en ce qui concerne les produits classés, sont à portée de la main. Ce sont nos filatures et tissages. Mais la culture est plus compliquée et exige une direction européenne. En admettant, comme on nous le propose, une unité par cent hectares de culture, serait-ce trop demander, si 1.000 Français qui ne seront pas des ingénieurs agronomes, mais des chefs d'équipes et des mécaniciens, sont nécessaires pour fournir à nos manufactures un contingent annuel de 60.000 balles de coton? Nous n'allons tout de même pas faire chorus avec les Allemands lorsqu'ils prétendent que nous sommes incapables de donner à nos colonies les états-majors dont elles ont besoin pour se développer.

Pour le recrutement de la main-d'œuvre, l'exemple sénégalais peut encore nous guider. Le Noir au Soudan paie un impôt très faible, mais l'argent de cet impôt, il le gagne avec difficulté. Pour rassembler la modeste somme que lui réclame la colonie, il s'expatrie, il voyage pendant des mois durant lesquels il ne produit rien, mais dépense une partie de son avoir. S'il lui était possible de louer ses services à faible distance de son village, si quelque mesure administrative venait sous une forme réellement effective, faciliter l'entente entre l'employeur et, non pas l'individu, mais la collectivité organisée qu'est le village soudanais, en permettant par exemple le paiement direct de l'impôt par le colon, d'une part cet impôt pourrait être relevé jusqu'à la limite de l'effort actuel de la population que la création d'une colonisation locale allègerait dans une large mesure ; d'autre part les plantations recevraient un premier noyau d'ouvriers.

Il est une autre obligation imposée récemment à l'indigène et qui n'est pas encore entrée tout à fait dans ses mœurs : c'est le service militaire. L'impôt du sang provoque en Afrique Occidentale, au moins dans les cercles frontières, des exodes partiels dont profitent les colonies étrangères. N'y aurait-il pas quelque moyen de transformer ce mouvement de répulsion vers la Gold-Coast, la Nigéria ou Sierra Leone en un mouvement d'attraction vers le Niger? Nous laissons à la haute administration du Soudan français, qui a fait une étude approfondie de cette question, le soin de répondre par l'affirmative.

On pourrait encore, cela n'est pas douteux, tirer avantage du tirailleur rendu à ses foyers où il oublie en quelques mois le peu qu'il a appris hors d'Afrique. Mais nous entendons l'objection : Vous nous offrez des manœuvres qui se renouvelleront sans cesse, alors qu'il nous faudrait des agriculteurs sédentaires ! Il est vrai ! Cependant, il n'est pas impossible de concevoir l'emploi normal dans certains travaux, comme la récolte du coton, de travailleurs temporaires. Ce ne serait pas du tout une innovation. Pour le reste, nous demandons un peu de patience. Parmi les manœuvres, tous agriculteurs du reste, qui travailleront une ou deux saisons dans les plantations, il en est qui se fixe-

(1) Congrès d'Agriculture Coloniale (1918).

ront — le fait est dès maintenant constaté — et ils se fixeront d'autant plus nombreux qu'ils ne seront pas dépaysés comme aujourd'hui au Sénégal. Les mobiles qui provoquent cette stabilisation mettent en jeu l'intérêt de l'indigène et son goût pour les distractions. Il faut apprendre à les utiliser.

Ce qui est certain, ce qui résulte des faits, c'est que les besoins, les coutumes, le respect de l'autorité, inné chez le Soudanais, engendrent des forces virtuelles qu'une administration clairvoyante et sage a le devoir de libérer, d'appliquer, de diriger et d'intensifier.

Puisque ces forces existent et qu'elles se manifestent, la mise en valeur des vallées nigériennes est donc réalisable. Elle progressera d'autant plus vite que ces forces seront mieux comprises et mieux utilisées.

VII. — Le problème financier

Ici, nous abordons la critique sentimentale qui, sous sa forme la plus nette, peut s'énoncer ainsi : Vouloir à la fois que la culture rémunère le colon et que la vente de l'eau ou l'impôt foncier dédommagent la colonie de ses débours, c'est s'acharner à une utopie irréalisable et même un peu ridicule.

M. Auguste Chevalier, lucide et précis, nous ramène sur le terrain du raisonnement en remarquant que la réussite financière d'une telle entreprise est intimement liée à la rapidité d'exécution des travaux et à l'essor de la colonisation. Mais les délais que nous avons admis pour la construction des ouvrages et sans doute aussi pour la mise en valeur de la terre irriguée lui paraissent beaucoup trop courts : Combien ces chiffres sont optimistes ! s'écrie-t-il (1). Voire ! Il est évident que nous ne trouvons pas dans tout notre empire colonial, d'éléments de comparaison et qu'il ne faut point juger nos propositions à l'étalon des rizières malgaches. Mais aux Etats-Unis, mais dans l'Inde ou même dans l'Asie russe, nous n'avons que l'embarras du choix.

Dans le nord de l'Inde, le canal inférieur de la Chenab était en 1882 un canal d'inondation qui arrosait 52.000 acres dans les rares parties cultivées des districts de Gujrauwala, Jhang et Montgomery. Le projet d'aménagement général fut approuvé le 14 juillet 1892 et le canal officiellement terminé en 1899-1900. C'est le plus vaste des systèmes d'irrigation de l'Inde et probablement du monde. Le canal mesure avec ses branches plus de 700 kilomètres de développement ; ses canaux distributeurs ont 4.000 kilomètres de longueur et ses canaux de village près de 20.000 kilomètres. Il arrose actuellement bien près d'un million d'hectares de terres, à l'origine à peu près désertes, couvertes de jungles ou de maigres herbages nourrissant quelques nomades. Le tableau ci-après montre à la fois le développement de la culture et l'augmentation de la population dans les territoires placés sous le régime du canal :

Années	Acres en culture	Population
—	—	—
1891	»	112.256 hab.
1894	422.774 acres	»
1897	624.088 »	»
1900	1.386.605 »	»
1901	»	780.674 »
1903	1.773.398 »	»
1906	1.829.880 »	863.244 »
1911	»	1.105.997 »

Cet immense accroissement de la population peut paraître étonnant. Il n'existait pas dans l'Inde, avant les aménagements modernes du Punjab, de grandes colonisations en terre aride et inhabitée, de sorte que pendant longtemps les Anglais ne crurent pas à la possibilité de semblables entreprises. Quelle utopie ! semblait dire vers 1875 le Conseil du Gouvernement de l'Inde en recevant de l'ingénieur Palmer le premier projet de la Chenab qui fut rejeté d'emblée avec les considérants suivants particulièrement instructifs en l'occurence : « Le Gouvernement en Conseil, considérant l'incertitude des estimations et la certitude de longs délais avant d'obtenir le plein rendement des revenus, ne croît pas possible pour l'instant d'entreprendre un ensemble de travaux d'une telle ampleur. » Il fallut la réussite du petit canal Sidhnai sur le Sutlej pour démontrer que la colonisation des « doabs » incultes et déserts du Punjab n'avait rien de chimérique et décider le Gouvernement anglo-indien à entreprendre une partie des aménagements de la Chenab. Mais quinze années avaient été perdues et c'est tout récemment que l'on a achevé par la construction d'un second canal le plan d'ensemble de Palmer.

Du moins a-t-on su tirer profit de la leçon. Le canal inférieur du Jhelum, commencé en 1897, ouvert en 1901, arrose 823.532 acres entièrement cultivés en 1914. Le fameux « Triple Scheme Project » qui englobe trois systèmes de canaux et a nécessité des ouvrages d'une audace peu commune fut approuvé en 1904-1905. Les travaux ont été terminés dans l'ordre suivant : canal supérieur de la Chenab 1912-1913 ; canal inférieur du Bari-Doab, 1917 ; canal supérieur du Jhelum, 1916. Le tableau ci-après donne les étapes de la colonisation dans les trois entreprises.

Années	Canal de la Chenab	Canal du Bari-Doab	Canal du Jhelum
—	—	—	—
1912-13.	40.000 acres	»	»
1913-14.	200.000 —	73.578 acres	»
1914-15.	350.000 —	189.204 —	»
1915-16.	500.000 —	283.294 —	116.000 acres
1916-17.	648.367 —	514.936 —	245.000 —
1917-18.	»	600.000 —	280.000 —
1918-19.	»	700.000 —	344.960 —
1919-20.	»	775.000 —	»
1920-21.	»	835.000 —	»
1921-22.	»	875.000 —	»

Au total près de deux millions d'acres en 10 années. Il y a mieux ! Au début de la colonisation du Punjab, les terres nouvellement aménagées

(1) *Revue de Botanique appliquée et l'Agriculture coloniale*, 1er juillet 1921 (page 114).

étaient offertes gratuitement aux indigènes des districts d'alentour. Aujourd'hui les terrains arrosés par les récents systèmes hydrauliques sont vendus aux prix moyens résultant d'adjudications qui en précisent la valeur vénale. Le sol vierge, où tous les travaux préparatoires, défrichement, distribution de l'eau, nivellement, sont à la charge de l'acheteur, a été cédé sur le Lower-Bari-Doab (Triple Scheme Project) aux prix suivants :

Terrains de culture.......	1.150 à 1.500 fr. l'hectare (1)
Terrains des nouvelles agglomérations :	
pour habitation.	2 fr. 15 le mètre carré
pour commerce.	16 fr. 50 le mètre carré

Aujourd'hui, ces prix ont considérablement augmenté. Et cependant le Punjab ne produit que des récoltes pauvres ; blés médiocres et cotons inférieurs. L'impôt variait en 1914 de 20 à 75 fr. par hectare, selon les cultures et le Gouvernement de l'Inde retirait de ces travaux, tous frais d'entretien payés, et non compris les produits de la vente foncière, un intérêt très élevé qui en 1910-11 atteignait 28,6 pour 100 pour le canal inférieur de la Chenab !

Que l'on n'aille pas s'imagnier que toute l'Inde avec ces 300 millions d'habitants a concouru au succès de cette grande colonisation qui en moins de 30 ans, a fixé plus de 3 millions d'habitants sur ces nouvelles terres. C'est une population relativement faible qui a fourni les colons de ces pays arides. L'Indien est moins déracinable que le Noir ; il fallut découvrir les voies et les moyens de cette colonisation, ce qui n'alla pas au début sans quelques erreurs suivies d'échecs. On nous dira encore que l'Indien est intelligent et travailleur, tandis que le Noir... mais nous n'en croirons rien. N'est-ce pas la race noire qui a colonisé les premiers champs de coton des Etats-Unis? Dès le XVII[e] siècle, les Anglo-Saxons établis en Floride, ne pouvant cultiver eux-mêmes leurs terres en raison de la rigueur du climat (isotherme de Juillet en Virginie-Floride : 27°) remplaçaient les engagés blancs et les convicts anglais par des esclaves amenés d'Afrique. En 1820, début du règne du King Cotton en Amérique, la population des Etats du Sud était en grande majorité de couleur. De nos jours, partout où les Noirs forment des noyaux importants (Mississipi, Caroline, Géorgie, etc.), la culture cotonnière est entre leurs mains. Ils sont ouvriers, fréquemment métayers (35 à 50 % des terres sont louées dans les anciens pays à esclaves) ou propriétaires. C'est un fait : le champ cotonnier américain est une création de la main-d'œuvre africaine dirigée par l'Européen. Et le plus curieux est que l'absence de cette main-d'œuvre à l'Ouest et au Nord est une des raisons qui limitent l'extension de la culture du coton !

Il faut reconnaître que la colonisation transatlantique eut pour point de départ la violence. Mais qui oserait prétendre que la violence mieux que tout autre moyen aide à l'évolution d'une race? N'est-il pas absolument certain, au contraire, que des méthodes judicieuses d'éducation donneront des résultats infiniment plus rapides et plus décisifs que le barbare esclavage.

La cause est donc entendue. Si le Soudanais est moins instruit que le paysan pundjabi et, dans une certaine mesure, moins travailleur, du moins est-il plus docile et nous ne nous heurterons pas en Afrique à cette routine qui a fait échouer dans le nord de l'Inde toutes les tentatives de cultures nouvelles.

Une dernière objection : « Le Soudan, à 1.500 kilomètres de Dakar est trop éloigné pour participer jamais d'une manière intensive aux grands courants commerciaux qui convergent vers l'Europe. » Nous permettra-t-on de rappeler ce qu'est devenu le Turkestan sous la domination de la Russie des Tsars?

Au début du XIX[e] siècle, les oasis de l'Asie Centrale récoltaient surtout des céréales. On y cultivait aussi quelques espèces de cotons venues de l'Inde, mais l'exportation de ce textile sur la Russie par la route des caravanes était insignifiante. Après la conquête russe, on songea à relier à travers d'immenses déserts de sable la colonie nouvelle à la métropole au moyen d'un chemin de fer. Cette idée, raconte le professeur Voeikoff dans son beau livre : *Le Turkestan russe* (1) fut d'abord traitée de folie et le célèbre Annenkof qui fut chargé de l'entreprise et la conduisit à bonne fin, avait des doutes sur son issue. Grâce aux travaux de Paletsky, les sables furent fixés et les trains purent bientôt circuler normalement. Cette œuvre magnifique est à l'origine de la prospérité du Turkestan. Vers 1880, on essaie en terre irriguée les cotonniers américains « Uplands », qui réussissent bien et se répandent avec rapidité. Le nombre d'hectares cultivés en coton passe de :

	330	hectares en	1884
à	64.000	—	— 1890
	200.000	—	— 1900
	410.000	—	— 1910

Avant la guerre, la production cotonnière du Turkestan approchait de 200.000 tonnes, ce qui représente près de la moitié de la matière première absorbée par les manufactures russes.

Ce coton était transporté dans les usines de Moscou et de Pologne, d'abord par le chemin de fer transcaspien, puis en partie par la nouvelle voie ferrée d'Orenburg qui permet d'éviter les transbordements. Or, d'Andijan, un des principaux centres de la province cotonnière du Ferghana, à Moscou, il y a 3.709 kilomètres et 4.919 kilomètres jusqu'à Varsovie. En 1910, le mouvement des marchandises sur le transcaspien atteignait 1.200.000 tonnes environ dont 194.000 tonnes de coton, 94.000 tonnes de graines de coton 18.000 tonnes d'huile de coton.

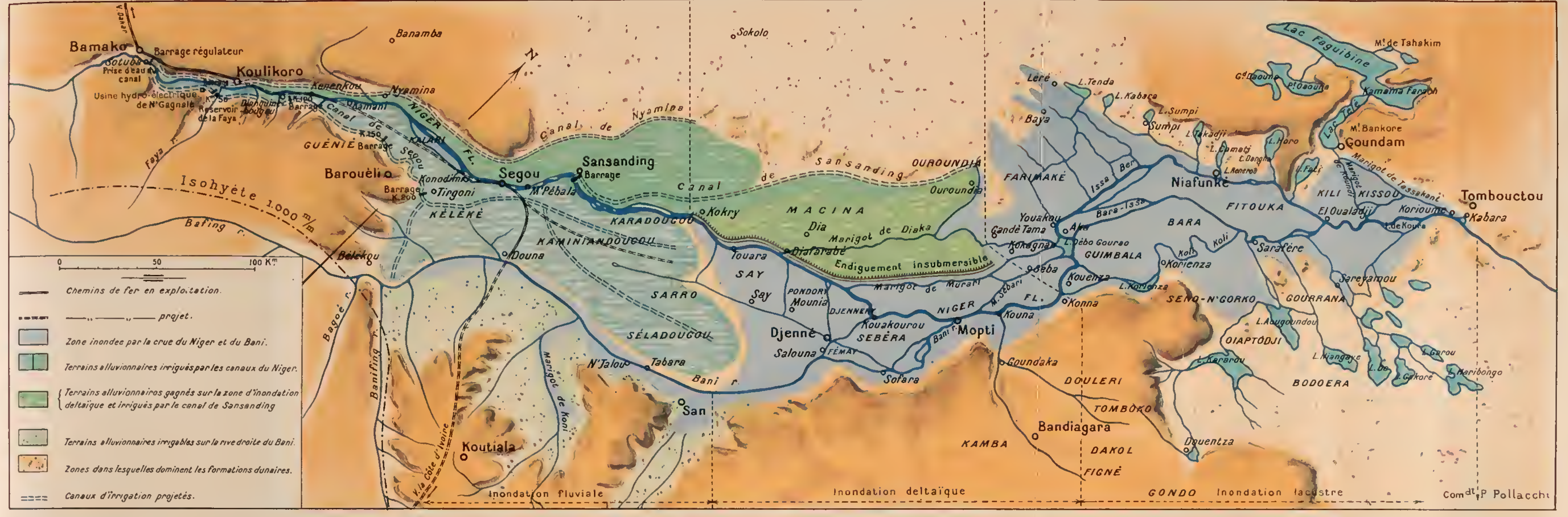
A cette même époque, la population totale du

(1) Au taux de 1 fr. 67 à la roupie.

(1) Voeikoff ; *Le Turkestan russe*, Armand Colin, éditeur.

COMITÉ DU NIGER

LA ZONE D'IRRIGATION DU NIGER



LA VALLÉE DU NIGER ET SES VOIES D'ACCÈS SUR LA CÔTE D'AFRIQUE

0 100 200 300 400 500 K.

Chemins de fer en exploitation.
— ,, — en construction.
— ,, — en projet.
Terrains irrigables par les Canaux du Niger.

OCÉAN ATLANTIQUE
MAURITANIE
SÉNÉGAL
GAMBIE
GUINÉE PORT.SE
GUINÉE FRANÇAISE
SIERRA LEONE
LIBÉRIA
CÔTE D'IVOIRE
GOLD-COAST
TOGO
DAHOMEY
NIGERIA
SOUDAN FRANÇAIS
HAUTE VOLTA
MOSSI
TERRITOIRE DU NIGER
HOMBORI
GOLFE DU BÉNIN

Dagana
Aleg
Podor
Kiffa
Lac de Guier
Saldé
Kaédi
S.t LOUIS
Louga
Matam
Tivaouane
DAKAR
Thiès
Bakel
Ambidédi
Kayes
Nioro
Goumbou
Sokolo
Kaolack
Naoudé
Bathurst
Bafoulabé
Ziguinchor
Casamance
Kédougou
Satadougou
Bamako
Koulikoro
Segou
Douna
San
Bani r.
NIGER FL.
Mopti
Bandiagara
Djenné
Tombouctou
Goundam
Niafunké
Bamba
Bourem
Tosaye
Gao
Ansongo
Dounzou
Tillabéry
Niamey
Madaoua
Dori
Say
Ouagadougou
Fada N'Gourma
Koutiala
Bobodioulasso
Sikasso
Gaoua
Bougouni
Boulam
Iles Bissagos
Boké
Labé
Dinguiraye
Siguiri
Pita
Mamou
Kouroussa
Kankan
Kindia
KONAKRY
Faranna
Kissidougou
Kamabai
FREETOWN
Pendembou
Ile Sherbro
Beyla
Odienné
Korhogo
Touba
Mankono
Dabakala
Bouaké
Bondoukou
Daloa
Toumodi
Dimbokro
Bongouanou
Zaranou
MONROVIA
S.t Paul
S.t Jean
Cavally
Sassandra
G.d Lahou
BINGERVILLE
G.d Bassam
Tabou
Koumassi
Dounkoua
Komfradoua
ACCRA
Sekondi
Volta blanche
Volta noire
Oti
Mango
Djougou
Atakpamé
Savalou
Abomey
LOMÉ
Popo
KOTONOU
Porto-Novo
LAGOS
Abeokouta
Ogbogbo
Ojebba
Baro
Kandi
Boussa
Badjibo
Zounguerou
Minna
Lokodja
Goula
Brass
Com.dt P. Pollacchi

ÉDITÉE PAR LE COMITÉ DU NIGER — IMPRIMÉE PAR DUFRÉNOY, PARIS

Turkestan était inférieure à 9 millions d'habitants; elle accusait une densité kilométrique moyenne de 5,5 habitants avec un maximum de 22,6 habitants dans le Ferghana. Cette province comptait 2.100.000 habitants et récoltait annuellement sur 330.000 hectares, 120.000 tonnes de coton égrené. Ces résultats déjà très remarquables, n'ont cependant pas paru suffisants. Avec une population comparable par le nombre et la densité à notre Soudan, malgré que 3.800.000 hectares fussent déjà irrigués en territoire russe et dans les Khanats, on a songé à aménager de nouvelles terres, à créer de nouvelles colonisations.

Le colonel Yermaloef a dressé en 1907 le projet d'une grande dérivation de l'Amou-Daria qui irriguerait 420.000 hectares de terres incultes et inhabitées entre les oasis de Mourghab et de Tedjen. La dépense était évaluée à 140 millions de francs et le revenu net pour l'Etat à 7,5 %.

Ce n'est pas tout! d'autres projets de captation des eaux de l'Amou et du Syr-Daria ou de leurs affluents permettent d'espérer que plus de trois millions d'hectares seront un jour conquis sur le désert. Le Gouvernement impérial eût sans doute réalisé cet audacieux programme. La guerre d'abord, puis le bolchevisme l'ont ajourné pour longtemps.

En Afrique Occidentale, le problème des transports est dans son ensemble, infiniment moins ardu qu'en Asie Centrale. Il en est de même du problème de la main-d'œuvre que le Turkestan avait résolu en amenant des paysans russes sur les nouvelles terres irriguées.

L'effort si profitable de nos anciens alliés est-il donc hors de nos moyens? Certains le disent, l'écrivent et, peut-être le pensent. Nous en sommes à peine aux préparatifs du départ, que déjà ces prudents mentors s'inquiètent et recommandent : « Mais n'allez donc pas si vite! » Bien inutilement d'ailleurs, car nous ne saurions admettre qu'il existe dans notre France de 1921 des forces obscurément hostiles ou des résistances passives assez puissantes pour nous paralyser au point de nous faire envier les talents organisateurs de la bureaucratie des tsars ....

....

En résumé, l'exemple des grands canaux de l'Inde creusés entièrement à la main, sans intervention de machine, montre jusqu'à l'évidence qu'il n'est pas impossible d'établir un système d'irrigation avec une rapidité suffisante pour rémunérer convenablement les capitaux engagés. Mais il faut que la colonisation suive pas à pas l'établissement des ouvrages. Suivra-t-elle au Soudan aussi vite que dans l'Inde, aussi bien qu'on le prévoyait en Asie Centrale? On peut le nier, mais sans le moindre argument acceptable ou en spéculant sur notre inertie passée. On peut l'espérer en s'appuyant sur des faits. Nous en avons cités quelques-uns. Signalons encore un des aspects de la colonisation méridionale des Etats-Unis. Vers 1800, la production cotonnière transatlantique était insignifiante. En 1830 elle s'était accrue jusqu'à pouvoir satisfaire aux besoins actuels de la France. Au cours de ces trente années, toutes les terres à cotons américaines avaient été défrichées et mises en culture par des Noirs africains.

Conclusion

Le grand bouleversement économique issu de la guerre et dont il n'est pas possible pour l'instant d'apercevoir les ultimes conséquences, incline tous les pays à mieux utiliser leurs ressources nationales. La France n'échappe pas à cette règle. Pauvres en combustibles minéraux, nous allons électrifier nos chemins de fer, à l'aide de nos forces hydrauliques; des prospecteurs parcourent l'Alsace et l'Auvergne dans l'espoir d'y découvrir des sources de pétrole. Et pour soustraire nos industries au joug dangereux de l'étranger, nous nous tournons vers nos colonies.

Jadis méconnues et dédaignées, les questions coloniales trouvent aujourd'hui un public bienveillant, une opinion sympathique. Le vaste programme d'outillage que le Ministre des Colonies, M. Albert Sarraut, vient de soumettre au Parlement, rencontre d'un bout à l'autre du pays un accueil chaleureux. Tandis que l'hostilité de naguère condamnait à l'attente, il existe actuellement une atmosphère particulièrement favorable à l'action. Le moment est venu pour les coloniaux de prouver que, malgré tant de vents contraires ils eurent raison de garder leur courage et de persévérer dans leur foi. L'heure présente leur appartient. Elle s'écoule et passera, et les mauvais jours reviendront s'ils sont incapables quand les temps sont propices, de passer du domaine des théories et des discours dans celui des réalités.

Tel est le point de vue auquel nous nous sommes placé en entreprenant l'étude des irrigations du Niger. Il nous avait paru possible, par la confrontation et l'utilisation des travaux des explorateurs ingénieurs, agronomes, géologues, administrateurs qui ont étudié ces pays, d'avoir des vues nettes sur les problèmes que nous cherchions à résoudre et d'arriver rapidement à des résultats positifs.

Les avant-projets que nous avons établis n'ont pas d'autre ambition que d'ébaucher un programme d'action et donner un ordre de grandeur aux possibilités économiques du Soudan.

Nous avons dit pourquoi nous avions dû écarter le Sénégal de notre premier programme d'études. D'une part, l'irrigation par gravitation n'y est possible que sur de faibles superficies; d'autre part, il ne fallait point songer à imposer l'emploi d'appareils élévatoires, même les plus rustiques à des agriculteurs que rien n'a jamais accoutumés et du reste que rien n'oblige à d'aussi pénibles travaux. Quant au pompage au moyen de machines thermiques, l'obstacle était et reste la question du combustible, insoluble comme l'a montré une communication récente de M. Audebeau Bey à l'Académie des Sciences.

Une idée qui nous avait d'abord paru séduisante et que nous dûmes rejeter consiste à prévoir une

« poussière » de petits travaux. Les ouvrages eussent exigé des études plus longues qu'un grand projet, disséminé l'outillage de traitement des récoltes, compliqué l'organisation des transports et le recrutement de la main-d'œuvre, diversifié la production au point de déprécier comme aujourd'hui sa valeur marchande. Nonobstant tous ces défauts, une telle méthode n'eût pas été irrémédiablement mauvaise, si certains de ces ouvrages s'étaient imposés par leur simplicité et leur emplacement. Mais voilà longtemps que l'on cherche dans cette voie et qu'a-t-on trouvé? L'aménagement du lac de Guiers qui, pour toute personne ayant une sérieuse connaissance de la culture irriguée, dans les terres salées, est impraticable.

Il restait les petits affluents du Niger et du Sénégal; leur caractère torrentiel leur enlève tout intérêt.

Nous devons en prendre notre parti! Dans des pays aussi plats que nos vallées africaines, où, aux points les plus favorables, les déclivités sont deux fois moindres qu'en Egypte, quatre fois moindre qu'au Punjab, où les sources hydrauliques assez régulières ne se trouvent que dans le Niger, la nature oblige à voir grand ou à ne rien faire.

Tous les avantages sont acquis d'avance au type de projet que les Anglais nomment dans l'Inde « Productive Work » : simplification des études de l'ingénieur et de l'agronome, réduction du coût des travaux à l'hectare, un seul outillage de transport, un seul outillage industriel, une main-d'œuvre autochtone, et, surtout, un classement commercial de la production cotonnière, qui ne peut être obtenu qu'en grande culture et sans lequel toute exploitation agricole basée sur la production de ce textile est vouée à l'insuccès. Rien n'empêche d'ailleurs qu'un tel projet soit réalisé progressivement, selon les possibilités et les besoins.

Notre première étude du canal de Ségou n'a qu'une valeur d'indication. Nous ne disposions ni du temps, ni des moyens nécessaires pour dire si les systèmes hydrauliques de l'étage supérieur du Niger seront plus ou moins dispendieux, plus ou moins faciles à établir que ceux du delta; si les travaux de la rive droite doivent avoir le pas sur ceux de la rive gauche ou vice versa.

Nous nous sommes borné à proposer un plan d'action. Si les critiques que nous venons de passer en revue nous permettent d'en dégager plus parfaitement les grandes lignes, il ne nous paraît pas qu'elles aient porté une sérieuse atteinte à ses bases fondamentales. Ces bases, il faut les admettre si l'on estime qu'elles sont solides et n'y plus revenir. Il faut les prendre comme point de départ des études définitives et pousser celles-ci énergiquement toujours dans le même sens, toujours vers le même but.

Ce que nous devons le plus redouter à ce stade d'évolution d'une telle œuvre, c'est le kantisme exaspéré dont sont atteints les meilleurs d'entre nous. Notre esprit critique, qui paralyse nombre d'entreprises dans la Métropole, est beaucoup plus néfaste aux colonies. Dans ces pays neufs, où tout est à créer, où l'humble maçon accomplit une besogne souvent plus profitable que l'intellectuel, notre formation nous porte à examiner toujours, à examiner sans cesse, et à ne jamais conclure, sinon qu'il faudrait examiner encore.

Or, il y a vingt ans que nous examinons la question du coton en Afrique Occidentale, et l'on en est encore aux balbutiements de la première enfance, parce que nous avons perdu notre temps à discuter et à ne rien faire.

La véridique histoire de cette période d'impuissance sera sans doute écrite quelque jour. Puisse-t-elle alors nous apprendre à nous méfier des théories changeantes et des lectures de bibliothèque! En pareille matière, rien ne compte que les faits, rien n'est possible sans une foi persévérante alliée à l'unité de vue et au goût de l'action!

E. Bélime.

Le fonctionnement d'un gouvernement représentatif

EN PAYS MUSULMAN

A propos du rapport de lord Milner sur les affaires d'Egypte.

L'*Afrique française* a publié dans son numéro d'avril le rapport présenté par lord Milner, au nom de la Commission d'enquête dont il était le chef, et qui a été envoyée en Egypte, en 1919, par le gouvernement anglais. Ce remarquable document mérite d'être lu par tous ceux qui s'intéressent à l'avenir des peuples mahométans, car les problèmes qui ont soulevé aux bords du Nil une si violente émotion, agitent aussi, avec des degrés d'acuité divers, toutes les parties du monde musulman. Le rapport de lord Milner fait le plus grand honneur à tous ceux qui y ont collaboré. On doit féliciter l'Angleterre d'avoir à son service des hommes politiques capables de remplir une mission difficile avec autant d'intelligence, d'impartialité et de largeur de vues. Aussi tous les amis de nos alliés anglais, qui sont en même temps les amis de l'Islam, ne peuvent-ils manquer de souhaiter qu'un tel effort de conciliation aboutisse au résultat cherché.

Cependant, et précisément dans l'intérêt de la solution désirée, il ne sera pas inutile d'examiner la base même de l'accord proposé par la Commission : l'organisation en Egypte d'un gouvernement constitutionnel, et de rechercher si cette forme de gouvernement est bien compatible avec le droit public musulman (1).

(1) Voir l'article 3 du Memorandum. Il semble bien que cette clause a été imposée par la Commission et simplement acceptée par les chefs du parti nationaliste.

Pour résoudre cette grave question, il est nécessaire de connaître intimement la société islamique, que bien peu d'Européens ont été à même d'étudier à fond.

Séparés d'elle par la barrière infranchissable de la langue, ils en sont réduits, le plus souvent, à se renseigner auprès d'indigènes qui ont reçu une instruction européenne, dont la mentalité est déjà, pour cette raison, plus ou moins modifiée, et qui ne sont pas toujours désintéressés et sincères. Il résulte de ce fait des erreurs d'appréciation parfois très fâcheuses.

On arrive en pays musulman avec des idées toutes faites, importées d'ailleurs, et l'on ne s'aperçoit pas que, dans cette civilisation, si différente de la nôtre, elles détonnent absolument. Pour s'adapter à ce milieu, il faut une longue et difficile initiation.

Cette difficulté de pénétrer le véritable Islam m'avait préoccupé depuis le jour où mes études s'étaient portées de ce côté. Henri Duveyrier, à qui je confiais mon embarras, me répondit : « Pour connaître les pays musulmans, il n'y a qu'un moyen : y vivre et en parler la langue. » J'ai suivi le conseil du célèbre explorateur du Sahara ; j'ai vécu pendant une quinzaine d'années en terre d'Islam, et j'ai appris à parler l'arabe.

Cette clef m'a ouvert un monde fermé aux étrangers, et que peu d'Européens fixés dans le pays, fonctionnaires ou colons, essayent d'entrevoir. Je me suis efforcé de pénétrer l'âme musulmane. J'ai eu des amis indigènes dans les diverses classes de la société. Parmi eux je suis fier d'avoir compté Si Béchir Sfar, mort en 1917, gouverneur de Sousse, musulman fidèle et convaincu, mais esprit éminent et éclairé, dont l'*Afrique française* (1) a publié l'admirable testament politique. C'est là l'excuse que je me permets d'invoquer pour la liberté que je prends d'élever la voix dans la discussion d'une question aussi délicate et aussi peu connue que celle que j'aborde aujourd'hui.

***

Je ne sais si je me suis trompé, mais il m'est apparu qu'il existe, entre le Christianisme et l'Islam, une différence primordiale. Le but que s'est proposé le Christianisme est exclusivement religieux : préparer les croyants à la vie future. Dans le système chrétien, le salut est un don de Dieu à l'homme, et la morale, sans que son importance soit en rien diminuée de ce fait, n'intervient que comme une conséquence nécessaire de l'acceptation du salut, et sous forme de règles très générales. Le Mahométisme, au contraire, a la prétention de donner aux hommes une ligne de conduite précise, applicable dans chacune des circonstances de l'existence sans aucune exception, et la stricte observation de cette ligne de conduite entraîne le salut éternel ; il se préoccupe donc avant toute chose de la vie présente. Il n'y a pas là seulement une divergence de dogmatique ; elle a des répercussions qui se font sentir sur le terrain pratique.

En effet, Jésus-Christ a pris soin de proclamer hautement le caractère purement religieux de sa mission. « Mon royaume, a-t-il dit, n'est point de ce monde... Qui m'a établi juge sur vous?... Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. » Par là, il a posé le principe de la séparation du domaine spirituel et du domaine temporel. Aussi les réformes sociales nées du Christianisme (émancipation de la femme, abolition de l'esclavage, création des hôpitaux, etc.), si importantes qu'elles aient été, ne se sont produites que tardivement, progressivement et par voie indirecte. Plus tard, lorsque certains papes au moyen âge ont essayé d'introduire en Europe un régime théocratique, en opposition absolue avec l'essence même du Christianisme, leur tentative était d'avance vouée à l'insuccès. Le principe de la séparation des deux domaines s'est de plus en plus fait jour, et a finalement triomphé, au point qu'il n'est plus guère contesté aujourd'hui. En politique, le droit divin de la royauté n'a eu qu'une faveur éphémère ; les principes du gouvernement représentatif, basés sur les droits des citoyens, exercés par le moyen du suffrage universel, ont fini par l'emporter partout en Europe et en Amérique. Certaines personnes ne mettent pas en doute que leur introduction en pays musulmans se fera fatalement tôt ou tard, comme elle s'est faite chez nous. Elles ne réfléchissent pas, que, pour que ces principes puissent s'y acclimater, il faudrait qu'il s'y fût produit dans les esprits une évolution analogue à celle qui s'est déroulée dans les pays dont la civilisation est issue du Christianisme. Or, elle n'a pas eu lieu, et, si l'on y regarde de près, on verra qu'elle ne pouvait pas avoir lieu, parce qu'ici le point de départ fait défaut.

Contrairement à Jésus-Christ, Mahomet n'a jamais caché qu'il n'était pas seulement un réformateur religieux, mais qu'il était aussi, peut-être avant tout, et certainement au même titre, un réformateur social et politique.

La révélation, qu'il disait avoir reçue de Dieu, par l'intermédiaire de l'ange Gabriel, ne portait pas uniquement sur les questions de conscience et de foi religieuse. La religion qu'il a prêchée, et qui est encore pratiquée aujourd'hui par peut-être 200 millions de fidèles, pénètre et imprègne toutes les manifestations de l'intelligence et de l'activité humaines. Elle englobe toutes les sciences ; celles qui sont dites « révélées » comprennent non seulement la théologie, mais encore le droit et la « science du langage » (grammaire et syntaxe), et les autres, qui sont dites « issues du raisonnement », restent sous l'étroite dépendance des premières, dont elles sont les auxiliaires. Tous les actes de la vie de chaque jour sont minutieusement réglementés par la religion ; tous ceux de la vie civile le sont également. Mahomet ne s'est pas contenté de prêcher une religion nouvelle, il a instauré une société nou-

(1) Année 1917, p. 10).

velle, basée sur cette religion. Il n'a pas fondé une église, parce que pour lui, le corps des croyants c'est la société toute entière, c'est l'Islam. Il n'a pas été seulement le prophète; il a été aussi, en vertu des pouvoirs qu'il disait avoir reçus de Dieu, le législateur, le juge, le fondateur d'un empire et son souverain. En sa qualité de représentant de Dieu sur la terre, il a pris en main le gouvernement politique des fidèles. En réalité il a créé une théocratie, la plus parfaite qui ait jamais existé (1). Par suite, dans le monde de l'Islam, la distinction du domaine spirituel et du domaine temporel n'existe pas, ne peut pas exister : le second a disparu, car le premier à tout envahi.

La forme du gouvernement établi par Mahomet, en vertu de son autorité divine, c'est, je viens de dire, la théocratie.

Il a régné en autocrate, exerçant lui-même tous les pouvoirs que dans notre société, nous nous efforçons de distinguer et de séparer soigneusement. C'est lui qui jugeait les procès, qui infligeait des peines aux violateurs de la loi, qui administrait son empire, qui commandait ses armées. On cite bien un « hadith (2) », d'où il résulte que dans certaines circonstances, il consultait ses « compagnons (3). Mais il n'est pas douteux, que comme tous les autocrates, il se réservait la décision, et en prenait la responsabilité.

Ce système de gouvernement a été exactement celui de ses quatre premiers successeurs, que l'on désigne sous le nom de « khalifes orthodoxes ». Les seules modifications qu'il ait subies, dès cette époque, ont été celles qui furent rendues nécessaires par le développement territorial immense acquis par l'empire. Le souverain a dû déléguer à des gouverneurs locaux les fonctions qu'il ne pouvait matériellement pas remplir en personne. En outre, l'interprétation de la loi (la jurisprudence) a été abandonnée aux savants jurisconsultes, qui ont fini par former une sorte de caste intellectuelle, recrutée au moyen de l'enseignement donné dans les universités.

Les révolutions, qui ont bouleversé si fréquemment l'empire Islamique, n'ont rien modifié à ce régime politique.

Fréquemment les pouvoirs du khalife sont tombés entre les mains d'usurpateurs, qui ne remplissaient pas les conditions islamiquement nécessaires pour les exercer. Mais ils ont bénéficié du dogme de la soumission à la force, en vertu duquel le musulman est tenu de se soumettre au pouvoir, quel que soit celui qui le détient, tout en réservant l'avenir dans le for de sa conscience. Ainsi, la question de légitimité écartée, le sujet mahométan n'a pas le droit de discuter un ordre de son souverain (1), car ce serait discuter un ordre de Dieu, ce serait commettre une impiété. Ce n'est que dans le cas où les actes de ce souverain mettraient la religion en péril, que le corps des savants, les « aoulama », pourrait prendre sur lui de le déposer : il y a quelques exemples de révolutions de cette nature; mais on n'y a eu recours que dans des circonstances d'une extrême gravité. D'après le droit public musulman, la loi, en matière administrative et politique (2), a donc une seule origine : la volonté du souverain, supposé être l'interprète de la divinité; cette proposition ne paraît pas discutable. Elle est admise sans contestation par tous les musulmans. Si vous avez obtenu la confiance de l'un d'eux, qui vous parle à cœur ouvert, et si vous le questionnez sur son idéal politique, il vous répondra immanquablement : « Nous désirons un souverain puissant, qui fera régner la justice, et qui empêchera ses agents de nous pressurer ». Allez donc parler de droits politiques et de suffrage universel à des gens qui ne se reconnaissent pas d'autre droit que celui de n'être pas houspillés trop violemment par ceux qui les gouvernent. Nos principes en ces matières sont incompréhensibles pour eux. Une anecdote montrera l'idée qu'ils se font d'un gouvernement représentatif. Les indigènes algériens disaient autrefois : « « Poublic » (la République) n'aime pas les Arabes. Philippe nous a envoyé ses fils; Napoléon est venu lui-même nous voir; « Poublic » ne s'est pas dérangé pour nous. » Depuis lors ils ont pu contempler la République sous les traits du président Loubet; mais je doute que leurs idées sur le gouvernement de la France soient devenues plus nettes.

Pour trouver des intelligences plus ouvertes et certaines aspirations à un état de choses politique différemment compris, il faut s'adresser à la catégorie des musulmans pourvus d'une culture européenne. Mais ils sont presque toujours dominés, peut-être à leur insu, par l'arrière-pensée de jouer un rôle, et partant de trouver certains avantages personnels, dans une organisation gouvernementale calquée sur celle qui existe chez nous. Ils entraînent parfois des hommes d'Etat inexactement renseignés, qui ne se rendent pas compte que leurs informateurs ne sont qu'une infime minorité dans la masse de leurs coreligionnaires. L'Egypte est sans contredit la partie la plus éclairée de l'Islam, et cependant Lord Milner nous apprend que 92 0/0 de la population est illettrée. Serait-il raisonnable d'imposer à un pays un système politique qui ne

---

(1) Je suis heureux de me rencontrer sur ce point avec le savant M. Houdas, qui a écrit, dans son ouvrage de haute valeur *L'Islamisme* p. 230. « Il importe de faire une singulière violence à nos idées courantes pour comprendre la véritable valeur de cette société, qui présente cet étrange amalgame d'une démocratie gouvernée par un autocrate et d'une théocratie sans clergé. » Et ailleurs p. 41 : « A Médine Mahomet devint à la fois un chef spirituel et un chef temporel, réalisant un cumul qui fit partie dorénavant de la charte islamique. »

(2) Récit concernant la vie du prophète. L'ensemble de ces récits qui forme la « Sounna » (conduite du prophète) est, après le Coran, la source de la législation et de la jurisprudence de l'Islam.

(3) Les « Ashab », qui l'avaient entouré et soutenu dans son exil à Médine.

---

(1) Dans la langue administrative tunisienne, une loi s'appelle « Ameur-Bey » (ordre du Bey.)

(2) Ceci ne s'applique pas à la législation civile, qui obéit à des règles particulières, dans lesquelles il est inutile d'entrer ici.

fonctionnerait que par le moyen de moins de 8 0/0 de la population (1) et au profit exclusif de cette fraction de citoyens presque négligeable au point de vue de la loi du nombre? Dans un milieu où l'ignorance est aussi générale, des élections ne pourraient se faire que par la pression administrative, par la fraude et par l'achat des bulletins de vote. On aboutirait à un singulier régime représentatif. En France, de braves gens, partant de cette idée juste que, depuis la guerre, nous avons contracté une dette de reconnaissance à l'égard des indigènes de nos colonies, s'agitent pour leur faire accorder en retour le droit de suffrage; les malheureux ne se doutent pas qu'ils offrent à leurs protégés, au lieu d'avantages positifs qu'il serait facile de trouver, une boîte de Pandore, dont ceux-ci se soucient médiocrement, et qu'ils repousseraient même énergiquement, s'ils comprenaient de quoi il s'agit.

Veut-on une preuve récente de ce que j'avance? On sait que le gouvernement italien, désireux d'étonner le monde par sa générosité, et aussi de se concilier les bonnes grâces des peuples musulmans, a décidé d'introduire dans sa colonie de Tripolitaine des institutions copiées sur la constitution de la Péninsule. Une assemblée d'indigènes s'est réunie pour délibérer sur cette innovation. Les lecteurs de l'*Afrique Française* n'ignorent pas quelle a été leur réponse : « Qu'on nous donne un Emir, » c'est-à-dire un chef littéralement quelqu'un qui nous commande, qui nous dicte des ordres et les fasse exécuter. Tel est le remède pratique que les intéressés proposent pour mettre fin à l'anarchie dont ils souffrent.

Qu'on ne m'oppose pas l'exemple de la Turquie. L'odieuse comédie de parlementarisme qui s'y joue, repose sur la violence et non pas sur la loi. Elle est destinée à tromper l'Europe; elle dresse un paravent, derrière lequel on espère dissimuler des massacres et des exactions pires que les crimes dont l'ancien régime des sultans s'était rendu coupable.

D'ailleurs les Turcs qui ne sont pas inféodés au parti de l'ancien Comité Union et Progrès, sont persuadés que les calamités qui ont fondu sur leur pays, sont la punition infligée par Dieu pour l'introduction d'une Constitution contraire à la religion.

On parle d'une révolution dans les idées, qui se serait produite en Orient au cours de ces dernières années; elle s'est surtout manifestée par une plus grande liberté accordée aux femmes. Cela frappe vivement les Européens; mais c'est là uniquement une question de mœurs, qui ne touche pas à la religion. Il y a bien longtemps que d'excellents musulmans m'ont déclaré que la claustration des femmes n'était nullement une obligation religieuse, et que les prescriptions coraniques ne les obligeaient pas à se voiler le visage (1). Il n'y a rien là qui touche au fond des choses.

On prétend bien que, contrairement aux idées reçues, l'Islam n'est pas absolument réfractaire aux progrès, et que, par des méthodes parfaitement orthodoxes, on pourrait faire adopter toutes les innovations sociales et même politiques. Ceci peut être vrai théoriquement. Encore faut-il que l'innovation proposée soit déclarée conforme à la religion par une autorité indiscutable en matière de jurisprudence musulmane. Il peut se faire que, pour parler comme les Arabes, la « porte de l'interprétation », qui avait été déclarée fermée il y a plusieurs siècles, soit, sous la pression de l'opinion publique, tôt ou tard déclarée ouverte de nouveau. Mais cet événement capital ne s'est pas encore produit, et il n'est pas admissible que, par voie d'interprétation, on en arrive jamais à détruire les fondements eux-mêmes de la religion, ce qu'il faudrait faire pour établir un régime parlementaire.

*
* *

Lorsque les événements imposent à une nation européenne la redoutable tâche de disposer du sort d'une fraction de l'Islam, elle se trouve avoir à résoudre un problème des plus complexes : elle doit trouver le moyen de faire vivre dans un contact de tous les jours notre société du xxe siècle, avec ses impatiences et sa soif de progrès, et une vieille société, arrêtée dans son développement depuis le XIIIe siècle, et éminemment traditionnaliste. Nous n'avons aucun intérêt à détruire cette dernière, car ce serait plonger le pays dans l'anarchie, au grand détriment de l'œuvre de rénovation économique que nous poursuivons. Il est donc indispensable que nous fassions preuve du plus entier respect et des plus grands ménagements pour la religion, qui est le ciment constitutif de la civilisation musulmane.

Aussi ne doit-on toucher aux questions indigènes qu'avec une extrême légèreté de main, et après s'être entouré de renseignements précis et puisés aux sources les plus sûres (2).

L'histoire de l'Islam montre que depuis que la décadence de l'Empire a commencé, les administrations musulmanes sont partout livrées à des pratiques de concussion et de prévarication, que les gouvernements indigènes n'ont jamais pu déraciner. Aucune réforme durable n'a été réalisée nulle part par un souverain musulman abandonné à lui-même. L'expérience de plusieurs

---

(1) Ces 8 % comprennent tous les musulmans instruits, mais de culture exclusivement arabe, qui restent fidèles aux traditions, et qui ne suivraient vraisemblablement pas le mouvement.

(1) Le Coran, me disait-on, exige seulement qu'elles soient voilées depuis le cou jusqu'à la cheville.

(2) Un exemple du doigté nécessaire en ces matières est fourni par la législation des Habous (biens religieux) en Tunisie. Au début du Protectorat, ces biens étaient inaliénables. On décida que l'usufruit perpétuel pouvait être vendu, en vertu du contrat appelé « Enzel », moyennant une rente perpétuelle. Cette solution, conforme au droit musulman, donnait satisfaction aux besoins de la colonisation; elle n'a soulevé aucune difficulté d'application. Plus tard, sous l'empire des idées du Code civil, on a permis de racheter la rente perpétuelle en payant un certain nombre d'annuités cumulées. C'était violer les principes du droit musulman et c'était en même temps déchirer des contrats librement consentis. Les protestations des indigènes ont été unanimes.

siècles, d'un bout de l'Islam à l'autre, prouve qu'une réorganisation administrative n'est possible dans un milieu musulman que si elle est imposée du dehors. C'est la mission que doivent remplir les puissances européennes, que les circonstances ont amenées à exercer leur action sur une partie de la terre d'Islam. Elles peuvent, en respectant les institutions séculaires, pour lesquelles les populations musulmanes conservent un attachement religieux, en obtenir, par un contrôle incessant, un fonctionnement régulier et honnête. Par ce moyen, les intérêts et les sentiments des populations indigènes sont ménagés. Elles peuvent vivre suivant leurs mœurs, et développer leur activité sans sentir aucune entrave, et sans gêner l'activité des Européens.

Cette forme de gouvernement, qui a reçu le nom de Protectorat, a fait ses preuves en Tunisie et au Maroc. Il est inutile de chercher autre chose; on ne trouvera pas mieux pour concilier les droits de la nation européenne avec les intérêts matériels et moraux du peuple indigène. Il est regrettable que les chefs du parti nationaliste égyptien semblent repousser cette solution de justice, qui permet tous les progrès (1). Ils présument trop de leurs forces, s'ils se croient capables d'assurer, en dehors de l'Angleterre, le fonctionnement d'un gouvernement normal, servi par des fonctionnaires intègres. S'ils étaient en mesure de tenter cette expérience, ils ne tarderaient pas, malgré leurs efforts, à voir renaître tous les abus, qui paralysaient le pays, et que l'administration anglaise a su faire disparaître en grande partie. Pour exercer sur les fonctionnaires indigènes le contrôle indispensable, qui les maintient dans la bonne voie, il faut des hommes d'une autre race, d'une autre mentalité, d'autres mœurs.

Il y a plus de vingt ans, un personnage apparenté à la famille Khédiviale, disait devant moi à des musulmans tunisiens : « Qu'Allah conserve longtemps les Français à la Tunisie. et les Anglais à l'Égypte! Car leur départ plongerait nos deux pays dans une irrémédiable anarchie. »

Je termine en formulant le vœu que l'exaltation des passions politiques et un patriotisme trop idéalisé et mal éclairé, ne mettent pas obstacle à la réconciliation si nécessaire d'une grande nation, qui ne peut pas abandonner ses droits dans le monde, avec un peuple, à qui elle a apporté d'incontestables bienfaits.

E. Fallot,

Ancien chef du Service du Commerce
et de l'Immigration à Tunis.

---

(1) Peut-être commettent-ils une confusion, en rejetant, comme Protectorat, le régime qui fonctionne sous ce nom au Soudan égyptien, et qui n'est autre que l'administration directe.

Nous accepterions avec reconnaissance les listes de noms pour la propagande que MM. les Adhérents voudraient bien nous adresser.

BIBLIOGRAPHIE

Le soldat d'Afrique, par le Dr Louis Combe : II. Le Légionnaire ; III. Le Tirailleur algérien ; 1 vol. de 194 pages. — Lavauzelle, 124, boulevard Saint-Germain, Paris.

C'est en médecin que l'auteur étudie le soldat d'Afrique et on lui devait déjà une curieuse analyse du chasseur des bataillons d'Afrique. Il a fouillé cette fois la mentalité du légionnaire et du tirailleur.

L'examen psychologique du légionnaire est délicate, d'autant plus qu'il est quasi impossible de discerner le légionnaire-type dans la variété des sujets recueillis par les deux régiments étrangers : il y a des légionnaires, il n'y a pas un légionnaire et on ne peut faire une comparaison entre le soldat de métier venu à la Légion et les épaves humaines qu'elle abrite souvent. Le Dr Combe a bien senti les difficultés de sa tâche et sa préface expose loyalement ses craintes de n'être pas compris en opposant ce qu'il appelle « la comédie de la Légion » à la tragédie ou à l'épopée que de nombreux écrivains ont chantée. Et c'est en médecin et en psychologue qu'il nous montre impitoyablement les tares et les vices des sujets qu'il a examinés et le tableau n'est pas beau, si peu même qu'il faut à chaque page se rappeler que les témoignages des officiers nous ont montré d'autres légionnaires, tout aussi vrais certes que ceux de l'hôpital et qui ont fait la juste gloire de la Légion. Même après avoir vu ce « musée des horreurs » nous comprenons bien qu'à côté du légionnaire d'hôpital et de prison, il y a le soldat de métier qui forme le fond de la Légion et qui est immortel, celui sur lequel se sont toujours appuyés tant et de si beaux chefs : Et bien vite, après avoir lu le livre tout scientifique et médical du Dr Combe, après avoir compris qu'il généralise trop les anomalies et les tares qui se trouvent fatalement dans un tel ramassis d'hommes d'action venus de tous les pays, nous retournons aux livres classiques, documentés et scientifiques, eux aussi, par lesquels des chefs et des écrivains sérieux nous ont fait apprécier la beauté et la gloire de la Légion, et même nous nous laissons reprendre volontiers aux pages d'épopée où d'Esparbès a mis beaucoup de son talent et un peu de son imagination!

Avec le même scalpel impitoyable et décourageant le docteur Combe fouille l'âme du tirailleur, et ses conclusions sur le loyalisme de ce soldat d'élite sont assez pessimistes. Elles sont d'avant-guerre, et depuis lors il y a eu toute la gloire nouvelle de l'armée d'Afrique sur tous les champs de bataille de la grande Guerre. Les traîtres ont été bien rares parmi nos tirailleurs. Comme dans le cas de la Légion étrangère le médecin a sans doute vu, surtout et professionnellement, les tares et les scories. Les futurs chefs de la Légion ou des tirailleurs pourront lire avec fruit ces études psychologiques et médicales, mais sans admettre ce qu'il y a de général dans les conclusions de l'auteur. Ces troupes ont leurs malades et il est utile de les connaître. Mais on n'y trouvera pas l'âme véritable du légionnaire et du turco au service ou au feu, et c'est là surtout que de tels soldats comptent.

La France et ses colonies, par M. Fallex, professeur agrégé au Lycée Louis-le-Grand, et A. Mairey, professeur agrégé au Lycée de Dijon; 1 vol. in-8° de 696 pages. — Delagrave, 15, rue Soufflot.

Plus de 130 pages, soit un bon cinquième du volume, sont consacrées aux colonies dans la nouvelle édition de cet ouvrage classique. Notre domaine colonial est clairement présenté par un texte clair et documenté et par des cartes et photographies. Nous y voyons avec plaisir notre bulletin signalé au nombre des références. Si le volume n'était déjà de forte proportion pour un livre scolaire, nous conseillerions aux auteurs de développer un peu l'historique de chaque colonie et de présenter plus copieusement l'épopée coloniale qu'ils ont résumée d'ailleurs en quelques pages bien senties.

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — SOC. Gle D'IMP. ET D'ÉDIT., 17, RUE CASSETTE.

N° 11

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

LA LIAISON

DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE AVEC L'ALGÉRIE

RAPPORT DE RECONNAISSANCE

En exécution des prescriptions des lettres du commandant du territoire et du commandant militaire en Mauritanie, une reconnaissance commandée par le chef de bataillon Lauzanne, commandant le cercle de l'Adrar, et formée d'éléments du 2e P.-M. (1 lieutenant, 2 sous-officiers Européens, 2 sous-officiers indigènes, 54 tirailleurs, 25 gardes, 30 auxiliaires) avait pour mission :

1° Jonction le 25 décembre à El Mzereb (Hank) avec les méharistes algériens de la compagnie de la Saoura.

2° Protection à grande distance de l'Azalaï de Taodeni;

3° Reconnaissance géographique du Hank.

Durée de la reconnaissance : 40 jours.

Base de départ : Rallaouia.

Départ de Rallaouia : décembre.

I. — PRÉPARATION POLITIQUE DE LA RECONNAISSANCE

A. — Considérations générales.

La liaison avec les méharistes algériens devait conduire les méharistes de Mauritanie dans les terrains de parcours des Regueibat et sur les pistes de leurs razzis. Du point de vue de l'Adrar, dont la situation politique repose essentiellement sur les relations avec les Regueibat, elle présentait donc un grand intérêt. Elle comportait aussi quelques mesures de précaution.

Dans le vaste hinterland qui sépare la Mauritanie du Maroc et de l'Algérie, les Regueibat occupent vis-à-vis de l'administration française une situation particulière et en quelque sorte privilégiée. Tribu puissante par le nombre de ses troupeaux, sa mobilité, son goût d'aventures, elle vit en marge de l'Adrar, prête à se replier, à la première alerte, dans les vastes solitudes désertiques où nous ne saurions l'atteindre.

Cette invulnérabilité relative rendrait les Regueibat redoutables s'ils ne subissaient l'attraction périodique de l'Adrar, de ses palmeraies, de ses pâturages, de ses marchés. Qu'ils payent tribut, comme ceux qui gravitent autour d'O. Khalil, ou qu'ils n'aient pas encore fait acte de soumission, comme les Lgouassem, ils prétendent conserver leur liberté d'action à l'égard des colonies voisines, mais ils ne veulent pas rompre avec la Mauritanie. Cet équilibre se maintiendra aussi longtemps que, dans la balance de leurs intérêts, les Regueibat ne pencheront ni vers la dissidence, ni vers la soumission; c'est-à-dire aussi longtemps que les terrains de parcours du Nord ne leur seront pas interdits et que les routes du Sud leur resteront ouvertes.

Cet accord tacite marque simplement une situation de fait : mais il est de nature à faire croire aux Regueibat que nous fermons les yeux, non seulement sur l'origine de leurs biens, ce qui est exact, mais encore sur leurs pillages renouvelés, ce qui est inadmissible. Ainsi une reconnaissance au Sahara Occidental devait fatalement provoquer

une vive émotion chez les Regueibat, émotion salutaire chez les entrepreneurs de razzis, mais qui aurait dépassé notre but si, se propageant dans les campements, elle avait entraîné le départ en dissidence de ceux qui prétendent jouir paisiblement d'un bien mal acquis. L'opération devait être un avertissement pour l'avenir, non une menace pour le présent. C'est ce qu'il fallait expliquer aux nomades, si attentifs aux mouvements de nos méharistes.

Pour nous faire entendre d'eux, nous n'avons qu'un interprète, c'est Mohammed O. Khalil. Nulle autorité directe, — il se défend d'exercer un commandement, — mais une influence considérable, influence qu'il tient de nous, qu'il a mise au service de sa famille, de ses protégés, parfois même de ses adversaires d'hier, ses clients de demain. Il n'est plus à compromettre. C'est ouvertement l'homme des Français et nos intérêts sont les siens.

Tenir O. Khalil au courant de nos intentions, c'était en aviser les Ahel Meyara et les Lgouassem qui, de leur solitude du Hank ou de l'Iguidi, nous assurent périodiquement de leur stérile bonne volonté; mais c'était aussi tranquilliser les tribus qui sont venues à nous, déjà tenues en éveil par le seul déplacement du peloton du Trarza.

En fait, au départ de la reconnaissance, nous savions de façon certaine que les Regueibat, bien que vaguement inquiets, n'avaient aucune idée de résistance et aucun projet d'attaque dans un court délai. Ces dispositions pacifiques nous ont été confirmées au cours de notre marche, presque jour par jour, par la T. S. F.

B. — Guides.

L'intervention d'O. Khalil nous était également indispensable pour nous procurer des guides.

Les guerriers de l'Adrar, les O. Selmoun en particulier, prétendaient être allés piller dans le Hank et jusque dans l'Iguidi. De ces combats légendaires, il reste le souvenir d'un désastre et le nom d'une daya (daya des O. Cheilane), au nord de Souid El Amia, où un mejbour O. Selmoun fut anéanti, il y a un demi-siècle, par un parti Regueibat. Malgré les recherches minutieuses du commandant de la subdivision de Chingueti, il a été impossible de trouver un seul O. Gheilane vivant qui ait jamais dépassé Rallaouia. Seuls quelques chasseurs Nemadi, sur les traces des autruches et des grandes antilopes, avaient parcouru les dunes d'Aboiliga, buvant à Bir Zregat et à El Mjebire. L'un d'entre eux put nous conduire jusqu'à Bir-Amran qu'il n'avait pas vu depuis quinze ans. Personne en Adrar n'avait aperçu le Hank.

O. Khalil nous a dit : « Les gens honorables connaissent mal le Hank. Je te donnerai comme guides des chacals ». Pour demander à des Regueibat de nous faire visiter leurs terrains de parcours, qu'ils croyaient inviolables et qui portent encore l'empreinte fraîche de leurs campements, de nous montrer les points d'eau d'où partent leurs razzis, il fallait tout le talent de persuasion d'O. Khalil. Il dut faire quelques menaces et beaucoup de promesses. Dans l'ensemble, les 5 guides que je lui avais demandés lui coûtèrent 2 mousquetons et 10 chamelles. Nous n'ignorons pas que le vieux chef Regueibat a diverses manières extralégales de se faire rembourser; il n'en a pas moins droit à notre reconnaissance.

L'année dernière, nous demandions à O. Khalil 2 guides pour conduire un de nos détachements méharistes à Bir Zregat. Il les choisit parmi les O. Lanssen et les Tehalat, tribus encore en dissidence. Flattés de cette distinction imprévue, les deux chefs désignés firent leur soumission et rallièrent quelques tentes dont ils prirent le commandement. Cette fois-ci encore, O. Khalil, fit appel à de notables dissidents :

Mohammed Abd Er Rhaman, Tehalat influent de la famille des Ahel Tkheil; Ahmed Salem, le chef actuel, s'est aussitôt effacé devant lui et lui-même s'effacera devant Ely O. Meyara, le jour où celui-ci se présentera à Atar;

Abeidi O. Dye, un O. Cheikh. Il n'a pas trente ans, mais il guerroie depuis Bou Tellis et a pillé trois fois dans l'Adrar des Iforas. Il avait été choisi comme guide par le razzi Regueibat en formation à Zemmour, dont l'objectif était l'Azaouad. Il a changé de camp;

Nocha, gendre d'O. Khalil, un peu compromettant pour sa famille, le plus grand pillard et l'un des meilleurs guides du Sahara Occidental. Il était à Achorat, en 1909 et depuis lors a guidé plusieurs razzis au delà de Tombouctou;

Ely O. Abdallah, un Skarna déjà âgé mais toujours turbulent, blessé à Liboirat.

Enfin, l'O. Moussa, Mohammed El Amine, guide médiocre, mais nomade paisible, représentant direct d'O. Khalil auprès de nous.

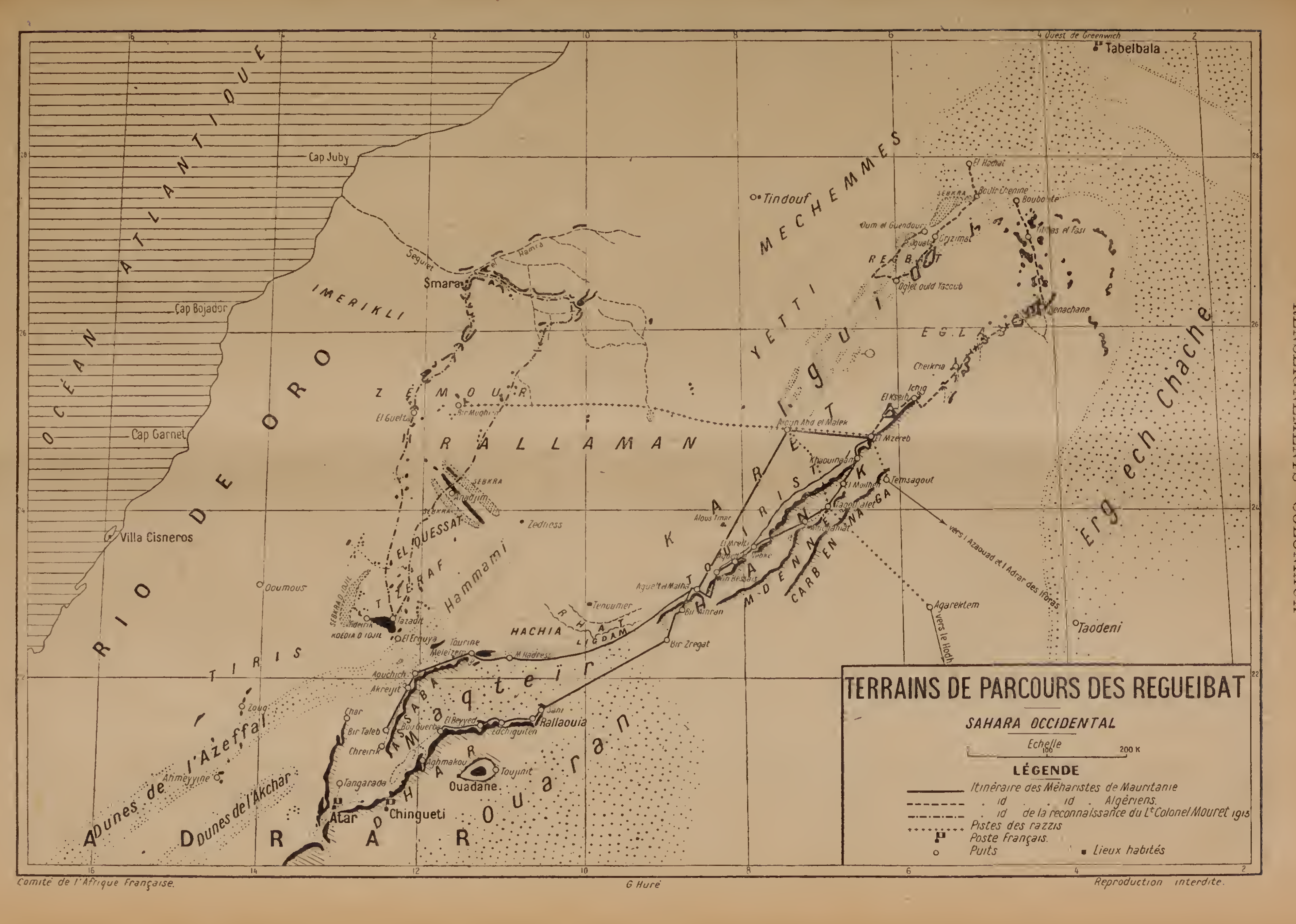
Quelle que soit notre méfiance vis-à-vis des Regueibat, si fourbes, si versatiles, si impressionnables, nous devons reconnaître que ceux-ci nous ont servis fidèlement. Ils ont manifesté quelque répugnance à décoller du Hank, craignant le ressentiment des Lgouassem. Notre insistance a eu raison de leurs scrupules. Grâce à eux, nous avons pu reconnaître, avec nos camarades algériens, les très importants points d'eau d'Aioun Abd El Malek, au Sud de l'Iguidi, base de départ des razzis. Enfin, ils nous ont fait visiter les pentes nord de la Maqteir où, à 80 kil. de la falaise de l'Adrar, à l'abri du massif dunaire réputé infranchissable pour nos méharistes, les campements Regueibat se croyaient hors d'atteinte.

II. — PRÉPARATION MILITAIRE DE LA RECONNAISSANCE

A. — Chameaux.

Le succès d'une reconnaissance en région saharienne repose sur l'état des chameaux. En hiver, avec des chameaux gras, un détachement méhariste passe partout. La distance ne compte plus.

Au mois de mai, au moment où nous furent


TERRAINS DE PARCOURS DES REGUEIBAT
SAHARA OCCIDENTAL
Echelle
200 K
LÉGENDE
Itinéraire des Méharistes de Mauritanie
id id Algériens.
id de la reconnaissance du Lt Colonel Mouret 1913
Pistes des razzis
Poste français.
Puits
Lieux habités
Reproduction interdite.
G. Huré
Comité de l'Afrique Française.
Tabelbala
Erg ech Chache
Taodeni
Tindouf
MECHEMMES
YETTI
IGUIDI
EL HANK
CARB EN NAGA
vers l'Azaouad et l'Adrar des Iforas
vers le Hodh
Agareklem
Bir Zregat
HACHIA
Hammami
RALLAMAN
ZEMMOUR
OUESSAT
Smara
Seguiet
Cap Juby
Cap Bojador
Cap Garnet
Villa Cisneros
IMERIKLI
RIO DE ORO
TIRIS
OCÉAN ATLANTIQUE
Oumous
Rallaouia
Ouadane
Chingueti
Atar
ADRAR
Dounes de l'Akchar
Adounes de l'Azeffal
Ahmeyyine
Zedfiss
Tenuumer

communiqués les projets de liaison avec l'Algérie, le troupeau du 2e P. M. relevait d'une épidémie de gale généralisée. Il était bas d'état. Il fallait le soigner et le suralimenter. Le lieutenant Thoine, qui venait de prendre le commandement du peloton, s'y employa avec une énergie inlassable. En plein été, il s'enfonça au cœur des pâturages, s'éloignant parfois de plus de 20 kilomètres des points d'eau. Pendant 6 mois de nomadisation constante, sous des abris précaires, il imposa à son personnel, à ses cadres, à lui-même, de jour et de nuit, un effort exceptionnel.

Le résultat fut surprenant. Je n'ai jamais vu, dans aucune formation méhariste, un lot de chameaux gras et musclés comparable à celui que sélectionna au départ le commandant du peloton. Après 30 jours de marche, il faisait l'admiration de nos camarades algériens.

Avec de tels animaux, la mobilité d'un détachement est extrême, tous les itinéraires deviennent accessibles. Au cours de la reconnaissance, de Bou Guerba à Chreirik, les chameaux ont fait plus de 1.700 kilomètres. Certains d'entre eux, qui ont effectué des poursuites, assuré des patrouilles ou porté des courriers, ont dépassé les 2.000 kilomètres. Ils ont fait les 650 kilomètres du trajet qui sépare Aioun Abd El Malek d'Aouchich, en 14 jours, sans abreuvoir. Plusieurs d'entre eux avaient les pieds usés, mais aucun n'a donné signe de fatigue. Les animaux de boucherie eux-mêmes, vieilles chamelles réformées, ont fourni au détachement une quantité de graisse appréciable.

B. — Tirailleurs.

Avec la mise en état du troupeau, qui était la partie principale de la préparation, le commandant du peloton a poursuivi l'entraînement méhariste et militaire de sa troupe.

Ici, il me faut faire quelques réserves, non pas sur l'instruction elle-même, qui a été bien conduite, mais sur les aptitudes méharistes de certains de nos tirailleurs, jeunes et vieux.

Que nos tirailleurs aient souffert du froid, ceci est normal; mais qu'ils aient manifesté de la fatigue à la suite de marches à pied qui n'ont jamais dépassé 25 kilomètres par jour et que les Européens supportaient aisément, cela peut étonner. Les unités méharistes demandent des soldats souples et vigoureux. La sélection paraît difficile à faire parmi nos jeunes recrues dont la résistance physique n'est pas toujours à hauteur de la bonne volonté.

Plusieurs tirailleurs ont présenté des symptômes légers de béribéri. Un tirailleur est décédé en quittant Akreijit. Renseignements pris auprès du médecin d'Atar, il semble qu'il soit mort d'avitaminose, qui serait une des formes du scorbut.

C. — Matériel.

Une fois de plus les guerbas nous ont fait regretter les tonnelets individuels, pour les tirailleurs du moins. Le transport de 60 litres d'eau au départ du puits nous permettait tout au plus de distribuer 20 litres en cinq jours, soit une perte des 2/3 pendant cette période. C'est un poids mort considérable.

D'autre part, pendant les longs parcours, qui ont atteint sept jours de puits à puits, il était nécessaire d'assurer aux tirailleurs une ration d'eau journalière. L'eau du convoi étant considérée comme une réserve de sûreté, chaque tirailleur transportait dans ses guerbas la ration collective de l'escouade. Il a été difficile d'empêcher les larcins en cours de route, notamment pendant les marches de nuit; cet inconvénient ne se serait pas produit avec des tonnelets dont la fermeture peut être inviolable.

Le harnachement, en excellent état et minutieusement vérifié au départ par le commandant de peloton, n'a pas donné de mécompte. Il n'y a pas eu une seule blessure du fait des ralbas.

Le contact avec les méharistes algériens nous a apporté d'intéressants enseignements. Nous avons remarqué, en particulier, des guerbas goudronnées, beaucoup plus étanches que les nôtres; des bâts spéciaux pour transport des mitrailleuses, qui nous ont paru bien compris et que nous mettrons en essai dans l'Adrar: des modèles de sandales (nails), très ingénieux; enfin, le paquetage du Chambaa, réparti dans deux tellis accrochés aux flancs du chameau, qui présente l'avantage d'être chargé rapidement et de ne pas se déplacer en cours de route; il interdit, il est vrai, les allures vives, mais il pourrait être avantageusement employé pour nos tirailleurs.

Par contre, notre équipement si commode et si rustique, notre harnachement si simple et si rapidement placé, nous ont paru très préférables au ceinturon-baudrier et à la ralha touareg.

Enfin notre convoi léger, inconnu des Algériens, n'a jamais ralenti notre marche. Il a suivi dans tous les terrains et s'est montré aussi mobile que les sections.

D. — Dispositifs de marche et de station. Protection. — Liaison.

Les dispositifs de marche et de station sont donnés au Journal de Marche.

Le fractionnement en deux groupes de combat donne une formation souple, s'adaptant à tous les terrains, prise rapidement, mettant à l'abri d'une surprise de nuit, permettant de manœuvrer. Elle nous a donné satisfaction. Il est vrai qu'elle n'a pas subi l'épreuve du feu.

L'armement ne comportait aucune arme automatique. Par essence, leur action doit être courte, mais sûre et violente. Ce sont des conditions bien difficiles à remplir avec nos tirailleurs, au cours d'une reconnaissance rapide, où les armes sont trop souvent mal servies et mal entretenues. Les armes automatiques donnent, dans les pays de sable, une sécurité trompeuse, qui paraît avoir été la cause de bien des échecs. Elles privent un

petit détachement de ses meilleurs fusils; elles entravent sa mobilité, qui est un de ses meilleurs moyens d'attaque et de défense.

Par contre le détachement emportait 100 grenades à main et 50 obus V. B. (4 tromblons). La grenade est familière au tirailleur; c'est l'arme la plus efficace dans nos régions dunaires, contre un adversaire qui sait admirablement utiliser le terrain; c'est la meilleure riposte à l'attaque de nuit.

Le transport des grenades et artifices éclairants, répartis en deux caisses, était assuré par un seul chameau. Un dispositif ingénieux imaginé par le lieutenant Thoine, commandant le 2e P. M., permettait, chaque soir, d'ouvrir les caisses sans les débréler et de mettre les grenades à portée de la main des spécialistes. Il faut noter d'ailleurs que cet essai a été fait en hiver. Il serait intéressant de demander aux services techniques si le transport des grenades amorcées, sous les hautes températures de l'été saharien, ne comporte pas quelque danger.

La sécurité rapprochée était assurée:

En marche, par 2 groupes de 2 flanqueurs, aux limites extrêmes de la vue de la colonne. Possédant des montures rapides et déchargés de tout bagage, ils pouvaient fournir une poursuite immédiate.

En station, 5 sentinelles, service de quart des Européens, extinction des feux, départ de nuit.

Ces précautions prises, par nuit sans lune, un bivouac qui n'a pu être repéré de jour est impossible à joindre. Un de nos guides Regueibat, parti reconnaître à la nuit tombante le puits d'Oummouchyaf, n'a pu rallier le détachement. Il a dû être rappelé à l'aide de fusées éclairantes.

Au cours des séjours : patrouilles montées, circulaires, pour recouper les traces suspectes.

La sécurité éloignée doit être assurée vers l'arrière. Un goum de 10 partisans nous suivait à une étape. Il ne lui était pas fourni de guides pour l'obliger à suivre nos traces. (Un guide évite les pistes, de parti pris.)

En outre, un goum de 14 partisans, commandé par un brigadier, nous précédait de 24 heures. Mission : reconnaître et aménager les points d'eau.

La liaison était assurée — avec l'arrière au jour de repos où le goum serrait sur le détachement — avec l'avant, au point d'eau.

Ce service de sûreté a bien fonctionné. Nous avons été avisés immédiatement de la présence des mejbours qui, à trois reprises différentes, sont venus reconnaître nos traces; l'un d'eux s'est fait accrocher par notre goum arrière.

La patrouille du brigadier-chef qui, à l'aller, nous précédait de plusieurs jours, nous tenait au courant de sa marche par des signaux conventionnels laissés aux points d'eau.

Enfin la liaison avec Atar était assurée par la T. S. F. Cette liaison, bien qu'unilatérale, présentait pour nous un grand intérêt. Elle devait nous informer des intentions des Regueibat, qu'O. Khalil ne pouvait ignorer.

Le poste de T. S. F. utilisé avait été construit à Atar de toutes pièces, par le personnel de la station (M. Jantet, sergent Brulé). Il comprenait une antenne en parapluie à 6 brins et une boîte de réception. L'ensemble pesait 70 kilogs et formait la charge d'un chameau.

Les communications étaient faites par Atar, chaque nuit, à 23 h. 52 (heure de Greenwich). Atar nous confirmait les signaux horaires de la tour Eiffel, pour la détermination de la longitude, puis nous passait les télégrammes officiels, répétés trois jours de suite lorsqu'ils présentaient quelque importance. Atar a été entendu très nettement sur tout le parcours. Distance maxima : Atar — El Mzereb = 850 kilomètres. D'El Mzereb et d'Aioun Abd El Malek, j'ai entendu également divers postes du Sud-Algérien et du Maroc.

Les prises de terre ont été généralement suffisantes dans tous les terrains. Cependant, lorsque le rationnement d'eau nous était imposé, nous avons dû rechercher la prise de terre dans l'urinoir collectif du détachement. Ce moyen est sans élégance, mais d'une efficacité certaine.

III. — MARCHE DU DÉTACHEMENT

Le 20 novembre, un télégramme du Gouverneur général nous faisait connaître que les méharistes algériens manquaient de guide à partir d'El Kseib et nous priait de tenter d'envoyer un chouf pour les conduire au point de jonction désigné.

Cette importante mission fut confiée au brigadier-chef du 2e P. M. auquel furent adjoints 4 gardes et le meilleur de nos guides : Nocha.

La patrouille quitta Rallaouia le 3 décembre. Elle était le 21 décembre à El Kseib. Cependant le détachement algérien arrivait à Ichig, point d'eau situé à 12 kilomètres plus au Nord, qu'il avait confondu avec El Kseib. Une patrouille algérienne recoupa heureusement les traces de notre goum et la jonction s'effectua sans autre incident.

Le détachement de Mauritanie comprenait :

Chef de bataillon Lauzanne, commandant le détachement.

Lieutenant Thoine, du 2e P. M.

Adjudant-chef Cabanis, du 2e P. M.

Sergent Pierson, du 2e P. M.

56 tirailleurs, du 2e P. M., dont 2 sergents indigènes.

26 gardes, du 2e P. M.

30 auxiliaires.

Le 29 novembre, quelques heures avant le départ de la zériba de Bou Guerba, nous parvenait par T. S. F. l'ordre du général commandant supérieur de renforcer le détachement de reconnaissance en cadres E. et I. en tirailleurs et en mitrailleuses. (Tél. n° 157 TCM.)

Une modification aussi importante ne pouvait être apportée à la composition de notre détache-

ment dans un délai aussi court. Cependant pour nous conformer, dans la mesure du possible, aux ordres reçus, le sergent Badaut, du P. M. du



L'ABREUVOIR A BIR ZEGRAT
(Phot. Cabanis).

Trarza était désigné au dernier moment pour prendre part à la reconnaissance.

Le détachement quittait Bou Guerba, emplacement de la zériba du 2e P. M., le 29 novembre. La marche sur Rallaouia, par petites étapes, devait constituer un excellent entraînement pour le personnel et les animaux.

Rallaouia était la base prévue de notre départ. Nous le quittons le 3 décembre au soir, avec notre plein d'eau et 40 jours de vivres. La traversée de la Maqteir, jusqu'à Bir Zregat fut aisée; mais en ce point, le plus morne et le plus désolé de tout le parcours, la surprise désagréable nous attendait de trouver un puits dont le débit, réduit à 130 litres par heure ne nous permettait ni de faire l'abreuvoir de nos animaux, ni même le plein de nos guerbas. Un an auparavant, la reconnaissance du lieutenant Bernard avait constaté un débit triple.

Nous étions mieux partagés dans la suite, jusqu'à El Mzereb, sinon pour les pâturages, très médiocres dans le Hank, du moins pour l'eau que nous avons trouvée partout, généralement exécrable, mais abondante, non seulement dans les régions qui nous avaient été signalées par renseignement (Aguelt El Malha, Tin Bessais, Aguelt Nebke, El Mreiti, El Amchaniat, Tagoujalet), mais encore en des points dont nos guides ne nous avaient jamais parlé (El Moilhen).

Les deux seuls incidents notables de la route, à l'aller sont les suivants :

Le 13 décembre, en quittant Agueltel Malha, les guides passent de nuit, sans s'en apercevoir, la falaise du Hank, très mal marquée dans certaines régions. Ils obliquent vers le Sud, s'égarent et ne reconnaissent le terrain qu'en arrivant au pied de la falaise du Mdenné.

Le 15 décembre, un mejbour de cinq Regueibat (Tehalat et Lgouassem) revenant de la foire du Maouloud, dans le Draa, les chameaux chargés d'étoffes, de sucre, de grains, arrive en vue du puits d'Aguelt Nebke, où il espère retrouver les Ahel Meyara, et qu'il trouve occupé par notre détachement. Il se dissimule, attendant notre départ. Le lendemain, il vient reconnaître nos traces et se heurte à notre goum d'arrière-garde. Après un court engagement, les dissidents s'enfuient poursuivis par nos goumiers. Ils perdent dans l'aventure, un chameau blessé, un chameau capturé et tous leurs bagages.

Les Ahel Meyara, prévenus de divers côtés, avaient en effet évacué le Hank quinze jours avant notre arrivée. Nous avons retrouvé leurs traces à Tin Bessais et à Aguelt el Malha, allant vers l'Ouest, en direction de la Maqteir. Avec eux était parti un important campement Lgouassem, que nous avons su plus tard être celui de Bellal O. Abd allah. Ses chameaux avaient mangé jusqu'aux racines les maigres pâturages d'El Amchaniat et de Tagoujabet.

Le 23 décembre, nous atteignions El Mzereb; le 24, dans la nuit, les sentinelles signalaient une fusée vers le Nord-Est, et le 25, vers 10 heures, les trois pelotons des compagnies de la Saoura et du Touat, sous le commandement du capitaine Augiéras, doublaient le « carb » qui borde au Nord la vallée de la palmeraie.

L'absence de pâturage dans cette anfractuosité du Hank, d'ailleurs pittoresque et abondamment



LA PALMERAIE D'EL MZEREB
(Phot. Cabanis).

pourvue d'eau courante, nous obligeait à y écourter notre séjour.

D'un commun accord, les chefs de détachement décidaient de marcher sur Aioun Abd el Malek.

Ce point d'eau permanent, sur lequel nous ne possédions que des renseignements incertains et contradictoires, est le centre d'activité des nomades dissidents. Son exploration simultanée par les méharistes algériens et mauritaniens ne pouvait manquer d'avoir un grand retentissement dans les campements Lgouassem.

Le 26, dans la nuit, nous levions le camp, quelques heures avant les Algériens. Le 28, nous atteignions les oglats d'Abd El Malek, à la pointe sud de l'Iguidi.

Notre goum d'avant-garde, qui nous précédait de 24 heures, avait surpris au creux des dunes) deux troupeaux de chameaux ; l'un fut capturé sans coup férir (24 chamelles et chamelons ; l'autre, poussé par trois Regueibat s'était enfui poursuivi par nos goumiers. Le brigadier Mohamed O. Moktaieur ralliait le campement le soir du 28, ramenant tous les chameaux de ce deuxième troupeau (26 chamelles et chamelons) ; mais les trois nomades avaient réussi à s'enfuir. Les animaux capturés appartenaient tous aux Mechdouf et aux Chorfa du Hodh. Ils provenaient du dernier razzi qui avait opéré dans cette région et qui avait renvoyé ses prises vers l'arrière, avant de continuer sa marche sur l'Adrar des Iforas. Ils portaient la marque fraîche des pillards Berabichs et Regueibat qui avaient déjà procédé au partage.

Le brigadier chef et cinq gardes, guidés par Nocha, étaient envoyés aussitôt sur les traces d'un troisième troupeau qui, alerté la veille, avait sur eux quelques heures d'avance. Ils avaient pour mission d'arrêter leur poursuite en temps utile pour rallier le camp le lendemain soir au plus tard. Au départ, ils n'avaient pas reparu.

Le 30 décembre, nous quittions nos camarades algériens, prenant la route du Sud, avec le capitaine Augiéras, chargé de mission.

Les guides (Nocha étant absent) paraissant hésiter à emprunter ce nouvel itinéraire qu'ils connaissaient mal, nous décidions de marcher à la boussole sur Aguelt El Malha, dont la position astronomique avait été fixée à l'aller et qui se trouvait exactement à 235 kil. d'Aioun Abd el Malek. Un point astronomique déterminé en cours de route à hauteur d'Aguelt Nebke, nous permettait de rectifier très légèrement notre azimut, et le cinquième jour le détachement conduit par le lieutenant Thoine atteignait le puits d'Aguelt El Malha (cependant assez difficile à découvrir en venant du Nord), à l'heure prévue et avec une rectitude de marche absolue. Cette démonstration parut étonner les guides Regueibat.

Notre itinéraire, il est vrai, ne rencontrait aucun obstacle. Il traversait la région du Karet, dont le nom (feuille de papier) donne une idée très exacte de sa nudité, de son aridité et de son parcours facile.

Il nous a paru intéressant de rejoindre l'Adrar par le Nord de la Maqteir, explorant le Rhat et ses abords immédiats, dont les points d'eau temporaires sont utilisés après les pluies, jusqu'à



AÏOUN ABD EL MALEK
De gauche à droite : l'interprète sénégalais, un méhariste algérien, deux guides Regueïbat.
(Phot. Cabaris).

la dernière goutte, par les campements Regueibat. Les renseignements du guide nous permettaient de supposer que nous trouverions de l'eau à Oummouchyaf et à Meleizem, mais les dispositions étaient prises pour que les 400 kilomètres qui séparent Aguelt el Malha d'Aouchich puissent être effectués avec notre seule réserve d'eau, sans rationnement excessif. Les chameaux, il est vrai, n'avaient pas bu depuis Aioun Abd el Malek, mais ils n'avaient pas encore donné le moindre signe de fatigue.

Le détachement quittait Aguelt El Malha le 5 janvier. Les 6, 7, 8, et 9 janvier, nous longions les avancées de la Maqteir, laissant au Nord le Rhat, jalonné par les points d'eau temporaires d'Aguelt Abd el Jebar, Tiselkhaten, Aguelt Lebouarin, Boubatha, Chinchana. Le 10 janvier, nous étions dans la région d'Oum Mouchyaf. Après d'inutiles tentatives pour trouver le puits, mal connu des guides, nous reprenions notre route sur Meleizem, que nous atteignions le 11 janvier. Là, nouvelle déception ; les oglats où trois mois auparavant buvaient encore les troupeaux de l'un de nos guides étaient presque à sec.

Le 13 janvier, enfin, nous atteignions l'Adrar à Aouchich. Le 16 janvier, nous avions rallié la zériba du peloton du Trarza à Chreirik.

A Meleizem, nous avions rencontré les campements du chef Lgouassem, Bellal O. Abdallah, qui avait quitté le Hank à notre approche et qui, inexactement renseigné sur notre marche, était venu se réfugier dans cette région où il se croyait en sécurité. Notre arrivée sur ses traces prenait l'apparence d'une poursuite. Hors d'état de fuir : il venait offrir sa soumission.

Notre but n'était pas de faire la guerre aux campements Lgouassem, que nous cherchons au

contraire à apprivoiser. Il nous suffisait de leur indiquer qu'ils sont vulnérables. Bellal O. Abdallah possède une grande influence chez les Regueibat. Au cours de ces dernières années il s'est tenu à l'écart, sans qu'il y ait eu à lui reprocher aucun acte d'hostilité caractérisée. Nous avons accepté provisoirement sa soumission, l'invitant à venir à Atar en discuter les conditions.

Bellal nous confirmait que les Ahel Meyara, désireux de se rapprocher d'O. Khalil, étaient dans la Maqteir. A Akreijit, Omar O. Meyara, frère aîné d'Ely, se présentait à nous. Il portait au vieux chef O. Moussa une chamelle de « debiha ». Il affirmait que son frère Ely nous attendait à Rallaouia et qu'il viendrait à Atar dès qu'il connaîtrait notre retour.

IV. — RENSEIGNEMEMTS GÉOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES

A. — Rédaction de l'itinéraire.

Les nécessités de la marche nous obligeaient à parcourir de nuit les 15 premiers kilomètres de notre étape journalière. Il en résultait une certaine incertitude dans l'azimut de marche. Pour le rectifier convenablement, nous avons été amenés à multiplier les positions astronomiques.

Les points astronomiques ont été déterminés par l'astrolabe à prisme, système Claude et Driancourt, concurremment avec la réception de l'heure soit directement de la tour Eiffel, soit d'Atar qui nous confirmait, quelques minutes après leur émission, les signaux horaires de la tour.

La précision obtenue est de l'ordre du décamètre pour les latitudes et de l'hectomètre pour les longitudes.

La liste des points astronomiques, ainsi que les renseignements sur les points d'eau, sont joints à la carte.

B. — Aspect d'ensemble.

La région saharienne reconnue comprend la plus grande partie des terrains de parcours des Regueïbat. Elle forme trois zones distinctes : une zone rocheuse, mouvementée, le Hank, et ses dérivés, Carb en Naga, Mdenné, Touirist ; un rag plat, le Karet, où viennent s'étaler les dernières vagues dunaires de l'Iguidi et que termine au Sud la dépression du Rhat ; un massif sablonneux, la Maqteir.

Les formes et la constitution de ces terrains ont déterminé le ruissellement superficiel et souterrain des eaux, qui régit lui-même les pâturages et les conditions mêmes de la vie nomade. La falaise accidentée recueille l'eau au fond de ses oueds, dans ses gueltas, dans ses oglats, dont plusieurs sont permanents ; mais ses pentes sont stériles. Elle est hospitalière à l'homme, aux chevaux, aux chèvres ; elle ne convient pas aux chameaux. Le rag du Karet se couvre de pâturages après l'hivernage, mais la pluie n'y séjourne pas. Enfin la dune, qui retient l'eau et ensevelit les semences, est le terrain d'élection du nomade.

Le *Hank* n'est qu'un élément d'une succession de falaises parallèles orientées Nord-Est-Sud-Ouest dont le rebord oriental s'abaisse en pente douce jusqu'au pied de la falaise suivante. Ce sont, de l'Est vers l'Ouest, le Carb en Naga, le Mdenné, le Hank, et enfin le Touirist, qui n'est plus que l'avant-plateau déchiqueté du massif. Par son origine, qui paraît tectonique, la nature de ses roches gréseuses et schisteuses, la région est très comparable au plateau de l'Adrar, mais avec un relief plus adouci ; il ne dépasse guère 60 mètres aux abords de Khaouinaam. La forme des dislocations est toutefois particulière : c'est une succession très régulière d'éperons rocheux et d'échancrures ensablées, que les Regueibat appellent des « carb ».

Les oueds où survit une maigre végétation arbustive, forment des bassins fermés, dont le fond est marqué par des sebkhas. Là se déposent les produits de la lixiviation des roches et particulièrement le natron (carbonate de soude hydraté), qui recouvre des étendues considérables et communique à l'eau du Hank la saveur désagréable qui la caractérise. Près d'une de ces sebkhas, à El Moilhen, en creusant les trous de tirailleurs, nous avons mis à nu, sous un manteau de gypse, une couche de sel gemme d'excellente qualité.

Les points d'eau généralement décelés par la masse sombre des tarfas (tamariniers), sont nombreux à proximité de ces bas-fonds. Ils ne sont pas tous utilisés ; les Regueibat aménagent ceux qui leur sont indispensables, au hasard des pâturages de la saison.

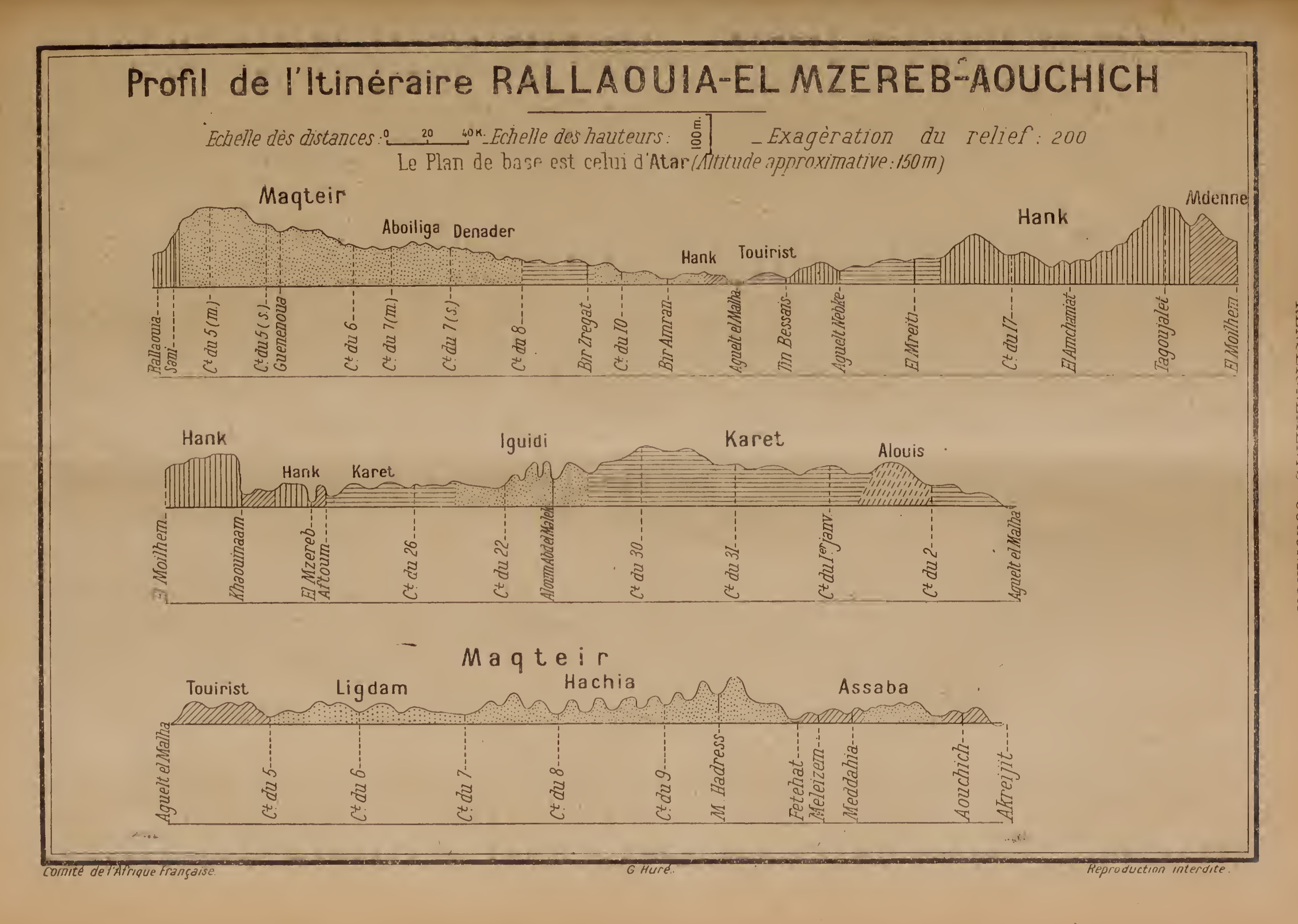
Les assises inférieures de la falaise du Hank, près Khaouinaam, sont formées d'une roche brunâtre qui paraît riche en fer.

Le *Karet* est une pénéplaine recouverte d'une pellicule de sable d'où émergent quelques roches granitiques. Il est symétrique du Yetti par rapport à l'Iguidi. Là encore nous retrouvons des formations presque identiques à celles de l'Adrar. L'Amsaga et le Tijirit, aux dômes granitiques, barrés par les dunes de l'Azeffal et de l'Akchar, s'apparentent directement au Karet et au Yetti qu'encombrent les sables de la Maqteir et de l'Iguidi.

La pente du Karet, presque insensible, paraît être dirigée vers le Touirist. C'est un rag de parcours facile, aux pâturages temporaires (1) sans aucune végétation arbustive et sans eau.

Le Rallaman, qui prolonge le Karet vers l'Ouest et le Mechemmès, qui s'étend au nord du Yetti, présentent les mêmes caractères. La succession ininterrompue de ces vastes hamadas pourrait offrir un certain intérêt pour les communications transsahariennes. De Tindouf jusqu'au Tijirit, de l'Adrar et même jusqu'à la côte, en direction du

(1) On y rencontre une herbe, le « gadem » ou « tiguenzaï » fort appréciée des chameaux, même sèche, et inconnue en Adrar.


Profil de l'Itinéraire RALLAOUIA-EL MZEREB-AOUCHICH
Echelle des distances: 0 20 40 K.
Echelle des hauteurs: 100 m.
Exagération du relief: 200
Le Plan de base est celui d'Atar (Altitude approximative: 150 m)
Maqteir
Aboiliga
Denader
Hank
Touirist
Hank
Mdenne
Rallaouia
Sami
Ct du 5 (m.)
Ct du 5 (s.)
Guenenoua
Ct du 6
Ct du 7 (m.)
Ct du 7 (s.)
Ct du 8
Bir Zregat
Ct du 10
Bir Amran
Aguelt el Malha
Tin Bessais
Aguelt Nebke
El Mreiti
Ct du 17
El Amchaniat
Tagoujalet
El Moïlhem
Hank
Hank
Karet
Iguidi
Karet
Alouis
El Moïlhem
Khaouinaam
El Mzereb
Aftoum
Ct du 26
Ct du 22
Aloum Abd el Malek
Ct du 30
Ct du 31
Ct du 1er janv.
Ct du 2
Aguelt el Malha
Maqteir
Touirist
Ligdam
Hachia
Assaba
Aguelt el Malha
Ct du 5
Ct du 6
Ct du 7
Ct du 8
Ct du 9
M. Hadress
Fetehat
Meleizem
Meddahia
Aouchich
Akreijit
Comité de l'Afrique Française
G Huré
Reproduction interdite

cap Timiris, une automobile circulerait aussi aisément que sur une route de France et la pose d'une voie ferrée ne nécessiterait aucun travail d'art.

Le Karet est bordé vers le Sud par une dépression, sorte d'effondrement local, au profil anguleux, qui témoigne d'une faible érosion des eaux : c'est *le Rhat*.

Dans ce bas-fond viennent s'accumuler les eaux qui ruissellent sur les rags imperméables qui l'environnent. Aucun puits permanent, (malgré de nombreuses tentatives, les nomades n'ont jamais pu atteindre la nappe aquifère souterraine), — mais de nombreuses mares d'hivernage, des oglats temporaires qui, à proximité des pâturages de la Maqteir, présentent pour les Regueibat du Sahel, soumis et insoumis, un intérêt exceptionnel.

Il ne nous a été possible, ni de reconnaître l'étendue de cette dépression, ni de savoir si elle constituait un bassin fermé, ni même de déceler la direction de sa pente et, sur ce sujet, je me borne à citer l'opinion d'Ely O. Meyara. Ce pillard réputé, qui en topographie s'élève aux idées générales, prétend que le Rhat traverse la Maqteir par une vallée ensablée dont il a suivi les traces et va rejoindre la vallée du même nom qui sépare le Tagant de l'Adrar.

Cette hypothèse n'est pas inadmissible, bien que nos observations personnelles ne la confirment pas. Du moins, pouvons-nous affirmer que la falaise du Hank, dont les formes s'adoucissent, s'estompent et disparaissent à hauteur de Bir Amrane, n'a aucune liaison souterraine, dans la mesure où elle reste falaise, ni avec le dahr de Rallaouia, ni avec l'Assaba d'Aouchich.

Aux deux bords du Karet, rag aux pâturages éphémères, s'étendent les dunes verdoyantes de *l'Iguidi* et de la *Maqteir*. Ce sont les fiefs des Regueibat. L'Iguidi méridional appartient aux Lgouassem, la Maqteir aux Regueibat du Sahel. Là, au cœur même du désert, les nomades possèdent des pâtis où le had, de fraîcheur variable mais permanent, assure en toute saison la nourriture de leurs chameaux.

Le sable du désert a, pour sa flore spéciale, une admirable fertilité latente. Il ne lui manque que l'eau pour se révéler. Les dunes remaniées par les vents sont des greniers et des éponges. Elles retiennent l'eau et la laissent filtrer lentement jusqu'aux graines enfouies dans leur profondeur, qui germent parfois avec un retard de plusieurs années. Ainsi l'erg de l'Iguidi, les dunes vives de la Maqteir, qui ont été cependant mal arrosés cette année, étaient couverts de végétation. Cette végétation, il est vrai, est difficilement accessible dans la Maqteir, en raison de l'épuisement des points d'eau; mais la région d'Aioun Abd El Malek, où la nappe d'eau est à fleur de sol, est occupée en permanence.

Le massif de la Maqteir a toujours été considéré en Adrar comme très difficilement franchissable. C'est une légende, soigneusement entretenue par les Regueibat et que nos goumiers, si peu nomades, n'ont jamais pris la peine de vérifier. En fait, en dehors de l'étroite barrière de dunes vives qui borde la Maqteir au Sud, le massif est percé de vallées (aftout), où la marche est très aisée.

Ces aftout parallèles et les dunes fixes qu'ils limitent, orientées N. E. — S. O., présentent une régularité si remarquable que les Regueibat évaluent les distances par aftout (1), la similitude dans la forme des dunes est également absolue : même relief d'une quarantaine de mètres, même profil, s'abaissant en pente douce vers l'Est, s'infléchissant plus brusquement vers l'Ouest (2).

Ces trois régions : la falaise, le rag, la dune, malgré les apparences, sont situées sensiblement au même niveau, qui est aussi celui de l'Adrar, ainsi qu'en témoigne le profil ci-contre, où les altitudes relatives ont été déterminées par comparaison des observations barométriques effectuées journellement au cours de la tournée, avec les indications d'un baromètre enregistreur témoin resté à Atar (3).

Le point le plus bas de notre itinéraire serait Aguelt el Malha. Le baten du Hank serait à une altitude légèrement inférieure à celle des feije de l'Iguidi et sensiblement au niveau des aftout de la Maqteir. Ce résultat imprévu concorde mal avec la théorie commune qui place l'amoncellement des dunes vives au fond des dépressions.

C. — Notice historique.

Au cours de notre reconnaissance, nous avons rencontré, dans toutes les régions, les traces d'une occupation relativement récente par les sédentaires.

Dans la Maqteir, au fond des oueds, où abondent les témoins d'une faune lacustre importante, nous avons trouvé en grand nombre des haches de toute taille, des silex taillés, des parcelles d'œufs d'autruche sculptés, identiques aux débris du néolithique saharien déjà identifiés dans l'Adrar.

Dans le Karet, on voit encore des habitations formées de pierres entassées, sans aucun lien (il n'existe ni argile ni bois dans la région), dont la toiture en forme de voûte surbaissée témoigne d'une certaine technique dans l'art de la construction.

Dans l'Iguidi, nous avons découvert, près des points d'eau d'Abd el Malek, des débris de poterie d'une forme inconnue des nomades du Nord. La présence de nombreuses pièces d'argile, dont la cuisson n'était pas achevée, nous fait supposer qu'il existait en ce point une véritable fabrique de poteries.

(1) On retrouve le même phénomène dans les dunes du Kanem et du Bahr El Ghazal (Tchad), où les indigènes comptent une heure de marche de crête à crête.

(2) Il faut peut-être voir ici la résultante des actions combinées de l'alizé du N. E. et de l'irifi, vent local de l'Est. Il est curieux de remarquer que les falaises ont une direction et un profil analogues.

(3) Il nous manquait un hypsomètre pour effectuer les corrections instrumentales; mais les baromètres employés étaient bons; les comparaisons au départ et au retour avec le baromètre témoin ont donné des résultats concordants. Les altitudes relatives conservent leur valeur.

A proximité des palmeraies d'El Mzereb, qui furent autrefois beaucoup plus importantes, on voit les traces d'un ancien village, dont les maisons en pierre, aux formes régulières, étaient recouvertes de troncs de dattiers.

Enfin, dans le Hank, un peu partout, on retrouve des cases en pierre, identiques à celles du Karet.

Les Regueibat s'accordent à reconnaître que le Hank était encore occupé par des sédentaires il y a moins d'un siècle.

Les derniers sédentaires du Hank seraient des Kounta, les El Sidi Badi. Ils auraient planté les palmeraies d'El Mzereb, creusé les puits d'El Mreiti et de Tin Bessais. Marabouts travailleurs et paisibles, ils possédaient une grande réputation de sainteté et la vertu de leurs gris-gris est restée légendaire. Grâce à eux, dit-on, les serpents auraient disparu de la région.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, les O. Salem (apparentés aux O. Delim et aux O. Ellab) et les O. Moulat (de la famille des Sellama et des Skharna) étaient établis dans les dunes d'Aboiliga (Maqteir). Leur chef Mohammed Lekhal O. Amar faisait régner la terreur sur l'Adrar. Il fut assassiné par un Skarna, auprès d'une dune qui porte encore son nom, Jmeil O. Amar. Privés de leur chef, craignant les représailles de leurs puissants voisins de l'Adrar, les O. Salem et les O. Moulat se réfugièrent dans le Hank, d'où ils chassèrent les El Sidi Badi. Ils y restèrent un siècle.

Vers 1885, les Regueibat, qui venaient d'effectuer un coup de main heureux contre les Tadjakant de Tindouf, résolurent d'occuper le Hank, qui devait constituer pour eux une base de départ pour les opérations lointaines. Ils formèrent un razzi de 2.000 hommes et marchèrent contre les O. Salem et les O. Moulat. Ceux-ci, en nombre supérieur, acceptèrent le combat à Tagoujabet. Les Regueibat manœuvrèrent avec beaucoup d'habileté (l'informateur est Regueibat), encerclèrent leurs adversaires dans le petit massif de Tagoujabet et les anéantirent.

Depuis lors le Hank n'est parcouru que par les seuls Regueibat et particulièrement par les Tehalat, qui s'y réfugièrent après la fâcheuse affaire de Touama. La pauvreté de ses pâturages n'en permet pas l'occupation permanente ; mais l'abondance de ses points d'eau en fait un carrefour très fréquenté. C'est une excellente base de départ pour les razzis.

D. — Notes sur les razzis Regueibat.

Les Regueibat distinguent 3 espèces de razzis :
Pour la cause de Dieu (djihad).
D'hostilité contre les tribus (adaoua).
De pillage (razzian).

La djihad et l'adaoua sont de véritables opérations de guerre, comportant une préparation militaire, le recrutement d'une troupe disciplinée et l'exécution d'un plan de tactique.

La guerre est décidée par entente entre les djemaas et un grand marabout qui est mis à la tête du mouvement.

Le razzi est composé uniformément de 4 groupes (r'ba), chaque groupe ayant à sa tête un chef (damin). Le damin est choisi dans certaines familles qui ont prouvé leur valeur et surtout leur chance : ainsi les Ahel Deleimi, chez les O. Cheikh, les Ahel Laffriet et les Ahel Ely Ben Abdallah, chez les O. Moussa, les Ahel Omar O. Taali, chez les Tehalat, les Abdallah Ben Omar, chez les Souaad. Les autres fractions Regueibat reconnaissent la supériorité militaire de ces familles et marchent sous leurs ordres.

Dans toute la période préparatoire, parfois fort longue, le marabout joue un rôle de premier plan. C'est lui qui indique la mission à remplir, qui précise l'objectif à atteindre, qui fixe la date de départ. Le razzi formé, il passe la revue des r'ba et récite le « heijab » pour les protéger.

Au départ, le razzi tire au sort la place des r'ba dans les formations de marche et de combat : en avant, en arrière, à droite et à gauche. Cette formation restera immuable pendant toutes les opérations, chacun des damin a la surveillance d'un secteur de 90°, nettement délimité ; il en devient responsable. Les décisions d'ensemble sont prises par une sorte de conseil de guerre comprenant les 4 damin.

Le service de sûreté comprend : en marche, un chouf d'avant-garde, à la distance d'une demi-journée de marche, visitant les points d'eau ; en station, des sentinellee fournies par chaque r'ba. Lorsqu'on craint une attaque, chaque r'ba détache successivement un « aït arbain », importante patrouille effectuant une reconnaissance circulaire.

Avant l'attaque, un ou plusieurs choufs sont envoyés avec mission de s'emparer d'un berger, d'un isolé, d'un voyageur, qui pourra fournir des renseignements. Cette préparation paraît indispensable aux Regueibat. Certaines attaques ont été retardées de plusieurs jours, en attendant la capture d'un « lisan ».

Dans le partage du butin, la part la plus importante est réservée au marabout. Les damin et les guides reçoivent des cadeaux spéciaux.

Le razzi de pillage a une formation moins complexe et des procédés plus expéditifs. Quelques jeunes gens pauvres, en goût d'aventure, vont trouver un guide connu (Ely O. Meyara, par exemple). Ils discutent le prix de son concours et lui offrent généralement le commandement. Le guide se fait payer très cher, s'assure, gagnant ou perdant, un cadeau fixe et, naturellement, la part du lion sur les prises. Les razzieurs parcourent ensuite les campements, publient le nom de leur guide et recrutent des adhérents.

Le razzi formé, il reste à justifier son action. Il faut pour cela toute la subtilité des casuistes musulmans. D'après la loi coranique, le bien acquis par le pillage des musulmans est illicite ; cependant certains grands marabouts, — et même Merebbi Rebbo, — prétendent que l'acte est lé-

gitime s'il doit diminuer la force des chrétiens par la capture d'animaux pouvant être utilisés dans un but militaire, ainsi les chameaux. Ils interdisent toutefois de toucher aux bœufs et aux moutons.

Beaucoup d'oualis, plus conciliants, n'ont pas ces vains scrupules et, contre une honnête rétribution, concèdent la baraka sans restriction. Il importe cependant que l'ouali soit connu et respecté, car son nom, invoqué à haute voix au cours de l'attaque, doit être entendu de l'adversaire et ce procédé d'intimidation, en plein combat, paraît aux Regueibat d'une haute efficacité.

Le razzi marche sans ordre, sans protection éloignée, sans surveillance immédiate. La seule précaution militaire consiste à venir camper de nuit près des traces, en faisant un crochet.

Le guide, généralement seul chef, est obéi au départ. Il n'a plus aucune autorité, ni pendant le combat, ni pendant la retraite.

La prise faite, la fuite est menée à plein train, de jour et de nuit, même s'il n'y a pas poursuite immédiate, jusqu'à la région où le razzi se croit hors d'atteinte. Là s'engagent d'âpres discussions pour le partage du butin.

Les provisions de route consistent en orge pilée ou grillée (deguig) et, pour les expéditions lointaines (Adrar des Iforas), en chamelles de boucherie. Souvent ces chamelles emportent dans leur estomac la réserve d'eau du détachement. On leur coupe alors la langue pour qu'elles ne puissent, en cours de route, manger des pâturages salés qui communiqueraient à la boisson un goût désagréable.

En outre, chaque nomade emporte une ou deux guerbas. Ces guerbas sont spécialement tannées et goudronnées et leur étanchéité est telle qu'elles peuvent être placées dans la tasoufra sans la mouiller. Elles peuvent assurer une provision de 10 jours d'eau en toute saison.

Les centres principaux de rassemblement des razzis Regueibat sont Zemmour et Aioun Abd El Malek.

De Zemmour, les objectifs sont : la sebkha d'Idjill, par Anadjim; l'Ouest de l'Adrar, para Tichele; le dahr de l'Adrar et le Tagant, par Rallaouia et Aguelt Nemadi.

D'Aioun Abd El Malek partent les expéditions à plus grande envergure vers le Hodh, par Tagoujabet et Agarektem; vers l'Azaouad et l'Adrar des Iforas, par El Kseib ou El Mzereb, Temsagout et Biar Chalé.

V. — Conclusions.

Les résultats obtenus ont été indiqués au cours du présent rapport. Ils sont :

D'ordre politique, en provoquant la soumission immédiate de plusieurs fractions dissidentes, en montrant aux Regueibat que leurs campements ne nous étaient plus inaccessibles;

D'ordre militaire, en reprenant quelques animaux pillés dans le Hodh, en entraînant nos méharistes, en donnant confiance à nos goumiers, en visitant les points d'eau d'où partent les razzis;

D'ordre géographique, en reconnaissant et en dressant la carte de vastes régions inexplorées.

Le détachement a supporté allègrement les fatigues de cette reconnaissance. Je cite en particulier les cadres européens du 2e P. M. (Lieutenant Thoine, adjudant-chef Cabanis), qui ont assumé la tâche essentielle et pénible de la préparation de la reconnaissance. Ils font l'objet de propositions de récompenses annexées au Rapport militaire.

Atar, le 1er février 1921.

Le chef de bataillon,
commandant la reconnaissance,
LAUZANNE.

TABLEAU DES POSITIONS ASTRONOMIQUES

Lieux	Latitudes N.	Longitudes W. de Greenwich	Longitudes W. de Paris	Point d'observation
Bou-Guerba....	21° 26′ 44″	0 h 46 m 53 s 5	0 h 56 m 14 s 4	Puits.
El-Beyedh..........	21 31 19	0 45 15 4	0 54 36 3	Oglats des Ahel-Boudaya.
Idchiguiten.........	21 31 21	0 44 04 3	0 53 25 2	Puits.
Zemrane	21 35 33	0 42 22 8	0 51 43 7	Puits de Rallaouïa.
Bir-Zregat	22 28 00	0 35 30 6	0 44 51 5	Puits.
Bir-Amrane.........	22 48 30	0 34 52 2	0 44 13 1	Entre les Oglats.
Aguelt-el-Malha.....	23 00 38	0 34 03 5	0 43 24 4	100 m. N.-O. des Oglats.
Tin-Bessais.........	23 09 15	0 33 15 7	0 42 36 6	Puits.
El-Mreiti	23 29 25	0 31 24 1	0 40 45 0	Puits.
El-Amchaniat (O.)...	23 48 06	0 28 56 5	0 38 17 4	Oglats de l'oued occidental.
Tagoujalet	24 00 33	0 27 29 3	0 36 50 2	A 640 m N. 80° 0 des Oglats.
El-Mzereb	24 45 09	0 25 31 3	0 34 52 2	Source principale.
Aïoun-Abd-el-Malek.	24 53 32	0 29 47 1	0 39 08 0	Oglats à 300 m N.-N.-E. de la dépression où l'eau affleure.
Ct du 1er janvier ...	23 43 27	0 32 11 4	0 41 32 3	Karet.
Ct du 6 janvier ...	22 38 35	0 37 20 9	0 46 41 8	Région d'Aguelt-Abd-El-Jebar (Ligdam).
Ct du 8 janvier ...	22 25 16	0 40 53 0	0 50 13 9	Région d'Oum-Mouchiaf (Hachia).
M'Hadress	22 16 19	0 43 35 0	0 52 55 9	300 m N.-O. des Oglats de M'Hadress.
Meleizem...........	22 19 32	0 45 38 5	0 54 59 4	Oglats O.
Akreijit............	21 57 00	0 48 38 2	0 57 59 1	Entre les trois Oglats.
Bir-el-Taleb	21 25 07	0 49 38 8	0 58 59 7	Puits.

LE CERCLE DES TAGOUANAS

ÉTUDE ETHNOGRAPHIQUE

CHAPITRE PREMIER

US ET COUTUMES

Le cercle des Tagouanas comprend deux sortes de populations différentes par la race et les aptitudes :

1° Les Djiminis et les Tagouanas, branches cousines de la race Sénoufo dont le centre est à Korhogo ; ce sont des indigènes frustes, laborieux, très attachés au sol.

2° Les Mandés-Dyoulas, appelés communément « Dyoulas », appartiennent à la grande race soudanaise des Mandingues ou Mandés ; ils sont intelligents et remuants : Toutes leurs aspirations sont tournées vers le commerce et la spéculation, tandis que les éléments sénoufos sont généralement des agriculteurs calmes et patients. Les Dyoulas sont musulmans, tandis que les Djiminis et les Tagouanas ont leur religion basée sur le culte et la puissance des morts et sont profondément animistes.

Les coutumes de ces deux populations ne diffèrent guère dans l'ensemble ; le Dyoula islamisé a conservé les croyances et les coutumes de ses ancêtres et n'a pas adopté le droit coranique ; il n'a pris à l'Islam que les manifestations extérieures et a continué à suivre presque intégralement, pour le règlement de ses affaires, la constitution de la famille et le droit civil, les règles et les lois de ses pères ; — ces règles ont été peu modifiées par la conversion des Mandés à la religion musulmane.

1° Organisation sociale.

En dehors de la famille constituée par les époux et leurs enfants, il existe dans la société Sénoufo, comme dans la société Dyoula, une organisation plus vaste, que l'on peut désigner sous le terme de « famille composée » et comprenant le chef de famille ou « chef de case », sa famille proprement dite, ses frères et leurs familles, ses sœurs non mariées et leurs enfants naturels, les femmes divorcées non remariées, les veuves non remariées et souvent des étrangers, des clients ou anciens serviteurs restés de leur gré chez leur ancien maître.

Le chef de cette organisation avait autrefois des pouvoirs très étendus, ces pouvoirs ont tendance à s'émietter au profit du pouvoir des pères de famille sous l'influence de besoins nouveaux et nombreux, nés de notre contact, entraînant le développement économique du pays. Le chef de famille est le plus ancien par ordre de progéniture en ligne collatérale du côté des hommes.

Au-dessus de la petite famille et de la famille composée (case), on trouve le village constitué par plusieurs cases ou quartiers ; certains petits villages ne comprennent qu'une case. La réunion de plusieurs villages forme un canton. On rencontre chez les Djiminis un organisme intermédiaire entre le village (dougou) et le canton (diamana), c'est le groupe (kinda) formé de plusieurs villages. C'est ainsi que le canton du Djimini-Est comprend neuf groupes composés de cent villages, et le canton du Djimini-Ouest, sept groupes composés de quatre-vingt-dix-huit villages. Cette institution du groupe est très ancienne ; chaque chef de groupe reconnaît l'autorité du chef de canton. Cet organe n'existe que dans les cantons très étendus à nombreux villages ; il est très utile au point de vue politique et pour la transmission des ordres.

Il existe une administration communale rudimentaire. Tout village a un chef reconnu qui prend des décisions après avoir consulté les notables et anciens du village. Tous les chefs de village reçoivent leurs directives du chef de groupe (s'il y a lieu) et du chef de canton qui les chargent d'exécuter les ordres donnés par l'administration

Le chef de village a un ou plusieurs adjoints qui le remplacent en cas d'absence ou de maladie, mais qui n'ont aucune autorité particulière ni aucune prérogative spéciale quand le chef de village est présent.

Les fonctions de chef de village sont, en principe, héréditaires, mais la désignation du nouveau chef doit être approuvée par les notables et par le chef du canton. Il arrive assez fréquemment que le chef de canton, devant l'incapacité d'un chef de village, réunit les notables de la commune et désigne un nouveau chef, d'accord avec eux. Le successeur du chef de village doit être pris dans sa famille, c'est l'individu le plus âgé après lui qui doit lui succéder, soit un de ses frères, un de ses fils ou un de ses oncles, sans distinction de ligne paternelle ou maternelle ; mais il est indispensable que la nomination soit ratifiée par l'assemblée des notables comprenant les vieux et les chefs de case.

Les fonctions sont viagères et non temporaires. Le titulaire les conserve tant qu'il est apte à remplir son rôle. En cas d'incapacité due à l'âge ou à la maladie, il est remplacé avant sa mort sur sa demande ou sur la demande du chef de canton ou des notables.

Contrairement à ce qui se passe dans les villages de race agni et baoulni, les femmes en pays dyoula et sénoufo n'exercent jamais les fonctions de chef de village.

Le chef de village n'a pas une autorité absolue ; elle est mitigée par l'influence des notables ; il ne prend pas de décision importante sans avoir auparavant conféré avec eux ; c'est lui qui transmet les ordres et donne les instructions aux gens du

village dont il est le représentant responsable devant le chef de canton et l'administration française. Ordres et instructions qu'il peut donner sont multiples : conseils pour les plantations, l'hygiène, la reconstruction des habitations anciennes, fixation des fêtes rituelles, ordres pour le portage, les prestations, etc. Il n'intervient pas dans les affaires familiales, sauf si elles ont un caractère litigieux ; il est alors agent de conciliation. Notre législation judiciaire indigène lui a confirmé en matière civile, les pouvoirs qu'il avait déjà avant notre établissement.

Il est également agent de l'autorité publique, chargé de maintenir l'ordre et de faire poursuivre les délinquants. Les anciens du village interviennent constamment dans l'administration.

Il existe dans chaque agglomération une sorte d'assemblée de notables qui discute avec le chef et lui dicte généralement la conduite à suivre ou l'engage à saisir l'administration de la requête qui intéresse le groupement. Toute décision prise par le chef du village l'est toujours après accord complet et avis conforme des notables.

Le village est délimité : 1° quant à l'emplacement des habitations; 2° quant à ses terres.

L'emplacement du village est toujours bien fixé. L'agglomération forme un tout; on ne rencontre pas de campement de cultures sauf dans le pays Tagouana (région de Darakoloudougou) où les indigènes, en raison de l'importance des villages, sont obligés de se rendre fort loin faire leurs plantations, mais ces villages de culture prennent en général une importance suffisante pour devenir rapidement indépendants et former de nouveaux villages.

Toutes les terres, même non cultivées, appartiennent à des villages et ont des propriétaires au sens indigène du mot; il y a des terres vacantes, mais il n'y a pas de terres sans maître.

Le village est un organe reconnu, il est une division du canton ou du groupe; il a un chef officiel responsable chargé de faire rentrer la taxe de capitation de tous les imposables.

L'impôt est perçu par village, les prestations sont fixées de même.

Les villages se groupent en canton ayant un chef placé au-dessus des chefs de village ; le canton ne correspond pas à la tribu. C'est ainsi que la tribu tagouana comprend neuf cantons, et la tribu djimini trois cantons dont deux se subdivisent en un certain nombre de groupes ou sous-cantons.

A l'origine, très probablement, chaque famille devait constituer une unité politique. La nécessité de se défendre et de pourvoir aux besoins communs dut amener tous les chefs de famille à se grouper et à former sous un chef commun une unité nouvelle qui fut la tribu. Cette tribu se subdivisa à son tour, se morcelant en cantons ou sous-tribus, soit en raison de l'étendue des terres de migrations, de l'éloignement ou d'influence de personnalités désireuses de s'affranchir de l'autorité du premier chef.

Le canton est l'unité politique actuelle du pays. Chaque canton a un chef à sa tête qui exerce le pouvoir. Son autorité, absolue en principe, est, comme celle du chef de village, tempérée par l'influence des chefs de village importants, des notables, des riches, etc. Il ne prend pas de décision importante sans avoir conféré avec les notables et avec les gens de son entourage.

Le chef de canton a une autorité incontestée ; il est le premier intermédiaire entre l'administration et les indigènes, c'est lui qui transmet les ordres et les instructions aux chefs de village; ces derniers lui rendent compte de tout et reconnaissent sa suprématie. Il a le droit de changer les chefs de village faisant preuve d'incapacité, avec l'approbation des notables. Il est responsable de tout le groupement dont il est en quelque sorte le tuteur. C'est ainsi qu'il doit acquitter les dettes, payer les amendes disciplinaires et judiciaires, si les intéressés ne peuvent le faire. Il doit faciliter le mariage des jeunes gens, supporter, si besoin est, les frais des fêtes de mariage et des fêtes funéraires.

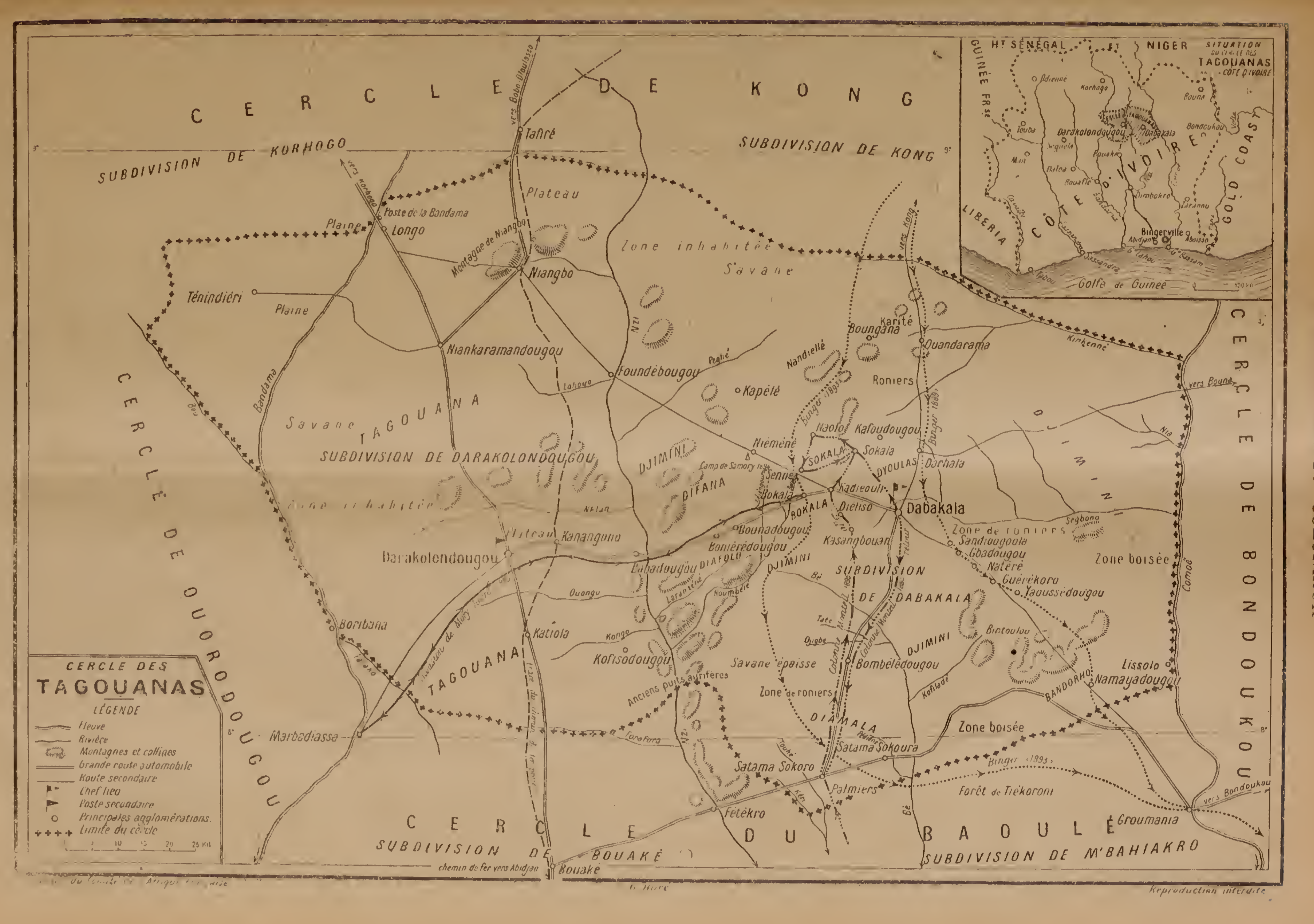
A titre de compensation, les villages lui doivent une sorte de prestation en nature. Tous les jeunes gens, à certaines dates, doivent venir travailler à ses plantations sans être rémunérés autrement que par une nourriture abondante. A cette occasion, le chef de canton tue du bétail et fait fabriquer beaucoup de boisson de mil et de maïs pour ses administrés.

Ces prestations existent aussi pour les chefs de village et de groupe les plus importants comme contre-partie des frais que ces chefs, le cas échéant, supportent pour l'ensemble de la collectivité (paiement des dettes, frais des fêtes rituelles, etc.).

Tous les indigènes reconnaissent l'autorité du chef de canton. Ce dernier exerce son pouvoir sans le partager avec personne ; la seule atténuation, comme nous l'avons déjà dit, était dans l'habitude de consulter les notables de son entourage, avant de prendre une décision.

A l'origine, les fonctions du chef politique, du chef de la terre, du chef de guerre et du chef religieux devaient être exercées par la même personne. Actuellement, il n'en est plus toujours ainsi. Par exemple, les maîtres de la terre sont les premiers occupants du sol ; or, les chefs de canton sont quelquefois les descendants de chefs nommés à la suite d'invasions très anciennes ou d'éléments étrangers ayant ensuite prédominé dans le pays; tantôt, le chef du canton a été changé directement par nos soins pour raisons politiques ou sur la demande des chefs de groupe parce que le titulaire manquait d'autorité ou était trop âgé; enfin un chef de canton peut avoir été nommé autrefois parce qu'il a fait preuve de courage, d'habilité, de discernement sans qu'il soit en même temps le chef de la terre. Tel est le cas de Kitara-Sara, chef du Djimini-Ouest, — le canton le plus important du cercle, — qui a été nommé par ses pairs parce qu'il a organisé, antérieurement à notre arrivée, la défense du pays contre les hordes de Samory.

La dévolution de la succession politique du


CERCLE DE KONG
SUBDIVISION DE KORHOGO
SUBDIVISION DE KONG
CERCLE DE BONDOUKOU
CERCLE DE OUORODOUGOU
CERCLE DU BAOULÉ
SUBDIVISION DE BOUAKÉ
SUBDIVISION DE M'BAHIAKRO
SUBDIVISION DE DABAKALA
SUBDIVISION DE DARAKOLONDOUGOU
TAGOUANA
DJIMINI
DIAMALA
DIFANA
Dabakala
Darakolondougou
Foundébougou
Niangbo
Niankaramandougou
Tafiré
Poste de la Bandama
Longo
Ténindiéri
Marbadiassa
Boribana
Katiola
Kanangono
Kofisodougou
Bouaké
Fétékro
Satama Sokoro
Satama Sokoura
Palmiers
Bombélédougou
Groumania
Lissolo
Namayadougou
Bandorho
Kapélé
Ouandarama
Boungana
Karité
Roniers
Sokala
Kafoudougou
Niémené
Darhala
Kadieoulé
Kasangbouan
Sandiougoola
Gbadougou
Natéré
Guérékoro
Yaoussédougou
Bintoulou
Zone inhabitée
Savane
Plateau
Plaine
Zone boisée
Zone de roniers
Savane épaisse
Anciens puits aurifères
Montagne de Niangbo
Forêt de Trékoroni
Binger (1889)
Binger (1893)
Comoé
Bandama
Nzi
vers Bobo Dioulasso
vers Korhogo
vers Kong
vers Bouna
vers Bondoukou
chemin de fer vers Abidjan
CERCLE DES TAGOUANAS
LÉGENDE
Fleuve
Rivière
Montagnes et collines
Grande route automobile
Route secondaire
Chef lieu
Poste secondaire
Principales agglomérations
Limite du cercle
SITUATION DU CERCLE DES TAGOUANAS CÔTE D'IVOIRE
Ht SÉNÉGAL
NIGER
GUINÉE FRse
LIBERIA
GOLD COAST
CÔTE D'IVOIRE
Golfe de Guinée
Bingerville
Reproduction interdite

chef de canton se fait selon le même principe que celle du chef de village.

Le nouveau chef est choisi dans la famille du défunt, c'est le membre le plus âgé qui est désigné. Sa nomination doit être approuvée par les notables dans une sorte d'assemblée générale comprenant tous les chefs de village. Cette ratification a lieu le lendemain du dernier jour des funérailles, qui durent habituellement une semaine, soit le huitième jour.

Les fonctions sont viagères et non temporaires; le titulaire les conserve tant qu'il est apte à les remplir.

Il n'existe pas de village ou de tribu uniquement peuplé de vaincus soumis à un régime différent; les chefs de canton ont, en principe, le même pouvoir sur tous les villages, mais tous les chefs de canton n'ont pas un pouvoir semblable.

Certains chefs, selon leur origine, leur intelligence ou leur richesse personnelle, ont une autorité différente. Quelques-uns ont un grand prestige, tandis que d'autres n'obtiennent qu'une obéissance relative de leurs administrés.

Le féticheur n'intervient pas dans la vie politique et sociale du village et du canton; c'est une sorte de magicien que l'on consulte dans des cas bien déterminés (décès, maladie, sécheresse, etc.) et qui donne des avis moyennant rétribution. Les féticheurs sont très nombreux dans les villages djiminis et tagouanas; leur influence varie selon l'individu, mais étant donné leur nombre, chaque féticheur n'a qu'une importance relative. Ils ne nous créent pas de difficultés; je ne m'en suis pas aperçu pendant six années de séjour consécutif dans le cercle des Tagouanas. La partie néfaste de leur rôle, qui consistait lors des décès à désigner les victimes expiatoires, tend de plus en plus à disparaître devant notre surveillance et grâce aux sanctions infligées par nos tribunaux aux auteurs de meurtres rituels.

2° Organisation de la famille.

La famille est très solidement organisée tant chez les fractions Sénoufos (Djiminis-Tagouanas) que chez les Mandingues (Dyoulas purs et métis diamalas); elle est basée sur le patriarcat, c'est-à-dire sur la parenté par les mâles et elle repose essentiellement sur le mariage dont le but unique est la procréation.

Cette famille a un chef dont les pouvoirs sont des plus étendus; c'est l'ancêtre le plus âgé du groupe.

Ce groupement important peut constituer une unité économique se suffisant à lui-même, consommant ce qu'il produit, ne vendant et n'exportant que le surplus; avant notre arrivée, il constituait aussi une unité religieuse, sociale et judiciaire.

La religion de cette famille n'est pas sans contribuer à sa solidité; c'est le culte aux ancêtres qui est en honneur parmi ses membres; c'est aux mânes des défunts, à leur intervention dans les affaires de ce monde qu'ils attribuent la cause de tous les événements heureux et malheureux. Des sorciers appelés féticheurs servent d'intermédiaires entre les vivants et les morts, consultant ces derniers à l'aide de pratiques diverses, et principalement en leur sacrifiant des petits animaux (chèvres, moutons, poulets) en des endroits déterminés.

On conçoit donc très bien la puissance du chef de famille, de l'homme le plus âgé du groupe; il est toujours très vieux et prêt à aller retrouver ses ancêtres; aussi, est-il très respecté, très craint et très vénéré.

Ces croyances sont restées intactes chez les Djiminis et les Tagouanas; les Mandingues, quelque peu pénétrés par l'Islam lors des guerres de Samory, les ont conservées en les amalgamant d'idées et de pratiques musulmanes.

Le chef de famille dépend du chef de village au point de vue administratif et judiciaire, mais le chef de village n'intervient pas dans les questions familiales tant que celles-ci n'ont pas le caractère d'affaire publique; les affaires familiales privées ne sont pas de son ressort et il n'a pas de droit d'intervention.

Au contraire, si ces affaires sont litigieuses, le décret du 16 août 1912 permet au chef de village d'intervenir en qualité de juge conciliateur; les sentences qu'il rend à cette occasion sont conciliatoires et ne lient pas les parties qui peuvent toujours porter leurs différends devant le tribunal de subdivision.

Cette manière de procéder est entièrement conforme à la coutume; avant notre occupation, c'était le conseil du village qui réglait les litiges; ce conseil se composait du chef de village et des notables; en fait, aujourd'hui encore, quand le chef de village examine un différend comme juge conciliateur, il se fait toujours assister par les gens les plus âgés de la commune.

L'organisation de la famille repose entièrement ainsi que nous l'avons dit sur le régime du patriarcat; le rôle de la femme est des plus effacés, elle prend part à la vie de famille en participant aux travaux et corvées et en nourrissant les jeunes enfants. Elle a peu ou pas d'autorité; les enfants lui reviennent rarement en cas de divorce; c'est le père qui marie le fils et qui fixe le montant des dots pour le mariage des filles.

La femme n'hérite jamais chez les Mandès-Dyoulas et Diamalas, rarement chez les Djiminis et Tagouanas, car elle est exclue de la succession par tous les mâles de même degré, tandis qu'elle fai elle-même, le plus souvent, partie de l'héritage avec ses enfants et le bétail du *de cujus*. Cette règle comporte quelques exceptions.

Le chef de famille est, en principe, propriétaire des biens communs à charge de les faire fructifier dans l'intérêt de la communauté, mais les membres du groupement peuvent posséder individuellement en récoltant les fruits de leur travail et en tirant profit des produits de leur labeur.

Les membres d'une même famille n'ont pas de marques distinctives, ni de tatouages spéciaux. Les tatouages sont afférents à la race et non au groupement familial.

Le tatouage des Djiminis et des Tagouanas est semblable; il est représenté par trois cicatrices assez courtes, partant de la commissure des lèvres et s'écartant en éventail sur la joue; une très notable partie de la population ne porte aucune marque. Les Mandingues (Dyoulas) ne sont pas tatoués.

Le totem qui est la croyance à la parenté entre un groupe humain et une espèce animale, n'existe pas. Il existe par contre, des interdictions de tuer certains animaux ou de manger certains aliments. Les indigènes expliquent de la façon suivante ces interdictions qui donnent un caractère sacré à certains animaux. A l'origine, l'ancêtre de chaque famille ayant rencontré une bête qui lui fut secourable, défendit à tous ses descendants de la tuer et de la manger. Si un membre de la famille passe outre à cette défense et tue cette bête, un membre de la famille meurt, s'il mange la chair de cette bête, un cancer lui ronge la bouche. Ils prétendent aussi qu'à la mort des membres de la famille, leur âme passe dans le corps de l'animal sacré et qu'à la mort de ce dernier, l'âme retourne dans le corps d'un nouveau-né de la famille.

A cette interdiction de tuer et de manger l'animal dont la famille porte le nom, se sont ajoutées d'autres interdictions pour des raisons diverses, de telle sorte que les interdictions s'appliquent tantôt à toute une tribu, tantôt à une famille, tantôt à un individu en particulier.

Le chef de famille possède la puissance paternelle au sens absolu du mot avec tous les droits et les devoirs qui en découlent. Il a la garde et la surveillance des enfants, il est chargé de leur éducation, il a droit à l'obéissance et il possède le droit de correction; toutefois, il ne peut se laisser aller à des actes brutaux sans motifs sérieux; il possède aussi une sorte de droit de « djebr », c'est-à-dire le droit de marier les enfants alors qu'ils sont impubères; le mariage n'est consommé qu'à l'époque de la puberté. Il marie ses filles, décide du choix du futur et du montant de la dot; son unique consentement suffit et c'est lui qui touche l'argent de la dot (Dyoulas); les pères sénoufos (Djiminis et Tagouanas) consultent la mère pour le mariage des filles; la dot est insignifiante et le plus souvent inexistante.

Les garçons doivent également avoir le consentement du chef de famille et c'est lui qui fait la demande de mariage à la famille de la jeune fille; jamais les fils ne passent outre à sa volonté; il est vrai, faut-il ajouter, que le chef de famille ne les contrarie pas quand ils ont fait choix de leur fiancée.

L'obligation alimentaire existe naturellement étant donné la constitution solidaire de la famille. Cette obligation n'est pas limitée aux parents et enfants, elle s'étend à tous les membres du groupement familial.

Le chef de famille doit supporter les frais des mariages de ses fils et des funérailles des membres de son groupe, mais les autres membres peuvent apporter leur contribution à ces dépenses si leur situation pécuniaire personnelle le leur permet.

Le chef de famille ne dispose pas de ses femmes contre leur consentement pour les louer ou les engager; les travaux des champs, la préparation quotidienne de la nourriture pour les uns (Djiminis-Tagouanas), le portage commercial pour les autres (Dyoulas) exigent trop de monde pour que l'indigène puisse songer à les soustraire à ces occupations.

Les chefs de famille tagouana et djimini ne disposent pas de leurs filles pour les louer ou pour les engager; par contre, avant l'application du décret de 1905, ayant aboli la captivité, le Dyoula pouvait mettre des enfants en gage pour garantir une dette.

Les Djiminis et Tagouanas donnaient leurs captifs en garantie d'une dette, jamais leurs propres enfants.

La femme mariée est dans l'entière dépendance de son mari auquel elle doit obéissance et respect; elle n'a que rarement voix au chapitre pour les questions familiales importantes; elle n'est pas consultée pour le mariage de ses enfants mâles, mais elle donne son avis pour le mariage de ses filles. Elle a la charge des enfants tant qu'ils sont dans le jeune âge (garçons) et s'occupe de ses filles jusqu'à leur mariage. Elle participe aux travaux des champs, certaines cultures lui sont réservées (arachides), elle prépare la nourriture, va chercher l'eau et le bois, etc.

Chez le Dyoula essentiellement nomade, elle suit son mari pour les besoins de son négoce dans ses périgrinations diverses et porte toujours une charge de marchandises.

Le sort de la femme unique est assez pénible étant donné ses multiples occupations, surtout si l'on songe qu'elle est souvent enceinte ou nourrice, obligée de porter un enfant sur son dos; c'est ce qui explique la nécessité de la polygamie chez les Noirs, surtout chez les agriculteurs tels que les Djiminis et les Tagouanas.

A la mort du mari, la femme fait partie de la succession; l'héritier prend toutes les femmes du défunt, il peut en épouser quelques-unes et distribuer les autres à ses frères, mais souvent, en fait, la femme est libre de sortir de la famille et d'épouser qui bon lui semblera; cette solution permet au chef de famille de recueillir une seconde fois la dot (Dyoulas). Chez les Djiminis et Tagouanas, la femme veuve peut sortir de la famille et suivre qui lui plaît, mais cette nouvelle union est considérée comme un concubinage, les enfants qui naissent de ces relations irrégulières appartiennent toujours à l'héritier du mari défunt.

Les enfants ne sont pas confiés à la mère — sauf les plus jeunes ayant encore besoin de ses soins — ; c'est celui qui a recueilli la succession qui a la garde et la surveillance de tous les enfants; il y a là une sorte d'adoption; l'héritier traite et considère les enfants du défunt comme ses propres enfants.

Il peut arriver chez les Mandès (Dyoulas), qu'à défaut d'héritier dans la ligne collatérale, ce soit le fils aîné qui hérite; il peut épouser les femmes

de son père, à l'exception de sa mère, et il a la garde de ses propres frères.

Les fils n'héritent jamais chez les éléments sénoufos (Djiminis et Tagouanas).

Parmi les épouses, il y a une première femme, maîtresse de maison, elle a une réelle autorité, et les autres femmes habitant dans la même case lui doivent obéissance et respect; c'est elle qui transmet les ordres du mari, qui commande lors du travail et qui répartit les aliments. Néanmoins, les autres femmes ne sont pas considérées comme des concubines. En cas de conflit entre les femmes, le mari intervient et tranche les différends.

Chaque femme doit avoir une case séparée; les enfants adultes ont de même leur logement indépendant.

Le mari, selon le principe, doit traiter en ce qui concerne les relations amoureuses, ses épouses avec une égale considération, c'est-à-dire qu'il doit consacrer autant de nuits à chacune.

Les Dyoulas et la majorité des Djiminis et Tagouanas couchent à tour de rôle une semaine avec chacune de leurs femmes; cette règle de la semaine n'est pas absolue; certains indigènes consacrent deux ou trois nuits consécutives à chaque femme. Les épouses délaissées prennent un amant chez les Djiminis et les Tagouanas; ces derniers n'y attachent qu'une importance relative. L'adultère est plus rare chez les Dyoulas. Les femmes vaquent dans la journée aux différents travaux de la maisonnée, elles font les corvées d'eau et de bois, pilent le mil, le maïs et autres ingrédients d'alimentation et de cuisine; elles préparent les galettes de maïs et d'ignames, fabriquent le dolo (bière de mil ou de maïs) et participent au travail des champs; certaines plantations et certaines besognes leur sont réservées (culture de l'arachide, détroussement du riz, récolte du coton, etc.).

Chaque femme s'occupe de ses enfants pendant le plus jeune âge; elle les nourrit pendant deux ou trois ans.

Dès l'âge de six à huit ans, les garçons vont travailler aux plantations, ils vivent alors dans la compagnie du père et de leurs camarades jusqu'à ce qu'ils soient en âge de contracter mariage. Les filles restent près de leur mère jusqu'à ce que leur père leur ait choisi un époux.

Les échanges de femmes ne sont jamais admis pas plus dans la famille qu'au dehors.

L'adultère était réprimé par la coutume de la façon suivante :

1°, ADULTÈRE DE LA FEMME. — a) *Djminis et Tagouanas.* — La femme était frappée et devait dire le nom de son amant; la punition corporelle n'était pas fixée, elle dépendait de la mansuétude de l'époux trompé.

L'amant était frappé et devait payer au mari une indemnité variant de quelques poulets à une chèvre ou un mouton.

En cas d'insolvabilité de l'amant, ce dernier devait abandonner le village où avait eu lieu l'adultère et aller habiter dans un village des environs.

b) *Dyoulas.* — La femme était généralement punie de coups par son mari sans fixation de la punition. L'amant était frappé et devait payer une indemnité; en cas d'insolvabilité, la punition corporelle était plus forte.

Chez les éléments les plus islamisés, il n'y avait pas d'indemnité, l'amant recevait cent coups de corde en public.

Le coupable n'était jamais chassé du village.

2° ADULTÈRE DU MARI. — Il n'était jamais puni, mais chez les Dyoulas, la femme pouvait quelquefois après plusieurs avertissements donnés en public à son mari dévergondé, obtenir le divorce à condition que sa famille rembourse la dot au mari.

Rien de pareil n'existait chez les Djiminis et Tagouanas où le divorce n'existe pas. La femme d'un mari débauché pouvait, après l'avoir prévenu, prendre un amant sans risquer de sanctions. Actuellement, les tribunaux indigènes punissent l'adultère d'une peine de prison qui remplace le châtiment corporel — trois mois de prison sont généralement infligés à l'amant. — Selon la coutume, la femme ne peut être poursuivie qu'avec l'autorisation du mari, toutefois la jurisprudence des tribunaux du cercle des Tagouanas poursuit et punit d'office la femme en cas de récidive.

Très souvent, les adultères se terminent par un arrangement pécuniaire sans que les intéressés fassent intervenir le tribunal.

Les mariages temporaires n'existaient pas avant notre installation dans le pays. Les indigènes, de chaque race ou tribu importante, ne se mariaient qu'entre eux. Djiminis avec Djiminis, Tagouanas avec Tagouanas, Dyoulas avec Dyoulas; ceci, afin d'éviter que le mari de race ou de tribu étrangère, installé provisoirement dans le pays, puisse emmener par le fait du mariage et de ses droits d'époux la femme autochtone et les enfants dans son pays d'origine.

Cette règle n'est pas fermement consacrée par la coutume; il était possible, même avant notre arrivée, qu'un étranger épouse une fille du pays; cette fille lui était accordée par la famille, seulement lorsque cette dernière était bien assurée que le futur mari était installé définitivement dans son pays d'adoption.

Le mariage avec des étrangers du commerce, de l'administration ou de l'armée sont très rares; les concubinages sont fréquents. Afin d'empêcher que les étrangers installés provisoirement dans les cercles de la Côte-d'Ivoire pussent, à la suite de mariages, emmener dans les autres colonies du groupe ou dans les colonies étrangères, leurs femmes autochtones et les enfants, notre administration a introduit dans la convention écrite dressée à la suite du mariage, la clause que la femme et les enfants resteraient dans leur pays d'origine. Cette clause très utile, est contraire à la coutume indigène qui établit que la femme doit toujours suivre son mari, et que les enfants issus d'un mariage régulier appartiennent toujours au père.

En fait, les mariages avec les étrangers sont très rares.

Le chef de famille doit aider le jeune homme qui dépend de lui à se marier, en lui cherchant une femme ou en lui procurant une dot.

A l'époque antérieure à l'invasion de Samory où le pays Djimini-Tagouana était florissant, les familles nombreuses, et la population considérable, le principe était le suivant.

Les parents du père et sa famille devaient trouver une première femme pour le jeune homme arrivé à l'âge de se marier; la famille de sa mère devait lui trouver une seconde femme et le jeune homme lui-même cherchait ensuite sa troisième épouse.

La dot n'est pas bien déterminée chez les éléments sénoufos (Djiminis-Tagouanas), elle se confond avec les nombreux cadeaux faits pendant plusieurs années par le jeune homme à la famille de sa fiancée — ceci n'a d'ailleurs aucune importance puisque la dot et les cadeaux ne donnent pas lieu à remboursement en raison de la non-existence du divorce.

Les frais de mariage du jeune homme, qui sont très élevés (animaux sacrifiés et bière de mil), sont supportés par sa famille.

De même chez les Dyoulas où la dot existe généralement, le chef de famille doit aider au mariage en faisant les démarches près de la famille de la jeune fille et en payant les frais et la dot si le futur ne peut le faire lui-même.

La jeune fille vit auprès de sa mère et participe aux différentes corvées de la maisonnée; elle la suit aux plantations, collabore aux soins du ménage et est excellemment dressée pour diriger un intérieur lorsqu'elle sera mariée.

Son père lui choisit un époux ou accepte celui qui se présente sans jamais la consulter, il fixe les conditions du mariage et le chiffre de la dot, s'il en exige une; — la fille n'est pas consultée par son père pour le choix de son époux — mais cette règle, qui paraît rigoureuse, est atténuée en ce que le père de famille consulte toujours la mère pour le mariage des filles; or, la mère, par sa vie commune avec ses filles, est leur confidente naturelle et elle peut tenir compte de leurs préférences lorsqu'elle donne son avis au mari.

La jeune fille, en pays Tagouanas-Djiminis-Dyoulas, est habituée depuis plusieurs générations, à être constamment dirigée — par sa mère quand elle est jeune, — par l'époux qu'elle n'a pas choisi quand elle est mariée.

Jamais, dans le cercle des Tagouanas, aucune réclamation de jeune fille contre le choix de son époux ne s'est produite.

En fait, il en résulte quelquefois des unions mal assorties étant donné surtout la différence d'âge entre des vieillards notables qui épousent de toutes jeunes filles; ces derniers, dans ce cas, se rendant compte de leur insuffisance sexuelle, tolèrent, à condition que cela soit discret, que leurs épouses aient un amant. Les enfants reviennent toujours au mari — qui n'est pas toujours le père — et à la famille de ce dernier.

En raison du développement économique que nous donnons au pays, les jeunes gens remuants trouvent facilement de l'argent et par suite se marient plus facilement qu'autrefois, les chefs vieux et fortunés ont, d'après les renseignements qui me sont donnés, moins d'épouses qu'ils n'en auraient eues avant notre installation.

Les parents possèdent toujours le droit de correction sur leurs enfants et ils peuvent punir les filles qui se conduisent mal.

En fait, la prostitution proprement dite n'existe pas dans le cercle des Tagouanas chez une population adonnée aux travaux des champs, ayant peu de besoins et ignorant encore le luxe et l'oisiveté. On ne la rencontre que sur une petite échelle dans les centres de passage de colporteurs étrangers et dans les agglomérations comptant des européens et une colonie étrangère (gardes, interprètes, personnel, Debakala et Darakoloudougou).

Si la prostitution est rare, il arrive assez fréquemment que la jeune fille ait un amant (Kamili) avant d'être mariée. Si la jeune fille n'est pas fiancée (ce qui est rare, les filles étant promises de fort bonne heure, bien avant d'être nubiles), la chose a peu d'importance; si elle est promise, cela est plus grave et peut entraîner des complications lors du mariage quand l'époux se rendra compte de la non-virginité de sa femme.

Si la jeune fille est enceinte de son amant, ce dernier est tenu de l'épouser après entente des familles; le fiancé trompé est remboursé de tous les cadeaux et frais qu'il avait faits à la jeune fille et à sa famille.

3° Fiançailles, Mariage, Divorce.

La polygamie existe chez les Dyoulas et chez les Sénoufos; elle est limitée à quatre femmes chez les éléments musulmans.

Elle a pour causes la situation économique de l'indigène, son habitat et ses besoins. Une seule femme peut difficilement suffire à l'entretien de la case et à la préparation de la nourriture, surtout si elle a des enfants. La cuisine demande un long travail, il faut piler le mil et le maïs pendant plusieurs heures; l'eau et le bois se trouvent souvent à de longues distances. Les plantations occupent une grande étendue et le chef de famille doit avoir un nombreux personnel pour assurer la subsistance de tous les membres du groupe.

Une seule femme a une situation très chargée tandis que la polygamie lui assure un sort meilleur car les différentes corvées sont ainsi réparties entre toutes les épouses; la femme unique désire généralement que son mari prenne une seconde épouse.

Le nombre des femmes n'est pas limité chez les non-musulmans; il l'est, en fait, par les frais qu'occasionnent les mariages; en général, les Djiminis et les Tagouanas ont en moyenne deux épouses, à l'exception de quelques rares chefs aisés qui en ont de cinq à vingt.

Le mariage est précédé des fiançailles. La jeune fille peut être promise dès le plus jeune âge par son père à un membre de la famille ou à un membre d'une autre famille de même race.

La promesse ou acte de fiançailles a lieu de la façon suivante.

a) *Dyoulas.* — Tantôt le jeune homme ou sa famille remet au père de la jeune fille une charge de kolas (environ 200 noix) et 5 francs de cauriss devant témoins. Tantôt on remet 14 noix au père de la fiancée et 24 noix à sa mère; en outre, le fiancé doit offrir une pintade pendant le mois appelé Kami, doumou et de la viande de bœuf et de mouton pendant le mois de darki.

Si la pintade et la viande n'ont pas été offerts lors des fiançailles, le jeune homme doit en payer la valeur le jour du mariage.

b) *Djiminis et Tagouanas.* — Les Tagouanas remettent un coq, une poule, cinquante centimes de cauriss ou d'argent et deux canaries de bière de maïs. Les cadeaux des fiançailles ne sont pas déterminés chez les Djiminis; ils sont proportionnés à la richesse des familles.

En fait, le fiancé jusqu'au jour du mariage fait constamment des cadeaux à la famille de la jeune fille, mais il n'y a pas obligation d'agir ainsi.

Les Dyoulas donnent des mouchoirs que les femmes portent comme coiffure, de l'argent et de la viande.

Les Djiminis et les Tagouanas doivent surtout aider de leurs bras la famille de la fiancée. Chez ces derniers, la façon de prendre femme a souvent lieu de la façon suivante:

Le jeune homme qui désire épouser une jeune fille ne fait part à personne de ses projets, mais il guette les allées et venues du père de la jeune fille et il s'ingénie chaque fois qu'il le rencontre à lui rendre service. Il le décharge de ses fardeaux pour les porter lui-même, plus tard il lui apporte des charges de bois, lui offre des noix de kolas, des cauriss et des poulets.

Le père de la jeune fille, qui a remarqué ces prévenances, réunit les notables du village et leur expose qu'un tel se montrant très bon pour lui, il désirerait le récompenser en lui donnant sa fille en mariage. L'assemblée approuve et le jeune homme est alors fiancé.

Le jeune fiancé doit aider la famille de la jeune fille de son travail et de ses ressources. Quand approche la saison des cultures, il doit réunir ses frères et amis afin d'aller ensemble ensemencer les lougans de son futur beau-père et sarcler les mauvaises herbes; le fiancé doit, en outre, payer à boire à toute la famille de sa future. Tant que la jeune fille n'est pas nubile, le fiancé coopère aux travaux de la maisonnée du beau-père. Dans ces conditions, on ne peut évaluer le montant des cadeaux de fiançailles.

Le Dyoula agriculteur aide de même ses futurs beaux-parents.

La rupture des fiançailles se produit très rarement; — dans ce cas le père de la jeune fille doit rembourser le jeune homme de tous les cadeaux offerts à la famille si c'est lui qui a provoqué la rupture; — si c'est le jeune homme qui a désiré la rupture, il n'a droit à aucun remboursement — sauf le cas où la rupture a pour cause la mauvaise conduite de la jeune fille ayant eu un enfant d'un amant.

Les Dyoulas, en général, ne réclament pas, en cas de rupture, le remboursement des cadeaux, mais ils peuvent le faire.

La jeune fille peut être promise dès le jour de sa naissance et même avant la naissance, le père peut stipuler que si sa femme accouche d'une fille, elle épousera l'individu qu'il désigne par avance après accord avec sa famille.

Le mariage ne peut être consommé qu'à l'époque de la puberté, c'est-à-dire vers douze à quinze ans.

La jeune fille n'est jamais appelée à donner son consentement; elle peut être fiancée et mariée malgré sa volonté, du moment que l'union future a obtenu l'agrément du père. Le père consulte toujours la mère pour le mariage de ses filles, aussi bien chez les dyoulas que chez les djiminis et tagouanas.

La jeune fille accepte toujours le fiancé désigné par sa famille.

La femme veuve ou divorcée, ne peut, au contraire, être mariée sans son consentement.

La condition de la jeune fille ne change pas après les fiançailles, elle continue à habiter dans sa famille jusqu'au moment du mariage.

Dès l'époque où ses parents lui ont montré le jeune homme choisi comme fiancé, elle doit éviter de le voir, de le rencontrer et de lui causer; elle ne doit plus le voir que le jour de la consommation du mariage. Il n'y a donc aucune relation de voisinage et de familiarité entre les futurs époux; ils doivent se considérer comme des étrangers jusqu'au moment de l'union. Par contre, les relations entre le fiancé et la famille de sa future femme sont très fréquentes.

La jeune fille n'a aucun moyen de faire prévaloir sa volonté, et celui qu'elle aurait choisi contre le gré de ses parents ne peut intervenir. Un seul moyen existe et qui encore n'est pas absolu; il faut que la jeune fille devienne la maîtresse de l'élu de son cœur et ait un enfant de lui avant le mariage; le fiancé officiel, dans ce cas, se fera rembourser les cadeaux de fiançailles et renoncera à l'union projetée; la fille fautive après accord des parents épousera son amant. Cela se passe ainsi généralement, mais rien n'empêche le fiancé d'épouser la fille qui lui est promise, après son accouchement; l'enfant naturel appartient à la famille de la fille-mère, ni le mari, ni l'amant-père n'ont de droit sur lui.

Le jeune homme peut également être fiancé très jeune; il se marie vers vingt ans quand il a une famille qui lui procure une femme et lui paie les frais du mariage. Sinon, il prend une bonne amie et se marie quand il a trouvé de l'argent et qu'il s'est fait une situation; dans ce dernier cas, il est impossible de fixer l'âge du mariage.

Les conditions exigées pour le mariage sont les suivantes : 1° Sexe différent des époux; 2° un certain âge (vu précédemment); 3° absence de parenté ou d'alliance (sauf parenté par les femmes à partir du degré de cousin); 4° que la femme ne soit pas déjà en possession de mari; 5° le consentement

de certains parents; 6° le versement d'une dot : cette dernière condition peut exister, elle n'est pas essentielle.

Chez les Dyoulas islamisés, il faut ajouter trois conditions :

7° Que le mari n'ait pas déjà quatre femmes légitimes; 8° si la femme est veuve ou divorcée, qu'il se soit écoulé un délai minimum de quatre mois et dix jours depuis la mort de son mari ou de trois mois depuis le prononcé du divorce; 9° si la femme veuve ou divorcée est grosse, elle ne peut se marier qu'après son accouchement.

Le seul consentement exigé est celui des parents mâles. La jeune fille n'est pas consultée. Quant au jeune homme, ce sont ses parents qui généralement lui choisissent sa femme, mais s'il a fait lui-même son choix, il s'en ouvre à son chef de famille qui ne le contrarie pas.

Les empêchements au mariage consistent dans la non-observation des conditions qui sont exigées pour la validité du mariage. Ces empêchements sont absolus.

En fait, il existe d'autres empêchements relatifs qui sont très observés.

Le mariage serait valable si les intéressés passaient outre, mais les familles perdraient l'estime et la considération de tous.

C'est ainsi qu'en général, les Dyoulas ne se marient qu'entre eux, les Djiminis et les Tagouanas de même, les cultivateurs qui forment la majorité de la population ne peuvent s'unir avec des gens de deux castes considérées comme inférieures, les potiers ou « mangoros et les grillots ou diélis ». Le mariage est possible avec la caste des forgerons.

Le mariage est regardé comme un contrat liant les deux parties d'une façon définitive. Le divorce n'existe pas chez les Djiminis et les Tagouanas; il est possible chez les Dyoulas; il y est extrêmement rare.

En général, il n'y a pas de dot Les Djiminis et Tagouanas ne donnent pas de cadeaux à la fiancée et à ses parents; les frais principaux sont constitués par les dépenses des fêtes du mariage.

La question n'a pas d'importance pour le règlement de comptes en raison de la non-existence du divorce.

Chez les Dyoulas, contrairement à la coutume des indigènes de même race du Soudan, il n'y a généralement pas de dot.

Le jour du mariage, le fiancé remet des pagnes aux parents de la jeune fille pour être remis à sa fiancée. Ces pagnes (5 à 10) représentant une valeur de 50 à 200 francs, constitueraient la dot, car le mari, en cas de divorce ne résultant pas de son fait, pourrait en réclamer le remboursement.

Dans la pratique, le divorce est exceptionnel et le plus souvent le mari fait abandon de tout ce qu'il a donné et offert.

Une fois le mariage célébré, le mari n'est tenu à rien vis-à-vis de la famille de sa femme. Si celle-ci, pour une raison quelconque (incendie, orage, etc.), se trouve dans le besoin, il pourra l'aider et le fera souvent, mais il n'y a pas obligation pour lui.

La famille de la femme n'a pas l'habitude, selon la coutume d'autres races noires, de reprendre celle-ci et de ne la rendre à son mari que contre payement. La femme ne doit pas quitter son mari et doit lui obéir; une seule exception à cette règle, la femme peut passer outre à la volonté de son mari lui refusant d'aller voir ses parents malades ou d'aller assister à leurs funérailles. Si cela se produit, le mari ne reprendra sa femme qu'après avoir fait des excuses à sa famille et quelques cadeaux.

Le cas est très rare, le mari ne défend jamais à sa femme d'aller voir ses parents.

Les époux se doivent en principe le devoir de fidélité dont le manquement a pour sanction un châtiment corporel pour la femme, qui lui est infligé par son mari, et une indemnité pécuniaire pour l'amant. L'adultère de l'époux n'a pas de sanction s'il ne délaisse pas complètement ses femmes légitimes.

Le mari doit entretenir sa femme, cette dernière doit participer aux travaux de la maisonnée et des plantations.

La femme doit obéissance et respect au mari; elle doit habiter chez lui dans la case qu'il lui indique. Le mari doit remplir le devoir conjugal d'une manière égale vis-à-vis de toutes ses femmes; il doit consacrer à chacune un même nombre de nuits.

Le mari possède le droit de correction sur ses épouses dont il doit user d'une façon modérée.

Le mari a le droit de surveiller les relations de ses femmes; ces dernières ne prennent pas le nom du mari par le mariage.

L'adultère n'entraîne jamais la rupture de l'union chez les Djiminis et les Tagouanas. La femme qui se conduit mal de notoriété publique sera indifférente à son mari; elle sera toujours en possession d'époux et si elle a des enfants avec des amants, l'époux pourra toujours les revendiquer et il ne manque jamais de le faire.

Chez les Dyoulas, la rupture de l'union est très rare; l'adultère répété de l'homme ou de la femme peut en être la cause, mais pour que la femme puisse divorcer sur sa demande, il faut que sa famille accepte la rupture de l'union.

Le mariage n'est jamais dissous chez les Djiminis et les Tagouanas, même en cas de décès peut-on dire, puisque la femme revient à l'héritier et continue d'appartenir à la famille de son mari.

Le mariage peut être dissous chez les Dyoulas à la demande tantôt du mari, rarement de la femme; les divorces sont peu fréquents.

Le divorce a lieu de la façon suivante : Tantôt, devant des témoins, le mari renvoie sa femme pour mauvaise conduite continuelle ou pour incompatibilité d'humeur. Tantôt chez les dyoulas plus islamisés, il lui donne trois avertissements à intervalles répétés; le troisième entraîne divorce ou répudiation.

Le divorce rompt complètement le mariage, aucun lien n'existe plus entre les anciens époux.

La femme après un certain délai de temps peut contracter un second mariage ; la femme divorcée, rentrée dans sa famille, jouit du droit qu'elle n'avait pas étant jeune fille ; on ne peut la marier sans son consentement.

Si le divorce est le fait du mari, il n'a droit à aucun remboursement de la dot et des présents. Si le divorce est le fait de la femme avec l'acceptation de sa famille, le mari peut réclamer le remboursement des pagnes et de tous les frais faits depuis le mariage, mais s'il accepte de divorcer sur la demande de sa femme, il ne réclamera rien le plus souvent.

Les enfants nés au cours du mariage sont toujours confiés au père en cas de divorce. Si leur jeune âge rend indispensables les soins de la mère, cette dernière doit les remettre à son ancien mari dès que ses soins ne leur sont plus utiles.

4° Paternité et filiation.

La filiation légitime, c'est-à dire celle qui existe entre un enfant et les père et mère dont il est issu par le mariage, existe.

La filiation naturelle existe aussi, elle crée un lien de parenté avec la mère et la famille de la mère, mais aucun avec le père naturel. L'enfant appartient à la famille de la mère, la reconnaissance et la légitimation n'existent pas, même si ultérieurement l'amant épouse sa maîtresse ; il ne pourra s'intéresser à l'enfant que si la famille de sa femme l'y autorise et il n'a aucun droit régulier sur lui. La filiation adultérine n'existe pas, car tout enfant appartient au mari de la femme mariée, même s'il n'en est pas l'auteur. L'action en désaveu de paternité est ignorée des indigènes, le mari accueille toujours avec joie l'enfant que lui apporte sa femme, quelle qu'en soit l'origine.

La filiation incestueuse est une énigme pour les indigènes qui ont été consultés, le cas ne s'est jamais produit. Les notables âgés ont signalé deux cas d'inceste antérieurs à notre établissement, les coupables furent fustigés et chassés du pays. Aucun enfant ne naquit de l'union honteuse.

La puissance paternelle appartient au père qui en a seul l'exercice ; il doit élever, nourrir et entretenir ses femmes et ses enfants ; ces derniers doivent lui obéir, le respecter et doivent participer aux travaux de famille intérieurs et extérieurs (maisonnée et plantations ou commerce).

La mère doit coopérer à l'éducation et l'entretien des enfants en prenant part aux travaux et en s'occupant plus particulièrement des filles qui vivent dans sa compagnie.

Le père doit marier ses fils, payer la dot s'il y a lieu et les frais des fiançailles et du mariage.

Les enfants doivent obéissance et respect à leurs parents, ils doivent leur venir en secours en cas de besoin. L'obligation alimentaire existe et n'est jamais refusée.

La puissance paternelle comprend le droit de garde, de surveillance, de correction sur les enfants. Ce droit ne passe jamais à la mère, mais à l'héritier du père en cas de décès.

La puissance maternelle proprement dite n'existe pas ; la mère coopère au droit de garde, surveillance et correction de ses filles, mais sous la direction et le contrôle de son mari ; elle est en sous-ordre et ne peut passer outre aux décisions du chef de famille sans s'exposer à être elle-même corrigée au même titre que ses enfants.

La déchéance de la puissance paternelle ou maternelle existe. Cette déchéance est prononcée par le conseil de famille ; ce conseil comprend tous les membres de la famille sans distinction de sexe en général.

Les motifs de déchéance sont laissés à l'appréciation de ce conseil ; ce sont, en général, l'inconduite notoire, la brutalité sans motifs et la faiblesse d'esprit. Une condamnation n'entraîne pas forcément la déchéance.

En cas de déchéance du père, la puissance paternelle passe en général au frère le plus âgé.

Si la mère est déchue de ses droits de collaboration, elle est remplacée le plus souvent par la sœur de son mari, ou quelquefois par ses propres parents du même sexe qui s'occuperont désormais de ses filles.

L'adoption n'existe pas ; cela s'explique parce qu'un enfant a toujours une famille et n'a jamais le besoin d'en chercher une autre artificielle ; d'autre part, les hommes ayant plusieurs épouses ont toujours des enfants, soit de leurs femmes, soit par voie d'héritage et n'éprouvent pas le désir d'adopter des étrangers.

Au cas où un enfant seul, abandonné — ce qui est exceptionnel — serait recueilli par une famille, cela ne créerait aucun lien de droit entre l'enfant recueilli et ses protecteurs.

5° Minorité, Tutelle, Emancipation, Majorité, Interdiction.

La minorité existe pour la personne et pour les biens.

Les règles relatives à la tutelle légale du survivant des père et mère n'existe pas pour les biens, elle peut exister pour les personnes ; la tutelle légale des ascendants n'existe pas davantage. Si cette tutelle est exercée par un ascendant, ce qui peut se produire, ce sera une tutelle dative, c'est-à-dire déférée par le conseil de famille.

En principe, il ne peut y avoir que deux tutelles : la dative, qui se produira le plus souvent, et la tutelle testamentaire.

La tutelle testamentaire peut se rencontrer ; elle est limitée chez les Djiminis et les Tagouanas par la règle impérative suivante : on ne peut désigner comme tuteur qu'un membre de la famille. La désignation doit être faite devant témoins.

Au contraire, chez les Dyoulas, la personne avant de mourir, peut désigner qui bon lui semble comme tuteur de son héritier mineur. La désignation a lieu en présence d'un marabout lettré qui inscrit sur une pièce en arabe, établie en double expédition, la liste des biens ; une expédition est donnée au tuteur et le double est remis à un

parent du mineur, afin que ce dernier puisse connaître ce qui lui revient au moment où il sera en âge de revendiquer son patrimoine. La tutelle testamentaire n'est que l'exception ; le plus souvent aucun tuteur n'est désigné par avance.

La tutelle est donc généralement dative, c'est le conseil de famille comprenant tous les membres de la famille en âge de discernement qui désignera le tuteur.

Le tuteur ne peut être choisi que parmi les membres de la famille à l'exclusion de tout étranger au groupe familial.

Il en est de même chez les Dyoulas; toutefois, chez ces derniers, la tutelle était autrefois exercée par un vieux captif de case désigné en présence de tout le monde. Actuellement on désigne un des plus vieux membres de la famille de sexe masculin ; s'il y a d'anciens captifs restés volontairement dans la case de leurs maîtres dyoulas, ils sont encore choisis de préférence.

Il n'y a jamais de co-tuteur, ni de subrogé-tuteur.

Après le décès, le conseil de famille se réunit et désigne le tuteur, à moins qu'il n'ait été désigné par le mourant. On dresse la liste des biens, bagues, argent, bétail, cases, etc. L'héritier mineur a droit à la dernière récolte ensemencée ou sur pied et non encore récoltée du défunt; ensuite la terre est abandonnée ou donnée à un autre par le chef de la terre.

La succession peut supporter une partie des frais des funérailles ; chaque membre de la famille donne sa part pour les fêtes funéraires qui suivent le décès; ceux qui ont du bétail doivent donner un bœuf, ceux qui ont des plantations doivent donner des vivres et de la bière de mil. Si les apports ne suffisent pas pour bien traiter toutes les familles venant assister aux fêtes, le surplus est pris sur la succession ; il est de règle de tuer un bœuf appartenant au défunt si ce dernier possédait un troupeau.

Les membres de la famille connaissent donc parfaitement tout l'avoir devant revenir plus tard à l'héritier mineur.

Les règles sont les mêmes chez les Dyoulas, sauf que la succession supporte toutes les dépenses des funérailles et l'entretien pendant quatre mois de toutes les femmes du défunt qui ne doivent pas sortir pendant ce laps de temps.

Le tuteur une fois mis en possession provisoire de l'avoir du mineur, est inapte à faire aucun acte sans l'assentiment du conseil de famille. Cet assentiment ne peut avoir lieu qu'à la majorité absolue ; il faut le consentement de tous les membres de la famille pour que le tuteur puisse faire le moindre acte d'administration; c'est ce qui explique que ses pouvoirs seront fort étendus, une fois qu'il aura obtenu l'assentiment de ce nombreux conseil.

Le tuteur régulièrement autorisé, peut disposer des biens; il peut les prêter à titre gracieux, les vendre ; s'il y a vente, les fonds seront remis au plus proche parent de l'héritier s'ils ne doivent pas être employés ultérieurement; il peut disposer de l'argent pour faire du commerce ; dans ce cas, il ne doit rendre plus tard que le capital à l'héritier; les bénéfices faits reviennent au tuteur, car on considère qu'ils enrichissent toute la famille à laquelle appartient le mineur.

Il peut vendre le bétail; les produits du bétail non vendu reviennent à l'héritier ; il peut confier la garde du troupeau à un tiers rémunéré ; s'il le garde lui-même, il a droit au quantième produit à titre de salaire de gardiennage.

Il peut lui-même emprunter sur la succession pour ses besoins personnels, mais il devra rendre.

Etant contrôlé et suivi de très près par les membres de toute la famille, sa gestion ne devra avoir pour but que la sauvegarde et l'enrichissement de l'héritier; il administrera en bon père de famille, il sera toujours entièrement couvert puisqu'il n'aura pu faire aucun acte sans l'autorisation préalable donnée à l'unanimité par tous les membres de la famille.

Il reçoit les créances et paye les dettes du défunt.

Le tuteur n'a droit à aucune gratification, mais il peut en recevoir une si le conseil de famille le décide.

Enfin, il est responsable des délits et quasi-délits du mineur.

Dans le cas où, chez le Dyoula, la tutelle par testament a été confiée à un étranger ambulant, la succession ne peut être contrôlée d'aussi près. Le pupille à sa majorité revendique les biens inscrits sur la pièce établie par le marabout du lieu et remise à son parent le plus proche.

Le chef de village a un haut contrôle sur toutes les tutelles; il peut être consulté et être appelé à mettre d'accord, en cas de divergence d'opinion, les membres du conseil de famille ; sa consultation n'est pas obligatoire.

Le tuteur a sur la personne de l'enfant les droits de la puissance paternelle, en cas de décès du père; mais le tuteur chargé de l'enfant n'est pas toujours celui qui est chargé des biens. — Il y a généralement un tuteur pour la personne, pris parmi l'entourage immédiat du défunt, et un tuteur pour les biens choisi parmi les notables de la famille réputés pour leur habilité et leur probité.

La tutelle prend fin : par la mort du tuteur, un autre est alors désigné par la famille ; — par la mauvaise gestion du tuteur, la famille le remplace ; — par la majorité du pupille lui permettant d'entrer en possession de ses biens.

L'émancipation n'existe pas, elle se confond avec la majorité.

L'époque de la majorité n'est pas exactement fixée comme dans le droit français ; l'indigène n'a pas, le plus souvent, d'état civil et ignore l'âge. L'héritage est remis au pupille, chez les Dyoulas, au moment où il peut faire du commerce à son propre compte ; chez les Sénoufos, lorsqu'il est assez grand non seulement pour subvenir à ses propres besoins avec le produit de ses récoltes, mais encore s'il peut tirer de la terre qu'il cultive un reliquat pour être vendu à son bénéfice. En définitive, il faut que l'enfant ait obtenu sa ma-

jorité commerciale chez les Dyoulas, sa majorité agricole chez les cultivateurs.

A cette époque, le mineur ira chaque jour rendre visite à son tuteur d'une façon assidue et ce dernier comprendra par son insistance à venir le voir que le moment est venu de lui rendre ses biens. La remise a lieu en présence de tous les membres de la famille ; le pupille aura environ 17 à 20 ans.

S'il y a déficit, lors de la remise des biens du mineur, ce dernier ne peut rien réclamer à son tuteur qui, en faisant des spéculations malheureuses, a agi avec l'assentiment de la famille. Le tuteur aura l'obligation naturelle de rembourser le déficit, mais on ne peut le contraindre.

Les filles n'héritent jamais chez les Dyoulas; elles héritent à défaut de mâles chez les Djiminis et les Tagouanas ; si la pupille est une fille, l'héritage ne lui est remis qu'à l'époque de son mariage, et encore, le plus souvent, elle demandera au tuteur de lui remettre ses biens à l'époque où elle aura un enfant mâle né de son mariage.

La majorité, quant à la personne, n'est pas la même que pour les biens; les enfants acquièrent avec l'âge une certaine liberté, mais ils ont toujours besoin de l'autorisation du père de famille pour de nombreux actes civils (consentement pour le mariage, pour le divorce dans certains cas, etc.)

L'interdiction est réglementée de la façon suivante :

Si c'est un mineur, il est déclaré indigne de recevoir la succession, la vocation à hérédité passe à l'héritier suivant; les motifs sont l'aliénation mentale et la mauvaise conduite habituelle à l'égard de sa famille.

Si c'est un majeur, il est en quelque sorte mort civilement, sa succession est recueillie par son héritier ; si ce dernier est mineur, on lui donne un tuteur. Le seul cas est l'aliénation mentale. La mauvaise conduite d'un majeur, même entraînant des condamnations, n'entraîne pas l'interdiction.

Toutes les mesures sont toujours prises par le conseil de famille ; le fou est confié à sa famille qui en a la garde, la surveillance et la responsabilité.

L'interdiction légale n'existe pas.

Aucune mesure de protection n'existe vis-à-vis du prodigue ou du faible d'esprit, sa famille et ses amis ne peuvent que lui faire des remontrances et lui donner des conseils, dont il peut ne pas tenir compte.

6° Propriété.

La « première » occupation est l'origine unique du droit de propriété sur le sol. — Ce droit ne peut être éteint ni par prescription, ni par conquête. — La conquête n'entraîne pas la propriété du sol pour le vainqueur, le sol continue à appartenir au premier occupant et à ses descendants, à moins que ceux-ci aient été chassés ou tous massacrés par le conquérant.

Le propriétaire du sol paraît l'être surtout comme représentant de la première famille et de la collectivité ; il n'a pas, en effet, le droit de disposer du sol autrement que pour le répartir entre les membres de la famille pour faire les plantations; il peut également autoriser, toujours à titre précaire, des étrangers et d'autres familles à occuper le sol pour le cultiver, mais il ne peut jamais vendre le terrain à qui que ce soit.

Les fruits de la terre appartiennent à ceux qui les récoltent, le produit des plantations aux cultivateurs, et les produits naturels à ceux qui les exploitent. Pour cultiver le sol, il faut demander l'autorisation au chef de la terre et lui payer une première redevance obligatoire sous forme de quelques poulets ; le propriétaire sacrifie les poulets pour que le sol soit favorable au nouvel occupant. Les autres redevances (toujours des poulets) sont facultatives.

Le propriétaire du sol n'a jamais droit aux récoltes provenant du travail du possesseur.

Les Dyoulas, qui sont des étrangers au pays, ne sont jamais propriétaires du sol.

La propriété individuelle existe, elle s'applique aux meubles, car 1°, le sol fait l'objet d'une propriété collective; 2°, les cases ou logements appartiennent au chef de famille qui en dispose pour tous les membres de son groupe.

La propriété des plantations est assez complexe; tous les membres de la famille doivent cultiver pour le chef de famille qui assure l'entretien et la nourriture de tous les membres. En dehors, de la plantation familiale, les jeunes gens peuvent avoir des petites plantations personnelles dont les produits leur appartiennent individuellement. Les femmes peuvent aussi posséder personnellement dans certaines conditions.

Le bétail appartient individuellement au propriétaire.

Le vêtement est fourni par le chef de famille à ses femmes et à ses enfants, mais ils appartiennent à ces derniers, une fois la tradition accomplie.

Outre les membres de la famille restreinte, les membres de la famille composée sont tenus d'aider aux plantations du grand chef de famille, celui-ci à son tour pourra y faire coopérer les siens, en cas de besoin.

Enfin, il est d'usage que les chefs de canton et de village fassent appel aux gens relevant de leur commandement pour travailler quelques jours par an à leurs cultures ; c'est une sorte de prestation consacrée par la coutume et donnant lieu à des fêtes où les gens appelés sont copieusement nourris ; ces prestations ont lieu principalement pour le travail de débroussement de nouveaux terrains ; cette coutume rappelle l'Assemblée en usage dans le centre de la France (Asemblad et dialecte d'Auvergne).

Le fait de mettre en valeur une terre en friche donne au cultivateur des droits sur les produits du sol, mais jamais sur le sol lui-même. Il doit préalablement demander l'autorisation au propriétaire du sol, qui ne la refuse jamais. S'il ne l'a pas fait, le propriétaire du sol ne peut lui saisir sa récolte, mais le cultivateur, après accord, lui paiera la redevance rituelle évaluée toujours en quelques poulets.

Les femmes peuvent devenir propriétaires dans les conditions suivantes : elles sont tenues avant tout de participer aux grandes plantations ouvrières (ignames, maïs, riz), et à la cultnre du coton dont la récolte appartient au chef de famille, mais ce dernier leur abandonne les terrains sablonneux où elles cultivent l'arachide à leur profit personnel. Certaines cultures secondaires (pois chiches, torro, gombo, calebasses, etc.), leur sont réservées et le produit des ventes leur appartient en propre. Le logement de la femme appartient toujours au mari. La femme peut acquérir sur ses bénéfices personnels du bétail, des pagnes, etc. Le beurre de Karitè préparé par elle lui appartient également ainsi que les pagnes que lui remet son époux.

Le mari donne généralement du coton à sa femme; cette dernière le prépare et vend le fil, l'argent de la vente lui appartient.

La femme mariée seule peut acquérir, la jeune fille n'est propriétaire que des pagnes qui lui sont donnés: tout ce qu'elle gagne ou produit appartient à sa mère.

Les jeunes gens mâles ainsi que les femmes mariées peuvent être propriétaires de biens acquis par leur travail et avoir un pécule personnel, mais ils ne peuvent en disposer à leur gré; il faut la permission du père de famille ou du mari pour vendre, donner, échanger les biens ou disposer de l'argent. Quoique propriétaire, le jeune homme et la femme mariée sont toujours en tutelle.

Au cas où ils feraient un acte sans le consentement préalable du père ou du mari, ces derniers n'auraient aucun recours contre l'acheteur; ils ne pourraient qu'user du droit de correction vis-à-vis de ceux qui auraient contracté sans autorisation.

Les modes de transmission de la propriété individuelle sont la succession, la vente, l'échange, la donation et quelquefois la prescription.

La prescription n'est que mobilière; elle n'existe pas chez les Dyoulas, elle porte ses effets au bout d'un an et consacre l'acquisition après ce délai chez les Djiminis et les Tagouanas.

La donation entre vifs existe, mais si elle est exorbitante et a pour but de frustrer l'héritier futur, celui-ci possède, à la mort du donateur, le droit de réclamer la donation au bénéficiaire.

Le testament n'existe pas; toutefois le Dyoula peut demander à ses héritiers de prélever quelques menus biens pour les donner à une personne désignée, mais l'héritier et la famille ont le droit de refuser si le legs est trop important.

Les biens individuels des femmes et des jeunes gens ne peuvent être aliénés sans autorisation.

Les biens, à l'exception du sol, peuvent être aliénés sans permission par leur propriétaire; si l'aliénation est importante, le propriétaire en avisera le chef de village et les membres de sa famille, il vendra de préférence aux siens et aux gens du village, mais il n'y est pas obligatoirement tenu. Le droit de préemption n'existe pas d'une façon absolue, mais en fait il est appliqué dans la famille et dans le village.

Les femmes et les enfants ne sont pas considérés comme des biens, car on ne peut en disposer pour les vendre, les donner ou les échanger; mais ils font partie de la succession à la mort du chef de famille et passent à l'héritier.

La terre est censée appartenir au chef de la terre. Les habitants eux-mêmes ne sont pas des usufruitiers et ils ne se considèrent pas comme les propriétaires du sol; la preuve en est qu'à l'ouverture de la succession, l'héritier a droit à la récolte commencée, mais le terrain où travaillait le défunt, peut être donné à un autre, et c'est ce qui se produit toujours lorsque l'héritier est mineur.

Les produits ne sont pas mis en commun; ils appartiennent au chef de famille qui en dispose à son gré, sans contrôle et sans tutelle, sous la seule réserve qu'il prenne les dispositions nécessaires pour subvenir aux besoins de la famille. Il n'est pas fait de répartition des produits entre les membres de la famille ayant travaillé d'une façon collective.

Ainsi que nous l'avons vu, les membres de la famille peuvent, dans certaines conditions, en dehors de la grande culture familiale, avoir des plantations personnelles dont les produits leur reviennent intégralement.

Il existe un droit présentant certains rapprochements avec l'usufruit du droit français, mais qui n'est pas semblable; c'est le droit que possède le cultivateur sur la terre que lui a concédé le chef de la terre.

Le cultivateur, chef de famille, a le droit d'user et de jouir de la chose dont il n'est pas propriétaire, mais le nu propriétaire, une fois l'autorisation donnée, ne fait pas comme en droit français, d'actes conservatoires; le chef de la terre se désintéresse de la terre concédée tant que le possesseur l'occupe; il peut la donner à un autre lorsque le concessionnaire meurt et ne laisse que des héritiers mineurs ou lorsque l'héritier majeur l'abandonne.

L'usufruitier indigène a droit aux fruits naturels et aux produits de ses récoltes. Le long usufruit d'une terre dans la même famille équivaut en pratique à une propriété véritable — sauf le droit de céder le sol qui n'appartient même pas au propriétaire — et la jouissance du sol qui n'est pas, lors du décès nécessairement attribuée à l'héritier.

Cette sorte d'usufruit ne porte que sur la terre et prend fin par le décès de l'usufruitier ou l'abandon de la parcelle concédée par le propriétaire.

Le droit d'habitation n'existe pas, le droit d'usage ne s'applique qu'au droit pour l'indigène d'user de produits naturels dans les régions non cultivées et non concédées par le chef de la terre (droit de ramasser les noix de karité, de néri, de tàma, etc.).

Par contre, certaines servitudes existent d'une façon bien précise, elles sont généralement d'utilité publique et dérivent de la situation des lieux (écoulement des eaux, droit de passage sur un terrain de culture pour aller sur un autre voisin et contigu, droit de passage pour aller chercher l'eau à la rivière); la servitude ne donne pas droit

à indemnité pour le possesseur du fonds qui en a la charge.

Le domaine public comprend les emplacements des marchés, les abords du village, les places publiques, les routes et sentiers d'intérêt commun, les lieux affectés à certaines cérémonies du culte (bois sacrés).

7° Successions.

La succession est ouverte par le décès et par l'aliénation mentale.

La saisine n'existe pas, l'héritier ne peut lui-même se mettre en possession des biens de la succession.

L'envoi en possession a lieu le huitième jour suivant le décès, lorsque les fêtes funéraires sont terminées. — Tous les parents sont convoqués, ainsi que les amis venus pour les funérailles; en présence également des gens qui ont procédé à l'enterrement, les biens sont versés officiellement à l'héritier s'il est majeur, ou au tuteur désigné par la famille en cas de minorité. Tous les biens sont récapitulés (récoltes, bétail, cases, etc.). En cas d'absence, après un long délai, les biens qui peuvent se conserver sont pris par l'héritier, mais il doit toujours les rendre en cas de retour de l'absent.

Une seule qualité est requise pour succéder : être capable.

L'indignité n'existe pas pour le majeur, quelle que soit sa conduite, même s'il a tenté de tuer le défunt ou de le calomnier, il sera mis en possession des biens s'il est l'héritier consacré par la coutume.

L'indignité existe, au contraire, pour le pupille en cas de mauvaise conduite, les biens ne lui seront pas remis par le tuteur et passeront à l'héritier suivant.

L'héritier est toujours unique aussi bien chez les Dyoulas que chez les Dyoulas et les Djiminis-Tagouanas, l'héritage n'est jamais partagé.

La femme n'hérite jamais chez les Dyoulas; elle peut hériter chez les Sinoufos après certaines catégories d'héritiers mâles.

La dévolution de la succession se fait de la façon suivante :

A) *Djiminis et Tagouanas.* — 1° Les frères utérins;

2° A défaut de frères, les neveux utérins;

3° Les oncles, frères de la mère du défunt;

4° Les sœurs utérines;

5° Les nièces, filles des sœurs utérines;

6° Les tantes, sœurs de la mère du défunt.

Chaque degré exclut les successeurs du degré suivant et dans chaque catégorie le plus âgé prime les autres.

Les fils et les filles du défunt ne peuvent jamais hériter; les frères non-utérins ainsi que les autres parents non-utérins n'ont jamais vocation à hérédité.

Autrefois, les filles et les fils des femmes captives ayant été épousées par leur maître pouvaient hériter, car les enfants de captifs ne pouvant quitter la case, on était assuré que les biens du défunt ne sortiraient pas de la famille; ils se plaçaient au point de vue de la dévolution : les fils après la première catégorie, les filles après la quatrième catégorie.

B) *Dyoulas.* — Les règles successorales sont les mêmes, sauf que les femmes ne peuvent jamais hériter et ne font pas partie du conseil de famille.

La dévolution est la suivante :

1° Les frères du défunt, qu'ils soient utérins ou non utérins;

2° A défaut de frères, les fils;

3° Les neveux, fils des frères du défunt.

Dans chaque catégorie, l'aîné seul hérite; en ce qui concerne les femmes, ces dernières possèdent rarement. En cas de décès, leurs biens reviennent au fils aîné, mais le mari peut en disposer sans que les enfants puissent les lui réclamer.

Le conjoint n'a aucun droit à la succession; les femmes sont recueillies par l'héritier.

La collectivité n'a aucun droit sur les biens du défunt, car il y a toujours des héritiers.

L'héritier est tenu de prendre la succession; il ne peut la refuser ou l'accepter sous bénéfice d'inventaire. Il est tenu aux dettes aussi élevées soient elles ; c'est une question d'honneur pour la famille si justement organisée de payer les dettes du défunt; aussi, l'héritier est aidé par les siens pour acquitter les dettes s'il ne peut le faire lui-même. Des délais assez longs lui sont généralement accordés par les créanciers.

Les successions vacantes sont très rares. En cas de décès d'un étranger ou d'un inconnu, les biens qu'il possédait sont recueillis par son hôte devant des témoins. Des recherches sont faites pour chercher ses héritiers; si elles sont négatives, au bout d'un certain délai (deux ans environ), les biens sont partagés entre l'hôte et le chef de village.

8° Des contrats.

Les contrats, pour être valables, exigent les conditions suivantes : le consentement des parties et un objet précis qui doit exister au moment du contrat, être bien déterminé et susceptible de faire l'objet d'une convention.

Les contrats sont annulables aux conditions suivantes : *Primo.* Il faut l'absence d'un vice de consentement; la violence, le dol et l'erreur entraînent la nullité; la lésion n'entraîne pas la non-validité (sauf pour les mineurs dans certains cas).

Secundo. L'incapacité d'une partie contractante. L'aliéné ne peut contracter; le mineur ne peut contracter sans l'autorisation préalable de son père; de même, la femme mariée sans le consentement de son mari; s'ils passent outre, le contrat est valable à condition qu'ils aient eux-mêmes sollicité la partie contractante; la seule sanction est le droit de correction du mari ou du père. Si, au contraire, la partie contractante a sollicité le mineur ou la femme mariée sans l'autorisation du père ou du mari, le contrat peut être annulé à la

demande de ces derniers, même s'il n'y a pas lésion au préjudice de l'incapable ayant contracté sans permission.

Celui qui a contracté de bonne foi avec un incapable, ne peut se voir opposer la nullité de l'acte.

Les contrats ont pour effet, comme en droit français, de produire des obligations ; ils tiennent lieu de loi et doivent être exécutés de bonne foi par les parties. La famille des contractants est responsable de l'exécution des contrats faits par les membres du groupe.

Les contrats s'éteignent par l'exécution et la nullité. La prescription extinctive n'existe pas.

Les contrats sont généralement verbaux et sont faits devant témoins.

L'échange existe ; les règles relatives à ce contrat sont semblables à celles de la vente ; il s'opère par le seul consentement des parties. Les choses qui ne peuvent être vendues comme le sol ne peuvent pas être échangées.

La vente est un contrat consensuel, synallagmatique à titre onéreux. Elle transfère la propriété par elle-même.

La chose d'autrui ne peut être vendue ; le sol est inaliénable ; les récoltes sur pied font rarement l'objet de ventes. A l'exception du sol et des personnes, depuis le décret de 1905, tout peut être vendu.

La vente porte ses effets dès le consentement des parties et non seulement lors de la tradition ; les risques passent dès lors à l'acheteur, et ce dernier doit le prix au vendeur si l'objet a péri après le consentement et avant qu'il lui soit remis.

La vente peut être faite à terme ou au comptant.

L'acheteur doit le prix suivant les conditions du contrat et prend livraison.

Le vendeur n'est pas garant des vices cachés ; il ne peut être tenu au remboursement du prix qu'en cas de mauvaise foi de sa part.

Seules, les personnes capables peuvent vendre et acheter ; les femmes mariées et les jeunes gens doivent demander l'autorisation, mais, ainsi qu'on l'a déjà vu, le contrat n'est annulable qu'au cas où le co-contracteur aurait été le solliciteur.

Le testament n'existe pas.

La donation entre vifs existe ; il faut être capable pour donner ; le jeune homme ou la femme mariée ne peuvent donner leurs biens sans l'autorisation de leur père ou de leur mari.

La donation est valable à condition qu'elle ait eu un motif sérieux, que le donateur ait voulu remercier le donataire de services rendus ; si elle a pour but de frustrer simplement l'héritier et de lui nuire, ce dernier peut à la mort du donateur, réclamer le montant de la donation au donataire. Toutefois si la donation est très ancienne, l'héritier ne peut la faire annuler.

En fait, pour éviter des réclamations à sa mort, le donateur appelle des témoins, ses parents et son héritier quand il fait une donation et indique le motif de la donation.

Le louage est admis par la coutume. A l'exception du sol concédé par le chef de la terre, on peut louer toute chose, un cheval ou une habitation par exemple ; mais en fait chez les Dyoulas et les Sénoufos, le contrat de location est très rare.

On peut louer également ses services, mais cette sorte de contrat ne tend à se développer que depuis l'occupation française ; il était rare autrefois.

Le louage d'ouvrage par lequel une personne s'engage à faire un travail déterminé au profit d'une autre personne moyennant un prix déterminé est plus fréquent ; il se rencontre particulièrement chez les gens de caste (forgerons, grillots, cordonniers, potiers).

Le bail à cheptel n'existe pas.

Le prêt existe et est fréquent ; le prêt de consommation est rare, mais le commodat s'appliquant à tous les meubles, existe sur une vaste échelle (prêt d'argent ou d'objet). Ses règles diffèrent essentiellement de celles de notre droit français. En cas de perte de l'objet prêté, alors même qu'il y aurait faute grave ou négligence de l'emprunteur, le prêteur ne lui réclame rien. Ce contrat est usité entre gens se connaissant bien et n'entraîne d'autre obligation pour l'emprunteur que de rendre l'objet au bout d'un temps déterminé au prêteur, si l'objet existe encore à ce moment. Ce prêt est toujours gratuit ; les indigènes ignorent le prêt à intérêt.

Le contrat du mandat ou procuration existe, l'indigène peut donner à une autre personne le pouvoir de faire une chose pour lui (par exemple, aller réclamer une dette à un débiteur ou vendre à son compte du bétail ou des étoffes, etc.). Il faut l'acceptation du mandataire pour que ce contrat soit valable. Le mandat est généralement gratuit, car le mandataire désigné sera le plus souvent un parent du mandant, mais rien n'empêche que ce contrat soit à titre onéreux et que le mandataire reçoive un paiement.

Le mandataire ne peut rien faire au delà de la limite fixée par le mandant ; le mandataire ne répond pas du préjudice causé par ses fautes ou sa négligence ; il ne peut être poursuivi que s'il y a eu acte délictuel de sa part (dol ou vol). Le mandant doit, en principe, rembourser le mandataire de ses frais ; mais le contrat étant passé généralement entre parents ou amis, le mandataire ne réclame jamais rien au mandant.

Le dépôt est toujours volontaire. Le contrat est gratuit, sauf si l'entretien des objets entraîne un travail pour le dépositaire (c'est ainsi que le dépôt ou garde de bétail (bœufs, moutons, etc.), est toujours onéreux ; le déposant est tenu de payer le dépositaire.

Le déposant est tenu de rembourser au dépositaire les dépenses faites pour la conservation du dépôt ; le dépositaire n'est pas responsable de ses fautes ; seuls, ses actes délictuels peuvent donner lieu à des poursuites judiciaires.

A l'exception du sol, des récoltes sur pied et des habitations, tout peut être mis en gage ou en dépôt pour garantie d'une dette (pagnes, bétail, objets fabriqués, etc.).

Les indigènes pouvaient autrefois mettre en gage les personnes comme garantie d'une obliga-

tion. Seuls, les gens très pauvres mettaient en garantie leurs épouses et leurs enfants légitimes; les gens mis en dépôt étaient d'abord les captifs de guerre récemment conquis ou achetés; à défaut, les captifs de case et en dernier lieu les gens de la propre famille.

La prescription extinctive ou libératoire n'existe pas; l'indigène, quelle que soit la date éloignée du contrat, est toujours tenu à son obligation et, en cas de décès, son héritier ou sa famille sont tenus à l'exécution de l'obligation.

9° Justice civile.

Avant l'établissement de l'autorité française, les contestations civiles étaient réglées par des juridictions rappelant assez exactement celles que nous avons organisées par les décrets de 1903 et de 1912.

Les contestations familiales étaient conciliées et réglées par le chef de famille assisté de parents; le chef de village assisté de notables tranchait le différend en cas de non-entente.

Si la contestation se produisait entre les membres de deux familles, le chef de village était juge au premier degré.

Si le différend avait lieu entre des indigènes de deux villages différents, les deux chefs de village assistés d'assesseurs examinaient la contestation et rendaient la décision.

On pouvait toujours faire appel à l'almamy chez les musulmans et au chef de canton chez les Djiminis et les Tagouanas.

10° Justice pénale.

La peine est basée chez les musulmans sur la triple idée de donner satisfaction à Allah, de venger la société en faisant souffrir le coupable et enfin d'empêcher par l'exemple que l'acte délictuel se renouvelle.

La peine est basée sur les mêmes principes chez les Djiminis et les Tagouanas, sauf que l'idée de donner satisfaction à Dieu est remplacée par l'idée de satisfaire les morts.

Les peines ne peuvent se racheter et, si un dédommagement existe, il s'ajoute à la peine frappant le coupable.

Il existait un code pénal coutumier en ce sens que les pénalités étaient bien déterminées pour la répression de chaque délit; toutefois, une certaine appréciation était laissée aux juges, les peines étaient différentes selon que le coupable était un libre ou un non-libre. Les circonstances atténuantes pouvaient intervenir en faveur des accusés et faire diminuer la peine. La récidive était punie d'une peine plus forte pouvant aller jusqu'à la peine capitale lorsque le coupable se montrait incorrigible.

Avant notre établissement, les délits étaient jugés par les chefs de village; les crimes, par le chef du canton. Ces chefs ne jugeaient jamais seuls et étaient toujours assistés de notables et de chefs de case qui donnaient leur avis.

Le chef de village avait le droit, lorsque le délit était important ou s'il se trouvait embarrassé, de ne pas juger et de renvoyer les coupables devant la juridiction supérieure, c'est-à-dire devant le tribunal du chef de canton.

Le meurtre était puni de la peine de mort; l'exécution du condamné se faisait par décapitation ou par pendaison; en outre, la famille du coupable était tenue de verser un fort dédommagement en nature à la famille de la victime. — Le village de la victime avait même le droit de piller le village du coupable.

Les Dyoulas punissaient le meurtre de la peine capitale sans dédommagement complémentaire.

L'homicide par imprudence n'entraînait aucune peine, ni aucune réparation.

La légitime défense est admise.

Le vol n'était pas puni la première fois chez les Djiminis et les Tagouanas; la famille du coupable remboursait la victime; au cas de récidive, le coupable était condamné à mort.

Chez les Dyoulas, le voleur avait le poignet coupé au premier vol, le bras au second et la tête au troisième.

Les rixes, les coups et blessures étaient punis d'une amende prononcée par le chef de canton.

L'adultère entraînait pour l'amant un châtiment corporel auquel s'ajoutait le paiement de poulets chez les éléments Sénoufos; la jeune coupable n'était pas poursuivie, elle était corrigée par son mari.

Le rapt était puni de coups la première fois, de la peine de la mort à la récidive. Si le rapt était commis par un étranger, ce dernier était chassé et tous ses biens étaient saisis.

Le vol du Trésor de l'Etat, c'est-à-dire des biens du chef de canton, était réprimé par ce dernier selon son bon plaisir; il pouvait vendre, exiler ou tuer le coupable.

Le complot contre le chef était puni de coups de corde, d'amende, de saisie des biens et de la peine capitale en cas de récidive.

Le viol entraînait le châtiment corporel et le paiement d'une amende; le coupable était, en outre, tenu de payer les soins donnés à sa victime. Il était chassé, s'il était étranger au pays.

Le faux témoignage entraînait les coups de corde et le paiement d'une amende.

Les injures faisaient l'objet d'un premier avertissement donné en public au coupable; ce dernier recevait des coups s'il n'en tenait pas compte.

La dégradation de la propriété était réprimée par un châtiment corporel auquel s'ajoutait le paiement de dommages-intérêts.

L'attentat contre les lieux saints (mosquée, bois sacrés, cases à fétiche) n'entraînait la peine capitale que s'il y avait récidive; le coupable était puni de coups de corde et d'une forte amende.

La récidive entraînait toujours la peine de mort quand il était prouvé que son auteur était incorrigible.

Les complices étaient punis d'une peine moindre que l'auteur principal.

La captivité était une peine accessoire qui s'ap-

pliquait aux étrangers; le coupable était retenu en captivité jusqu'à ce que sa famille informée vienne payer pour le délivrer.

L'emprisonnement était une peine inconnue des indigènes; c'est ce qui explique que la récidive entraînait finalement la mort, seul moyen d'empêcher le récidiviste endurci de nuire à la société.

Les peines principales étaient la mort, les coups de corde, et l'amende: les peines accessoires étaient la captivité et l'exil.

Les mutilations existaient seulement chez les Dyoulas.

Aujourd'hui, les tribunaux indigènes ont remplacé les châtiments corporels par l'emprisonnement; certaines coutumes se sont aussi modifiées; le vol chez les Djiminis et les Tagouanas est puni dès le premier délit et n'entraîne jamais la peine capitale.

L'interdiction de séjour étant rare, les Dyoulas ne l'appliquent jamais.

Les Djiminis et les Tagouanas chassaient du pays l'étranger coupable de délit ou le gardaient comme captif. Ils pouvaient chasser du village l'autochtone ne pouvant payer l'amende à laquelle il avait été condamné; l'exilé allait alors habiter un village des environs.

Pour les faits graves et répétés, les Sénoufos ne renvoyaient pas du village le coupable qui aurait pu nuire aux villages des environs; ils le tuaient.

Les actes répréhensibles commis par les femmes étaient punis des mêmes peines que les actes semblables commis par les hommes, il n'existait pas une échelle spéciale de pénalité pour les femmes.

Exception était faite pour l'adultère, tandis que l'amant était puni de coups et frappé en public, la femme coupable était corrigée et punie par son mari; ce dernier pouvait lui faire des reproches et pardonner. C'est ce qui explique que les tribunaux indigènes actuels ne poursuivent pas la femme adultère; toutefois, innovant sur la coutume, les juges poursuivent d'office la femme en cas de récidive.

CHAPITRE II

LE RÉGIME FONCIER

1° Tenure collective.

La population habitant le cercle des Tagouanas comprend les Djiminis, les Dyoulas, les Diamalas et les Tagouanas. Les Tagouanas forment à eux seuls la population de la subdivision de Darakoloudougou, tandis que celle de Dabakala est constituée par les Djiminis, les Dyoulas et les Diamalas.

La propriété du sol appartient aux Tagouanas dans la région de Darakoloudougou et aux Djiminis dans le pays de Dabakola; ce sont les premiers occupants de la terre. L'étude de la propriété fera l'objet d'un paragraphe spécial pour les cantons diamalas situés entre le pays Djimini et le pays bavulé dont la population comprend des éléments Dyoulas et des éléments barubarus qui se sont plus ou moins mélangés.

L'organisation du régime foncier des indigènes est basée chez les Djiminis et les Tagouanas sur le principe de la première occupation du sol. Les notables Djiminis interrogés affirment que si le pays avait été occupé à leur arrivée, ils n'auraient jamais pu devenir, même par voix de conquête, les maîtres de la terre. Ils auraient pu, s'il avaient été vainqueurs, devenir les dominateurs politiques, mais les occupants antérieurs seraient restés les propriétaires fonciers.

Cette propriété du sol n'est pas celle que nous concevons; elle diffère considérablement de celle du droit français.

Ainsi pour les Djiminis, le maître de tout le sol est un descendant du premier occupant habitant à Kapelé : il s'appelle Kinguélé — lui seul et le chef actuel de Kafoudougou descendant du jeune frère du premier occupant de Kapelé ont le droit de sacrifier des bœufs au génie du sol. Les ancêtres de ces chefs ont délégué le droit de faire les sacrifices de poulets à des indigènes qui sont des chefs de terre. Ils sont assez nombreux.

Quels sont les droits de ces chefs de terre? Ils ne peuvent jamais aliéner le terrain à titre onéreux ou à titre gratuit et ils ne peuvent jamais vendre leurs droits.

Le propriétaire du sol et ses délégués paraissent donc être propriétaires comme représentants des premières familles; installés dans le pays ils n'ont pas, en effet, le droit de disposer du sol autrement que pour le répartir entre les gens désireux de le mettre en valeur. Ils ne peuvent en tirer un profit personnel, car aucune redevance obligatoire ne leur est due lors de l'octroi de concession d'exploitation. Par contre, il est toujours obligatoire que celui qui désire occuper une terre s'adresse au chef de terre et lui remette les volailles de sacrifice: le chef de terre ne peut les garder pour lui et est absolument tenu de les sacrifier.

Il ressort donc de cette antique pratique que le chef de terre paraît être l'intermédiaire entre les indigènes et la divinité ou le génie de la terre.

Les indigènes sont persuadés que celui qui tenterait de mettre une terre en valeur sans s'adresser préalablement au chef de la terre, n'obtiendrait aucune récolte et que les pires malheurs s'abattraient sur lui.

Dès qu'il ferait des buttes pour mettre les ignames, les poules blanches viendraient remuer le sol retourné et l'aplanir; le maïs serait avant maturité mangé par les perdrix et les rats palmistes, lui-même serait attaqué et dévoré dans sa plantation par les panthères.

Seul, le sacrifice du chef de la terre écartera tous ces maux, parce que le génie de la terre satisfait par le sacrifice du descendant des premiers occupants, lui sera favorable.

Les chefs de terre ne sont donc pas de réels pro-

priétaires; il serait plus juste de dire qu'ils administrent le sol au profit de la collectivité. Leurs fonctions sont sacerdotales; elles reposent sur le droit de faire des sacrifices.

A l'origine, le chef de Kapelé administrait directement tout le sol. Les gens venaient de très loin lui rendre hommage et lui apporter des poulets. Le chef les réunit et leur dit un jour : Vous habitez loin de mon village et vous vous dérangez constamment, je vous donne la possession de la terre et vous autorise à faire à ma place les sacrifices de poulets. Vous ne vous rendrez chez moi qu'à l'occasion des grands sacrifices (bœufs).

Ce fut la délégation d'une partie du pouvoir du maître du sol à des chefs de terre; ces derniers pouvant faire les sacrifices de poulets, purent donc à leur tour donner à leurs gens et à des étrangers des permissions d'exploitation et de mise en valeur sans recourir chaque fois au maître du sol éloigné.

Le maître du sol correspond au groupement de toute la tribu Djimini, de même que le maître du sol qui habite le village de Kofisodougou, chez les Tagouanas, correspond à toute la tribu Tagouanas (subdivision de Darakoloudougou). La coutume est la même chez ces populations de même origine.

Le sol, sous l'autorité religieuse du grand chef terrien, est divisé entre de nombreux chefs de terre qui ont, par ancienne délégation, une partie de son pouvoir. Cette délégation ne leur est jamais enlevée par le grand propriétaire, parce qu'il doit continuer à suivre la volonté de ses ancêtres: il ne devra jamais prendre une décision qui annulerait celle du premier chef de terre à l'origine.

Le simple souci du respect des actes des morts assure aux chefs de terre la facilité et la continuité de leur administration. Tous reconnaissent l'autorité du maître du sol, et ils assurent qu'il pourrait les destituer tout simplement en les privant du droit de faire les sacrifices. Cela ne se produit jamais.

La délégation ne peut se faire qu'à des indigènes appartenant à la tribu, car elle entraîne des sacrifices auxquels les étrangers ne sont pas et ne peuvent pas être initiés. Le maître du sol et ses délégués les chefs de terre peuvent autoriser des étrangers à cultiver, mais ils ne peuvent leur conférer aucun droit foncier.

Les Sama-Soros ou chasseurs d'éléphants venus du pays mandé s'installer au pays djimini reçurent des terrains, mais ils ne sont jamais chefs de terre, il en est de même des dyoulas et de tous les musulmans du cercle des Tagouanas.

La délégation du maître du sol au chef de terre se faisait par le sacrifice de deux poulets dans le village du premier occupant.

Un chef de terre peut également, lorsqu'il administre un domaine très étendu, déléguer son droit à une personne de même race d'un village éloigné.

Au début, le chef de terre et le chef politique se confondaient; il n'en est plus ainsi le plus souvent. C'est ainsi que Kinguélé, chef du petit village de Kapéli, est le maître de tout le sol djimini, tandis qu'il n'est lui-même ni chef de son groupe, ni chef de son canton.

Les chefs de canton les plus importants, Kitara Sara et Finassigui Ouattava ne sont pas chefs de terre. Le chef de canton du Djimini-Nord Dendiouga Ouattava est chef de terre; le chef du village et du canton de Dabakala est également chef de terre, mais son domaine foncier s'étend au delà des limites de son canton.

Les chefs de terre ne correspondent donc à aucun groupement déterminé, et cela se comprend aisément. Les délégations faites par le maître du sol sont très anciennes, des villages ont disparu, d'autres se sont créés; le chef de Dabakala, chef de village et chef de terre, accorde des autorisations de cultiver sur ses terres à des gens d'autres villages, et lui-même en sollicite d'autres chefs de terre pour faire des plantations sur des terrains ne relevant pas de son autorité rituelle.

Il n'y a pas de conflit entre les chefs politiques et les chefs terriens. Tout ce qui concerne le sol et la culture n'entre pas dans les attributions du chef politique; ce dernier ne peut agir sur le sol, puisqu'il n'est pas qualifié par son ascendance à faire les sacrifices; il ne saurait donc être utile au pays en ce qui regarde la terre.

Les chefs de terre qui sont les délégués du maître du sol doivent obéir aux chefs de canton; ils doivent, lorsqu'ils autorisent des étrangers à s'installer dans le pays, en référer au chef politique, car l'introduction d'un élément nouveau de population peut entraîner des difficultés ou des répercussions politiques.

Par contre, tous les chefs politiques, même les plus puissants, reconnaissent l'autorité du maître unique du sol et le vénèrent; il ne saurait en être autrement chez une population essentiellement agricole et possédant à un degré très fort le culte de la terre. Les indigènes attribuent forcément un grand rôle à celui qui est leur intermédiaire entre le sol et les divinités de la terre.

Les chefs de canton actuels considèrent que le maître actuel du sol est le descendant du premier occupant qui fut à la fois chef politique et chef foncier, qu'ils doivent leur titre et leurs fonctions à la délégation faite par cet ancêtre et que, par suite, ils doivent hommage, respect et obéissance à son successeur. Aussi, ils ne manquent pas de venir le consulter dans les circonstances graves et ils s'inclinent devant son conseil ou sa décision. Du fait de ses fonctions sacerdotales, il inspire la crainte et la vénération à tous les chefs et à tous les indigènes.

Le maître du sol a donc un pouvoir considérable et il pourrait contrebalancer celui des chefs politiques et celui de notre administration. En fait, il n'intervient jamais dans les affaires politiques et il est rallié à notre cause, aussi bien chez les Djiminis que chez les Tagouanas, que nous avons réinstallés dans leur pays d'où Samory les avait chassés.

Les fonctions du maître de sol et des chefs de terre sont immuables; ils conservaient leurs fonc-

tions en cas de changement politique, de dynastie ou de conquête à main armée.

La fonction et les droits sont héréditaires, mais l'héritier des droits sur la terre n'est pas le même que l'héritier civil et quelquefois que l'héritier politique. La succession foncière revient au plus âgé de la famille du chef de terre, à condition qu'il habite dans le même village; il ne peut y avoir aucune dérogation à cette règle et la désignation du nouveau chef n'est jamais ratifiée par les notables.

Le successeur est celui qui, en cas d'absence ou de maladie du vivant du chef de terre, faisait les sacrifices à sa place; il est donc déjà initié à ses nouvelles fonctions.

Ainsi à Dabakala, l'héritier civil de Non Ouattava, chef de canton et chef de terre de Dabakala, est son neveu utérin Tenié. Son successeur politique et foncier est son frère Adama, mais ce dernier sera forcément chef de terre à la mort de Non Ouattava, tandis que les notables et les chefs de village du canton pourraient le refuser comme chef de canton et de village s'ils pensaient qu'il est inapte à remplir les fonctions, et en désigner un autre à sa place.

Le nouveau chef de terre prend ses fonctious suivant le sacerdoce suivant :

Les funérailles habituelles terminées, il tue deux poulets à l'endroit où le défunt faisait les sacrifices; il appelle le nom du mort et lui dit : « Ouvre les mains pour recevoir ce sacrifice et laisse-moi continuer le travail que tu as commencé avec nos ancêtres. »

Il égorge un poulet, il s'adresse alors à la terre et lui dit : « Autrefois, mon frère était l'intermédiaire entre toi et les gens qui cultivent; je le remplace, je tue un poulet pour toi pour que tu nous sois favorable et que tu donnes aux gens des récoltes abondantes ».

Le domaine de chaque chef de terre est délimité généralement par de petites rivières (marigots), des forêts et des boqueteaux.

Les membres de la collectivité connaissent les limites.

Les chefs de terre sont indépendants les uns des autres ainsi que les gens qui ont obtenu l'autorisation de cultiver et d'exploiter le sol.

Il n'existe qu'un lien de dépendance vis-à-vis du maître unique du sol, qui, ainsi qu'il a déjà été dit, a seul le pouvoir de faire les grands sacrifices.

Les chefs de terre ne peuvent conférer des droits de propriété sur le sol à des individus soit autochtones, soit étrangers, ils doivent seulement leur permettre d'occuper la terre pour la mettre en valeur en intervenant auprès du génie par des sacrifices. Ces concessions sont toujours gratuites, elles sont permanentes tant que le concessionnaire travaille le sol concédé, mais le chef de terre peut leur enlever le terrain pour le donner à d'autres personnes lorsque le bénéficiaire l'abandonne.

La concession de la terre n'entraîne aucune vassalité pour le titulaire vis à-vis de la collectivité primitive.

Les chefs de terre seuls peuvent octroyer de semblables concessions.

Pour quelles raisons les indigènes considèrent-ils la vente de la terre comme une interdiction absolue? J'ai interrogé à ce sujet les chefs de village et plusieurs notables; ils ignorent le motif. Ils estiment que cela est défendu parce que le premier occupant du sol et ses descendants ne l'ont pas fait.

Certains prétendent que les ancêtres ont craint de diminuer leur puissance en vendant le sol à des étrangers tard venus qui auraient pu ainsi, grâce à leurs richesses, s'affranchir de leur autorité.

Enfin, selon d'autres, et je crois cet argument le plus sérieux, le premier occupant du sol ne s'est pas considéré comme le propriétaire réel de la terre, mais comme l'intermédiaire entre les gens qui devaient venir s'installer et les divinités du sol; il devait donc craindre de mécontenter les génies en aliénant la terre à des personnes qui ne pourraient faire les sacrifices rituels. Les indigènes actuellement craindraient de mécontenter à la fois les génies et les ancêtres en agissant autrement. L'interdiction de vendre la terre serait donc d'ordre religieux.

La preuve en est que le village de Kapélé, fondé en pays djimini par le premier occupant, est sacré; les gens de ce village qui sont les descendants du premier maître ne devaient jamais risquer leur existence en cas de conflit; ils ne devaient jamais intervenir en cas de guerre ou de conflit entre autochtones ou entre autochtones et étrangers. Sinon, les pires calamités devaient s'abattre sur le pays parce que les dieux seraient mécontents. Ainsi la première horde des Sofas de Samory fut repoussée par les Djiminis; lors de l'arrivée de la seconde invasion, les jeunes gens de Kapélé voulurent aider à défendre leur pays contre les envahisseurs malgré les ordres donnés par les chefs de ne pas intervenir: ces ordres ne furent pas suivis. Les Djiminis furent massacrés, le pays fut ravagé, les survivants durent fuir et se livrer comme captifs aux baoulis.

L'organisation du régime foncier est semblable chez les Djiminis (subdivision de Dabakala) et les Tagouanas (subdivision de Darakoloudougou).

Les principes sont les mêmes chez les Diamalas formés d'éléments bambaras et dyoulas occupant la zone comprise au Sud de Bè, entre le pays djimini et le pays baoulé.

Les éléments bambaras venant du Mandé vinrent les premiers occuper le pays qu'ils trouvèrent inhabité; le premier village constitué fut celui de Bombélidougou situé à 35 kilomètres au Sud de Dabakala sur la route de Bouaké. Le nommé Titidien Diabaraté est l'actuel maître du sol.

Les Dyoulas vinrent plus tard rejoindre les Bambaras, ils formèrent des gros villages, mais ils ne purent jamais être chefs de terre parce qu'ils étaient inaptes à faire les sacrifices. Cependant, il est probable qu'à l'époque de leur arrivée, ils n'étaient pas islamisés.

Le pays s'étendant, le maître de la terre délégua ses droits à plusieurs individus habitant de nouveaux villages éloignés. Il y a, actuellement, en comprenant le maître du sol, trois chefs de terre en pays diamala. Ils pouvaient sacrifier des bœufs en faveur du sol, mais ils ne le font plus. Les sacrifices de poulets et de chèvres ont subsisté.

Les règles du régime foncier sont sensiblement les mêmes chez les dyamalas que chez les djiminis et les Tagouanas.

Les chefs de terre réservent les meilleurs terrains pour leurs familles directes, mais comme il y a beaucoup de terres vacantes, chacun s'installe où il veut sous réserve d'avertir le chef de terre et de lui remettre les deux poulets réglementaires qui sont sacrifiés l'un aux mânes des ancêtres, l'autre à la divinité du sol. La règle est la même pour les étrangers.

Tous les indigènes, quelle que soit leur origine, peuvent donc occuper des parcelles du sol pour le cultiver; il n'y a pas de distribution réelle de la terre, ni de répartition.

Ces concessions sont à titre temporaire; mais tant que le concessionnaire et ses successeurs cultivent le sol, le chef de terre ne peut reprendre la concession qu'il a accordée.

L'occupant délimite lui-même la terre à cultiver dont il a besoin et fait connaître au chef de terre l'étendue qu'il désire exploiter.

Tous les membres de la famille doivent cultiver pour le chef de famille qui assure l'entretien et la nourriture de tous les membres. En dehors de la plantation familiale, les jeunes gens peuvent avoir des petites plantations personnelles dont les produits leur appartiennent individuellement.

Une fois les terrains accordés, les chefs de terre n'ont pas à intervenir dans la culture.

Le chef de terre ne perçoit aucun tribut sur les terres accordées ou sur leurs produits; il n'a droit qu'à la remise des deux poulets pour les sacrifices qui sont obligatoires; cette remise a lieu au début de l'occupation, afin que les génies soient favorables aux récoltes prochaines du nouveau cultivateur.

Il est d'usage en outre, lors des sacrifices, chez les non-musulmans, que l'agriculteur apporte un canari ou deux de dolo qu'il boit avec le chef de terre après le sacrifice des deux poulets.

Rien n'est dû au chef de terre, aucun impôt, aucune redevance, mais il arrive souvent que le nouvel occupant offre en cadeau au chef de terre une charge ou deux de produits vivriers (igname, maïs, etc.) si la récolte a été bonne; il remercie ainsi le chef de terre de son intervention auprès des divinités. Ce cadeau est facultatif; le chef de terre n'a pas le droit de l'exiger.

Enfin, l'agriculteur peut remettre de nouveaux poulets pour les sacrifices au chef de terre pour que celui-ci insiste à nouveau près des esprits, pour que la récolte soit meilleure encore les années suivantes, cela se passe particulièrement lors des mauvaises années agricoles.

Le chef de terre fait des sacrifices de poulets lui-même en sa faveur lorsqu'il occupe de nouvelles terres de son domaine pour les cultiver et les mettre en valeur.

Rien n'est dû aux chefs politiques pour la terre, cependant l'étranger nouveau venu qui s'installe dans le pays pour y demeurer, fait généralement un cadeau au chef de canton; ce don est facultatif. Toutefois, dans certains cas bien déterminés (découverte de mines de métaux précieux, chasse à l'éléphant, etc.), le chef de canton pouvait prétendre à une redevance.

Les indigènes ont toujours ignoré l'impôt foncier perçu au profit de la communauté ou de l'Etat.

Le droit du bénéficiaire sur un terrain concédé par le chef de terre n'est pas un droit de propriété; c'est un droit d'occupation entraînant l'obligation d'exploiter et de mettre en valeur sous sanction de déchéance.

Le concessionnaire ne peut donc vendre le sol, ni céder son droit à titre onéreux; il peut le faire à titre gratuit à condition que le nouveau bénéficiaire avertisse le chef de terre et que ce dernier l'autorise à cultiver.

Le bénéficiaire a droit aux produits de la récolte et aux produits naturels (karité, néré, etc.) se trouvant sur le terrain concédé; il a droit également aux produits du sous-sol. Il peut construire des habitations et installer un village sur sa concession; il doit dans ce cas apporter une chèvre au chef de terre pour en faire le sacrifice et lui apporter six canaris de bière de mil ou de maïs (dolo) qui seront bus par le chef de terre, le concessionnaire et leurs amis respectifs.

S'il réussit à trouver des métaux précieux, il devra faire faire de nouveaux sacrifices par le chef de terre pour que l'exploitation soit heureuse, et il pourra, sans qu'il y ait obligation, faire des cadeaux au chef de terre au cours de l'exploitation. Ces cadeaux facultatifs seront toujours faits, car l'indigène présume que s'il ne donne rien au chef de terre, il ne pourra plus trouver de métal.

Le droit du concessionnaire sur la terre est transmissible par voie de succession à condition que l'héritier continue à cultiver le sol et à l'exploiter.

La durée est donc limitée, mais sa limite n'est pas fixée, elle est subordonnée à la continuité de l'exploitation.

Le droit prend fin par le décès du bénéficiaire avec absence d'héritier apte à cultiver par le non-usage, et par le départ du bénéficiaire pour une autre région.

Le maître du sol exerce son droit de reprise, dans ces cas strictement limités, sans aucune condition.

L'indigène qui se déplace avec esprit de retour et abandonne le terrain que le chef de terre lui avait concédé, ne peut rien réclamer si, à son retour, il trouve le terrain occupé par un tiers; son droit ne porte jamais sur le sol et est restreint aux récoltes et aux fruits provenant de son travail.

Les droits de l'exploitant ne sont pas limités au sol lui-même; ils s'étendent également aux produits spontanés du sol (noix de karité, noix de néré, feuilles et fruits de baobab et de fro-

mager, etc.); ces droits lui sont réservés sur les terrains qu'il cultive, car le chef de terre estime qu'en entretenant le sol il permet aux arbres de se développer et les protège contre les feux de broussailles, et qu'en conséquence les produits spontanés doivent lui revenir intégralement.

Il n'existe pas de régime minier distinct du régime foncier proprement dit. L'exploitant minier doit seulement faire faire quelques sacrifices complémentaires par le chef de terre et lui faire, sans y être obligé, quelques cadeaux pour que son exploitation réussisse.

Les produits du sol acquis par le travail appartiennent au cultivateur ou à sa famille quand il s'agit d'une plantation faite par le groupe familial en commun.

Ce droit est celui d'une propriété réelle et diffère essentiellement du droit sur le sol lui-même: l'agriculteur dispose de sa récolte comme il l'entend; il peut la vendre, la donner, la consommer selon son bon plaisir.

Le chef de terre n'a droit à aucune redevance sur les produits de la récolte ou sur les produits spontanés se trouvant dans le domaine qu'il a concédé à l'exploitant.

Aucune dîme n'est due au chef du groupement supérieur ou au chef politique.

Il n'y a pas de différence entre les droits de propriété sur les produits de la culture, et les droits sur les produits de la cueillette; le régime est le même pour l'exploitation des bois, des carrières et des mines; toutefois, les chefs estiment que l'étranger installé dans le pays, découvrant de l'or, devrait payer une redevance sous forme de cadeau au chef de canton. Le cas ne s'est jamais présenté.

Le régime de la chasse est un régime de complète liberté. Celui qui veut chasser n'est pas tenu obligatoirement d'avertir le chef de terre, mais il le fait le plus souvent; il va le trouver pour l'informer qu'il va chasser sur son domaine; celui-ci lui demande un poulet et le sacrifie pour que la chasse soit fructueuse. Le chasseur est tenu, dans ce cas, de donner une épaule de chaque gibier tué au chef de terre, car l'on estime que c'est grâce à l'intervention de ce dernier près de la divinité du sol qu'il a pu tuer des animaux sauvages.

S'il n'a pas sollicité l'intervention du chef de terre, il n'est tenu à aucune redevance, mais le plus souvent il lui fera un cadeau, car c'est sur son sol qu'il a obtenu un heureux résultat cynégétique.

Les étrangers sont tenus de solliciter l'autorisation du chef de terre pour chasser; celui-ci ne peut leur refuser, sous réserve du sacrifice préalable du poulet.

Le chef de terre répand de l'eau sur le sol, tue le poulet et fait appel à son parent direct défunt qui est en relations avec ses ancêtres dans l'autre monde, pour que ceux-ci interviennent près du génie de la terre et intercèdent pour que la chasse soit favorable au chasseur.

La chasse des panthères fait l'objet d'un régime spécial. Une épaule est obligatoirement due au chef de terre; les indigènes considèrent que les panthères sont sa propriété, car elles ne causent aucun dommage aux cultures, grâce aux sacrifices faits par le chef de terre. Les indigènes du pays prétendent même que lorsque la panthère enlève dans un village des moutons, des chèvres ou des jeunes veaux, c'est pour punir les gens méchants de l'agglomération. Un sacrifice de poulets du chef de terre l'empêche de réitérer ses forfaits.

La chasse à l'éléphant fait également l'objet d'un régime spécial. Le chef du canton a droit à un pied coupé au-dessous du genou, le chef du village au second pied, le chef de terre au troisième et le chasseur au quatrième. Tout le reste du corps appartient au chasseur, mais le chef politique (chef du canton) a droit à une part sur le prix des dents. Ce droit était du sixième avant notre intervention, qui a aboli cette redevance.

Les indigènes chassent surtout à la fin de la saison sèche, au moment où ils brûlent la brousse. Ils se réservent des endroits qu'ils délimitent en débroussant le périmètre, de façon que les premiers feux de brousse de décembre-janvier ne les atteignent pas. Tout le gibier s'y réfugie. Le chasseur prévoyant qui a constitué sa réserve va alors trouver le chef de terre et l'avertit qu'en fin de saison il brûlera son endroit réservé, pour y tuer le gibier. Le chef de terre verse l'eau sur le sol, fait le sacrifice et demande au sol d'être favorable à la chasse, qu'il y ait beaucoup d'animaux tués et qu'il ne se produise pas d'accidents.

Le moment venu, le chasseur appelle tous les gens désireux de participer à la battue. Tous ceux qui tuent un animal doivent donner une épaule à celui qui a fait la réserve; ce dernier doit faire un cadeau au chef de terre.

La pêche est absolument libre, il n'y a pas de permission à demander au chef de terre, de sacrifice à faire, de cadeau à lui donner. De même que les produits spontanés situés en dehors d'un endroit concédé appartiennent à ceux qui les ramassent, de même les poissons appartiennent à ceux qui les attrapent. Quand bien même la rivière où l'on pêche serait comprise dans un terrain concédé, le concessionnaire n'a aucun droit exclusif sur le poisson, alors qu'il possède dans la zone concédée un privilège exclusif sur les produits de cueillette et les produits spontanés.

On considère, en effet, que la culture favorise le développement des arbres alors qu'elle n'améliore pas le régime de l'eau et n'augmente pas le nombre des poissons. Le poisson appartient à tout le monde.

Les eaux ne peuvent être alloties; elles font partie du domaine du chef de terre, mais tous les indigènes peuvent en user pour leurs besoins sans autorisation préalable, sans sacrifice rituel et sans redevance.

Le concessionnaire d'une terre n'a aucun droit exclusif sur l'eau du ruisseau ou de la rivière comprise dans son terrain.

Il existe des parcelles de terre que l'indigène ne peut exploiter, mais ces parcelles sont comprises dans les propriétés des chefs de terre; il ne

peut les concéder. Ce sont les bois sacrés où sont censés demeurer les esprits, l'emplacement des marchés, les vues des villages.

D'après la légende, un indigène de race mandée dyouala, passant outre à l'interdiction d'un chef de terre, alla faire une plantation dans un bois sacré; au fur à mesure qu'il faisait les buttes pour planter des ignames, des poulets blancs venaient éparpiller la terre et détruire son travail, il dut renoncer à son projet.

Les marchés sont sacrés, car en ce lieu se rencontrent beaucoup de personnes bonnes et mauvaises; or, les esprits favorables et méchants y circulent et viennent s'y donner rendez-vous; on ne saurait donc les troubler sans danger.

Il n'existe pas à proprement parler de domaine public, car toute terre a son propriétaire au sens où l'entend la coutume indigène, mais, par suite de l'immobilisation de certains emplacements qui ne peuvent être concédés, on peut dire que certaines parcelles de terrain se comportent comme si elles constituaient un domaine public; ce sont les lieux affectés à certaines cérémonies de culte (bois sacrés), les marchés, les abords du village, les places publiques, les routes et sentiers d'intérêt commun, les fleuves et les rivières.

Ce domaine est à la disposition de tous et ne rapporte aucun bénéfice pécuniaire à la collectivité; celle-ci jouit d'un simple droit d'usage sur ce quasi-domaine public.

Ainsi qu'il ressort du régime foncier, il n'y a pas de terres sans maître mais, il y a des terres vacantes nombreuses que tout le monde peut occuper sous réserve de faire faire les sacrifices par le chef de terre.

Le chef politique n'a aucun droit particulier, ni aucun privilège sur ces terres.

L'influence de la religion musulmane n'a apporté aucune modification au régime foncier collectif.

Les musulmans du cercle comprennent les Dyoulas représentant quelques agglomérations en pays djimini et les Diamalas fortement métissés du Bambara dans le Sud de la subdivision de Dabakala.

Venus s'installer dans le pays occupé par des éléments non musulmans, ils ne peuvent prétendre à aucun droit de propriété sur le sol.

Inaptes par leurs croyances à faire les sacrifices, ils doivent s'adresser aux chefs de terre pour avoir des concessions d'exploitation. Ils ne peuvent jamais être délégués dans les fonctions de chef de terre. Quoique musulmans, ils font faire en leur faveur des sacrifices à la terre qu'ils occupent par les chefs de terre non musulmans.

Les Dyoulas ont d'ailleurs conservé toutes leurs coutumes ancestrales et ont peu emprunté au Coran; ils ignorent les terres melk, les terres arch, les terres mortes et les terres du souverain.

Les habous leur sont inconnus; ils ne sont jamais propriétaires.

Dans quelques villages dyoulas, les musulmans abandonnent une partie de leur récolte pour être vendue au profit de la communauté musulmane; la somme recueillie sert à entretenir la mosquée et à faire les travaux périodiques de réfection.

4° Modifications apportées par l'influence européenne au régime collectif indigène.

Les caractères du régime foncier collectif ne se sont pas modifiés depuis notre occupation; les indigènes continuent à attribuer la propriété du sol, dans le sens restreint où ils l'entendent, au descendant du premier occupant et aux chefs de terre descendants des délégués désignés autrefois par le premier occupant.

Les chefs politiques n'ont toujours aucun droit sur le sol, à moins qu'ils ne soient eux-mêmes chefs de terre par leurs ascendants. Aussi, ne reconnaissent-ils aucun droit à l'Etat français dont les représentants sont les chefs politiques actuels commandant les chefs de canton que nous avons maintenus depuis le début de notre installation.

Les indigènes qui cultivent le sol envisagent toujours leur droit de possession comme un droit d'occupation et d'exploitation leur conférant la propriété des récoltes et des produits, mais ne leur donnant aucun droit de propriété réelle sur la terre; ils n'ont donc pas acquis la notion de vraie propriété foncière.

La jouissance des indigènes sur les terres de culture et d'exploitation s'exerce aujourd'hui de même façon qu'avant notre occupation.

La culture indigène, suivant ce qui a déjà été dit, se fait par famille et par case, mais les jeunes gens et les femmes font en outre des petites plantations personnelles dont les produits leur appartiennent individuellement; l'obligation de payer l'impôt en numéraire et la possibilité de faire des bénéfices par la vente des produits agricoles tendent à augmenter les plantations particulières au détriment de la culture familiale; celle-ci se limitera peu à peu aux stricts besoins d'alimentation du groupe, tandis que les cultures industrielles destinées à la vente procurant des bénéfices et augmentant le pouvoir d'achat des indigènes se développeront considérablement.

Il y a donc tendance à l'augmentation de la propriété individuelle sur les produits du sol et de culture, mais il n'y a aucune modification au régime foncier collectif.

L'individu autorisé à occuper une parcelle du sol cultive lui-même ou avec l'aide des membres de sa famille. Il peut employer des salariés qui sont toujours des étrangers. Cela se produit rarement chez les autochtones, mais le salariat est assez fréquent chez les étrangers, mandés, dyoulas installés depuis longtemps dans le cercle, ayant l'esprit commercial et peu d'aptitudes agricoles, qui font cultiver le sol concédé par des indigènes secondaires; le prix de cette main-d'œuvre est de 0 fr. 50 par jour; 0 fr. 75 depuis janvier 1918; la nourriture leur est assurée par le concessionnaire.

Il n'y a pas d'exploitant cultivant à des condi-

tions déterminées, ni de vassaux agraires ou des gens de catégories sociales réputées inférieures travaillant la terre pour autrui.

Les indigènes cultivent une terre trois années consécutives, puis la laissent se reposer quelques années avant de recommencer des cultures sur le même emplacement.

La première année, ils plantent de l'igname et du coton intercallaire et font du petit mil en fin d'hivernage; la seconde année, ils cultivent le maïs, puis le riz et le gros mil dans la seconde partie de la saison des pluies; le terrain est laissé aux femmes la troisième année; elles y plantent l'arachide et y font des plantations secondaires de patates, pois chiche, gombo, calebasses, etc.

La terre est abandonnée selon la nature du sol une année ou deux, quelquefois davantage, puis la série des cultures recommence en suivant le même ordre.

Ces règles de rotation ne sont pas absolues.

L'indigène a besoin de quatre à cinq parcelles de terres en jachère pour une parcelle de culture familiale.

La nature des cultures n'a aucun effet sur le régime de l'appropriation du sol, car elle n'entraîne aucun droit sur le terrain.

Les terres effectivement cultivées ou exploitées sont tantôt groupées, tantôt disséminées; cela dépend de la fertilité du sol, des occupants précédents et des autorisations demandées aux chefs de terre.

Les villages ne se déplacent pas, sauf dans des cas exceptionnels nécessités par des raisons d'hygiène ou par des sentiments de superstition. C'est ainsi que si de nombreux décès se produisent en un court laps de temps dans un village, les indigènes craintifs, persuadés que les mauvais esprits se sont emparés de l'emplacement de l'agglomération, déplaceront leurs cases et iront s'installer ailleurs.

Les villages sont bien fixés et les indigènes sont extrêmement attachés aux terres qu'ils cultivent.

Il ne paraît pas utile de reconnaître aux collectivités indigènes un droit de propriété sur les terres nécessaires à leurs besoins, car cela n'assurerait pas une meilleure exploitation du sol.

Il serait difficilement réalisable de cantonner les villages en vue de répartir les terrains qui leur sont immédiatement utiles et ceux qui seraient réservés; cette opération serait contraire aux idées coutumières des indigènes sur la propriété foncière.

Les indigènes n'aliènent pas les terres et ne les louent pas aux étrangers, car ils ne possèdent pas la propriété du sol.

La propriété appartient aux chefs de terre et encore ce droit semble-t-il être plutôt un droit d'administration du sol qu'un droit de propriété réelle telle que nous le concevons. Les chefs de terre ne peuvent davantage louer ou aliéner la terre; ils ne peuvent qu'en autoriser l'occupation à titre gratuit sous la seule condition que les nouveaux occupants leur remettent les poulets pour faire les sacrifices consacrés par la coutume.

Il n'y a pas de réglementation spéciale pour les forêts et il ne paraît pas indispensable d'en élaborer dans le cercle des Tagouanas.

Le pays est formé de savanes plus épaisses le long des marigots; la forêt se limite à quelques mètres (une centaine au maximum) près du cours des rivières et des fleuves; elles ne renferment pas de richesses susceptibles d'être exploitées par le colon européen.

Il n'y a pas lieu de les exclure de la propriété collective indigène; les forêts comme les fleuves et rivières appartiennent aux chefs de terre, mais tous les indigènes peuvent y récolter les produits spontanés et peuvent y cultiver en demandant l'autorisation réglementaire au chef de terre.

Les palmiers à huile se rencontrent près des petites rivières et ne se développent pas. Les essais de Kolatiers n'ont donné aucun résultat.

Il y aurait lieu de faire une distinction pour les peuplements de lianes à caoutchouc qui constitue la principale richesse naturelle de la région.

Les indigènes eux-mêmes ont estimé que la cueillette était libre, mais qu'étant donnée la valeur de ce produit, les exploitants devaient payer une redevance au chef de terre et au chef politique si la récolteur était un étranger; le chef politique après avis au chef de terre pouvait lui interdire le saignée des lianes.

Les peuplements exploités autrefois trop intensivement sont actuellement épuisés et ont besoin de repos pour se reconstituer.

Tous les produits de forêt comme ceux de savane (noix de karité, noix de n'Kon, kapok, néré, etc.) appartiennent à ceux qui les ramassent. Les étrangers peuvent également user de ce droit, mais au cas où un étranger voudrait faire une exploitation continue de ces produits naturels, il devrait solliciter l'autorisation du chef politique par l'intermédiaire du chef de terre.

La forme de la jouissance indigène sur les terres de pâturage est absolument libre. Le cercle n'est pas riche en bétail, les troupeaux vont paître dans les terrains non cultivés sans que le propriétaire ait besoin de solliciter une autorisation du chef de terre et de faire faire des sacrifices; il doit seulement faire garder son bétail de façon qu'il n'endommage pas les plantations.

5° Tenure individuelle.

La notion de propriété individuelle n'existait pas sur le sol avant notre occupation; cette notion ne s'est pas modifiée.

Par contre, la propriété individuelle a toujours existé sur les produits du sol et de la culture. La mise en valeur ou l'exploitation d'une terre ne faisait pas acquérir de droit à la propriété de la parcelle cultivée ou exploitée.

La détention d'un terrain autorisé par le chef de terre n'avait qu'un droit de jouissance ou plutôt un droit d'occupation à titre gratuit sous condition d'exploiter et de mettre en valeur.

L'exploitant n'a donc pas le droit d'aliéner le sol, car il n'en est pas propriétaire; mais il peut

vendre sa récolte et les produits du sol qu'il a récoltés. Il peut autoriser un tiers à continuer l'exploitation à sa place, à condition d'en aviser le chef de terre ; mais il ne peut le faire qu'à titre gratuit si lui-même n'a pas encore commencé à cultiver. Si l'exploitation est en cours, il peut l'aliéner à un tiers, mais il ne vend pas le sol, il vend les céréales sur pied qui sont le fruit de son travail.

Son droit d'occupation se transmet par héritage; le terrain qu'il cultive revient à son successeur, à condition que ce dernier continue l'exploitation. S'il ne le fait pas, le chef de terre use de son droit de reprise et peut donner à un autre le droit d'occuper le même emplacement.

Le successeur n'hérite que du droit d'exploiter et non de la propriété.

Les terres ne faisaient pas l'objet d'une distribution déterminée: chaque famille s'installe où elle veut et en informe le chef de terre qui fait les sacrifices.

Une famille installée sur une terre peut la conserver indéfiniment à condition de l'exploiter d'une façon continue; la continuité ne lui assurera pas la propriété de ce sol si le chef de famille n'est pas lui-même chef de terre.

La prescription acquisitive n'existe pas.

L'indivision n'existe pas dans la propriété individuelle; les produits de la culture familiale appartiennent au chef de la famille qui nourrit les membres de son groupe (petite famille), si les produits des plantations individuelles sont les profits personnels de chaque membre du groupe ou de la famille.

La notion de propriété individuelle proprement dite n'a pas été introduite sous l'influence des lois musulmanes. Les éléments islamisés du cercle ont conservé leurs coutumes civiles et n'ont rien emprunté à la loi coranique.

La propriété fonctionne chez les musulmans suivant le même régime que chez les animistes. N'étant pas les premiers occupants, inaptes à faire les sacrifices, ils ne peuvent jamais être chefs de terre et ne peuvent revendiquer aucun droit sur le sol, mais ils sont propriétaires, au sens réel du mot, des produits de leurs récoltes.

La conception indigène relative à la tenure du sol n'a pas été modifiée par la domination française et le contact des Européens. La propriété individuelle continue à exister comme auparavant sur les fruits du travail, les produits spontanés recueillis, mais elle n'existe pas sur le sol lui-même ; il n'y a d'ailleurs aucun intérêt à faciliter actuellement l'établissement de la propriété individuelle du sol chez les indigènes.

Cette mesure ne serait pas de nature à développer l'initiative et à accroître la prospérité publique ; le sol est en réalité à la disposition de tous pour le cultiver et le mettre en valeur, sous réserve d'une autorisation entraînant un sacrifice rituel que le chef de terre ne peut refuser si le terrain demandé est vacant.

Le système actuel est donc libéral; il n'entrave pas le développement agricole et économique.

Les formes de la coopération en vue de la production ou du crédit peuvent s'adapter aux conditions actuelles du régime foncier.

Les récoltes pourront toujours servir de gage et être une garantie, mais la terre n'étant pas la propriété du cultivateur, sera insaisissable et ne pourra faire partie de la garantie.

Le régime de l'immatriculation institué par le décret du 24 juillet 1906 (article 58) n'a exercé aucune influence sur les indigènes à l'occasion de l'établissement de la propriété individuelle.

Il n'y a eu aucune demande d'immatriculation faite par le maître du sol ou les chefs de terre au nom de la collectivité; le but de cette institution étant de faciliter la circulation des titres entraînant pleine propriété, son exercice par un chef serait contraire à la coutume, car il n'a pas le droit d'aliéner à titre définitif la moindre parcelle du sol.

Il n'y a pas — tout au moins avant très longtemps — intérêt à faciliter l'établissement de la propriété individuelle.

Ce serait en violation de la coutume et son application présenterait des dangers indésirables pour l'indigène, dont la plus importante serait le droit du créditeur de saisir la terre de son débiteur malheureux et de l'évincer du sol, alors que, sous le système actuel, le terrain est à l'abri de toute action judiciaire. L'indigène est imprudent, il garantirait des dettes qu'il ne pourrait rembourser et se verrait par la suite dépouiller de son domaine cultural. La spéculation interviendrait immédiatement et les gens d'affaires véreuses et les usuriers auraient beau jeu près d'une population qui ne saisit pas exactement le degré de responsabilité en matière de créances et d'emprunt; enfin cette institution n'augmenterait pas le développement du pays — bien au contraire, le système actuel permet au chef de terre d'octroyer des parcelles du sol à ceux qui désirent cultiver dès qu'elles ont été abandonnées par l'occupant, alors qu'il ne pourrait agir ainsi vis-à-vis des propriétaires individuels du sol; il arriverait, pour ne citer qu'un cas, que, lors de la mort d'un propriétaire sans héritier apte à cultiver, le sol serait abandonné et retomberait en jachères plusieurs années ou définitivement, alors qu'actuellement le chef de terre peut l'octroyer à toute personne désireuse de travailler et ne disposant d'aucun pécule personnel.

Conclusion. — En résumé, le système foncier actuel consacré par la coutume, suffit aux besoins des indigènes. La terre appartient théoriquement à des chefs fonciers et religieux qui sont en réalité des administrateurs du sol plutôt que des propriétaires; ils ne peuvent l'aliéner, mais doivent accorder des concessions de culture et d'exploitation à tous ceux qui en désirent. Leurs droits ne sont pas arbitraires; ils n'ont pas de droit réel de reprise et ne peuvent retirer la concession octroyée tant que le concessionnaire et ses héritiers cultivent et exploitent le sol concédé.

La terre leur revient dès que le concessionnaire l'abandonne ; c'est leur seul droit de reprise.

Ils peuvent alors l'accorder à de nouveaux bénéficiaires.

Aucune redevance n'est due à ces chefs de terre pour l'octroi du sol, aucune dîme n'est due sur les récoltes; le régime est donc extrêmement démocratique.

Toutes les récoltes, tous les produits du terrain appartiennent en pleine propriété au cultivateur et au producteur ou à sa famille, selon qu'il s'agit d'une plantation individuelle ou familiale. Le travail et l'énergie de l'agriculteur sont donc récompensés. L'inaliénabilité absolue du sol met les indigènes à l'abri des saisies intempestives et de la spéculation et leur assure la certitude d'avoir toujours des terrains à cultiver et de ne pas être dépossédés de leurs terres.

La continuité de l'exploitation par une famille et ses descendants assure la possession et la jouissance des terres concédées aux membres de ce groupe; les effets sont donc ceux de la propriété sans en avoir les inconvénients.

Les indigènes peuvent librement augmenter leurs plantations familiales et surtout individuelles et participer au développement économique du pays sous le régime actuel qui ne leur crée aucun obstacle.

Point n'est besoin de posséder un capital pour acheter du terrain ou de s'endetter pour s'en procurer avant de commencer une exploitation.

Toutes les terres ont des maîtres, mais les terres vacantes sont nombreuses; le cercle ne compte qu'une population de 2 habitants par kilomètre carré. Le besoin ne s'impose donc pas de donner aux indigènes la propriété individuelle du sol.

Peu importe que les indigènes n'aient que des droits de possession sur la terre et non un droit de propriété; le système actuel, libéral, démocratique malgré son essence religieuse, ne leur assure que des avantages et les met à l'abri des dangers du régime de propriété absolue.

Reste à concilier les principes de leur coutume avec le moyen pour l'Etat français ou les colons européens d'acquérir des droits de propriété privée sur des parcelles plus ou moins étendues de terrain.

Tout d'abord, il est probable que le nombre de colons sera toujours extrêmement faible dans cette région.

Le sol est pauvre et ne se prête qu'à des cultures de peu de valeur sous un petit volume (maïs, riz, arachides, coton), la main d'œuvre et le partage aux maisons de commerce intermédiaires ou aux gares, en cas d'envoi direct des produits en Europe, entraînerait des frais considérables qui ne sont pas en rapport avec les bénéfices éventuels. Il paraît préférable de développer les cultures des indigènes, qui porteront et vendront eux-mêmes les produits de leurs récoltes aux maisons installées sur la voie ferrée, comme ils le font actuellement sur la place de Bouake. On ne peut concevoir que quelques exploitations agrico-industrielles avec transformation sur place des produits, comme la culture des plantes à parfum avec fabrication dans la plantation même des essences ou de l'alcool, la culture du sisal avec transformation en fibres ou en cordes avant l'exportation. Depuis notre installation dans le pays de Dabakala, qui remonte à dix-sept ans, un seul Européen s'est adonné à la colonisation; M. Rolland, commerçant à Dabakala depuis 1905, a obtenu deux concessions sur lesquelles il cultive des plantes à parfum (thym, citronnelle, basilic, citronnier, etc.). Il traite sur place avec de petits alambics portatifs et expédie les essences en Europe.

M. Rolland, pour occuper le sol, a procédé de la façon suivante avec les indigènes :

En 1907, désireux d'installer une opération commerciale, il fit appeler le chef de canton de Dabakala et lui demanda de l'autoriser à occuper un terrain vacant à proximité du marché. Le chef politique prit acte de sa demande et en informa le chef de terre qui acquiesça; M. Rolland remit une petite somme en cadeau au chef politique qui la remit au chef de terre; ce dernier en reversa une partie au chef du canton; le chef de terre fit chez lui des sacrifices de poulets pour que le sol soit bienveillant au nouvel occupant.

Il procéda de même plus tard pour ses deux concessions agricoles et pour l'établissement d'un petit village dans sa plantation pour loger ses manœuvres et ses travailleurs. En 1912, M. Rolland fit régulariser ses concessions par l'administration; il les obtint à titre provisoire en vertu de l'arrêté local du 26 octobre 1904.

Elles sont actuellement en valeur et il pourrait, en application du décret du 24 juillet 1916, en requérir l'immatriculation et les posséder en toute propriété à titre définitif; il ne l'a pas encore fait.

Dans l'esprit des chefs indigènes que j'ai consultés, M. Rolland n'est pas le propriétaire; il est un occupant autorisé par le chef de terre; la propriété du sol appartient toujours au chef de terre, mais ce dernier ne peut gêner d'aucune façon son exploitation et n'a aucun droit sur le terrain tant que M. Rolland continuera son exploitation. La question est donc toute théorique. L'indigène ne conçoit pas — qu'à l'exception des chefs de terre descendants des premiers occupants — on puisse avoir un droit réel sur une terre que l'on ne cultive pas et que l'on n'exploite pas.

Il n'est donc pas possible aux colons européens ou à l'Etat français d'acquérir des droits de propriété privée sur des parcelles de terre sans porter atteinte aux principes de la coutume indigène; d'autre part, on ne saurait refuser l'accession de la pleine propriété à un colon français qui s'installe sur une terre vacante, la met en valeur, augmente ainsi la richesse du pays et procure des salaires aux indigènes. Il faut donc trouver un compromis permettant à l'Européen d'acquérir un droit plus complet que le droit précaire d'exploitation concédé aux indigènes par les chefs de terre. L'Européen, en effet, pour développer son exploitation, pour augmenter son matériel agricole, peut avoir besoin d'emprunter en hypothéquant sa terre, et il ne peut le faire que s'il est propriétaire au sens complet du droit français.

La question de l'attribution de terres aux

quelques colons désireux de s'installer dans le pays ne présente pas de difficultés; les terres vacantes sont nombreuses dans un pays où la densité de la population est très faible; la seule difficulté résulte dans les droits à leur conférer sur la terre, et les maîtres du sol sont obligés de violer la coutume foncière pour leur reconnaître un droit intégral de propriété.

Nous respectons les coutumes indigènes en tant qu'elles ne sont pas contraires à nos principes d'humanité et de civilisation, nous pourrions ajouter et tant qu'elles ne sont pas contraires aux principes de la colonisation et de notre établissement; il serait, en effet, regrettable que les règles coutumières empêchent l'établissement de colons à titre définitif dans des colonies où la population indigène ne peut mettre tout le sol en valeur, et où les terres disponibles sont très étendues, alors que leur installation enrichit indubitablement le pays.

Le régime de l'immatriculation (article 58 du décret du 24 juillet 1906) offre au chef de terre un moyen pratique de se faire reconnaître la propriété du sol qu'il désire céder à la colonisation en se faisant payer ensuite l'achat de la terre lors de la remise du titre foncier au colon européen. Ceci est certainement incompatible avec la coutume; mais l'intérêt du pays oblige à passer outre les palabres des administrateurs et des chefs de subdivision faciliteraient cette opération chaque fois que des Européens désireraient acquérir des terres pour les faire valoir. Le bénéfice personnel que procurerait au chef de terre le prix de vente du titre foncier stimulerait aussi ce dernier et l'amènerait peu à peu à modifier la coutume en ce qui concerne les colons.

Le chef politique, intéressé également, par l'établissement d'une installation susceptible de procurer des salaires à ses administrés directs et d'apporter un complément de richesses dans son canton, agirait de son côté sur le chef de terre pour le décider à céder des parcelles de terrains inoccupés.

Enfin, au cas où le terrain demandé serait occupé totalement ou en partie par les indigènes possesseurs, le colon devrait les indemniser après accord préalable en présence de l'administrateur du cercle pour qu'ils renoncent, une fois la récolte en cours terminée, à leurs droits antérieurs d'exploitation.

L'Etat français concède également des terres sous forme de concessions provisoires transformées après quelques années d'exploitation et de mise en valeur en concessions définitives — sous réserve de l'accomplissement préalable des opérations d'immatriculation. Cela est également contraire à la coutume, puisque l'Etat s'est substitué aux chefs politiques et que ceux-ci en général n'ont aucun droit sur le sol.

Il faut donc violer la coutume de quelque façon que l'on procède pour concéder des terres aux colons en leur reconnaissant la propriété du sol; cette violation est conforme à l'intérêt de la colonisation et n'appauvrit nullement l'indigène, puisque le domaine vacant très étendu des chefs de terre ne leur rapporte aucun bénéfice.

Quant aux relations foncières entre indigènes et à leurs droits sur le sol, il est inutile de rien innover et il n'est pas besoin de modifier leurs règles coutumières. Le système actuel leur convient parfaitement; ils ont la pleine propriété de tous les points de leur travail et le sol incessible et insaisissable est à l'abri de tous dangers de spéculation européenne et de toute imprudence de leur part.

Il leur permet de développer librement et sans contrainte leur agriculture et leur exploitation. Ce n'est que dans un avenir très lointain, au moment où toutes les terres seront à peu près intégralement occupées, où la mentalité des indigènes se sera profondément modifiée, où leurs idées superstitieuses auront disparu, où la population aura décuplé, que l'on pourra songer à introduire dans leur législation privée le principe de la propriété individuelle du sol.

A. CHARTIER,
Administrateur des colonies.

(*A suivre.*)

L'ÉCOLE FRANÇAISE
ET
LA QUESTION BERBÈRE

— La politique française devant la question berbère est un des gros problèmes du Maroc. Il a été abordé avec une sage prudence et avec la directive générale de ne pas arabiser ce qui est berbère. Le respect des costumes berbères a été l'un des premiers dogmes du Protectorat (dahir du 11 septembre 1914) et la formation d'un corps de berbérisants s'en est suivie. Ce qu'on pourrait appeler « l'Ecole berbère » française de Rabat a pris déjà une très grande importance grâce aux travaux des savants continuateurs des travaux déjà classiques de Hanoteau, Duveyrier, le P. de Foucauld, Motylinski, René Basset (1).

Quel rôle l'enseignement doit-il jouer dans notre politique berbère? C'est une question capitale, puisqu'elle peut se poser sous cet aspect : « Faut-il enseigner aux enfants berbères comme deuxième langue l'arabe ou le français? » C'est ce qu'étudie M. Le Glay, contrôleur civil, avec sa compétence reconnue et spécialement connue des lecteurs de l'*Afrique française* (2), dans un article publié par le très vivant *Bulletin de l'Enseignement public du Maroc* (août 1921, n° 33 *bis*). Après avoir signalé l'importance du fond berbère

(1) AUGUSTIN BERNARD, *La littérature des Berbères*, *Afrique française*, 1920, p. 324.

(2) LE GLAY, *Les populations berbères du Maroc*, *Afrique française*, 1916, *Rens. Col*., p. 141.

du Maroc, M. Le Glay expose ainsi ses idées sur la question de l'enseignement :

Le Maroc, donc, c'est la Berbérie, sans plus, dont la race subsiste à peine modifiée par des apports extérieurs arabes, juifs, soudanais.

Dans cette Berbérie existent des villes, des tribus arabisées de langue et de religion, formant une sélection ralliée au gouvernement chérifien, très en avance comme civilisation et progrès, *dans la norme de l'Islam*, sur le reste de la population.

Ce reste, qui est d'ailleurs la plus grande part, comporte des tribus demeurées foncièrement berbères de sang, de langue, de coutume que des circonstances historiques, des motifs géographiques ont plus ou moins, jusqu'à l'arrivée des Français, libérées de l'obédience à la dynastie. Dans cette plus grande part de la Berbérie il y a lieu de distinguer, en vue des traitements qu'ils nécessitent, deux groupes distincts. L'un comporte toutes les tribus du Maroc Central jusqu'au Sahara par-dessus l'Atlas et quelques tribus du Grand Atlas, de l'Anti-Atlas. Ces gens se distinguent par des caractères physiques supérieurs, une grande rudesse de mœurs et de pensée, peu de souplesse, une islamisation relative. L'autre groupe comprend toutes les tribus berbères d'origine et le plus souvent de langue, mais plus profondément islamisées, qui peuplent la plus grande partie de la région de Marrakech. Sur ces données, il est possible, pensons nous, de baser le programme d'éducation cherché.

Reprenons pour cela le résumé, par point.

Le Maroc c'est la Berbérie. De cet aphorisme découle la certitude d'une évolution facile, rapide, et la nécessité de s'en inquiéter pour en être maîtres.

Le premier groupe, villes et tribus arabisées, est pour le moment très en avance sur les autres. C'est celui qui a l'Islam pour base et tradition, Quaraouiyne pour pôle et pour foyer. Venu le premier à notre contact, uni par le dogme, par la pensée et l'histoire au reste du monde musulman, il devait aussitôt retenir notre attention. Ses aspirations vers le progrès, servies par cette faculté d'adaptation qu'il tient de l'origine berbère, méritaient de notre part une prise en main immédiate. Elle est faite. La politique scolaire du Protectorat, au regard des masses musulmanes, est définie. Elle se développera normalement, c'est-à-dire selon les nécessités que sa marche fera apparaître. Actuellement elle a pour organes les écoles urbaines franco-arabes, les écoles de fils de notables, les collèges musulmans. Nous laissons d'ailleurs de côté cette partie de la question en raison même de son caractère spécial qui la rend très différente, quant aux moyens, de celle qui nous occupe ici.

Et nous voici en présence de ce que l'on appelle le monde berbère, le vrai en sa rusticité puissante et tenace, race dont la pérennité étonne, dont nous effare la résistance aux ouragans de peuples qui depuis vingt-cinq siècles ont inondé, balayé, submergé son sol et en ont reflué lassés, entité formidable qu'une science politique et militaire sans pareille pouvait seule, durant la dernière crise mondiale, contenir, dissocier, soumettre, matière neuve, en ce vieux monde restée jeune, bien propre à tenter les modeleurs que nous pouvons être. Tout de suite disons, pour suivre le schéma ci-dessus, qu'il y faut distinguer la masse imprégnée fortement d'Islam et quelque peu des tendances arabes — étrangères — qu'il porte avec soi. A celle-là, située comme nous l'avons indiqué dans la région de Marrakech, il faudra, sans doute, pour le travail d'éducation que nous cherchons, employer les moyens de captation et de direction déjà en œuvre dans les milieux musulmans. Mais il reste l'énorme et fruste population qui, sur de vastes espaces montagneux et compliqués, couvre le Maroc, des portes de Meknès à la Moulouya vers l'est et vers le sud, par-dessus le Moyen Atlas, celle aussi qui habite, jusqu'ici la limite où l'homme peut vivre, les vallées, les plateaux, les monts et les steppes du Grand Atlas, de la mer aux palmeraies de Figuig, formidable repaire dont l'histoire humaine est moins connue que la géologie. Et ces peuples ont même sang, même nom que ceux qui cultivent la plaine de Meknès et campent autour de Fez la Sainte, gravitent sur les contreforts du Moyen Atlas, de la Mamora au haut Oum er Rebia. Zaers, Zemmours, Zaïanne, Beni Mtir, Iguerrouane, Aït Ouarraïne et tant d'autres. Raisonner sur ces groupes connus sera poser, sans crainte d'erreur, la question pour tout l'ensemble, quelles qu'en soient, géographiquement, l'étendue et la profondeur. Car toutes ces fractions du peuple berbère ont même origine, mêmes caractères physiques, même mentalité.

Ici, le terrain offert à notre entreprise est singulièrement attrayant de netteté. Ces peuples sont de langue berbère et ne possèdent de l'arabe que ce dont ils ont besoin pour leurs relations avec le commerce, le gouvernement chérifien... et nous — car nous ignorons le berbère. Et ils savent d'autant moins d'arabe qu'ils sont plus distants du commerce, du Maghzen... et de nous. Sans erreur de principe on peut dire que l'enfant sous la tente paternelle n'entend parler que le berbère. Le père saurait-il l'arabe ne s'en sert pas chez lui, puisque les femmes l'ignorent. Son fils l'apprendra plus tard s'il est nécessaire ; il le saura toujours fort mal et comme il a, en bon paysan, la tête dure, il apprendrait mieux et plus vite une langue plus facile, le français par exemple. Le montagnard sachant imparfaitement l'arabe ou l'ignorant ne sait de l'Islam que peu de chose et très mal. C'est aussi le propre du Berbère d'accommoder à sa guise et à sa mentalité les religions qui passent. Il est aujourd'hui musulman sans doute de la même façon, très païenne, dont il fut jadis chrétien ou mosaïste. Sa pensée n'a point de dogme pour appui, sa loi ne découle pas d'une religion et cet homme, s'il lui agrée d'être appelé musulman et de se soumettre parfois, disons rarement, aux règles extérieures de l'Islam, néglige ou repousse son emprise la plus certaine, le chraa et, par conséquent, le qoran législateur. De là, ces différences profondes qui distinguent dans leur manière de vivre, dans leurs actes et leur compréhension du monde extérieur les Marocains arabisés de ceux restés berbères. La condition des femmes dans l'un et l'autre groupes, ici réglée par le chraa, là, par la coutume (1), est un des exemples les plus frappants de tout ce qui sépare la vie arabe de la vie berbère. C'est là un sujet dont l'exposé nous retiendrait trop longtemps. Pourrions-nous le condenser ainsi ? L'arabisé cache sa femme, le Berbère la montre. Du point de vue religieux pourrions-nous également marquer d'un trait les caractères ? Pour exprimer que son fils devient un homme, le citadin vous dira : « Il *jeûne* cette année le Ramdane » ; le montagnard, pasteur ou guerrier, vous renseignera sur le même sujet par ces mots : « Mon fils commence cette année à monter à cheval ».

Par une erreur regrettable où il faut voir l'effet déformant d'un orientalisme de commande, nos officiers, nos administrateurs ont toujours considéré qu'il convenait de parler arabe à tous indistinctement en Afrique du Nord. Il nous a fallu quarante ans d'Algérie pour discerner les Kabyles et comprendre la faute qu'il y aurait à leur imposer la civilisation arabe. Au Maroc, la distinction s'est faite plus vite. Mais on n'était pas préparé à mettre en œuvre un régime nouveau. La soumission du Berbère est d'ailleurs à peine entamée. La parole est encore un peu partout au canon et les fractions soumises sont dirigées par des arabisants à défaut d'un personnel suffisamment nombreux et connaissant les dialectes autochtones. Enfin, certains esprits ancrés dans l'antique formule orientaliste ont retardé la décision en parlant encore du stade d'arabisation, première étape civilisatrice préconisée à l'usage des peuplades primitives. Ils y voyaient surtout un moindre effort. Il faut y voir une erreur redoutable qui conduirait à l'islamisation parfaite, définitive du berbère, à la création au Maroc et par nos propres soins, ce qui serait absurde, d'une masse musulmane homogène sans contrepoids... Car lorsqu'on est musulman on le demeure et, malgré tout notre respect pour l'Islam, nous n'avons pas à nous en faire les fourriers. Cette pernicieuse théorie a donc vécu. Si le Marocain berbérisant apprend l'arabe, ce ne sera pas de notre fait. Nous ignorons certes ce que l'avenir fera de ces masses énergiques. Le souci profond et

(1) M. Bruno, docteur en droit, qui fut longtemps mon collaborateur en pays de montagne, professe à l'Ecole supérieure de Langue berbère, à Rabat, un cours de coutumes berbères.

légitime de notre cause exige que l'évolution des montagnards se fasse en langue française, véhicule de notre pensée. La population berbère apprendra le français, sera administrée en français.

Le principe posé, comment en fera-t-on l'application pratique? Sur les vastes étendues plus haut définies, dans le Maroc Central, le Moyen Atlas et la plus grande partie du Grand Atlas, le terrain est tout préparé d'abord par l'absence d'islamisation profonde, puis par ce fait qu'en raison du pays et du caractère de ses habitants nous progressons dans ces régions par la force. Nous allons laisser de côté, si vous le voulez bien, toute question de sentiment, nous garder d'amoindrir d'idéologiques formules l'œuvre précise de notre armée. Nous sommes là chez des gens dont la soumission nous a coûté, nous coûtera encore beaucoup de sang, bien des millions. Ces Berbères n'ont pas d'idée préconçue, leur primitive nature ne s'encombre d'aucun dogme. Ils ont au plus haut point le respect du vainqueur. Celui-ci leur imposera sa langue sans nullement s'attarder à des combinaisons politiques absolument inutiles puisque nous ne sommes pas ici sur terrain religieux. Il faudra donc que le montagnard fasse avec nous ses affaires en français et par conséquent que nous lui procurions les moyens de l'apprendre. Il est avéré d'ailleurs qu'il l'apprend vite et facilement.

Ceci nous conduit à cet effort prodigieux de couvrir au plus tôt le monde berbère d'écoles françaises. Il ne s'agit plus d'écoles arabes-françaises et c'est intentionnellement que nous écrivons *école française* tout court. Mais quel budget, objectera-t-on, y pourrait suffire? Il suffira, répondrons-nous, de s'entendre. Il ne s'agit, pour le moment, en effet, que d'écoles primaires des plus simples à l'usage de ces simples que sont nos montagnards. Nous parlerons tout à l'heure du personnel. En attendant, il nous faut une bonne douzaine d'apôtres pour mener l'affaire. Est-ce trop demander à cette immense armée d'apôtres qu'est le corps enseignant français? Est-il besoin de rappeler ce que la même cause a trouvé de missionnaires laïques en Kabylie? Ceux-là donc constitueront l'état-major. Comme en 1914, ils retourneront vivre avec les soldats auprès des postes militaires de la zone administrée et, au besoin, de la zone en guerre. De là, rayonnant avec l'appui même des autorités, ils surveilleront, dirigeront les maîtres d'écoles. Ils auront fort à faire ces pédagogues militants, pour éduquer, soutenir, encourager leur personnel. Ne sentez-vous pas que cela va être comme une nouvelle armée lancée à la rescousse de notre avance en pays berbère? C'est une armée qui sera faite de volontaires, une coalition de bonnes et ardentes volontés. Où les trouvera-t-on? Partout. Chez les soldats d'abord. *C'est leur rôle.* « Rappelez-vous que je suis un grand instituteur », écrivait en 1898 le colonel Lyautey, alors à Madagascar, dans une lettre où il exposait la façon dont il enseignait le français aux Madécasses (1). Que l'on veuille bien nous croire. Le soldat instituteur, c'est, à la période où nous sommes, tout à fait ce qu'il faut en région berbère. Mais il n'y aura pas que des militaires. Tout le monde doit s'en occuper; c'est un devoir national. Vous, Monsieur, qui, à l'orée des monts, vous efforcez d'industrialiser l'exploitation bûcheronne, vous vous devez et aussi à votre pays de distraire un de vos employés et de monter une école auprès de vos chantiers. Vous aussi, éleveurs qui prenez pour champ d'expérience les ravins de Tafoudaït, les plateaux à graminées de Mint ou de Guelmous, placez une école auprès de vos parcs moutonniers, comme il y en aura une à chaque station du tortillard forestier.

Mais cet effort ne sera pas confié aux seuls auxiliaires bénévoles. Il y aura des maîtres aussi, tant qu'on en pourra trouver, car il faut une méthode et une impulsion que seule peut donner la Direction générale de l'Instruction publique au Maroc. La liaison avec l'Alma parens se fera précisément par les douze apôtres pédagogues militants.

Et que faudra-t-il apprendre à vos Berbères? souffle un esprit inquiet. Tout ce que vous voudrez, pourvu que ce soit en français. C'est là votre métier et non le nôtre. Toute confiance vous est faite. On ne s'effarera même pas d'entendre les pasteurs Aït Mgild ânonner : Nos ancêtres furent les Gaulois... car c'est après tout bien possible. Personne ne sait au juste d'où viennent ces gens-là. Et voici précisément devant nous un grand chef zaïan, Ou el Aïdi. Il a une tête d'Auvergnat; il en possède l'âme rude et l'esprit retors. Son gendre Miami ressemble d'une façon impressionnante à M. X..., l'un de nos plus actifs colons. S'ils venaient soudain à parler français, la chose paraîtrait toute naturelle.

Il faut qu'elle se réalise. On doit cesser en tout lieu de parler arabe, d'écrire, de commander en arabe à des gens qui sont astreints pour nous comprendre ou nous répondre d'emprunter des tolbas aux Zaouïas du voisinage, foyer d'islamisme irréfléchi, retardataire et souvent hostile. Pour y atteindre, on fera le plus grand nombre possible d'interprètes de langue berbère à l'usage des autorités de contrôle. Mais dans la grande œuvre dont l'édification nous échoit par devoir, droit de conquête et surtout par nécessité, c'est le corps enseignant français qui aura la maîtrise. Il est avéré qu'il en est digne.

LE GLAY.

Juillet 1921.

(1) *Lettres du Tonkin et de Madagascar*, édition A. Colin; mais aussi les quelques *Lettres Inédites* qui viennent de paraître dans la *Revue de Paris*, numéro du 1er juillet 1921. Relire aussi et propager la circulaire du maréchal Lyautey aux chefs des régions civiles et militaires (No 1862, du 18 juin 1921) sur les moyens de répandre l'enseignement du français.

L'enseignement public de Géodésie et d'Astronomie de position créé au Service Géographique de l'Armée en 1904 par ordre du Ministre de la Guerre avait été interrompu pendant la guerre. Cet enseignement a repris durant l'hiver 1920-21 et sera continué durant l'hiver 1921-22. L'ouverture des cours a été fixée au 17 novembre.

Ces cours ne s'adressent pas seulement aux officiers de toute sorte appartenant ou non au Service Géographique de l'Armée. Les explorateurs, géographes, géomètres, étudiants en science, etc., les suivront avec intérêt. Ils y acquerront, outre des connaissances théoriques indispensables à un géodésien, la pratique des méthodes et des instruments sur le terrain.

L'enseignement de première année sera conduit dans un esprit essentiellement pratique. Il aura pour objet de former des observateurs capables d'opérer sur le terrain suivant des méthodes rigoureusement scientifiques.

L'enseignement de seconde année permettra par contre aux auditeurs de se familiariser avec des matières d'ordre plus élevé. Il sera professé par le colonel Perrier, Chef de la Section de Géodésie, et traitera en particulier des systèmes de projection, compensation des erreurs, intensité de la pesanteur, méthodes générales d'exploration et de délimitation, historique des opérations géodésiques, etc.

Il est prévu en outre la visite d'une quinzaine d'établissements scientifiques.

Renseignements et programme détaillés sur demande adressés au Chef de la Section de Géodésie, 140, rue de Grenelle. Inscriptions reçues à la même adresse pour tout l'enseignement ou l'une quelconque de ses parties.

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — SOC. Gle D'IMP. ET D'ÉDIT., 17, RUE CASSETTE.

N° 12

RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

ET

DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LE COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE ET LE COMITÉ DU MAROC

SOMMAIRE

Le Territoire du Tanganyika

SOUS LE MANDAT BRITANNIQUE

Parmi les rapports des puissances mandataires, reçus, dernièrement, par le Comité permanent de la Ligue des nations, est un rapport officiel anglais, paru en juillet dernier, sur la situation politique et économique du Territoire du Tanganyika, de la conclusion de l'armistice à la fin de l'année 1920. L'exposé de l'œuvre accomplie par l'autorité britannique est précédé d'informations générales sur la géographie physique, l'histoire, l'ethnographie du pays et sur la colonisation allemande (1).

L'ancienne Afrique Orientale Allemande, diminuée de la part attribuée à la Belgique, mesure environ, 945.000 kilomètres carrés. D'après le recensement de 1913, la population du Territoire serait de 4 millions d'indigènes; le Rouanda et l'Ouroundi belges, avec seulement, 52.000 kilomètres carrés, approximativement, en contiendraient presque autant (3.500.000) (2). A une ou deux exceptions près, tous les Allemands ont été rapatriés. On compterait 2.200 Européens, dont 1.400 Britanniques, y compris 300 colons originaires de l'Union sud-africaine et 300 Grecs. Il y a, environ, 10.500 Indiens, dont 6.000 musulmans, un millier de Goans, et 4.000 Arabes et Baloutchis. Lors de l'établissements des Allemands, la puissance politique appartenait aux Arabes esclavagistes, la prépondérance économique aux Arabes et aux négociants indiens. Il y a une vingtaine d'années, un journal allemand définissait l'Afrique orientale : une colonie arabe, indienne et hambourgeoise.

Le rapport rappelle les nombreuses révoltes qui se produisirent contre la domination allemande. En 1889, les Arabes s'insurgèrent en masse. Le capitaine Wissmann, nommé commissaire impérial, recruta une troupe de 1.500 hommes, composée d'anciens Askaris du Soudan anglais, de Zoulous et de Zanzibarites et reconquit la colonie, presque entièrement perdue. De 1891 à 1893, les Allemands eurent à combattre les Hehe, peuple belliqueux, habitant la région des plateaux, au Sud du Roufidji. De 1893 à 1905, il y eut, chaque année, plusieurs expéditions punitives. A cette dernière date, éclata, à l'improviste, un soulèvement sérieux, dans les districts méridionaux, entre le lac Nyassa et la côte. Presque toutes les tribus, musulmanes et païennes y prirent part. La répression fut impitoyable. Environ 120.000 indigènes périrent, dit-on, victimes de la guerre ou des conséquences de celle-ci, les Allemands ayant saisi toutes les ressources alimentaires, pour nourrir leurs soldats, ou pour en priver leurs ennemis. Durant les dernières années le pays fut, en apparence, relativement tranquille. Les indigènes, terrorisés, ne bougèrent plus, sauf dans des circonstances très exceptionnelles. Les rébellions avaient eu pour causes l'oppression, les châtiments corporels et les mauvais traitements dont les Noirs avaient à souffrir.

A l'exception du Rouanda, de l'Ouroundi et du district de Boukoba, où les tribus étaient gouvernées par leurs propres chefs ou sultans, les populations obéissaient à des *Akides*, terme souahili signifiant commandant militaire. Ce sys-

(1) Report ou Taganyika Territory, Cmd. 1.428.
(2) 2.700.000 seulement, d'après les estimations belges.

tème de gouvernement avait été introduit par le sultan de Zanzibar; les Allemands l'adoptèrent et le développèrent. Les *Akides* étaient des fonctionnaires indigènes, généralement des Arabes, ou des Souahili (race métisse, née du mélange des Arabes avec les nègres). Chacun d'eux exerçait des fonctions judiciaires restreintes et était responsable du recouvrement des taxes, dans une circonscription déterminée, peut-être une centaine de villages. Les chefs de villages ou *Joumbe* avaient pour tâche principale de recruter des tra-travailleurs. Dans les villes de la côte, les *Liwalis* ou gouverneurs arabes n'étaient que des *Akides* supérieurs.

Les Anglais constatèrent que l'influence souahili ou des gens de la côte étaient prédominante dans tout le pays, ce qui s'explique par la haute idée que l'indigène, en général, se fait des Souahilis, et par l'appui que les Allemands donnaient à ceux-ci, considérant qu'ils avaient une action civilisatrice sur les Noirs. Les anciennes organisations tribales avaient, presque entièrement, disparu. La société indigène consiste, actuellement, en une masse confuse de paysans ignorants, gouvernés, en une certaine mesure, par des chefs, un peu plus intelligents, complètement étrangers, à l'ordinaire, par la race, et par la mentalité, à la tribu qu'ils gouvernent. Les *Akides* ne voient pas de progrès possibles, en dehors de l'Islam. Cependant les Allemands redoutaient le péril musulman. Une circulaire du 13 octobre 1913, adressée aux chefs de districts, leur recommandait d'encourager, parmi les indigènes, l'élevage des porcs, comme moyen d'empêcher la propagation de la religion mahométane.

Pour administrer toute leur colonie, les Allemands n'avaient, en 1914, que 79 fonctionnaires européens. Ceux-ci étaient beaucoup trop peu nombreux pour contrôler effectivement les agents indigènes. Les Allemands, eux-mêmes, en convenaient. Le gouverneur, comte de Goetzen, dans un rapport sur la révolte de 1905, faisait observer que, en raison de la faiblesse numérique du personnel européen, beaucoup d'affaires devaient être abandonnées aux mains des *Akides*, lesquels « recourent à l'oppression et à la fraude, ce qui fait que l'administration allemande est détestée par la population. » Le successeur de Goetzen, le baron de Rechenberg, appela, en diverses circonstances, l'attention du gouvernement sur la nécessité d'accroître le nombre des administrateurs européens, de restreindre, ou même d'abolir le pouvoir exécutif des *Akides*, en conservant les *Joumbe* ou chefs héréditaires.

Les *Akides* se considéraient, en effet, comme les lieutenants d'une administration aveugle et lente à se mouvoir. Ils s'arrogeaient toute licence d'exploiter à leur gré les populations, réclamaient au besoin, l'aide des baïonnettes du gouvenement, pour se tailler leur part de butin, et manquaient à leur devoir d'agents de transmission, en retenant, à leur profit, une portion considérable des recettes, et beaucoup de renseignements importants. Les *Joumbe* se modelaient sur eux. La police indigène jouissait également, d'une très grande liberté, dans l'accomplissement de sa tâche. Particulièrement, en service détaché, le policier noir considérait comme son droit naturel d'exiger des villageois, par violence, ou par menace, tous les services ou les biens qu'il désirait. Fréquemment, il employait la brutalité.

Les Allemands voyaient, sans doute, dans les châtiments corporels un des principaux moyens de faire respecter les lois, car, en 1912 1913, furent administrés, en public, plus de 8.000 coups de fouet. Quant aux flagellations non publiques, aux « corrections paternelles », le nombre n'en était pas consigné par écrit, mais on sait qu'il était grand. En 1912 1913, plus de cent employeurs furent convaincus d'avoir maltraité leurs ouvriers; les violences commises envers ceux-ci étaient, certainement, beaucoup plus nombreuses, car les Noirs étaient punis, quand ils accusaient sans preuves; aussi souffraient-ils, habituellement, sans se plaindre.

Toutes les terres sans maîtres avaient été déclarées par les Allemands, terres de la couronne. D'énormes concessions furent accordées à des Sociétés de capitalistes ou à des particuliers, souvent sans aucun égard pour les droits ou les besoins des indigènes. L'étendue des terres tribales fut, ainsi, considérablement réduite. La politique d'exploitation agricole à outrance exigea une main-d'œuvre très abondante. Les engagements étaient, nominalement, volontaires; en réalité, les Allemands eurent recours à toute sorte de moyens de contrainte et de corruption. Officiellement, la législation protégeait les travailleurs, mais elle était ordinairement violée. Les Noirs, une fois enrôlés, pouvaient difficilement obtenir le paiement intégral de leurs gages, ou leur congé, à l'expiration du temps stipulé. Ceux d'entre eux qui osaient se plaindre aux chefs de districts, risquaient, trop souvent, d'être fouettés ou emprisonnés. En dépit de ces procédés qui visaient à tirer des indigènes le maximum de travail, les entrepreneurs manquaient de bras. A la fin, le gouvernement se rendant compte de l'impossibilité de continuer le système, se résolut à décréter que, dans les districts de l'Est, il ne serait plus accordé une seule concession de terres. Mais le mal était fait, et, aujourd'hui, dans ces régions, les Anglais se trouvent en présence, d'une part, de Sociétés indigènes beaucoup trop à l'étroit sur des territoires exigus, et mécontentes, et, d'autre part, de vastes domaines inexploitables, faute d'une main-d'œuvre suffisante.

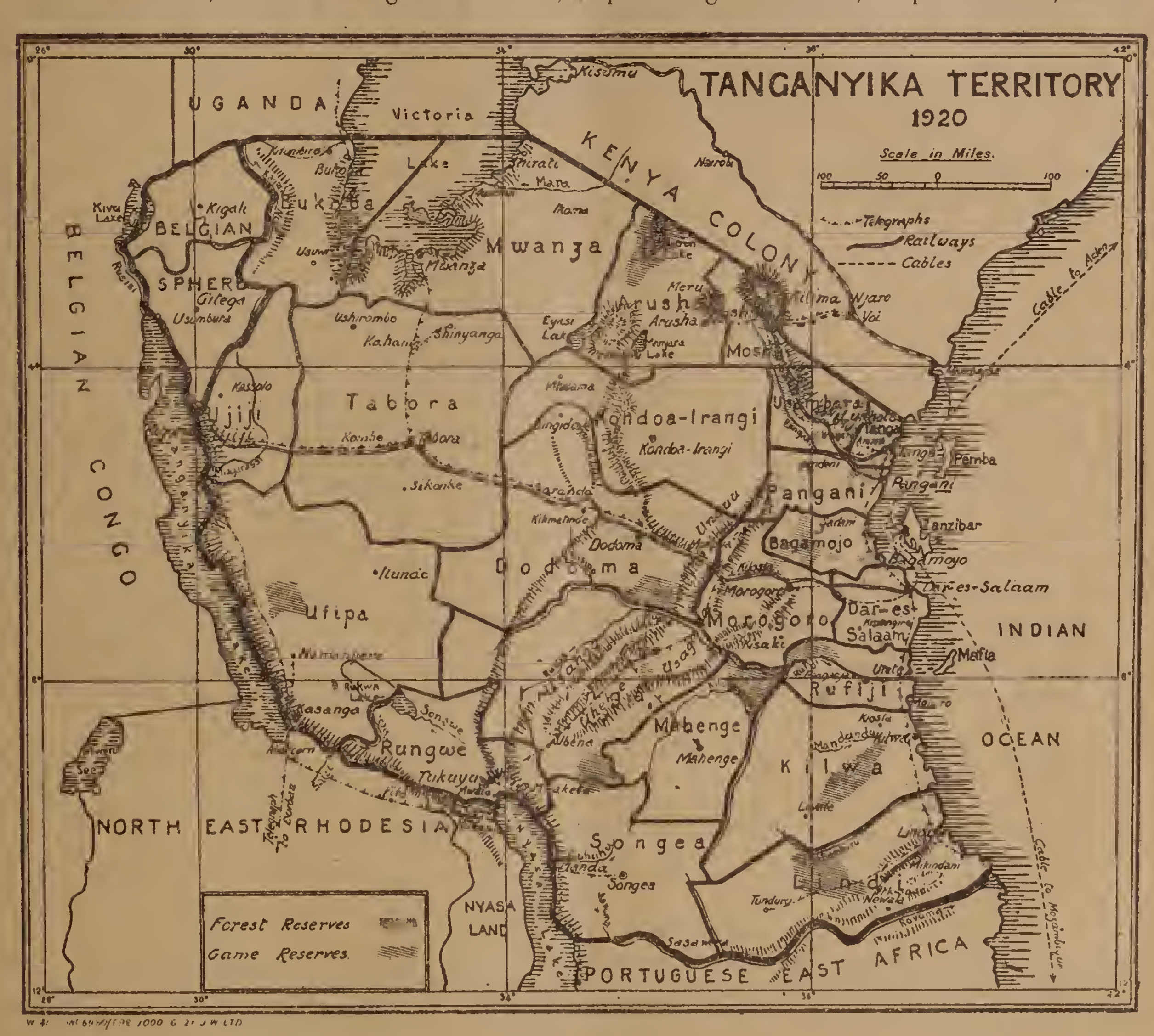
On voit quelle confiance méritent les allégations des Allemands, prétendant qu'ils ont traité les indigènes aussi bien que n'importe quelle nation colonisatrice, et qu'ils sont regrettés de leurs anciens sujets. Un correspondant de l'*African World*, M. Lees Robinson, racontant dernièrement une visite au Tanganyika, décrivait Daressalam, les avenues, où l'on voit les piédestaux qui portaient les statues du kaiser, de Bismark, de Hindenburg, les lourds édifices, caractéristiques de

la colonisation allemande, soucieuse, dès l'abord, de prodiguer l'argent et d'afficher sa puissance, mais négligeant de faire la moindre chose pour sauvegarder les intérêts, ou satisfaire les besoins des Noirs; il raconte, d'après le dire des fonctionnaires anglais, l'allégresse bruyante, manifestée par la population, quand fut hissé le drapeau britannique et les cris répétés : « A bas la conscription, à bas le travail forcé, à bas le poing allemand bardé de fer! »

A la fin de 1916, le lieutenant-général Smuts, commandant en chef, délégua à sir Horace Byatt, nommé administrateur par le gouvernement britannique, l'exercice de tous les pouvoirs dont il était revêtu, (exception faite de ceux concernant les membres de l'armée et toutes les questions relatives aux opérations militaires), dans la région située au Nord du chemin de fer central, et à l'Est de la route Tabora Mouanza. A cette première circonscription s'ajoutèrent, le 1er novembre 1918, la plupart des autres districts, et, après la reddition de Lettow Vorbeck, au commencement de 1919, les districts de Lindi et de Songea, la ville de Daressalam, et les chemins de fer. Lors de la ratification du traité de Versailles, le 10 janvier 1920, la portion de l'ancienne colonie allemande attribuée à la Grande-Bretagne fut nommée territoire du Tanganyika. En juillet de la même année, sir Byatt reçut par un ordre en Conseil, le titre de gouverneur et commandant en chef. Le gouverneur est assisté d'un Conseil exécutif. Le district de Oudjiji, la partie nord du district de Oufipa (anciennement Bismarckburg) et la partie sud du district de Boukoba, qui, quoique situés dans la sphère anglaise étaient, temporairement, administrés par les Belges, furent remis à l'autorité britannique le 22 mars 1921.

Le territoire est divisé en 22 districts civils, administrés par 108 fonctionnaires, choisis avec soin. On a éliminé tous ceux qui avaient fait preuve « de manque de sympathie pour les Noirs, ainsi que de tact, d'imagination et de patience. » La troupe coloniale se compose de 3 bataillons des *King's African Rifles*, soit 2.450 combattants indigènes, avec 99 officiers européens.

L'administration britannique s'est proposé comme but de restaurer les organisations tribales et de faire progresser les populations, autant



que possible, en suivant leur évolution normale, en se conformant à leurs idées et coutumes, purifiées là où il est nécessaire. L'attitude des indigènes envers les Anglais a été dépeinte de la façon suivante par l'auteur d'un rapport sur le Tanganyka, le capitaine Orde-Browne. « L'indigène est assez intelligent, je pense, pour faire la distinction entre les mesures imposées par les nécessités militaires et les mesures dictées par une intention purement administrative; il semble nous considérer comme bien meilleurs que les Allemands. Ebloui par la puissance d'un peuple, qui avait montré tant de ressources inconnues, en chassant l'Allemand, jusque-là invincible, il est, en même temps, disposé à nous considérer comme des maîtres doux et peu exigeants, avec lesquels on peut en prendre à son aise. Des indigènes qui, pendant nombre d'années risquaient, presque continuellement, d'être tués, pendus, ou brutalement fouettés, sous le plus léger prétexte, doivent juger comme une sorte de faiblesse, la répugnance des nouveaux dirigeants à administrer une simple correction. Pour cela, tout en étant absolument opposé à la brutalité, j'estime que nous devons agir avec vigueur et sévérité, en cas de dérèglement et désobéissance voulue; il faudra plusieurs années pour éduquer le Noir, et l'amener à comprendre nos méthodes plus douces et plus raisonnées, en fait de justice. » Une question également difficile est celle des anciens Askaris. Aussitôt après l'armistice, il fut décidé que ces soldats, à la fois ceux qui étaient détenus, comme prisonniers de guerre, et ceux qui accompagnaient von Lettow Vorbeck, au moment de sa reddition, en tout 6.000, seraient relâchés, à la condition que chacun s'engagerait à demeurer chez lui, et à s'abstenir de tout acte susceptible de nuire à la nouvelle administration. Ils ont loyalement tenu leur promesse, et selon le rapport officiel, l'administration britannique ne prévoyait pas que la présence de ces anciens soldats, dispersés dans tout le pays, pourrait être dangereuse. Le capitaine Orde-Browne s'était montré moins confiant. Il pensait que les Askaris avaient conservé des armes cachées. « Après des années de licence complète, disait-il, et une expérience qui lui a fait voir qu'après tout les Blancs peuvent être combattus avec succès, l'Askari peut devenir un danger pour la communauté. Il y aurait à craindre, semble-t-il, des attentats individuels, dont un fonctionnaire du gouvernement serait peut-être victime. »

Le capitaine Orde-Browne condamne le système du gouvernement par les *Akides*. Capables, ils sont dangereux, incapables, ils son tde trop : « Je suis persuadé, écrit-il, qu'un fonctionnaire énergique et sympathique sera capable d'agir directement avec les *Joumbe* en se passant de l'intermédiaire *Akide* » mais le temps ne lui paraissait pas venu d'une pareille réforme. « Il serait manifestement imprudent de détruire les restes du système que nous avons, et j'aimerais mieux que nous nous servions des fondations de l'ancien système, si mauvais fût-il, plutôt que de tenter la tâche impossible, d'essayer de créer une autorité purement indigène et non souahili, même parmi les tribus les plus primitives. Le mieux est de conserver le système allemand, en le modifiant. A mesure que nous entrerons en rapport avec les populations, que nous comprendrons leur manière d'être, et que nous gagnerons leur confiance, nous pourrons graduellement remplacer les dirigeants de race étrangère par des hommes plus rapprochés des tribus qu'ils représentent, de telle sorte que quand les *Akides* actuels mourront, ou seront destitués, il ne sera pas nécessaire de les remplacer. » Ces vues out été adoptées par l'autorité britannique. Les *Akides* subsistent, mais leur statut a été radicalement modifié, par la diminution de leurs privilèges, et l'abolition de leur pouvoir de punir. Ils sont étroitement surveillés. En cas de vacance de la fonction, la population est appelée à désigner un successeur; autant que possible on choisit un homme influent dans le pays, de préférence à un étranger.

A l'origine, les fonctionnaires anglais, ne connaissant pas les districts qu'ils avaient à administrer, employèrent les anciens policiers; les nouvelles recrues furent des paysans, qui avaient appris à connaître, à leur détriment, au temps de la domination allemande, les fonctions de la police. Pour mettre fin aux abus, les Anglais mirent chaque station de police indigène sous la surveillance directe d'un fonctionnaire britannique. Les anciens policiers allemands, jugés indésirables, et les recrues incapables furent peu à peu, éliminés. Un meilleur ton fut introduit. Dans quelques cas, de sévères exemples furent nécessaires pour convaincre les hommes qu'une administration britannique ne tolérerait pas des pratiques telles que le pillage, l'extorsion de présents, ou la torture des prisonniers et des témoins.

Pendant la période des opérations militaires, les lois, jugées nécessaires, furent édictées, par le commandant en chef, sous forme de proclamations, de règlements ou d'ordonnances; et quand fut établie l'administration civile, la même procédure fut employée par l'administrateur, dans l'étendue de sa circonscription. Avant et après l'armistice furent ainsi promulguées de nombreuses ordonnances. L'une d'elles, publiée en 1920, donne au gouverneur le pouvoir de déporter, sans jugement, quiconque est considéré comme indésirable, et spécifie qu'on ne peut en appeler de la décision officielle. Outre les lois de circonstance, à effet temporaire, le gouverneur prit certaines dispositions législatives, destinées à former une partie de la législation permanente du territoire. On ne pouvait conserver la législation allemande, et on voulait mettre les lois du Territoire en harmonie avec celles des colonies et protectorats voisins. Pour cela furent introduites certaines lois de l'Inde, complétées par la législation locale, laquelle a réalisé un progrès considérable.

L'administration de la justice, au civil et au criminel, fut conférée par une proclamation mi-

litaire du 9 octobre 1916 aux *Political officers*. Trois ans après, en 1919, une proclamation adopta les codes indiens comme fondement de la législation criminelle. En même temps, des mesures furent prises pour adapter les codes aux circonstances locales. Les *Political officers* durent également, prendre pour règles les lois et coutumes indigènes, en tant qu'elles ne sont pas contraires à la justice et à la moralité. Tous les jugements, rendus par ces fonctionnaires, quand la durée de la peine excède un an, sont soumis à la confirmation, ou à la revision par le gouverneur, auquel tout individu condamné peut en appeler. Durant l'année 1919, les *Political officers* jugèrent 9.000 cas, dont 389 furent soumis à la confirmation par l'autorité supérieure.

L'établissement de tribunaux civils pour les non-indigènes ne fut décidé que par un ordre en conseil de 1920, et réalisé qu'au mois de janvier 1921. Le rapport prétend qu'en dépit des réclamations faites par les commerçants, de nationalité indienne ou autre l'absence de tribunaux civils, avant la présente année, fut avantageux, à plusieurs égards, parce qu'elle permit à l'administration de réprimer les excès de la spéculation et de réduire le taux usuraire d'intérêt, imposé, fréquemment par les petits commerçants à leurs débiteurs indigènes.

Le souci de l'hygiène et de la santé publique inspira diverses ordonnances, sur la réglementation de la vente des liqueurs, des drogues et des poisons, sur les mesures prophylactiques contre les maladies contagieuses, la restriction de l'usage de l'opium, etc. La formation du *Medical Department* commença en 1917, par la nomination d'un *Medical officer* principal et de deux ordinaires. Actuellement, il y a des *Medical officers* à Daressalam, qui possède deux hôpitaux et dans 9 autres villes. De plus, des *Medical officers of Health* se trouvent à Daressalam et à Tanga. Dans huit stations, les fonctions de médecin sont exercées par des aides-médecins indiens.

L'une des tâches les plus difficiles que l'administration britannique eut à entreprendre fut la réorganisation de l'enseignement. Les Allemands avaient attaché à cette œuvre une grande importance; ils s'étaient proposé de former des agents d'administration. Il y avait, en 1914, dans la colonie, 99 écoles officielles, dont 10 écoles supérieures, fréquentées, celles-ci par 2.400, les écoles primaires par 3.700 élèves, et, en outre, plus de 1.800 écoles des missions religieuses, avec 108.500 élèves. Le budget allemand de 1914 prévoyait la nomination de 15 maîtres européens, et la construction de 20 nouvelles écoles primaires. Aujourd'hui, nombreux sont, dans tout le pays, les noirs sachant lire et écrire. Dans aucun des Protectorats britanniques on ne trouverait, parmi les indigènes, de telles aptitudes au travail administratif. Le fonctionnaire anglais risque souvent de ne pas être compris, quand il donne, verbalement, ses instructions à un chef indigène, au lieu que les Allemands pouvaient communiquer, par écrit, avec chaque *Akide* et chaque chef de village, et recevoir, en retour, des rapports écrits en souahili. Le problème de l'enseignement a retenu l'attention sérieuse de l'administration anglaise. Mais il faudra probablement, deux ou trois ans, encore, avant qu'on puisse obtenir, dans les écoles primaires, les résultats fournis autrefois. A la fin de 1919, les *Political officers* furent autorisés à rouvrir quelques-unes des écoles du gouvernement. Mais il est très difficile de retrouver les anciens instituteurs; beaucoup ont pris d'autres emplois, et ne veulent plus enseigner. Cependant on a rouvert un peu plus de 20 écoles, fréquentées par 500 élèves, dans un seul district. En septembre 1920, a été nommé un directeur de l'enseignement. Le programme élaboré vise à préparer, non seulement des fonctionnaires, mais des hommes capables de prendre une part active au développement du pays. Des dispositions devaient être prises, immédiatement, pour former des maîtres. Des écoles élémentaires, avec enseignement professionnel, devaient être créées, dans chaque chef-lieu de district, et dans les grands villages. On prévoyait pour 1921 l'ouverture des premières écoles primaires, de Daressalam et de Tanga.

En mars 1917 fut nommé un administrateur-séquestre des biens allemands, et en juillet de la même année un inspecteur des plantations, avec deux aides. La valeur des propriétés allemandes était estimée à plus de 5 millions de livres sterling. Un correspondant de l'*African World* blâme l'administration de ne pas avoir vendu, quand l'argent était abondant, d'avoir attendu la crise financière, et de vendre, maintenant, en hâte, au-dessous de la valeur réelle. Les ventes ont été faites aux enchères publiques. En août dernier, elles avaient produit 388.000 livres sterlings, dont 204.266 avaient été payées par les Européens et 183.745 par les Indiens. La vente du 22 août comprenait, principalement, des plantations de sisal et de caoutchouc. Plusieurs des premières furent vendues un bon prix, mais, pour les autres, il ne se présenta, pour ainsi dire, aucun acheteur.

Aucune loi agraire n'a encore été promulguée. L'interdiction de faire des recherches minières a été, dernièrement, levée; mais les colons se plaignent que le règlement minier ne donne pas aux prospecteurs des droits bien définis, et attribue au gouverneur trop de pouvoir. Récemment, une importante Société a obtenu une concession de 500 milles carrés, pour la recherche du charbon. La découverte de combustible, dans cette région, voisine du chemin de fer Central, favoriserait, puissamment, la prospérité économique du pays.

Le chemin de fer de Tanga a été rouvert à la circulation, en août 1916, le chemin de fer Central en février 1917. L'un et l'autre furent fortement endommagés. Les premières réparations coûtèrent, pour l'un 2.195.400 roupies, pour l'autre 2.946.580. La remise en état complète sera achevée en 1922. Les lignes télégraphiques avaient aussi besoin de grandes restau-

rations; elles ont été soudées aux réseaux de la colonie de Kenya et de la Rhodésie. La Compagnie anglaise des explorations du Tanganyka et du Soudan a installé son quartier général à Oudjiji. Elle fait construire en ce lieu, et à Albertville, des hydroglisseurs, et se propose de faire, prochainement, flotter sur le lac une grande flotte de steamers.

En raison du blocus de la côte, la colonie fut fermée au commerce extérieur, pendant les deux premières années de la guerre. Le commerce souffrit beaucoup de la prolongation des opérations militaires, qui n'étaient pas achevées, au moment de l'armistice. A Daressalam, quartier général des forces britanniques, tous les locaux étaient occupés par les bureaux militaires. La situation monétaire fut une autre cause de gêne. La monnaie allemande avait été conservée, avec sa valeur nominale; on refusait de l'accepter dans les colonies voisines. Actuellement, la valeur légale de la roupie équivaut à celle du florin, en usage dans la colonie de Kenya. Il faut 10 roupies ou 10 florins pour faire une livre sterling. Pendant la guerre, et depuis, la majeure partie du commerce du Tanganyka a été fait par les Indiens, agents des grandes firmes de Zanzibar. Toute la ville de Daressalam, sauf les bureaux du gouvernement, et quelques locaux sans importance, leur appartient maintenant. Dans le reste du Tanganyka, ils acquièrent sans cesse de nouvelles propriétés. Les manufactures de l'Inde font à l'industrie anglaise une très sérieuse concurrence, 48 % des importations de cotonnades proviennent ou de l'Inde, ou du Japon. Les machines, de toute sorte, sont, principalement, de provenance américaine. Enfin, dans son rapport, le colonel Franklin, *Trade commissioner* de l'Est africain, appelle l'attention de ses compatriotes sur la rivalité menaçante des Allemands. « Il n'est pas douteux, dit-il, que les Allemands feront aussi, de grands efforts pour s'assurer une grande part, dans le commerce du Tanganyika et des pays voisins, même s'ils ne devaient récolter que peu de profit ».

Une Chambre de commerce a été fondée en 1920. C'est elle qui a stimulé le gouvernement en lui représentant le tort immense causé au commerce par l'absence de législation civile, le manque de service agricole, de service minier, etc., et c'est à son instigation que ces organismes ont été créés. La Chambre de Commerce et la presse ont dernièrement demandé la réduction des tarifs de chemin de fer, et protesté énergiquement contre un nouveau tarif douanier qui, après que les vins, la bière, le tabac avaient été augmentés de 200 0/0, élève de 100 0/0 le droit d'importation sur les produits alimentaires. Les indigènes trouveront fort dure, dit-on, l'augmentation de prix des vêtements et des petits articles de luxe, auxquels ils sont accoutumés, et comme beaucoup sont sans emploi, à cause de la stagnation des affaires, comme leur pouvoir d'achat se trouve réduit, on craint au dire de l'*African World*, que la désaffection ne se manifeste violemment parmi eux. La Chambre de commerce a protesté aussi contre un changement que l'administration a l'intention de faire. Jusqu'ici, le système métrique a été en vigueur dans le Tanganyka: il est question aujourd'hui d'y introduire les poids et mesures impériales. Sans doute, observe le journal cité plus haut, on veut mettre ce système en harmonie avec celui de la Grande-Bretagne, mais c'est la première fois que nous entendons dire que le système métrique est aboli, en faveur du système impérial.

La valeur des importations qui était de 38 137.400 roupies en 1913, est descendue en 1919-1920, à 17.376.405. Pour les exportations, les chiffres correspondant sont : 26.603.286, et 21.386.000.

Abstraction faite des dépenses militaires, qui se montent à environ, 240.000 livres sterling par par an, les dépenses pour l'année 1919-1920 (790.000 liv. st.) ont dépassé de 120.930 livres sterling, le montant des recettes (669.097). Pour faire face au déficit du produit des chemins de fer et aux dépenses diverses, l'administration estimait nécessaire d'obtenir, pour 1920, 1921, une subvention de 330.000 livres sterling; encore cette somme paraissait-elle devoir être insuffisante.

. CAMILLE MARTIN.

LE CERCLE DES TAGOUANAS

(Suite et fin.)

CHAPITRE III

RELIGION ET CROYANCES

1° Croyances des animistes. Cérémonies du Culte. Castes.

On a le tort de désigner sous le nom global de fétichisme toutes les religions africaines qui ne sont ni le christianisme, ni l'islamisme; ces désignations sont aussi impropres que les appellations de Kafir ou de Bambara que donnent les musulmans du Soudan à ceux qui ne pratiquent pas leur religion. Ainsi que le dit avec juste raison M. Delafosse dans son étude du peuple Sénoufo. « Les Noirs non-musulmans ont des religions véritables, en général très compliquées, fort peu connues, très différentes les unes des autres malgré un fonds commun et où le fétichisme proprement dit. c'est-à-dire la confiance accordée aux amulettes, n'entre que pour une part, pour ainsi dire externe, sans faire partie des croyances religieuses proprement dites; ce fétichisme, d'ailleurs, n'est pas spécial aux religions nègres,

(1) *Rens. Col.*, novembre 1921, p. 249.

il existe dans la pratique de toutes les religions, ou plus exactement il se superpose à la pratique de toutes les religions, y compris la musulmane et la chrétienne. Mais, comme la plupart des peuples demeurés très superstitieux, les Noirs cachent à l'étranger les dogmes de leur croyance et, autant qu'ils le peuvent, les pratiques fondamentales de leur culte, en sorte que l'observateur superficiel n'aperçoit que ce qu'il y a de plus grossier, de plus extérieur et de moins important dans les religions qu'il cherche à étudier et fausse très souvent les idées du public européen. Il y est entraîné par ses informateurs indigènes qui, pour se débarrasser des questions importunes, y répondent par la sempiternelle explication qui n'explique rien : ça, c'est fétiche. Autant dire, ça, c'est quelque chose que je ne puis expliquer, ou quelque chose dont je ne veux pas parler ».

Les croyances des indigènes non-musulmans du cercle des Tagouanas sont les suivantes :

1° Ils croient à l'existence d'un Dieu créateur qu'ils appellent « Niéguéré » ou Niéguéré-Boro (dialecte djimini). Dieu a fait la terre, les hommes, les animaux et les végétaux, mais maintenant, il ne fait plus rien et tout ce qui se passe lui est indifférent. Aucun culte ne lui est rendu; Dieu fut un constructeur qui a terminé sa tâche et dont les indigènes ignorent la vie, la demeure et l'influence; ils ne croient pas à son intervention directe dans les choses de ce monde; ils ne croient pas non plus comme les musulmans au paradis, à l'enfer et au purgatoire.

Aux islamisés qui tentent de les convertir, les Djiminis et les Tagouanas répondent qu'ils ne veulent pas aller au ciel, parce qu'ils y seraient seuls sans leur parents, qu'ils s'y ennuieraient et y seraient malheureux.

2° La croyance à une autre vie et à l'ingérence des mânes des ancêtres revivant ensemble dans un même endroit, pensant et gouvernant tous les vivants, constitue la base de la religion des non-musulmans. Ce sont donc des animistes croyant que l'âme est la cause première des faits vitaux aussi bien que des faits intellectuels. A titre d'exemple, en janvier 1917, un courrier administratif ayant été égaré sur la route de Dabakala à Darakolondougou entre les villages de Bokala et Kadiéouté, le chef de ce dernier village, Tongo Ouattara, magistrat, assesseur au tribunal du cercle, alla implorer le soir les âmes de ses ancêtres; il déclara ensuite que le courrier serait retrouvé et qu'il n'était pas responsable; le courrier fut découvert le surlendemain, la faute incombait à un jeune indigène du village de Bokala qui l'avait abandonné dans une termitière.

En 1916, un indigène fut puni pour avoir refusé de faire ses prestations; il tomba malade le mois suivant et raconta qu'en rêve, il avait vu les âmes de ses pères qui faisaient du portage pour les âmes des Français qui commandaient dans l'autre monde; il recommanda aux siens avant de mourir de toujours obéir aux Européens et surtout de ne jamais chercher à échapper au portage et aux prestations afin de ne pas mécontenter et troubler les âmes des ancêtres.

D'après les notables et les personnages âgés, les âmes vivent ensemble près des villages où ils ont habité comme vivants; ils ont un village semblable à celui où ils ont vécu, mais les humains ne peuvent le voir. Les âmes d'un village ne se mélangent pas avec ceux des autres villages, d'où on peut en conclure que les cultes des morts sont locaux.

Les âmes d'un même village se promènent et se rencontrent; c'est pour cela que les indigènes tiennent à finir leur existence et à être enterrés près de leur lieu de naissance et à proximité du village où ils sont nés. Lorsque quelqu'un meurt loin de chez lui, on ramène le corps, chaque fois que c'est possible, à son village d'origine.

Les indigènes croient fermement à l'action directe des âmes; c'est ainsi qu'une vieille femme de Sokala Sobara (subdivision de Dabakala) ayant l'habitude de voir les âmes, les vit un soir se promener dans le village; il y avait parmi les âmes, un lépreux qui marchait difficilement et ne pouvait suivre les autres. Aux reproches de ne pas aller vite, il répondit à ses semblables. « Allez vous laver les premiers; moi, je me laverai en même temps que la femme du village qui se lave toujours la dernière ».

La femme retardataire était connue; le fait lui fut rapporté par la devineresse qui lui dit : « J'ai entendu l'âme lépreuse qui a dit qu'elle se laverait avec la femme qui se lave toujours en retard »; cette dernière devint enceinte et mit au monde un enfant atteint de la lèpre.

De nombreuses légendes, des récits attribuent ainsi à l'action des âmes tout ce qui se passe sur la terre.

Il n'y a pas d'intermédiaire pour les relations entre les vivants et les morts; chacun s'adresse directement à ses ancêtres en procédant de la façon suivante :

Celui qui veut quémander quelque chose réunit tous les membres de sa famille et fait un sacrifice; il répand de l'eau sur le sol, puis tue un animal (un poulet, un mouton, un bœuf selon le cas et selon le degré de fortune de la famille); ensuite il demande aux mânes des ancêtres de lui être favorable, de le laisser longtemps en vie, etc. On se met généralement en relation avec les âmes parce qu'il y a longtemps qu'on n'a pas communiqué avec elles et pour s'en excuser, soit pour solliciter quelque chose, soit pour empêcher la perte des richesses, soit pour arrêter un cataclysme (nombreux décès, variole, péripneumonie des bœufs, hivernage en retard, etc.).

Généralement, ce n'est pas le solliciteur qui cause directement avec l'âme; il fait parler son fils ou son neveu; ce dernier s'adresse en ces termes à son grand-père défunt : « Il faut pardonner à mon père et être bon avec lui; tu n'es pas content puisque tu lui envoies des mauvais rêves et des malheurs; il fera des sacrifices pour toi, il faut lui pardonner », puis il expose sa requête.

Ce sont donc les mânes des défunts qui gou-

vernent le monde, qui font arriver les bonnes et les mauvaises choses et à qui, par suite, on adresse des prières et on rend un véritable culte.

Ces croyances peuvent avoir des répercussions quelquefois fâcheuses sur la situation économique du pays, faire modifier des prix et entraîner des mutations de richesses. M. Delafosse raconte qu'en 1904, le bruit se répandit comme une traînée de poudre, depuis le Mossi jusqu'au Baoulé, qu'un sorcier ou prêtre considérable mais dont personne ne connaissait le nom, ni la résidence, avait déclaré que les plus grands malheurs allaient fondre sur les Noirs si l'on ne tuait pas toutes les bêtes de couleur noire — bœufs, chèvres, poulets; — ce fut une hécatombe de bestiaux et de volailles de couleur sombre; la population non-musulmane perdit ainsi une partie de sa richesse.

Il y eut à Dabakala une grande sécheresse en 1914; les indigènes faisaient chaque jour des sacrifices pour demander aux âmes de faire pleuvoir dans le pays; des poulets nombreux et des chèvres furent tués. La pluie ne vint pas, un Djimini très respecté fit le discours suivant : « Du temps de nos ancêtres, le poulet valait 0 fr. 25 centimes pièce et les ignames se vendaient 5 pour 1 sou. Nous avons voulu gagner de l'argent et nous enrichir; nous vendons maintenant le poulet 1 franc et l'igname 0 fr. 10 centimes; nous avons innové et nos pères sont mécontents; c'est pour cette raison qu'il ne plut pas cette année et qu'ils nous menacent de disette; nous allons tous prendre l'engagement de revenir aux anciens prix ». Pendant quelques jours, les poulets et les ignames furent vendus à des prix minimes; les Dyoulas et les éléments commerçants et musulmans en profitèrent pour faire d'importants achats. Cela dura ainsi une semaine, puis les jeunes Djiminis les plus intelligents firent remarquer que toutes leurs richesses allaient ainsi passer aux mains des Dyoulas et ils demandèrent à ces derniers à titre de compensation de diminuer des trois-quarts le prix du fil, des pagnes et des autres marchandises. Les Dyoulas refusèrent et les Djiminis rétablirent les prix normaux conformes à la loi de l'offre et de la demande; les nécessités économiques l'avaient en fin de compte emporté sur la religion.

Les âmes gouvernent le village et les familles, mais les Djiminis et les Tagouanas ne pensent pas qu'ils gouvernent les forces de la nature, les astres, le vent, la pluie, la foudre. On fait appel aux âmes pour solliciter la pluie ou le soleil, mais les astres sont gouvernés par des esprits plus anciens qui sont généralement considérés comme étant les mânes des ancêtres des tribus primitives.

3° Ces ancêtres sont les premiers occupants du sol, qui sont appelés Dougo-uKolotigni ou chefs de la terre.

Le premier occupant du sol était dans chaque grande tribu à la fois un personnage politique et un personnage religieux (voir Régime foncier); lui seul avait le droit de faire les sacrifices rituels et tous les indigènes venus ensuite s'installer dans le pays devaient s'adresser à lui avant d'occuper et de mettre en valeur une parcelle du terrain. Le pays habité s'étendant, le chef de terre délégua à d'autres le pouvoir de faire des petits sacrifices et les chefs de terre augmentèrent sans toutefois devenir très nombreux. Ce sont les personnages importants et vénérés; un véritable culte est rendu à la terre par leur intermédiaire; cette croyance est très compréhensible chez des populations uniquement agricoles et très attachés au sol.

Cette religion est générale en pays Djimini et Tagouana dans les deux subdivisions de Dabakala et de Darakolondougou.

On s'adresse à la terre pour solliciter non seulement que le sol soit favorable à une occupation et à une mise en valeur mais pour toutes sortes de choses. Ainsi, un indigène malade s'adresse au chef de terre et lui dit « Intercède près du sol pour que je guérisse, fais des sacrifices, je te donnerai les poulets à offrir en holocauste et je promets si je suis rétabli de faire don à la terre d'une chèvre, de dix poulets et de cinq canaris de dolo (bière de mil ou de maïs).

Lors de la guérison, on tue la chèvre et les poulets, on répand un peu de sang sur le sol, on verse quelques petites calebasses de dolo : ensuite le chef de terre et le convalescent boivent le dolo et mangent ensemble les animaux sacrifiés.

En s'adressant à la terre, il faut des intermédiaires spéciaux, car on s'adresse à des personnes mortes depuis fort longtemps auxquelles il faut faire des sacrifices plus importants, car l'on a affaire à d'anciens grands personnages religieux dont les âmes ont un pouvoir considérable sur les vivants. Les intermédiaires sont les chefs de terre qui sont les descendants des premières familles installées dans le pays.

La légende a ainsi transformé les mânes des premiers occupants du sol ou des dieux en génies qui gouvernent les autres âmes dans l'autre monde; il n'y a pas égalité entre les âmes, d'après les croyances des indigènes.

Les âmes des chefs et des grands personnages commandent les autres âmes et continuent à régir le monde.

C'est ce qui explique que le culte de la terre soit le plus important; c'est encore de l'animisme, car en faisant appel à la terre, on s'adresse en fin de compte aux mânes du premier occupant et des premiers grands chefs du pays.

4° A la croyance aux âmes des morts s'ajoute la croyance aux esprits. Ces esprits ne se confondent pas, d'après les renseignements recueillis, avec les âmes, et n'ont aucun rapport avec eux.

Les Djiminis et les Tagouanas, ne peuvent expliquer l'origine des esprits, mais ils sont bien affirmatifs sur la non-confusion de l'esprit et de l'âme qu'ils appellent différemment : âme se traduit par *son* en dyoula et *m'bô* en djimini — esprit se rend par *djiné* ou *djina* en dyoula et *m'bôsso* en djimini.

Les esprits vivent de préférence dans les bois,

parce que, paraît-il, leurs ancêtres y ont toujours habité; les vieux Djiminis prétendent qu'au moment de l'invasion de Samory, tous les esprits s'étaient sauvés en pays baoulé afin d'accompagner les Djiminis transfuges, à l'exception des esprits habitant le bois situé au Sud-Est de Dabakala et ceux résidant dans le boqueteau situé près du village de M'Bosla; ces deux endroits sont sacrés.

Les indigènes se représentent les esprits comme des êtres humains; ils sont de même formation que les hommes, mais, en général, de taille plus petite (0m50 à 1 mètre) et ils ont des têtes horriblement grosses en proportion de la taille; ils marchent nus; certains sont circoncis, d'autres ne le sont pas.

Les esprits sont répartis en familles comme les hommes; ils ont des noms et des prénoms; il y a des Onattaras, des Coulibaly, des Fofana, des Touri, etc.

La croyance aux esprits explique l'existence « des lieux sacrés ». Ce sont les endroits où vivent les esprits, où ils se rencontrent et où ils aiment se réunir.

Les esprits ne sont pas, en général, malfaisants d'une façon naturelle; ils sont, au contraire, bien disposés à l'égard des vivants, à condition qu'on les respecte et qu'on ne les mécontente pas; sinon, ils peuvent devenir méchants et ils possèdent le pouvoir de rendre les gens malades et de les faire mourir. On ne doit pas pénétrer dans leur habitat et dans leur zone habituelle de réunion sans intercéder et sans faire des sacrifices.

Les lieux sacrés sont ainsi très nombreux; ce sont surtout des bois, mais aussi des rochers, des marigots, des arbres, etc.

Il existe près du village de Sounglono (canton du Djimini Ouest) un rocher sacré; un indigène fit une plantation à proximité violant ainsi la demeure des esprits; il tomba gravement malade et ne fut guéri qu'en abandonnant le terrain et en établissant plus loin son champ de culture.

Le chef de canton du Djimini Ouest, Kitara Sara Onattara, a une pierre sacrée près de la rivière Seglono entre les villages de Kongobanadougon et N'Gorla où il tue des bœufs en sacrifice chaque année, afin que les esprits qui se réunissent en cet endroit, lui soient favorables.

Le bois à l'Est de la concession de M. Rolland, limitrophe de la route Dabakala, Bondoukon, est sacré; les indigènes racontent qu'au début de notre occupation, un sous-officier français dont je n'ai pu retrouver le nom, y fit couper le tronc d'un sounsoun (1) et ordonna de le porter au poste militaire; deux cents personnes ne purent le soulever le premier jour, puis réussirent à le porter le lendemain.

Le sous-officier tomba immédiatement malade et dut être évacué d'urgence en Europe; les esprits s'étaient ainsi vengés du sacrilège commis à leur égard.

Les esprits possèdent un grand pouvoir; ils peuvent allumer des feux de brousse pour brûler les chasseurs poursuivant le gibier dans des lieux sacrés; ils peuvent lancer de nombreux animaux contre les hommes. A leur instigation, les poules viennent manger les semences du cultivateur installé chez eux sans autorisation; les panthères viennent enlever son bétail; des boas sortent des marigots pour s'emparer des enfants. Ils peuvent aussi favoriser les familles et les gens qui s'adressent à eux et leur font des offrandes; ainsi, il y a fort longtemps, une captive nommée Yéplé, malheureuse de rester sans enfant, s'adresse à un rocher situé près du village de Kongobanadougon (pays djimini) et leur dit : « Je suis Yéplé, captive pauvre, sans famille, fais en sorte que j'aie un enfant et je te sacrifierai des poulets », Yéplé eut trois enfants, mais, satisfaite, elle oublia bientôt de faire les sacrifices promis; elle mourut et ses enfants tombèrent malades. Pour les sauver, son maître sacrifia des poulets, et les descendants de Yéplé continuèrent de père en fils les sacrifices aux esprits ayant le rocher pour lieu de réunion.

Le culte des esprits et des lieux sacrés est familial; chaque famille a ses endroits où elle fait des sacrifices, mais elle peut intercéder pour d'autres familles amies afin que les esprit, leur donnent du bonheur et éloignent les maux qui pourraient leur arriver. C'est ainsi qu'un Onattara peut solliciter en son lieu sacré que la récolte soit favorable à un membre d'une famille de Touré ou de Coulibaly.

C'est le chef de famille qui, en principe, fait les sacrifices, mais tous les membres de la famille peuvent en faire en l'absence du chef; ils doivent, dans ce cas, prévenir préalablement le chef ou lui en rendre compte par la suite, et ils doivent s'excuser, lors de la cérémonie, auprès des esprits en leur faisant connaître qu'ils agissent ainsi par suite de l'absence du chef de famille ou en vertu de l'autorisation qui leur a été donnée.

5° *Les fétiches.* — La croyance aux fétiches ne constitue pas, comme on le croit souvent à tort le fonds de la religion des indigènes; c'est tou simplement une superstition qui s'ajoute aux autres idées des indigènes sur la création du monde et la vie future.

Tandis que la croyance à l'action des âmes est générale chez les non-islamisés, la croyance à l'action des fétiches, des amulettes, des statuettes en bois est individuelle et varie selon les personnes dans une même famille; nous avons vu que la croyance aux esprits et aux lieux sacrés variait selon les familles.

L'existence des fétiches est due aux devins et aux diseurs de bonne aventure; ces derniers sont des individus qui sont censés être en relation avec les esprits; ils appartiennent généralement aux gens de caste (forgerons, Koulés, djélis, etc.), et se succèdent de père en fils; ils peuvent être indifféremment des deux sexes.

Les devins sont nombreux et ont une influence locale qui va sans cesse en diminuant en raison de leur nombre. Ainsi, un individu se sauve et disparaît deux ou trois jours dans la brousse, il rentre ensuite au village, crie dans l'agglomération qu'il a vu les esprits, qu'il leur a causé, et quoique

(1) Sounsoun, nom d'un arbre utilisé en menuiserie.

n'ayant pas mangé, prétend être rassasié; il le prouve en faisant des rots répétés; il fait ensuite quelques contorsions, coupe un arbre et fabrique des statuettes en bois; il les vend et se fait une clientèle. C'est un devin de plus qui sera consulté par les femmes qui n'ont pas d'enfants, par le mari malheureux dans son ménage, par le cultivateur qui n'a pas obtenu une bonne récolte. Il édictera des sacrifices d'œufs et de poulets qui se feront dans la maison et individuellement. A l'influence autrefois grande de ces devins était dû le meurtre rituel; les indigènes allaient les consulter quand des décès nombreux se produisaient dans un village; le devin répondait qu'une personne mangeait les âmes, était responsable des décès et qu'il fallait la détruire; on lui citait les noms et il désignait la personne soi-disant coupable. Cette dernière était tuée.

Les meurtres rituels ont à peu près disparu par suite de l'influence moindre des devins et des sanctions sévères infligées par les tribunaux indigènes sous le contrôle de l'administration française.

6° *Les interdictions.* — Les interdictions sont nombreuses et s'appliquent à des animaux, des cultures, des aliments, des arbres, etc. Certaines s'appliquent à tout un groupe ou à toute une famille, d'autres ne concernent que des castes et quelquefois un seul individu; elles sont donc, selon le cas, générales, familiales, spéciales ou individuelles.

Les interdictions ont souvent un caractère religieux, mais de multiples reposent sur une cause historique ou sur une cause médicale.

Elles expliquent le nom des familles (diamon en dyoula, tiéné en djimini — matiéné en tagouana) — de la façon suivante : à l'époque où se constituèrent les familles primitives, il arriva que l'ancêtre de chaque famille eut à se louer d'un animal, qui, dans des circonstances diverses selon les légendes, lui fut secourable en quelque manière; l'ancêtre prit alors en reconnaissance le nom de cet animal et défendit à tous ses descendants de le tuer et de manger sa chair.

C'est ainsi qu'en pays djimini, la tribu Kpana en guerre avec une autre tribu, fut acculée en plein hivernage à un marigot torrentiel qu'il était impossible de traverser, la tribu allait être massacrée quand un énorme caïman se présenta et offrit son dos pour faire passer tous les membres de la tribu. Les gens du Kpàna échappèrent ainsi au massacre; le chef dit alors : « Moi et les miens, ne mangerons jamais le caïman qui nous a tous sauvés ».

Les indigènes sont persuadés qu'en cas d'infraction à l'interdiction, les pires malheurs doivent les atteindre. Aux prohibitions familiales ou de caste s'ajoutent des interdictions individuelles; les devins et les sorciers les augmentent constamment; ainsi, à la naissance d'un enfant, un devin consulté par les parents déclare que l'enfant, sous peine d'être tué par les esprits, devra s'abstenir de tel aliment ou de tel breuvage — le sorcier faisant office de médecin, défendra à un malade de manger de la viande de chèvre, etc., et les interdictions se multiplient ainsi. Chaque indigène a trois ou quatre « tanas ou tenés » en moyenne; le tana est le mot désignant les animaux sacrés et les aliments interdits. Le chef du village des Représentants de Dabakala Pengara Onettara a trois tanas : le chien, le singe et le serpent boa; l'interprète Cominion Onettara, ancien domestique de M. le Gouverneur Clezel, ne mange pas la panthère, la chèvre, le rat palmiste et le poisson du genre silure.

Il existe aussi des interdictions de cultiver certains jours de la semaine; ces interdictions sont fixées par le chef de terre, mais on peut les enfreindre à condition de faire faire un sacrifice par le chef de terre, sinon il y aurait de graves dangers pour le cultivateur et le terrain, qui seraient la proie de la sécheresse, des panthères et des serpents. Ces interdictions de cultiver sont locales et varient selon les régions, quelquefois même elles s'appliquent seulement à une sorte de culture (maïs, ignames, arachides).

A Dabakala même, il est interdit d'aller aux champs tous les lundis.

En résumé, les grands tanas généraux ont pour causes les services rendus par un animal à une famille ou à un groupe de gens déterminé; les petits tanas sont dus à l'influence locale des devins consultés pour cause de malheur, de maladie ou pour un autre motif.

Les non-musulmans (Djiminis et Tagouanas) expliquent, par les interdictions, de nombreuses règles de la loi islamique; les Djiminis, par exemple, prétendent que les musulmans mangent la pintade et non le sanglier parce que, au cours d'une guerre, les islamisés ayant été égarés, rencontrèrent une pintade mouillée, perchée sur un arbre et lui demandèrent où se trouvait la rivière. La pintade refusa de répondre, secoua ses plumes sur eux et s'envola en se moquant de leur détresse. Plus loin, ils rencontrèrent un sanglier couvert de boue et l'interrogèrent; le sanglier les conduisit au fleuve. Le chef des musulmans dit alors à ses congénères : « Désormais, on ne tuera et on ne mangera jamais le sanglier; mais pour nous venger, tous les ans, en ce même jour, les miens chasseront et tueront les pintades pour les manger ». Ainsi sont expliqués la fête musulmane du Kami-doun (1) et l'interdiction de manger le porc.

En résumé, les indigènes non-islamisés croient à l'existence d'un Dieu créateur, mais indifférent et désintéressé des choses de ce monde, à l'ingérence des âmes des ancêtres qui gouvernent tous les vivants, à la terre à laquelle ils rendent un culte qui n'est qu'une forme de leur animisme, aux esprits, aux lieux sacrés, aux interdictions multiples et aux fétiches.

La religion est donc chose compliquée et surtout fort absorbante, car il faut sans cesse faire des sacrifices afin d'éloigner le malheur des habitations, des plantations et des villages et de rendre favorables les âmes, les esprits et les animaux sacrés.

Les sacrifices consistent généralement en ali-

(1) Kami-doun, jour où l'on mange la pintade.

ments, bière de mil, œufs, et surtout en sang d'animaux, généralement du petit bétail (moutons et chèvres), en sang de volailles et en plumes de poulets et de pintades. Ces sacrifices sont offerts sur les objets ayant appartenu aux morts, sur les masques et statues consacrés au culte, sur les caïmans et serpents en argile symbolisant certains génies, sur les rochers, les arbres, les marigots consacrés aux esprits ou leur servant de résidence, enfin sur les lieux où a été commis un sacrilège ou un meurtre; et alors le sang et les dépouilles sont répandus sur le sol. On rencontre souvent dans la brousse des arbres autour desquels le sol a été nettoyé et auxquels amène une sorte d'allée; au pied de ces arbres sont déposés des crânes d'animaux, des plumes, des œufs, du sang; on trouve aussi fréquemment des crânes d'animaux, du sang, des plumes, des œufs écrasés contre le mur des cases, soit à l'extérieur, soit, plus souvent, à l'intérieur. Très souvent aussi des plumes et des intestins de poulets ou bien des œufs, sont déposés sur les sentiers à l'entrée des villages.

Ce sont les principaux endroits où se font les sacrifices. Outre les sacrifices, il existe un culte assez compliqué que les indigènes n'aiment pas montrer aux étrangers; les initiés forment une sorte de confrérie secrète dont les membres portent le nom de Lo ou Do. Les Dos servent les âmes des morts et les esprits; les cérémonies ont lieu quelquefois le jour, mais généralement la nuit avec accompagnement de tambours au son effrayant, de trompes au son lugubre, de mélopées bizarres, de danses compliquées où les masques jouent un rôle considérable; les femmes et les hommes non initiés ne peuvent apercevoir ces cérémonies sans mourir.

L'origine de cette confrérie serait la suivante : autrefois, il y a fort longtemps, un captif djimini, originaire du Soudan, dit à son maître : « Il existe dans mon pays une association à laquelle je vais t'initier »; il se rendit dans un bois à proximité du village et initia son maître d'abord, puis les gens de l'agglomération. Le bruit se répandit que les membres de la confrérie étaient censés être les serviteurs des âmes des ancêtres et cette pratique se généralisa.

L'initiation a lieu actuellement de la façon suivante : le jeune homme arrivé à l'âge de discernement reste nu pendant trois à quatre mois, puis on lui donne un bila en fou, c'est-à-dire fait avec de l'écorce d'arbre; il est alors conduit au bois sacré par le chef de l'association; il y reste environ un mois pour être instruit; le chef des Dos lui dit ensuite après l'avoir habillé : « Tu es maintenant des nôtres, tu es dô, tu feras les cérémonies avec nous ». Le jeune homme admis doit offrir six poulets au chef de la confrérie.

L'initiation se fait annuellement au moment de la saison sèche; elle a lieu par groupe et non individuellement.

Les âmes, les esprits et les génies sont représentés par des masques et des têtes d'animaux; ces masques et les oripeaux qui les accompagnent sont conservés dans une petite case située dans un bois à proximité du village; ces bois sont sacrés et les croit que les mânes des ancêtres et les esprits protecteurs du village aiment à y résider; on n'y trouve au centre qu'une seule case et non l'aménagement complet que l'on rencontre chez les tribus Jénoufos de la région de Kerhoge.

Au village de Sokala-Sobave, où habite le chef du canton du Djimini ouest, la case sacrée renferme une énorme tête de bœuf en bois, une antilope couchée également en bois et creusée pour recevoir la tête et le dos de l'homme destiné à la porter, une statue creuse d'homme debout (toujours en bois) et enfin un grand cheval en raphia colorié; deux hommes peuvent entrer dans le cheval pour le porter et il y a un appareil pour pousser des cris. J'ai visité ce temple cité par M. Delafosse dans son travail sur le peuple Sénoufa. Les Dos font la nuit leurs promenades dans le village et dans le bois; dès qu'ils se réunissent, les femmes et les hommes non initiés doivent se cacher et s'enfermer dans leurs maisons; les Dos sortent alors et parcourent le village et sa périphérie en poussant des cris et en appelant les noms de ceux qui sont morts; ils sont déguisés, portent les masques et les oripeaux et font mouvoir les animaux en bois enfermés dans les temples; ils n'entrent jamais dans les cases.

Le non-initié qui aperçoit les Dos, meurt ou devient fou d'après les indigènes, mais le chef des Dos peut le guérir sur la demande de la famille, à condition qu'on lui donne une chèvre et six poulets. Les femmes sont toujours exclues de la confrérie des hommes, mais elles peuvent former des associations semblables dont les mâles ne peuvent faire partie.

Les Dos forment une société secrète très importante, leurs chefs sont influents et très écoutés; le chef des Dos de chaque village serait le descendant de celui qui a fait connaître le premier la cérémonie dans le village, c'est-à-dire le premier initiateur.

Je ne crois pas, d'après les renseignements que j'ai pu recueillir, que les Dos puissent se reconnaître par des signes extérieurs en dehors des initiés d'une même région, mais s'ils aperçoivent une cérémonie en pays étranger, ils se font connaître et sont admis à y participer.

Les jeunes gens qui entrent dans la confrérie des Dos changent de prénom lors de leur admission, c'est ainsi que les prénoms « Sic, Sanga, Ouolo, Pana » se transforment chez les Dos en « Penyara, Non, Kingueli, Sonholi, Parambara etc. » La religion a une influence sur les fêtes qui accompagnent chez les animistes la naissance, le mariage et les décès, surtout en ce qui concerne les fêtes funéraires.

Aucune réjouissance n'a lieu le jour de la naissance de l'enfant; le père se contente de prévenir sa famille, ses amis et ses voisins; il s'enferme chez lui et ne va pas aux plantations pendant une semaine; le septième jour après celui de la naissance, il réunit toutes les vieilles femmes et, en sa présence et celle de la mère, on rase la tête

de l'enfant; les vieilles femmes offrent des cadeaux divers à la mère : du coton, des sous, des cauries et des noix de kola; le père tue alors un mouton ou des poulets selon son degré de fortune, mais il n'y est pas obligé; la viande est donnée aux femmes; ensuite le père et la mère, en présence des femmes, donnent le prénom à l'enfant.

Les règles du prénom sont les suivantes : le premier garçon s'appelle Sié, le second Sanga, puis Ouolo, Pé, Coro, Pana, Senembolu; ensuite, on reprend la série au huitième garçon, en ajoutant Soro, on aura ainsi : Sié-Soro, Sarga-Soro, Ouolo-Soro, etc. Les jeunes gens qui rentrent dans la confrérie des Dos changent leurs prénoms, ainsi que nous l'avons vu.

Les filles s'appellent : la première Yenné, la seconde Ya, puis Yingué, Pengué, Selé, Toro, Méguéfou. A ces prénoms s'ajoutent souvent des désignations marquant une empreinte du corps, surtout chez les filles.

Ainsi on entend les prénoms composés suivants : Yenné-Koungo, c'est-à-dire Yenné au gros nombril. Ya-wolo, c'est-à-dire Ya qui a la peau foncée; Yenné-gbè, c'est-à-dire Yenné au teint clair.

L'enfant, que ce soit un garçon ou une fille, prend toujours, chez les animistes (Djeminis et Tagouassas) le nom de famille de sa mère et non celui du père; la règle est contraire chez les Dyoulas et les islamisés, où l'enfant prend le nom de famille de son père.

La cérémonie du mariage donne lieu à une série de fêtes; elle est précédée d'un simulacre de rapt; la veille du mariage, la fiancée s'enfuit et se cache dans une habitation du village ou, de préférence, d'un village des environs; elle est gardée par des femmes de sa famille et des jeunes filles de ses connaissances ; les amis du fiancé se mettent à sa recherche, généralement dans l'après-midi, se renseignent et finissent par découvrir sa retraite; une lutte sévère s'engage alors entre les deux parties, les hommes et les jeunes gens sont victorieux et s'emparent de la fiancée, qui est conduite au logement du mari, accompagnée des clameurs et des cris de joie des amis du fiancé, tandis que les femmes et les jeunes filles poussent des lamentations, des sanglots et des pleurs.

Elle est gardée par une vieille femme, — camarade ou amie de sa mère, — jusqu'au moment où son mari vient la rejoindre; la gardienne les laisse alors seuls; le soir, et toute la nuit, les femmes dansent et les tams-tams résonnent dans le village.

Le lendemain matin, la vieille femme porte de l'eau chaude aux époux qui font leurs ablutions; ils doivent rester ensemble enfermés pendant sept jours; il est strictement défendu à la femme de sortir; quant au mari, il ne doit quitter le logement conjugal que le temps nécessaire pour offrir de la viande et des boissons aux parents et aux étrangers venus pour assister au mariage.

Les parents, proches ou éloignés, les amis, les étrangers de connaissance viennent radieux pour assister à cette petite fête; il leur est offert beaucoup de viande et de bière de mil et de maïs; on tue des moutons et quelquefois des bœufs; les parents apportent quelques vivres, des noix de kolas, mais l'ensemble des dépenses, pour la première partie de la cérémonie, est supporté par le mari et surtout par sa propre famille.

Le tam-tam dure trois jours consécutifs ainsi que les festins et les libations, ensuite, tous ceux qui ne font pas partie de la famille retournent chez eux.

Le huitième jour, l'épouse sort de la maison et va chez sa mère; la fête recommence alors et dure encore deux ou trois jours; les frais sont supportés, cette fois, par la famille de la jeune femme; les gens qui étaient partis reviennent, les tams-tams, festins et libations reprennent.

La cérémonie terminée, les deux époux ne cohabitent pas immédiatement; la mère de la femme achète de nombreux canaris et dit au mari de construire une case pour sa fille; la construction du logement demande plusieurs mois, quelquefois une année; le mari se fait aider par ses amis. Pendant ce laps de temps, la femme habite chez sa mère, mais couche tous les soirs chez son mari s'ils habitent au même village, une ou deux fois par semaine si les villages sont différents.

La construction de la case terminée, la mère fait porter les canaris et accompagne une dernière fois sa fille chez son mari, à l'habitation qui lui est définitivement destinée; le mari offre une fête à cette occasion, qui dure une seule journée. La cérémonie du mariage est alors tout à fait achevée.

Il n'est pas d'usage, comme au Soudan, de promener, le huitième jour, les pagnes souillés de sang pour prouver aux parents et aux amis la virginité de la jeune épouse; la vieille gardienne se contente de demander au mari, le lendemain de la nuit de noces, si la fille était vierge; en cas de non-virginité, l'épouse doit avouer le nom de son amant; ce dernier, avant notre installation, était fustigé en public. Actuellement, il doit donner au mari une compensation sous forme d'ignames, volailles et petit bétail.

Les fêtes funéraires qui accompagnent le décès sont plus importantes et durent plus longtemps que les fêtes du mariage et de la naissance.

Quand un indigène djemini ou tagoua meurt, on avise immédiatement tous ses parents, ses amis, les gens des villages même éloignés, surtout s'il s'agit d'un notable important, d'un indigène riche ou d'un grand chef.

Le défunt est enterré le jour même du décès; les parents et les amis présents viennent voir le cadavre, puis l'enterrement a lieu de suite; le corps est lavé avec de l'eau chaude; on choisit les plus beaux pagnes du décédé, ceux qu'il affectionnait particulièrement de son vivant et on l'habille; on le couvre non seulement avec ses propres pagnes, mais aussi avec ceux apportés par ses parents et ses amis présents, le cadavre étant étendu sur une natte, les gens l'entourent

un instant et toutes les personnes présentes poussent des cris et pleurent brusquement, surtout les femmes. Il n'existe, pas comme au Soudan, d'équipes de pleureurs et de pleureuses de profession, qui sont rétribués pour suivre les enterrements.

Le cadavre avec ses pagnes est voilé dans une natte et conduit au cimetière où les neveux du défunt procèdent à l'enterrement; avant de le mettre en terre, il est d'usage d'apporter un plat d'ignames ou de maïs; les gens présents coupent des boules d'ignames et les gâteaux de maïs et en mettent des morceaux dans la main du défunt. On n'apporte plus ensuite de nourriture sur la tombe.

Avant notre installation et pendant les premières années qui l'ont suivie, les gens notables et les chefs étaient enterrés dans le milieu de leur habitation; on faisait au centre de la case un grand trou d'environ trois mètres de profondeur, puis une galerie perpendiculaire d'un mètre de large et de deux à trois mètres de long dans laquelle est placé le cadavre; ensuite l'emplacement était damé à nouveau et personne ne pouvait savoir, sauf les initiés et les gens de la famille, qu'une personne était enterrée en cet endroit.

Il y avait un cimetière pour les gens non aisés et les captifs; la tombe au cimetière a la même forme que celle faite dans le sous sol de la case.

Maintenant, il est interdit d'enterrer dans les logements et en principe tous les indigènes, quelle que soit leur condition, doivent être enterrés au cimetière commun; mais, en fait, si l'on n'enterre plus que rarement, et en cachette, dans les maisons, les chefs et les gens riches sont encore enterrés à proximité du village et le plus près possible de leur logement préféré.

L'emplacement du cimetière est choisi par les notables de façon que le village ne soit pas sous le vent du cimetière; au bout d'une ou deux générations, le cimetière est abandonné; on laisse croître alentour une brousse épaisse qui indique l'ancienne destination du lieu; un autre endroit est alors choisi pour les notables.

Les lépreux, autrefois, n'étaient pas enterrés; les cadavres étaient jetés dans la brousse, maintenant on les enterre, mais la famille du lépreux doit verser une indemnité évaluée à une chèvre ou à sa valeur, au chef de la terre.

Une fois l'enterrement fait, les fêtes commencent, les gens des villages voisins prévenus, et les parents éloignés commencent à arriver avec des fusils et de la poudre; on tire de nombreux coups de feu, non pour chasser les mauvais esprits qui auraient causé la mort, comme je l'ai cru longtemps, mais pour faire plaisir au défunt et pour lui montrer que même disparu, il n'est pas oublié et que les vivants ont des égards pour lui.

La fête dure huit jours, les gens réunis sont nombreux, les libations de dolo sont considérables ainsi que les festins: on tue des bœufs, des chèvres, des moutons, des volailles selon la fortune du défunt; les parents, les amis, même quelquefois les étrangers apportent des vivres et du bétail pour la fête; l'héritier sacrifie une partie de l'héritage pour bien recevoir tous ceux qui sont venus pour honorer le défunt; le tam-tam résonne pendant huit jours presque sans arrêt dans le village et les villages environnants.

Une seconde fête plus importante encore qui dure environ douze jours a lieu en l'honneur du mort une année plus tard; les parents, les amis, les étrangers et ceux qui n'ont pu venir lors de l'enterrement se réunissent à nouveau; la fête est semblable à la première, mais les tams-tams sont plus variés, les repas encore plus copieux et les libations plus nombreuses que la fois précédente; cette fête est marquée par des coups de feu comme l'autre et des danses auxquelles participent les hommes et les femmes.

Quand le défunt appartient à la société des Dos, la confrérie lui rend des hommages spéciaux; les femmes ne peuvent suivre son enterrement ni assister aux danses sacrées qui ont lieu le soir; les Dos s'affublent de manteaux, de jupes en herbes ou en fibres de raphia et se coiffent d'énormes masques en bois ou de têtes entières représentant des bœufs, des antilopes, des caïmans ou d'autres animaux d'un aspect grotesque et souvent repoussant de laideur.

Les danses de ces masques sont accompagnées de musiques bizarres où domine un tambour dont les sons lugubres s'entendent au loin, résonnant comme ceux d'un gong puissant; on entend parfois aussi des sons de trompe qui imitent, en les amplifiant, les mugissements du bœuf.

Les Dos, pour l'enterrement, traversent et parcourent le village avec leurs instruments et leurs déguisements; les femmes et les non-initiés qui les aperçoivent doivent payer de fortes amendes.

Ces coutumes et ces croyances des animistes varient en ce qui concerne les gens de caste; il existe, en effet, des castes spéciales dont chacune exerce un ou des métiers spéciaux, a des coutumes spéciales et parfois une religion spéciale. Ainsi que le dit M. Delafosse, on peut diviser les indigènes en deux catégories : la première comprend la généralité du peuple, composée surtout d'agriculteurs, mais qui peut s'adonner à n'importe quel autre métier, y compris même, au moins accidentellement, les métiers exercés par les castes spéciales, la seconde catégorie comprend les différentes castes.

Ces castes sont au nombre de cinq dans le cercle des Tagouanas; ce sont les forgerons, les potiers, les bijoutiers, les sculpteurs et les cordonniers.

Les hommes d'un groupe donné ne peuvent, en principe, épouser que des femmes de leur caste ou de leur groupe.

Les forgerons (nom indigène : nommou) constituent la caste privilégiée; ils ne sont pas craints et méprisés comme les gens des autres catégories; les forgerons comprennent les gens de cette caste et aussi les indigènes du pays, qui ayant appris ce métier et l'exerçant de père en fils,

sont arrivés à se confondre avec eux ; les forgerons travaillent le bois et le fer.

Les forgerons de caste, d'après les renseignements, proviennent de la région de Bondoukou et antérieurement de la région de Bovomo (coude de la Haute-Volta au Haut-Sénégal, Niger ; les Djeminis, les Tagouaras et les Dyoulas peuvent maintenant, sans déchoir, se marier ou s'allier avec les forgerons, mais, en fait, les mariages sont très rares, car les forgerons refusent de donner leurs filles pour la raison que, chez eux, l'argent gagné par la femme revient au mari au lieu de revenir à elle ou à ses parents ; d'autre part, la légende prétend que si l'agriculteur épouse une fille de forgeron, ses plantations ne donneront plus de récolte.

Les potiers ou mangeros se rencontrent dans les deux subdivisions du cercle ; comme les forgerons, ils s'adonnent au façonnage de l'argile et sont très habiles dans la fabrication des canaris, vastes jarres de terre dont les indigènes font une grande consommation.

Les bijoutiers appelés Lorho par les Tagouaras et Sakitiés par les Djoulas, travaillent le cuivre, l'or et l'argent ; ils ne se trouvent que dans la région de Darakoladoya et ils seraient originaires du pays de Korhogo.

Les sculpteurs ou Koulés fabriquent les statuettes en bois et les masques ; ils viennent de Kiroko, Bougouni et Odinini ; ils sont très méprisés.

Les cordonniers ou djélis sont des étrangers venant d'Odienné. de Séjo et de la boucle du Niger ; ils travaillent le cuir.

Les indigènes appartenant à ces quatre dernières catégories sont considérés comme des gens inférieurs avec lesquels on ne s'allie pas ; il n'y a ni mariage, ni concubinage avec les autres races. — Des légendes circulent sur eux ; on prétend, par exemple, que, chez les Koulis, le père lui-même, avant de donner sa fille en mariage, est l'auteur de la perte de sa virginité ; il paraîtrait qu'à Korhogo où les chefs peuvent épouser des filles Koulis, ils exigent des familles de les avoir toutes jeunes afin de les posséder vierges le jour du mariage.

L'indigène du cercle des Tagouaras coupable d'entretenir des relations avec une fille de cordonnier, de Kouli, etc., est chassé du village et poursuivi par la malédiction de tous les siens ; ses parents, ses frères, ses sœurs le poursuivent plusieurs kilomètres sur la route en le huant et en l'insultant ; il ne peut plus, désormais, rentrer dans le village où le chef refusera de le recevoir.

A. Chartier,
Administrateur des colonies.

Nous accepterions avec reconnaissance les listes de noms pour la propagande que MM. les Adhérents voudraient bien nous adresser.

LA CARTOGRAPHIE DE MADAGASCAR

DE 1910 A 1920

J'ai déjà fait connaître (1) la progression des travaux géographiques officiels à Madagascar, depuis la campagne de 1895 jusqu'à la transformation du *Bureau topographique de l'Etat-major* en *Service géographique de Madagascar*. Rappelons brièvement les grandes lignes de cet historique.

De 1896 à 1906, le Bureau topographique, aidé au début par des officiers envoyés en mission par le Service géographique de l'armée, avait accompli une tâche considérable en mesurant de toutes pièces un réseau de triangulation semi-expédiée, suffisant pour l'établissement de la carte de reconnaissance ; ce réseau s'était étendu en dix ans sur un pays grand comme la France et la Belgique réunies, et où les travaux scientifiques avaient dû marcher de pair avec la pénétration et la pacification.

A la fin de 1906, le nouveau Service géographique était tout naturellement amené à porter ses efforts du côté de la topographie régulière, et entreprenait une carte au 1/100.000e, qui devait demander pour être menée à bien de longues années de travail.

Cette tâche a été poursuivie depuis lors, uniquement par des officiers de l'armée coloniale, avec le plus remarquable esprit de suite, bien qu'au milieu de fortunes diverses. Le Service géographique de Madagascar est resté, dans cette colonie, le seul organe outillé et qualifié pour les travaux sur le terrain comme pour ceux d'impression, et nous ne croyons pas qu'en dehors de cette carthographie officielle, aucun travail digne de faire date soit sorti de l'initiative privée. La guerre a fortement ralenti, mais non complètement arrêté, l'activité de cet organe : il a néanmoins continué à fonctionner avec un personnel très réduit, assurant ainsi la tradition et la continuité des vues (2) ; de sorte que, à la fin de cet immense bouleversement, le Service se trouve prêt à reprendre ses travaux, dès que la métropole pourra distraire, des œuvres essentielles de reconstitution nationale, le personnel technique nécessaire.

Organisation du Service géographique de Madagascar. — Cette organisation, expérimentée de 1907 à 1909, n'a pas subi de modification profonde, et est restée sensiblement telle que nous l'avions esquissée (3).

(1) Ed. de Martonne, *la Cartographie de Madagascar* (*Annales de Géographie*, tome XIX, 1910, p 49-69).

(2) En A. O. F., le Service géographique qui venait à peine d'être ouvert, a été fermé durant toute la guerre. La reprise de ses travaux, récemment décidée, s'annonce comme entourée de difficultés qu'une *permanence*, même presque passive, eût évitées.

(3) Ed de Martonne, art. cité, p. 65.

Pour l'emploi du personnel, les principes n'ont pas changé : personnel de direction militaire, personnel d'exécution partie militaire (pour les travaux sur le terrain), partie civil (pour les travaux de dessin et d'impression).

Le corps des « Commis indigènes du Service géographique », comprenant des dessinateurs et des graveurs, a reçu au mois de juillet 1913 une organisation définitive, par un arrêté du Gouverneur général définissant leur nombre, leur recrutement et leur hiérarchie. Depuis lors, sous la direction d'un nombre très restreint d'Européens, ce corps modeste a fait ses preuves : il s'est signalé autant par sa conscience et son exactitude, que par une qualité de plus en plus rare à notre époque : le respect de sa tâche et l'intérêt qu'il porte à son travail. Il a réalisé un ensemble de productions cartographiques digne des plus grands éloges.

Les résultats obtenus à Madagascar par l'emploi presque exclusif de la main-d'œuvre indigène dans les travaux d'art et de précision méritent une mention spéciale. Dans la cartographie coloniale, les travaux de Tananarive occupent une des premières places pour le caractère artistique et le fini de l'exécution. Or, les ateliers de dessin, de photographie et de gravure ne comprennent exclusivement que des Malgaches, avec un chef d'atelier européen ; les machines lithographiques Voirin, mues pendant longtemps à bras d'homme, dotées en 1914 d'un moteur à pétrole, et en 1915 de l'électricité, sont également dirigées par un seul Européen : à part lui, pointeur, margeur, receveur sont des indigènes, exécutant scrupuleusement et minutieusement ce qui leur a été enseigné, et dont les salaires modiques feraient sursauter plus d'un syndiqué. Ces machines exécutent, de façon continue et sans accroc, les plus forts tirages en six ou huit couleurs, avec un repérage presque toujours impeccable.

C'est dans les moyens pécuniaires mis à la disposition du Service géographique que se sont produites, au cours des années qui nous intéressent, les plus fortes fluctuations, au point de mettre en question, l'existence même de cette institution si utile.

Le tableau ci-après indique les sommes consacrées à la cartographie de la Grande Ile depuis les origines jusqu'en 1919.

Année	Budget des Colonies	Budget local de Madagascar	Recettes diverses	Total
1896	80.000			80.000
1897	38.000		101 10	38.101 10
1898	38.000	64.000	4.205 80	106.205 80
1899	38.000	64.000	2.229 28	104.229 28
1900	38.000	64.000	4.817 96	106.817 96
1901	38.000	71.000	20.355 32	129.355 32
1902	38.000	30.000	20.333 85	88.333 85
1903	38.000	62.000	23.296 80	123.296 80
1904	63.000	25.000	20.697 »	108.697 »
1905	63.000	25.000	6.432 65	94.432 65
1906	54.000	»	2.465 90	56.465 90
1907	49.000	»	2.431 20	51.431 20
1908	45.000	»	6.930 76	51.930 76
1909	47.000	2.500	1.049 91	50.549 91
1910	52.000	2.500	255 84	54.755 84
1911	51.000	2.500	2.973 72	56.973 72
1912	»	28.500	377 42	28.877 42
1913	»	35.000	4.686 17	39.686 17
1914	»	40.000	4.231 40	44 231 40
1915	»	53.380	104 99	53.484 99
1916	»	48.897 50	»	48.897 50
1917	»	40.952 50	793 44	41.745 94
1918	»	44.067 70	»	44.067 70
1919	»	49.305 30	»	49.305 30

De 1898 à 1905, c'est-à-dire pendant toute la durée du commandement du général Gallieni, le Service est entretenu partie par la métropole, partie par une subvention inscrite au budget local de la colonie. Dès le départ de ce grand administrateur, cettte dernière subvention est complètement supprimée pendant trois ans, puis reprise en 1909, mais avec une somme insignifiante. En 1912, c'est le budget colonial qui se désintéresse brusquement de la topographie à Madagascar, et nous assistons alors faute de crédits à la fermeture complète du Service, le 31 décembre 1911 (1).

On a peine à croire qu'une institution modeste certes, mais dont l'utilité ne saurait être mise en doute, soit sujette à de pareilles fluctuations : il suffit en effet que, lors de l'établissement ou de la discussion du budget annuel, la nécessité impérieuse de faire des réductions à tout prix vienne primer l'urgence de certain ordre de travaux, pour faire réduire ou même supprimer le crédit mis à la disposition d'un Service, qui alors se trouve subitement réduit à néant, sans que personne soit à proprement parler l'auteur responsable de sa suppression.

C'est ce qui venait de se produire. Heureusement la colonie de Madagascar ne tardait pas à s'apercevoir, comme il était dit dans les *Annales*,

(1) Cette suppression, « sans exemple dans l'histoire de la cartographie militaire », fut très utilement signalée par les *Annales de Géographie*, n° 116 du 15 mai 1912, p. 180

« qu'elle n'avait plus de Service géographique, et qu'une carte au 1/500.000^{e} est insuffisante dans un pays où l'on étudie des tracés de route et de chemins de fer ». Un crédit modeste, inscrit au compte du budget local, permettait le 6 février 1912 la réouverture des ateliers. Depuis lors, le fonctionnement du Service géographique a été assuré uniquement par la subvention de la colonie, maintenue même pendant la guerre, et le Service est devenu un organe civil d'intérêt général, dont — pour des raisons de compétence — la direction est assurée par un officier (1).

Marche générale. — La carte régulière au 1/100.000^{e} est restée la tâche principale du Service géographique de Madagascar.

Le tableau d'assemblage de cette carte comprend 508 feuilles de 30 × 48 centimètres, ayant chacune une superficie de 1.440 kilomètres carrés. Ces chiffres montrent qu'on ne peut songer, avant de longues années, à lever la totalité de la colonie ; il faut donc commencer par les régions les plus importantes, tant au point de vue militaire qu'au point de vue de la colonisation et des travaux publics, savoir : la côte Est, l'Emyrne et le Betsileo et les régions parcourues par le chemin de fer et les grandes routes. D'ici longtemps, une carte de reconnaissance sera largement suffisante pour les régions presque inhabitées du Sud et de l'Ouest, qu'on peut évaluer aux deux tiers de la superficie totale.

Rappelons que la projection adoptée est le canevas conventionnel de Boune ou projection de Flamsteed modifiée, et que les axes de projection sont 50^{g} longueur Est et 21^{g} latitude S, qui passent à peu près par le centre de figure, non loin de Tananarive. Cette projection s'adapte très bien à l'île, à cause de sa forme elliptique, et déforme très peu ses contours.

La carte est levée sur le terrain directement à l'échelle du 1/100.000^{e}, suivant les procédés employés par les brigades régulières du Service géographique de l'armée, c'est-à-dire à la planchette déclinée et en employant l'alidade holométrique et la mire. La gravure sur zinc est faite dans les ateliers du Service à Tananarive, exclusivement par des indigènes, ainsi que le tirage en couleurs.

Le levé de détails nécessite préalablement une triangulation de complétage très serrée, exécutée chaque année par des officiers géodésiens, dans la région destinée à être levée l'année suivante. Cette triangulation de complétage s'appuie elle-même sur le réseau géodésique de premier ordre, œuvre des dix années 1897-1906, et qui comprend trois chaînes méridiennes complètes et plusieurs transversales plus ou moins complètes. Etant données les circonstances dans lesquelles il a été mesuré, la surface de terrain couverte et les instruments employés, ce réseau n'a lui-même que la valeur d'une triangulation semi-expédiée. Nous verrons plus loin, dans l'étude détaillée des travaux géodésiques, les efforts qui ont été faits pour perfectionner cet état de choses.

(1) Capitaines Wacquez 1906-1910, Carrier 1911, Carbonnier 1912-1913, De Martonne 1914-1915, Valentin 1916-1920.

Résultats acquis en 1910. — Tels sont les principes directeurs qui ont été suivis depuis treize ans dans l'exécution de la carte de la Grande Ile. Avant d'aborder la période décennale qui nous occupe spécialement aujourd'hui, voyons ce qui avait été réalisé au cours des trois premières années.

De 1907 à 1909, la *géodésie* avait effectué le complétage des dernières feuilles à cheval sur la route de Tananarive à Tamatave et le chemin de fer, et commencé celles englobant la route de Tananarive à Majunga. La *topographie* avait levé douze feuilles au 1/100.000^{e} régulier, terminant également de son côté une large bande englobant la région Tananarive-Tamatave. La *cartographie* avait publié quatorze feuilles à la même échelle.

D'autre part l'atelier de dessin venait de commencer la rédaction d'une nouvelle carte de reconnaissance au 1/200.000^{e} comprenant les régions où les levés réguliers au 1/000.000^{e} ne paraissent pas nécessaires d'ici longtemps. Cette carte est dressée en utilisant tous les croquis expédiés, levés d'itinéraires, etc... fournis par les officiers du corps d'occupation ; sans être comparable avec le 1/100.000^{e}, elle peut néanmoins comporter plus de détails que la carte générale au 1/500.000^{e} en vingt feuilles, laquelle n'en est pas moins l'objet de révisions et de rééditions aussi fréquentes qu'il est nécessaire.

Enfin une première édition d'une brochure donnant les coordonnées des points géodésiques de toute l'île, destinée à rendre les plus grands services aux travaux publics, aux mines et à la colonisation, était sortie des presses du Service.

La géodésie de 1910 à 1914.

La triangulation de complétage commencée en 1908 et 1909 dans la région comprise entre Tananarive et Andriba avait été obtenue par le développement d'une chaîne de triangles partant de Tananarive, et constituant un demi-circuit qui tournait vers l'Est à hauteur d'Andriba pour se fermer sur la méridienne centrale. Ces opérations avaient révélé l'urgence d'établir une chaîne méridienne de premier ordre très sérieuse entre Tananarive et Majunga. L'avance prise pendant ces deux années 1908-1909 par le complétage géodésique sur le levé topographique allait permettre de consacrer une campagne géodésique entière à réaliser ce travail de précision.

La phase nouvelle dans laquelle nous voyons entrer en ce moment les travaux géographiques de la Grande Ile, se retrouve dans le développement des travaux de cet ordre dans tous les pays nouveaux. Dès les débuts de l'occupation, le besoin qui se fait sentir de la façon la plus urgente est celui d'une carte de reconnaissance à petite échelle, englobant la totalité du pays, suffisante pour en donner une idée d'ensemble et pour situer les renseignements, encore restreints

qui y sont approximativement relevés. C'est ce qu'avait parfaitement compris le général Gallieni. et c'est pourquoi il avait consacré, de 1898 à 1905, des subventions importantes à l'établissement d'une géodésie expédiée, couvrant toute la surface de l'île, qui avait permis d'en asseoir les grandes lignes ainsi que la configuration générale et de réaliser ainsi la carte générale à 1/500.000e.

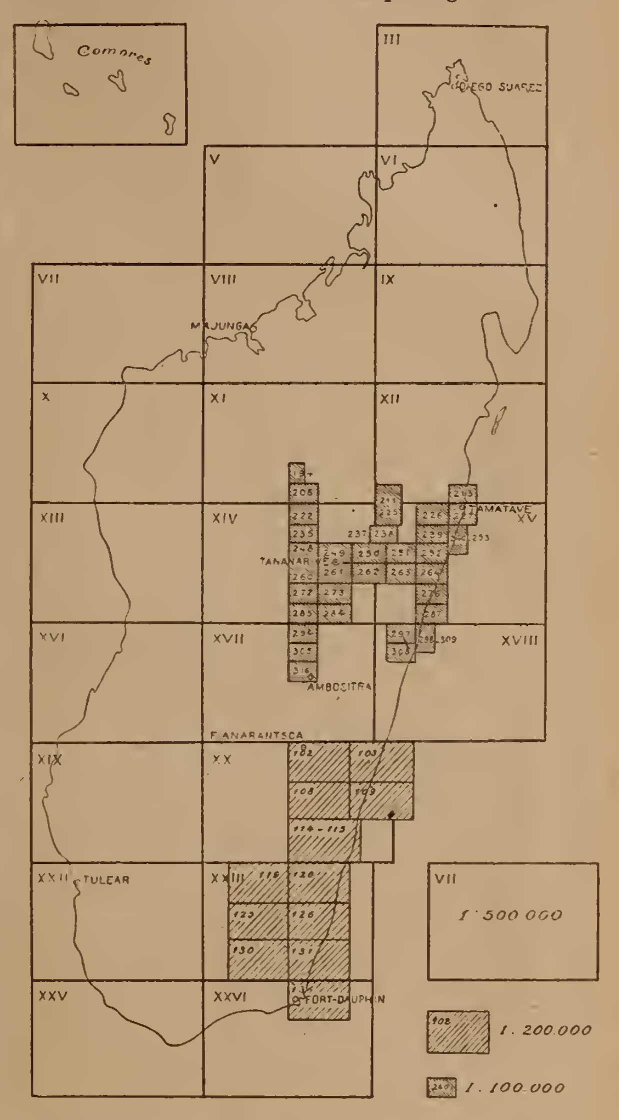
Avec le développement de la sécurité, l'extension de la colonisation et des travaux publics, se fait sentir au besoin d'une carte à plus grande échelle. C'est alors que nous avons assisté à la conception, immédiatement suivie d'exécution, de la carte au 1/100.000e, qui sous la direction du capitaine Wacquez (1) avait été sciemment commencée en utilisant une géodésie non parfaite au point de vue de la science pure : ceci dans le but louable de *produire* au plus tôt.

Dès que ce travail est convenablement mis en train, il faut songer non seulement à étendre, mais à perfectionner la triangulation. C'est dans ce but que dès 1909, concurremment avec le complétage géodésique des premières feuilles englobant la route de Tananarive à Majunga, avait été exécutée la reconnaissance d'une chaîne de premier ordre destinée à relier ces deux villes, en même temps qu'étaient commandés en France des instruments plus précis que ceux utilisés jusqu'à ce jour pour la triangulation semi-expédiée.

En 1910 ces instruments étaient toujours attendus : la géodésie dut changer de direction et se consacra, en conservant les méthodes antérieures, au complétage des premières feuilles immédiatement au Sud de Tananarive en direction de Fianarantsoa : feuilles n° 260, 272, 273, 283, 284. Il paraissait toutefois possible d'amorcer en même temps, avec les instruments déjà existants, l'important travail de révision et de coordination du réseau existant. C'est dans cet ordre d'idées que fut effectuée par le lieutenant Carrier la mesure d'un azimut au poste optique de Tananarive.

Cette opération avait pour but de trouver une valeur définitive pour l'azimut du côté Tananarive-Lahavoritra O. Ce côté de départ, commun à la chaîne méridienne centrale et à la transversale Tananarive-Tamatave, s'était vu attribuer pour son azimut des valeurs légèrement différentes, d'une part dans la triangulation du capitaine Gros (1898) et les chaînes subséquentes : l'un des opérateurs avait jugé bon, pour des raisons dont il n'avait pas été gardé trace, d'attribuer plus de poids à l'une de ses propres déterminations et d'éliminer les autres, tandis que l'autre opérateur avait pris la moyenne de plusieurs valeurs différentes. La nouvelle détermination fut faite dans de très bonnes conditions, à l'aide de la lunette méridienne installée sur un pilier placé dans la cour du poste optique, au point le plus élevé de la haute ville, à Tananarive. Elle donna une nouvelle valeur, très peu différente de celle de Gros, qui fut adoptée depuis lors dans les calculs de compensation générale du réseau dont nous reparlerons plus loin.

Cependant les instruments attendus arrivent en 1911. Les opérations géodésiques de cette année, faite par le lieutenant (puis capitaine) Carrier assisté du lieutenant Garnier, laissent délibérément de côté le travail de complétage. Elles com-



Etat d'avancement de la cartographie à Madagascar en 1920.

prennent d'abord la mesure d'une base de 9.462 mètres aux environs de Tananarive, et l'amplification de cette base ; ensuite la mesure d'un azimut astronomique, pour le côté de départ de la chaîne de premier ordre devant relier Tananarive à Majunga ; enfin les observations de cette chaîne (1).

Ces travaux, entrepris dans des conditions matérielles difficiles et sous un climat sévère, comptent parmi les plus importants qui aient été réalisés non seulement à Madagascar, mais

(1) Tué à l'ennemi en septembre 1915 comme lieutenant-colonel.

(1) Cf; Capitaine Carrier, *Une mission géodésique à Madagascar. La Géographie*, Tome XXVIII, N° 1, 15 juillet 1913, p. 1 à 26.

dans l'ensemble des colonies françaises, comme géodésie de haute précision, et font le plus grand honneur aux opérateurs (1). En raison de leur valeur au point de vue particulier de la cartographie malgache, comme à celui de la science géographique en général, il nous paraît utile d'entrer à leurs sujets dans quelques détails techniques.

Base de Tananarive. — La mesure de cette base avait pour but de donner un point de départ aussi exact que possible à la chaîne Tananarive-Majunga.

L'emplacement de la base est situé dans la vallée de la Sisaony, affluent de l'Ikopa : c'est une longue étendue de rizières à l'E. de la Rivière Sisaony et au S. du pont suspendu d'Anosizato. Le terme N. est à un kilomètre et demi environ au N.-O. du village d'Ambohitsoa, le terme S. à l'intérieur du village de Lohanosy.

Deux mires furent installées aux termes de la base, puis cinq mires intermédiaires pour faciliter l'alignement des trépieds porte-repère. Les repères des termes de base sont constitués par des plaques carrées en bronze, scellées au plomb fondu dans des dalles de granit reposant sur des piliers maçonnés ; une fois la mesure de base finie, ces repères ont été recouverts d'un signal en pierres sèches.

La base fut mesurée à l'aller et au retour dans les plus rigoureuses conditions de précision, à l'aide de deux *fils Invar* de 24 mètres, portant les numéros 341 et 342, récemment reçus après étalonnage au Bureau International des poids et mesures ; ces fils furent ensuite renvoyés en France, et leur certificat de réétalonnage revint au mois de juillet 1912. La longueur à adopter en tenant compte de ce qui précède, est de 9.462 m. 3.637.

Aussitôt la mesure de base terminée, un enchaînement d'amplification fut étudié pour rattacher la base au côté de premier ordre Vohinambo-Lohavohitra O., côté de départ de la chaîne Tananarive-Majunga. Les observations furent faites à vingt séries, avec le théodolite réitérateur Chasselon donnant les 25 secondes centésimales à l'estime.

La même année 1911 eut lieu, à la lunette méridienne, la mesure de l'*azimut astronomique du côté de départ :* Vohinambo Lohavohitra ouest, mesure qui devrait être complétée l'année suivante par celle de l'azimut inverse.

Chaîne méridienne Tananarive-Majunga. — Cette chaîne de grand premier ordre part de Tananarive, qui est le point de croisement des deux grandes chaînes qui suivent pour ainsi dire les axes de l'île, savoir la méridienne centrale Diego-Tananarive-Fort-Dauphin et la transversale Est-Ouest de Tamatave au cap Kimby ; elle aboutit par un enchaînement excellent à Majunga, où elle se raccorde avec les travaux des ingénieurs hydrographes. De plus, on s'est arrangé pour la rattacher, au moins par deux sommets communs, avec toutes les chaînes voisines : avec la triangulation du capitaine Roux dite « vallée de la Mahavavy 1901 », par le côté Tsitondroïna-Ambatoroby, et avec celle du lieutenant Simon « Mandritsara à Majunga 1905 », par le côté Katsepe-Ambalika. Cette nouvelle chaîne a donc des côtés communs avec six triangulations antérieures.

La comparaison des résultats obtenus a porté. d'une part, sur la longueur des côtés, d'autre part, sur les coordonnées des points communs.

La nouvelle chaîne a le côté Tananarive-Lohavohitra Ouest commun avec la méridienne centrale, dont le tronçon Nord est compris dans la chaîne dite « Tamatave à Ambatondrazaka et Tananarive », capitaine Durand 1897, et dont le tronçon Sud est formé par la chaîne dite « Ihosy à Tananarive », capitaine Gros 1898. Nous trouvons comme logarithme de ce côté commun (1) :

Capitaine Duraud 1897..	4.61610	Δ = + 11
Lieutenant Carrier 1911.	4.61599	
Capitaine Gros 1898	4.61613	Δ = + 14

Avec la transversale dite « Tananarive au cap Kimby », capitaine Jung 1900, la nouvelle chaîne a trois côtés communs :

Log. côté Lohavohitra O. — Ambohimanga.

Carrier 1911.....	4.64253 59	Δ = + 1,4
Jung 1900.......	4.64256	

Log. côté Ambohimanga-Kasigié.

Carrier 1911.....	4.68621 54	Δ = + 6,5
Jung 1900.......	3.68628	

Log. côté Kasigié-Ambohipolalina.

Carrier 1911.....	4 62975 31	Δ = + 1,2
Jung 1900.......	4.62976 5	

Enfin avec les travaux du capitaine Roux et du lieutenant Simon, la comparaison donne les résultats suivants :

Log. côté Tsitondroïna-Ambatoroby.

Carrier 1911.....	4.54374 86	Δ = — 11,86
Roux 1901	4.54363	

Log. côté Katsepe-Ambalika.

Carrier 1911.....	4.44434 42	Δ = + 10,6
Simon 1905......	4.44445	

Les différences indiquées ci-dessus pour les longueurs des côtés entraînent nécessairement des différences pour les coordonnées, différences de plus en plus fortes à mesure qu'on s'éloigne de Tananarive, origine des coordonnées.

Ces différences varient de — 5''31 à + 7''72. Il ressort nettement de là qu'il est nécessaire de procéder à un calcul général de compensation du réseau.

Avec les ingénieurs hydrographes (2), les signaux communs sont Makamby et Katsepe. Si l'identification du phare de Katsepe n'offrait pas de difficulté, il n'en fut pas de même à Makamby,

(1) Le lieutenant (depuis commandant) CARRIER s'est fait connaître par la suite par ses travaux géographiques en Bolivie ; a été depuis professeur de topographie à Saint-Cyr.

(1) Pour les côtés d'environ 40 kilomètres, une unité de la cinquième décimale correspond sensiblement au mètre : on déduira facilement les écarts en longueur des côtés communs.

(2) Majunga et baie de Bombetoke, triangulation de M. DRIENCOURT, 1903-1904. V. *Annales hydrographiques*, 1906.

où aucune trace ne fut retrouvée de l'ancien signal : le nouveau ne put être construit qu'à l'emplacement approximatif de l'ancien.

Katsepe.

	Carrier 1911	I. H. 1903-1904	Δ
Latitude...	17G 4609″ 52	17G 4632″ 01	22″ 49
Longitude..	48G 7296″ 47	48G 7638″ 95	342″ 48

Makamby.

Latitude...	17G 4534″ 87	17G 4557″ 31	22″ 44
Longitude.	48G 3831″ 21	48G 4173″ 89	352″ 68

Les deux écarts en latitude sont voisins et acceptables, surtout en raison de ce qui a été dit au sujet de l'identification de Makamby. Quant à l'écart en longitude, il était prévu, car il correspond à la différence de 3′42″ entre les valeurs adoptées pour l'origine des longitudes par le Service hydrographique de la marine d'une part, et le Service géographique d'autre part (1).

Le calcul des différences de niveau a été fait en prenant pour point de départ l'altitude du feu du phare de Katsepe au-dessus du niveau moyen des mers, données par les *Annales hydrographiques*. On a trouvé pour le faîte du toit du palais de la reine à Tananarive : 1.474m26, alors que le capitaine Durand, parti de Tamatave en 1897, avait trouvé 1.468m70. Bien que la nouvelle chaîne soit notablement plus longue que celle venant de Tamatave, la première altitude doit être préférée à l'ancienne, d'abord à cause de la meilleure construction des signaux visés, lesquels sont tous des signaux réguliers au lieu d'arbres qui avaient été utilisés par le capitaine Durand; de plus, les observations ont été faites à un plus grand nombre de séries et avec un instrument plus précis, en l'espèce le grand théodolite Brunner à verriers.

A la suite de ces opérations de précision, le retour au programme général de complétage géodésique était prévu pour 1912. A ce moment intervient fâcheusement la modicité des ressources mises à la disposition du Service géographique, à la suite de sa fermeture momentanée que nous avons relatée plus haut. Les opérations de cette campagne se bornent, d'abord à la mesure de l'azimut Lohavohitra-Ouest-Vohinambo, azimut inverse de celui déterminé l'année précédente; cette mesure, effectuée également à la lunette méridienne par deux opérateurs, complétait, en lui donnant plus de poids, celle de 1911. Par ailleurs, si le complétage en vue du 1/100.000e n'est pas perdu de vue, il est fortement réduit et porte seulement sur une feuille et demie, au Sud de Tananarive (feuilles n° 294 et 295, moitié Ouest). Remarquons qu'à partir de ce moment, et conformément du reste aux suggestions venues du gouvernement général, les travaux de route et de chemins de fer entrepris au Sud de Tananarive font passer au premier ordre d'urgence la zone d'Ambositra et Fianarantsoa, alors que, dans la direction de Majunga, la portion d'Andriba à Majunga est remise à plus tard.

(1) Au sujet de cette différence, Cf : Ed. de Martonne, art. cité Note de la page 58 ; ainsi que dans l'ouvrage, dont il sera parlé plus loin : *Tableau des coordonnées des points géodésiques*, 2e édition 1916, note de la page 22.

En 1913, est effectuée la mesure d'une base complémentaire, sur la digue d'Amboditsiry, au Nord de Tananarive, et son rattachement à une triangulation de détails très serrée, destinée à asseoir le levé de détail à grande échelle et les travaux de cadastre des environs de la capitale. Le travail de complétage apparaît un peu réduit au bénéfice d'opérations d'une utilité moins urgente : il porte toutefois sur trois feuilles du 1/100.000e, entre Antsirabe et Ambositra (feuilles n° 305, 316, 306 moitié Ouest et 317 moitié Ouest).

En 1914, le même travail n'est plus commencé que dans une feuille et demie (n° 328 et moitié 339) au Sud d'Ambositra. Il est du reste interrompu par la mobilisation : seules la reconnaissance et la construction des signaux ont été effectuées, et l'on peut être assuré qu'il n'en reste pas grand chose à l'heure actuelle.

Citons enfin certains travaux d'un intérêt moins immédiat, ébauchés au cours de ces deux années 1913-1914 : la reconnaissance d'une chaîne transversale complémentaire entre Ambositra et Midongy, chaîne qui ne devait jamais être même commencée, mais dont la reconnaissance fut accompagnée, à titre d'exercice, de quelques déterminations de longitude à l'astrolabe et de latitude; — puis la mesure d'une différence de longitude entre Tamatave et Tananarive par coïncidences téléphoniques. Le projet de rajeunir, par l'emploi de l'astronomie de campagne et de la T. S. F., ou tout au moins de compléter la triangulation au théodolite employé jusqu'alors à Madagascar, était fort dans le goût du jour. Mais la guerre ne devait pas permettre de déterminer dans quel mesure il pouvait être fait appel au concours de ces procédés, qui bénéficiaient alors dans les sphères scientifiques d'un renouveau de faveur.

Nous avons vu précédemment que les travaux de précision du lieutenant Carrier, destinés à asseoir définitivement le réseau des triangles en grandeur et en orientation, avaient démontré la nécessité d'une compensation générale de ce réseau, en planimétrie et en nivellement. Ces travaux de calcul furent poursuivis de 1911 à 1914, notamment par le lieutenant Labarbe; ils ne portèrent que sur les triangles du premier ordre, mais permettent, pour toutes les chaînes dans lesquelles ils ont été terminés, d'avoir un ensemble offrant des garanties d'homogénéité qui n'avaient pas encore été obtenues.

Les résultats de ce travail de coordination figurent dans le deuxième édition du *Tableau des coordonnées des points géodésiques* (1), ouvrage très important qui contient les coordonnées, le descriptif et l'altitude de 2.410 points, provenant à la fois des travaux du Service géographique, du Service hydrographique de la marine et du Service topographique des Domaines,

(1) Tananarive, Imprimerie du S. G. 1916, 1 vol. in-8° de 388 pages.

précédé d'un avertissement et terminé par un répertoire alphabétique qui facilite beaucoup les recherches.

Cet ouvrage présente véritablement la somme des connaissances géodésiques sur Madagascar au début de la guerre, ensemble évidemment perfectible, mais déjà des plus honorables. Aucun renseignement nouveau n'est malheureusement à y ajouter aujourd'hui, car la guerre a complètement arrêté l'essor de la géodésie à Madagascar. Le personnel militaire faisant défaut, les travaux sur le terrain ont été, même en topographie, presque complètement arrêtés. Seuls les travaux de dessin et d'édition ont été poursuivis avec fruit.

La topographie de 1910 à 1920.

Nous avons insisté, dans l'historique de la géodésie, sur certains travaux qui nous ont paru mériter d'être connus par le détail, en raison de leur importance.

Dans la progression de la topographie, étayées sur les données géodésiques précédemment acquises, nous rencontrons une marche régulière dont l'exposé nécessitera moins de détails, et sans autres à-coups que ceux provenant de la guerre mondiale.

L'année 1909 avait permis de terminer les levés sur le terrain des dernières feuilles de la région Tananarive-Tamatave. L'année 1910 suffit à lever au 1/100.000e régulier les feuilles englobant la route de Tananarive à Andriba, qui avaient été triangulées l'année précédente (Feuilles n° 194, moitié O., 208, 222 et 235); en même temps, une révision planimétrique était effectuée dans trois feuilles de la côte Est, levées en 1897 (N° 239, 240 et 253), en vue de permettre leur réédition.

La continuation entre Andriba et Majunga étant à ce moment — comme nous l'avons dit plus haut — passée au second ordre d'urgence, les trois demi-feuilles 180, 181, et 193, situées au Nord et à l'Ouest d'Andriba, sont remises à plus tard, et le levé topographique progresse, de 1911 à 1913, à l'Ouest et au Sud de Tananarive jusqu'à Ambositra, avec cinq opérateurs la première année, trois les années suivantes. Des campagnes de révision sur le terrain se poursuivent en même temps, de façon qu'une feuille près d'être épuisée soit remise à jour avant réédition : précaution indispensable dans ce pays où les grands travaux publics modifient si rapidement une région et où l'habitat indigène lui-même est très peu stable.

La mobilisation interrompt la campagne topographique 1914, au cours de laquelle les opérateurs étaient arrivés autour d'Ambositra, et il faut attendre l'année 1918 pour assister à l'achèvement, par des opérateurs improvisés, des feuilles n° 305 et 316 qui avaient été commencées en 1914.

En 1919, le recrutement des officiers topographes est encore difficile : on effectue néanmoins le levé de deux demi-feuilles (n° 295 et 317) triangulées en 1912 1913.

Au début de 1920, il ne reste plus comme champ ouvert à l'activité topographique, que quatre demi-feuilles : la demi-feuille 306 dans la région d'Ambositra, triangulée en 1913, et les trois demi-feuilles 180, 181 et 193 dans celle d'Andriba, triangulées en 1909. Elles représentent une superficie totale de 2.750 kilomètres carrés.

A l'heure actuelle, le Service géographique de Madagascar est tout prêt à sortir de la période d'attente, dans laquelle il a du mérite à ne pas être resté complétement inactif. S'inspirant des directives suivies depuis 1907 et sans se laisser distraire, par des besognes d'un intérêt moins immédiat, de la continuation de la carte régulière au 1/100.000e, qui reste sa tâche principale, il se prépare, dès que des officiers opérateurs auront été envoyés par la métropole ou dressés sur place, à effectuer une campagne géodésique importante, destinée à fournir matière aux travaux topographiques de l'année prochaine.

Les résultats cartographiques.

Les travaux de tout ordre qui précèdent n'ont d'autre but que de fournir les éléments nécessaires pour dresser la carte d'un pays. A Madagascar comme partout ailleurs, géodésie et topographie ont comme aboutissement pratique la cartographie, c'est-à-dire l'établissement et l'édition de cartes à différentes échelles. C'est avec sagesse que l'on a écarté au début, dans ce pays neuf et très étendu, les travaux de science pure, pour se consacrer à une tâche, peut-être plus terre-à-terre, mais qui du moins a été poursuivie avec cette continuité de vues qui est la base de toute institution sérieuse : l'adoption d'un programme unique, même imparfait, donne dans toutes les entreprises humaines des résultats que ne permet pas la dispersion des efforts et les changements nécessités par la recherche de la perfection absolue.

Nous avons dit que, pendant les années qui précédèrent la guerre et pendant la guerre même, l'activité cartographique du Service géographique de Madagascar ne s'était pas ralentie. Largement approvisionné depuis longtemps en papiers et fournitures, dotés dès 1913 d'un cadre de commis et employés indigènes qui n'a pas été modifié durant la crise mondiale, il a été la grande maison d'édition artistique que le Gouvernement général de la colonie était heureux de trouver à sa portée, pour soutenir auprès des indigènes l'idée de la force et de la grandeur françaises : affiches et tracts de propagande, portraits de grands hommes, journaux illustrés, sont sortis de ses presses par centaines de mille. Ceci n'est évidemment qu'un des à-côté de sa tâche, mais en raison des circonstances il n'a pas été des moins utiles.

Quant à la production cartographique proprement dite, nous n'en donnerons pas le détail au jour le jour. Les échelles fondamentales sont restées le 1/100.000e régulier, le 1/200.000e de reconnaissance, le 1/500.000e et le 1/100.000e. On

sait déjà que, dans chaque série, les feuilles sont rééditées dès que le tirage est près d'être épuisé, après une revision qui, pour le 1/100.000e, est exécutée sur le terrain et pour les autres échelles, faite à l'atelier de dessin à l'aide des documents nouveaux. Nous allons donc présenter en un tableau d'ensemble l'état de la cartographie officielle à Madagascar au début de 1920.

La *carte régulière au 1/100000e*, gravée sur zinc et imprimée actuellement en six couleurs, a actuellement 33 feuilles en vente, dont les éditions sont échelonnées entre 1909 et 1920. Ces feuilles assemblées forment un panneau de 2m90 sur 3 mètres de haut, dont la surface n'est pas entièrement couverte. La région cartographiée comprend la côte Est, depuis le Sud de Foulpointe, jusqu'à l'embouchure du fleuve Mangoro, la zone du chemin de fer et de la route de Tamatave à Tananarive, la moyenne vallée du Mangoro jusqu'à Ambatondrazaka, la route de Tananarive à Andriba, l'Emyrne et le Sud de Tananarive jusqu'à Ambositra : soit une superficie de 42.000 kilomètres carrés.

Les principales villes et leurs environs ont fait l'objet de *plans à grande échelle : Tananarive* au 1/10.000e et ses environs au 1/50.000e, dont les dernières éditions datent respectivement de 1917 et 1919, Diégo-Suarez aux mêmes échelles, parues en 1912 et 1913.

La *carte de reconnaissance au 1/200.000e* est publiée en coupures de la même dimension que le 1/100.000e. Gravée sur zinc et imprimée en quatre couleurs, la feuille se distingue du 1/100.000e par les couleurs et les signes conventionnels adoptés, ainsi que par la disposition du titre et des écritures; de plus le numérotage de l'ensemble des feuilles est différent. Suivant que la connaissance plus ou moins grande du pays le permet, le relief est représenté par des courbes de niveau, purement figuratives, ou par un simple estompage. Douze feuilles ont été éditées de 1910 à 1919, couvrant sans interruption la partie Sud-Est de l'île, de Fianarantsoa à Fort-Dauphin; elles forment un panneau de 1m45 de large sur 2m10 de haut.

La *carte générale au 1/500.000e* couvre la surface totale de l'île, ainsi que l'archipel des Comores, en 21 feuilles gravées et tirées en cinq couleurs ; le relief y est rendu par un estompage en bistre. Les feuilles mesurent 0m36 sur 0m50, et l'ensemble forme un panneau de 3m25 de haut sur 1m50 de large. Les éditions des différentes feuilles s'échelonnent entre 1903 et 1919, savoir : six feuilles entre 1903 et 1906, quatre entre 1911 et 1916, onze feuilles rééditées au cours des années 1917 à 1919.

La *carte d'ensemble au millionnième*, complète en six feuilles tirées en cinq couleurs, fut l'objet d'un remaniement complet en 1915 et a été rééditée en 1916. Le relief y est également rendu en estompage; de plus, elle comporte des renseignements d'ordre administratif : bureaux de poste, limites de province et de district, etc..., qui en font un des meilleurs documents donnant une vue d'ensemble de la colonie. Très maniable en raison de ses dimensions (0m90 sur 1m65 au total), elle forme un document qui a été hautement apprécié au cours de ces dernières années.

La carte au millionnième est doublée d'une *carte des étapes* à la même échelle et dans les mêmes coupures, éditée en 1919. Cette dernière donne également des renseignements d'ordre administratif, ainsi que le kilométrage de toutes les routes, pistes et sentiers sur toute l'étendue du pays.

Enfin plusieurs cartes à très petites échelles donnent la totalité de la colonie, chacune en une seule feuille. Il en existe une série déjà ancienne, au 1/3.500.000e, comprenant la *carte orographique*, la *carte hypsométrique*, *administrative*, etc..., dont les dates d'impression s'échelonnent entre 1905 à 1915, et une série toute récente au 1/2.500.000e, parue en 1919-1920, qui comprend jusqu'à présent une *carte d'ensemble*, une *carte administrative*, une *carte des étapes* et une des *communications postales*.

Telle se présente la série des documents cartographiques réalisés à ce jour par le Service géographique de Madagascar. On a pu remarquer combien cet ensemble présente d'homogénéité et comme il est parfaitement gradué; chacun des documents a été établi de façon à ne comporter que la somme de renseignements compatible avec l'échelle adoptée. De plus, il faut signaler avec quel soin chaque type a été jalousement *suivi*, depuis les origines jusqu'aux dernières rééditions, quant à l'uniformité du cadre, des écritures, des teintes et des signes conventionnels.

On peut conclure que, telle qu'elle vient d'être résumée, la cartographie de Madagascar forme un tout des plus honorables, dont la valeur scientifique avait déjà été signalée, mais dont il faut louer également la continuité, la probité et la haute tenue artistique.

Commandant Ed. de Martonne.

LE SÉNÉGAL DE 1817 A 1854 (1)

Dans l'opinion courante, le moderne Sénégal est une création de Faidherbe, comme l'Algérie une création de Bugeaud et le Maroc une création de Lyautey. L'histoire de la domination française au Sénégal s'offre généralement comme divisée en deux parties : avant la Révolution, c'est la traite des esclaves qui en constitue la trame; à partir du gouvernement de Faidherbe, la mise en valeur commence; mais, depuis la reprise de possession en 1817 jusqu'à Faidherbe, la colonie cherche sa voie sans la trouver.

Cette manière de voir n'est pas absolument fausse; elle n'est pas absolument vraie non plus. Nul ne songe à diminuer le mérite de Faidherbe; mais un personnage historique, pour apparaître comme un grand homme, n'a pas besoin d'être pré-

(1) Georges Hardy, *La mise en valeur du Sénégal de 1871 à 1854*. Paris, Emile Larose, 1921, in-8° xxxiv, 376 p.

senté comme un magicien. Au témoignage des contemporains et de Faidherbe lui-même, la solution qu'il a apportée avait été préparée par trente-sept années fort actives et fort bien remplies.

C'est cette période « préfaidherbienne », si peu connue, et à laquelle l'*Histoire du Sénégal* du regretté Cultru ne consacre qu'une vingtaine de pages, que M. Georges Hardy a voulu faire revivre, d'après les documents des archives des Colonies, de la Marine et du Gouvernement général de l'Afrique occidentale Française. Il a montré que cette période mérite mieux que le dédain qu'on lui réserve d'ordinaire: « Trente-sept années d'histoire française, dit M. G. Hardy, ne s'accomplissent pas, dans un pays neuf et en un temps où nulle tentative d'expansion ne devait être engagée à la légère, sans qu'il se produise des initiatives intéressantes, sans qu'une voie d'action se fraie au travers du tumulte apparent ou de la trompeuse stagnation des événements, sans que la vie profonde du pays intéressé et ses rapports avec le reste du monde se modifient en quelque mesure. »

Le Sénégal, tel qu'il nous était rendu par les traités de 1814-1815, n'était pas une colonie, au sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot. Ce n'était que des « établissements »,qu'on jugeait bons seulement à servir de centre d'échanges. Or, par une manœuvre à la fois philanthropique et politique des Anglais, le Sénégal allait se trouver privé du plus important de ses éléments de trafic, la traite des nègres. Le problème colonial se posait donc dans des termes nouveaux; il s'agissait d'amener le Sénégal à mettre au jour ses ressources propres, à développer ses cultures, à créer des articles d'exportation destinés à remplacer le bois d'ébène.

Deux gouverneurs, qui ont attiré l'attention de M. Hardy, et dont il a été tracé de vivants portraits, furent successivement chargés de l'application du plan de mise en valeur: Schmalz (1817-1822) et Roger (1822-1831).

C'est une intéressante et sympathique figure que celle du colonel Schmalz, Alsacien d'origine, et qui avait longtemps vécu à Java. — « Ce n'est, dit M. G. Hardy, ni un aventurier, ni un fonctionnaire de profession, ni un pur militaire, mais un vrai colonial, un homme que son éducation et ses goûts destinaient aux colonies et aux yeux de qui les entreprises de mise en valeur prendront toujours le pas sur les exploits héroïques, les scrupules administratifs et les faits d'armes. Un optimisme persistant le soutient dans ses pires épreuves. Les difficultés lui apparaissent, selon sa propre expression, comme une jouissance des âmes fortes, et il est persuadé qu'on peut toujours sortir d'embarras quand on le veut fortement et longuement. » Le colonel Schmalz s'aventurait parfois à la légère, mais il savait revenir sur ses erreurs; son activité, sa volonté de réalisation corrigeaient les écarts de son enthousiasme. Il eût fallu lui faire confiance et comprendre que l'homme le mieux doué ne peut, en quelques années, transformer un pays misérable en un Eldorado. Or, dès 1821, la politique d'expansion résolue et systématique disparaissait avec le ministère Richelieu-Portal.

Le gouvernement demeure cependant partisan d'une exploitation méthodique de nos domaines africains. Il en charge le gouverneur Roger, un des hommes les plus marquants de toute l'histoire du Sénégal. Roger a tout à fait un tempérament de chef, au sens le plus large et le plus élevé du mot: « Il est courageux et a toutes les formes de courage: courage civique, résistance aux mouvements d'opinion ou aux décisions d'en haut qui lui paraissent dangereux pour l'avenir de la colonie; courage militaire aussi ou plutôt colonial, tête haute devant les dangers du climat ou du pays, sang-froid pour rassurer ses collaborateurs en temps d'épidémie, longues randonnées sans précautions militaires dans des régions mal connues. » Son activité est ordonnée et continue; il fournit un labeur considérable; il voit juste et vite; ses idées portent la marque du bon sens le plus ferme et sont adaptées au milieu et aux circonstances. Pour parvenir, selon lui, à faire évoluer sans brusquerie les sociétés indigènes, il importe avant tout d'améliorer leur existence matérielle, de les enrichir, de développer leur agriculture, seule ressource réelle et solide du pays, qui a vécu jusque-là presque exclusivement d'un commerce routinier et sans avenir. « Le titre d'agriculteur, écrit-il à un de ses collaborateurs, est notre plus beau titre à nous. »

Au premier rang des agents techniques qu'il emploie, figure le jardinier Richard, chargé de la direction du Jardin d'Essai qui porte son nom, Richard Tol, et que Roger considère comme un des organes essentiels de son œuvre de colonisation. Des recherches techniques sont entreprises sur les cultures qui paraissent les plus productives et les plus faciles; son attention se porte particulièrement sur le coton, l'indigo, le riz, l'arachide. Mais, en 1831, l'œuvre de Roger est liquidée comme l'avait été celle de Schmalz; les plans de colonisation sont abandonnés par le Ministère, l'encouragement aux cultures cesse de préoccuper le gouvernement local, les plantations sont désertées par les habitants. Le Sénégal redevient ce qu'il était avant la reprise de possession. un simple lieu d'échanges, un comptoir uniquement adonné au commerce de la gomme.

Le « roman » de la colonisation a pour suite une pauvre histoire d'efforts incohérents: en 23 ans, 27 gouverneurs se succèdent, pour la plupart méritants, mais dont le séjour au Sénégal fut trop bref pour qu'en général leur personnalité laissât quelque trace. Cependant, les essais de cultures, s'ils ont manqué les buts précis qu'ils s'étaient proposés, ont du moins attiré l'attention sur la possibilité de revenus agricoles, créé une tradition, et la renaissance agricole qui s'est produite en 1854 a manifestement bénéficié des expériences antérieures. Mais, avant de mettre en valeur le Sénégal, il fallait le conquérir et le pacifier. Dès 1844, le lieutenant de vaisseau Bouet-Willaumez formulait le programme que Faidherbe eut le grand mérite de réaliser: « Protéger nos sujets et nos alliés, écrivait-il, incorporer nos îlots de civilisation dans un pays vaste et libéré de tutelles ruineuses, telles sont les deux conditions indispensables à la vie et au développement du Sénégal. »

Si l'étendue des progrès réalisés en 1854 ne correspond pas à la somme des efforts dépensés, ce ne sont pas les gouverneurs du Sénégal qu'il faut incriminer. Leur instabilité, l'insuffisance des moyens mis à leur disposition, les interventions du pouvoir central dans les détails de l'administration et de la politique locale, telles sont, comme à toutes les époques de notre histoire, les vraies causes de la médiocrité des résultats, qu'on a eu tort d'ailleurs de présenter comme constituant un échec total. On ne saurait assez méditer les propos tenus par le gouverneur de Sierra-Leone, Mac-Carthy, et que rapporte M. Hardy: « Le gouvernement anglais, disait Mac-Carthy, aura à se repentir d'avoir rendu à la France la seule possession de la côte d'Afrique susceptible de former une grande colonie; j'ai fait, quant à moi, tous les efforts imaginables pour m'y opposer; pourtant, j'espère que la trop grande économie de la

France l'empêchera de tirer tout le parti possible des ressources qui lui ont été trop légèrement abandonnées. » Et le gouverneur Roger fait écho : « Faudra-t-il encore, disait-il, faire longtemps violence aux Français pour leur donner une colonie ? »

M. Georges Hardy, dans sa préface, indique avec juste raison que l'expérience directe des faits coloniaux est très utile pour s'occuper d'histoire coloniale : « Sans parler de la connaissance du milieu géographique, si différent de nos pays tempérés, ni de la connaissance des sociétés indigènes, il semble bien qu'on ne puisse aborder les études de politique ou de mise en valeur coloniale sans avoir sans cesse présents à l'esprit quelques traits de l'action européenne sous les tropiques : par exemple, la disproportion très accusée des efforts et des effets, la rapide évolution des idées et des systèmes, la recherche constante de la doctrine, le développement de la personnalité et le rôle éminent de l'individu, la part énorme de la chance, de la réclame et du caprice de l'opinion dans l'appréciation des résultats, la différence entre ce qui se fait et ce qui se sait. » — M. Hardy a joint l'exemple au précepte ; il a vécu en Afrique occidentale, et c'est pendant son séjour dans cette colonie qu'il a écrit l'ouvrage que nous venons d'analyser et par lequel il a remplacé une thèse de doctorat ès lettres sur le cardinal Fleury, disparue pendant la guerre ; il y a joint une autre étude sur l'enseignement au Sénégal pendant la même période 1817-1854. Comme directeur de l'enseignement en Afrique occidentale française, M. Hardy a montré d'éminentes qualités, en même temps qu'avec l'appui du regretté Clozel il fondait ce *Comité d'études historiques et scientifiques de l'A. O. F.* que nos lecteurs connaissent. Il a résumé le résultat de ses réflexions et de ses expériences sur l'enseignement indigène dans un livre tout à fait remarquable, que les coloniaux ne sauraient assez méditer (1).

Le maréchal Lyautey, qui a reconnu en M. Hardy un vrai colonial et un homme d'action, a su s'attacher ce précieux collaborateur, qui poursuit actuellement au Maroc une œuvre du même ordre que celle qu'il a accomplie en Afrique occidentale, mais plus importante encore. Là aussi, il a fondé l'*Institut des Hautes-Etudes Marocaines*, centre de travail et de recherches. Là aussi, il apporte toute son intelligence et tout son cœur à la tâche qui lui incombe. L'enseignement indigène a été trop souvent conçu par des esprits systématiques et bornés, aveuglément confiants dans la vertu mystique de l'école, alors qu'elle est, suivant la manière dont elle est comprise, la meilleure ou la pire des choses. Nul n'est mieux préparé que M. Hardy à aborder et à résoudre ce problème de l'éducation des indigènes, dont l'importance est si grande pour l'avenir colonial de notre pays.

AUGUSTIN BERNARD.

(1) G. HARDY, *Une conquête morale : l'enseignement des indigènes en A. O. F.* Paris, 1912, in-8°, V. aussi *Les deux routes*, conseils pratiques aux jeunes fonctionnaires indigènes, Gorée, 1919.

LA SITUATION DES COLONIES ANGLAISES
DE L'AFRIQUE TROPICALE
D'APRÈS M. WINSTON CHURCHILL

Au cours de la dernière conférence des premiers ministres de l'Empire britannique et après que les représentants des grands dominions eurent exposé le point de vue de leur nation, le ministre des Colonies, M. Winston Churchill, prit à son tour la parole pour exposer les grands problèmes qui se posent dans celles des colonies anglaises qui sont plus directement administrées par le Colonial Office et que l'on désigne généralement sous le nom de colonies de la Couronne. Le discours de M. Churchill fut, comme toujours, brillant, plein d'aperçus originaux car on sait qu'en lui l'homme politique n'a jamais effacé le journaliste qu'il fut à ses débuts. On nous saura gré d'en extraire les passages relatifs aux possessions anglaises d'Afrique ainsi que les considérations d'ordre plus général qui précédèrent immédiatement cet exposé :

Tant que la guerre dura, pratiquement toutes les colonies et dépendances furent très prospères, mais quand l'heureuse paix survint une vague de depression, tout au moins au point de vue commercial, les atteignit presque toutes. Pendant la guerre nous tirions notre étain de la Malaisie, le graphite de Ceylan, le wolfram de Hong-Kong, l'acajou des cadres de nos aéroplanes du Honduras, le coton de belle qualité pour leurs ailes des Antilles. Les colonies productrices de sucre connurent une prospérité dépassant toute prévision. Les huiles et les oléagineux de l'Afrique occidentale, qui allaient jadis en grande partie en Allemagne, nous furent très utiles et leur privation gêna beaucoup les Allemands. L'industrie de la pêche à la baleine aux îles Falkland fut de même stimulée par la guerre et en bénéficia. En outre, pendant la guerre, alors que les passions humaines étaient à l'état d'éruption volcanique, les cataclysmes de la nature nous furent heureusement epargnés. Les cyclones, les tremblements de terre, les grandes sécheresses qui de temps en temps viennent détruire le bénéfice marginal sur lequel quelques-unes de nos colonies réussissent à vivre, ne se produisirent pas, comme si la nature avait voulu retenir sa main pour laisser le champ entièrement libre aux activités dévastatrices de l'homme.

Mais la paralysie actuelle de la dépression a gagné peu à peu, sournoisement, presque toutes les industries coloniales qui étaient florissantes pendant la guerre. L'étain, dont la production fait vivre la Malaisie ne peut obtenir des prix suffisants pour couvrir les frais de production. Il en est de même pour l'étain de la Nigeria. Le prix du caoutchouc ne couvre pas davantage le coût de production. On a vivement insisté auprès de nous pour que nous prenions des mesures afin de limiter la production par des dispositions légales, mais nous ne nous y sommes pas décidés. De presque toutes les colonies m'arrivent des plaintes sur la difficulté de vendre à bénéfice les produits principaux. Même les colonies à sucre, principalement la Jamaïque et la Guyane anglaise, ont de la peine à vendre leurs récoltes. Les récoltes de l'Ouganda et du Nyassaland ont grandement souffert de la baisse des prix et on serait dans la nécessité d'en dire autant de l'Afrique occidentale sans la largeur de vues de la British Cotton Growing Association qui plutôt que de decourager le producteur indigène par une chute brusque des prix auxquels il avait espéré vendre sa récolte, a acheté le coton à un prix qui représentera cette année pour elle une perte de 400.000 à 500.000 livres sterling. On nous dit que cette période de dépression ne durera pas. Je ne sais si c'est exact. La diminution dans la capacité de consommation du monde entier, qui fait sentir ses effets sur les grandes industries, pourtant fortement organisées, de l'Angleterre et sans aucun doute des Dominions également, produit par répercussion un résultat analogue sur les matières premières produites par nos possessions tropicales et, par suite, chacun des budgets de ces Colonies et Protectorats traverse une période de grandes difficultés financières et même de crise. Les brusques fluctuations dans la valeur de la monnaie et les changements qui affectent les grands Etats, opèrent avec une force plus directe et sans retenue

sur ces organismes plus petits et nous traversons par voie, de conséquence, une période orageuse dans la vie économique et commerciale de presque toutes les colonies.

Après ces vues d'ensemble M. Winston Churchill en est venu à l'exposé des principaux problèmes qui se posent en Afrique orientale et en Afrique occidentale au moment présent :

EST AFRICAIN

Dans l'Afrique orientale, j'espère mener enfin à bien le quai en eau profonde de Kilindini. Quand je quittais le Colonial Office au début de 1908, j'avais déjà réussi à en faire décider la construction. L'affaire semblait définitivement réglée. Le chemin de fer de l'Ouganda, construit à grands frais par le gouvernement impérial, s'arrête à quarante pieds (12 mètres) des grands fonds. Avec ce quai on pourrait décharger les navires de mer directement dans les trains qui remontent sur des centaines de milles jusqu'aux grands lacs, mais il y a ces malheureux quarante pieds et, encore maintenant, il faut décharger les marchandises sur des chalands et les transporter de ceux-ci sur les wagons. Toutes les marchandises sont ainsi soumises à une sorte d'impôt à la perception duquel certains intérêts locaux sont très attachés. Quand je suis revenu au Colonial Office, après treize ans, j'ai retrouvé ces quarante pieds. Les mêmes affaires d'aconage continuaient leur petit commerce et tous les transports de la guerre s'effectuaient par ce procédé incommode et coûteux. Nous espérons cependant aboutir cette fois et réussir à donner au chemin de fer de l'Ouganda ce dont il a besoin, à savoir un quai en eau profonde. Nous espérons de même construire une nouvelle ligne qui reliera à la voie principale le plateau de Ouazin Gishou et qui desservira le riche district où se sont installés des soldats colons, formant ainsi le premier lien avec le bassin du Congo. Une nouvelle ligne a été construite pour relier le Nyassaland à Chindio, sur le Zambèze. On envisage également l'extension du réseau actuel jusqu'au lac Nyassa; nous essayons du reste dans l'Afrique orientale, non seulement les chemins de fer, mais encore toutes formes de transport, y compris les chemins de fer sur routes; je ne suis même pas sûr que le tank n'aura pas son rôle à jouer dans ces régions, je ne veux pas dire, bien entendu, le tank de guerre, mais un véhicule à *caterpillar* capable de ramasser la production des domaines épars et de l'amener au chemin de fer.

NIGERIA

Le chemin de fer de la Nigeria du Nord est une affaire en pleine prospérité et qui rapporte. Il est relié au chemin de fer de la Nigeria du Sud qui traverse le Niger à Jebba par un beau pont. Il arrive jusqu'à Kano avec un embranchement sur le Baoutchi. Le pont sur la Benoué aura une arche de 240 mètres qui sera par son écartement la troisième de l'Empire britannique. La Nigeria se suffit à elle-même et elle fait de rapides progrès. Les indigènes sont très prospères. Nous avons de la peine à trouver des soldats, bien que les effectifs soient très faibles, en raison des gros salaires en vigueur. Le prix du coton pour le Lancashi serait bien moindre sans le désir croissant des acheteurs locaux de porter des vêtements et des tissus. Il n'est pas douteux que les deux Nigeria justifieront pleinement les efforts que M. Joseph Chamberlain fit jadis en leur faveur. Elles constituent une des plus solides et des plus riches possessions de la Couronne britannique et elles rémunéreront largement l'aide financière que la métropole pourra être amenée à leur donner. On s'occupe activement de l'extension du chemin de fer oriental, qui comprend actuellement une ligne de 150 milles. Une fois achevé, le réseau de l'Est, qui desservira les riches mines d'étain, mesurera 600 milles (965 kilomètres). Il y a là à la fois des mines de charbon et des mines d'étain qu'on peut exploiter, les unes et les autres, non par puits, mais par galeries. La qualité de ce charbon est bonne, tout à fait bonne.

On a établi le projet d'une installation de quai assez importante sur le littoral de la Nigeria au point d'aboutissement du chemin de fer oriental; sa réalisation entraînera une dépense d'un demi-million de livres sterlings — pas de notre argent, de celui de la Nigeria. Les travaux de port les plus importants se font à Lagos où l'on construit, au terminus de la ligne principale, au prix de 1 million 1/4 de livres sterlings, 1.800 pieds (550 mètres) de quais en maçonnerie. On prévoit encore un port en eau profonde à Secondi, à la Gold Coast...

TERRITOIRE DU TANGANYIKA

Je voudrais encore parler du territoire du Tanganyika que nous avons acquis pendant la guerre. Les institutions avaient été bouleversées au cours de la guerre et nous avons dû constituer de toutes pièces une administration nouvelle. Nous nous sommes efforcés de donner au pays un gouvernement qui ne fût pas inférieur à l'administration allemande qu'il remplaçait, mais, la présente année nous aurons un déficit considérable dans le budget local. J'avais demandé au Chancelier de l'Echiquier un crédit de 1.500.000 livres sterlings, mais je n'ai pu obtenir que 914.000 livres sterling, si bien que je crains fort de voir, dans un an ou deux, le territoire du Tanganyika dans une situation qui soutiendra difficilement la comparaison au point de vue des progrès et de la prospérité avec ce qu'elle était lorsque le pays appartenait à nos anciens adversaires.

TABLE SPÉCIALE DES RENSEIGNEMENTS COLONIAUX

De 1921

Le Gérant : J. LEGRAND.

PARIS. — SOC. Gle D'IMP. ET D'ÉDIT., 17, RUE CASSETTE.